

## Inhaltsverzeichnis

<b>CONTRE JULIEN Défenseur du Pélagianisme.</b>	<b>1</b>
LIVRE PREMIER. LES CATHOLIQUES ACCUSÉS DE MANICHÉISME. . . . .	2
LIVRE DEUXIÈME. CINQ OBJECTIONS CONTRE LE PÉCHÉ MORTEL. . .	39
LIVRE TROISIÈME. LE PREMIER LIVRE DE JULIEN. . . . .	74
LIVRE QUATRIÈME. LE DEUXIÈME LIVRE DE JULIEN. . . . .	119
LIVRE CINQUIÈME. LE TROISIÈME LIVRE DE JULIEN. . . . .	174
LIVRE SIXIÈME. LE QUATRIÈME LIVRE DE JULIEN . . . . .	223

Titel Werk: Contra Iulianum l. vi Autor: Augustinus von Hippo Identifier: CPL 351 Time: 5. Jhd.

Titel Version: Contre Julien Sprache: französisch Bibliographie: CONTRE JULIEN Défenseur du Pélagianisme. Traduction de M. l'abbé BURLERAUX. Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XV, p. 481-745 ; Tome XVI ; Tome XVII, p. 1-242.

## CONTRE JULIEN Défenseur du Pélagianisme.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XV, p. 481-745 ; Tome XVI ; Tome XVII, p. 1-242.

Le but et l'occasion de ce nouvel ouvrage nous sont parfaitement indiqués dans la lettre suivante, qui doit lui servir d'introduction.

Augustin à son bienheureux frère et collègue Claude, salut dans le Seigneur.

Mû par un sentiment fraternel, vous m'avez envoyé, avant que je vous les eusse demandés, les quatre livres de Julien contre le premier livre d'un de mes ouvrages (Du mariage et de la concupiscence). Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous envoyer, plutôt qu'à tout autre, ce que j'y répons; vous jugerez si j'y répons bien. Des extraits des quatre livres de Julien avaient été envoyés, j'ignore par qui, à l'illustre et pieux comte Valère, à qui on savait que mon ouvrage était dédié; ces extraits me furent remis, grâce aux soins de l'illustre comte, et-je me hâtai d'ajouter à mon premier livre, un second où je réfute tout cela de mon mieux. Mais en comparant ces extraits aux quatre livres qui sont entre mes mains, je me suis aperçu que tout n'est pas rapporté comme Julien l'a écrit. Julien, ou quelqu'un de ses amis, pourra dire que je n'ai pas été vrai, parce que la publication des extraits envoyés au

comte diffère des quatre livres. Dès lors, quiconque lira mon second livre, adressé au comte Valère, comme le premier, saura que, en quelques endroits, je ne réponds pas à Julien, mais à l'auteur même de ces extraits infidèles, qui a cru devoir faire des changements, peut-être pour s'approprier en quelque manière l'ouvrage d'autrui. Mais aujourd'hui, persuadé que les exemplaires que m'a envoyés votre sainteté sont plus exacts, je crois devoir répondre à l'auteur lui-même, qui se vante d'avoir réfuté mon premier livre avec ses quatre livres, et qui ne cesse de répandre partout ses poisons. J'ai donc entrepris cet ouvrage avec l'aide du Sauveur des petits et des grands ; et je sais que vous avez prié pour moi, afin que je pusse l'achever; vous avez aussi prié pour ceux à qui nous espérons et désirons que ces sortes de travaux soient profitables. Examinez donc ma réponse, dont le commencement est à la suite de cette lettre. Adieu, souvenez-vous de nous dans le Seigneur, bienheureux frère.

## **LIVRE PREMIER. LES CATHOLIQUES ACCUSÉS DE MANICHÉISME.**

Saint Augustin y réfute, par le témoignage des saints Docteurs, l'impudence de Julien qui l'accusait de manichéisme pour avoir soutenu l'existence du péché originel. Dans la dernière partie de ce même livre, Augustin prouve que Julien lui-même professe des opinions favorables aux Manichéens.

### **1.**

Vos outrages, Julien, et vos malédictions, inspirés dans vos quatre livres par la haine la plus ardente, je le dis en toute vérité, je ne les méprise pas. Et comment pourrais-je les mépriser, quand, rentrant dans ma conscience, je trouve que je dois m'en réjouir pour moi-même, et en gémir pour vous et pour ceux que vous trompez? Or, méprise-t-on d'ordinaire ce qui cause de la joie ou de la douleur? Non, ce qui nous réjouit ou ce qui nous contriste, ne nous paraît nullement méprisable. Ce qui me cause de la joie, c'est cette promesse énoncée par le Seigneur : «Quand les hommes, par haine pour moi, disent mensongèrement contre vous toute sorte de mal, réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense vous attend dans les cieux<sup>1</sup> ». D'un autre côté, ce qui cause ma douleur, c'est ce cri de l'Apôtre : «Qui est faible, sans que je devienne faible avec lui; qui est scandalisé, sans que je brûle<sup>2</sup>? » Mais pour soutenir votre doctrine que vous croyez la vérité, vous pouvez tenir le même langage. Laissons donc, si vous le voulez, ces généralités que l'on peut se renvoyer de part et d'autre, quoiqu'elles ne puissent être vraies des deux côtés à la fois.

---

<sup>1</sup>Lévit. XII.

<sup>2</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

2.

Et d'abord, veuillez me dire comment vous osez vous glorifier d'avoir répondu, même en apparence, à mon livre, quand, dans vos quatre livres, vous ne réfutez même pas la quatrième partie du mien; quand vous procédez par sauts et par bonds d'une discussion à l'autre pour en taire le plus grand nombre, comme si vous étiez bien persuadé que jamais lecteur de mon ouvrage ou du vôtre ne s'apercevra de cet indigne mode de procéder? Je l'ai dit, vous relevez à peine la quatrième partie de mon volume; armé de vos quatre grands livres, vous avez cru l'écraser comme sous un char à quatre coursiers, et pourtant ce petit écrit n'a pas même été touché par tout ce fracas immense; il est resté solidement debout, et il serait superflu de vous en donner les preuves. Tout ce que je demande à ceux qui ont quelque désir de connaître le fond du débat, c'est de lire toutes les pièces du procès, les miennes et les vôtres. La conclusion s'en étale avec une telle évidence, que ce serait faire preuve de trop peu d'intelligence que d'exiger de nous une nouvelle démonstration.

3.

Parce que je vous vois entièrement plongé dans l'erreur et tristement en proie au besoin de maudire, je partagerai cet écrit en plusieurs parties bien distinctes. Dans la première, je montrerai que les injures dont vous me poursuivez atteignent directement de nombreux et illustres docteurs de l'Église catholique, que vous osez flétrir du nom infâme de Manichéens, et contre lesquels vous lancez des traits horriblement sacrilèges. Dans la seconde partie, je prouverai que vos opinions sont des plus favorables à l'impie et détestable erreur des Manichéens, de telle sorte que, même parmi leurs amis, ils ne sauraient trouver un défenseur plus puissant. Dans la troisième partie, m'appuyant, non pas sur mon propre témoignage, mais sur le témoignage des anciens docteurs qui ont noblement défendu la foi catholique contre les attaques des impies, je réfuterai aussi brièvement que possible les vaines arguties et les pâles arguments que vous avez péniblement élaborés. Enfin, comme en vous obtenant dans l'erreur, vous serez obligé de combattre les docteurs de l'Église catholique, et de soutenir que, dans cette question, ils n'ont point conservé la foi catholique, je justifierai contre vous, Dieu aidant, et la foi de ces docteurs et la nôtre; j'en conclurai, non-seulement, comme dans la seconde partie, que vos paroles favorisent le manichéisme, mais que le dogme même qui constitue l'erreur pélagienne, et qui nous est commun à tous, prête aux Manichéens l'appui le plus puissant.

4.

Et d'abord saisissez dans son ensemble le point de vue sous lequel je veux traiter la première partie. Quant à l'intention qui a dicté le petit ouvrage auquel vous vous vantez d'avoir répondu par quatre grands livres, toute la question qui s'agite entre nous est de savoir si

j'ai tort ou raison de soutenir que le mariage est bon et légitime en lui-même, et qu'on ne saurait le rendre responsable du péché originel que tous les hommes apportent en naissant, par suite du péché du premier homme. Nier cette vérité, c'est saper par sa base tout l'édifice de la foi chrétienne, et c'est pour le démontrer que j'ai composé mon livre sur le mariage et la concupiscence, afin d'établir une distinction essentielle entre le bien même du mariage et le mal d'où procède le péché originel. De votre côté, vous soutenez que le mariage doit être intrinsèquement condamné, à moins que le fruit qui en sort ne soit entièrement exempt de péché: telle est la proposition dont le développement constitue ces quatre livres que vous offrez comme une victorieuse réfutation du mien. Pour mieux détourner les hommes de l'inébranlable foi catholique, et leur faire embrasser votre nouvelle hérésie, vous posez sans cesse devant les yeux de vos lecteurs le spectre hideux du manichéisme, comme si vraiment on affirmait avec les Manichéens que la nature est intrinsèquement mauvaise, quand on affirme que les enfants nés charnellement du premier homme, reçoivent de lui la contagion de la mort antique, et ont besoin d'une seconde naissance, pour obtenir, dans le bain de la régénération, la rémission du péché originel, l'adoption des enfants de Dieu et des droits à la possession du royaume éternel. Le nom et le crime des Manichéens n'étaient-ils pas également invoqués par Jovinien, quand il affirmait de Marie qu'elle avait conçu dans la virginité le Verbe fait chair, mais qu'elle avait perdu cette virginité en enfantant le Sauveur? Il en concluait que si nous admettons l'incorruptible virginité de la mère au moment même de l'enfantement, c'est parce que, nouveaux Manichéens, nous ne voyons en Jésus-Christ qu'un être fantastique. Or, sous l'inspiration de la grâce du Sauveur, les catholiques ont toujours méprisé cette argumentation si habilement conçue par Jovinien; ils ont toujours cru que Marie n'a point perdu sa virginité par l'enfantement, que Jésus-Christ n'est point un fantôme, que Marie est restée Vierge après l'enfantement, et que le corps de Jésus-Christ, formé dans son sein, était un corps véritable. Ils feront de même à votre égard; ils mépriseront vos raisonnements aussi vains que calomnieux; jamais ils n'admettront avec les Manichéens la coexistence éternelle d'un principe mauvais, et s'attachant à l'antique et véritable foi catholique, ils croiront sans hésiter que Jésus-Christ a déchiré dans sa personne l'arrêt de condamnation, que la faute paternelle faisait peser sur le genre humain, et qu'il est le Sauveur de tous, même des enfants.

## 5.

Vous donc qui nous jetez si souvent au visage l'injurieux nom de Manichéens, ouvrez les yeux, je vous prie, et voyez quels sont les illustres et nombreux défenseurs de la foi catholique, que vous flétrissez par cette criminelle dénomination. Je ne puis vous les énumérer tous, et de tous ceux dont je vous citerai les noms, je ne pourrai vous dérouler toutes les propositions par eux émises sur la matière qui nous occupe; un tel travail serait trop long, et ne me paraît nullement nécessaire. De quelques auteurs, je ne citerai que quelques-uns

de leurs témoignages, mais ils suffiront pour frapper de honte tous nos contradicteurs, si toutefois ils ont encore conservé quelque crainte de Dieu, ou si leur obstination n'est pas telle qu'elle ne laisse plus prise à la pudeur humaine. Saint Irénée, évêque de Lyon, et très-rapproché des temps apostoliques, s'exprime en ces termes : «Les hommes ne peuvent être guéris de l'antique plaie du serpent, à moins qu'ils ne croient en Celui qui, selon la similitude de la chair de péché, a été élevé de terre sur le bois du martyre, a attiré tout à lui et a vivifié les morts<sup>3</sup> ». Ailleurs il ajoute : «De même que le genre humain a été enchaîné à la mort par une vierge, de même il en sera délié par une vierge, afin que l'égalité se rétablisse et que la désobéissance d'une vierge soit détruite, par l'obéissance d'une autre vierge. Le péché du premier a été expié par la mort du premier-né; la prudente du serpent a été vaincue par la simplicité de la colombe; voilà pourquoi les liens qui nous attachaient à la mort ont été brisés en notre faveur<sup>4</sup>». Entendez-vous ce que pense de l'antique plaie du serpent cet évêque des premiers temps de l'Eglise ? Ce qu'il pense de la similitude de la chair de péché, par laquelle la plaie faite par le serpent est guérie dans la chair de péché ? Ce qu'il pense du péché du premier homme et des liens mortels que ce péché avait jetés sur nous?

## 6.

Le glorieux martyr et évêque Cyprien formule la même croyance en des termes plus explicites encore : «Si quelque chose pouvait empêcher les hommes d'obtenir la grâce, ne serait-ce pas ces péchés graves que commettent parfois les adultes et les personnes plus avancées en âge? Or, si des adultes déjà coupables de nombreux péchés personnels, et très-criminels aux yeux de Dieu, sont acceptés au baptême, et y reçoivent la grâce et la rémission de leurs péchés, de quel droit rejeter un enfant dont tout le crime, parce qu'il est né charnellement du premier Adam, est d'avoir contracté la faute originelle? S'il est quelqu'un qui doive être accueilli facilement à la rémission des péchés, n'est-ce pas celui qui n'y apporte que des péchés d'autrui, et non pas des fautes personnelles<sup>5</sup> ? »

## 7.

Citons également Réticius, évêque d'Autun, homme d'une grande autorité dans l'Eglise, qui assista au concile de Rome sous le pape Melchiade, condamna Donat, l'auteur du schisme des Donatistes, et proclama l'innocence de Cécilianus; évêque de Carthage. Parlant du baptême, Réticius s'exprime en ces termes : «C'est là le principal pardon accordé dans l'Eglise; il n'est refusé à personne; nous y déposons le fardeau de l'ancien crime, nous y sommes justifiés des anciens crimes de notre ignorance ; enfin, nous y dépouillons le vieil homme avec ses souillures originelles ». N'entendez-vous pas qu'il vous parle du fardeau de l'ancien

---

<sup>3</sup>Lévit. XII.

<sup>4</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>5</sup>Lévit. XII.

crime, des fautes anciennes, et de l'homme ancien avec ses souillures originelles? et vous osez lui opposer votre désastreuse nouveauté ?

**8.**

Olympius, évêque espagnol, glorieux défenseur de l'Église et de Jésus-Christ, s'exprime ainsi dans l'un de ses sermons : «Si la foi était demeurée incorruptible sur la terre, si elle s'était tenue dans les limites qui et lui avaient été fixées, si l'homme n'avait pas quitté la voie droite qui lui était tracée, jamais la transgression mortelle du premier homme n'aurait versé la contagion du vice dans le genre humain, jamais l'homme n'aurait été condamné à naître avec le péché ». Qu'avez-vous donc à nous reprocher, que vous ne puissiez reprocher à cet évêque, ou plutôt à ces docteurs que je viens de vous citer? Le péché est entré dans le monde par un seul homme en qui tous ont péché<sup>6</sup>, tel est le dogme fondamental de la foi catholique, que tous les fidèles croient unanimement, et qu'ils confessent hautement, condamnant ainsi au nom de la plus haute antiquité catholique vos nouveautés présomptueuses.

**9.**

Mais voici un autre témoignage qui pourra vous causer un plus grand étonnement, voire même une sorte d'effroi, et puisse-t-il, en vous troublant, vous ramener à la vérité ! Personne n'ignore que Hilaire, évêque des Gaules, fut le plus hardi défenseur de l'Église catholique, et l'adversaire le plus infatigable des hérétiques. Parlant de la chair de Jésus-Christ, il s'écrie : «Le Verbe fut envoyé dans la ressemblance de la chair de péché<sup>7</sup>, mais s'il revêtit la chair il ne revêtit pas le péché. Parce que toute chair naît du péché, en tant qu'elle est formée par Adam après son péché, Jésus-Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, de telle sorte qu'il portait en lui, non pas le péché, mais la ressemblance de la chair de péché ». Expliquant ensuite le psaume cent dix-huitième, et arrivant à ce verset: «Mon âme vivra et vous louera<sup>8</sup>», il s'exprime en ces termes : «David ne se flatte pas de vivre en cette vie, car c'est lui-même qui avait dit : J'ai été conçu dans le péché, et ma mère m'a enfanté dans l'iniquité<sup>9</sup>. Il sait donc parfaitement qu'il est sorti de la source du péché, et qu'il est né sous la loi du péché ». Maintenant comprenez-vous ces paroles? Cherchez-vous ce que vous pouvez y répondre? Cet homme si célèbre parmi les évêques catholiques, comblé partout de tant d'éloges et de gloire, osez, si vous en avez l'audace, l'accuser de mensonge, quand il proclame l'existence du péché originel.

---

<sup>6</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>7</sup>Lévit. XII.

<sup>8</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>9</sup>Ps. L. 7.

## 10.

Écoutez encore un autre ministre de Dieu, et que je vénère comme un père, car c'est lui qui m'a enfanté par l'Évangile en Jésus-Christ<sup>10</sup>, c'est par lui. que j'ai reçu le sacrement de la régénération. Je parle du bienheureux Ambroise, dont je sais par moi-même, et tout l'univers romain avec moi, la grâce, la constance, les travaux, les périls, soit dans ses oeuvres, soit dans ses discours, quand il s'agissait de prêcher ou de défendre la foi catholique. Expliquant donc dans l'Évangile de saint Luc ces paroles de David: «Le Jourdain s'est retourné en arrière<sup>11</sup> » : «Ces paroles », dit-il, «annonçaient le futur mystère du bain salutaire, dans lequel les enfants baptisés renaissent à une vie nouvelle et sont dépouillés de la malice primitive qu'ils avaient revêtue avec la nature<sup>12</sup> » Dans le même ouvrage il dit encore : «Marie a engendré dans une virginité parfaite, et le Saint-Esprit lui-même a déposé dans son chaste sein la semence immaculée d'où devait naître le Sauveur. Seul, en effet, parmi tous les enfants de la femme, Jésus Christ est né dans une sainteté parfaite; il n'a ressenti aucun des effets de la contagion originelle; cette contagion corruptrice a disparu devant sa céleste majesté<sup>13</sup> ». Ailleurs encore nous lisons : « Nous mourons tous en Adam, car le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que le péché est passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché. La faute d'Adam a donc été une cause de mort pour tous les hommes<sup>14</sup> ». Plus loin, il dit également : « Prenez garde de commencer par vous à mettre à nu, comme Adam s'est aperçu de sa nudité, quand il cessa d'observer le précepte divin, quand il se dépouilla du vêtement de la foi et qu'il reçut cette blessure mortelle qui aurait frappé de mort le genre humain tout entier si le bon Samaritain, descendant du ciel, n'était venu guérir ses cruelles blessures<sup>15</sup> ». Il ajoute : « Adam exista, et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui<sup>16</sup> ». Faisant l'apologie du prophète David, le saint évêque s'exprime en ces termes : «Avant même notre naissance, nous sommes déjà souillés par la contagion ; avant de jouir de la lumière, nous subissons l'injure de notre origine, nous sommes conçus dans l'iniquité. Le texte sacré ne dit pas si c'est dans l'iniquité de nos parents ou dans la nôtre. Toujours est-il que chacun est engendré ou par sa mère dans le péché. L'auteur inspiré ne dit pas si notre mère nous enfante dans son propre péché, ou si nous avons déjà péché en naissant. Pourquoi ne dirions-nous pas que les choses se passent en nous de cette double manière ? Notre conception même n'est pas exempte de péché, puisque nos parents sont eux-mêmes tombés; d'un autre côté, si l'enfant n'est point sans péché, «à plus forte raison le péché doit-il atteindre «cette époque

---

<sup>10</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>11</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>12</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>13</sup>Lévit. XII.

<sup>14</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>15</sup>Ps. L. 7.

<sup>16</sup>II Cor. V, 14.

mystérieuse passée dans le «sein maternel? Nous sommes donc conçus dans le péché de nos parents, et nous naissons dans leur iniquité. D'ailleurs, l'enfantement lui-même porte avec lui sa propre contagion, et cette contagion peut n'être pas seule pour notre nature<sup>17</sup> ». Dans son commentaire sur le livre de Tobie, saint Ambroise formule ainsi sa pensée : «Quel est cet usurier de péché? n'est-ce pas le démon, à la parole duquel Eve se souilla de péché et transmet avec usure au genre humain à tout entier les tristes suites d'une succession malheureuse<sup>18</sup>? » Plus loin, nous lisons également : «Le démon séduisit Eve jusqu'à lui faire supplanter son mari et engager l'héritage<sup>19</sup> ». Commentant le psaume quatre-vingt-huitième, saint Ambroise nous dit : Autre est notre iniquité, autre l'iniquité de notre talon, où Adam fut blessé par la dent du serpent, et cette blessure nous la recevons par droit de succession, et c'est elle qui nous fait boiter dès l'origine<sup>20</sup> ».

## 11.

Courage donc, et objectez-moi le péché originel ; ne tenez aucun compte de tous ces docteurs, et feignez de ne pas savoir ce qu'ils disent. C'est en vain qu'ils ont illustré la sainte Eglise par leur vie sainte ; c'est en vain qu'ils ont combattu et terrassé toutes les erreurs de leur temps; c'est en vain qu'ils sont sortis de ce monde avec la double couronne de la science et de la sainteté, à une époque qui avait le bonheur de ne connaître ni vos erreurs ni les bouillonnements de votre orgueil; qu'ils soient pour vous comme s'ils n'avaient pas été ; dirigez sur moi tous vos coups, faites semblant d'ignorer que ce soient eux que vous déchirez sous mon nom, et prodiguez-moi vos injures en toute sécurité. Puis-je croire que vous ignorez le mal que vous faites? en vous voyant poursuivre avec autant d'hostilité ces lumières de la cité de Dieu, dont vous devriez vous faire le disciple fidèle? puis-je croire qu'il y a de votre part, non pas impudence, mais seulement de l'imprudence? Je le croirais, en effet, je resterais persuadé que c'est sans le savoir que vous commettez un semblable crime, si, dans ce livre auquel vous vous flattez d'avoir répondu, ou auquel vous voulez qu'il soit dit que vous avez répondu, je n'avais pas cité de saint Ambroise un manifeste et éloquent témoignage<sup>21</sup>. Ne l'avez-vous pas entendu, parlant de la naissance de Jésus-Christ et le proclamant fils d'un vierge, s'écrier : «Voilà pourquoi il a subi toutes les épreuves humaines, pourquoi il s'est soumis comme tous les hommes à toutes les douleurs; mais parce qu'il était né du Saint-Esprit, jamais il ne connut le péché? Car tout homme est menteur<sup>22</sup>, et personne n'est sans péché, si ce n'est Dieu lui-même. La loi qui établit que tout enfant né de l'homme et de la femme, «c'est-à-dire de l'union des corps, ne saurait être sans péché,

---

<sup>17</sup>Gal. IV, 24.

<sup>18</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

<sup>19</sup>Matt. XXIII, 9.

<sup>20</sup>Job, III, 3.

<sup>21</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>22</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

n'avait donc pas d'application possible au Sauveur. Car dire de quelqu'un qu'il est exempt de péché, c'est dire qu'il n'a point connu ce mode de conception<sup>23</sup> ». Si vous n'avez pas lu dans mon livre ces paroles de saint Ambroise, comment donc avez-vous pu entreprendre la réfutation de ce livre dans lequel elles sont textuellement consignées? Et si vous les avez lues, pourquoi tant de fureur contre moi; pourquoi surtout invoquer son nom contre moi? Comment osez-vous lacérer mon nom, et taire celui d'Ambroise pour vous donner le triste plaisir d'en faire un Manichéen?

## 12.

Ne voyez-vous pas quels hommes me soutiennent pour supporter le poids de vos malédictions? Ne voyez-vous pas quels hommes font cause commune avec moi, et cette cause vous la calomniez avec un débordement inouï d'inepties et d'outrages? Ne voyez-vous pas que cet horrible crime dont vous accusez de tels évêques retombe sur vous de tout son poids; tandis que pour moi la plus pure de mes gloires c'est d'être accusé par vous, en compagnie de ces illustres Docteurs? Si vous le voyez, voyez-le, et alors du moins condamnez-vous au silence; que toutes ces langues catholiques enchaînent la langue pélagienne; votre bouche criminelle soumettez-la à tant de bouches vénérables. Si, nouveau Polémon, après une débauche continuée jusqu'au jour, vous étiez entré dans la classe de Xénocrate, la honte que vous auriez éprouvée n'eût rien été en comparaison de celle que vous devriez ressentir dans l'assemblée de tant de saints illustres. Et, en effet, la honte ne devrait-elle pas être proportionnée au degré de véritable sagesse professée dans une école? De là je conclus que si Xénocrate, en sa qualité de disciple de Platon, méritait un tel respect, quel respect beaucoup plus grand ne méritent pas ces grands évêques en leur qualité de premiers disciples de Jésus-Christ leur divin Maître! Je garde un précieux souvenir de Mémor, votre père, de bienheureuse mémoire; les belles-lettres nous avaient unis d'une étroite amitié qui vous avait rendu cher à mes yeux. Vous voyant apporter à l'étude, non pas l'ivresse d'une débauche nocturne, mais la turbulence d'un caractère violent, voulant vous calmer et vous guérir, je vous ai souvent conduit, non pas à l'école de quelque philosophe, mais dans l'assemblée majestueuse et pacifique de nos saints évêques. Pour toute récompense je vous demande cette faveur regardez-les comme ils vous regardent, écoutez-les vous adressant cette douce parole: Quoi donc, ô notre fils Julien, serions-nous des Manichéens? Dites-moi, je vous prie, que répondrez-vous? De quels yeux les regarderez-vous? Quels arguments leur opposerez-vous? A quelle catégorie d'Aristote aurez-vous recours pour lancer contre nous les foudres de votre colère? Osez-vous dégainer en leur présence vos arguments, véritables épées de verre, véritables poignards de plomb? Leur sera-t-il difficile de faire voler vos armes en éclats et de vous réduire à une honteuse nudité? Ou bien, répondrez-vous que jamais le nom d'aucun d'entre eux n'a été flétri par vous de l'accusation de manichéisme? Mais alors

---

<sup>23</sup>Lévit. XII.

que ferez-vous quand ils vous diront; Si vous n'aviez perfidement déchiré que notre nom, nous l'eussions encore souffert; mais pouvons-nous souffrir qu'on déchire notre foi, qui seule peut nous mériter de voir nos noms inscrits dans le ciel? Leur répondrez-vous; Je n'ai jamais souillé votre foi d'aucune accusation? Cette réponse serait-elle sincère de votre part, vous qui soutenez que c'est faire preuve de manichéisme de soutenir que les enfants à leur naissance contractent par Adam la souillure du péché originel? Or, ce dogme ils l'ont appris dans l'Eglise de Jésus-Christ avec les premiers éléments de la doctrine catholique ; ils l'ont enseigné dès qu'ils furent parvenus aux honneurs de l'Eglise ; à tous ceux qu'ils ont pu baptiser ils ont conféré par le Saint-Esprit la rémission de leurs péchés, et à ces nombreux enfants qu'ils baptisaient également, la rémission du péché originel. Je vous renouvelle donc mon avis, ma prière Contemplez ces nombreux et illustres défenseurs et docteurs de l'Eglise ; voyez à quels hommes vous adressez vos audacieuses et criminelles injures.

### 13.

Ou bien, les jugez-vous dignes de mépris parce qu'ils appartiennent tous à l'Eglise d'Occident, et parce que je ne vous ai nommé aucun évêque d'Orient? Que faire donc, puisqu'ils sont Grecs et que nous sommes Latins? Je suppose que vous devez vous contenter de cette partie de l'univers, dans laquelle le Sauveur a voulu couronner de la palme du martyr le premier et le chef de ses Apôtres. Si vous aviez écouté la voix d'Innocent qui gouverne aujourd'hui cette Eglise, vous auriez échappé aux pièges nombreux que les Pélagiens tendaient sous les pas de votre ardente et périlleuse jeunesse. En effet, répondant aux conciles d'Afrique, que pouvait leur dire ce saint Pontife, sinon que le Siège apostolique et l'Eglise romaine conservent l'unité avec et dans toutes les autres églises ? Et cependant vous accusez de prévarication son successeur Zozime, parce qu'il a refusé de condamner la doctrine des Apôtres et de son prédécesseur. Mais je n'insisterai pas sur ce point, car je veux, non pas vous irriter, mais vous guérir, et je craindrais d'ulcérer votre coeur en faisant l'éloge de celui qui vous a condamné. Voyez donc ce que vous pouvez répondre au saint pape Innocent, qui partage de tous points la croyance de ces saints évêques dans les rangs desquels je vous ai fait pénétrer, utilement peut-être. Il siège au milieu d'eux, le dernier quant au temps, mais le premier quant au lieu.

Au sujet de ces malheureux enfants qui reçoivent d'Adam la souillure du péché originel et ne peuvent être sauvés que par la grâce de Jésus-Christ, Innocent proclame avec ces docteurs l'enseignement catholique et véritable. N'a-t-il pas déclaré que Jésus-Christ purifie dans le bain du baptême le vice ancien, c'est-à-dire la faute du premier homme qui, par son libre arbitre, s'est précipité dans toutes les profondeurs de l'abîme<sup>24</sup> ? n'a-t-il pas défini<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup>Lévit. XII.

<sup>25</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

que, si les enfants ne participent pas à la chair du Fils de l'homme, ils ne peuvent avoir la vie<sup>26</sup>? Répondez à Innocent, ou plutôt au Seigneur lui-même dont il ne fait qu'emprunter le témoignage, et. dites comment il se peut faire que l'image de Dieu soit punie du supplice capital jusqu'à être privée de la vie, si les enfants qui naissent ne contractent d'aucune manière la souillure du péché originel. Mais que direz-vous, que répondrez-vous? vous pouvez dire du bienheureux Innocent qu'il est un manichéen, mais osez-vous le dire de Jésus-Christ lui-même?

#### 14.

C'est donc en vain que vous en appelleriez aux évêques de l'Eglise orientale ; ces évêques sont chrétiens, et dans les deux parties du monde il n'y a qu'une seule et même foi ; pour ce qui vous regarde, c'est la terre occidentale qui vous a engendré, comme c'est l'Eglise occidentale qui vous a régénéré. Que voulez-vous: donc jeter dans son sein, que vous n'y ayez pas trouvé, quand elle vous a reçu parmi ses membres ? Que cherchez-vous à lui ravir, que vous ne l'avez vous-même reçu dans ses bras ? En effet, ce péché originel, que vous niez aujourd'hui pour le plus grand malheur des autres enfants, à quelque âge que vous ayez été baptisé, vous en avez reçu la rémission. Et s'il est vrai, comme nous l'avons appris, que vous ayez reçu le baptême dans votre première enfance, vous étiez alors innocent de tout péché personnel, et cependant par le seul fait de votre naissance charnelle en Adam, vous aviez contracté la contagion de la mort ancienne. Parce que vous aviez été conçu dans l'iniquité, on vous a exorcisé, on a envoyé sur votre front le souffle mystérieux, afin de vous arracher à la puissance des ténèbres et de vous transférer dans le royaume de Jésus-Christ<sup>27</sup>. O fils né dans le mal par Adam, triais régénéré au bien par Jésus-Christ, vous essayez donc de ravir à votre mère les sacrements qui lui ont servi à vous enfanter ! Etait-elle manichéenne, quand elle vous enfantait sous un mode sous lequel vous ne voulez plus .qu'elle enfante ; quand vous la couvrez d'opprobres, afin de fermer en elle pour les autres ces entrailles de pitié maternelle dans lesquelles vous avez repris naissance ? Vous scindez le nom de son époux de telle sorte que, dans la régénération des enfants, il ne soit que le Christ, tandis que pour les adultes il serait le Christ Jésus ; Jésus, c'est-à-dire Sauveur ; mais vous ne voulez pas qu'il soit le Sauveur des enfants, puisque vous soutenez qu'il n'y a rien en eux qui les oblige à être sauvés par lui.

#### 15.

Puis-je ne pas vous rappeler également le nom d'un évêque d'Orient, dont la renommée nous célèbre les gloires, et dont les ouvrages, quoique traduits en latin, nous révèlent l'éclat de ses vertus et de son talent? J'ai nommé saint Grégoire ; qu'il siège donc avec les Pères

---

<sup>26</sup>Ps. L. 7.

<sup>27</sup>Lévit. XII.

que j'ai cités, et qu'il supporte avec eux le poids de vos jalouses et de vos vaines accusations ; mais qu'avec eux encore il lance contre votre hérésie une condamnation salutaire.

Voici ses paroles : « Que l'image de Dieu purifie la souillure corporelle, et que sur les ailes de la parole de Dieu elle soulève la chair qui lui est unie. Il eût mieux valu, sans doute, ne pas avoir besoin de cette purification ; il eût été plus heureux pour nous de persévérer dans cette dignité primitive, vers laquelle nous remontons de toute la puissance de nos efforts, depuis notre présente justification, et de ne pas nous séparer de l'arbre de la vie pour aller goûter toutes les amertumes du péché. Toutefois, plutôt que de persévérer dans l'iniquité, trouvons-nous heureux de pouvoir sortir du péché et nous en corriger ». Saint Grégoire continue : « De même que nous sommes tous morts en Adam, de même soyons tous justifiés en Jésus-Christ. Naissions avec Jésus-Christ, « soyons crucifiés avec Jésus-Christ, et ensevelis avec lui pour la mort, afin qu'avec lui également nous ressuscitions pour la vie. Tel est le changement utile et nécessaire qui doit s'opérer en nous, afin que nous quittions le mal pour retourner au bien, comme nous avons quitté le bien pour tomber dans le mal. Car là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé, afin que ceux pour qui la manducation du fruit défendu avait été un principe de condamnation, puissent trouver dans la croix de Jésus-Christ le principe d'une justification plus abondante<sup>28</sup> ». Plus loin il ajoute : « Vénérez cette naissance par laquelle vous avez été délivrés des liens d'une naissance terrestre. « Honorez l'humble et petite ville de Bethléem, qui vous ouvre la voie de retour vers le paradis ». Ailleurs, parlant du baptême, il s'exprime en ces termes : « Croyez fermement à la parole de Jésus-Christ, quand il nous déclare que personne ne peut entrer dans le royaume des cieux s'il ne renait de l'eau et du Saint-Esprit<sup>29</sup>. C'est donc par le baptême que sont effacées en nous les taches de notre première naissance, en vertu desquelles nous avons été conçus dans l'iniquité, et enfantés dans le péché<sup>30</sup>. Un tel langage de la part de saint Grégoire va-t-il donc vous paraître imbu de Manichéisme? Ne voyez-vous pas que tous ces saints docteurs n'ont qu'un cœur et qu'une voix pour attester ce point fondamental de notre foi catholique?

## 16.

Mais peut-être croiriez-vous que c'est trop peu de n'avoir à citer qu'une seule autorité appartenant à l'Eglise orientale? Cependant veuillez remarquer que la place occupée par saint Grégoire parmi ses frères de l'épiscopat, prouve suffisamment qu'il n'était alors que l'écho fidèle de la vérité catholique, et que, s'il jouissait d'une telle célébrité et se voyait entouré de tant de respect, c'est que sa doctrine paraissait de tous points conforme à la règle et aux lois de l'éternelle vérité. Néanmoins, si vous le voulez, je vous citerai également saint Basile, ou plutôt je vous le citerai bon gré malgré, surtout parce que, dans l'ouvrage qu'il a composé

---

<sup>28</sup>Lévit. XII.

<sup>29</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>30</sup>Ps. L. 7.

contre les Manichéens, vous avez cru trouver certaines expressions que vous avez reproduites dans votre quatrième livre, et qui ne s'appliquent en aucune manière à la question du péché originel entrant dans le monde par un seul homme, et passant dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché. Ce que soutient saint Basile, c'est que le mal n'est ni une substance, ni une chose substantielle, comme l'enseignaient les Manichéens. Voici ses paroles: «Le mal n'est point une substance, mais une manière d'être qui découle uniquement de la volonté », non pas sans doute pour ceux qui, en vertu de leur première naissance, subissent la loi de la transmission de la mort antique, mais pour ceux qui ont puisé l'amour du mal dans leur volonté propres, c'est-à-dire que, parvenus à l'âge de raison, ils ont usé de leur libre arbitre pour commettre volontairement le péché. «Cet état du péché n'est donc qu'un état accidentel, qui dès lors peut facilement disparaître, pourvu que le pécheur en ait sincèrement la volonté. Au contraire, si le péché commis ne pouvait plus être rejeté par la volonté, si après n'avoir été qu'accidentellement conçu parla volonté, il ne pouvait plus en être séparé, alors encore on ne pourrait pas dire que le mal est une substance, mais on devrait affirmer que toute substance, accidentellement souillée par le péché, ne peut plus être sans péché. Or, nous disons du péché qu'il n'est qu'un acte accessoire, et qu'il n'a d'autre principe que la volonté. Par conséquent le mal peut être facilement séparé de la substance qu'il flétrit; que cette substance se purifie et se soumette à la loi qui la dirige, et alors elle redeviendra d'une innocence parfaite, et ne présentera plus aucune trace du mal et du péché ». Ainsi parlait, et avec raison, saint Basile, quand il voulait préciser rigoureusement ce que nous devons penser de ce mal qui est entré dans le monde par Adam et qui est passé dans tous les hommes. Avant tout, dès lors, le péché doit nous apparaître comme une chose accidentelle à la nature humaine. En effet, telle n'était point la nature humaine dans sa formation primitive ; et quant au péché, il a pour cause, non point une substance, mais uniquement la volonté humaine, soit la volonté de la femme qui s'est laissée séduire par le serpent, soit la volonté de l'homme qui ne consentit au péché que sur les instances de sa femme déjà séduite. Toutefois, quand saint Basile proclame qu'il est facile de séparer le mal de la volonté ou de la substance, cette facilité vient, non pas de la volonté humaine, mais de la miséricorde de Dieu. Du reste, quelle que fût cette facilité, il suffisait de la constater pour confondre les Manichéens, quand ils enseignent qu'il est impossible à la nature du mal de se changer en bien. Voilà pourquoi saint Basile ne dit pas de la volonté humaine, en tant qu'on l'envisagerait comme une substance ou une nature, qu'elle peut facilement se séparer du mal; il dit simplement qu'elle peut en être facilement séparée ; et par ce langage si sagement mesuré, il réfutait les Manichéens ses adversaires, et ne donnait à l'orgueil humain aucun motif de s'élever contre la grâce. Nous parlant du Tout-Puissant, l'Évangile nous enseigne qu'il peut facilement ce qui est absolument impossible aux hommes<sup>31</sup>, aussi n'appartient-il qu'à lui seul, par l'abondance de ses grâces, de détruire le mal qui survient en

---

<sup>31</sup>Lévit. XII.

nous, soit par la volonté d ii premier homme, soit par notre propre volonté, de telle sorte que, selon les paroles mêmes que vous citez de saint Basile, la substance soumise à la volonté puisse recouvrer une innocence parfaite, sans conserver aucune trace ou aucun vestige du péché. Ce prodige aura son accomplissement, telle est du moins l'espérance des fidèles, et cette espérance ne sera point confondue. Quand sera-t-elle réalisée ? La foi catholique nous l'apprend sur-le-champ et sans hésiter, et c'est alors que nous dirons à la mort notre cruelle ennemie : «Où est ta victoire, où est ton aiguillon<sup>32</sup> ? »

## 17.

Vous citez également ces paroles de saint Basile : «Si la chasteté est une vertu, et que le corps soit substantiellement mauvais, il est impossible de trouver un corps chaste, car un corps d'iniquité ne deviendrait jamais un corps de vertu. Or, quand le corps est sanctifié, il devient un corps de vertu, de telle sorte que la vertu est en communion avec le corps, et le corps avec la vertu par laquelle il devient le temple de Dieu. Par conséquent, si tout corps était substantiellement fornicateur, il serait impossible d'y trouver la chasteté, et nous pourrions voir un mal substantiel dans la nature même des corps. Au contraire, si nous admettons avec la foi catholique, que les corps peuvent arriver à un tel degré de mérite, d'honneur et de pureté, qu'ils deviennent le temple de Dieu, le tabernacle a du Fils, et la demeure du Père et du Fils, la doctrine Manichéenne n'est-elle point, «par le fait, convaincue de crime et de folie? » Se peut-il rien de plus vrai et de plus conforme à la foi catholique? Saint Basile, en effet, se proposait de réfuter les Manichéens qui pensent et affirment que les corps ont été formés par cette nation des ténèbres, nature essentiellement mauvaise et coéternelle à Dieu, et qu'ils sont dès lors immuablement mauvais. Par là même il confirmait la croyance de tous ceux qui, dociles aux enseignements de la foi chrétienne, professent qu'ici-bas notre corps est corruptible, et un fardeau pour notre âme<sup>33</sup> ; que ce n'est pas dans de telles conditions qu'il fut créé primitivement et placé dans le paradis terrestre; que loin de rester tel pour toujours, il: deviendra incorruptible et immortel, et alors il sera réellement le temple de Dieu, orné de la pureté conjugale viduelle ou virginale. Pour le moment la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair<sup>34</sup>, car l'esprit ne veut pas que le corps fasse de ses propres membres des armes d'iniquité<sup>35</sup>.

## 18.

Quant à la question qui nous occupe en ce moment, écoutez dans quels termes explicites ce même saint Basile formule sa pensée sur le péché du premier homme, devenant pour

---

<sup>32</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>33</sup>Lévit. XII.

<sup>34</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>35</sup>Ps. L. 7.

nous le péché originel. Je pourrais vous citer la traduction, mais afin de préciser davantage, je préfère recourir au texte grec et vous le traduire moi-même mot à mot. Dans son sermon sur le jeûne, saint Basile s'exprime en ces termes : «Le jeûne a été établi par une loi dans le paradis terrestre. En effet, voici le premier commandement imposé à Adam : Vous ne mangerez pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal<sup>36</sup>. Vous ne mangerez pas; n'est-ce point là le jeûne, et ce jeûne n'est-il pas la première constitution légale? Si la première femme s'était privée du fruit défendu, nous n'aurions pas besoin de ce jeûne actuel. Car ceux qui ont besoin de médecin, ce sont les malades, et non pas ceux qui se portent bien<sup>37</sup>. Le péché nous a rendus malades, guérissons-nous par la pénitence. Or, la pénitence sans le jeûne est une pénitence inutile. La terre maudite produira des ronces et des épines<sup>38</sup>. Vous êtes appelé à la douleur, et non pas aux délices ». Un peu plus loin il continue : «Parce que nous n'avons pas jeûné, nous avons été chassés du paradis. Jeûnons donc afin que nous puissions y rentrer<sup>39</sup> ». Si vous aviez lu ces paroles et autres semblables de saint Basile, ou si après les avoir lues vous les aviez sérieusement méditées, jamais vous n'auriez cité dans vos livres, et je ne sais dans quel esprit, des passages empruntés à saint Basile, qui n'ont aucun rapport avec la question qui nous occupe, et qui ne sont propres qu'à obscurcir les questions les plus claires dans l'esprit des ignorants. Ne vient-il pas de vous être dit que nous n'aurions pas besoin du jeûne actuel, si l'homme n'avait pas transgressé la loi du jeûne dans le jardin de délices? et vous osez encore nier la transmission originelle du péché du premier homme à toute sa postérité ! Le saint docteur ajoutait : «Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin », et vous soutenez que le péché de nos premiers parents ne nous a pas fait perdre la santé dans laquelle nous avons été créés ! Vous entendez qu'on nous applique la sentence formulée contre le premier homme pécheur : «La terre produira pour vous des ronces et des épines », et vous soutenez que nous sommes innocents du péché, quand vous voyez que nous portons le poids de la condamnation du péché ! On vous dit que nous devons rentrer dans le paradis d'où nous sommes sortis, et vous affirmez que nous sommes absolument étrangers au péché de ceux qui étaient seuls dans le paradis terrestre, et dans lesquels nous étions moralement !

## 19.

Que dirai-je de plus ? La croyance de l'Eglise orientale vous est-elle suffisamment révélée par l'enseignement de ces deux hommes d'une sainteté si éclatante, et auxquels la renommée a donné le nom de frères? Dites que vous n'êtes point satisfait. Je puis vous citer le témoignage de quatorze autres évêques orientaux, Euloge, Jean, Ammonianus, Porphyrius, Eutonius, Porphyrius, Fidus, Zoninus, Zoboennus, Nymphidius, Chromatius, Jovinus,

---

<sup>36</sup>Lévit. XII.

<sup>37</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>38</sup>Ps. L. 7.

<sup>39</sup>Rom. VI, 3, 11.

Eleuthère, et Clématus. Puisque nous les trouvons siégeant dans le même tribunal, nous pouvons les invoquer comme juges, car ce sont eux qui jugèrent Pélage dans ce concile de Palestine où Pélage ne trouva aucun accusateur, réussit à se faire passer pour catholique, et comme tel fut déclaré absous. Or, s'il n'avait pas hautement condamné en leur présence tous ceux qui soutiennent que « le péché d'Adam n'a nui qu'à son auteur, et non pas au genre humain; que les enfants à leur naissance sont absolument dans le même état qu'Adam avant son péché; que les enfants morts sans baptême possèdent la vie éternelle », il est certain que ses juges l'auraient solennellement condamné. A quoi donc peut-il vous servir, dans votre état de perplexité, d'en tasser anses et crochets pour enchevêtrer les choses les plus simples, et obscurcir les faits les plus clairs? N'est-il pas évident que les dépositions de Pélage ont pu être interprétées par les juges dans le sens de la foi catholique, aux yeux de laquelle les exorcismes et le souffle mystérieux déposé sur le front des enfants, ont pour effet de les arracher à la puissance des ténèbres? Est-ce en ce sens que vous rapportez ces mêmes dépositions, ou plutôt que vous les composez? Et cependant vous avez pu dire : «Le péché d'Adam a nui au genre humain, non pas par la transmission, mais l'imitation; d'un autre côté, les enfants à leur naissance ne sont pas dans le même état qu'Adam avant son péché, car Adam pouvait accomplir la loi, et ces enfants ne le peuvent pas ». Et c'est par de telles plaisanteries que Pélage se flatte d'avoir trompé ses juges, que vous l'applaudissez des deux mains et que vous vous riez de ces évêques qui se sont laissé duper par lui? Et ces paroles : «Les enfants, même ceux qui sont morts sans baptême, possèdent la vie éternelle », quelle que soit votre habileté, pouvez-vous donner le change sur leur signification naturelle, ou en couvrir la nudité avec des feuilles de figuier? Pélage, en présence de juges catholiques, pouvait-il ne pas condamner ceux qui tiennent un semblable langage ? Sa propre doctrine, il la condamna devant les hommes pour ne pas être condamné par les hommes. Si cette doctrine n'est pas la vôtre, vous êtes d'accord avec nous. Mais puisque vous n'êtes pas d'accord avec nous, nécessairement vous partagez cette doctrine. Par conséquent, vous êtes condamnés par les juges orientaux, dont la sentence fit trembler Pélage, à tel point qu'il condamna lui-même ceux qui émettent de semblables propositions, sans remarquer que cette condamnation retombait directement sur lui, puisqu'il croyait de coeur ce qu'il condamnait de bouche. En effet, ses propres lettres nous attestent qu'il est anathématisé par ses propres paroles. Mais, en ce moment, ce n'est point à Pélage que je m'adresse; c'est à vous seul, et je vous demande ce que vous avez à répondre ? Nous avons devant nous tous ces juges orientaux; nous pouvons lire les actes ecclésiastiques dressés par eux. Nous lisons que Pélage fut accusé d'avoir dit que « les enfants non baptisés possèdent la vie éternelle ». Nous lisons que Pélage condamna tous ceux qui tiennent un semblable langage, et ce fut pour lui le seul moyen d'échapper à l'anathème qui le menaçait. Maintenant qu'avez-vous à répondre ? Les enfants qui meurent sans baptême posséderont ils, oui ou non, la vie éternelle ? Si vous répondez affirmativement, les paroles mêmes de Pélage vous condamneront, et vous serez également condamné par les juges dont il a craint la condamnation. Si vous répondez négativement,

veuillez-me dire pour quelle raison l'innocente image de Dieu sera punie par la privation de la vie, si par le fait seul de sa conception elle ne contracte la souillure d'aucun péché. Et si elle contracte cette souillure, pourquoi flétrir du nom de Manichéens ceux qui croient à cette souillure originelle, et qui auraient condamné Pélage s'il n'avait pas simulé la même croyance?

## 20.

Voilà donc que vous avez en présenté les évêques, non-seulement de l'Occident, mais encore de l'Orient. Ces derniers semblaient nous faire défaut, et voici que nous en citons un grand nombre. Tous, d'une voix unanime, croient que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi le péché est entré dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>40</sup> ; quant au mode lui-même, tous le font consister dans le fait même de la naissance. De tous ceux qui tiennent ce langage, direz-vous que ce sont des Manichéens? Alors contemplez cette multitude d'évêques, rougissez pour eux, ayez pitié d'eux, ou plutôt ayez pitié de vous-même, si vous voulez échapper au courroux de celui qui les inspire et les dirige. Et si vous ne dites pas de ces évêques que ce sont des Manichéens, comment pouvez-vous le dire de moi-même ? Si vous m'accusez de ce crime, c'est parce que, relativement au péché du premier homme, dont la souillure nous est transmise par le fait même de notre naissance charnelle, et ne peut nous être remise que par notre naissance spirituelle, je crois ce qu'ils croient, j'approuve ce qu'ils approuvent, j'enseigne ce qu'ils enseignent, je prêche ce qu'ils prêchent. Cédez à leur autorité, et vous cesserez de me frapper; acquiescez à leur doctrine, et je ne troublerai plus votre repos. Enfin, si, malgré leur puissante médiation, vous refusez de vous réconcilier avec moi, du moins je vous prie de ne pas vous rendre leur ennemi à cause de moi. Mais comment ne pas le devenir, si vous persévérez dans vos erreurs? Quittez ces erreurs, et les rangs de ces évêques vous seront ouverts. Quelle tyrannie n'exercent pas sur vous Pélage et Célestius, si, pour leur rester fidèle, vous consentez, non-seulement à quitter, mais à flétrir du titre de Manichéens ces nombreux et illustres docteurs et défenseurs de la foi catholique qui ont brillé et brillent encore sur toutes les parties de l'univers, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, qui ont vécu dans les temps anciens ou qui vivent encore de nos jours ? Je serais étonné que vous osiez proférer de bouche tout ce que peut vous inspirer la dépravation de votre erreur. Mais je m'étonnerais surtout que sur le visage de l'homme il y eût une telle distance entre son front et sa langue, que son front ne pût en ce point réprimer sa langue.

## 21.

Je sais ce que vous murmurez en secret. Dites-le tout haut, je vous prie, nous vous écoutons. A la fin de l'ouvrage que je réfute, c'est-à-dire dans la dernière partie du quatrième

---

<sup>40</sup>Lévit. XII.

livre, vous vous écriez : «Saint Jean de Constantinople nie la présence du péché originel dans les enfants. En effet, dans une homélie qu'il adresse aux fidèles baptisés, il leur dit : Béni soit Dieu qui seul a opéré des prodiges, a créé toutes choses, et change toutes choses. Ceux qui naguère étaient retenus captifs, goûtent maintenant le calme de la liberté; ceux qui erraient tristement dans l'erreur, sont aujourd'hui citoyens de l'Eglise; ceux qui étaient plongés dans la confusion du péché, possèdent aujourd'hui l'héritage de la justice. Non-seulement ils sont libres, mais ils sont saints; non-seulement saints, mais justes; non-seulement justes, mais enfants de Dieu; non-seulement ses enfants, mais ses héritiers; non-seulement ses héritiers, mais les frères de Jésus-Christ; non-seulement ses frères, mais ses cohéritiers ; non-seulement ses cohéritiers, mais ses membres; nonseulement ses membres, mais ses temples; non-seulement les temples, mais les organes du Saint-Esprit. Vous voyez quelles largesses nous recevons par le baptême ; et pourtant il en est qui pensent que la grâce céleste consiste uniquement dans la rémission des péchés : et nous venons de lui trouver dix effets principaux. Telle est aussi la raison pour laquelle nous baptisons les enfants; sans doute, ils ne sont pas souillés par le péché, mais nous voulons ajouter en eux la sainteté, la justice, l'adoption, l'héritage, la fraternité de Jésus-Christ ; nous voulons qu'ils deviennent ses membres<sup>41</sup> ».

## 22.

En citant ces paroles de saint Jean de Constantinople, auriez-vous pour but de le mettre en contradiction avec ses collègues, de le séparer de leur communion, de le poser comme leur adversaire ? A Dieu ne plaise que ce grand homme devienne jamais l'objet d'une semblable accusation ! A Dieu ne plaise que l'évêque de Constantinople, sur l'importante question du baptême des enfants et de leur salut par Jésus-Christ, se soit mis en opposition avec ses nombreux et illustres collègues : le pape Innocent, Cyprien de Carthage, Basile de Cappadoce, Grégoire de Nazianze, Hilaire des Gaules, Ambroise de Milan !

Il est tels et tels points en particulier sur lesquels les plus illustres défenseurs de la règle catholique peuvent se trouver en désaccord et se trouver plus ou moins dans la vérité, sans pour cela que la foi soit aucunement compromise. Mais, quant à la vérité qui nous occupe, elle appartient directement aux fondements mêmes de la foi. Quiconque veut porter atteinte à ces paroles : «La mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme. Et comme tous meurent en Adam, tous revivront en Jésus-Christ<sup>42</sup> », n'aspire à rien moins qu'à détruire la foi en Jésus-Christ. Il est absolument certain que Jésus-Christ est le Sauveur des enfants ; que s'ils ne sont pas rachetés par lui ils périront, car ce n'est que dans sa chair et son sang qu'ils peuvent avoir la vie. C'est là ce qu'a pensé saint Jean de Constantinople, ce qu'il a cru, ce qu'il a appris, ce qu'il a enseigné. Mais

---

<sup>41</sup>Lévit. XII.

<sup>42</sup>Lévit. XII.

voici que vous interprétez ses paroles dans le sens de votre erreur. Il a dit que les enfants n'avaient point de péchés, c'est-à-dire de péchés propres et personnels. Et c'est à ce point de vue que nous les appelons innocents, selon cette parole de saint Paul, qui déclare que ceux qui ne sont pas encore nés n'ont encore fait ni bien ni mal<sup>43</sup>; mais non pas selon cette autre parole du même Apôtre, qui affirme d'une manière absolue que « plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul<sup>44</sup> ». N'est-ce pas cette même pensée de saint Jean, que saint Cyprien formulait en ces termes: «L'enfant qui vient de naître n'a pas encore péché, et les fautes qui lui sont remises ne sont pas des fautes personnelles, mais des fautes d'autrui<sup>45</sup>? » Comparant donc ces enfants aux adultes pour qui le baptême efface même les péchés personnels, il a pu dire de ces enfants qu'ils n'ont pas de péché, ce que vous avez tort de traduire en ces termes: «Ils ne sont souillés d'aucun péché », surtout que vous désignez clairement qu'il s'agit là du péché originel lui-même. Faut-il attribuer cette méprise au traducteur, et non pas à vous ? J'y consens, et cependant d'autres exemplaires portent . Quoique ces enfants ne soient pas souillés de péchés ; péchés au pluriel et non pas au singulier. Devrais-je beaucoup m'étonner que l'un ou l'autre de vos sectaires ait adopté de préférence le singulier, afin de mieux indiquer qu'il s'agissait du seul péché qui a fait dire à l'Apôtre : «Car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché; tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés<sup>46</sup> ? » Il est clair que ce seul péché dont il s'agit ici, c'est le péché originel, dont certains hérétiques nient absolument l'existence dans les enfants, tandis que l'évêque de Constantinople ne leur refuse que les péchés personnels ; voilà pourquoi il se serait servi du singulier plutôt que du pluriel, tandis que vos adeptes ont préféré traduire par le singulier, afin de rappeler immédiatement à la pensée l'idée du péché du premier homme. Mais il n'entre pas dans notre plan de discuter de simples soupçons, et nous regardons ce texte comme vicié, soit par erreur de la part de l'écrivain, soit par le fait du traducteur. Or, j'ai sous les yeux le texte grec de saint Jean que l'on traduirait littéralement. «Voilà pourquoi nous baptisons les enfants, quoiqu'ils n'aient pas de péchés ». Ce saint évêque n'a donc pas dit des enfants qu'ils ne sont souillés d'aucun péché ; seulement qu'ils n'ont pas de péchés, c'est-à-dire de péchés personnels. Entendue dans ce sens, cette phrase ne donne plus lieu à aucune difficulté. Mais, direz-vous, pourquoi ne s'est-il donc pas servi de ces mots : Péchés personnels? Je réponds : C'est parce que, discutant dans l'Église catholique, sa pensée ne pouvait être interprétée que dans son sens véritable ; personne du reste ne le questionnait dans un sens contraire, et il pouvait parler en toute sécurité, puisqu'on n'avait vu surgir encore aucun ennemi sur ce point.

---

<sup>43</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>44</sup>Ps. L. 7.

<sup>45</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>46</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

23.

Maintenant voulez-vous l'entendre formulant clairement sa croyance sur cet article? Je n'hésite pas à joindre son nom à tous ceux que j'ai déjà cités. Et vous allez comprendre que je suis en droit d'invoquer, comme témoin en ma faveur, et comme juge de notre débat, celui que vous regardez comme votre avocat. Paraissez, saint évêque, paraissez, prenez place avec vos frères, car jamais aucune raison, aucune épreuve ne vous a détaché de leur brillante couronne. Nous avons surtout besoin de connaître votre opinion, car voici que ce jeune insensé croit avoir trouvé dans vos écrits des témoignages, à ses yeux suffisants, pour réduire à néant ceux de vos nombreux et illustres collègues. Alors même que vous lui auriez fourni ce témoignage ; alors même qu'il serait évident que vous partagiez son opinion, laissez-moi vous le dire sans vouloir vous blesser, jamais nous n'hésiterions à donner sur vous la préférence à vos collègues dans une matière dont la solution n'a jamais varié au tribunal de la foi chrétienne et de l'Église catholique. Mais cette crainte est une chimère, car le rang distingué que vous tenez dans l'Église est pour nous une preuve infaillible que sur ce point en particulier vous avez toujours pensé comme vos frères. Parlez donc et couvrez de honte ce jeune homme qui cherche à m'avilir ; pardonnez-moi cependant, car lorsque je lui aurai prouvé votre véritable croyance, il cherchera sans aucun doute à vous avilir vous-même. Il soutient que c'est faire preuve de manichéisme, de croire que les enfants ont besoin d'être délivrés par Jésus-Christ de la condamnation qui pèse sur eux par suite du péché du premier homme. Quand il saura que cette croyance est la vôtre, ou bien il renoncera au pélagianisme, ou bien il vous accusera de n'être qu'un manichéen. Mais pourvu que nous puissions lui rendre un véritable service, n'ayons aucun souci du faux opprobre dont il pourrait nous couvrir.

24.

Écoutez donc, Julien, le langage éminemment catholique de l'évêque de Constantinople. Dans sa lettre à Olympiade, nous lisons : «Quand Adam pécha, son crime fut grand, le genre humain tout entier fut enveloppé dans une condamnation générale, et il dut l'expier dans la douleur et les larmes ». Parlant de la résurrection de Lazare, le même docteur disait : «Jésus-Christ pleurait, se demandant comment notre pauvre mortalité avait pu tomber assez profondément pour renoncer aux choses du ciel et s'attacher à celles d'ici-bas. Jésus-Christ pleurait en voyant que le démon avait rendu mortels des hommes à qui auraient pu être immortels<sup>47</sup> ». Pouvait-on s'exprimer plus clairement? Et vous, qu'allez-vous répondre? Si Adam par son péché a attiré une condamnation générale sur le genre humain tout entier, l'enfant en naissant peut-il ne pas être condamné? Et qui donc le délivrera de cette condamnation, si ce n'est Jésus-Christ? Si même dans la personne de Lazare il est dit de notre mortalité qu'elle a perdu les choses du ciel pour aimer les choses inférieures, quel

---

<sup>47</sup>Lévit. XII.

mortel oserait dire qu'il n'appartient ni à cette faute ni à cette chute qui a fait déchoir le premier homme de cette vie éternelle qu'il aurait possédée s'il n'avait point péché ? Si le démon a rendu mortels ceux qui auraient pu être immortels, comment se fait-il que les enfants meurent, s'ils restent absolument étrangers à la souillure du premier homme? Enfin, si même les enfants sont arrachés à l'empire de la mort, n'est-ce pas par Celui en qui tous seront vivifiés ?

## 25.

Dans un autre de ses sermons l'évêque de Constantinople demande pourquoi les bêtes sauvages s'attaquent à l'homme, et quelquefois le tuent, malgré la sentence dans laquelle le Seigneur déclare formellement qu'il les soumet à l'homme, afin qu'il ait sur elles un empire souverain<sup>48</sup>. Il répond aussitôt qu'avant le péché tous les animaux étaient soumis à l'homme, et si maintenant ils nuisent à l'homme, c'est en punition du premier péché. Le saint docteur se livre sur ce sujet à de longs développements que je ne saurais reproduire ici; cependant, j'en citerai quelques passages. «Les bêtes sauvages », dit-il, «nous frappent de frayeur et de crainte; j'en conviens. Nous avons perdu notre empire sur elles; j'en conviens également. Mais cela ne prouve pas que la loi de Dieu soit menteuse ; car il n'en était point ainsi dès le commencement; alors l'homme était le maître des animaux, ils le craignaient, tremblaient devant lui et lui obéissaient. Mais parce que nous ne sommes pas restés fidèles à Dieu, nous avons été dépouillés de nos honneurs primitifs. En voulons-nous la preuve? Le Seigneur réunit les animaux en sa présence, afin qu'il vît comment il devait les nommer, et Adam ne fut saisi d'aucune crainte et ne recula pas ». Un peu plus loin le saint évêque ajoute : «Cela seul nous prouve que, dans le principe, les animaux n'inspiraient aucune crainte à l'homme ; mais nous en avons une seconde preuve bien plus frappante encore dans la conversation engagée par la femme avec le serpent. Si les hommes avaient tremblé à la vue des animaux, la femme serait-elle restée en présence du serpent? Bien loin de recevoir ses conseils, et d'entretenir avec lui une longue et tranquille conversation, elle eût été promptement saisie d'effroi et aurait pris la fuite; mais non; elle discute et n'éprouve aucune crainte. Cette frayeur que nous éprouvons n'était donc point encore connue; mais depuis que le péché est entré dans le monde, nous sommes dépouillés des honneurs dont nous jouissions ». Le saint docteur continue : «Tant que l'homme resta fidèle à Dieu, il inspira de la terreur aux animaux ; mais parce qu'il a désobéi à Dieu, il tremble maintenant devant le dernier de ses compagnons d'infortune. S'il n'en est pas ainsi », dit-il, «prouvez-moi que, avant le péché, les animaux faisaient également trembler les hommes; vous ne le pourrez jamais. Et maintenant si la crainte a succédé au péché, c'est encore par un effet de la bienveillance du Créateur. Car si, après avoir détruit et violé le précepte qui lui avait été solennellement imposé, l'homme avait conservé intacts les honneurs dont Dieu l'avait

---

<sup>48</sup>Lévit. XII.

comblé, il lui eût été bien difficile de ressusciter<sup>49</sup> ». Il est évident que par cette discussion saint Jean prouve que le péché, entré dans le monde par un seul homme, est devenu un péché commun à tous les hommes, puisque tous ont horreur des bêtes sauvages. Celles-ci n'épargnent pas davantage les enfants, qui cependant, selon le principe posé plus haut, devraient n'avoir rien à craindre des animaux, s'ils étaient absolument étrangers à toute transmission du péché originel.

## 26.

Dites, Julien, dites sans hésiter qu'il ne peut être qu'un Manichéen, celui qui fait une telle injure à la nature dont vous soutenez l'innocence, celui qui affirme la transmission originelle de la condamnation primitive. Ou plutôt, s'il est encore quelque chance de vous guérir, réprimez les élans de votre esprit dévoyé, corrigez-vous et comprenez enfin dans quel sens l'évêque de Constantinople a pu dire que les enfants n'ont pas de péchés. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est que ces enfants n'ont pas encore commis de péchés personnels, ce qui n'empêche pas qu'ils soient réellement souillés de la faute de nos premiers parents. Vous auriez pu vous convaincre que telle est réellement sa pensée, si vous aviez pris la peine de lire l'homélie tout entière; et si vous l'avez lue, je ne comprends plus que cette vérité ait pu vous échapper ; et si elle ne vous a pas échappé, je m'étonne qu'elle ne vous ait pas corrigé, à moins cependant que cet évêque ne soit d'aucune autorité. Si vous avez lu cette homélie, si vous avez compris et médité le passage que je vous ai cité, et si néanmoins vous avez cru devoir persévérer dans votre opinion, pourquoi donc avez-vous pris la peine d'insérer quelques-unes de ses paroles dans votre ouvrage? Était-ce pour nous inviter à lire l'homélie tout entière, afin de mieux saisir et de mieux remarquer les embûches que vous vouliez nous dresser? En effet, quoi de plus clair que ces paroles : « Jésus-Christ est venu et nous a trouvés liés par les obligations paternelles, écrites et signées par Adam. C'est de lui que nous viennent ces obligations, mais elles ont encore été accrues par nos propres péchés<sup>50</sup> ».

Voyez-vous avec quel soin cet évêque, si instruit de la foi catholique, distingue l'obligation paternelle, qui est devenue pour nous héréditaire, de ces dettes que nous contractons par nos péchés personnels? Voyez-vous ce que le baptême efface dans les enfants qui n'ont pas encore contracté de dettes personnelles, ce qui ne les empêchait pas d'être liés par le contrat paternel? En traduisant mot à mot le texte précité, nous comprendrons mieux encore la pensée du saint docteur : « Jésus-Christ est venu une fois, et il a trouvé notre chirographe paternel écrit par Adam. C'est Adam qui a posé le principe de la dette, mais nous l'avons accrue par nos péchés subséquents ». Il ne se serait pas contenté de dire : « le chirographe paternel », sans ajouter qu'il est « nôtre ». C'était pour nous faire comprendre qu'avant

---

<sup>49</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>50</sup>Lévit. XII.

même d'avoir augmenté notre dette par nos péchés subséquents, nous avons déjà contracté celle de ce chirographe paternel.

27.

Lisez également le commentaire qu'il nous donne de ces paroles de l'Apôtre : «Le péché est entré dans le monde par un seul homme ». C'est l'exposé aussi clair que possible de la vérité catholique. Comme il serait trop long de vous citer ce passage tout entier, il me suffira de quelques extraits. « Il est certain », dit-il, « que le péché qui a tant souillé, ce n'est point le péché qui résulte de la transgression de la loi, mais celui-là même qu'Adam a commis par sa désobéissance. La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'ont pas péché. Comment donc la mort a-t-elle régné », demande le saint évêque? «Dans la ressemblance de la transgression d'Adam, qui est la forme de l'Adam futur. Voilà pourquoi nous disons qu'Adam est la forme de Jésus-Christ. Mais, dira-t-on, comment donc est-il la forme? Je réponds : De même que, en mangeant le fruit défendu, il est devenu une cause de mort pour tous les enfants qui naissent de lui, quoique en réalité ils n'aient pas mangé eux-mêmes le fruit défendu ; de même, pour ceux qui sont de lui, quoiqu'ils n'aient accompli aucune justice, Jésus-Christ s'est fait l'auteur de la justice qu'il nous a conférée à tous par la croix ». Le saint docteur continue : « Quand le juif vous demandera comment le monde a été sauvé par la vertu de Jésus-Christ seul, vous pourrez lui répondre : De la même manière que le monde a été condamné par la seule désobéissance d'Adam. Non pas sans doute que je prétende établir une égalité parfaite entre la grâce et le péché, entre la mort et la vie, entre Dieu et le démon. Mais il n'en est pas de la grâce comme du péché. Car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus beaucoup. «plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ. Voici la pensée de l'Apôtre: Si le péché, et le péché d'un seul homme, a eu un si grand pouvoir, combien plus grand sera le pouvoir de la grâce, de la grâce de Dieu, non-seulement de la grâce du Père, mais aussi de la grâce du Fils. Et en effet, cette prééminence de la grâce sur le péché paraît beaucoup plus rationnelle. Car la raison n'approuve que difficilement que l'un soit condamné pour l'autre ; mais que l'un soit sauvé en considération d'un autre, la convenance et la raison ne sauraient qu'y applaudir. Si donc le mode de condamnation a été employé, à plus forte raison le mode de salut le sera-t-il. Nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour le péché d'un seul homme, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés<sup>51</sup>. C'est toujours la même pensée sous une autre forme », continue le saint évêque; «c'est-à-dire que, si le péché a pu nous attirer la mort et la condamnation, la grâce peut détruire, non-seulement ce seul péché, mais encore tous les autres péchés qui l'ont suivi. Voilà pourquoi, voulant nous montrer que la grâce nous a procuré des biens infinis, et a détruit, non-seulement le péché originel, mais encore les au-

---

<sup>51</sup>Lévit. XII.

tres péchés subséquents, l'Apôtre ajoute : Nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés. L'Apôtre avait dit que, si le péché a tué tous les hommes, à plus forte raison la grâce pouvait-elle les sauver tous. Puis il nous montre aussitôt que la grâce a tué, non-seulement le premier péché, mais encore tous les autres péchés qui l'ont suivi, et que non-seulement ces péchés ont été tués, mais que la justice nous a été conférée. Non-seulement Jésus-Christ nous a rendu ce qu'Adam nous avait fait perdre, «mais il nous a donné bien davantage encore ». Enfin, parlant du baptême, le saint évêque cite d'abord ces paroles de l'Apôtre : « Ignorez-vous, mes frères, que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché. Que veulent donc dire ces mots : Nous avons été baptisés dans sa mort ? Ils signifient que nous devons mourir comme lui ; car la croix est un baptême. Ce que la croix et le tombeau ont été pour Jésus-Christ, le baptême l'est pour nous, quoique sous d'autres rapports. En effet, c'est dans sa chair que Jésus-Christ est mort et a été enseveli, tandis que c'est au péché que nous devons mourir et être ensevelis. Voilà pourquoi l'Apôtre ne dit pas : Nous avons été entés en lui dans sa mort ; mais : Par la ressemblance de sa mort<sup>52</sup>. Ainsi donc, des deux côtés nous trouvons la mort; mais pour Jésus-Christ, c'est la mort de la chair ; et pour nous, c'est la mort au péché. Ce que nous devons demander, c'est que la nôtre soit aussi réelle que la sienne<sup>53</sup> ».

## 28.

Vous ne douterez plus, je pense, que saint Jean de Constantinople soit d'autant moins attaché à votre erreur qu'il est plus éloquemment l'interprète de la doctrine catholique. Dans cette discussion qui l'amène à commenter soit ce passage, où l'Apôtre établit la question qui nous occupe sur son fondement nécessaire : «Le péché est entré dans le monde par un seul homme », soit d'autres principes qui en sont la conséquence immédiate, trouvez-vous une seule de ses paroles de laquelle vous puissiez conclure, de près ou de loin, que ce péché est entré dans le monde par l'imitation, et non point par la naissance charnelle ? N'affirme-t-il pas que tout est souillé par ce péché d'origine? Et ce péché, comment pouvait-il mieux le distinguer de tous les autres péchés qui ont été commis plus tard par une coupable imitation du péché d'origine? Enfin, soit le péché d'origine, soit les péchés ultérieurs, n'enseigne-t-il pas clairement qu'ils sont tous effacés par la grâce de Jésus-Christ ? Citant ces autres paroles de l'Apôtre : «Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort », ne les invoque-t-il pas pour prouver que tout homme qui est baptisé est réellement mort au péché, comme Jésus-Christ est mort par la chair? Car être baptisé dans la mort de Jésus-Christ n'est rien autre chose que mourir au péché. Or, à quel péché l'enfant peut-il mourir, s'il n'a pas contracté le péché originel? Ou bien, dira-t-on que les enfants ne

---

<sup>52</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>53</sup>Ps. L. 7.

sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ? Pourtant l'Apôtre a dit, sans aucune restriction possible : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Ou bien encore, direz-vous que ces enfants, quand ils sont baptisés du baptême chrétien, ne sont pas baptisés en Jésus-Christ? Ce subterfuge me prouverait mieux encore que le saint évêque de Constantinople vous écrase, quand il affirme que le baptême est pour les fidèles ce que la croix et le sépulcre ont été pour Jésus-Christ, c'est-à-dire que les fidèles meurent au péché comme Jésus-Christ est mort dans la chair. Et c'est à un tel homme, c'est à un défenseur aussi déclaré de la foi chrétienne et du dogme catholique que vous avez voulu prêter votre erreur en lui faisant dire : « Les enfants ne sont pas souillés du péché du premier homme »; quand il s'est contenté de dire : « Les enfants n'ont pas de péchés », c'est-à-dire de péchés personnels, comme le prouvent les passages les plus explicites empruntés à ses oeuvres.

## 29.

A quoi vous a-t-il donc servi d'invoquer en votre faveur le témoignage de saint Jean de Constantinople? Ne voyiez-vous pas que, pour un seul mot dont le sens ne pouvait vous être favorable qu'en le dénaturant au prix de toutes les ruses possibles, vous alliez soulever contre vous une multitude de passages du même auteur, sous le poids desquels vous succomberiez infailliblement? Quelle n'a pas été votre imprudence et votre témérité ! Dans telle homélie, vous trouvez un mot dont le sens vous trompe, parce que vous l'interprétez au point de vue de votre erreur, et vous ne trouvez pas ces passages dans lesquels saint Jean de Constantinople prouve jusqu'à la dernière évidence que tous les hommes, avant de commettre aucune faute personnelle, sont déjà condamnés par le péché de leur premier père ! Après avoir cité les paroles qui vous paraissaient si concluantes en votre faveur, vous ajoutez : « Telle est la saine et véritable doctrine, fondée tout à la fois sur la raison, sur l'autorité des saintes Ecritures et sur l'enseignement des docteurs, quoique le témoignage de ces docteurs n'ajoute rien à l'autorité de la vérité, et qu'ils tirent eux-mêmes toute leur gloire de leur union avec la vérité. Devant un tel accord d'autorités, que toute conspiration de la part des dissidents disparaisse à jamais ». Un tel langage de votre part ne prouve qu'une chose, c'est l'ignorance incroyable que vous affectez pour la doctrine et l'enseignement des docteurs catholiques; ou bien, si vous connaissez cette doctrine et cet enseignement, je ne sais plus que penser de la ruse inqualifiable avec laquelle vous essayez de tromper les ignorants. Quant à l'argument fondé sur la raison et les saintes Ecritures, je n'ai pas à m'en occuper en ce moment; mais comment donc osez-vous soutenir que les saints docteurs sont unanimes pour enseigner avec vous que les -enfants naissent parfaitement étrangers à toute transmission du péché du premier homme? Est-ce donc là ce qu'enseignent tous ces évêques dont je vous ai rappelé certains passages? Ces passages, dans leur écrasante simplicité, ne vous prouvent-ils pas que vous êtes absolument dans l'erreur? Vous l'avez compris, autrement

vous manquez de franchise, et votre bonne foi prétendue n'a jamais été qu'un leurre. Mais enfin, je préfère avoir de vous une meilleure idée. Si donc ne vous est venue qu'aujourd'hui la certitude que notre doctrine sur la transmission du péché originel à tous les enfants, et sur la nécessité de la régénération spirituelle, a été de tout temps et partout la doctrine de tous les Pères et de tous les docteurs; aujourd'hui, du moins, changez vos convictions, oubliez votre erreur, pour ne pas dire la fureur avec laquelle vous taxez de manichéisme tous ces saints et vénérables personnages. Si jusque-là vous avez agi dans l'ignorance, pourquoi ne repoussez-vous pas cette misérable impéritie? Et si vous avez agi en toute connaissance de cause, pourquoi ne pas déposer votre audace sacrilège?

### 30.

Vous êtes vaincu de tous les côtés à la fois, car les témoignages des saints docteurs sont d'une clarté éblouissante. Vous allez en juger vous-même. Voici d'abord Ambroise de Milan, dont Pélage, votre maître, a chanté les louanges, quand il s'écrie: «Ses livres sont la plus belle expression de la foi romaine; il tient tellement le premier rang parmi les écrivains latins que ses ennemis eux-mêmes ne sauraient surprendre en défaut ni sa foi, ni ses commentaires sur l'Écriture ». C'est ensuite saint Jean de Constantinople, dont vous avez dit vous-même, dans le libelle auquel je réponds, qu'il occupe le premier rang parmi les savants et les saints. C'est saint Basile, sur qui vous pensiez vous appuyer, en citant de lui certaines paroles entièrement étrangères au sujet qui nous occupe. C'est... mais pourquoi rappeler le nom de tous les autres ? est-ce que l'accord unanime de tant de grands hommes ne devrait pas vous ébranler? Est-ce donc là, selon votre expression criminelle et audacieuse, une conspiration d'hommes perdus? Dans l'Église catholique, la saine doctrine s'est toujours affirmée avec zèle et avec éclat; ses défenseurs ont toujours été munis de puissantes armes spirituelles et ont toujours engagé contre les hérétiques une guerre sans merci ; à leur mort, ils se sont endormis sur le sein de la paix et sur les lauriers dus à leurs travaux. Un seul, dites-vous, en me désignant, un seul est sorti des rangs et désire que l'on sache qu'il soutient tout l'effort de la bataille. Non, je ne suis pas seul, car j'ai avec moi, pour moi et contre vous, cette multitude de saints docteurs qui répondent de notre salut et même du vôtre, si vous voulez écouter les leçons de la sagesse.

### 31.

Est-il donc vrai que nous n'avons à vous opposer que le murmure du peuple? Car vous ne reculez pas devant cette nouvelle calomnie. Oui, sans doute, le peuple murmure contre vous, car la question que vous agitez n'est pas de celles qui peuvent laisser le peuple indifférent. Riches et pauvres, grands et petits, savants et ignorants, hommes et femmes savent parfaitement quels sont les péchés que le baptême efface dans tous les âges. Aujourd'hui, dans l'univers tout entier, ce n'est pas au Christ seulement, c'est-à-dire à l'oint de Dieu,

mais au Christ Jésus, c'est-à-dire au Sauveur, que les mères accourent présenter leurs enfants. D'ailleurs cette assemblée, dans les rangs de laquelle je viens de vous conduire, cette réunion de saints évêques, n'est-ce qu'une assemblée populaire? au lieu de n'y trouver que des enfants, n'y rencontrez-vous pas les Pères de l'Église? De leur nombre se trouvent tous ceux dont il a été dit prophétiquement : « Des enfants vous sont nés à la place de vos pères; vous les établirez princes sur toute la terre<sup>54</sup> ». Le devoir des enfants dans l'Église, c'est d'apprendre ces vérités; le devoir des pères, c'est de les enseigner.

### 32.

Grande, dites-vous, est votre joie, quand vous voyez que, dans toute la multitude, il n'est pas un seul chrétien qui prenne parti pour ce dogme que vous regardez comme une erreur, ou que vous voudriez faire passer pour telle. Ainsi donc, vous regardez comme une assertion méprisable cet accord unanime de tous les catholiques qui, sur ce point fondamental de la religion, n'ont d'autre foi que la foi de l'Église catholique répandue sur toute la terre. Demandez-vous le témoignage d'hommes qui aient écrit sur la matière et qui aient acquis une certaine célébrité? Mais de ces témoins écrivains, en voici une assemblée, un véritable sénat. Saint Irénée nous enseigne que l'antique plaie du serpent est guérie par la foi et par la croix de Jésus-Christ, et que le péché du premier homme avait jeté sur nous tout un réseau de chaînes. Saint Cyprien déclare que l'enfant périt, s'il n'est point baptisé, quoiqu'il n'ait à faire effacer que des péchés étrangers, et non des péchés personnels. Saint Réticius, parlant du vieil homme dont nous sommes dépouillés par le bain de la régénération nous enseigne que son péché, tout ancien qu'il soit, renaît en chacun d'entre nous. Saint Olympius dit que le péché du premier homme se transmet par la génération, de telle sorte que ce péché naît avec l'homme. Saint Hilaire dit que toute chair est conçue dans le péché, en exceptant toutefois la chair de celui qui est venu sans péché dans la similitude de la chair de péché. Il ajoute que David proclamait hautement qu'il était- né sous l'origine et sous la loi du péché, quand il s'écriait : « J'ai été conçu dans l'iniquité<sup>55</sup> ». Saint Ambroise, parlant des enfants qui ont été baptisés, dit qu'ils ont été réformés et soustraits à la malice de leur nature. Il ajoute que, parmi les enfants, Jésus-Christ seul, par son enfantement immaculé, n'a pas goûté les tristes fruits de la contagion originelle. Il affirme que nous mourons tous en Adam, parce que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que la faute de cet homme devient pour tous un principe de mort. Il ajoute que le genre humain tout entier aurait péri de cette blessure, si le bon Samaritain n'était pas descendu vers lui pour cicatriser ses plaies. Il enseigne qu'Adam nous représentait tous moralement, et que, quand il tomba, nous étions tous tombés en lui ; qu'avant de naître, nous sommes tous souillés de cette contagion originelle, que personne n'est exempt de cette souillure, parce que nous sommes conçus

---

<sup>54</sup>Lévit. XII.

<sup>55</sup>Lévit. XII.

dans le péché de nos pères, et nous naissons dans leur iniquité; l'enfantement lui-même a sa contagion propre, d'où il suit que l'on peut envisager cette contagion à plusieurs points de vue différents. Il dit du démon qu'il est le coupable usurier, sous l'influence duquel Eve commit le péché, et engagea toute sa race dans ce malheureux contrat d'une succession coupable. Il dit du démon que, après avoir séduit Eve, il lui inspira de supplanter son mari, afin d'enrager l'hérédité tout entière. Il dit qu'Adam a été tellement blessé par la morsure du serpent, que nous boitions tous des suites de cette blessure. Il dit que, sous l'influence de l'union des deux sexes, personne ne peut être exempt de péché; et que, si Jésus-Christ en est exempt, c'est que sa conception a été miraculeuse et divine. Saint innocent nous dit que, dans le bain de la régénération, nous sommes purifiés de ce péché primitif, transmis en nous par celui qui, abusant de son libre arbitre, est tombé dans les profondeurs de l'abîme. Il dit des enfants que, s'ils ne mangent la chair du Seigneur et ne boivent son sang, ils ne pourront avoir la vie. Saint Grégoire dit qu'il eût été mieux de ne pas nous détacher de l'arbre de vie en goûtant l'amertume du péché, mais que, après notre chute, nous devons nous relever. Il dit que nous avons quitté le bien pour tomber dans le mal, et veut que nous quittions le mal pour revenir au bien, de telle sorte que la croix de Jésus-Christ justifie par une grâce plus abondante ceux qui s'étaient perdus en touchant au bois défendu. Il dit que nous devons entourer de respect cette seconde naissance qui nous délivre des liens de la naissance terrestre. Il dit que, par notre régénération dans l'eau et le Saint-Esprit, nous sommes purifiés des souillures de cette première naissance qui nous avait engendrés dans l'iniquité. Saint Basile nous dit que nous avons contracté la maladie du péché, parce que la première femme n'a pas voulu se priver du fruit défendu. Il dit enfin que nous avons été chassés du paradis, parce que nous n'avons pas jeûné, et, pour y rentrer, il nous ordonne de jeûner. Euloge, Jean, Ammonianus, Porphyrius, Eutonium, un autre Porphyrius, Tidus, Zoninus, Zoboennus, Nymphidius, Chromatius, Jovinus, Eleuthère, Clématius, tous ces saints évêques vous crient d'une voix unanime : Si nous avons absous Pélage, c'est parce qu'il a condamné ceux qui soutiennent que les enfants non baptisés possèdent la vie éternelle. Maintenant, dites-nous vous-même si un Dieu juste peut priver de la vie éternelle sa propre image, si elle n'est coupable ou souillée d'aucun péché.

### 33.

Quant à saint Jean de Constantinople, dont vous faites les plus beaux éloges, dont vous louez la sainteté et la science, et qui a trouvé, dites-vous, toute son autorité et toute sa gloire dans la conformité de sa doctrine avec la vérité, ne dit-il pas que le péché d'Adam a été d'une telle gravité qu'il a attiré sur le genre humain tout entier une condamnation générale? Il dit que Jésus-Christ a pleuré à la mort de Lazare, parce que notre mortalité s'est précipitée des hauteurs célestes pour s'attacher à son tombeau, et parce que le démon avait rendu mortels des hommes qui auraient pu être immortels. Il dit que l'homme avant son péché exerçait

un empire souverain sur les animaux, mais que depuis son péché ces animaux sont pour nous un objet de crainte, et c'est jusqu'à ces extrêmes conséquences qu'il associe tous les hommes au péché de leur premier père. La conclusion toute naturelle que l'on doit en tirer, c'est qu'aucune bête sauvage ne Blesserait les enfants, si leur naissance charnelle ne les engageait pas dans les liens du péché primitif. Dans ce même discours que vous dénaturez pour tromper les faibles, le saint évêque nous dit que Jésus-Christ nous a trouvés engagés dans la sentence de condamnation écrite par Adam, et dans les obligations personnelles que nous avons ultérieurement contractées par nos propres péchés. Il commente ce passage où l'Apôtre résume si bien la question qui nous occupe : «Le péché est entré dans le monde par un seul homme<sup>56</sup> ». Il explique également tous les développements donnés par l'Apôtre à cette pensée; et dans cette longue discussion, il n'arrive jamais au saint évêque de dire avec vous que le péché primitif s'est transmis à tous les hommes, non point par la propagation, mais uniquement par l'imitation. Se montrant au contraire parfaitement d'accord avec ses collègues dans l'épiscopat, il prouve le fait de la transmission originelle. En effet, il affirme que toutes choses ont été souillées par le péché du premier Homme, et ne voulant pas que l'on pût en attribuer la cause à l'imitation morale, au lieu de l'attribuer à la génération charnelle, il ajoute qu'Adam a été appelé la forme de l'Adam futur, parce que pour tous ceux qui sont nés de lui, quoique ne mangeant pas du fruit défendu, il est devenu le principe de cette mort, triste résultat de la manducation coupable, comme Jésus-Christ, pour ceux qui sont de lui, quoiqu'ils n'aient accompli aucune justice, devient le principe de cette justice qu'il nous a donnée à tous par sa mort sur la croix. Il dit que cette obstination des Juifs à nier que le monde puisse être sauvé par la vertu seule de Jésus-Christ, doit être victorieusement réfutée, en leur rappelant que c'est par la désobéissance d'un seul que le monde a été condamné. Il dit qu'il ne paraît pas conforme à la raison que l'un soit condamné pour un autre, quoique nous soyons réellement condamnés pour la faute d'Adam; n'est-il donc pas plus facile d'admettre que l'un soit sauvé en considération de l'autre? et c'est ce qui se réalise dans la personne de Jésus-Christ. Or, si l'on admet que le péché du premier homme se transmet à tous ses descendants, non pas par la propagation, mais par l'imitation, peut-on dire encore que l'un est condamné pour la faute de l'autre, puisque chacun n'est plus condamné que pour le propre péché qu'il a commis par sa propre volonté, sans que la génération y ait eu aucune part ? Il dit que la grâce nous justifie, non-seulement du péché originel, mais encore de tous les péchés personnels qui sont ultérieurement survenus. Ne voit-on pas qu'il établit une distinction réelle entre ces péchés ultérieurs commis par voie d'imitation, et ce péché primitif qui se transmet par voie de génération ? Or, la grâce nous justifie des uns et des autres, de telle sorte que, selon la pensée de l'Apôtre, la régénération nous est plus avantageuse que la génération n'a pu nous être nuisible. En effet, l'Apôtre nous dit expressément : « Il n'en est pas de ce don a comme du péché, car nous avons été con-

---

<sup>56</sup>Lévit. XII.

damnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés<sup>57</sup> ». Devant un langage aussi formel de la part de l'Apôtre; devant les explications si claires de l'évêque de Constantinople, que devient votre imitation, cette machination nouvelle de l'erreur de Pélage? Parlant du baptême, l'Apôtre avait dit : a Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort<sup>58</sup>; le saint évêque nous dit, qu'être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, ce n'est rien autre chose que mourir au péché, comme Jésus-Christ est mort dans sa chair. Il suit de là nécessairement, ou bien que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ, ou bien, s'ils y sont baptisés, qu'ils sont baptisés dans sa mort. Et puisqu'ils n'ont pas de péchés personnels, peuvent-ils donc mourir au péché, à moins qu'ils ne meurent à ce péché originel, dont la souillure, commune à tous les hommes, est effacée par le baptême?

#### 34.

Assiégé, comme vous l'êtes, par cette masse imposante de témoignages empruntés à ces saints docteurs, direz-vous encore que la cause que nous soutenons ne rencontre aucun défenseur dans cette multitude d'écrivains? Ou bien, ne verrez-vous qu'une conspiration d'hommes perdus, dans cet accord unanime de tous les prêtres catholiques? Parce qu'il n'était qu'un simple prêtre, ne couvrez pas de vos mépris saint Jérôme, cet homme si habile dans les langues grecque, latine et hébraïque ; lui qui est passé de l'Eglise d'Occident à l'Eglise d'Orient et a vécu jusqu'à l'âge le plus avancé à l'ombre des lieux saints et dans l'étude des livres sacrés? Tous, ou presque tous les ouvrages écrits avant lui dans les deux parties du monde sur la doctrine ecclésiastique, il les a lus avec soin et n'a jamais eu, sur tous ces points, d'autre foi que la foi de l'Eglise. Dans son commentaire sur le prophète Jonas, il dit formellement « que même les enfants naissent coupables du péché d'Adam<sup>59</sup> ». Maintenant cette erreur, dans laquelle vous vous êtes jeté avec tout l'orgueil et toute l'imprudence d'un jeune homme, plutôt que de la quitter, ne sentirez-vous à vous séparer de tous ces défenseurs de l'unité et de la vérité catholique, de tous ces prêtres de toutes les parties du monde, si étroitement unis dans les liens de la foi sur un point aussi important de la religion chrétienne ? Non content de vous en séparer, osez-vous encore les flétrir de l'accusation de Manichéisme ? Si vous leur épargnez cet outrage, de quel droit me le prodiguez à moi-même, puisque je ne fais que marcher sur leurs traces dans ces discussions qui soulèvent de votre part je ne sais quel emportement et quelle fureur ? Et si vous me couvrez d'opprobre, uniquement parce que sur le péché originel je pense ce qu'ils pensent, j'affirme ce qu'ils affirment, je prêche ce qu'ils prêchent, peut-on douter encore que vous les condamniez comme vous me condamnez, avec cette seule différence, que je suis la victime publique et

---

<sup>57</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>58</sup> Ps. L. 7.

<sup>59</sup> Lévit. XII.

connue sur la. quelle vous lancez tous vos coups? Toutefois, si l'on s'arrête, sans parler de toutes les autres, à ces paroles de saint Jean de Constantinople, sur le chirographe paternel écrit par Adam, à ces paroles que vous avez dû rencontrer, je le crois, dans ce sermon où vous n'avez pris que ce qui pouvait vous plaire; ou bien, si l'on s'arrête à cette affirmation de saint Ambroise, que tout enfant qui naît de l'union de l'homme et de la femme, ne saurait être exempt de tout péché; affirmation que vous avez lue dans mon livre, et que vous vous êtes bien gardé de reproduire dans les vôtres; assurément votre esprit ne saurait que rougir devant Dieu, quoique votre front reste haut et fier devant les hommes.

35.

De mon côté, n'écoutez que l'affection que je vous porte et que tous vos outrages ne pourront jamais arracher de mon coeur, si Dieu m'en fait la grâce, je voudrais, Julien, vous voir dompté et vaincu par une jeunesse plus sainte et plus forte que n'est la vôtre, je voudrais que cette animosité tout humaine que vous mettez à faire prévaloir votre opinion, quelle qu'elle soit, se trouvât vaincue par une piété plus puissante que la vôtre. On raconte que Polémon se dépouilla des couronnes de la volupté, cacha sa main sous son manteau, imprima le respect sur son front et sur ses lèvres, et enfin se constitua le disciple dévoué de celui dont il ne s'était fait l'auditeur que pour le tourner en dérision. Vous venez d'entendre la voix et la doctrine de ces nombreux et saints docteurs ; vous avez entendu spécialement saint Ambroise, que vous louez pour l'intégrité de sa- foi catholique, mais que vous louez dans des intentions mauvaises et trompeuses; vous avez entendu les évêques Basile et Jean, auxquels vous décernez la première place parmi les docteurs, et dont vous vous constituez le panégyriste tellement dévoué qu'il semblerait que vous allez arracher du front des Pélagiens tous ces faux brillants dont ils couronnent leur ivresse. Quant à ce stylet ignominieux qui vous est familier, plût à Dieu, non-seulement que vous le cachiez sous le manteau de la pudeur, mais que vous le brisiez d'une main ferme et généreuse ! Plût à Dieu que vous laissiez la vérité s'emparer de votre coeur et vous constituer le disciple; non pas du platonicien Xénocrate, mais de ces évêques catholiques, ou plutôt du Sauveur Jésus dans la personne de ces évêques, dont les bras vous sont toujours ouverts, non pas comme à un néophyte, mais comme à un transfuge qui vient courageusement reprendre la place qu'il a quittée. Si mon conseil vous déplaît, faites en sorte qu'il vous plaise. Si vous vous convertissez, je serai au comble de mes vœux, et ma joie ne connaîtra plus de mesure. Mais, ce qu'à Dieu ne plaise, si vous vous obstinez dans votre perversité, j'aurai du moins gagné d'être chargé de vos opprobres, et j'espère recevoir au ciel la récompense des injures souffertes et de cette miséricordieuse douleur dont je ressens si vivement l'aiguillon en vous vouant courir à votre perte.

36.

Je vous ai montré quels sont les hommes, les saints et les docteurs que vous flétrissez calomnieusement du titre de Manichéens. Maintenant, permettez-moi de vous prouver en quelques mots que les vrais Manichéens n'ont pas de plus puissant auxiliaire que vous-même. C'est là, en effet, ce que j'ai promis de vous démontrer en second lieu. Vous savez parfaitement que les Manichéens admettent la coexistence de deux natures, l'une bonne, l'autre mauvaise, résultant de deux principes coéternels et essentiellement différents et hostiles; telle est la base de leur funeste hérésie. Au contraire, la foi catholique n'admet d'autre nature éternelle que Dieu lui-même, l'ineffable Trinité, le bien suprême et immuable. Tel est, ajoute-t-elle, le seul auteur ou principe de toutes les natures, quelles- qu'elles soient; ces natures, en tant que créées, sont bonnes en elles-mêmes, quoique infiniment inférieures à leur auteur, puisqu'elles ont été créées de rien, et que par elles-mêmes elles sont essentiellement rouables et changeantes. Par conséquent, toute nature est ou bien Dieu lui-même, ou bien la créature de Dieu; et quelle qu'elle soit, du moment qu'elle est une nature, et en tant qu'elle est une nature, elle est nécessairement bonne.

37.

Les Manichéens nous demandent d'où vient le mal. Nous répondons : Le mal vient du bien, mais non pas du bien suprême et immuable. D'où il suit que les maux sont nés des biens inférieurs et muables. Ces maux assurément ne sont pas des natures, mais des vices des natures ; cependant nous ne pouvons pas les considérer en eux-mêmes, et, abstraction faite de toute nature qui leur serve de sujet, le mal n'est autre chose que la privation ou l'absence du bien. Et cette privation, cette absence, où petit-elle se trouver, si ce n'est dans telle ou telle nature ? La volonté mauvaise, par exemple, doit être nécessairement la volonté d'une nature. Or, l'ange et l'homme sont des natures. Parler d'une volonté, c'est nécessairement parler de la volonté de quelqu'un, voilà pourquoi ce sont surtout les volontés qui constituent la valeur ou la qualité des natures qu'elles affectent.

En effet, si l'on demande ce qu'est un ange ou un homme de mauvaise volonté, on répond aussitôt, et en toute vérité: Il est mauvais ; et cette réponse prouve que l'on fait abstraction de la nature bonne en elle-même pour lui appliquer la qualité qu'elle tire de sa volonté mauvaise. La nature pourrait donc se définir : Une substance capable de bonté et de méchanceté ; elle est capable de bonté en tant qu'elle participe au bien qui l'a créée; elle devient méchante ou mauvaise, non pas précisément en vertu d'une participation directe au mal, mais parce qu'elle se prive du bien. En d'autres termes, elle devient mauvaise, non pas en tant qu'elle se trouve mêlée à une nature intrinsèquement mauvaise, car aucune nature, comme telle, n'en est là ; mais en tant qu'elle se sépare de la nature qui est le bien suprême et immuable ; elle s'en sépare, donc ce n'est pas d'elle qu'elle a été tirée, mais du néant. Une nature ne

pourrait donc avoir une volonté mauvaise, si elle n'était pas soumise au changement. D'un autre côté, elle ne serait pas soumise au changement, si elle était formée de la nature même de Dieu, et non point tirée du néant. Par conséquent, Dieu est l'auteur de tous les biens, puisqu'il est l'auteur de toutes les natures ; et si les natures ont le pouvoir de se séparer du bien, ce pouvoir qu'elles exercent librement, prouve, non point par qui elles ont été créées, mais d'où. elles ont été créées. C'est du néant, qui n'est rien ; et puisqu'il n'est rien, peut-on déterminer l'auteur de son être ?

### 38.

L'adversaire de la foi catholique, et par là même de la vérité et de la religion, c'est bien le Manichéen qui établit entre le bien et le mal une opposition tellement radicale, que pour lui la nature mauvaise ce n'est pas celle qui se sépare du bien, en ce sens que le mal ne soit autre chose que la privation du bien, mais en ce sens que le mal soit lui-même une nature ou une substance, et ce qui est pire encore, une nature ou une substance éternelle. Cette nature, il l'appelle corps et esprit ; corps, c'est-à-dire l'instrument d'opération pour l'esprit; esprit, c'est-à-dire l'agent qui fonctionne par le corps. Telle est la doctrine du Manichéisme. Mais quel appui ne prête point à cette doctrine celui qui soutient que le mal ne peut sortir du bien, et interprète dans leur rigueur absolue ces paroles du Sauveur : «L'arbre bon ne produit pas de mauvais fruits<sup>60</sup>? » Sur les lèvres de Jésus-Christ, l'arbre désignait-il donc telle ou telle nature d'où: sortiraient les fruits dont il parlait ? Ce qu'il désignait, n'était-ce pas uniquement la volonté bonne ou mauvaise, comme les fruits désignaient les oeuvres qui ne sont jamais bonnes, en tant qu'elles procèdent d'une volonté mauvaise, et qui ne sont jamais mauvaises, en tant qu'elles procèdent d'une volonté bonne ? Et, en effet, tel est bien le sens de ces paroles : «L'arbre mauvais ne porte pas de bons fruits, comme l'arbre bon ne porte pas de mauvais fruits t » ; en d'autres termes : La volonté bonne ne produit pas d'oeuvres mauvaises, et la volonté mauvaise ne produit pas d'oeuvres bonnes. Si nous nous demandons quelle est l'origine de ces arbres, c'est-à-dire de ces volontés elles-mêmes, où la trouverons-nous, si ce n'est dans ces natures mêmes que Dieu a créées? Par conséquent, le mal sort du bien, ce qui signifie, non pas que les oeuvres mauvaises sortent des natures bonnes: mais que les volontés mauvaises sortent des natures bonnes. Tout Manichéen se réjouit d'entendre dire que le mal ne peut sortir du bien, car du moment qu'on ne peut nier l'existence du mal, il se voit autorisé à conclure que le mal doit sortir d'une nature mauvaise, puisqu'il ne peut sortir d'une nature bonne. Dès lors le mal a nécessairement pour origine la nature même du mal; par conséquent, cette nature n'a pu avoir de commencement, elle est éternelle, et il y a eu éternellement deux natures, la nature du bien et la nature du mal. En effet, ou bien le mal n'existe pas, ou il sort d'une nature bonne, ou il sort d'une nature mauvaise. Dire que le mal

---

<sup>60</sup>Lévit. XII.

n'existe pas, c'est démentir cette parole du Sauveur : « Délivre-nous du mal<sup>61</sup> ». Dire que le mal ne peut sortir que du mal, c'est donner victoire au manichéisme, lui ouvrir libre carrière et l'autoriser à porter ses ravages jusque, sur Dieu lui-même dont il niera l'immutabilité, et dont il violera la nature en la mêlant à une nature mauvaise. La seule conclusion possible, c'en donc d'affirmer que le mal sort du bien, car dire qu'il sort du mal, c'est donner gain de cause aux Manichéens.

### 39.

Je lis dans votre ouvrage : « Selon la maxime, de l'Évangile : l'arbre doit être reconnu à ses fruits; que devons-nous penser d'un auteur qui affirme que le mariage est bon, et soutient en même temps que ce qui en sort est mauvais ? » Cette réflexion de votre part prouve donc que vous faites du mariage l'arbre bon, d'où ne saurait sortir un fruit mauvais, comme serait l'homme coupable du péché originel. Vous ne remarquez donc pas que si vous faites du mariage l'arbre bon, vous devez logiquement conclure que l'adultère est l'arbre mauvais ? Par conséquent, si celui qui naît du mariage, est le fruit du mariage, et comme tel ne peut qu'être bon et innocent, sous peine d'être obligé de conclure qu'un fruit mauvais sort d'un bon arbre ; on doit conclure que l'enfant qui naît de l'adultère ne doit pas naître innocent, autrement j'en conclurais qu'un fruit bon sort d'un arbre mauvais, ce qui serait contraire à la parole par laquelle le divin Maître affirme qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et qu'un mauvais arbre n'en peut produire de bons. Pour sortir de là, comme vous soutenez que le fruit même de l'adultère ne saurait être innocent, vous nierez sans doute que l'adultère soit l'arbre mauvais, car autrement vous vous mettriez en contradiction évidente avec le Sauveur qui statue qu'un bon fruit ne saurait sortir d'un mauvais arbre. Niez donc également que le mariage soit un arbre bon, et avouez enfin que vous vous êtes trompé. Vous direz peut-être que ce n'est pas de l'adultère que naît l'homme qui sort de cette union coupable. Et d'où naît-il donc ? « De la nature humaine », dites-vous, « car même dans les adultères cette nature est l'œuvre de Dieu, et non pas leur œuvre propre ». Mais alors comment donc ne croyez-vous pas que vous avez tout autant de raisons de soutenir que ce n'est pas du mariage que naît l'enfant issu de l'union légitime, mais de la nature humaine qui dans les époux est l'œuvre de Dieu, et non pas leur œuvre propre ? Par conséquent, on n'aura pas plus de raison d'attribuer à la bonté du mariage le mal que les enfants apportent en naissant et qu'ils doivent à la déchéance de la nature, qu'on n'aurait de raison d'attribuer à l'iniquité des adultères le bien que les enfants apportent en naissant, et qu'ils doivent à l'ordre même de la nature. L'arbre bon, vous le trouvez donc, non point où Jésus-Christ l'a placé, c'est-à-dire dans la volonté bonne, mais dans ce qui est l'œuvre même de Dieu, c'est-à-dire dans le mariage ou dans la nature humaine. Et comme ces œuvres de Dieu sont bonnes, vous en concluez qu'il ne peut en sortir aucun mal, puisqu'un bon arbre ne saurait

---

<sup>61</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

produire de mauvais fruits. Et c'est ainsi que vos propres principes viennent puissamment en aide au Manichéen, pour qui il est si doux d'entendre dire que le mal ne peut sortir du bien. Il reprend aussitôt et vous dit: Puisque le mal ne peut sortir du bien, d'où sort-il donc, si ce n'est de ce qui est mal? Le mal peut-il donc exister sans qu'une cause ou une autre lui ait donné l'existence? Pour ne point aller contre cette maxime de l'Évangile : Un bon arbre ne produit pas de mauvais fruits, vous affirmez que le mal ne peut sortir du bien. Donc, conclut le Manichéen, de toute nécessité la nature du mal est éternelle, car il a fallu qu'elle le fût pour pouvoir engendrer le mal, lequel, dites-vous, n'aurait jamais pu sortir du bien.

#### 40.

Vous plaît-il enfin de rétracter ces propositions qui favorisent si puissamment le manichéisme, quoique vous les ayez émises dans un but tout différent, et sans trop savoir ce que vous disiez? N'est-ce pas aux hommes créés par lui-même, que le Christ adressait ces paroles : « Ou bien rendez bons l'arbre et ses fruits, ou bien rendez mauvais l'arbre et ses fruits<sup>62</sup> ». Or, comment expliquer ce langage, si le mal ne peut sortir d'une nature créée bonne, comme est l'homme; car à vos yeux l'arbre bon désigne l'œuvre bonne de Dieu, telle que le mariage ou la nature? Vous ajoutez que le mal ne peut sortir d'une telle œuvre, parce que si nous disions que le mal naît du bien, nous démentirions cette parole du Sauveur : « Un bon arbre ne porte pas de mauvais fruits ». Ignorez-vous donc que les anges et le premier homme sont sortis directement des mains de Dieu, sans connaître d'autres ancêtres, et cependant ils sont devenus, non pas de mauvais fruits, mais des arbres mauvais d'où devaient sortir de mauvais fruits? Le Sauveur réfute donc à la fois, et la doctrine manichéenne, puisqu'un seul homme ou une seule nature a le pouvoir de rendre l'arbre bon ou mauvais; et votre propre doctrine, puisqu'un arbre mauvais peut devoir son existence à une nature bonne. Vous êtes donc manifestement dans l'erreur, quand vous émettez en faveur du manichéisme cette proposition : « Le mal ne peut sortir du bien » ; car on doit conclure implicitement que le mal ne peut sortir que de la nature du mal, ce qui vous jette en plein manichéisme.

#### 41.

Ce n'est point seulement à l'occasion de cette parabole évangélique du bon arbre, que vous favorisez le manichéisme, mais encore dans plusieurs autres endroits de votre discussion. En effet, n'est-ce point vous qui avez dit : « Le péché ne peut être transmis par la nature, parce que l'œuvre de Dieu ne saurait servir de canal à l'œuvre du démon? » Et moi, je vous demande comment l'œuvre de Dieu peut servir de domicile à l'œuvre du démon, si elle ne peut même lui servir de canal? N'est-ce pas une chose plus grave de séjourner dans un endroit que de le traverser? Vous me demanderez peut-être comment l'œuvre du démon peut demeurer dans l'œuvre de Dieu? N'allez pas chercher si loin, ne considérez que le démon

---

<sup>62</sup>Lévit. XII.

lui-même. N'est-il pas l'oeuvre de Dieu, n'est-il pas une nature angélique? Or, l'envie est l'oeuvre propre du démon; cette oeuvre procède de lui et demeure en lui. Dès lors, quelle folie de dire que « l'oeuvre du démon ne peut passer par l'oeuvre de Dieu », quand il est vrai de dire qu'elle y demeure? Et puis, ne voyez-vous pas quelles actions de grâces vous prodigue le manichéisme? Réveillez-vous et considérez. Le Manichéen se fatigue à prouver que le mal ne peut sortir d'aucune oeuvre de Dieu, afin de pouvoir en tirer cette conclusion, que le mal n'a d'autre origine que le mal lui-même. Vous venez admirablement à son secours, quand vous dites: « Le mal, ne peut passer par l'oeuvre de Dieu »; car il peut ajouter: Le mal peut-il naître d'une oeuvre à travers laquelle il ne saurait même passer?

#### 42.

Mais voici une autre proposition bien plus manichéenne encore. « Le péché originel », dites-vous, « sévanouit comme un fantôme, car la racine du mal ne saurait être placée dans ce que vous appelez le don de Dieu ». Maintenant suivez ce facile raisonnement. Les sens de l'homme ne sont-ils pas un don de Dieu? Et cependant notre grand ennemi y a semé la racine du mal, quand, empruntant le séduisant langage du serpent, il a persuadé à l'homme de commettre le péché<sup>63</sup>. Si les sens de l'homme n'avaient pas alors reçu le germe du mal, aurait-il donné son consentement à ces perfides insinuations? Et que dirai je de l'avarice qui est la racine de tous les maux? Où siège-t-elle, si ce n'est dans l'âme de l'homme? Et cette âme n'est-elle pas un don de Dieu? Non, vous ne vous compreniez pas vous-même, quand vous disiez. « La racine du mal ne saurait être placée dans le don de Dieu ». Mais le Manichéen, à qui vos maximes inconsidérées sont si utiles, écoutez ce qu'il vous dit. Si toute créature raisonnable est un don de Dieu, et si la racine du mal ne peut être placée dans un don de Dieu; combien plus est-il vrai de dire que la racine du mal ne peut naître du don de Dieu? C'est ainsi que, fort de votre langage, le Manichéen se croit en droit de conclure que le mal a sa racine, non point dans une nature créée de Dieu, mais dans une nature coéternelle à bien. Si vous répondez avec la foi catholique, que la racine du mal est née du libre arbitre, d'une nature bonne en elle-même, et créée par Dieu; il s'empare aussitôt de ces paroles pour convaincre de mensonge cette autre maxime: « La racine du mal ne peut être placée dans le don de Dieu »; maxime formulée par vous-même, et dont le manichéen peut très-facilement s'armer contre vous. En effet, s'il est vrai, comme vous l'affirmez, que le mal ne peut pas être placé dans le bien, combien moins, selon la parole de votre adversaire, le mal peut-il sortir du bien! Il en conclura que le mal ne peut venir que du mal, et il s'attribuera avec raison la victoire, à moins qu'on n'engage un combat simultané contre vous et contre lui. Quant à la foi catholique, si elle triomphe du Manichéen dans vos paroles, c'est précisément parce qu'elle triomphe aussi de vous-même. Car si elle ne vous réfutait pas, quand vous dites que « la racine du mal ne peut être placée dans le don de Dieu

---

<sup>63</sup>Lévit. XII.

» ; combien moins pourrait-elle réfuter le Manichéen, assurant que la racine du mal ne peut sortir du don de Dieu ? Or, pour vous vaincre, vous et les Manichéens, il lui suffit d'affirmer que c'est de la nature et dans la nature raisonnable que naît et se trouve la nature du mal. Or, c'est par l'effet du don de Dieu que peut exister telle créature raisonnable. Mais comme cette créature a été tirée du néant par le bien suprême et immuable, elle est réellement un bien, quoique un bien muable et changeant; de là vient qu'elle peut, sous l'influence de cette racine du mal, se séparer du bien véritable et tomber dans le mal, puisque le mal n'est autre chose que la privation du bien.

#### 43.

Vous dites ailleurs: «La raison des choses ne permet pas que le mal sorte du bien, cet l'iniquité de la justice». Or, ce sont là des idées toutes manichéennes. En effet, ces hérétiques affirment que le mal ne peut sortir que du mal; l'erreur fondamentale de leur secte consiste à dire que le mal ne peut sortir du bien. Si nous leur accordons ce principe par déférence pour vous, il ne nous en reste plus aucun sur lequel nous nous appuyions pour réfuter leur pernicieuse erreur. Or, ce qu'est l'iniquité par rapport à l'homme juste, le mal l'est par rapport au bien. Mais la foi catholique, pour vous réfuter tous, se contente de répondre que le mal n'a pu sortir que du bien, et l'iniquité que du juste. En effet, l'ange et l'homme, les deux seules classes d'êtres dont il soit ici question, étaient bons et justes en sortant des mains de Dieu. Voilà pourquoi je disais qu'il ne nous est possible de confondre les Manichéens qu'en établissant contre vous que le mal ne peut sortir que du bien, et qu'il n'est pas une substance, mais une dégradation des substances créées quand elles s'éloignent du bien ; or, elles peuvent s'éloigner du bien, puisqu'elles sont muables, et elles sont muables, parce qu'elles sont tirées du néant. La doctrine catholique est donc le seul remède qui puisse écarter le fléau du manichéisme.

#### 44.

De là cette parole de saint Ambroise, mon docteur favori et à qui vous prodiguez également des éloges plus ou moins sincères : « Qu'est-ce », dit-il, « que le mal, sinon l'absence et la privation du bien ? » Il dit encore, toujours dans son livre sur Isaac et sur l'âme « Le mal est donc sorti du bien. Le mal, sans doute, n'est que la privation du bien ; et cependant c'est par le mal que le bien a revêtu cet éclat que nous lui connaissons. Donc la privation du bien est la racine du mal<sup>64</sup> ». Tel est le principe éminemment catholique que saint Ambroise oppose aux Manichéens. Ces hérétiques lui étaient inconnus, fine les nomme même pas dans sa discussion, et cependant il lui suffit de ces deux maximes pour les convaincre d'erreur et de mensonge. Et parce que cet homme éminemment catholique formule la doctrine catholique sur le péché originel, cédant à l'instinct d'une fureur atroce, vous l'accusez

---

<sup>64</sup>Lévit. XII.

indignement de manichéisme, sans doute parce qu'il rend inutile l'appui que vous prêtez à cette erreur, et qu'il fournit aux apologistes catholiques des anges invincibles pour terrasser ces hérétiques. Il s'écrie contre les Manichéens : «Le mal est sorti du bien » ; et, prenant contre lui la défense des Manichéens, vous lui répondez : « Il est nécessaire que celui de qui et par qui naît le fruit mauvais, soit déjà mauvais lui-même ; il n'est pas permis à l'oeuvre du démon de passer par l'oeuvre de Dieu ; la racine du mal ne peut être placée dans le don de Dieu ; la raison des choses ne permet pas que le mal sorte du bien, et l'iniquité de la justice ». Voilà ce que vous répondez eu faveur des Manichéens contre la voix de la vérité catholique, hautement proclamée par le ministre de Dieu. Et si votre réponse était acceptée, les Manichéens, pour s'assurer la victoire, n'auraient plus qu'à répliquer : «Si la raison des choses ne permet pas que le mal sorte du bien » ; Ambroise a tort, et nous avons raison contre lui, quand nous soutenons que les maux n'ont pu sortir que de la nature du mal. Voilà dans quel gouffre vous vous abîmez pour n'avoir point compris cette parole du Seigneur : «L'arbre bon ne porte pas de mauvais fruits ». Vous auriez dû voir que ces mots ne s'appliquent ni à la nature, ni au mariage institué par Dieu lui-même, mais uniquement à la volonté de l'homme, lequel ne saurait faire le mal tant que sa volonté reste bonne.

#### 45.

Peut-être vous ou tout autre allez vous demander comment il se fait que l'arbre formé par l'homme, c'est-à-dire sa volonté, quand elle est bonne, ne peut produire de fruits mauvais, tandis que de la nature faite par Dieu sort un arbre mauvais, qui produit de mauvais fruits? Serait-ce donc que l'arbre fait par l'homme, puisqu'il ne porte pas de mauvais fruits, serait meilleur que la nature faite par Dieu, puisque d'elle il peut sortir un mauvais arbre? Une telle supposition serait une erreur que saint Ambroise réfute en ces termes : «Qu'est-ce que la malice, si ce n'est la privation du bien? Il n'y a donc de choses mauvaises que celles qui sont privées du bien, car l'indigence du bien constitue la racine du mal». De là il est facile de comprendre ce qui constitue la malice de l'arbre, la malice de la volonté : c'est leur séparation du souverain bien, triste état dans lequel le bien créé est privé du bien créateur, de telle sorte que la racine du mal n'est autre que l'indigence du bien. L'arbre bon désigne la volonté bonne, parce qu'à l'aide de cette volonté, l'homme se retourne vers le bien suprême et immuable, et y puise le bien en abondance, afin de produire de bons fruits. Il suit de là que Dieu est l'auteur de tous les biens, c'est-à-dire de la nature bonne et de la bonne volonté, laquelle ne peut exister dans l'homme qu'autant que Dieu la lui donne et l'opère. Cette bonne volonté n'est point faite par l'homme, car la volonté est préparée par Dieu<sup>65</sup>.

---

<sup>65</sup>Lévit. XII.

46.

Il est temps, je crois, de m'engager, avec la grâce de Dieu, dans le troisième travail que je me suis proposé. A l'aide de témoignages empruntés aux évêques catholiques, je veux réfuter, sur les questions qui nous occupent, toutes les brillantes arguties, tous les arguments fragiles sur la foi desquels vous vous êtes témérement décerné les gloires du triomphe. Mais comme ce livre est déjà trop étendu, nous réservons cette matière pour le livre suivant.

## **LIVRE DEUXIÈME. CINQ OBJECTIONS CONTRE LE PÉCHÉ MORTEL.**

Les cinq principaux arguments des Pélagiens contre le péché originel, réfutés par l'autorité et le témoignage de dix évêques catholiques et du prêtre Jérôme.

1.

Je m'engage aussitôt dans la troisième partie de ma discussion, et je veux, avec l'aide de Dieu, et m'appuyant sur l'autorité des évêques qui ont le mieux commenté l'Écriture sainte, pulvériser tous vos raisonnements et toutes vos machinations. Je n'ai plus à prouver qu'ils avaient sur le péché originel les idées conformes à la foi catholique. Cette tâche a été remplie dans les deux premières parties de cet ouvrage, où je vous ai montré quels illustres évêques et docteurs vous vouliez inculper du crime des Manichéens ; j'ai dit comment, sous prétexte de me décrier aux yeux des ignorants, vous accusiez de la plus infâme hérésie ceux qui avaient généreusement combattu pour la foi catholique contre les hérétiques. Vous avez émis certains arguments pour prouver que la première naissance de l'homme est exempte du péché originel; ce sont ces arguments que je veux réfuter par les témoignages des saints. Je montrerai aux nations chrétiennes qu'elles doivent préférer la doctrine des saints à vos profanes nouveautés, et vous quitter pour s'engager à la suite de ces âmes héroïques.

2.

Or, voici les principaux arguments sur lesquels vous vous appuyez pour effrayer, non-seulement les ignorants, mais encore ceux qui, pour vous répondre, n'ont qu'une connaissance insuffisante des Écritures. Je cite vos paroles: « En affirmant l'existence du péché originel, nous faisons du démon le créateur de tous ceux qui naissent, nous condamnons le mariage, nous nions que le baptême efface tous les péchés, nous accusons Dieu du crime d'iniquité, et enfin nous faisons désespérer de la perfection ». Telles sont les conséquences qui vous semblent découler nécessairement d'une doctrine en vertu de laquelle nous croyons que les enfants naissent coupables du péché du premier homme, et soumis au joug du démon jusqu'à ce qu'ils renaissent en Jésus-Christ. Vous dites : « C'est le démon qui a créé

les enfants, si ces enfants sont créés avec cette blessure que le démon a faite à la première nature créée; on doit condamner le mariage, s'il porte en lui la raison en vertu de laquelle les enfants sont engendrés dans le péché; le baptême n'efface pas tous les péchés, si les époux baptisés continuent à porter en eux un mal en vertu duquel ils n'engendreront que des enfants coupables. Et puis, comment Dieu ne serait-il pas injuste, puisqu'il efface les péchés personnels et dans tous ceux qui sont baptisés, tandis qu'il condamne l'enfant, qu'il a créé, et qui, sans le savoir et sans le vouloir, contracte une souillure étrangère dans le sein de parents qui ont obtenu le pardon de leurs péchés? Quant à la vertu, qui a pour opposé le vice, il n'est pas possible qu'elle arrive jamais à sa perfection, car il n'est pas possible d'admettre que des vices nés avec nous puissent jamais disparaître; on ne saurait même les regarder comme des vices. Comment regarder comme pécheur celui qui ne peut être que ce que l'a fait sa création? »

### 3.

S'il vous plaisait d'envisager sérieusement ces différentes questions, au lieu de mettre un parti pris et une incroyable audace à attaquer un dogme qui repose sur la vérité et l'antiquité de la foi catholique ; bientôt, nourris de la grâce de Jésus-Christ, vous comprendriez ces vérités cachées aux sages et aux prudents du monde, et révélées aux petits<sup>66</sup>. N'est-elle pas infinie, cette douceur du Seigneur? il est loin d'en être jalousement avare, et cependant il la cache pour ceux qui le craignent, tandis qu'il la verse abondamment dans l'âme de ceux qui espèrent, non pas en eux-mêmes, mais en Dieu<sup>67</sup>. Or, nous disons que cette foi, dont il est écrit : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas<sup>68</sup> », enseigne formellement que l'homme a pour créateur, non pas le démon, mais le Dieu bon et véritable, dont la miséricorde ineffable rend pur ce qui était souillé; et, d'un autre côté, elle enseigne également que tout homme naît coupable, et qu'il reste soumis à l'esprit immonde jusqu'à ce qu'il ait été régénéré par le Saint-Esprit. Elle enseigne que, malgré la souillure transmise par la naissance charnelle, le mariage n'est nullement un crime ; car elle distingue parfaitement le bien propre au mariage du vice qui souille les personnes. Elle enseigne que le sacrement de la régénération en Jésus-Christ ne laisse dans l'âme la souillure d'aucun péché, sans cependant en ôter la faiblesse contre laquelle l'homme devra lutter, s'il veut arriver à la perfection. Elle enseigne que Dieu n'est pas injuste, quand il punit comme ils le méritent, soit le péché originel, soit les péchés personnels. Mais voici ce que nous lisons : « Un joug pesant accable les enfants d'Adam depuis leur naissance jusqu'au jour où ils rentrent dans le sein de leur mère commune à tous<sup>69</sup> ». Or, il y aurait là, de la part de Dieu, iniquité ou faiblesse, s'il laissait son image écrasée sous ce joug; si ce joug était imposé sans avoir été antérieurement

---

<sup>66</sup>Lévit. XII.

<sup>67</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>68</sup>Ps. L. 7.

<sup>69</sup>Rom. VI, 3, 11.

nécessité par le péché, soit par le péché originel, soit par les péchés personnels, ou enfin si tout autre que Dieu l'avait imposé, malgré les protestations de la victime. Enfin, la foi nous enseigne que nous ne devons pas désespérer d'arriver à la perfection de la vertu, car nous sommes aidés par la grâce de Celui qui a tout pouvoir de changer et de guérir notre nature viciée dès son origine.

#### 4.

Ces préliminaires étant posés, j'entre aussitôt en matière. Appuyé sur l'enseignement des saints docteurs, je réfuterai successivement chacun de ces cinq arguments, dans lesquels vous résumez tous vos chefs d'accusation contre la foi catholique. Toutefois, il pourra très-souvent arriver que tel ou tel passage emprunté aux saints Pères se trouve être la condamnation formelle d'un ou de deux ou de plusieurs de ces arguments, peut-être même de tous à la fois; aussi les produirons-nous dans toute leur valeur et toute leur extension. J'en trouve un premier exemple; il vient de saint Ambroise dans son livre sur l'arche de Noé. Voici ses paroles : «On nous annonce que le salut ne viendra aux nations que par Jésus-Christ Notre-Seigneur, car lui seul, en face de toutes les générations pécheresses, n'a pu avoir besoin de justification, puisque sa naissance dans le sein d'une vierge lui conférait le privilège d'une génération sans tache et sans souillure. J'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le péché<sup>70</sup>, disait celui qui alors était regardé comme le plus juste des hommes. A qui donc appliquerai-je le nom de juste, si ce n'est à Celui qui n'a jamais connu les chaînes sous le joug desquelles a toujours gémi la nature bu mairie? Tous sont esclaves du péché ; depuis Adam, la mort régnait sur tous les hommes. Qu'il vienne donc, celui qui seul est réellement juste aux yeux de Dieu, celui dont on doit dire, non-seulement qu'il n'a pas péché par ses lèvres<sup>71</sup>; mais, qu'il n'a jamais connu le péché<sup>72</sup> ». — Maintenant, si vous l'osez, dites à saint Ambroise que le démon est le créateur de tous les hommes qui naissent de l'union des deux sexes, puisque, si Jésus-Christ seul, parmi tous les coupables enfants d'Adam, n'a point connu la souillure originelle, c'est parce qu'il est né d'une vierge, et qu'alors le démon n'a pu semer pour lui le péché comme il le sème pour les autres. Accusez le saint docteur de condamner le mariage, puisqu'il enseigne qu'il n'y a eu que le Fils de la Vierge pour naître sans péché. Reprochez-lui de rendre impossible la perfection de la vertu, puisqu'il affirme que les vies naissent avec l'homme au moment même de la conception, Adressez-lui cette captieuse objection que vous lanciez contre moi dans votre premier volume : «Ceux que l'on accuse de pécher, ne pèchent aucunement, car, quel que soit du reste leur créateur, par cela même qu'ils sont créés, ils vivent nécessairement, et rien ne peut répugner à leur nature ». Pourquoi ménageriez-vous Ambroise ou ses écrits? Jetez-

---

<sup>70</sup>Lévit. XII.

<sup>71</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>72</sup>Ps. L. 7.

lui, comme-vous le faites pour moi, vos objections orgueilleuses, méprisantes, hardies et téméraires. Seulement, comme ce saint docteur ne parlait pas alors des enfants issus de parents chrétiens, peut-être ne pourrait-on pas l'accuser, dans ces paroles, de blasphémer le sacrement de baptême, en disant qu'il n'efface pas tous les péchés, ou de faire de Dieu lui-même le type de l'injustice, en coin damnant dans les enfants des péchés d'autrui, dont il a justifié les parents. Quoi qu'il en soit, si saint Ambroise n'était pas du nombre de ceux qui attribuent la création des hommes au démon, ou qui condamnent le mariage, ou qui affirment l'impuissance absolue pour la nature humaine d'atteindre à la vertu; au contraire, s'il appartenait à la classe de ceux qui font de l'homme tout entier, c'est-à-dire de son âme et de son corps, l'oeuvre immédiate du Dieu suprême et souverainement bon, qui conservent au mariage son degré de bonté et qui ne désespèrent pas pour l'homme d'arriver à une justification parfaite ; avouez du moins que trois de vos arguments sont entièrement pulvérisés par l'autorité de ce grand homme, et que vous n'avez plus à nous les opposer, à nous qui disons du péché originel ce qu'il en a dit lui-même, sans se croire obligé logiquement à attribuer au démon la création de l'homme, à condamner le mariage et à désespérer de la perfection de la justice dans la nature de l'homme.

## 5.

Quant à vos deux autres arguments relatifs au baptême, nous allons voir ce que ce docteur en a pensé, et comment il vous écrase sous le poids de son autorité. Dans son livre contre les Novatiens, nous lisons: «Nous naissons tous sous le joug du péché, et dans le vice, selon cette parole de David : J'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le péché ». De là vient qu'aux yeux de Paul sa chair était un corps de péché : «Qui me délivrera, dit-il, de ce corps de mort<sup>73</sup> ? Or, la chair de Jésus-Christ a condamné le péché qu'elle n'a point ressenti en naissant, et qu'elle a crucifié en mourant; et c'est ainsi que la justification par la grâce s'est accomplie dans notre chair restée jusque-là sous le joug du péché comme une masse d'iniquité<sup>74</sup>». Sous l'évidence d'un tel langage, que deviennent tous vos arguments? En effet, si nous naissons tous sous le péché ; si le vice est notre origine à tous, pourquoi m'accusez-vous d'attribuer au démon la création de l'homme, quand vous voyez parfaitement que j'enseigne ce que saint Ambroise a enseigné lui-même sans qu'il eût jamais dit que le démon fût le créateur de l'homme ? Si c'est dans l'homme sa naissance coupable qui a fait dire à David : «J'ai été conçu dans l'iniquité, et manière m'a enfanté dans le péché » ; si cette parole du Prophète constate le péché originel, sans accuser aucunement l'union conjugale; pourquoi me reprochez-vous de condamner le mariage, quand, sur ce point, saint Ambroise ne vous paraît digne d'aucun reproche ? Parce que nous naissons tous sous le joug du vice et du péché, Paul ne voyait dans sa chair qu'un corps de mort, comme il le prouve par

---

<sup>73</sup>Lévit. XII.

<sup>74</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

ces paroles : Qui me délivrera de ce corps de mort ? » et il ne serait pas encore évident pour vous que l'Apôtre se fait à lui-même l'application de ces paroles ? Au moment même où, par son homme intérieur, il se complaisait dans la loi de Dieu, il voyait dans ses membres une autre loi qui répugnait à la loi de son esprit ; ce qui lui faisait dire de sa chair qu'elle était un corps de mort. Le bien n'habitait donc pas dans sa chair, et c'est pour cela qu'au lieu de faire le bien qu'il voulait, il faisait le mal qu'il haïssait<sup>75</sup>. Voilà donc ce que devient la cause que vous soutenez; n'est-elle pas à jamais détruite et renversée? et, comme la poussière que le vent emporte sur la face de la terre<sup>76</sup>, elle disparaît et n'inspire plus que du mépris à ceux que vous commencez à séduire, pour peu du moins qu'ils renoncent à tout esprit de chicane et qu'ils consentent à réfléchir sur les considérations qui leur sont proposées. En effet, est-ce que l'apôtre saint Paul n'était pas baptisé; ou bien lui avait-on refusé la rémission de tel ou tel péché, du péché originel ou des péchés personnels, des péchés commis par ignorance ou des péchés commis avec pleine connaissance ? Comment donc peut-il tenir un semblable langage, et ce langage ne prouve-t-il pas la vérité de ce que j'ai dit dans mon livre, quoique vous vous flattiez de l'avoir réfuté? En effet, cette loi du péché, telle que nous la trouvons dans les membres de ce corps de mort, nous a été remise dans la régénération spirituelle, quoiqu'elle demeure encore dans notre chair mortelle. Elle a été remise, parce que sa culpabilité nous a été pardonnée par le sacrement de la régénération des fidèles; elle demeure, car c'est elle qui produit ces désirs de toute sorte contre lesquels les fidèles ont à se prémunir et à combattre. Or, il suffit de ce principe pour frapper votre hérésie par la base et la réduire en poussière. Vous le comprenez vous-mêmes; voilà pourquoi, dominés par la crainte qui vous obsède, vous tentez les derniers efforts pour prouver que dans ce texte il ne s'agit pas de la personne même de l'Apôtre, mais de quelque Juif, encore soumis à la loi, et contre lequel luttaient ses mauvaises habitudes. Comme si vraiment l'homme, en recevant le baptême, déposait toutes ses mauvaises habitudes; comme si, après avoir reçu le baptême, nous n'étions pas obligés de combattre ces habitudes avec d'autant plus de force et de courage, que nous désirons plus vivement nous rendre agréables aux yeux de celui qui nous prodigue ses grâces pour nous rendre victorieux dans la luge. Si l'obstination vous permettait une réflexion attentive et sérieuse, il vous suffirait de contempler la force de l'habitude pour comprendre comment la concupiscence est pardonnée dans sa coulpe, tout en persévérant dans son acte. N'est-ce donc rien pour l'homme que cet aiguillon de la concupiscence qui le harcèle sans relâche, alors même qu'il n'y donne aucun consentement ? Et cependant ce n'est point à cause de la force de l'habitude que l'Apôtre appelait sa chair un corps de mort; la cause véritable, saint Ambroise l'a parfaitement comprise, et il nous la donne, quand il nous dit que c'est parce que nous naissons sous le joug du vice et du péché. Il ne pouvait pas douter que ce péché dans sa coulpe nous fût remis par le baptême ; mais comme il se sentait harcelé . sans cesse par la suggestion du vice, il éprouvait d'abord la

---

<sup>75</sup>Ps. L. 7.

<sup>76</sup>Rom. VI, 3, 11.

crainte la plus vive d'être vaincu et subjugué ; ensuite, quoique victorieux, se sentant las, non pas de combattre, mais de se voir sans cesse en face de son ennemi, il s'écriait : «Malheureux homme que je suis, qui une délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>77</sup> ». Il savait donc qu'il n'y a pas jusqu'au mouvement même de la concupiscence qui ne puisse être guéri par la grâce de Celui qui nous a déjà remis la coulpe originelle dans la régénération spirituelle. Cette guerre que nous avons entreprise en nous contre nous-mêmes, ceux qui l'éprouvent et ne peuvent la nier, ce ne sont pas les impudents panégyristes de la concupiscence, mais ses ennemis et ses adversaires déclarés.

## 6.

Dans son épître sur l'Oraison dominicale, saint Cyprien déjà couvert des lauriers de la victoire, s'exprime en ces termes : «Nous demandons que la volonté de Dieu se fasse au ciel et sur la terre; ce double accomplissement doit en effet assurer la consommation de notre sûreté et de notre salut. Comme nous avons reçu notre corps de la terre, et notre esprit du ciel, nous sommes à la fois terrestres et célestes, et voilà pourquoi nous demandons que la volonté de Dieu se fasse sur la terre et au ciel, c'est-à-dire dans notre corps et dans notre esprit. Il y a lutte entre la chair et l'esprit, et chaque jour le combat s'engage entre ces deux substances pour nous empêcher de faire ce que nous voulons; tandis que l'esprit aspire aux choses célestes et divines, la chair convoite les choses de la terre et du siècle. Aussi demandons-nous que par la grâce et le secours de Dieu, la concorde s'établisse entre ces deux parties de notre être, car du moment que la volonté de Dieu s'accomplit dans notre esprit et dans notre chair, notre âme, spirituellement renouvelée, jouit d'une tranquillité parfaite. Telle est la pensée si bien exprimée par l'apôtre saint Paul : La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; ils sont opposés l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne faites pas toujours ce que vous voulez<sup>78</sup> ». — Voyez quelles instructions ce grand docteur adresse à un peuple baptisé, car un chrétien peut-il ignorer que l'Oraison dominicale s'applique à ceux qui ont reçu le baptême ? La tranquillité humaine et le salut de la nature dépendent, d'après saint Cyprien, non pas, comme le veulent à tort les Manichéens, de la séparation de la chair et de l'esprit naturellement et réciproquement ennemis, mais plutôt de leur concorde et de leur harmonie. Etre délivré de ce corps de mort, c'est posséder cet heureux état dans lequel notre corps devient un corps de vie, ce qui se fait par la mort de la mort, c'est-à-dire par la destruction de la discorde, et non point par la destruction de la nature. De là cet autre parole : «o mort, où est ton combat<sup>79</sup>? » Mais cette transformation n'est point pour à vie présente, comme le remarque fort bien notre illustre martyr dans sa lettre sur la mortalité, à l'occasion de ces paroles de saint Paul : « Je désire me dissoudre

---

<sup>77</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>78</sup>Lévit. XII.

<sup>79</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

et être avec Jésus-Christ ». Il le désire, dit saint Cyprien, afin de ne plus se sentir exposé aux péchés et aux vices de la chair. Quant à la confiance que vous avez dans votre propre vertu, ne dirai on pas que dans son explication de l'Oraison dominicale, saint Cyprien se proposait prophétiquement de confondre cette erreur qui vous est si chère? Voici comme il s'exprime Plutôt que de présumer de nos propres forces, nous devons demander à Dieu qu'il établisse par sa grâce la concorde entre notre a chair et notre esprit ». C'était répéter en d'autres termes la prière de l'Apôtre: «Qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ».

7.

Saint Grégoire formule ainsi la même pensée: «Notre âme accablée de travaux et d'angoisses, vivement pressée par la chair son ennemie, se réfugie vers Dieu et sait à qui elle doit demander du secours ». Ces paroles pourraient peut-être faire supposer à quelqu'un que saint Grégoire était imbu des folies manichéennes sur la coexistence éternelle des deux principes ennemis. Eh bien ! remarquez vous-même comme il est parfaitement d'accord avec ses confrères et collègues, quand il enseigne que, si l'esprit convoite contre la chair, c'est uniquement afin que tous deux retournent à leur auteur après le long et sérieux combat de cette vie, dans lequel gémit et souffre la vie de tous les saints. En effet, voici ce que nous lisons dans son livre apologétique : « Je passe sous silence ces blessures que nous font à nous-mêmes nos propres vices et nos passions. Jour et nuit nous ressentons en nous les aiguillons de feu de ce corps d'humilité, de ce corps de mort. Tantôt en secret, tantôt publiquement, les charmes trompeurs des choses visibles qui nous entourent nous provoquent et nous irritent; cette boue infecte à laquelle nous adhérons ne semble-t-elle pas distendre ses veines afin d'exhaler avec plus d'abondance son souffle fétide? Et puis, la loi du péché qui est dans nos membres se met en révolte contre la loi de notre esprit; elle voudrait à traiter en esclave cette imagination royale qui est en nous, afin de mêler à ses dépouilles tout ce que nous tenons de la munificence divine et de notre première condition. Voilà pourquoi c'est à peine si, malgré la direction imprimée par une longue et a sérieuse étude de la philosophie, malgré le souvenir, se réveillant peu à peu, de la a noblesse de son âme, l'homme peut encore e recueillir les rayons de cette lumière qui est unie dans sa personne à cette boue grossière et ténébreuse, c'est à peine s'il peut en faire rejaillir l'éclat jusqu'à Dieu. Pourtant si, dans sa miséricorde, Dieu vient au secours de sa faiblesse, il se rappellera également sa bassesse et sa grandeur, pourvu cependant que, par une méditation longue et assidue, il s'habitue à tenir ses regards fixés vers le ciel, et à soulever cette partie matérielle qui lui est unie par des liens si étroits, et qui tend sans cesse à l'entraîner, «par son propre poids, vers les choses de la terre et des sens<sup>80</sup> ». Reconnaissez, Julien, l'unanimité de ces voix catholiques, et cessez de vous mettre en désaccord avec elles.

---

<sup>80</sup>Lévit. XII.

Quand saint Grégoire s'écrie : «Nous sommes attaqués au dedans de nous-mêmes par nos propres vices et par nos passions; jour et nuit nous ressentons en nous les aiguillons de feu de cette chair d'humilité, de ce corps de mort », c'est un homme baptisé qui parle, et il parle d'hommes baptisés. Quand il rappelle « que la loi du péché qui est dans nos membres se révolte contre la loi de notre esprit », c'est un homme baptisé qui parle, et il parle d'hommes baptisés. Ce combat de la chair et de l'esprit, c'est le combat des chrétiens, et non pas des juifs infidèles. Si vous ne combattez pas, croyez; si vous combattez, sachez pourquoi, et que ce combat vous serve à refouler pour toujours l'orgueil révolté de l'erreur pélagienne. Maintenant du moins, voyez-vous, comprenez-vous, sentez-vous que le baptême procure la rémission de tous les péchés, ce qui n'empêche pas les vices d'allumer une sorte de guerre civile dans le coeur de ceux qui ont été baptisés? Ces vices d'ailleurs ne sont pas des péchés, tant que la concupiscence devenue maîtresse n'a pas entraîné l'esprit à des oeuvres illicites, tant qu'elle n'a pas conçu et enfanté le péché. D'un autre côté, ces vices ne sont pas en dehors de nous; c'est en nous-mêmes que nous les trouvons; c'est en nous-mêmes que nous devons les combattre et les convaincre; ce sont nos propres vices; nos propres passions, que nous devons enchaîner, étouffer et guérir ; mais qu'ils sont dangereux quand ils se voient poursuivis par le remède ! Sans doute, ces vices diminuent de plus en plus, à mesure que nous nous avançons vers la perfection; cependant leur mort n'est jamais complète tant que nous vivons ici-bas. Ils ne périront réellement que quand l'âme pieuse se séparera du corps, et sans espoir pour eux de reparaître à la résurrection.

## 8.

Revenons donc à saint Ambroise. «La chair même de Paul», nous dit-il, «était pour lui un corps de mort; de là ce cri déchirant :Qui me délivrera de ce corps de mort? » Tel est le sens donné à ces paroles par saint Ambroise, saint Cyprien, saint Grégoire, et par tous les autres docteurs, jouissant absolument de la même autorité. A la fin des siècles il sera dit à cette mort : «O mort, où est ton combat et ta victoire ? » Mais cette grâce sera le partage, non point de ceux qui sont nés, mais de ceux qui auront été régénérés. «En effet », ajoute saint Ambroise, «la chair de Jésus-Christ a condamné le péché, ce péché qu'elle n'a point senti en naissant et qu'elle a crucifié en mourant». En naissant elle n'a point senti le péché en elle-même; et en mourant elle l'a crucifié en nous. Quant à cette loi du péché qui se révolte contre la loi de notre esprit, et que le grand Apôtre ressentait dans ses membres, elle nous est remise dans le baptême, mais elle n'y est point anéantie. Le corps de Jésus-Christ est resté étranger à cette loi de la chair se révoltant contre la loi de l'esprit, parce que ce n'est pas selon cette loi de la chair que la sainte Vierge l'a conçu. Nous tous, au contraire, qui que nous soyons, nous apportons en naissant cette funeste loi, parce que c'est selon cette loi que toutes les mères conçoivent. Voilà pourquoi saint Hilaire proclame

sans hésiter que toute chair sort du péché<sup>81</sup>: suit-il de là qu'à ses yeux Dieu n'en soit pas le créateur? Ne disons-nous pas que la chair vient de la chair, que la chair vient de l'homme, et cependant nions-nous que Dieu en soit le créateur? La chair vient de Dieu, parce qu'il en est le créateur; elle vient de l'homme, parce qu'il l'engendre; et elle vient du péché, parce qu'il la souille. Or, ce Dieu qui a engendré son Fils coéternel à lui-même, lequel était le Verbe dès le commencement, et par lequel il a créé toutes choses; ce Dieu l'a aussi créé homme sans péché, devant naître d'une vierge, devant régénérer l'homme, le guérir de ses blessures, effacer son péché à l'instant même du baptême, et le relever peu à peu de son état de faiblesse et d'impuissance. C'est contre cette faiblesse que combat, sous le regard et le secours de Dieu, le chrétien régénéré parvenu à l'âge de raison. N'est-ce pas, en effet, dans la faiblesse que se perfectionne la vertu<sup>82</sup>, sous l'effort de cette lutte que nous engageons contre cette partie de nous-mêmes qui nous éloigne de la justice, et en faveur de cette autre partie qui tend sans cesse à s'élever vers le bien? Que cette dernière partie triomphe, et tout en nous se perfectionne; qu'elle succombe, et tout s'affaisse et se corrompt. Quant à l'enfant encore privé de l'usage de la raison, il n'est ni bon ni mauvais; du moins pour ce qui regarde sa volonté propre. En effet, le bien et le mal ne sont pour lui l'objet d'aucune volonté; le bien naturel de la raison, et le mal originel du péché sont pour lui dans un état de sommeil absolu. Mais que les années se succèdent, que la raison s'éveille, aussitôt le commandement s'impose et le péché revit; bientôt le combat s'engage entre le commandement et le péché; ou bien le péché triomphe et l'enfant sera condamné; ou bien il succombe et il sera guéri. Cependant, lors même que l'enfant serait mort, avant que le péché se fût montré en lui, ce péché n'aurait pu lui causer aucun préjudice, car si, dans sa nature vicieuse, le péché subsiste toujours en ce monde, du moins, en tant qu'il rend réellement coupable celui en qui il habite, s'il est contracté par la génération, il est effacé par la régénération. De là le baptême conféré aux enfants, non-seulement pour les faire jouir du royaume de Jésus-Christ, mais encore pour les arracher à ce malheureux règne de la mort. Or, ce précieux résultat ne peut nous venir que par « Celui qui a condamné le péché par sa chair, ne l'a pas contracté en naissant, et l'a crucifié en mourant; de telle sorte que la justification par la grâce vient inonder notre chair qui, auparavant, n'était qu'un amas de souillures et de péchés ».

## 9.

Ainsi donc, selon ces paroles de saint Ambroise, ce n'est point le démon qui a créé l'homme par bonté, mais c'est lui qui l'a souillé par malice; le mal de la concupiscence ne détruit pas la bonté du mariage; le sacrement de baptême efface absolument toutes les souillures du péché; enfin Dieu ne saurait être accusé d'injustice parce qu'il condamne selon la loi de la justice celui qui est coupable selon la loi du péché, lors même qu'il serait issu de par-

---

<sup>81</sup>Lévit. XII.

<sup>82</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

ents rendus innocents par la régénération. S'il en est ainsi, pourquoi donc désespérer de parvenir à cette vertu qui se perfectionne dans la faiblesse? Est-ce que cette même chair de Jésus-Christ, laquelle condamne le péché qu'elle n'a point contracté en naissant, et qu'elle a crucifié en mourant, n'obtient pas la justification par la grâce à notre chair, qui auparavant n'était qu'un amas de souillures et de péchés ? Il suit de là que ces cinq arguments à l'aide desquels vous voulez effrayer les hommes, doivent vous laisser indifférents, vous et les autres, si vous croyez à la parole de saint Ambroise, de saint Cyprien, de saint Grégoire, et de tant d'autres saints docteurs. Tant de témoignages aussi formels ne pourront-ils pas vous convaincre vous-mêmes, que cette loi du péché, inhérente aux membres de l'homme et sans cesse en lutte contre la loi de l'esprit, car la chair convoite contre l'esprit, impose à tous les hommes régénérés, même aux plus innocents, la dure nécessité de toujours combattre, et de combattre contre quoi, si ce n'est contre le mal? Ne concevrez-vous pas enfin que le péché n'est point une substance, mais le vice de la substance, un vice que nous ne devons pas imputer à la grâce divine qui nous régénère, mais que nous devons enchaîner par le secours de la grâce, et guérir par la rémunération que la grâce nous promet?

## 10.

Mais peut-être seriez-vous tenté de dire que les chrétiens régénérés sont obligés de combattre, non pas contre le vice avec lequel ils sont nés, mais contre telle ou telle mauvaise habitude qu'ils auraient contractée dans leur vie antérieure. Tout d'abord un tel aveu de votre part prouverait évidemment que vous voyez dans l'homme un mal dont la souillure, et non pas le mal lui-même, serait effacé par le baptême. Cependant, comme la solution de la question qui nous occupe exige que nous prouvions jusqu'à l'évidence que ce mal est inné en nous par l'effet du péché du premier homme, veuillez entendre une parole plus formelle encore de ce même saint Ambroise dans son exposition de l'Évangile selon saint Luc<sup>83</sup>. J'emprunte ce nouveau témoignage à ce passage de son livre, où tout en se conformant à l'unité de la règle de foi, il déroule les différentes significations que l'on peut donner de cette parole du Sauveur : « Dans une seule maison ils seront cinq divisés entre eux, trois contre deux, et deux contre trois ». « Or », dit saint Ambroise, « n'est-il pas ici parlé de la chair et de l'âme, qui dans une seule demeure se séparant de l'odeur, du tact et du goût de la luxure s'opposent énergiquement à l'entraînement des vices, se soumettent à la loi de Dieu et s'éloignent de la loi du péché? Par la prévarication du premier homme, cette dissension s'est changée en nature, de telle sorte que l'accord cessa d'exister entre ces différentes parties d'un même homme, surtout en ce qui regarde la vertu. Toutefois, par l'efficacité de la croix du Sauveur, cette inimitié domestique, aussi bien que la loi des préceptes, disparut peu à peu, et fit place à une heureuse concorde, lorsque Jésus-Christ, « notre paix véritable,

---

<sup>83</sup>Lévit. XII.

descendant du ciel, n'a fait des deux peuples qu'un seul peuple<sup>84</sup> ». Dans le même ouvrage, parlant de la nourriture spirituelle et incorruptible, saint Ambroise s'exprime en ces termes : «La raison est la nourriture de l'esprit, et le précieux aliment de la suavité ; elle n'est point un fardeau pour nos membres, et devient pour notre nature, non point une honte, mais un ornement, lorsque notre corps, jusque-là le rendez-vous des passions et des vices, commente à devenir le temple de Dieu et le sanctuaire des vertus. C'est ce qui se fait lorsque la chair, rentrant dans l'ordre de la nature, ne sait plus voir dans la raison que le principe nourricier de sa force, et déposant les prétentions de son audace, se soumet à l'arbitrage et à la direction modératrice de l'âme. C'est dans cet état qu'elle se trouvait, «lorsqu'elle fut appelée à occuper le paradis terrestre, avant que le venin contagieux du funeste serpent lui eût inspiré une soif sacrilège ; avant qu'une faim criminelle ne lui eût fait perdre, de ces préceptes divins, «le souvenir jusque-là gravé dans toutes les profondeurs de son âme. Telle fut le principe du péché; le corps et l'âme l'enfantèrent à la fois, le corps en se laissant tenter dans sa nature, et l'âme en cédant criminellement aux faiblesses de son corps. Si l'âme eût enchaîné cette appétence du corps, le péché eût été étouffé dans son origine ; mais il n'en fut pas ainsi, car l'âme se laissa honteusement prostituer par le corps, perdit toutes les fleurs et les forces de sa jeunesse, conçut l'iniquité et enfanta le péché<sup>85</sup> ».

## 11.

Saint Ambroise, comblé de vos éloges et placé par vous au premier rang des docteurs, pouvait-il se prononcer d'une manière plus claire et plus formelle sur la nature et le principe du péché originel? Pouvait-il mieux nous rendre raison de cette confusion primitive, causée par la révolte de la chair contre l'âme, révolte dont nous trouvons la guérison dans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur? Vous voyez maintenant d'où vient que la chair convoite contre l'esprit; vous voyez d'où vient cette loi des membres répugnant à la loi de l'esprit. Vous voyez que cette discorde de l'âme et de la chair s'est changée entre notre nature, et que de ces longues inimitiés nous viennent toutes ces misères auxquelles la miséricorde de Dieu pourra seule mettre un terme. Cessez de vous constituer mon adversaire; autrement voyez contre quels hommes vous luttez dans ma personne. Vous avez dit de moi que j'aspire avant tout à ne pas être compris. Et dans certains passages de vos livres, vous dénaturez mes pensées pour vous les approprier, abusant ainsi de l'incapacité de certains hommes qui ne comprennent pas que vous n'aviez pas plus la volonté de vous taire, que le pouvoir de réfuter dans quatre grands livres un seul de mes petits ouvrages. Je viens d'ouvrir un libre cours à ce fleuve de l'éloquence d'Ambroise ; le lecteur peut-il ne pas être entraîné, et le lecteur inondé de lumières? Pourquoi l'Apôtre s'est-il écrié : « Qui donc me délivrera de ce corps de mort? » Parce que, répond saint Ambroise, nous naissons

---

<sup>84</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>85</sup>Ps. L. 7.

tous sous le péché, et que notre première origine a été viciée. Il prouve clairement que Jésus-Christ n'a jamais connu le péché, parce que, naissant d'une vierge, il est resté complètement étranger aux liens de notre génération coupable et de notre commune nature; voilà pourquoi il a condamné le péché qu'il n'avait point éprouvé en naissant. Il enseigne clairement que la dissension entre l'âme et la chair est retombée sur notre nature par la prévarication du premier homme. Il affirme expressément que notre corps, autrefois le rendez-vous des passions et des vices, devient le temple de Dieu et le sanctuaire des vertus, lorsque la chair, rentrant dans sa nature, ne sait plus voir dans la raison que le principe nourricier de sa force, et lorsque, déposant les prétentions de son audace, elle se soumet à l'arbitrage et à la direction modératrice de l'âme. C'est dans cet état qu'elle se trouvait lorsqu'elle fut appelée à habiter le paradis terrestre, avant que le venin contagieux du funeste serpent lui eût inoculé un principe de mort. Pourquoi donc vous obstiner dans vos attaques contre moi? Adressez-vous à saint Ambroise; accusez celui qui, avant même que votre hérésie n'eût pris naissance et n'eût distillé son venin, s'était levé pour l'éteindre et pour lui préparer un remède. Pourtant si ces passages ne vous suffisent pas, écoutez encore.

## 12.

Dans son livre sur Isaac et sur l'âme, le même docteur formule ainsi sa pensée : « Tout bon écuyer dompte et assouplit les mauvais coursiers, tandis qu'il excite les bons. Ces bons coursiers sont au nombre de quatre : la prudence, la tempérance, la force et la justice ; les mauvais sont : la colère, la concupiscence, la crainte et l'iniquité<sup>86</sup> ». Saint Ambroise dit-il que tout bon écuyer n'a que de bons chevaux, sans en avoir de mauvais? Non; il dit seulement qu'il excite les bons et dompte les mauvais. D'où viennent ces chevaux? Si nous en faisons des substances propres et individuelles, nous applaudissons ou nous adhérons à la folie des Manichéens; pour nous épargner cette honte, nous consultons la foi catholique, et nous voyons dans ces mauvais chevaux autant de vices qui, s'inspirant de la loi du péché, résistent à la loi de l'esprit. Ces vices aujourd'hui nous sont inhérents ; après la mort, il n'en sera pas de même, mais pendant cette vie, leur guérison n'est jamais parfaite. Pourquoi donc le baptême ne les a-t-il pas fait disparaître ? Vous n'avouez donc pas encore que leur caractère de culpabilité a disparu, mais que la faiblesse nous est restée ; et, en disant leur culpabilité, je ne veux pas dire qu'ils étaient coupables, mais je parle de ce qui, par eux, nous rendait coupables dans les oeuvres mauvaises auxquelles nous nous laissions aller sous leur inspiration. Je dis que leur faiblesse est restée, non pas en ce sens que je les compare à des animaux épuisés de forces, mais en ce sens que ces vices sont eux-mêmes notre propre faiblesse. Et dans ces chevaux mauvais, gardons-nous de croire que saint Ambroise ait voulu parler de cette iniquité qui est effacée dans le baptême; il ne parle que de l'iniquité des péchés que nous avons commis, lesquels nous sont tous pardonnés, et cessent

---

<sup>86</sup>Lévit. XII.

d'exister par le baptême; or, si l'acte extérieur et transitoire n'avait duré que le temps seul de la perpétration du mal, la culpabilité n'avait pas cessé et demeurerait inhérente à notre âme. Quant à cette loi du péché dont la coulpe, après une durée plus ou moins longue, a été effacée dans le baptême, saint Ambroise l'appelle du nom d'iniquité, parce que c'est une chose inique que la chair convoite contre l'esprit. Au contraire, la justice nous est conférée dans notre rénovation, parce qu'il est juste que l'esprit convoite contre la chair, afin que nous marchions selon l'esprit et que nous ne soyons plus les esclaves de la concupiscence de la chair. C'est cette justice qui nous est désignée sous la figure des bons coursiers.

### 13.

Ecoutez encore ce que saint Ambroise nous dit dans son livre sur le paradis<sup>87</sup> : « Saint Paul nous parle de choses qu'il n'est pas permis à l'homme d'exprimer<sup>88</sup>, parce qu'il était encore revêtu de l'enveloppe du corps, c'est-à-dire parce qu'il voyait les passions de ce corps, et cette loi de la chair qui se révolte contre la loi de l'esprit ». Il ajoute : « Quand l'Apôtre nous parle de la sagesse du serpent, vous comprenez qu'il désigne par là notre cruel adversaire qui, tout déchu qu'il soit, possède encore toute la sagesse de ce monde. Du reste, c'est à bon droit que l'on attribue la sagesse à la volupté et à la délectation, puisque la chair elle-même a sa propre sagesse, selon cette parole : La sagesse de la chair est l'ennemie de Dieu<sup>89</sup>. En effet, ceux que dévore le désir des voluptés, se montrent très-habiles pour se procurer tous les genres de plaisirs ou de délectations. Et cette délectation, comment la comprenez-vous, sinon comme opposée au précepte divin et comme ennemie de nos sens? De là cette parole de l'Apôtre : Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit, et qui me captive sous la loi du péché<sup>90</sup> ». — Nous comprenons sans difficulté de quelle volupté nous parle le saint docteur, puisqu'il s'appuie sur ces paroles de saint Paul : « Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit, et qui me captive sous la loi du péché ». Telle est la volupté dont vous avez entrepris la défense, quoique vous blâmiez ses excès. Vous en formulez parfaitement les caractères; mais vous savez si bien la justifier et en rehausser la modération par l'éclat de vos paroles, qu'elle semble s'être tracé ce mode à elle-même, sans rien devoir à l'esprit qui convoite contre ses entraînements et son ardeur. N'est-ce point à cette ardeur que s'opposait énergiquement celui qui s'écriait : « Je vois dans unes membres une autre loi qui s'oppose à la loi de mon esprit ? » Cédez un instant à cette impétuosité ; dans quel gouffre impur, dans quel profond abîme elle vous entraînera, elle vous précipitera? Mais qu'il nous suffise pour le moment de constater, quoi que vous en disiez, que ce n'est pas d'un juif, mais de sa propre personne, selon saint Ambroise, que l'Apôtre parlait quand il a dit: « Je vois dans mes membres une autre loi qui s'oppose à la loi

---

<sup>87</sup>Lévit. XII.

<sup>88</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>89</sup>Ps. L. 7.

<sup>90</sup>Rom. VI, 3, 11.

de mon esprit, et qui me captive sous la loi du péché ». Toujours dans le même ouvrage du saint docteur, nous lisons : «Paul éprouve en lui-même les douleurs du combat, et il voit en lui-même la loi de la chair s'opposant à la loi de son esprit, et le captivant sous la loi du péché ; loin de présumer de sa propre conscience, a-t-il ne compte que sur la grâce de Jésus-Christ pour le délivrer de ce corps de mort; et vous osez supposer à quelqu'un la certitude qu'il ne peut pas pécher? Paul nous a dit: Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas<sup>91</sup>, et vous soutenez comme avantageuse à l'homme une science qui n'est propre qu'à accroître l'envie du péché? » Enfin, s'adressant à nous tous, et traitant une cause qui nous est commune, le saint évêque s'écrie : «La loi de la chair répugne donc à la loi de l'esprit; par conséquent, ce qui doit être l'objet de nos travaux et de nos sueurs, c'est de châtier notre corps, de le réduire à en servitude et de jeter en nous la semence féconde des choses spirituelles<sup>92</sup> ».

#### 14.

Dans son livre sur le sacrement de la régénération, ou sur la philosophie, saint Ambroise nous dit encore: «Bienheureuse est donc la mort qui nous arrache au péché pour nous réformer en Dieu. Car celui qui est mort, est justifié du péché<sup>93</sup>. Est-ce», dit-il, «par le fait seul de la destruction de sa nature, qu'un homme est justifié du péché? Non certes, car celui qui meurt pécheur, reste dans le péché; tandis que celui-là est justifié de son péché, à qui tous les péchés ont été remis par le baptême». Qu'avez-vous à répondre à ces paroles ? Ne voyez-vous pas que, aux yeux de ce saint docteur, la mort véritablement heureuse pour l'homme lui est procurée par le baptême, dans lequel il reçoit la rémission de tous ses péchés ? Mais, quoiqu'elle doive vous être désagréable, laissez-moi vous citer une autre parole du même docteur. «Nous venons de voir », dit-il, «à qui peut s'appliquer la mort mystique ; voyons maintenant à qui s'applique la sépulture. En effet, ce n'est point assez que les vices soient frappés de mort, il faut encore que le corps se dessèche, que tous les liens charnels se dissolvent, et que tous les noeuds se distendent. Que personne ne se flatte d'avoir acquis toute la perfection possible, parce qu'il a revêtu une autre forme, parce qu'il a reçu des préceptes mystiques, parce qu'il s'est appliqué aux règles de la continence. Nous n'accomplissons pas ce que nous voulons, et nous faisons ce que nous haïssons. Le péché accomplit en nous des oeuvres nombreuses. Malgré notre résistance, les voluptés ne cessent de revivre ou de se réveiller. Nous avons sans cesse à lutter contre la chair. Saint Paul lui-même connaissait ce combat, puisqu'il nous dit : Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit, et me captive sous la loi du péché Etes-vous donc plus fort que Paul? Quelque domptée que paraisse votre chair, ne vous confiez point à elle ; et

---

<sup>91</sup> Cypr. lett. t. XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>92</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>93</sup> Ps. L. 7.

bien plutôt écoutez ce cri de l'Apôtre : Je sais que le bien ne se trouve pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair, car je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir. En effet, je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi<sup>94</sup> ». — Quelle que soit, Julien, l'obstination de votre esprit, quel que soit le coupable aveuglement avec lequel vous soutenez contre nous l'hérésie pélagienne, saint Ambroise vous étreint tellement par l'évidence des choses et vous écrase tellement par l'éclat de ses paroles que, si rien n'est capable de vous faire abandonner l'erreur où vous vous opiniâtrez, ni la raison, ni le cœur, ni la religion, ni la piété, ni l'humanité, ni la vérité; du moins vous montrez dans votre personne que l'on peut arriver à un tel degré du mal, qu'il n'est plus possible de rester là où l'on est, et que l'on a honte d'en sortir. Et tel est, je crois, le sentiment qui vous affecte quand vous lisez des pages aussi éloquantes que celles que je viens de vous citer. Plaise à Dieu que la paix de Jésus-Christ règne dans votre cœur, et qu'une pénitence sincère triomphe de la honte criminelle qui vous retient !

## 15.

Nous connaissons cette loi du péché, dont le mouvement s'impose comme un joug à la mortalité des hommes continents; à laquelle la chasteté conjugale s'efforce de tracer des règles et une mesure; sous le souffle de laquelle, enfin, la concupiscence de la chair et cette volupté que vous comblez d'éloges, soulèvent leurs flots et amoncellent des orages contre la volonté, lors même que celle-ci s'armerait de courage pour les dompter et repousser leurs suggestions. Or, veuillez considérer un instant comment, dans ce même livre sur le sacrement de la régénération, ou sur la philosophie, saint Ambroise prouve que le genre humain est engendré sous l'influence de cette même loi du péché, et contracte la souillure du péché originel. «Il est», dit-il, «une maison que la sagesse construit, il est une table couverte des sacrements célestes, sur laquelle le juste goûte la nourriture de la divine volupté et boit le doux breuvage de la grâce, s'il trouve sa joie dans une abondante postérité de mérites éternels. A la vue de cette belle génération, David était saisi d'horreur pour tous ces fruits de l'union charnelle ; voilà pourquoi il désirait se purifier dans les eaux de cette source sacrée, afin de trouver dans la grâce spirituelle la justification de ses souillures charnelles et terrestres. J'ai été conçu dans l'iniquité, «disait-il, et ma mère m'a enfanté dans le péché<sup>95</sup>. Eve a enfanté dans le péché, afin de laisser aux autres femmes ce triste enfantement en héritage. C'est ainsi que chaque homme est d'abord formé par la volupté de la concupiscence, enseveli dans les entrailles maternelles, pétri pour ainsi dire dans le sang de sa mère, et enfin enveloppé de langes, de telle sorte qu'il subit la contagion du mal, avant d'aspirer l'esprit de vie ». Ainsi parle saint Ambroise. Or, si vous n'êtes point dépourvu de tout sens humain,

---

<sup>94</sup>Lévit. XII.

<sup>95</sup>Lévit. XII.

vous devez voir ce que pense de la volupté de la concupiscence, dont vous vous êtes fait le brillant panégyriste, ce grand docteur auquel, je le répète, vous décernez les plus grands éloges. L'enfant est formé par cette volupté, enseveli par elle dans les entrailles maternelles, pétri par elle dans le sang de sa mère, enveloppé par elle, non pas dans des langes de laine ou de lin ou de tout autre matière, comme le sont aujourd'hui tous les nouveau-nés, mais dans les langes d'une origine viciée, triste héritage en vertu duquel il subit la contagion du mal avant même d'aspirer le souffle de la vie. Après cette vie mystérieuse dans les entrailles maternelles, il est jeté en naissant dans ce vaste océan de l'air qui fournit à tous un aliment commun et perpétuel ; mais en naissant, il pleurera aussi cette culpabilité qu'il a contractée avant d'apparaître à la lumière. Comment donc les mouvements de cette concupiscence n'auraient-ils pas fait rougir nos premiers parents, quand même ces mouvements leur annonçaient qu'ils étaient pécheurs et que leurs enfants naîtraient dans le péché? De même qu'ils se sont empressés de voiler ce foyer de la concupiscence dans lequel ils ressentaient la révolte de la passion, plaise à Dieu que, devenu obéissant à la foi catholique, vous rougissiez de louer ce dont vous devriez rougir !

## 16.

Ecoutez maintenant ce que, dans son livre du Paradis, saint Ambroise nous dit de ces feuilles de palmier dont nos premiers parents se firent un vêtement. «Ce qui est plus grave encore », nous dit-il, «c'est que, selon cette interprétation, Adam se ceignit les reins dans le lieu même où il aurait dû se ceindre du fruit de la chasteté. Ces reins que nous ceignons portent, dit-on, la semence de la génération ; voilà pourquoi les feuilles dont se ceignit Adam lui furent inutiles, car il y scellait, non point le fruit futur de la future génération, mais le péché lui-même<sup>96</sup> ». Ce saint docteur pouvait-il réfuter en termes plus clairs et plus explicites cette thèse si péniblement élaborée, dans laquelle vous soutenez que si Adam et Eve se sont voilé les reins, ce n'est ni après leur péché, ni parce que leurs yeux se sont ouverts<sup>97</sup> ?

Cette étrange loquacité dont vous avez fait preuve a eu pour résultat unique de choquer le sens commun et d'irriter tous vos lecteurs. En effet, le mot seul de ceinture signifie-t-il autre chose que ce voile jeté autour des reins? En commentant cette parole, notre saint docteur n'avait certes pas en vue d'éclaircir une difficulté, et laissait à chaque chose la signification naturelle que le vulgaire lui donne. «C'est, dit-on, dans ces reins que se forme la semence de la génération; voilà pourquoi », dit-il, «Adam a été mal voilé par ces feuilles inutiles ». Pourquoi a-t-il été mal voilé? Il en donne immédiatement la raison ; parce qu'il y scellait, non pas le fruit futur, mais certains péchés de la future génération ». Avez-vous à cela quelque chose à répondre ? Telle est la cause de cette confusion, de cette ceinture de

---

<sup>96</sup>Lévit. XII.

<sup>97</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

feuillage, de ce péché originel transmis à la postérité.

**17.**

Le saint évêque de Constantinople exprime en deux mots., avec toute la décence possible, ce fait de nos premiers parents subitement saisis de honte et de pudeur : «Ils étaient », dit-il, «couverts de feuilles de figuier, pour cacher une espèce de péché ». Puisque avant le péché ils ne rougissaient pas de leur nudité, peut-on douter un seul instant de l'espèce de péché qui leur inspira la pensée et le désir de se voiler les reins? Je vous en prie, comprenez ; bien plus, permettez aux hommes de comprendre ce qu'ils comprennent avec vous, et ne nous forcez pas à parler plus longtemps de ces matières qui nous font rougir.

**18.**

Avec non moins de vérité, ce même saint Jean de Constantinople, comme le bienheureux martyr Cyprien<sup>98</sup>, voit l'annonce prophétique du baptême dans le commandement qui prescrivait aux Juifs la circoncision de la chair. «Remarquez », dit-il, «que le juif se soumet à la circoncision à cause de la menace qui annonçait que tout homme qui ne serait pas circoncis le huitième jour, serait exterminé du milieu de son peuple<sup>99</sup>. Et vous », dit-il, «vous différez une circoncision spirituelle qui s'accomplit sur le corps pour le dépouillement de la chair; et cependant vous entendez cette parole du Seigneur : En vérité, en vérité je vous déclare que celui qui ne renâtra pas de l'eau et du Saint-Esprit n'entrera pas dans le royaume des cieux<sup>100</sup> ». Ne voyez-vous pas comment ce saint évêque, si habile dans la science ecclésiastique, compare la circoncision à la circoncision et la menace à la menace? Dès lors, ne pas être circoncis le huitième jour, c'est pour nous ne pas être baptisé en Jésus-Christ; être exterminé du milieu de son peuple, c'est pour nous ne pas entrer dans le royaume des cieux. Et cependant, vous niez dans le baptême des enfants le dépouillement de la chair, c'est-à-dire la circoncision spirituelle, puisque vous prétendez qu'il n'est en eux aucune souillure à purifier. Vous refusez de convenir qu'ils soient morts dans le prépuce de leur chair, lequel prépuce est le signe du péché et surtout de la transmission du péché originel ; en effet, c'est par ce, péché que notre corps est devenu un corps de péché, qui ne sera purifié, dit l'Apôtre, que par la croix de Jésus-Christ<sup>101</sup>.

**19.**

Mais je n'oublie pas que je me suis engagé à baser ma réfutation sur le témoignage des évêques qui nous ont précédés, et qui ont commenté les saints oracles avec autant de fidélité

---

<sup>98</sup>Lévit. XII.

<sup>99</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>100</sup>Ps. L. 7.

<sup>101</sup>Rom. VI, 3, 11.

que d'éloquence. Revenons donc à saint Ambroise et rappelons qu'il affirme, sans hésiter, que Dieu seul est le créateur de l'homme, c'est-à-dire de son âme et de son corps; qu'il honore le mariage; qu'il prêche dans le baptême de Jésus-Christ la rémission complète de tous les péchés; qu'il proclame la justice infinie de Dieu; qu'il enseigne pour la nature humaine la possibilité de la vertu et de la perfection, avec le secours de la grâce. Or, ne sont-ce pas là les cinq vérités capitales dont vous proclamez l'impossibilité et la fausseté pour quiconque accepte le dogme de la transmission du péché originel dans les enfants? Cependant, ce dogme du péché originel, contre lequel vous vous armez de tous les arguments possibles, saint Ambroise saisit dans ses discours et ses écrits toutes les occasions pour l'enseigner dans les termes les plus clairs et les plus explicites; il affirme sur ce point la vérité catholique et s'efforce de réduire à néant tout ce que peut lui opposer une nouveauté profane. Douteriez-vous, par hasard, que saint Ambroise ait su et enseigné que Dieu est le créateur de tous les hommes, de l'âme et du corps? Ecoutez alors ce que, dans son livre de la philosophie, il oppose au philosophe Platon, qui affirme que les âmes humaines transmigrent parfois dans les animaux, quoique ces âmes soient créées par Dieu lui-même, tandis que les corps sont, selon lui, créés par les dieux inférieurs. Voici donc comment s'exprime saint Ambroise: «Je m'étonne qu'un aussi grand philosophe ose reléguer dans le corps des hiboux, des grenouilles ou des bêtes féroces, cette âme humaine à laquelle pourtant il attribue le privilège de l'immortalité; dans le Timée, il affirme de l'âme qu'elle est l'oeuvre de Dieu, et que Dieu l'a mise au rang des êtres immortels; quant au corps, il ajoute qu'il ne paraît pas être l'oeuvre de la divinité suprême, parce que la nature du corps humain ne diffère nullement de la nature du corps animal. Or, si cette âme mérite qu'on la regarde comme l'oeuvre de Dieu, comment est-elle indigne d'être revêtue de l'oeuvre de Dieu?» Voilà en quels termes saint Ambroise, d'accord avec les Platoniciens sur l'origine de l'âme, affirme contre eux que le corps lui-même est l'oeuvre de Dieu.

## 20.

Direz-vous que le saint docteur incrimine le mariage, parce qu'il affirme que tout enfant qui naît du mariage subit la contagion du mal, comme étant le fruit de la volupté de la concupiscence? Ecoutez alors comment, dans son apologie de David, saint Ambroise formule sa pensée sur le mariage: «Le mariage est bon», dit-il; «l'union conjugale est sainte. Toutefois, que ceux qui ont des épouses soient comme n'en ayant pas. Le devoir conjugal est légitime; que les époux ne se refusent donc pas l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est pour un temps et afin de se livrer à la prière<sup>102</sup>. Selon l'Apôtre, l'accomplissement du devoir conjugal est donc incompatible avec le temps destiné à la prière<sup>103</sup>». Dans le livre de la philosophie, nous lisons également: «La continence est bonne, elle est en quelque

---

<sup>102</sup>Lévit. XII.

<sup>103</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

sorte le fondement de la piété. En effet, c'est elle qui affermit les pas chancelants de ceux qui gravissent les précipices de cette vie; elle est comme la sentinelle vigilante qui ferme l'entrée à tout ce qui est illicite. Au contraire, la mère de tous les vices, c'est l'incontinence qui rend mauvais ce qui était licite. Voilà pourquoi, non content de nous défendre la fornication, l'Apôtre trace un mode à observer jusque dans le mariage, et prescrit un temps à consacrer à la prière<sup>104</sup>. Du reste, celui qui est intempérant dans le mariage, qu'est-il autre chose, sinon l'adultère même de sa propre épouse?» Vous voyez comment il trace au mariage lui-même certaines règles pour, rester honnête, puisque dans les limites de ses droits. Vous voyez que, en affirmant de l'incontinence qu'elle rend mauvais même ce qui était licite, il affirme la bonté du mariage et défend d'y souiller par l'incontinence ce qui est licite. Enfin, remarquez-vous qu'il n'y a pour vous d'autre interprétation que la nôtre à donner à ces paroles de l'Apôtre : «Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent point Dieu<sup>105</sup>? » Or, la seule passion coupable à vos yeux, c'est celle de l'adultère. Que pensez-vous donc de saint Ambroise, qui regarde l'intempérance dans le mariage comme une sorte d'adultère sur sa propre épouse? En accordant au mariage pleine et entière liberté de satisfaire à toutes les licences de la passion, croyez-vous comprendre mieux que tout autre les honneurs qu'il mérite? ou bien voulez-vous que la passion offensée ne puisse trouver qu'en vous son défenseur? J'avais cité de saint Paul ce passage où il permet aux époux le devoir conjugal, mais, remarquez-le, par condescendance, ce qui supposerait presque une faute, quoique une faute pardonnée ; or, vous évitez avec soin la moindre allusion à ce passage. J'avais rappelé aussi l'avertissement qu'il donne aux époux de s'abstenir de tout commerce charnel, afin de se livrer à la prière<sup>106</sup> ; or, dans votre réponse, vous n'osez non plus rappeler cette citation, craignant sans doute que votre justification ne se trouvât gravement compromise si le public venait à s'apercevoir que, dussent les époux abandonner la prière, vous leur permettez de donner libre cours à cette passion dont vous ne rougissez pas de prendre la défense. Vous désiriez vivement la justifier de toutes mes accusations, mais, n'osant vous mettre en contradiction formelle avec l'Apôtre; ne pouvant d'ailleurs dénaturer, comme vous le faites d'ordinaire, le témoignage apostolique, vous n'avez trouvé qu'un seul parti à prendre, celui de garder le plus profond silence. Par qui donc les honneurs dus au mariage sont-ils le mieux sauvegardés? Est-ce par vous; qui en flétrissez la dignité en le regardant comme l'égoût irrépréhensible de la concupiscence charnelle ? ou par saint Ambroise qui, tout en avouant que le mariage est bon, et que le devoir conjugal est saint, rappelle après l'Apôtre qu'il est des moments pour refréner la volupté de la passion et se livrer à l'exercice de la prière? Par saint Ambroise, qui ne veut pas que les époux s'abandonnent brutalement à cette maladie, véritable principe de

---

<sup>104</sup>Ps. L. 7.

<sup>105</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>106</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

la transmission du, péché originel; qui, selon la doctrine du même Apôtre, invite ceux qui sont mariés à vivre comme s'ils ne l'étaient pas ; qui n'hésite pas à flétrir du nom d'adultère de sa propre épouse, le mari intempérant; et qui enfin voit le bien du mariage, non pas dans la cupidité de la chair, mais dans la foi de la chasteté; non pas dans la maladie de la passion, mais dans le pacte d'union ; non pas dans la volupté de la concupiscence, mais dans le désir. de la postérité? Il rappelle que la femme n'a été donnée à l'homme que dans le but de la génération, et j'admire vraiment que vous ayez tant sué pour nous prouver une vérité dont aucun d'entre nous n'a jamais douté. Sur ce sujet, voici les paroles de saint Ambroise dans son livre du Paradis : «Si la femme a été pour l'homme la cause de la chute, comment dire que la création de la femme fut pour l'homme un bienfait? Eh bien ! rappelez-vous que Dieu prend soin de l'universalité des choses, et vous comprendrez que, pour lui, l'obligation, si triste fût-elle, de condamner ce qui était la cause du péché, était loin de compenser la joie que lui faisait éprouver ce qui entraînait comme cause nécessaire dans le bien général. Parce que l'homme seul ne pouvait suffire à la propagation du genre humain, Dieu s'était écrié : Il n'est pas bon que l'homme soit seul<sup>107</sup>. Plutôt que de n'avoir qu'un seul homme qui fût exempt de péché, le Seigneur préféra donc en avoir plusieurs, qu'il pût sauver tous, et auxquels il accorderait la rémission du péché. Enfin, parce qu'il est l'auteur de l'homme et de la femme, Dieu vint en ce monde afin de sauver les pécheurs. Et puis, remarquons encore que Dieu permit à Caïn, coupable de fratricide, «de se créer une postérité, avant de trouver dans la mort l'expiation de son crime. «Donc », conclut saint Ambroise, «la femme dut être donnée à l'homme en vue d'assurer la propagation du genre humain<sup>108</sup> ».

## 21.

Ainsi donc, celui qui fut pour moi le premier prédicateur de la religion, et qui a mérité de votre part les plus brillants éloges, saint Ambroise enseigne formellement que Dieu est le créateur de l'homme, c'est-à-dire de son âme et de son corps, et que le mariage est bon en tant que mariage : il affirme et prouve cette double vérité. J'ai montré précédemment qu'à ses yeux le péché originel ne déroge en rien au saint baptême; j'ai cité à ce sujet ses propres paroles : «Celui-là », dit-il, «est justifié du péché, à qui tous les péchés sont remis par le baptême<sup>109</sup> ». Quant à la justice de Dieu, un chrétien peut-il douter qu'il la prêche ostensiblement, puisque, sauf de rares exceptions, les impies eux-mêmes confessent cette vérité?

---

<sup>107</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>108</sup> II Cor. V, 14.

<sup>109</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

22.

Reste à savoir si la nature humaine paraît à saint Ambroise capable de justification et de perfection. Comment l'affirmer quand, si souvent et sous tant de formes différentes, on l'entend soutenir que l'homme naît sous le joug du péché, et qu'il sort d'une source viciée? Or, j'ai prouvé précédemment que saint Ambroise enseigne, pour la nature humaine, la possibilité de la justification et de la perfection ; j'ai cité comme preuve ces paroles : « Par sa chair, Jésus-Christ a condamné le péché, qu'il n'a point contracté en naissant, et qu'il a crucifié en mourant, et c'est ainsi que la justification par la grâce s'est accomplie dans notre chair, restée jusque-là sous le joug du péché comme une masse d'iniquité<sup>110</sup> ». Ces paroles prouvent clairement que saint Ambroise regarde comme capable de justification la nature humaine tout entière, quoiqu'elle naisse sous le joug du péché ; mais cette justification n'est possible que par la grâce, et c'est là ce qui vous révolte, vous les ennemis acharnés de la grâce. Et si vous demandez quelque chose de plus formel encore, écoutez ce que dit le même docteur dans son commentaire de la prophétie d'Isaïe : « Remarquez qu'après cette vie il y aura pour nous une autre régénération dont il a été dit : A la régénération, lorsque le Fils de l'homme siégera sur le trône de sa gloire<sup>111</sup>. De même que le baptême est pour nous une régénération, parce que nous y sommes renouvelés par la rémission des péchés ; de même nous pouvons regarder comme une autre régénération cette transformation qui fera de notre corps un corps tout spirituel, soustraira notre âme à tout contact matériel, et nous régénérera pour la vie éternelle ». Ainsi donc notre saint docteur met une distinction essentielle entre la justification de cette vie, laquelle s'opère par le bain de la régénération, et la perfection de l'autre vie, dans laquelle nos corps seront renouvelés par l'immortalité. Jamais, dès lors, il n'a désespéré de la perfection ni de la justification absolue, quoiqu'il ait admis le vice originel dans les enfants. En effet, de même que la nature humaine s'est prêtée docile à la main créatrice de Dieu, de même est-elle heureuse de trouver dans le sang du Rédempteur le remède tout-puissant pour la guérir.

23.

Pourquoi donc de votre part cet empressement, cette précipitation, signe infaillible d'une étrange présomption ? Vous soutenez qu'ici-bas l'homme arrive à son entière perfection; et plutôt à Dieu que cette perfection vous parût le fruit de la grâce divine, et non point le résultat unique du libre arbitre, ou plutôt du serf arbitre de votre volonté propre ! Vous sentez bien vous-même que vous êtes loin de cette perfection ; mais l'hypocrisie s'attache indissolublement à vos lèvres, soit quand vous vous dites pécheurs, tout en voulant que l'on vous croie justes; soit quand vous proclamez l'existence d'une justice parfaite, tout en sentant fort bien qu'elle n'est pas en vous. Or, dans cette vie, la justification nous est conférée

---

<sup>110</sup>Ps. L. 7.

<sup>111</sup>Lévit. XII.

de trois manières : soit d'abord par le bain de la régénération dans lequel nous obtenons la rémission de tous nos péchés ; soit dans la lutte que nous engageons contre les vices dont la culpé nous a été pardonnée; soit enfin quand Dieu veut bien exaucer cette demande que nous lui adressons : «Pardonnez-nous nos offenses<sup>112</sup> ». En effet, quelque courage que nous déployions contre nos vices, nous sommes toujours hommes ; tandis que la grâce de Dieu, témoin des combats que nous livrons dans .notre corps mortel, nous prodigue un secours tellement efficace que rien ne s'oppose à ce que nous soyons exaucés quand nous implorons notre pardon. Pour vous, au contraire, cette miséricorde de Dieu ne vous paraît nullement nécessaire, car vous êtes du nombre de ceux dont le Psalmiste a dit : «Ils se confient dans leur propre vertu<sup>113</sup> ». Mais écoutons sur ce point encore l'illustre évêque de Milan dans son livre de la Fuite du siècle : «Nous parlons souvent de la nécessité de fuir le siècle ; et plaise à Dieu qu'il soit aussi facile de s'assurer une fuite salutaire que d'en parler ! Mais hélas ! la séduction des cupidités terrestres fait souvent invasion dans notre coeur ; le spectre des vanités temporelles s'empare de notre esprit, et c'est ainsi que nos pensées et nos affections adhèrent à ce que nous cherchons à éviter. Il est difficile à l'homme de se tenir toujours en garde contre ce danger: y échapper a toujours est impossible. Que ce dépouillement soit plutôt une affaire de désir qu'une a réalité, c'est ce que nous attestent ces paroles du Prophète : Inclinez mon coeur vers vos oracles, et non point vers l'avarice<sup>114</sup>. En effet, notre coeur n'est point en notre puissance, et nos pensées subitement obscurcies confondent notre esprit et notre coeur, et les entraînent dans une tout autre direction. Elles nous rappellent aux choses du siècle, nous précipitent sur les biens de la terre, nous plongent dans tous les rêves de la volupté, nous fascinent à toutes les séductions, et au moment même où nous nous préparons à élever notre esprit vers les sphères supérieures, nous retombons le plus souvent sur la terre, accablés sous le poids de ces pensées vaines et futiles<sup>115</sup> ». Si vous n'éprouvez point toutes ces misères, n'en soyez que plus indulgents pour nous; cependant nous ne vous croyons pas, car dans ces paroles de saint Ambroise nous retrouvons notre image comme dans un miroir fidèle, et quelle que soit. notre perfection, nous ne laissons pas de rencontrer en nous les caractères de notre commune et humaine fragilité. Supposé même que nous vous croyions et que nous vous disions : Priez pour nous, afin que nous n'ayons plus rien à souffrir de semblable ; aussitôt nous croyons entendre les frémissements de votre orgueil, et les murmures de votre haute sagesse vous dictant cette réponse :

Non-seulement nous n'éprouvons rien de semblable, mais nous croyons qu'il est au pouvoir de l'homme de s'en garantir, et qu'il n'est pour lui aucun motif sérieux de s'adresser à Dieu pour implorer son secours.

---

<sup>112</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>113</sup>Lévit. XII.

<sup>114</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>115</sup>Ps. L. 7.

24.

Combien nous sommes plus heureux d'entendre saint Ambroise proclamant l'absolue nécessité de la grâce de Dieu, avouant qu'il ne se confie aucunement dans sa propre vertu, et ajoutant aussitôt : « Quel est l'homme assez heureux pour monter toujours dans son propre coeur? Qui peut en arriver là sans le secours de la grâce ? « Personne ». Puis revenant encore sur ces mêmes paroles de l'Écriture : « Bienheureux l'homme qui reçoit de vous, Seigneur, son secours; son coeur tend toujours à monter<sup>116</sup> », il se les applique et en proclame la vérité. Dans son livre sur le sacrement de la régénération, il dit également : « Quel est celui qui se sert de son corps pour agir? « N'est-ce pas notre âme? Naturellement donc notre âme est le chef et la maîtresse du corps; c'est elle qui doit le dompter et le conduire. Voilà pourquoi, s'appuyant sur le secours du Saint-Esprit, elle s'écrie dans le psaume : Quoi que me fasse la chair, je ne craindrai pas<sup>117</sup>. Elle dit également par la bouche de Paul : Je châtie mon corps et le réduis en servitude<sup>118</sup>. Paul châtie donc ce qui lui appartient, et non pas ce qu'il est lui-même. Car autre chose ce qui est à lui, autre chose ce qu'il est. Il châtie ce qui est à lui, afin qu'étant juste, il opère en lui-même la mort de la concupiscence charnelle ». Quand saint Ambroise tenait ce langage, est-ce qu'il ne combattait pas contre ses vices? est-ce qu'il n'en triomphait pas? est-ce que, en sa qualité de courageux soldat de Jésus-Christ, il ne soutenait pas en lui-même la lutte chrétienne contre cette armée de cupidités de tout genre et de toute espèce ? Est-ce qu'il ne châtiât pas son propre corps? Et après avoir vaincu et dompté les œuvres du démon, est-ce qu'il ne cherchait pas à concilier l'oeuvre de Dieu avec l'oeuvre de Dieu? ou plutôt est-ce que son âme ne recherchait pas la paix de la justice avec son corps, non point pour se donner le plaisir de se confier en sa propre vertu, mais afin qu'appuyée sur le secours de l'Esprit-Saint elle pût s'écrier : « Quoi que me fasse la chair, je ne craindrai pas? » Voilà donc comment il est prouvé que la nature humaine est capable de perfection ; voilà comment la vertu se perfectionne dans la faiblesse<sup>119</sup>.

25.

Écoutons aussi sur ce sujet le glorieux martyr Cyprien, dans sa lettre sur l'immortalité. « Nous avons à combattre », dit-il, « contre l'avarice, contre l'impudicité, contre la colère, contre l'ambition ; une guerre acharnée et cruelle est engagée entre nous et les vices charnels, entre nous et les séductions du siècle. L'esprit de l'homme, sans cesse obsédé et assiégé par le démon, peut à peine faire face à tous ses ennemis, et leur résister. L'avarice est-elle terrassée? la volupté se lève audacieusement ; la volupté est-elle étouffée? l'ambition se dresse aussitôt; l'ambition est-elle écrasée sous le poids du mépris? la colère

---

<sup>116</sup>Lévit. XII.

<sup>117</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>118</sup>Ps. L. 7.

<sup>119</sup>Rom. VI, 3, 11.

s'enflamme, l'orgueil se gonfle, l'ivresse séduit, la jalousie sème partout la division, l'envie dissout l'amitié. «Vous êtes pressé de maudire, ce que la loi divine nous défend ; vous êtes contraint de jurer, ce qui n'est pas permis. Comptez les persécutions qui chaque jour viennent fondre sur nous, les dangers qui nous menacent, et cependant nous trouvons un certain plaisir à séjourner longtemps au milieu des glaives du démon, quand nous devrions, au contraire, désirer de tous nos vœux prendre notre essor vers Jésus-Christ, sur l'aile rapide de la mort ». Or, accuserons-nous saint Cyprien d'avarice, d'impudicité, de colère, d'ambition, de sensualité, d'amour du siècle, de volupté, d'orgueil, d'ivresse et de jalousie, par cela seul qu'il déclare avoir à combattre contre l'avarice, l'impudicité, la colère, l'ambition, la sensualité, l'amour du siècle, la volupté, l'orgueil, l'ivresse et la jalousie? Ce, qui prouve, au contraire, qu'il n'était l'esclave d'aucun de ces mouvements répréhensibles qui lui venaient, soit de son origine, soit des anciennes habitudes, c'est qu'il leur résistait courageusement, et prétendait ne pas devenir ce qu'ils voulaient qu'il fût. Toutefois il était loin de se flatter de n'avoir jamais reçu aucune blessure, puisque nous l'entendons s'écrier dans son épître sur l'aumône : «Que personne d'entre nous ne se flatte jamais d'avoir conservé son coeur absolument pur et immaculé, et de jouir d'une telle innocence qu'il n'ait besoin d'aucun remède à appliquer sur des blessures. Ne serait-ce pas démentir cette parole: Quel est celui qui se glorifiera d'avoir conservé son coeur chaste? quel est celui qui se flattera d'être exempt de péché<sup>120</sup> ? Et puis », ajoute-t-il, «saint Jean n'a-t-il pas dit dans son épître : Si nous affirmons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous<sup>121</sup> ? Si donc personne ne peut être sans péché, s'il y a folie ou orgueil à se croire parfaitement innocent; quel besoin n'avons-nous pas de l'infinie miséricorde de Dieu, qui, sachant bien qu'après notre guérison il nous reste la cicatrice de nos blessures, nous adonné pour les guérir les remèdes les plus salutaires ! » O, illustre docteur et glorieux martyr, tels sont donc vos enseignements et vos leçons, tels sont les exemples que vous proposez à notre imitation Après avoir clos toute la série de vos combats contre tous les mouvements de la concupiscence, après avoir guéri vos blessures, tout embrasé du désir de la vie véritable et suprême, vous avez combattu pour la vérité de Jésus-Christ, et vous êtes sorti vainqueur, sous la puissante influence de sa grâce. Votre couronne vous est assurée, votre doctrine est victorieuse, et par elle vous triomphez encore de tous ceux qui mettent leur confiance dans leur propre vertu. Ils s'écrient audacieusement : C'est de nous que nous vient la perfection de notre vertu ; et vous leur répondez : «Personne n'est fort par sa propre force, et toute notre sûreté nous vient de l'indulgence de Dieu et de son infinie miséricorde ».

---

<sup>120</sup>Lévit. XII.

<sup>121</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

26.

Ecoutez saint Hilaire ; il vous dira d'où il attend la perfection de l'homme. Parlant de la paix évangélique<sup>122</sup>, à l'occasion de ces paroles du Sauveur : «Je vous donne ma paix<sup>123</sup> », voici comment il s'exprime: «La loi n'était que l'ombre des biens futurs; voilà pourquoi, dans sa signification préfigurée, elle nous apprend que dans ce corps terrestre et mortel, nous ne pouvons être purs, à moins que par l'absolution de la miséricorde céleste, nous n'obtenions une entière purification, ce qui ne pourra se faire qu'après la transformation de notre corps terrestre, c'est-à-dire après notre glorieuse résurrection ». Il ajoute : «Les Apôtres avaient été purifiés et sanctifiés par la parole de la foi, et cependant ils n'étaient pas absolument sans souillure, grâce à la condition qui leur était faite par notre commune origine; c'est ce que prouvent ces paroles : Quoique vous soyez méchants, vous savez faire du bien à vos enfants<sup>124</sup>». — Vous voyez que ce glorieux athlète du catholicisme, sans nier qu'il y eut une purification particulière à cette vie, en espère une autre beaucoup plus parfaite encore, à l'époque de notre résurrection suprême.

27.

Dans une de ses homélies sur le livre du saint homme Job, saint Hilaire affirme que la guerre perpétuelle, qui nous est faite par le démon, a pour aliment principal le mal qui se trouve en nous; du reste, cette guerre nous est très-utile, puisqu'elle donne à la divine miséricorde l'occasion de nous faire trouver notre purification dans la lutte soulevée contre nous par le démon. Voici ses paroles : «Tant est grande et admirable la miséricordieuse bonté de Dieu à notre égard, que le démon, par la fourberie duquel nous avons perdu dans Adam le privilège de notre première et bienheureuse nature, devient pour nous l'occasion de recouvrer ce que nous avons perdu. En effet, dans le paradis terrestre, le démon nous a nui par sa jalousie, tandis que maintenant il est frappé d'une honteuse défaite quand il cherche à nous nuire. S'emparant de l'infirmité de notre chair, il lance contre nous tous les traits de sa puissance, soit pour enflammer la concupiscence, soit pour exciter à l'ivresse, soit pour stimuler à la haine, soit pour provoquer à l'avarice, soit pour apprendre le meurtre, soit pour aigrir la malédiction. Au contraire, que l'âme fasse appel à la fermeté qui lui vient de la grâce, toutes les flammes dévorantes de ce foyer d'iniquité s'éteignent subitement, et la gloire du triomphe nous purifie de nos péchés. Ne lisons-nous pas : Comment l'homme, né de la femme, se purifiera-t-il<sup>125</sup>? Parce que la guerre finira, faute d'ennemis; et quand il n'y aura plus de guerre, il n'y aura plus de victoire. Or, tant a que nous n'aurons pas remporté cette victoire décisive sur nos vices, ne nous flattons pas que nous en soyons purifiés; il faut

---

<sup>122</sup>Ps. L. 7.

<sup>123</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>124</sup>Lévit. XII.

<sup>125</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

que nous ayons capturé dans ses propres embûches ce pirate de notre corps, avant de voir s'éteindre en nous la lutte de nos passions irritées. Sachons donc », dit toujours le même docteur, « que nos corps sont la matière de tous nos vices, et que cette matière ne nous permet ni pureté parfaite, ni complète innocence; par conséquent, réjouissons-nous de la présence d'un ennemi contre lequel nous devons soutenir une guerre déclarée ».

## 28.

Dans son commentaire sur le premier psaume, le même évêque ne craint pas de dire que notre nature, soumise à la contagion de la maladie originelle, se sent portée vers le péché, et que, pour nous empêcher de pécher, la religion et la foi nous imposent l'obligation de combattre. Voici ses paroles : « Il en est plusieurs qui, tout en se séparant de l'impiété, par le culte qu'ils rendent au Créateur, ne sont point par cela seul exempts de tout péché; car, cessant de se montrer fidèles à la discipline de l'Eglise, ils deviennent avarés, intempérants, colères, méchants, orgueilleux, fourbes, menteurs et voleurs. L'instinct même de notre nature nous porte à tous ces vices; c'est à nous de quitter la voie sur laquelle nous nous sentons entraînés, et, après l'avoir quittée, gardons-nous bien de nous y engager de nouveau. De là cette parole : Bienheureux celui qui ne s'arrête pas dans la voie des pécheurs ! si la nature nous entraîne sur cette voie, que la religion et la foi soient toujours là pour nous en détourner<sup>126</sup> ». Allons-nous donc regarder saint Hilaire comme le détracteur de cette nature que Dieu a créée? Non sans doute; car, en sa qualité de catholique, il était convaincu que notre nature humaine est l'oeuvre de Dieu. Ce qu'il accusait donc, c'était ces vices avec lesquels nous naissons, selon cette parole de l'Apôtre : « Par nature, nous, comme les autres, nous avons été enfants de colère<sup>127</sup> ». Supposons maintenant que ces paroles que j'ai citées ne soient point de saint Hilaire, mais de moi, que ne diriez-vous pas contre moi ? comme vous sonneriez de la trompette pour annoncer que je suis un manichéen ! Plutôt que de laisser sur votre estomac le poids indigeste de toutes ces malédictions, vomissez-les contre saint Hilaire, et, si vous l'osez, lancez contre lui vos vaines calomnies et vos mensonges insensés. « Nous nous sentons », dit-il, « enclins à tous ces vices par le propre instinct de notre nature ». Quelle est donc cette nature? Parle-t-il de cette nation de ténèbres, poétiquement imaginée par les Manichéens? A Dieu ne plaise ! Il parle en véritable catholique; il parle en illustre docteur de l'Eglise ; car c'est Hilaire lui-même qui nous parle. Ainsi donc, notre nature a été viciée par la prévarication du premier homme; ce qu'il s'agit de faire, ce n'est point de la séparer de tout autre nature, mais uniquement de la guérir ; comment donc pouvez-vous nous accuser de lui donner le démon pour auteur, quand vous osez lui refuser le Christ pour Sauveur, et que vous soutenez que cette même nature peut, ici-bas, vivre dans une innocence parfaite de tout péché ?

---

<sup>126</sup>Lévit. XII.

<sup>127</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

**29.**

Ecoutez encore le même saint Hilaire dans son commentaire sur le psaume cinquante et unième : « Notre espérance est dans la miséricorde de Dieu pour le siècle des siècles. En effet, quelles que soient ces oeuvres de justice, elles ne suffiront pas pour nous mériter le bonheur, à moins qu'il ne plaise à la miséricorde de Dieu de ne point nous imputer les vices et les vicissitudes de toute sorte que nous ressentons dans notre nature humaine, malgré la volonté sincère où nous sommes de parvenir à la justice. De là ce mot du Prophète : Votre miséricorde est pour nous plus précieuse que notre vie<sup>128</sup> ». Ne voyez-vous pas que cet évêque est du nombre de ces bienheureux dont il a été dit : « Bienheureux l'homme à qui Dieu n'a point imputé le péché, et dont les lèvres ne connaissent pas le mensonge et la fraude<sup>129</sup> ? » En effet, il déclare hautement que les justes eux-mêmes ne sont pas sans péché, et qu'ils placent toute leur espérance, non pas dans leur propre justice, mais dans la miséricorde de Dieu. Ne cherchez donc le mensonge et la fraude ni sur ses lèvres, ni sur les lèvres de ceux qui rendent témoignage à cette véritable humilité et à cette humble vérité. C'est sur vos lèvres que siègent le mensonge et la fraude. En effet, quand on est sans vertu et qu'on a tant de jactance, n'est-ce pas de l'hypocrisie? et l'hypocrisie n'est-elle pas le mensonge et la ruse? Autant les saints avaient de confiance dans la miséricorde de Dieu qui est infinie, autant vous présumez de votre vertu qui est nulle; la guerre qu'ils faisaient, armés de la grâce de Dieu, à tous ces vices dont nous apportons le germe en naissant, vous la faites non moins acharnée contre la grâce de Dieu. Plaise à Dieu que cette grâce, qui vous réfute victorieusement dans la personne de ceux qui sont à elle, s'empare également de vous et triomphe de vous en vous-même !

**30.**

Osez-vous dire dans votre coeur que les hommes, quand ils vous entendent, s'enflamment de zèle pour la vertu, tandis que, en recueillant les accents des Cyprien, des Hilaire, des Grégoire, des Ambroise et d'autres encore, ils s'affaissent sous le poids du désespoir, et renoncent à tout désir de la perfection ? Des pensées aussi monstrueuses peuvent-elles monter dans votre coeur sans briser votre front? Les saints, les patriarches, les Prophètes, les Apôtres sont-ils par vous comblés de toutes les louanges de la nature, tandis que ces grandes lumières de l'Eglise leur jetteraient à la face toutes les hontes de cette même nature, et cela parce que ces docteurs nous enseignent que les saints, pendant qu'ils étaient captifs dans ce corps de mort, ont eu besoin, pour conserver le don de la chasteté de combattre contre le vice naturel de la concupiscence, et de s'armer sans cesse de la grâce de Dieu, en attendant leur parfaite guérison dans la résurrection dernière? Ces paroles : « Je ne fais pas le bien que je veux », vous semblent ne pouvoir être que le langage du juif, et par là vous vous flattez

---

<sup>128</sup>Lévit. XII.

<sup>129</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

de ne pas faire retomber sur la nature les souillures de la vie, et de ne pas en être réduit à couvrir d'injures les Apôtres, sous prétexte de les consoler des obscénités qu'ils apportent en naissant. Or, ce que vous ne faites pas, saint Ambroise le faisait, ainsi que ses collègues; quand il voulait que l'Apôtre eût dit de lui-même : «Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas; je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit<sup>130</sup> », et autres choses du même genre, en tenant un semblable langage, ces saints docteurs, comme vous me le reprochez à moi-même, renversent donc le mur de la pudeur, et pour vous, si vous souffrez les persécutions de l'envie, c'est parce que vous prêchez la perfection ?

Mais, comme vous l'écrivez encore, ce qui vous honore, c'est d'avoir déplu à celui qui n'a pas même épargné les Apôtres. Si, dans mon langage, je n'ai pas même épargné les Apôtres, Ambroise ne les a pas épargnés davantage, ni lui, ni ses collègues. Or, si la doctrine qu'ils enseignent, ils l'ont apprise des Apôtres, pourquoi donc suis-je seul l'objet de vos accusations ? Jetez les yeux sur eux, et, déposant votre haine et vos ressentiments, prêtez à leurs leçons une attention sérieuse. Vous me direz alors, jeune présomptueux, si vous devez vous consoler ou pleurer de vous voir en contradiction évidente avec ces grands docteurs.

### 31.

plais essayons de résumer brièvement tout ce que nous avons dit dans ce livre. Invoquant l'imposante autorité des saints évêques nos prédécesseurs, qui se sont faits les champions de la vérité catholique, non-seulement dans leur langage ; mais dans des écrits qui devaient passer à la postérité, nous nous sommes proposé de réfuter vos principaux arguments. Les voici : « Si les hommes sont créés par Dieu, ils ne peuvent naître avec le péché. Si le mariage est bon, rien de vicié ne saurait en sortir. Si tous les péchés sont remis dans le baptême, les enfants qui naissent de parents régénérés ne sauraient être coupables du péché originel. Si Dieu est juste, il ne peut, dans les enfants, condamner les péchés de leurs parents, puisqu'il a pardonné aux parents leurs propres péchés personnels. Si la nature humaine est capable de la justice parfaite, elle ne peut apporter en elle des vices naturels ». A cela nous répondons que Dieu est le Créateur des hommes, c'est-à-dire de l'âme et du corps ; que le mariage est bon; que tous les péchés sont effacés par le baptême de Jésus-Christ ; que Dieu est juste, et que la nature est capable d'une justice parfaite. Toutes ces propositions sont vraies, et cependant nous affirmons que tous les hommes naissent viciés par la souillure originelle, et qu'ils sont irrévocablement condamnés, à moins qu'ils ne renaissent en Jésus-Christ. Nous avons appuyé cette vérité sur l'autorité des saints docteurs, qui tous formulent la même doctrine que nous sur le péché originel et sur les cinq propositions que nous avons émises. De la vérité de ces cinq propositions, conclure qu'il n'y a point de péché originel, ce serait donc une erreur. Car ces glorieux interprètes de la foi catholique

---

<sup>130</sup>Lévit. XII.

répandue sur toute la terre enseignent l'existence du péché originel, comme ils attestent la vérité des autres affirmations. Dès lors, à s'en tenir à la seule autorité de ces docteurs, on voit s'écrouler à l'instant ce fragile édifice, construit par ce besoin de nouveauté qui vous dévore; ajoutons que, dans leur propre langage, on sent clairement que c'est la vérité même qui s'atteste et s'affirme. En face d'une autorité si imposante, comprimez votre audace, suspendez les élans de votre présomption, défiez-vous des blessures que vous a faites votre orgueil, et restez parfaitement convaincus que ces hommes de Dieu n'ont pu errer dans la foi catholique, ni avancer aucune proposition d'où l'on pût conclure que Dieu n'est pas le Créateur des hommes, que le mariage doit être condamné, que le baptême n'efface pas tous les péchés, que Dieu n'est pas juste, qu'il ne nous reste aucune espérance d'arriver à une vertu parfaite; toutes propositions dont chacune serait une erreur et un crime. Imposez donc un vigoureux frein à vos coupables hardiesses ; faites trêve avec votre fureur, et commencez enfin à étudier, à méditer et à rappeler à vous cette vérité catholique dans laquelle vous avez été nourris.

### 32.

Saint Ambroise nous enseigne qu'entre Dieu et les hommes nous n'avons qu'un seul Médiateur, qui a dû naître d'une vierge, ne pas contracter le péché en naissant, et ne pas sentir les chaînes d'une génération coupable. Quant au reste des hommes, ils sont tous nés dans le péché, et le vice a souillé leur origine, parce que, formés dans la volupté de la concupiscence, ils ont dû subir le joug du péché, avant même de respirer l'air qui nous environne. Il enseigne également que c'est la concupiscence elle-même qui constitue dans notre corps de mort cette loi du péché qui répugne à la loi de l'esprit; de telle sorte que la grande obligation qui incombe, non-seulement aux fidèles, mais encore aux Apôtres eux-mêmes, c'est de combattre contre cette concupiscence, et de s'adjoindre la grâce de Jésus-Christ pour soumettre le corps à l'empire de l'âme, et rétablir la concorde, entre ces deux parties de nous-mêmes. Créées toutes deux par Dieu et sans aucune souillure, elles jouissaient d'une paix parfaite; mais bientôt survint la transgression du premier homme, et avec elle la discorde. Et de qui donc cette doctrine? D'un homme de Dieu, d'un catholique, d'un évêque qui aurait versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre la foi catholique contre les hérésies; d'un docteur enfin dont vous vous êtes constitué vous-même le panégyriste, quand vous avez dit de lui : «Sa foi et ses explications des saintes Ecritures sont à l'abri de tout reproche, même de la part de ses ennemis ». Contre l'erreur des philosophes Platoniciens, il affirme que Dieu est le Créateur, non-seulement des âmes, mais encore des corps. Il affirme que le mariage est bon en soi, qu'il est d'institution divine pour assurer la propagation du genre humain, et qu'à ce titre le devoir conjugal est saint et légitime. Il enseigne que personne n'est justifié du péché, à moins que toutes ses fautes ne lui aient été remises par le baptême. Le Dieu qu'il adore est la justice même. A Dieu ne plaise qu'il désespère

pour l'homme de la perfection dans la vertu et dans la justice ! toutefois, s'il s'agit de la perfection parfaite et consommée, il en fait le privilège exclusif de l'autre vie, après la résurrection des morts. Quant à la vie présente, il en fait consister la justice dans la, lutte et la guerre, non-seulement contre les puissances aériennes ou infernales, mais encore contre nos propres cupidités dont nos ennemis extérieurs se font autant d'appuis pour nous vaincre et pénétrer dans la place. Dans cette guerre, l'un de nos ennemis les plus redoutables, c'est la chair qui aurait vécu dans une parfaite concorde avec nous, si la prévarication du premier homme n'était venue la vicier et l'armer contre nous du poids redoutable de sa langueur. Pour nous assurer la victoire dans cette guerre, le saint docteur nous avertit de fuir le monde, tout en nous prévenant que cette fuite est pour nous très-difficile et même impossible, à moins que nous ne soyons puissamment aidés par la grâce de Dieu. Il dit que nos vices sont morts par le fait même de la rémission de tous nos péchés dans le baptême, mais que c'est à nous de pourvoir à leur sépulture. Développant aussitôt sa pensée, il affirme que nos vices, quoique morts, peuvent encore lutter contre nous à tel point que nous ne faisons pas ce que nous voulons, et que nous faisons ce que nous haïssons; il ajoute que, malgré notre résistance, le péché accomplit en nous des oeuvres nombreuses, et que très-souvent les passions ressuscitent pleines de vie ; enfin que nous devons lutter contre la chair, comme le faisait saint Paul, quand il disait : «Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit ». Il nous défend de nous confier en notre chair et de prêter l'oreille à ses insinuations, puisque l'Apôtre nous dit : «Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; car je sens en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir<sup>131</sup> ». Le long combat que nous avons à soutenir contre nos péchés déjà morts, pouvait-il nous être mieux dépeint que par ce courageux soldat de Jésus-Christ, par ce fidèle docteur de l'Eglise? Comment donc le péché peut-il être mort, puisque, malgré notre résistance, il accomplit en nous des oeuvres si nombreuses? Et cet; oeuvres sont-elles autre chose que ces désirs insensés et criminels, qui précipitent dans la mort et dans la damnation ceux qui s'y abandonnent<sup>132</sup> ? Eprouver ces désirs et leur refuser son consentement, c'est là le combat, la guerre et la lutte. N'est-ce pas la lutte du bien et du mal, non pas de la nature contre la nature, mais de la nature contre le vice, le vice déjà mort, mais restant à ensevelir, c'est-à-dire à guérir? Comment donc pouvons-nous dire avec saint Ambroise que ce péché est mort dans le baptême, tandis que nous avouons en même temps qu'il habite dans nos membres, que malgré notre résistance, il accomplit beaucoup d'oeuvres en nous, d que nous lui résistons en refusant notre consentement? Le péché est mort pour nous, quant à la culpabilité qui nous souillait, mais malgré cette mort il se révolte contre nous, jusqu'à ce qu'il soit guéri par la perfection de la sépulture. On pourrait donc distinguer le péché en tant qu'il est une habitude, et en tant qu'il est une souillure; en tant que souillure, il est en nous le fait du premier homme; en tant qu'habitude, il tend

---

<sup>131</sup>Lévit. XII.

<sup>132</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

sans cesse à noie entraîner vers le mal, et nous y entraînerait en effet, si la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ne venait à notre secours, et ne nous rendait capables de comprimer la révoltes de ce péché mort, et en le comprimant de l'empêcher de revivre et de ressusciter.

### 33.

Au sein de cette guerre et de celle épreuve qui constituent la vie humaine sur la terre<sup>133</sup>, nous ne devons pas nous regarder comme étant sans péché, par cela seul que nous ne consentons pas aux désirs illicites que le péché opère dans nos membres, par opposition à la loi de notre esprit. En ce qui nous regarde, si nous ne consentions jamais au mal, nous serions toujours sans péché, jusqu'à ce que le mal fût en nous parfaitement guéri; cependant, malgré la résistance de notre volonté, la lutte est si violente et si continuelle qu'il nous est impossible de ne pas être vaincus, non pas mortellement, mais véniellement; et c'est ainsi que chaque jour nous sommes autorisés à dire: «Pardonnez-nous nos offenses<sup>134</sup> ». Tels sont les époux qui, pour satisfaire uniquement leur volupté, excèdent le mode nécessaire à la génération; tels sont les continents, quand ils éprouvent pour ces pensées une sorte de délectation morose, non pas sans doute qu'ils veuillent le mal, mais parce qu'ils ne détournent pas assez promptement leur esprit ou ne l'arrachent pas aussitôt à ces impressions, s'il en est déjà saisi. Quant à cette loi du péché, à laquelle on donne parfois le nom même de péché, et qui se révolte contre la loi de notre esprit, nous en trouvons l'existence constatée, non-seulement par saint Ambroise qui en a parlé si longuement, mais encore par saint Cyprien, saint Hilaire, saint Grégoire et beaucoup d'autres docteurs. Celui donc qui a été engendré dans Adam, doit être régénéré en Jésus-Christ; celui qui est mort en Adam, doit être vivifié en Jésus-Christ ; il est soumis au péché originel, parce qu'il naît du mal, de ce mal qui fait que la chair convoite contre l'esprit, et non du bien qui fait que l'esprit convoite contre la chair<sup>135</sup>. Qu'y a-t-il donc d'étonnant, que la régénération soit nécessaire à celui qui est né de ce mal, contre lequel combat tout homme régénéré, et dont la souillure salirait son être, s'il n'en avait pas été délivré par le bain du baptême ? Ce mal n'est point la matière dont Dieu s'est servi pour créer l'homme, mais la blessure à l'aide de laquelle le démon a vicié l'oeuvre créée; Ce mal, ce n'est point. le mariage lui-même, mais le péché de nos premiers parents, transmis à leur postérité par la génération. Ce mal, quant à la coulpe, est effacé par la sanctification du baptême. Or, si les enfants ne contractent aucun péché, comment donc concilier la justice de Dieu avec tous les maux qui deviennent leur partage ici-bas? D'un autre côté, nous ne refusons pas à l'homme le pouvoir d'arriver à une justice parfaite, parce que sous l'influence d'un médecin tout-puissant, nous ne pouvons désespérer de parvenir

---

<sup>133</sup>Lévit. XII.

<sup>134</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>135</sup>Ps. L. 7.

à l'entière guérison de tous nos vices. C'est pour attester cette vérité catholique, que tous ces saints docteurs, si versés dans la connaissance des saintes Ecritures, Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Innocent, Jean, Basile, et avec eux, que vous le vouliez ou pion, saint Jérôme, sans parler de ceux qui vivent encore, vous opposent unanimement la croyance certaine à la transmission et à l'existence du péché originel dans tous les hommes. Il n'y a d'exception, en droit, que pour Celui qui a été conçu dans le sein d'une Vierge, sans aucune concupiscence ni révolte de la loi de la chair contre la loi de l'esprit.

34.

Vous tressaillez pourtant, et prenant à mon égard. le ton superbe d'un vainqueur, vous vous écriez que je ne saurais plus que faire ni où me réfugier, si je me trouvais en face de mes juges, si je siégeais avec vous dans une assemblée de docteurs, si j'entendais retentir la trompette de la saine raison, ce serait vous sans doute qui en sonneriez, si enfin j'entendais le cliquetis des armes des assistants, vendus sans doute à votre cause. Vous me représentez donc le drame d'une discussion entre nous, et vous vous imaginez que, courbant sous le poids de votre puissante argumentation, je ne trouverais plus que répondre. J'admire vraiment ce beau rêve de votre coeur ; vous me placez en présence de juges Pélagiens ; à leurs grands applaudissements il vous est donné de faire éclater votre voix comme une trompette, de prêcher contre la foi catholique et la grâce de Jésus-Christ, seul moyen de salut pour les petits comme pour les grands, et de célébrer cette erreur qui vous est commune, à eux et à vous. Il est possible que Pélage, votre maître, ait trouvé de tels juges dans l'Eglise de Dieu sans qu'il y ait eu place, dans ce tribunal, pour un seul représentant de la croyance contraire. Comme les hommes ne jugent que sur les apparences, il a pu paraître absous, en sortant de ce tribunal, et encore se vit-il obligé de condamner publiquement vos erreurs. Pour moi, quelque part que vous soyez, ou que vous puissiez lire ces volumes, je vous place dans votre coeur, en face de ces juges, qui sont loin sans doute d'être mes amis, et par là même vos ennemis ; ils sont loin d'incliner en ma faveur, de se sentir séparés de vous, et blessés par votre conduite, et de se regarder comme vos adversaires dans cette discussion à laquelle j'ai résolu de les initier. Vous voyez que je ne songe nullement à vous donner comme juges des hommes qui n'ont jamais été, et n'existent pas encore, ou des savants dont la doctrine, sur la matière qui nous occupe, serait vague et incertaine. Je vous ai cité des saints, et dans la sainte Eglise d'illustres évêques, non pas des Platoniciens, des Aristotéliens ou des disciples de Zénon, mais des docteurs qui, sans ignorer les lettres grecques ou latines, nous ont clairement prouvé qu'ils sont initiés à la parfaite connaissance des saintes Ecritures. Autant qu'il m'a paru nécessaire, j'ai choisi parmi leurs témoignages ceux qui m'ont paru les plus clairs et les plus explicites, afin que vous craigniez en eux, non pas leur propre personne, mais celui qui les a appelés pour s'en faire des vases utiles, et des temples saints. Or, tous ces

saints se sont prononcés sur cette matière, à une époque où il est impossible de dire qu'ils aient favorisé les uns au détriment des autres. En effet, vous n'existiez pas encore, et nous n'avions pas à engager contre vous de discussion sur cette matière; vous n'étiez point encore là pour nous dire ce que vous nous répétez dans vos livres : « Que nous avons trompé la multitude ; que nous nous sommes fait un fantôme du nom des Célestiens et des Pélagiens pour effrayer les hommes; et que c'est par cette terreur que nous obtenons l'assentiment à notre doctrine ». Vous avez dit vous-même que « des juges doivent être exempts de haine, d'amitié, d'inimitié et de colère ». Des juges de ce genre sont assurément rares ; mais soyez persuadé de les trouver dans la personne d'Ambroise et de ceux de ses collègues; que je vous ai cités. Supposé même qu'ils n'aient pas toujours été aussi impassibles pendant leur vie, à l'égard des causes sur lesquelles ils ont été appelés à se prononcer, certainement ils l'étaient parfaitement quand ils ont prononcé leur sentence sur la cause qui nous occupe : de l'amitié ou de la haine, de la colère ou de la compassion, ils n'ont pu en éprouver ni pour nous, ni pour vous. La foi qu'ils ont trouvée dans l'Eglise, ils l'ont conservée; ce qu'ils ont appris, ils l'ont enseigné; ce qu'ils ont reçu de leurs pères, ils l'ont transmis à leurs enfants. Entre nous et vous aucun litige n'avait été soumis à leur tribunal, et ils se sont prononcés en notre faveur. Ni vous ni nous ne leur étions connus, et aujourd'hui nous vous citons la sentence qu'ils ont prononcée contre vous et pour nous. Nous ne combattions point encore contre vous, et ils nous ont décerné la palme de la victoire.

### 35.

Vous dites que « si j'étais soumis à la puissance des juges » qu'il vous plairait de me donner, « je ne saurais plus ni quel parti prendre, ni où me réfugier, car je ne trouverais aucune réponse à opposer à votre argumentation ». Je saurais parfaitement que faire, et où me réfugier; car de ces ténèbres pélagiennes j'en appellerais à ces brillantes lumières catholiques ; c'est du reste ce que je fais en ce moment. De votre côté, dites ce que vous avez à faire, où vous pouvez vous réfugier. Des Pélagiens j'en appelle à ces docteurs catholiques; de ces docteurs catholiques à qui en appelez-vous? Vous répondez que les sentiments ne doivent pas être comptés, « mais pesés » ; vous ajoutez, et. en cela vous dites vrai, que « la multitude des aveugles n'est d'aucun secours pour trouver quelque chose » ; ces docteurs que je vous ai cités, allez-vous donc les regarder comme des aveugles? Allons-nous voir les choses les plus opposées se confondre à tel point que les ténèbres deviennent la lumière, et la lumière les ténèbres; que Pélage, Célestius et Julien soient des voyants, et qu'Hilaire, Grégoire et Ambroise soient des aveugles? Qui que vous soyez, par cela même que vous êtes homme, et pourvu que vous n'ayez pas perdu tout espoir de vous guérir, il me semble vous voir rougir de honte, et j'entends en quelque sorte votre voix. Vous répondez : A Dieu ne plaise qu'il me vienne jamais la pensée de regarder ces évêques comme des aveugles, combien moins encore le dire ! S'il en est ainsi, pesez leurs sentences. Je ne veux pas que vous en

embrassiez un grand nombre, dans la crainte qu'il ne vous en coûte de les compter; mais je vous déclare qu'elles sont importantes, afin que vous ne dédaigniez pas de les peser; elles sont même si décisives que je vous vois écrasé sous leur poids. Au sujet de ces témoignages, me direz-vous que j'ai tellement conscience de ma faiblesse que je me vois contraint de vous citer l'opinion de mon collègue, et que je suis tellement consterné par la crainte que je ne puis plus que nommer mes complices?

**36.**

Vous dites que dans les affaires contentieuses qui ont pour objet la conduite des hommes, des prêtres, des administrateurs ou des préfets, on doit toujours s'éloigner des frémissements de la foule, et dans cette discussion tenir compte, non-seulement des noms, mais aussi de la prudence, et respecter la minorité quand elle sait se relever par la raison, l'érudition et la liberté. Ce que vous dites est parfaitement juste ; remarquez toutefois que je ne trouble pas le concours d'aucune multitude, quoique la multitude catholique, et grâces en soient rendues à Dieu, partage la vraie doctrine et la vraie foi que vous rejetez; dans cette foule, combien même ne trouve-t-on pas de chrétiens qui, partout où ils peuvent, comme ils le peuvent, et selon que Dieu leur en fait la grâce, réfutent victorieusement tous vos sophismes et tous vos raisonnements? Loin de moi, dès lors, cette arrogance dont vous m'accusez jusqu'à prétendre que je me flatte de soutenir seul cette cause contre vous. Ce rôle que vous me reprochez, n'est-ce point au contraire celui que vous prenez parmi les Pélagiens, puisque vous ne rougissez pas de dire et d'écrire que votre plus grand titre de gloire devant Dieu, c'est de défendre une vérité privée de tout soutien? Or, je dis que vos coréligionnaires sont tombés dans un bien grand abandon et une étrange dépendance vis-à-vis de vous, s'ils ne voient pas, de votre part, une arrogance intolérable à vous préférer à Pélage et à Célestius, vos premiers maîtres à tous, comme s'ils n'existaient plus, et que vous fussiez resté seul pour soutenir ce que vous appelez la vérité. Vous aimez surtout, non point à compter la multitude, mais à peser le petit nombre. Or, sans parler de ces juges de Palestine qui ont condamné votre hérésie, tout en absolvant Pélage, et qui ont amené ce dernier à condamner les erreurs pélagiennes, s'il voulait échapper à l'anathème, je vous ai cité dix évêques déjà morts, et un prêtre ; je les ai appelés comme juges, et vous ai prouvé que pendant leur vie ils s'étaient prononcés sur la matière qui nous occupe. Eu égard à votre petit nombre, ces juges sont nombreux, et pourtant que sont-ils par rapport à la multitude des évêques catholiques? De leur nombre, vous tenterez sans doute de retrancher le pape Innocent et le prêtre Jérôme ; le premier, parce qu'il a condamné Pélage et Célestius; le second, parce que dans l'Orient il a déployé un zèle admirable pour défendre la foi catholique contre Pélage. Lisez donc les éloges que Pélage décerne au bienheureux pape Innocent, et voyez s'il vous serait facile de trouver des juges semblables. Quant à ce saint prêtre, qui selon la grâce qu'il avait reçue, étonna l'Eglise par ses immenses travaux et facilita l'érudition catholique par

ses traductions en langue latine, Pélage ne nous en parle que pour nous dire qu'il le jalou-sait comme un émule. Toutefois je ne veux pas qu'il vous paraisse devoir être retranché du nombre des juges. En effet, les témoignages que je lui ai empruntés, il ne les a point formu-lés à l'époque de la lutte qu'il a soutenue contre votre erreur; je les ai puisés dans des écrits qu'il a composés en dehors de toute préoccupation de partis et avant toute diffusion de vos criminels enseignements.

37.

Quant aux autres juges, vous ne pouvez assurément les récuser à aucun titre. Irénée, Cy-prien, Réticius, Olympius, Hilaire, Grégoire, Basile, Ambroise et Jean de Constantinople sont-ils sortis de la lie plébéienne des sédentaires pour s'éprendre tout à coup de jalou-sie contre vous ; car c'est ainsi que vous les raillez, à la manière de Tullius? Etaient-ils des soldats? des écoliers? des matelots? des cabaretiers ? des pêcheurs? des cuisiniers? des bou-chers? de jeunes renégats de monastères? Enfin, appartenaient-ils, comme vous dites, à cette foule de clercs dont l'agitation provoque votre causticité ou plutôt votre vanité mépri-sante, sous prétexte qu'ils ne peuvent juger des dogmes selon les catégories d'Aristote? Vous qui vous plaignez qu'on vous refuse un examen et un jugement épiscopal, pouvez-vous donc réunir un concile de Péripatéticiens, où l'on puisse du moins, selon toutes les règles de la didactique relatives au sujet et à l'extension du sujet, lancer une sentence solennelle contre le péché originel? Ces évêques sont savants, graves, saints, courageux défenseurs de la vérité contre toute vaine loquacité de l'erreur ; considérez-les au point de vue de la raison, de l'érudition et de la liberté, trois qualités que vous exigez dans un juge, et vous ne trouverez en eux que des titres à votre estime. Supposé qu'on rassemble en synode tous les évêques de la terre, je doute que l'on trouve autant de grands docteurs que je vous en ai cités. La raison en est que ces saints évêques n'ont pas tous vécu à la même époque ; et Dieu, suivant ses desseins et son bon plaisir, n'accorde que de temps à autre, et dans tel ou tel lieu, quelqu'un de ces fidèles et glorieux dispensateurs, qu'il juge utiles à l'accomplissement de ses décrets. Voilà pourquoi, invoquant ces évêques de différentes époques, de l'Orient et de l'Occident, je les ai rassemblés, non pas dans un lieu vers lequel nous dussions navi-guer, mais dans un livre qui pût parvenir à chaque homme, dût ce livre pour cela traverser les mers. Autant ces juges vous seraient précieux, si vous étiez catholique; autant ils vous paraissent redoutables, parce que vous attaquez la foi catholique. Cette foi, ils l'ont sucée avec le lait, ils l'ont prise avec leur nourriture; ce lait et cette nourriture, ils les ont départis aux petits et aux grands, et les ont défendus avec autant d'évidence que de courage contre leurs ennemis, quels qu'ils fussent, même contre vous qui n'étiez pas encore né, et qui vous révélez de nos jours. Depuis les Apôtres; la sainte Eglise s'est accrue par les labours de ces évêques chargés de planter, d'arroser, de construire, de paître et de nourrir. Voilà pourquoi elle a frémi au bruit sinistre de vos nouveautés sacrilèges; rendue prudente et sobre par

l'avertissement de l'Apôtre, se rappelant qu'Eve s'était laissé séduire par la ruse du serpent, et, ne voulant pas se corrompre en se séparant de la chasteté qui est en Jésus-Christ<sup>136</sup>, elle s'est trouvée saisie d'horreur à la vue des embûches que votre erreur tendait à la virginité de la foi chrétienne, et, s'armant d'un courage divin, elle a broyé, écrasé, anéanti la tête du serpent. Dans ces paroles et cette imposante autorité de nos saints docteurs, ou bien vous trouverez votre guérison par la miséricorde de Dieu, et c'est pour vous mon désir le plus cher; ou bien, et je frémis à cette pensée, vous vous endurez dans ce qui vous paraît la sagesse, et n'est que la plus grande folie. Mais alors, ce ne sont plus des juges que vous cherchez, pour vous justifier devant eux; dans ces saints docteurs, dans ces illustres défenseurs de la foi catholique, vous ne voudrez plus voir qu'autant de coupables à accuser; Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Grégoire, Basile, Ambroise, Jean, Innocent, Jérôme, et avec eux tous leurs collègues, voire même toute l'Eglise de Jésus Christ, à laquelle ils ont dispensé fidèlement la nourriture divine, et pour laquelle ils se sont acquis la gloire la plus pure et la plus éclatante. A Dieu seul il appartient d'éloigner de vous le malheur de l'obstination dans l'hérésie; toutefois, pour vous aider à vous sous-traire à cette coupable folie, je crois devoir maintenant entreprendre la réfutation de vos livres, de manière à justifier contre vous la foi de ces saints évêques, comme on justifie l'Évangile contre les impies et contre les ennemis de Jésus-Christ.

### **LIVRE TROISIÈME. LE PREMIER LIVRE DE JULIEN.**

Augustin entreprend de réfuter Julien par le raisonnement et en suivant l'ordre qui lui est tracé par l'ouvrage de son adversaire. Dans ce troisième livre, il réfute donc le premier livre de Julien et s'attache spécialement à prouver que la concupiscence est mauvaise, quoique Dieu soit réellement le créateur de l'homme, et quoique le mariage soit légitime et d'institution divine.

#### **1.**

Je vous ai cité ces nombreux et saints évêques, doués d'une science si profonde dans les saintes Écritures, et couronnés dans l'Eglise de toutes les gloires de la sagesse et de la vertu. Si vous ne cédez point à leur autorité, soit que vous les chargiez de vos dédains, comme vous le faites pour moi, soit que, par égard pour leur personne, vous les traitiez avec plus de convenance et de respect; du moment que vous rejetez leur doctrine, vous devez les regarder comme étant eux-mêmes dans l'erreur. En face de telles dispositions de votre part, Julien, mon fils bien-aimé, je dois, autant que Dieu m'en fera la grâce, entreprendre de vous répondre, et de réfuter vos livres et vos arguments; je dois vous amener à comprendre, si vous le pouvez, que vous êtes vous-même la victime de l'erreur dont vous vous faites le pro-

---

<sup>136</sup>Lévit. XII.

pagateur et l'apôtre. Je voudrais vous inspirer un salutaire repentir de cette imprudente et coupable témérité, qui a précipité votre jeunesse dans le profond abîme de l'hérésie. Votre conversion, d'abord: utile à vous-même, le serait encore à beaucoup d'autres; et bientôt vous confesseriez hautement, vous et vos adeptes, que cette doctrine, que vous tentiez de renverser au nom de ces nouveautés sacrilèges qui irons séduisaient, est réellement la seule et véritable doctrine, comme l'ont proclamé sans cesse ces illustres docteurs, ces glorieux pasteurs des peuples, ces courageux défenseurs de l'Eglise. Enfin, et que Dieu vous préserve de ce malheur, si votre coeur est tellement aveuglé que vous ne puissiez comprendre ces notions fondamentales; ou bien si vous êtes du nombre de ceux que la vérité même caractérise en ces termes : « Il n'a pas voulu comprendre, dans la crainte de bien faire<sup>137</sup> » ; et encore : « Les paroles ne suffiront pas pour changer le serviteur endurci; car, lors même qu'il comprendrait, il n'écouterait pas<sup>138</sup> » ; même alors, je ne regarderai comme infructueux ni mon travail, ni celui de mes frères, qui, parla grâce de Jésus-Christ, justifient victorieusement la foi catholique de toutes les accusations lancées par cette nouvelle hérésie. En effet, moins les hommes se laisseront effrayer et ébranler par la nouveauté de cette erreur, plus l'antique vérité se trouvera puissante pour rester maîtresse des intelligences, ou pour ramener dans son sein les âmes égarées et séduites. Je ne pourrais, sans être trop long, vous rappeler toutes vos paroles ; mais, si Dieu m'en fait la grâce, je ne laisserai sans solution aucun des points, même les plus subtils, de votre argumentation.

## 2.

Pour ce qui regarde la personne des juges, vous affirmez n'avoir pu traiter votre cause, car pour entrer dans l'examen des choses douteuses, il faut y apporter un esprit étranger à tout sentiment de haine, de colère et d'amitié ; or, ajoutez-vous, telles n'étaient pas les dispositions de ceux qui ont prononcé sur votre cause, puisque avant de la connaître ils avaient commencé par la haïr. Répondant à cette objection dans le livre précédent<sup>139</sup>, je vous ai dit : Si vous requérez des juges tels que Salluste nous les dépeint, n'êtes-vous point forcé d'avouer qu'au moment où ils formulaient leur croyance sur la matière qui nous occupe, saint Ambroise et ses collègues, réalisaient les conditions posées par Salluste<sup>140</sup>, et n'éprouvaient à votre égard ni haine, ni amitié, ni colère, ni miséricorde pour vous ou contre vous ? Et aujourd'hui, non contents de les récuser comme juges, vous osez les regarder comme des coupables ! Mais de grâce, dites-moi donc comment ces évêques, qui ont condamné votre hérésie, ont pu la haïr avant de la connaître ? S'ils la haïssaient, c'est assurément parce qu'ils la connaissaient. Ils savaient qu'à vous en croire, les enfants naîtraient sans péché, et n'auraient aucun besoin de se purifier dans la régénération? Ils savaient qu'à vous en croire

---

<sup>137</sup>Lévit. XII.

<sup>138</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>139</sup>Lévit. XII.

<sup>140</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

Dieu n'accorderait sa grâce que selon nos mérites, de telle sorte que la grâce ne serait plus grâce<sup>141</sup>, puisqu'elle ne serait plus donnée gratuitement, et ne serait plus qu'une véritable dette? Ils savaient qu'à vous en croire l'homme pourrait vivre ici-bas sans aucun péché, de telle sorte qu'il n'y aurait aucune nécessité pour lui de répéter avec toute l'Eglise cette parole de l'Oraison dominicale : «Pardonnez-nous nos offenses<sup>142</sup> ?» Ils vous connaissaient toutes ces erreurs, et les poursuivaient d'une haine trop méritée? Qu'ils apprennent aujourd'hui qu'ils vous ont convertis, et ils vous aimeront. «Quiconque », dites-vous, «admet que l'homme est doué du libre arbitre, et qu'il a été créé par Dieu, est par le fait même Pélagien et Célestien » ; c'est une erreur, car tout Pélagien et tout Célestien refuse à la grâce de Dieu la liberté à laquelle nous sommes appelés, soutient que Jésus-Christ n'est pas le libérateur des enfants, et que les justes en cette vie n'ont besoin de s'appliquer aucune des demandes de l'Oraison dominicale. Tels sont les titres à fournir pour porter le nom de cette erreur, et avec son nom, pour participer à son crime.

### 3.

Il n'est pas besoin de rappeler ici avec quelle audace vous accusez de manichéisme ces brillantes lumières de l'Eglise que vous ne connaissez pas, ou du moins que vous feignez de ne pas connaître. Il vous suffisait, dites-vous, que la réponse de l'empereur vous eût été favorable ; mais alors pourquoi donc ne brisez-vous pas toutes les barrières; pourquoi ne pas alléguer ce fait à toutes les puissances publiques ; pourquoi ne pas montrer que vous êtes ces hommes dont un prince chrétien a approuvé la foi ? Vous comprenez la loi de Dieu, non pas selon sa teneur, mais selon votre bon plaisir ; faut-il donc s'étonner que vous en fassiez autant de la loi de l'empereur ? Mais vous promettez de donner ailleurs des explications plus complètes sur ce point. Si vous réalisez cet engagement, tout ce que vous pourrez faire sera réfuté comme insidieux, ou méprisé comme futile.

### 4.

Avec quelle grâce et quel bon goût ne dites-vous pas qu'il se livre entre nous un combat singulier qui décidera de la victoire pour l'une ou l'autre des deux armées, déclarant sans détour que pour les Pélagiens vous êtes un nouveau David, et moi un nouveau Goliath. Libre à vous d'être convenu avec les Pélagiens que, si vous êtes vaincu, ils ne devront désormais livrer aucune bataille. Pour moi, que Dieu me garde de vous provoquer à un combat singulier ! car partout où vous pouvez apparaître, vous vous trouvez attaqués par cette armée du Christ répandue sur toute la terre. C'est cette armée qui, à Carthage, a combattu Célestius, et je n'y étais pas ; elle l'a combattu de nouveau à Constantinople, c'est-à-dire à une grande distance de l'Afrique ; elle a également combattu Pélage en Palestine, et le vain-

---

<sup>141</sup>Ps. L. 7.

<sup>142</sup>Rom. VI, 3, 11.

cu, pour échapper à sa condamnation, n'a vu d'autre moyen que d'anathématiser lui-même la cause que vous soutenez ; c'est donc là que votre hérésie reçut le coup mortel. Et parce que Celui dont David était la figure, combat dans la personne de ses soldats contre tous ses adversaires, il voulut que la langue de Pélage, terrassé et vaincu, fût pour ainsi dire le glaive qui décapitât votre hérésie. Avec un accent de profond mépris, vous vous écriez qu'on vous accuse d'une nouvelle hérésie, parce que vous faites consister le péché, non pas dans la nature, mais dans la volonté. Or, c'est cette dernière illusion que Pélage, ou plutôt que Dieu vous a ôtée par la bouche de Pélage. En effet, craignant sa propre condamnation, cet hérésiarque a condamné ceux qui soutiennent que les enfants, morts sans baptême, possèdent la vie éternelle. Puisque vous soutenez que les enfants n'apportent aucune souillure dont ils aient besoin de se purifier dans le baptême, dites-nous donc à quel titre tout enfant mort sans baptême est puni de la mort éternelle? Quelle que soit votre réponse, ne sera-t-elle pas un démenti donné à Pélage ? Supposez donc qu'il vous répond : Et que vouliez-vous que je fisse ? quand j'entends dire à Jésus-Christ : «Si vous ne mangez ma chair, et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas en vous la vie<sup>143</sup> », pouvais-je dire que cette vie serait donnée à un enfant décédé avant d'avoir reçu ce sacrement ? Je pense qu'en face d'une telle réponse vous vous seriez repenti d'avoir maudit cet homme. Repentez-vous donc de toutes vos erreurs.

## 5.

Gardons-nous d'user d'un misérable argument, familier à tous les hérétiques, toutes les fois que les lois des empereurs catholiques viennent mettre un terme à leur licence. La parole suprême des hérétiques, et la vôtre également, c'est celle-ci : «La raison s'enfuit partout où la terreur se montre, et toute discussion, engagée dans de telles circonstances, n'obtient nul assentiment de la part des hommes prudents ; quant aux esprits bornés, ils ne peuvent qu'applaudir en aveugles n. Vous êtes de nouveaux hérétiques, mais vous avez parfaitement conservé le souvenir de cette parole formulée par tous ceux qui vous ont précédés. Ne vous en imposez ni à vous ni aux autres, sous prétexte que vous suivez contre nous la marche que nous aurions suivie contre les Donatistes, quand nous avons provoqué des décrets impériaux pour leur faire accepter une conférence avec nous. L'Afrique tout entière retentissait de leurs cris de fureur; ils ne permettaient pas aux catholiques d'opposer la vérité à leur erreur; agressions violentes, brigandages de toute sorte, embuscades, rapines, incendies, meurtres et carnages, tout était employé par eux pour semer partout la dévastation et la terreur. Nous ne pouvions traiter avec eux devant les évêques, puisque ces évêques n'avaient rien de commun entre eux et nous. D'un autre côté, nos populations avaient à peu près oublié ce qui s'était passé cent ans auparavant entre nos ancêtres et les leurs. De là pour nous une véritable nécessité de puiser, au moins dans les actes de notre Conférence, les moyens d'écraser

---

<sup>143</sup>Lévit. XII.

leur orgueil et de réprimer leur audace. Pour ce qui vous regarde, il en est autrement, car votre cause a été jugée devant un tribunal compétent et formé d'évêques reconnus par les uns et par les autres. Quant à la question de droit, il n'y a donc plus à discuter avec vous, si ce n'est pour vous amener à obéir paisiblement à la sentence solennellement prononcée. En cas de refus de votre part, attendez-vous à une répression légale pour tous ceux de vos actes qui sont de nature à jeter le trouble et la violence. Vous ressemblez donc de préférence aux Maximianistes, qui voulurent se consoler de leur petit nombre en se donnant au moins la gloire de combattre, afin de s'attribuer de l'importance aux yeux de ceux qui les méprisaient, et de se faire croire quelque chose, puisqu'on leur permettait d'engager une discussion avec nous. Ils nous provoquèrent dans ce but, et lancèrent des libelles, mais ils ne rencontrèrent de notre part que le plus souverain mépris. En effet, fussent-ils vaincus, peu leur importait, l'essentiel pour eux c'était que leur combat fit du bruit; ils n'espéraient pas les gloires du triomphe, mais comme ils n'avaient pas la renommée du nombre, ils voulaient se procurer celle d'une Conférence. Si donc vous vous croyez vainqueurs, parce qu'on ne vous accorde pas l'examen que vous désirez, croyez bien que vous n'avez pas les prémices de cette vaine prétention ; elles appartiennent aux Maximianistes. Cependant l'Eglise catholique a daigné vous honorer jusqu'à rendre contre vous un jugement solennel, depuis lequel votre cause est finie; elle a refusé cette faveur aux Maximianistes, parce qu'ils avaient été convoqués, non pas comme vous par les catholiques, mais par les Donatistes. Si donc l'exemple des Maximianistes vous montre qu'il ne suffit pas d'avoir éprouvé le refus d'un concile pour s'autoriser à compter sur la vérité de sa propre cause, assez désormais de vous bercer de semblables prétentions. Regardez-vous plutôt comme très-heureux que l'Eglise catholique vous ait tolérés avec une bonté vraiment maternelle, et vous ait condamnés avec une rigoureuse justice, ou plutôt avec le véritable désir de procurer votre salut.

## 6.

Ne voulant point m'arrêter à des superfluités, je passe sous silence le bruit tumultueux des malédictions et des outrages que vous déversez en si grande abondance soit au commencement de votre ouvrage, soit dans le cours de vos quatre livres. Si j'y répondais, n'aurais-je pas lieu de craindre que les hommes sensés ne nous prissent tous deux, non pas pour des adversaires sérieux, mais pour des batailleurs sans dignité ? Voyez donc quels sont les arguments à l'aide desquels vous prouvez que j'attribue au démon la création des hommes et l'institution du mariage.

## 7.

Avant tout vous vous proposez de réfuter mes paroles. Vous les citez donc, et dans votre réponse, vous essayez de montrer que je me suis mis en contradiction avec moi-même. Ainsi, après avoir dit, pour ma défense, que ces nouveaux hérétiques nous accusent de

condamner le mariage et de nier l'intervention créatrice de Dieu, je me serais moi-même réfuté en disant que Dieu et le démon possèdent par moitié l'homme naissant, ou plutôt que le démon le possède tout entier, et que Dieu est entièrement dépossédé de ses droits. Que devient donc votre prétendu génie, qui vous rend capable d'embrasser les catégories d'Aristote et les subtilités d'une autre dialectique ? Ne remarquez-vous pas que l'objection que vous m'avez faite par rapport aux enfants peut s'appliquer avec autant de raison, par un adversaire de la vérité, à tous les hommes adultes sans exception ? Je prends pour exemple un homme qui n'a pas été régénéré et qui est couvert de toute sorte de fautes; qu'allez-vous donc me répondre ? Vous avouerez du moins qu'il reste sous le joug du démon, jusqu'à ce qu'il renaisse en Jésus-Christ ; mais quoi, vous le niez encore ? Si vous le niez, dites-moi donc quels sont ceux que le Seigneur arrache à la puissance des ténèbres et qu'il transfère, dans le royaume de son Fils de prédilection ? Si vous ne le niez pas, veuillez me dire si Dieu a quelque puissance sur cet homme encore soumis à la puissance des ténèbres ? Si vous me dites que Dieu n'a sur lui aucune puissance, on vous répondra. Que Dieu a donc été dépouillé de sa puissance par le démon. Si vous affirmez le pouvoir de Dieu, on vous répondra que Dieu et le démon possèdent donc l'homme par moitié; et alors les intelligences les plus obtuses retourneront contre vous l'accusation que vous portez contre moi au sujet des enfants qui viennent de naître. Ainsi donc votre premier argument se détruit avec une extrême facilité, et s'il a quelque importance à vos yeux, c'est parce que vous ne voulez pas remarquer que si les hommes, avant d'être rachetés par Jésus Christ, sont soumis à l'empire du démon, cette soumission n'empêche pas que ces hommes et le démon lui-même restent dans une complète et entière dépendance vis-à-vis de Dieu.

## 8.

Quant à la question du baptême, sur laquelle vous nous accusez auprès des ignorants d'avoir amoncelé nos mensonges, on ne saurait croire avec quelle adresse vous l'esquivez en soutenant que le baptême doit être conféré aux enfants; parce que, dites-vous, la grâce du baptême ne doit pas être soumise aux caprices des événements, et qu'elle dispensé toujours ses dons selon la capacité de ceux; qui les reçoivent. Voilà pourquoi, dites-vous, Jésus-Christ, qui est le rédempteur de son propre ouvrage, comble; son image de largesses toujours nouvelles, et ceux qu'il avait faits bons en les créant, il les rend encore meilleurs en les renouvelant et en les adoptant. Telle est donc l'unique raison pour laquelle vous ne croyez pas devoir faire de la collation du baptême l'objet d'une querelle spéciale? Est ce que quelqu'un d'entre nous a jamais soutenu que vous niez la nécessité de conférer le baptême aux enfants ? Vous ne dites pas qu'on ne doit point les baptiser; mais, donnant un libre cours à votre haute sagesse, voici quelques, unes des merveilles que vous exprimiez : Les enfants sont baptisés, mais non sauvés, dans le Sacrement du Sauveur ;ils y sont rachetés, mais non délivrés; ils sont lavés, .mais non purifiés; ils reçoivent le souffle et l'exorcisme, mais ils ne sont pas arrachés

à la puissance du démon. Telles sont vos prodigieuses maximes; les mystères inattendus formulés par vos dogmes nouveaux, les paradoxes inventés par les hérétiques Pélagiens et qui laissent loin derrière eux les sophismes des philosophes stoïciens. Puisque tel est votre langage, c'est que vous craignez de nous entendre vous répondre : Si ces enfants sont sauvés, qu'y, avait-il donc en eux de malade ? s'ils sont délivrés, à quelle servitude étaient-ils enchaînés? s'ils sont purifiés, de quelle souillure étaient-ils couverts ? s'ils sont mis en liberté, pourquoi étaient-ils sous le joug du démon? ce ne peut. être par l'effet de leur iniquité personnelle, mais uniquement par suite de la transmission de ce péché originel dont vous niez l'existence. Tout cela, vous le niez, non pas sans doute pour affirmer que ces enfants ne sont ni sauvés, ni délivrés, ni purifiés, ni soumis à aucun ennemi; car au tribunal d'un juge véritable, votre témoignage, d'une fausseté évidente, de quel secours peut-il être pour eux ? Mais dussent-ils rester à tout jamais dans leur vétusté mauvaise, peu vous importe, pourvu que vous suiviez les errements de votre vaine nouveauté. Sache donc que la vérité n'est point de votre côté, mais du côté de Celui qui a dit : «Celui qui ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu<sup>144</sup> ».

## 9.

Cette vie future et éternelle en Jésus Christ vous inspire de si vifs élans d'amour qu'il ne vous paraît pas que ce soit, pour l'image de Dieu, un châtement réel, de rester éternellement exilée du royaume de Dieu. Supposé même que cet exil vous paraisse un châtement léger, je dirais encore qu'une telle appréciation du plus grand de tous les malheurs suppose, non pas un amour sincère, mais un véritable mépris pour ce royaume de Dieu. Mais enfin, du moment que vous acceptez qu'il y a, pour une âme créée à l'image de Dieu, un léger châtement à être chassée du royaume de Dieu, cette humble concession qui, pour vous, est un crime, suffit pourtant à la cause que je défends. Je vous en prie donc, ouvrez enfin vos yeux quels qu'ils soient, et dites-moi s'il peut vous paraître juste qu'un châtement, même léger, soit infligé à un enfant en qui vous niez aveuglément l'existence du péché originel. Je passe sous silence les maux de toute sorte que les enfants ont à subir dans cette vie fugitive; je ne vous demande pas de m'expliquer ces paroles de l'Écriture : «Un joug bien lourd pèse sur les enfants d'Adam depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère jusqu'au jour de leur «sépulture dans les entrailles de la terre<sup>145</sup> ». Sous un Dieu juste et tout-puissant, si le péché ne se transmettait pas des pères aux enfants, verrait-on ces maux fondre sur l'image de Dieu, quand surtout l'enfance est radicalement incapable d'y trouver une occasion et un moyen d'affermir et de développer sa vertu ? Remarquez, du reste, que je vous parle en ce moment, non pas de ces maux dont vous niez la présence dans les enfants, mais de ceux qui s'imposent aux yeux de tous dans leur. cruelle évidence ; et cependant vous

---

<sup>144</sup>Lévit. XII.

<sup>145</sup>Rom. VI, 3, 11.

n'en soufflez mot, vous n'en tenez aucun compte ; loin de là, vous donnez libre cours à votre loquacité, vous faites effort de génie et de langue, pour faire de la nature l'éloge le plus pompeux. Pourtant cette nature manifestement précipitée dans le gouffre profond de toutes les misères, sent elle-même bien vivement le besoin de Jésus-Christ comme Sauveur, libérateur, justificateur et rédempteur; que lui importent au contraire tous ses adulateurs, qu'ils s'appellent Julien, Célestius ou Pélage ? D'un autre côté, jamais vous n'auriez avoué que cette nature fût rachetée dans les enfants, si, dans le concile de Carthage, Célestius, écrasé par l'évidence de la vérité catholique, n'avait été lui-même réduit à en faire l'aveu. Du reste, veuillez me dire, je vous prie, de quoi et par qui cette nature est rachetée dans les enfants, si ce n'est pas du mal, et par celui qui a racheté Israël de toutes ses iniquités<sup>146</sup> ? Qui dit rédemption, dit par là même un prix de rachat; quel est donc ce prix, si ce n'est le sang précieux de l'Agneau immaculé, Jésus-Christ<sup>147</sup>? Pourquoi ce sang a-t-il été répandu ? Ne le demandons qu'au Rédempteur lui-même, et voici qu'il nous répond aussitôt : «Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés<sup>148</sup> »: Ne vous laissez donc pas, continuez; et, après avoir dit : Dans le sacrement du Sauveur les enfants sont baptisés, mais non sauvés; rachetés par un libérateur, mais non délivrés; lavés dans le bain de la régénération, mais non purifiés; exorcisés et insufflés, mais non pas arrachés à la puissance des ténèbres; dites également : Le sang est répandu pour la rémission de leurs péchés, mais ils ne sont justifiés par la rémission d'aucun péché. Ce que vous dites est vraiment étrange, vraiment nouveau, vraiment erroné; cette étrangeté nous inspire de l'effroi; ces nouveautés, nous les fuyons avec horreur ; ces erreurs, nous les réfutons hardiment.

## 10.

N'avez-vous pas dit vous-même: «L'administration du corps est tellement confiée à l'esprit, que le mérite des oeuvres leur est commun à tous deux, et qu'ainsi l'âme goûte les joies de la vertu pratiquée par le corps, comme elle subit le châtement des fautes commises par une chair en révolte et mal gouvernée? » Alors dites-moi donc comment, en cette vie, l'âme d'un enfant peut subir le contre-coup des afflictions de la chair, puisque on ne saurait évidemment lui imputer la faute d'une mauvaise direction imputée à la chair. Vous affirmez que, au moment de la naissance, la nature humaine est comblée de toutes les richesses de l'innocence. Si vous voulez parler de péchés personnels, nous sommes d'accord avec vous; mais puisque vous niez que .les enfants naissent coupables du péché originel, expliquez-moi comment une telle innocence peut naître dans un tel état d'aveuglement et de surdité. Ce triste état n'empêche-t-il pas la foi, selon cette parole de l'Apôtre : «La foi vient donc de ce qu'on a entendu<sup>149</sup>? » Pour ce qui regarde l'âme créée à l'image de Dieu, peut-on sup-

---

<sup>146</sup>Lévit. XII.

<sup>147</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>148</sup>Ps. L. 7.

<sup>149</sup>Rom. VI, 3, 11.

porter porter que, douée, comme vous le dites, de toutes les richesses de l'innocence, elle naisse quelquefois dans un état de folie, s'il ne s'opère aucune transmission des mérites des parents aux enfants? En est-il un seul parmi vous assez insensé pour ne voir aucun mal dans la folie? Pourtant ne lisons-nous pas dans la sainte Ecriture : « On doit pleurer un a mort pendant sept jours, et un fou, tous les jours<sup>150</sup> ». Or, ne connaît-on pas des malheureux qui sont nés dans un tel état de folie qu'on les assimilerait facilement aux animaux? Et malgré cela, vous ne voulez pas avouer que le genre humain, depuis qu'il s'est révolté contre Dieu, subit la transmission de la faute originelle et de la condamnation à tous ces châtiments, que le Créateur lui épargne parfois dans les profonds desseins de sa sagesse éternelle. Ainsi, quoique le genre humain soit réellement une masse de perdition, Dieu ne laisse pas d'y continuer son œuvre, et de tirer de parents coupables une nature raisonnable et mortelle, dont lui seul peut être le créateur, et dans laquelle il sait se former des vases de miséricorde auxquels il prodigue le secours de la régénération, et qu'il arrache à une génération condamnée.

## 11.

C'est donc une erreur de votre part de penser qu'il ne saurait y avoir de péché dans les enfants, puisque ces enfants n'ont pas de volonté, et qu'il ne peut y avoir de péché sans volonté. Ce principe n'est applicable qu'au péché personnel, et non pas à la transmission originelle du premier péché. Supposé que cette transmission n'existe pas, les enfants naîtraient dans une parfaite innocence, et par conséquent, sous un Dieu juste et tout-puissant, ils ne seraient soumis à aucune douleur ou infirmité, soit pour l'âme, soit pour le corps. Or, nous souffrons tous, et ces souffrances ont pris leur origine dans la volonté mauvaise de nos premiers parents. Otez la volonté mauvaise, et le péché n'a plus d'origine possible. Admettez ces principes si simples, et vous confesserez l'efficacité de la grâce de Jésus-Christ à l'égard des enfants ; vous n'en serez plus réduit à formuler ces impiétés, ces absurdités dont je voudrais vous faire rougir, comme quand vous affirmez ou bien qu'on ne doit pas baptiser les enfants, ou bien que ce grand sacrement n'est pour eux qu'un méprisable jeu, puisqu'ils seraient baptisés dans le Sauveur, sans être sauvés; rachetés par le libérateur, sans être délivrés; lavés dans le bain de la régénération, sans être purifiés ; exorcisés et insufflés, sans être arrachés à la puissance des ténèbres ; payés enfin par le prix du sang qui a été répandu pour la rémission des péchés, sans être justifiés par la rémission d'aucun péché. Telles sont les absurdités auxquelles vous vous résignez, uniquement parce que vous craignez de dire : Qu'on ne baptise pas les enfants ; et en effet, si vous le disiez, les hommes vous accablent aussitôt des plus sanglants outrages, et les femmes elles-mêmes vous essuieraient le front avec le dessous de leurs sandales.

---

<sup>150</sup>Lévit. XII.

**12.**

La transmission du péché originel nous explique clairement pourquoi nous naissons sous le joug du démon jusqu'à ce que nous soyons régénérés en Jésus-Christ. Vous qui niez ce dogme, du moins ne fermez pas vos yeux à l'évidence. Pourquoi donc certains enfants sont-ils possédés du démon ? Car, si je vous parlais de vous-mêmes, vous n'hésiteriez pas à me répondre par une négation formelle ; vous ne comprendriez même pas que c'est à cause de vous que le Seigneur posait dans l'Évangile une question dont il avait assurément la solution, quand il de. mandait à un père si son fils était ainsi, depuis son enfance, possédé et tourmenté par le démon; il s'agissait de ce démon que les disciples n'avaient pu chasser<sup>151</sup>. D'un autre côté, si les enfants naissent sous le joug du démon, ce n'est pas au mariage lui-même que j'en attribue la cause; vous m'en accusez, il est vrai, mais ce n'est de votre part qu'une nouvelle calomnie. Le mariage a été institué et béni par Dieu. et comme tel il possède une bonté propre qu'il n'a point perdue par l'introduction du péché. Et vous, pouvez-vous donc m'expliquer pourquoi tel enfant est sous le joug du démon, et tellement sous son joug que parfois il sue combe et meurt sous ses vexations ? N'affirmez-vous pas que personne n'est puni pour les péchés d'autrui ? Et c'est à l'aide de ce principe que vous niez la transmission de toute faute des parents aux enfants ?

**13.**

Mais voici qu'en habile dialecticien, prétendant me fermer toute issue, vous pressez vos interrogations, et me sommer de dire ce que je vois de coupable dans les enfants est-ce l'action, est-ce la nature ? Puis vous chargeant de faire vous-même la réponse, vous ajoutez : «Si c'est l'action qui est coupable, montrez-moi ce qu'ils ont fait; si c'est la a nature, dites-moi qui l'a faite ». Ainsi vous prétendez qu'une action mauvaise ne peut faire qu'une nature coupable? En effet, celui qui est coupable d'une action, c'est l'homme; or, l'homme est une nature: De même donc que les adultes se rendent coupables par toute action criminelle, de même les enfants deviennent coupables par la contagion qu'ils subissent de la part de leurs ancêtres ; les premiers se trouvent souillés par leur propre action, et les seconds par leur origine. Par conséquent, ce qu'il y a de bon dans les enfants, c'est qu'ils sont hommes ; et ils ne le sont que parce qu'ils ont été créés tels par celui qui est souverainement bon. Or, si ces enfants ne contractaient aucun vice originel, ils naîtraient sans vice, même corporel. En effet, Dieu qui est le créateur des âmes l'est aussi des corps, et si dans la nature humaine nous trouvons des vices, ce ne peut être que parce qu'elle les avait mérités. Car, à la vue de ces innombrables enfants qui naissent avec une si grande variété de vices dans leur âme et dans leur corps, on ne pourrait pas dire ce que le Seigneur a dit de l'aveugle-né ; à savoir: que ce n'est ni à cause de son péché, ni à cause du péché de ses pères, qu'il a été frappé

---

<sup>151</sup>Lévit. XII.

d'aveuglement, mais afin que les oeuvres de Dieu se manifestassent dans sa personnel<sup>152</sup>. Combien de ces enfants ne sont jamais guéris et meurent avec ces vices n'importe à quel âge, voire même dans l'enfance ? Quant aux enfants régénérés, combien restent victimes des maux qu'ils ont apportés en naissant ; combien sur qui viennent fondre les misères et les douleurs, et gardons-nous bien de dire que ce soit injustement ! Qu'il nous suffise de savoir que c'est uniquement en vue du siècle futur qu'ils sont régénérés; quant à la vie présente, l'orgueil de l'homme, en se séparant de Dieu<sup>153</sup>, a attiré sur le genre humain ce déluge de maux dont est formé le joug écrasant qui pèse sur les enfants d'Adam depuis le jour où ils sont sortis du sein de leur mère jusqu'à celui où ils rentrent dans les entrailles de la terre<sup>154</sup> ».

#### 14.

Dans ce même ouvrage, le caprice vous a pris, sans y être provoqué par personne, de nous tracer les règles que tout dialecticien doit suivre dans un syllogisme ; si vous l'avez fait pour vous complaire en vous-même, vous avez certainement réussi à déplaire à tous vos lecteurs sérieux. Le pire encore, c'est que vous me faites dire ce que je ne dis pas, conclure ce que je ne conclus pas, concéder ce que je ne concède pas; et de votre côté vous tirez des conclusions que je désavoue. Quand donc m'est-il arrivé de nier que la nature humaine, en tant que nature humaine, méritât nos éloges? Quand donc ai-je dit des hommes qu'ils sont coupables par cela seul qu'ils sont hommes, puisqu'il est certain que les hommes seraient hommes, lors même que personne n'aurait péché, et que dans ce dernier cas, aucun ne serait coupable ? Quand donc ai-je dit que la fécondité est digne de réprobation, puisque c'est en vue de la fécondité que le mariage a été béni ? Comment puis-je vous demander de m'accorder ce que je n'ai pas dit ?

#### 15.

Vous me faites dire également que « toute union des corps est mauvaise »; autant vaudrait dire que je condamne le mélange de l'eau et du vin, quand on veut tempérer la boisson ; il se fait là certainement un mélange, et je n'ai pas dû le passer sous silence si j'ai condamné absolument tout mélange des corps. Quant à l'union même des sexes, je ne l'ai point condamnée, quand elle est légitime et matrimoniale. En effet, sans cette union, toute génération devenait impossible, lors même que le péché n'eût point été commis. Vous me faites dire également que les enfants naissent de l'union des corps ; je l'ai dit certainement, mais la conclusion qu'il vous plaît d'en tirer n'est assurément pas la mienne. En effet, je ne dis pas que « les enfants qui procèdent d'une opération mauvaise sont coupables », car l'union des

---

<sup>152</sup>Lévit. XII.

<sup>153</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>154</sup>Ps. L. 7.

époux dans le but d'avoir des enfants, loin de la dire mauvaise, j'affirme qu'elle est bonne, puisque faisant un bon usage du mal de la concupiscence, elle en fait sortir des hommes qui sont comme tels la plus belle oeuvre de Dieu, ce qui n'empêche pas qu'ils n'apportent en naissant le péché originel, dont ils doivent chercher la délivrance dans la régénération.

## 16.

De ce premier syllogisme, qui est bien de vous et de vous seul, vous passez à un autre. Vous dites : «La différence des sexes a pour cause le mélange des corps », et vous voulez que je vous concède ce principe. Je vous l'accorde sans peine. Vous ajoutez : «Si l'union des corps est toujours mauvaise, on doit condamner d'une manière absolue la différence des sexes ». Lors même que cette conséquence serait rigoureuse, je n'aurais point à m'en préoccuper, puisque je soutiens que l'union conjugale accomplie en vue de la génération, est, non pas mauvaise, mais bonne et légitime. De plus, je vous fais observer que votre conséquence n'est pas rigoureuse, car, en supposant que l'union des sexes fût toujours mauvaise, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que la distinction des sexes le fût également. En supposant même que les hommes fussent tellement subjugués par la concupiscence, que, sans tenir aucun compte de l'honnêteté du mariage, ils se connussent indistinctement et d'une manière véritablement cynique, je dirais encore qu'il ne s'ensuit pas nécessairement que la condition des corps, tels que Dieu les a créés, fût intrinsèquement mauvaise, quoique toute union des sexes fût mauvaise l'adultère n'est-il pas un crime? et cependant l'oeuvre de Dieu dans la constitution des corps n'en reste pas moins bonne. Vous voyez donc que vous ne raisonnez pas dialectiquement, et cependant ce n'est nullement la faute de la dialectique, dont vous foulez indignement aux pieds les règles les plus élémentaires. Vous voyez que vous n'empruntez son langage que pour mieux en imposer aux ignorants et vous faire passer à leurs yeux pour ce que vous n'êtes pas. Fussiez-vous un habile, vous devriez avouer votre néant en face de semblables discussions. Pourtant vous ne seriez ici qu'inepte et ignorant, tandis qu'alors vous seriez un artisan des plus sottement orgueilleux. Et cependant, armé, pour ainsi dire, des traits les plus acérés de la dialectique, vous marchez au combat, et, lançant vos misérables arguments, vous vous écriez: «Si l'union des sexes est toujours mauvaise, la diversité des sexes est donc une difformité sans motif et sans raison ». Puis, voyant fort bien que votre conséquence n'est pas rigoureuse, vous ajoutez : «Vous ne pouvez le nier ». O imprudent que vous êtes, qu'est-ce donc que je ne puis nier? Qu'est-ce? Ce que vous ne pourriez point vous-même ne pas nier, si vous vouliez quelque peu réfléchir, si tard que ce soit. Nieriez-vous que l'adultère soit un crime, et cependant en concluez-vous que le fruit qui en sort est nécessairement difforme et contrefait? L'adultère est mauvais en lui-même, parce qu'il est un crime de la part de ceux qui le consomment ; mais quant au fruit, en lui-même il est bon, parce qu'il est l'oeuvre de Dieu, tirant le bien du mal. Si vous me répondez que, même dans l'adultère, l'union des sexes est bonne, parce qu'elle est

naturelle, quoique les adultères en fassent un mauvais usage; pourquoi donc refusez-vous de convenir que la concupiscence peut être mauvaise, quoique les époux en fassent un bon usage quand ils ont en vue la génération? Si l'on peut faire un mauvais usage de ce qui est bon, pourquoi ne pourrait-on pas en faire un bon de ce qui est mauvais? Ne voyons-nous pas qu'il n'est point, jusqu'au démon lui-même dont l'Apôtre n'ait fait un bon usage en lui livrant l'incestueux de Corinthe, afin de détruire sa chair et de sauver son âme pour le jour du Seigneur<sup>155</sup>? Il en agit de même dans une autre circonstance, afin de rappeler aux fidèles qu'ils ne doivent point blasphémer<sup>156</sup>.

#### 17.

Vous ajoutez que Dieu ne peut être le Créateur d'une chose mauvaise». Dans quel sens le dites-vous? Ne devons-nous pas, à votre parole, préférer celle du Seigneur, qui nous assure par son prophète qu'il crée des choses mauvaises<sup>157</sup>? Du reste, quelle que soit la portée de votre étrange addition, que m'importe à moi, puisque je n'accepte pas ce qui précède? N'ai-je pas montré qu'on aurait tort de conclure la difformité de la distinction des sexes, lors même que je concéderais que toute union des sexes est mauvaise? Nous concédons que Dieu n'est l'auteur d'aucun mal; suit-il de là qu'il n'est pas l'auteur de la distinction des sexes, dans laquelle je n'ai voulu voir aucun mal? Et en effet, de tout ce que nous avons concédé précédemment, rien ne nous oblige à conclure que cette distinction soit mauvaise. Il ne nous reste dès lors qu'à rire de l'absurde conclusion que vous tirez; donc, dites-vous, «tous les corps doivent être attribués à un principe mauvais». La seule conclusion véritable que l'on puisse tirer, c'est celle-ci: Si l'union mauvaise des adultères ne rend pas mauvaise la distinction des sexes; ou bien si, dans les adultères eux-mêmes, l'union des corps est bonne en soi, quoique ces méchants en usent criminellement, n'a-t-on pas le droit de conclure rigoureusement que la distinction des sexes ne saurait être mauvaise, et que Dieu doit être regardé comme l'unique Créateur des corps? Ce n'est donc qu'une chimère, cet abîme dont vous me menacez pour me faire entrer dans la voie dans laquelle vous m'appellez. Du moins, dites-moi quelle est cette voie, et développez votre raisonnement.

#### 18.

«C'est», dites-vous, «ce Dieu si bon par qui tout a été fait, qui a formé lui-même les membres de notre corps». Sur ce point, je suis parfaitement de votre avis. Vous ajoutez: «Celui qui avait créé les corps établit également la diversité des sexes, et c'est en vue de leur réunion qu'il a formé cette distinction a dans les membres». Je le concède sans difficulté. Voici maintenant votre conclusion: «C'est donc Dieu qui a voulu l'union des corps, comme c'est

---

<sup>155</sup>Lévit. XII.

<sup>156</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>157</sup>Ps. L. 7.

lui qui les a créés » . Avons-nous jamais soutenu le contraire ? Puisque vous a êtes d'accord sur ce point », ajoutez-vous, « j'en conclus que si l'arbre est bon, et par là j'entends les corps, les sexes et leur union, le fruit ne saurait être mauvais ». En cela encore vous avez raison ; car ce fruit, c'est l'homme, et l'homme, comme tel, est assurément bon. S'il y a en lui quelque chose de mauvais, quelque chose dont il ait besoin d'être guéri par le Sauveur, délivré par le Rédempteur, purifié par le bain du baptême, dépouillé par l'exorcisme et absous par le sang qui a été répandu pour la rémission des péchés, ce quelque chose est le fruit, non pas des corps, des sexes et de leur union, mais du péché primitif et originel. En parlant du fruit de l'adultère, si je disais : Le fruit de tant de maux, c'est-à-dire de la passion, de la honte et du crime, ne saurait être bon, vous auriez le droit de me répondre que l'homme qui naît de l'adultère n'est pas le fruit de la passion, de la honte et du crime, toutes choses qui ont pour auteur le démon; mais le fruit des corps, des sexes et de leur union, toutes choses bonnes qui sont l'oeuvre de Dieu. J'ai donc également le droit de vous dire que le mal dans lequel l'homme prend naissance n'est pas le fruit des corps, des sexes et de leur union, toutes choses bonnes qui sont l'oeuvre de Dieu, mais le fruit de l'antique prévarication, qui a le démon pour auteur.

#### 19.

Vous nous calomniez donc, quand vous nous accusez de dire que les hommes ont été créés par Dieu pour devenir la propriété légitime du démon ». Sans doute, si une génération impure est soumise à un principe impur, jusqu'à ce qu'elle soit purifiée par la régénération, c'est là plutôt l'effet de la puissance divine, que de la puissance diabolique; cependant, en créant l'homme, Dieu ne s'est nullement proposé de soumettre la famille à la tyrannie du démon, et si le démon continue d'exister dans sa nature dégénérée, c'est par l'effet de cette même bonté qui donne l'existence à tous les êtres. Que Dieu retire cette bonté, tout ce qui existe rentrerait aussitôt dans le néant. De même que Dieu ne crée pas les troupeaux, pour que les impies les immolent au démon, quoiqu'il sache fort bien qu'ils les lui immoleront; de même, quoiqu'il voie le genre humain tout entier soumis à la transmission du péché, il ne laisse pas que de donner à sa bonté un libre cours, pour assurer l'ordre admirable qu'il a établi dans la succession des siècles.

#### 20.

Après cette argumentation à laquelle vous avez tort d'attribuer quelque valeur, vous revenez à votre accusation favorite, et vous ajoutez : «Ce n'est point par des syllogismes, mais par l'autorité des Ecritures, que l'on doit prouver que les enfants, issus de l'union des sexes, sont l'oeuvre même de Dieu ». Mais celui qui nierait cette vérité, resterait-il chrétien? Nous la confessons sans hésiter, nous la proclamons avec joie; mais comme elle est entre nous l'objet d'une controverse, vous faites des efforts inouïs pour la prouver par le témoignage

des Ecritures ; efforts inutiles dont le seul résultat est, non pas de nous répondre, mais de grossir votre volume. Toutefois je relève cette observation que vous vous permettez: «Pour exprimer la foi des oeuvres, le Prophète a couru le danger de blesser la pudeur, puisqu'il a dit: Ils seront deux dans une seule chair<sup>158</sup> » ; ces paroles auraient dû vous apprendre que rien dans les oeuvres de Dieu n'aurait blessé la pudeur, sans cette faute antérieure qui a réduit la nature humaine à rougir de son état de dégénération.

## 21.

Vous faisant ensuite le panégyriste de la concupiscence, vous déclarez que Dieu lui-même la raviva, pour Abraham et Sara, dans leurs corps épuisés de vieillesse, et déjà presque morts<sup>159</sup> ; puis vous tournant vers moi avec orgueil, vous me sommer d'affirmer, si je le puis, que je ne vois autre chose que l'oeuvre même du démon dans cette fécondité dont Dieu gratifia miraculeusement ces deux vieillards. Je suppose que Dieu ressuscite un boiteux et le ramène parmi les vivants; comme depuis sa mort il ne boitait plus, cela nous empêchera-t-il de dire que le pouvoir même qu'il possède, maintenant de boiter, soit un effet de la munificence divine? De même, si des corps recouvrent leur ancienne vigueur, ils la recouvrent dans la condition qui est faite à nos corps de mort. En effet, il n'était nullement nécessaire de rétablir Abraham et Sara dans la condition où se trouvait Adam avant son péché, ni de leur donner le pouvoir de créer des enfants en dehors de cette loi des membres qui répugne à la loi de l'esprit.

## 22.

D'ailleurs, quand on dit d'Abraham que son corps était mort, on veut uniquement nous faire entendre qu'il avait perdu sa fécondité. Le miracle opéré en sa faveur a donc eu pour résultat de lui permettre, dans son extrême vieillesse, d'engendrer avec une femme qui aurait pu devenir mère avec un époux jeune. Comme on vivait alors beaucoup plus longtemps, les sens perdaient plus tard, sans aucun doute, leur vigueur et leur fécondité, si toutefois elle peut se perdre par l'âge dans un époux en santé. En effet, au moment même où j'étais occupé à lire votre ouvrage, on m'annonça qu'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans qui, pendant vingt-cinq ans, avait vécu religieusement dans la continence avec une femme religieuse, venait d'acheter une esclave nommée Lyristris pour se procurer avec elle les plaisirs de la chair. Or, si nous faisons attention à la durée actuelle de la vie humaine, ce vieillard est respectivement plus âgé que ne l'était Abraham qui devait encore vivre soixante-dix ans. Il est donc plus prudent de croire que Dieu rendit à ses deux serviteurs la fécondité qu'ils avaient perdue. La stérilité de Sara est généralement attribuée à deux causes : l'une naturelle, car elle était stérile, depuis sa jeunesse, et l'autre occasionnée par l'âge, non pas précisément

---

<sup>158</sup>Lévit. XII.

<sup>159</sup>Lévit. XII.

parce quelle avait quatre-vingt-dix ans, mais parce que son corps avait cessé de se purifier. Dès que cette purification vient à cesser, la fécondité, eût-elle existé dans la jeunesse, cesse également. Si l'Écriture nous a révélé toutes les circonstances de la vie de Sara, c'est sans doute parce qu'elle voulait rehausser à nos yeux l'éclat de ce prodige. Quand Sara présenta à son époux une de ses servantes dont elle voulait recevoir les enfants, ce qui lui inspirait cette résolution, ce n'était point son âge, mais sa stérilité naturelle. L'Écriture ne nous dit-elle pas : « Sara, l'épouse d'Abraham, ne lui donnait pas d'enfants? » S'adressant à son mari, Sara elle-même lui disait : « Dieu m'a fermée, afin que je n'enfante pas ». Maintenant, si nous considérons l'âge de ces deux époux, nous les trouverons assurément décrépits, surtout si nous les assimilons aux hommes de notre temps. Abraham avait à peu près quatre-vingt-cinq ans, et Sara soixante-quinze. Ne lisons-nous pas : « Abrabain avait quatre-vingt-six ans quand Agar lui donna Ismaël<sup>160</sup> ? » La génération s'était donc faite environ un an auparavant. De nos jours, semblables choses pourraient-elles se faire sans miracle? Elles se seraient faites alors, si Sara n'avait point été stérile, car Abraham pouvait avec elle ce qu'il a pu avec Agar, et d'un autre côté, l'âge de Sara, pour devenir mère, n'était point encore passé. Quoiqu'il en soit, Abraham ne pouvait avoir d'enfants avec Sara, d'abord parce qu'elle était naturellement stérile, et ensuite parce qu'elle approchait de cet âge où tout espoir est perdu pour la maternité, comme le constate l'expérience médicale. S'il en eût été autrement, la sainte Écriture n'aurait pas remarqué que « les purifications mensuelles de Sara avaient cessé », après nous avoir fait observer précédemment qu'« Abraham et Sara étaient très-avancés en âge<sup>161</sup> ». Donc, eu égard même à cette époque où la vie était plus longue qu'elle n'est aujourd'hui, Abraham et Sara ne pouvaient plus engendrer, puisque Abraham avait cent ans et Sara quatre-vingt-dix. Malgré ce grand âge, et en admettant que Sara n'eût pas été stérile, et qu'elle eût pu engendrer avec un époux plus jeune, toujours est-il qu'elle ne pouvait plus engendrer avec Abraham, comme de son côté, Abraham ne pouvait plus engendrer avec elle, quoiqu'il le eût pu encore avec une autre femme plus jeune, comme cela est arrivé avec Céthura<sup>162</sup> ; et encore, ne pourrait-on pas dire que, s'il avait conservé cette puissance, ce n'était que parce qu'elle lui avait été rendue pour la naissance d'Isaac? Quant à l'état actuel des choses, où la vie humaine est réduite à des proportions plus restreintes, on doit reconnaître que si leur âge réuni forme cent ans, les époux peuvent encore engendrer. Mais quand ils ont passé cent ans, on assure qu'ils ne peuvent plus engendrer, lors même que la femme serait douée de la fécondité, et en conserverait les caractères et pourrait engendrer avec un mari plus jeune. On serait tenté d'en conclure que, en vertu d'une loi de la nature, la génération devient impossible quand l'âge réuni des deux époux compte au moins cent ans.

---

<sup>160</sup>Lévit. XII.

<sup>161</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>162</sup>Ps. L. 7.

23.

La conception d'Isaac fut donc réellement miraculeuse, non point parce que Dieu aurait rendu la concupiscence à Abraham et à Sara, mais parce qu'il les gratifia de la fécondité; la concupiscence, ils pouvaient encore l'avoir à cet âge; mais plusieurs causes s'opposaient à ce qu'ils eussent la fécondité. Quant à la concupiscence, comme nous l'avons dit précédemment, elle revit toujours dans la proportion dans laquelle Dieu ferait revivre des membres déjà presque morts; elle suit toujours la condition de notre chair corruptible, elle est toujours le triste apanage de ce corps de mort, tandis qu'elle était entièrement inconnue avant le péché dans le paradis terrestre. Dans la condition actuelle de notre corps, telle que la lui a faite le châtement du péché, si Dieu accorde à chacun le don de la fécondité, ce n'est plus selon cette félicité primitive, sous l'influence de laquelle la chair n'éprouvait aucune convoitise contre l'esprit, et l'esprit de son côté ne se trouvait enchaîné par aucun désir hostile; avant le péché, la nature humaine ne connaissait que la paix et non la guerre. Dans cette partie de votre argumentation, vous avez donc fait de vains efforts pour nous accuser, comme si jamais nous avions pu dire qu'« Isaac a été formé en dehors de toute concupiscence de la chair et de tout concours de l'homme ». Un tel langage n'a jamais été le nôtre, et toutes vos calomnies sur ce point ne méritent de notre part d'autre réponse que le plus profond mépris.

24.

Mais voici des paroles qui vous paraissent un véritable trait de génie : «Lors même », dites-vous, «que le démon créerait les hommes, ceux-ci ne seraient pas mauvais par leur propre faute; par conséquent, ils ne seraient pas mauvais, puisque chacun ne peut être que ce que l'a fait sa naissance, et qu'il n'est pas juste de lui demander plus qu'il ne peut ». Ce langage est celui que nous avons coutume d'opposer aux Manichéens qui soutiennent, non pas que la nature humaine est viciée, mais qu'elle est éternellement et immuablement mauvaise. Or, selon la doctrine catholique, la nature humaine a été instituée bonne, mais par la suite; elle a été condamnée pour s'être viciée par le péché. Qu'y a-t-il donc d'étonnant et d'injuste, qu'une souche condamnée porte des rameaux condamnés, quand surtout nous savons que la main qui n'a jamais failli pour créer, ne faillira jamais pour user de miséricorde et nous racheter? C'est pourtant à cette miséricorde que vous vous attaquez pour en frustrer des malheureux, quand vous soutenez que les enfants n'ont aucun mal et n'ont pas besoin d'être délivrés.

25.

Vous qui frappez du dernier coup les enfants en prenant faussement leur défense et en les accablant de vos pernicieuses louanges, pourquoi donc n'admettez-vous pas dans le royau-

me de Dieu, si elles ne sont pas baptisées, ces âmes faites à l'image de Dieu et incapables de tout démerite? Se sont-elles elles-mêmes dégradées, jusqu'à se priver du royaume et se punir d'un exil douloureux? comment l'auraient-elles fait, puisqu'elles ne pouvaient rien faire? Quand avez-vous dit qu'elles n'auront pas la vie, parce qu'elles n'ont pas mangé la chair, ni bu le sang du Fils de l'homme<sup>163</sup> ? Si Pélagé, à la barre du concile, n'avait pas condamné ceux qui soutiennent que les enfants, lors même qu'ils n'ont pas reçu le baptême, possèdent la vie éternelle, il n'aurait pas échappé à l'anathème qui le menaçait. Au nom de quelle justice, je vous prie, éloignez-vous donc du royaume de Dieu, de la vie de Dieu, l'image même de Dieu, laquelle n'a transgressé en rien la loi divine? N'entendez-vous pas les menaces lancées par l'Apôtre contre ceux qu'il déclare éloignés « de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont et de l'aveuglement de leur coeur<sup>164</sup> ? » L'enfant non baptisé sera-t-il soumis, oui ou non, à cette sentence? Si vous dites qu'il n'y sera pas tenu, la vérité évangélique, la langue même de Pélagé se dressent contre vous et vous condamnent. En effet, où donc est la vie de Dieu, si ce n'est dans le royaume de Dieu, où ne peuvent entrer que ceux qui sont régénérés dans l'eau et le Saint-Esprit<sup>165</sup> ? Si vous répondez que l'enfant non baptisé subira la sentence de condamnation, vous avouez le châtiment, confessez donc aussi la faute; vous avouez qu'ils seront punis, confessez donc aussi que ce n'est pas injustement. Dans tout votre enseignement, vous ne trouvez rien à nous répondre. Si donc il nous reste encore quelque sens chrétien, reconnaissez, jusque dans les enfants, la transmission de la mort et de la damnation; reconnaissez que cette transmission doit être équitablement punie, ou gratuitement effacée par la grâce de Dieu. Dans la rédemption de ces enfants, louons la miséricorde de Dieu ; dans leur condamnation, gardons-nous d'accuser la vérité de Dieu, car toutes les voies de Dieu sont miséricorde et vérité<sup>166</sup>.

## 26.

Vous définissez, vous divisez, vous dissertez pour ainsi dire à la manière d'un médecin sur le genre, l'espèce, le mode et l'excès de la concupiscence. «Son genre, c'est le feu vital; son espèce, les mouvements génitaux ; son mode, l'action conjugale, et son excès, l'intempérance de la fornication » . Et cependant, après cette discussion aussi longue que subtile, si je vous demande brièvement pourquoi ce feu vital a enraciné la guerre dans l'homme, à tel point que la chair convoite contre l'esprit, et qu'il est nécessaire à l'esprit de convoiter contre la chair<sup>167</sup>; pourquoi l'on est frappé d'une blessure mortelle, dès que l'on veut consentir à ce feu vital, je vois aussitôt l'argumentation de votre livre rougir et se changer en vermillon. Voilà ce feu vital, qui non-seulement ne se soumet pas à l'empire de notre âme qui est la

---

<sup>163</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>164</sup>Lévit. XII.

<sup>165</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>166</sup>Ps. L. 7.

<sup>167</sup>Rom. VI, 3, 11.

véritable vie de la chair, mais soulève très-souvent contre elle le flot honteux et désordonné des mouvements charnels; et dès que l'esprit cesse de convoiter contre la chair, ce feu vital tue et dévore notre vie dans ce qu'elle a de bon.

27.

Vous concluez en ces termes votre longue discussion : «C'est donc avec raison que l'on attribue l'origine de la concupiscence au feu vital; dès qu'il s'allume, il doit nécessairement produire la concupiscence charnelle, car c'est sur lui que repose la vie charnelle ». A voir votre assurance, on dirait que vous pouvez prouver, ou du moins sans vouloir juger du degré de votre audace, que vous osez soupçonner que l'homme, tel qu'il avait été créé, avant toute faute de sa part, et pendant son séjour dans le paradis terrestre, ressentait déjà en lui-même cette concupiscence charnelle, et éprouvait, comme nous l'éprouvons nous-mêmes, ces luttes honteuses soulevées contre l'esprit par les sens en révolte. Vous ajoutez aussitôt : «Cet appétit charnel n'est une faute, ni dans son genre, ni dans son espèce, ni dans son mode, mais uniquement dans son excès. En effet, dans son genre et dans son espèce, il est l'oeuvre directe du Créateur; dans son mode, il appartient au libre arbitre, tandis que dans son excès il n'est plus qu'un vice de la volonté ». Quelle, douce jouissance ont dû vous procurer ces vaines paroles ! tant il est vrai que vous ne pensez pas ce que vous dites ! Si dans son mode cet appétit est soumis au libre arbitre de l'honnêteté; tout époux honnête est donc parfaitement libre de n'en éprouver les atteintes que quand il en est besoin ? Et cependant il ne peut pas toujours ce qu'il veut. De même un honnête continent sera libre, quand il le voudra, de soulever en lui-même les mouvements de cet appétit ? Et cependant il ne peut pas toujours ce qu'il veut. De là ce cri d'un homme : «Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir<sup>168</sup> ». Si donc votre volonté n'exerce à peu près aucun empire sur les mouvements de l'appétit sensuel; si dans ses effets cet appétit ne connaît pas la modération; et si enfin tout esprit honnête doit soutenir contre lui une lutte continuelle; que trouvez-vous encore à louer dans cette concupiscence, et pourquoi ne pas crier vers Dieu: «Délivrez-nous du mal<sup>169</sup> ».

28.

Que vous sert-il d'ajouter que la passion s'affaiblit par la caducité ? N'est-il pas bien plus simple de dire qu'elle s'éteint entièrement par la mort, et qu'alors l'homme vaincu et subjugué par cette passion n'a plus de combat à soutenir et ne doit plus attendre que le châtiement de sa défaite ? Jusque-là, et c'est pour nous la plus grande de toutes les amertumes, fussions-nous sains de corps et d'esprit, les mouvements de cette concupiscence sont toujours insensés, et c'est en cela que se produit cette lutte de la mort que vous ne comprenez

---

<sup>168</sup>Lévit. XII.

<sup>169</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

pas. « Cette concupiscence », dites-vous, « ou bien s'exerce honnêtement dans les époux, ou bien elle est enchaînée par la vertu dans les hommes chastes ». Est-ce bien là ce qui se passe, et en parlez-vous par votre propre expérience ? Les époux eux-mêmes n'ont-ils pas besoin d'enchaîner ce mal, ou plutôt ce qu'il vous plaît d'appeler un bien ? Quand ils le peuvent, les époux se connaissent; mais quand il faut différer et que la passion se fait sentir, le devoir conjugal en paraît-il moins légitime ? Si c'est d'après ces principes que vous avez dirigé votre vie conjugale, cessez de vous mettre en jeu dans cette discussion, et demandez à d'autres quelles sont les règles à suivre. Toutefois je m'étonnerais, si du moins vous n'aviez pas enchaîné certains désirs d'adultère, ou si vous n'aviez pas senti que vous deviez les enchaîner. Quoi donc ? Même la pudeur conjugale a besoin de lutter contre des désirs immodérés dans un usage en soi légitime, contre de coupables convoitises, contre les excès qui blessent la nature, et vous osez dire : « La concupiscence s'exerce honnêtement dans les époux<sup>170</sup> ». Cet appétit est donc toujours honnête dans les époux, et dès lors y aurait-il lieu pour l'Apôtre de croire qu'il eût quelque chose à leur pardonner<sup>171</sup> ? Il eût été bien plus sage de dire C'est par la modération dont les époux font preuve que la concupiscence conjugale reste honnête. Peut-être avez-vous craint qu'on ne jugeât mauvais ce que les époux eux-mêmes doivent enchaîner sous le frein de la modération ? Enfin, puisque maintenant, du moins, vous vivez dans la continence, souvenez-vous des quatre coursiers dont nous parle saint Ambroise. Sachez distinguer celui qui est mauvais, et ne louez ni de cœur ni de bouche un coursier que vous devez dompter par la force. « Le quatrième vice », dites-vous, « appartient au voluptueux, c'est-à-dire qu'il roule sur les excès mêmes de cette volupté, et parce qu'il n'est plus conforme à la nature, c'est en toute justice qu'il doit être condamné, en raison même de ses excès ». Et d'où viennent, je vous prie, ces excès ? de l'impudicité ou de la concupiscence ? De l'impudicité, me répondrez-vous sans doute, tant vous craignez de blesser cette concupiscence dont vous avez entrepris la justification ! Or, les hommes ne regardent l'impudicité comme un péché que parce qu'elle est d'accord avec la concupiscence. Et vous ne regarderiez pas comme un mal ce à quoi on ne saurait consentir sans péché ? Eh bien ! je dis que ce mal dont je parle réside dans notre chair et convoite contre l'esprit, lors même que notre esprit y resterait complètement étranger, soit par son refus de consentement, soit par ses désirs directement contraires. Écrivez-vous donc : « Délivrez-nous du mal ». Et à ce mal qui existe en nous, gardez-vous d'ajouter un mal non moins grand, celui de vos louanges.

## 29.

Entre la volupté et la continence vous placez, comme dans un juste milieu, la chasteté conjugale. « Celle-ci s'indigne contre les actes illicites de la première, et s'étonne que la secon-

---

<sup>170</sup>Lévit. XII.

<sup>171</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

de méprise ce qui est permis; placée dans l'extrême limite de ces deux conditions, saisie d'horreur pour la barbarie de ceux qui se prostituent au-dessous d'elle, et l'admiration pour la splendeur de ces astres qui brillent au-dessus de sa tête, elle alimente pudiquement le foyer dans ceux qui brûlent, et comble d'éloges ceux qui n'ont pas besoin de ce remède ». La vérité dite avec éloquence me charme toujours et m'entraîne; mais s'il est vrai, comme vous le dites si bien, que la pudeur conjugale félicite la continence de n'avoir pas besoin du même remède qui lui est à elle-même si nécessaire, selon l'avis de l'Apôtre, qui conseille le mariage à ceux qui ne peuvent enchaîner la convoitise<sup>172</sup>; comment donc osez-vous m'accuser, parce que j'affirme de la concupiscence qu'elle est une maladie, quand vous n'hésitez pas vous-même à proclamer que parfois le mariage est pour elle un remède nécessaire ? Vous avouez le remède ; avouez donc aussi la maladie ; et si vous niez la maladie, niez également le remède. Je vous en prie, cédez quelquefois, du moins, à la vérité qui s'échappe de vos lèvres ; jamais personne ne prépare de remède pour la santé.

### 30.

Vous avez également raison de dire, qu' « après un examen attentif, le mariage ne saurait plaire, s'il ne mérite d'éloge que par sa comparaison avec le mal ». Cette réflexion est parfaitement juste. En lui-même le mariage est bon ; mais s'il est bon, c'est parce qu'il assure la fidélité conjugale, parce qu'il impose à l'union des sexes la création d'une postérité, enfin parce qu'à ses yeux toute séparation devient une sorte d'impiété. Tels sont les biens qui constituent la légitimité et la bonté du mariage ; et très-souvent nous avons répété qu'en dehors même de tout péché, le mariage aurait eu ces caractères. Depuis le péché, si ce n'est pas un bonheur pour lui, c'est du moins une absolue nécessité de combattre contre la concupiscence et de se renfermer étroitement dans les bornes de ce qui est permis. Malgré ses efforts les plus constants, il ne cesse de ressentir ces mouvements, tantôt plus faibles, tantôt plus forts, d'une indomptable concupiscence, même quand il la suit légitimement et en vue de se créer une postérité. On ne peut ignorer ce mal, qu'autant qu'on refuse d'entendre cet avertissement de l'Apôtre : « Je vous dis ceci par condescendance et non par commandement<sup>173</sup> ». Il parlait des époux qui se connaissent, non point précisément en vue d'une postérité, mais pour obéir aux entraînements de la volupté charnelle. Une telle disposition n'est assurément pas digne d'éloges, mais sous l'influence et l'intervention de la grâce du mariage, elle se pardonne facilement, surtout quand on la compare à des désordres beaucoup plus graves.

---

<sup>172</sup>Lévit. XII.

<sup>173</sup>Lévit. XII.

**31.**

Vous revenez ensuite, je ne sais pour quel motif, à l'exemple d'Abraham et de Sara, sur lequel je crois m'être suffisamment expliqué. Sans doute qu'en en parlant la première fois vous aviez oublié quelque chose dont vous ne voulez pas nous priver. Il n'y a rien là que de très-ordinaire; voyons donc ce que vous en dites : «Le fait d'Abraham et de Sara », dites-vous, «n'était que la prophétie de ce qui se réalise aujourd'hui en Afrique; pour cette femme belle et sainte, et qui était la figure de l'Eglise, il était également dangereux d'être épouse ou vierge ; et si elle resta intacte, ce ne fut que par l'intervention directe de Dieu ». Comme ce serait en vain que je m'attacherais à relever chacune de vos paroles, j'arrive à l'interpellation que vous adressez à votre correspondant : «Tarbantius, bienheureux frère et collègue bien-aimé », dites-vous, «demandons à Dieu qu'il déploie également aujourd'hui sa toute-puissance, et qu'il arrache l'Eglise catholique, l'épouse de son Fils, toute brillante de maturité, de fécondité, de chasteté et de gloire, à toutes les hontes dont la haine des Manichéens voudrait la couvrir en Afrique, et de l'Afrique dans le monde tout entier ». Cette prière sied mal sur vos lèvres, c'est plutôt à nous de l'adresser à Dieu contre les Manichéens, les Donatistes, les autres hérétiques, et en général contre tous ceux qui, en Afrique, se posent en ennemis du nom chrétien et catholique. Quant à vous, qui, malgré la distance qui nous sépare, êtes pour nous une peste dont le Christ Sauveur peut seul nous délivrer, est-ce que c'est votre mort que nous demandons du sein de l'Afrique, parce que nous vous opposons le martyr Cyprien comme témoin irrécusable qui vous prouve que c'est nous qui soutenons et défendons la foi catholique contre la vaine et profane nouveauté de votre erreur ? O honte ! A l'Eglise africaine vos prières ont-elles fait défaut, quand le bienheureux Cyprien prêchait les dogmes que vous attaquez ; quand il s'écriait : «Bien moins encore doit-on repousser du baptême l'enfant nouveau-né qui sans doute n'a pas encore commis de péché personnel, mais qui, par le fait même de sa naissance, a contracté la contagion de la mort antique, et a besoin d'obtenir la rémission, non pas des péchés personnels, mais des péchés d'autrui<sup>174</sup> ? » Ainsi parlait Cyprien, redisant ce qu'il avait appris; lui-même, et quand il prêchait cette vérité, l'Eglise se trouvait privée du secours de vos prières; personne ne demandait à Dieu que Sara fût conservée intacte dans l'Afrique, que la beauté de l'Eglise fût soustraite à toutes les hontes dont voulaient la couvrir ces Manichéens qui, à vous en croire, avaient déjà séduit Cyprien avant même que le nom de Manès eût retenti parmi les Romains, N'ayant à nous opposer aucune objection sérieuse, voyez à quelle erreur monstrueuse vous avez recours contre l'antiquité de la foi catholique.

**32.**

Du reste, ô hérésie pélagienne, vous qui, pour saper les murs de l'antique vérité, construisez sans cesse de nouvelles machines et tramez de nouvelles embûches, que nous importe

---

<sup>174</sup>Lévit. XII.

toutes vos tergiversations ? Croyant m'adressez une injure, votre audacieux défenseur me traite de disputeur carthaginois; ce titre, dont je suis indigne, ne saurait mieux appartenir qu'au carthaginois Cyprien, et c'est ce carthaginois qui vous immole sous ses coups et vous fait trouver votre propre châtement dans votre enseignement criminel. Que serait-ce donc si je vous citais en Afrique autant d'évêques que je vous en ai cités dans les autres parties de l'univers? Que serait-ce surtout si ces évêques Africains se trouvaient plus nombreux que les autres ? Quoi qu'il en soit, voici d'un côté Cyprien, et de l'autre tous les évêques qui, de l'Orient et de l'Occident, vous écrasent de leur concert unanime; et cependant tel est votre aveuglement que vous ne voyez pas que vos efforts tendent nécessairement à souiller l'antique gloire de l'Eglise, c'est-à-dire l'antique foi qui est comme la chasteté de la belle Sara. En effet, si les Manichéens ont déshonoré l'Eglise par ces saints évêques et ces illustres docteurs, Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean, Innocent et Jérôme, dites-nous donc, Julien, quelle mère vous a enfanté ? Etait-elle pure, était-elle impure celle qui, sous l'influence de la grâce spirituelle, vous a enfanté à la lumière que vous avez abandonnée ? Ou bien, pour vous faire le défenseur des dogmes de Pélage, croyez-vous devoir, sous l'instinct, non pas de l'erreur, mais d'une fureur atroce, couvrir de honte les entrailles de l'épouse de Jésus-Christ et de votre mère ? Les choses n'en sont-elles pas aujourd'hui à ce point que, dans l'impuissance où vous êtes d'inventer de nouveaux mensonges pour salir l'antique beauté de Sara, vous ne reculez pas devant la dernière infamie, d'accuser de manichéisme ces glorieux évêques catholiques, qui ont proclamé d'un commun accord la saine doctrine, et parmi lesquels il s'en trouve un grand nombre qui n'avaient jamais entendu prononcer le nom même de manichéen ?

### 33.

«Après cette digression que vous inspira» non pas « la douleur<sup>175</sup>», ne vous en déplaie, mais la honte la plus audacieuse, vous reprenez le cours de cette discussion délirante que vous avez entreprise, et vous y apportez en preuve ce passage de l'Apôtre sur lequel vous appuyez pour prouver la sénilité d'Abraham et de Sara. Ce point me semble avoir été suffisamment éclairci dans ce qui précède. Est-il un seul chrétien pour ignorer que « Celui qui a tiré le premier homme de la poussière tire aujourd'hui tous les hommes de la semence humaine ? » Oui, sans doute, mais d'une semence viciée et condamnée, et subissant cette double alternative, ou de subir le châtement justement mérité pansa souillure, ou d'en être purifié par l'infinie miséricorde de Dieu. C'est donc à tort que vous concluez que « l'existence du péché de nature disparaît devant les pièges que vous tendez pour la détruire ». Nous disons, nous, que la nature humaine a été primitivement dépravée par la volonté du premier transgresseur, et que cette nature est purifiée, non point par vos vaines déclamations et la nouveauté de vos dogmes, mais uniquement par la grâce de Dieu en Jésus-Christ

---

<sup>175</sup>Lévit. XII.

Notre-Seigneur.

34.

Vous me calomniez donc, quand vous me faites dire que « les époux engendrent en dehors de toute émotion des corps »; ou que « Dieu ne crée pas l'homme, ou le crée pour le démon, ou que c'est le démon qui est lui-même son créateur ». Ne savons-nous pas que l'homme n'est point créé par ses parents, mais par Dieu se servant des parents comme intermédiaires ? A cette puissance créatrice, le démon lui-même rie saurait se soustraire; combien moins pourrait-il y soustraire la nature humaine sur laquelle le péché lui a donné empire, par suite de la condamnation formulée par le Seigneur ? S'il en est ainsi, ne devez-vous pas vous regarder, sinon comme l'adorateur, c'est à moi que vous réservez ce titre, du moins comme le coadjuteur du démon, nonobstant toutes les accusations dont vous semblez le charger? Comment en douter, quand on vous entend soutenir hautement, et en vertu d'une coupable doctrine, que les enfants naissent innocents, et qu'ils ne doivent pas aller chercher en Jésus-Christ la guérison de ce mal qui, pour nous, les tient captifs sous le joug du démon? Pour moi, docile aux sages enseignements de la foi, je soutiens qu'Isaac lui-même a été engendré sous le feu de la concupiscence», comme tous les autres hommes, à l'exception seulement de Celui qui peut seul nous délivrer du mal. Je ne nie pas que « la main de la divine Providence n'intervienne dans la génération même des pécheurs ». Car elle tend d'une fin à l'autre fortement, elle dispose tout avec douceur<sup>176</sup> ; et rien de souillé ne saurait l'atteindre<sup>177</sup>. Voilà pourquoi elle fait ce qu'elle veut de ceux qui sont impurs et souillés, sans contracter elle-même ni tache ni souillure. Inutile dès lors de vous épuiser d'efforts pour me prouver par de longs détours un point que je vous concède sans aucune difficulté ; veuillez seulement me dire pourquoi Isaac aurait-il été exterminé du milieu de son peuple, si le huitième jour après sa naissance il n'avait pas été circoncis, et n'avait pas reçu ce signe figuratif du baptême de Jésus-Christ<sup>178</sup>. Expliquez-moi, si vous le pouvez, à quel titre il eût mérité ce grand châtement, s'il n'en avait pas reçu la rémission dans ce sacrement. On ne saurait douter que Dieu n'ait conféré à Abraham et à Sara, malgré leur grande vieillesse, la fécondité dont jouissent seuls les jeunes époux, de telle sorte qu'il a pu leur naître un enfant dans cet âge avancé. Quant à Isaac qui, certes, n'eût été coupable d'aucun péché personnel, fût-il né de parents adultères, à quel titre méritait-il d'être exterminé du milieu de son peuple, si la circoncision n'était venue à son secours ? Laissez là tous vos subterfuges aussi obscurs que superflus, et répondez clairement à cette simple question.

---

<sup>176</sup>Lévit. XII.

<sup>177</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>178</sup>Ps. L. 7.

35.

Vous invoquez un passage de l'Apôtre, sauf, à lui donner, non pas le sens qu'il a, mais celui dont vous avez besoin pour votre cause. Voici ce passage. «Comment Dieu serait-il le juge du monde? Mais si, par mon mensonge, la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi me condamner encore comme pécheur ? » Vous ajoutez: «Par tes paroles, l'Apôtre affirme que Dieu a perdu l'autorité pour juger, s'il n'a pas conservé le pouvoir de commander». Si donc, comme vous le pensez, «l'Apôtre a tenu ce langage pour confondre ceux qui affirmaient que Dieu se trouve glorifié par les péchés des hommes, et qu'il a commandé des choses impossibles, afin de préparer un vaste champ à sa miséricorde; si ce passage de l'Apôtre prouve », comme vous le croyez, «que les hommes sont légitimement condamnés quand ils ont violé des préceptes qu'ils pouvaient accomplir, tandis que ce serait une injustice de les juger pour des oeuvres dont l'accomplissement ne leur était pas possible »; que direz-vous d'Isaac à qui n'avait été imposé nul commandement soit possible, soit impossible, et qui cependant aurait été condamné sans retour, s'il n'avait pas été circoncis le huitième jour? Vous ne voulez donc pas comprendre que dans le paradis terrestre il avait été donné un précepte possible et facile dont la violation, par le premier homme, a fait de tous les autres hommes comme une masse de péchés par le fait seul de leur origine ? Et tel est « ce joug accablant qui pèse sur les enfants d'Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans les entrailles de la terre<sup>179</sup> ? » Comme personne n'échappe à cette condamnation originelle, à moins qu'il ne soit régénéré en Jésus-Christ, Isaac lui-même aurait infailliblement péri, s'il n'avait reçu le signe de cette régénération ; et sa mort neût été que justice, puisque, sans le signe de la régénération, il serait sorti de cette vie victime de la condamnation dont il était frappé en y entrant. Ou bien, s'il y a une autre cause, faites-nous-la connaître. Dieu est bon, Dieu est juste ; parce qu'il est bon, il peut délivrer les uns sans aucun mérite de leur part; et parce qu'il est juste, il ne saurait condamner personne s'il ne trouve en lui quelque démerite. Or, un enfant de huit jours ne saurait avoir démerité par des péchés propres et personnels; donc, si vous prétendez qu'il n'était coupable d'aucun péché originel, dites-nous d'où pouvait lui venir cette con. damnation à laquelle il n'a échappé que par la circoncision ?

36.

Passez à autre chose et entassez sophismes sur sophismes ; je n'appelle pas sophismes les passages que vous empruntez à la sainte Ecriture, mais les conclusions qu'il vous plaît d'en tirer. Par exemple, vous affirmez que l'ignorance parfaite s'appelle la justice, puisque Dieu, s'adressant à Abimélech qui avait voulu épouser Sara dans l'ignorance où il était qu'elle fût la femme d'un autre, lui rend ce témoignage : Je savais que vous agissiez alors dans toute la

---

<sup>179</sup>Lévit. XII.

pureté de votre coeur<sup>180</sup>. De là vous concluez que les enfants, à leur naissance, ne sauraient être souillés par la volonté de leurs parents, car », dites-vous, «lors même que cette volonté serait mauvaise, elle resterait parfaitement inconnue des enfants ». Mais alors, pourquoi donc ne leur décernez-vous pas le titre de justes, si l'ignorance parfaite doit se nommer la justice? En effet, il n'y a rien de plus parfait que l'ignorance des enfants; il ne doit donc non plus y avoir rien de plus juste. Maintenant, que penser de cette proposition par vous émise précédemment : « Les enfants ne naissent ni justes ni injustes, ce n'est que par la suite qu'ils le deviendront dans leurs actes ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'enfance est douée de l'innocence ». N'est-ce pas vous également qui avez dit : «L'homme naît, il est vrai, doué d'innocence, mais naît-il également capable de vertu et devant mériter l'éloge ou le blâme, pour des déterminations actuelles de sa volonté ? » N'iriez-vous pas jusqu'à dire, par hasard, que la vertu n'est pas la justice? Comment donc un enfant peut-il n'avoir de la vertu que la capacité et non la plénitude, quand il est plein de cette ignorance que vous nommez la justice? Vous mettez donc une différence essentielle entre la vertu et la justice? L'éclat écrasant d'une pareille absurdité ne vous tirera-t-il jamais de votre sommeil; ne vous repentirez-vous jamais d'un semblable langage ? Les paroles du Seigneur veillent, mais vous, vous dormez. Il n'est pas dit au roi : Je savais que votre coeur est juste, ou qu'il est pur, car il est écrit : «Bienheureux a ceux qui ont le coeur pur, parce qu'ils verront Dieu<sup>181</sup> ». Or, vous ne nous parlez d'Abimélech que comme d'un pécheur. Mais, dit le Seigneur «je savais que vous agissiez alors a dans toute la pureté de votre coeur ». Il ne s'agit pas de toutes ses oeuvres, ou de quelque autre que ce soit, mais de cette action en particulier, dans laquelle il n'obéissait à aucune pensée d'adultère.

### 37.

J'admire vraiment les efforts que vous tentez, pour tirer de cet exemple que vous citez des conclusions dont vous comprenez vous-même l'excentricité, tandis que vous n'y voyez pas ce que vous ne voulez pas entendre. Vous essayez de nous faire croire qu'à la prière d'Abraham la passion fut rendue aux femmes d'Abimélech, puisqu'il est écrit : «Le Seigneur avait rendu impuissantes toutes les femmes de la maison d'Abimélech, à cause de Sara l'épouse d'Abraham<sup>182</sup> ». De là vous voudriez tirer cette conclusion, que toute concupiscence avait été retirée à ces femmes par le courroux de Dieu; tandis que le texte, lui-même indique clairement qu'il s'agit d'une impuissance à être connue ou à enfanter. Vous qui prétendez que personne ne peut être puni que pour ses propres péchés, et non pour les péchés d'autrui, vous ne vous êtes donc pas demandé comment il avait pu se faire qu'Abimélech péchât, quoiqu'il eût agi sans aucune pensée d'adultère, et comment Dieu avait pu exercer sur

---

<sup>180</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>181</sup>Lévit. XII.

<sup>182</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

les femmes de ce prince une pareille vengeance pour une faute aussi légère ? Ce fait n'est-il pas une preuve de la transmission du péché de l'homme à ses femmes? et vous ne voulez pas admettre cette même transmission des parents aux enfants ! Comprenez donc combien est insondable la profondeur des jugements de la sagesse et de la science de Dieu<sup>183</sup>, et cessez de déclamer contre les mystères du péché originel.

**38.**

Vous traitez ensuite de la concupiscence dont l'excès vous paraît répréhensible; comme si, dans l'usage modéré qui peut en être fait, on ne devait pas louer le cocher plutôt que le coursier vicieux habilement dirigé par lui. Quelle importance attachez-vous donc à tous ces passages de la sainte Ecriture, dans lesquels nous voyons clairement que Dieu prohibe ou condamne l'excès de la concupiscence ? Nous avons horreur de toutes les turpitudes qui s'accomplissent par la chair ; sachez même que cette concupiscence, à moins qu'elle ne soit enchaînée sévèrement, soulève dans les corps les plus chastes, voire même pendant le sommeil, des mouvements qui nous arrachent des plaintes.

**39.**

Vous vous écriez : « Comment Dieu chercherait-il des justes dans Sodome<sup>184</sup>, à moins que la justice ne fût un don de la nature? » Avons-nous donc jamais dit qu'une âme docile à l'excellence de sa nature ne pût enchaîner la concupiscence de la chair ? Nous affirmons hautement que le plus grand mal pour cette âme serait de se laisser vaincre dans cette lutte acharnée, et cependant elle est toujours en danger d'être vaincue, comme une blessure du corps tend toujours à se rouvrir, tant qu'elle n'est point parfaitement guérie.

**40.**

Vous pensez que l'Apôtre a loué la passion, parce qu'il a déclaré que l'usage de la femme est naturel, quand il a dit de quel hommes que, rejetant l'union des deux sexes, qui est selon la nature, ils ont été embrasés d'un désir brutal les uns à l'égard des autres<sup>185</sup> ». Si vous êtes conséquent avec vous-même, vous louerez nécessairement toute union des deux sexes, vous louerez toutes les turpitudes qui se commettent avec les femmes, parce que l'usage de la femme est naturel; de là vient, sans doute, que les enfants illégitimes sont appelés enfants naturels. Dans ce passage, l'Apôtre n'a donc pas voulu louer la concupiscence de la chair ; et quand il dit de l'union des deux sexes qu'elle est naturelle, il veut seulement indiquer que c'est le moyen établi par Dieu pour former la nature humaine.

---

<sup>183</sup>Lévit. XII.

<sup>184</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>185</sup>Lévit. XII.

41.

Vous dites des Sodomites qu' ils ont péché dans l'usage du pain et du vin »; de là vous concluez que la passion est bonne en elle-même, et que c'est l'abus que l'on en fait qui rend les hommes coupables; le pain et le vin sont choses bonnes, quoique l'on puisse pécher en en faisant un mauvais usage. Pour moi, je conclus que vous ne comprenez pas ce que vous dites, puisque vous ne voyez même pas que le pain et le vin ne convoitent point contre l'esprit, mais sont l'objet d'une coupable convoitise de la part de ceux qui en abusent et ne touchent à notre corps qu'en y pénétrant du dehors. Toutefois nous devons user de ces substances avec tempérance et modération, afin de ne pas donner à la concupiscence, qui pour nous est un mal tout intérieur, l'occasion de se soulever contre nous avec plus de violence et de succès, aidée qu'elle serait par cette surabondance de nourriture, dont l'effet ordinaire est d'enflammer le corps et d'appesantir l'esprit. La concupiscence est donc toujours un mal, soit pour celui qui lutte contre elle, soit pour celui qui en est l'esclave; le seul usage légitime que l'on puisse en faire, nous le trouvons dans les époux chastes et vertueux qui savent répondre sur ce point aux sages desseins du Créateur.

42.

Réfléchissez donc, je vous prie, et pour que la vérité puisse remporter sur vous une salutaire victoire, la seule que vous puissiez désirer, voyez de notre enseignement ou du vôtre lequel mérite votre confiance. Dans votre livre, dites-vous, vous vouliez « simplement avertir le lecteur de sonder ses propres convictions ». Puis, résumant brièvement ce conseil, vous ajoutez: «Celui qui, dans la concupiscence, conserve le mode légitime, use bien de ce qui est bon; celui qui ne conserve pas ce mode, use mal de ce qui est bien; enfin celui qui, par amour pour la sainte virginité, méprise tout mode; même légitime, celui-là refuse ce qui est bien pour parvenir à ce qui est mieux; telle est », dites-vous, «la confiance que lui inspire son salut et sa force, qu'il a cru devoir mépriser les remèdes, pour pouvoir soutenir de glorieux combats ». A cela je réponds : Celui qui observe le mode de la concupiscence, use bien du mal; celui qui ne l'observe pas, use mal du mal, et celui qui, par amour pour la sainte virginité, méprise là mode, même légitime, se refuse à l'usage du mal pour s'attacher à ce qui est plus parfait; car telle est la confiance que lui inspire la grâce et le secours divins, qu'il n'a pas hésité à mépriser les remèdes infimes pour pouvoir soutenir de glorieux combats. Toute la question actuellement débattue entre nous consiste à savoir si, en usant de la concupiscence, on use d'un bien ou d'un mal. Sur ce point surtout je serais heureux d'apprendre que vous acceptiez comme arbitres ces juges éminents dont j'ai constaté, dans mes livres précédents, la science profonde, et les enseignements impartiaux et péremptoires. Cependant, si vous ne vous corrigez pas, je ne doute pas que vous ne soyez disposé à préparer contre eux, sinon un réquisitoire, du moins d'amers reproches; entre vous et moi, c'est donc vous que je prendrai pour arbitre, et sans chercher partout ailleurs votre jugement, je le trouverai

dans votre livre, je le trouverai dans ce passage même. N'avez-vous pas dit que, «pleine de confiance dans son salut et dans sa force, la sainte virginité avait méprisé les remèdes à la concupiscence, pour pouvoir soutenir les glorieux combats ? » Je demande quels remèdes elle a méprisés? Le mariage, me répondez-vous. Mais contre quelle maladie ce remède est-il donc nécessaire? Tout remède n'implique-t-il pas l'idée d'un principe ou d'un moyen de guérison? L'un et l'autre nous voyons donc dans le mariage un remède ; mais alors, pourquoi louez-vous la maladie de la passion, quand il vous est prouvé qu'elle conduit à la mort, à moins qu'elle ne soit contre-balancée ou par le frein de la continence, ou par le remède du mariage? Précédemment déjà j'ai vivement applaudi à la distinction que vous établissez entre les voluptueux et les continents par rapport à la pudeur conjugale, quand vous disiez de cette dernière qu'elle alimente le foyer, de ses chastes mains, et qu'elle prodigue les éloges à ceux qui n'ont pas besoin de ce remède. Je répète ce que j'ai dit ; de votre côté veuillez entendre de nouveau la réponse claire et péremptoire que je vous ai faite. «Quand j'affirme de la concupiscence qu'elle est une maladie, comment osez-vous le nier, vous qui ne craignez pas d'avouer que le mariage est pour elle un remède nécessaire ? Vous avouez le remède, avouez donc aussi la maladie, et si vous niez la maladie, niez également le remède. Je vous en prie, cédez quelquefois du moins à la vérité qui s'échappe de vos lèvres ; jamais personne ne prépare de remède pour la santé<sup>186</sup> ».

#### 43.

Quels sont donc, comme vous les appelez, «les glorieux combats » qu'ont à soutenir les vierges chrétiennes ? Si elles combattent, n'est-ce point pour vaincre le mal, sans jamais se laisser vaincre par lui ? De telles luttes me paraissent à moi, non-seulement glorieuses, mais les plus glorieuses. En effet, elle aussi, la pudeur conjugale, mérite bien une couronne, quoique moins précieuse, quand elle sait se rendre maîtresse de la concupiscence. N'a-t-elle pas à lutter contre elle, si elle ne veut pas sortir des limites de la fidélité conjugale, et lutter également, quand, d'un consentement réciproque, elle veut se réserver le temps de la prière? Et. si cette pudeur conjugale jouit de forces assez grandes et d'une grâce de Dieu assez puissante pour assurer l'accomplissement des lois du mariage, n'a-t-elle pas à soutenir de redoutables assauts pour se priver toujours de tout ce qui n'est pas nécessaire à la génération des enfants? Arrivée à ce degré de perfection, elle sait respecter les infirmités mensuelles, les embarras de la gestation, et. toute impuissance résultant d'un âge trop avancé; pourtant même alors les affections conjugales sont si peu éteintes, qu'elles reprennent un libre cours dès que la fécondité semble reprendre ses droits. D'un autre côté, tout ce qui dans le mariage se fait, non pas contre l'ordre naturel, mais contre les limites rigoureuses de la loi conjugale, est déclaré par l'Apôtre un péché véniel<sup>187</sup>, pourvu que la fidélité conjugale

---

<sup>186</sup>Lévit. XII.

<sup>187</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

n'en soit point violée; et encore cette fidélité exige-t-elle un combat continuel contre le mal de la concupiscence. Ce mal est tel, que pour l'empêcher de nuire, on doit se résigner à le combattre.

**44.**

Si je ne me trompe, vous le combattez vous-même; et parce que vous vous flattez de soutenir courageusement la lutte, vous craignez d'être vaincu. Mais par qui donc, je vous prie, craignez-vous d'être vaincu? est-ce par le bien ou par le mal? Ou plutôt, ce que vous craignez, n'est-ce pas d'être vaincu par moi? voilà pourquoi vous niez le mal, et louez comme bon ce par quoi vous redoutez d'être vaincu ? En face de ces deux adversaires, quelles ne sont pas vos angoisses? ne voulez-vous pas tout à la fois vaincre Augustin par votre éloquence, et vaincre la passion par la continence? Vous ne comprenez donc pas qu'en luttant contre la concupiscence vous confessez qu'elle est mauvaise, et qu'en la louant vous sortez de la vérité? Par cela seul que vous combattez et louez le mal, la victoire contre vous me devient facile, il me suffit d'en appeler à votre propre témoignage. En effet, vous voulez triompher de la concupiscence en la combattant, et de moi en la Jouant; je rue contente de vous répondre Pour que celui qui loue soit vaincu, que celui qui combat prononce lui-même la sentence. Si la concupiscence est mauvaise, pourquoi la loue-t-il ? et si elle est bonne, pourquoi la combattre? Enfin, si elle n'est ni bonne ni mauvaise, pourquoi la louer, pourquoi la combattre? Tant que, vous vous déclarerez son adversaire, aussi longtemps vous vous déclarerez contre vous et en ma faveur. Par hasard cesseriez-vous de lutter contre la concupiscence, dans la crainte de vous trouver vaincu dans la discussion que vous engagez contre moi, dans la crainte aussi d'avoir à vous dire à vous-même : Quel que soit mon talent pour discuter, du moment que je lutte contre la concupiscence, je prouve évidemment qu'elle est mauvaise, malgré tous les éloges que je voudrais lui prodiguer. De grâce, abstenez-vous de cette résolution désespérée. Vous brûlez du désir de me vaincre, mais que suis-je donc par moi-même? Bien plutôt laissez-vous vaincre par la vérité, afin que vous triomphiez vous-même de la concupiscence. En cessant de lutter contre elle, votre victoire ne sera qu'une honteuse défaite, qui vous précipitera dans toutes les profondeurs de l'abîme. Ce serait le comble du mal, et encore n'auriez-vous point gagné votre procès, car vous auriez toujours à subir une double défaite qui vous serait infligée, par moi d'abord, et surtout par la vérité que je prêche. Quoi qu'il en soit, ne suffit-il pas pour le moment que vous soyez tout à la fois le panégyriste et l'adversaire de la concupiscence, pour qu'on ait le droit de vous dire vaincu par vos propres armes ? Ne louez-vous pas un mal que vous vous glorifiez de combattre? D'un autre côté, si vous cessez de combattre afin de vous épargner cette écrasante contradiction, je n'aurai plus devant moi qu'un esclave de la concupiscence, qu'un déserteur de la continence, et quelle facilité pour moi de le vaincre, non plus par ses propres armes, mais avec le glaive de la sagesse et de la vérité !

45.

J'en conclus que notre cause est finie. Libre à vous de louer la concupiscence de la chair; mais du moment que, vous combattez contre elle, vous prouvez que vous comprenez que c'est d'elle qu'il a été dit en toute vérité par l'apôtre saint Jean qu' « elle n'est pas du Père<sup>188</sup> ». En effet, si, comme vous le dites, « celui qui n'en use pas modérément fait un mauvais usage de ce, qui est bon en soi », je suis en droit de conclure que cette concupiscence reste bonne, même dans ceux qui en abusent. Mais alors, quelle est donc cette concupiscence qui n'est pas du Père? Est-ce celle que vous vous obstinez à louer ? Et si elle est mauvaise, où le sera-t-elle? quand le sera-t-elle? N'importe l'abus qu'on puisse en faire, toujours est-il qu'elle restera bonne en elle-même ; ce qui sera mauvais, ce ne sera pas elle, mais l'abus qu'on en fera. C'est donc en vain que l'Apôtre a dit de la concupiscence de la chair, qu'elle ne vient pas du Père; car vous affirmez qu'elle est bonne, et par conséquent qu'elle vient du Père, même lorsqu'on en fait un mauvais usage. Vous ne pourrez fias dire qu'elle vient du Père, quand elle est modérée, et qu'elle n'en vient pas lorsqu'elle est immodérée ; car selon vous elle est toujours bonne en elle-même, quoiqu'on en fasse un mauvais usage. Pour vous soustraire à ces cruelles angoisses, il vous suffit de croire, non pas à votre langue, mais au combat que vous soutenez. En effet, ce qui vient du Père, c'est la continence, car si elle ne venait pas du Père, elle cesserait d'être le remède à la concupiscence. Concluez que ce n'est pas du Père que vient cette concupiscence contre laquelle vous combattez, si vous vivez dans la continence. Combattiez-vous contre elle, si elle ne combattait pas contre vous ? et si elle venait du Père, elle ne combattrait pas, contre vous, quand vous ne faites qu'user de ce qui est donné et aimé par le Père.

46.

Issu de la concupiscence, l'homme l'apporte en naissant, et toutefois il ne cesse pas d'être l'oeuvre de Dieu, oeuvre bonne sans doute, mais souillée par le mal originel, jusqu'à ce qu'il soit guéri par la grâce de la régénération. J'avais donc raison de dire : « Le mariage reste bon en lui-même malgré le vice originel qui s'y transmet ; de même l'adultère et la fornication restent des crimes que n'excuse pas le bien naturel qui en résulte<sup>189</sup> ». Je dis le bien naturel, et vous l'approuvez avec moi; quant au mal originel, tandis que j'en affirme l'existence, et que vous en repoussez comme moi les mouvements, vous le comblez de louanges et moi je le réproûve. En soi, votre naissance n'est pas un mal, mais vous êtes né avec le mal, et c'est contre lui que vous combattez spirituellement, parce que vous avez été régénéré en Jésus-Christ. Votre naissance est l'oeuvre de Dieu et de vos parents ; quant au mal contre lequel vous luttez, il est le fruit de la prévarication dont le démon fut la source, et dont la grâce de Jésus-Christ est le remède. Si vous voulez faire un bon usage de ce mal dans

---

<sup>188</sup>Lévit. XII.

<sup>189</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

le mariage, faites-lui dès maintenant en vous une guerre acharnée; à cette condition votre âme restera sans souillure, privilège dont elle ne jouissait pas à votre naissance, car alors elle était coupable et n'a été purifiée que par le bain de la régénération dans lequel vous avez acquis le droit de régner avec Jésus-Christ. Je souhaite toutefois que cette hérésie ne vous fasse point partager le sort du démon, et que, pour y échapper, vous confessiez l'existence de ce mal contre lequel vous luttez, qui n'est point en vous une nature distincte, et dont la complète guérison vous constituera dans une paix perpétuelle.

47.

Quoique vous en disiez, je ne suis donc pas semblable à un charlatan qui, sur le point de montrer à la foule telle bête curieuse, s'apercevrait qu'elle s'est elle-même dévorée, Prenez garde vous-même que ce mouvement bestial contre lequel vous semblez lutter dans votre chair, après vous avoir perverti jusqu'au point de recevoir vos louanges, ne se déchaîne tellement qu'il finisse par vous dévorer. Vous me calomniez quand vous me prêtez des paroles comme celles-ci : «Le mariage est tout à la fois un grand bien et un grand mal »; une telle proposition se réfute d'elle-même ; j'ai dit que, dans l'homme, nous trouvons une nature bonne et un vice mauvais. Vous en convenez vous-même, du moins en ce qui regarde les adultères ; en constatant leur vice, vous ne condamnez pas leur nature, et en raison de leur nature vous n'approuvez pas leur vice. J'ai hautement affirmé que le mariage, comme tel, est bon en lui-même; quant au mal originel, il n'est point l'effet direct et nécessaire du mariage, mais de notre origine viciée dans sa source, et c'est contre ce mal que vous luttez sous l'influence de votre régénération.

48.

Mais comment ne pas sourire de mépris quand je vous entends soutenir que, «suivant les traces d'Epicure, je brise toutes les rênes a au moyen desquelles on pouvait enchaîner les passions ? » Mais alors que diriez-vous donc si je me faisais le panégyriste de la volupté charnelle ? Ce que faisait Epicure sous des formes grossières, vous le faites avec toutes les pompes de l'éloquence, et vous vous dites encore son adversaire? Pour l'être, il vous suffit donc de mettre des formes là où il ne savait en mettre. Je crois donc que, malgré tous vos efforts, vous n'arriverez jamais à persuader que vous êtes l'ardent approbateur de la volupté, sans être épicurien. Tenez, ménagez vos efforts, je me charge moi-même de vous débarrasser de tous ces soucis. Vous n'êtes pas épicurien, parce qu'Epicure faisait consister tout le bien de l'homme dans la volupté du corps, tandis que, pour vous, la partie principale du bien de l'homme réside dans la vertu; par malheur vous ignorez que la véritable vertu, c'est la vraie piété. En effet, Dieu dit à l'homme : «Sachez que la, piété, c'est la sagesse<sup>190</sup> ». Et cette sagesse, d'où petit-elle venir à l'homme, si ce n'est de Celui dont il est

---

<sup>190</sup>Lévit. XII.

écrit : «Le Seigneur rend sages les aveugles<sup>191</sup> » ; et encore : «Si quelqu'un désire la sagesse, qu'il la demande à Dieu<sup>192</sup>? » Si donc vous n'êtes pas épicurien, quoique vous ayez emprunté à Epicure quelques-uns des éloges qu'il fait de la volupté, combien moins le suis-je moi-même, qui pense de la volupté charnelle ce qu'en pensait saint Ambroise<sup>193</sup> ; c'est-à-dire que cette volupté est ennemie de la justice, et que l'homme, formé par la volupté de la concupiscence, subit, avant de naître, la contagion du mal. Quant à nos moeurs particulières, ceux qui vivent au milieu de nous peuvent dire quelle est notre vie. Nous traitons en ce moment du dogme catholique et de la foi, gardez-vous des hontes de l'apostasie. Ce qui m'effraie, ce n'est point votre langue de censeur. Ce que j'enseigne aux hommes, je l'ai appris dans les lettres apostoliques, à savoir : «Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous<sup>194</sup> ». J'avoue qu'au milieu du peuple et avec le peuple je n'hésite point à frapper ma poitrine, et à dire en toute vérité : «Pardonnez-nous nos offenses<sup>195</sup> ». Ne profitez pas de ces paroles pour nous insulter, car vous êtes hérétiques précisément parce que ce langage vous déplaît. Toute notre confiance repose sur l'infinie miséricorde de Dieu ; la vôtre, vous la fondez sur votre fausse vertu. Vous prétendez que la grâce de Dieu est distribuée à chacun selon ses propres mérites; vous savez cependant que Pelage ne s'est soustrait à l'anathème dont le menaçaient les évêques catholiques qu'en condamnant cette proposition ; pour nous, nous affirmons que la grâce est conférée gratuitement, de là son nom de grâce ; nous ajoutons que cette grâce est le principe des mérites de tous les saints, selon cette parole de l'Apôtre : «C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis<sup>196</sup> ». Et telle est pour vous la cause de ces railleries injurieuses et de ces mépris orgueilleux dont vous essayez de nous couvrir. En effet, nous sommes devenus un objet d'opprobre pour ceux qui sont dans l'abondance, et de mépris pour les orgueilleux<sup>197</sup>. Vous dédaignez le conseil du pauvre, parce que le Seigneur est toute son espérance<sup>198</sup>.

#### 49.

Toutefois, quant au sujet qui nous occupe, je ne vois pas comment vous osez dire que je brise toutes les rênes à l'aide desquelles on pourrait enchaîner les passions ; n'ai-je point affirmé, au contraire, que les passions peuvent être enchaînées par les efforts de l'homme aidé de la grâce de Dieu ? A mon tour, je vous demande si elles sont bonnes ou mauvaises, ces passions dont vous prêchez la répression et auxquelles vous m'accusez de donner libre carrière. Je

---

<sup>191</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>192</sup> Ps. L. 7.

<sup>193</sup> Rom. VI, 3, 11.

<sup>194</sup> Cypr. lett. t. XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>195</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>196</sup> II Cor. V, 14.

<sup>197</sup> Gal. IV, 24.

<sup>198</sup> Jérém. XXXI, 28-32.

suppose qu'il s'agit de nos propres passions, et non pas des instincts brutaux des bêtes de somme ou des animaux, quels qu'ils soient. Oui, il y a en nous des cupidités mauvaises dont nous enchaînons l'impétuosité par une vie sainte et chrétienne. Et vous m'accusez de couper les rênes à l'aide desquelles on peut réprimer les passions mauvaises? L'une de ces passions, c'est ta concupiscence de la chair, de laquelle et avec laquelle nous naissons, et contre laquelle les enfants reçoivent le remède de la régénération. J'ajoute que les époux chastes font un usage légitime de cette concupiscence mauvaise, tandis que les adultères en abusent. Vous, au contraire, vous soutenez qu'elle est bonne; que les adultères en abusent, et que les époux chastes en font un bon usage; enfin, vous et moi, nous donnons la préférence à la continence, vous, parce qu'elle n'use pas de ce bien, et moi, parce qu'elle s'abstient de ce mal. Dieu seul voit le secret de nos consciences, mais la vie extérieure de chacun de nous est connue des hommes au milieu desquels nous vivons; cependant tous deux nous professons la continence, et si nous possédons réellement cette vertu dont nous faisons profession, nécessairement nous enchaînons en nous la concupiscence, nous luttons sans relâche contre l'impétuosité de ses mouvements; enfin, chacun des pas que nous faisons en avant est pour nous une victoire. Toutefois, entre vous et moi, il y a tout ceci de différent : A mes yeux j'enchaîne le mal, à vos yeux vous enchaînez le bien ; je soutiens que le mal lutte contre moi, et pour vous, c'est le bien; je combats contre le mal, et vous contre le bien ; je désire triompher du mal, et vous du bien. Enfin, n'est-il pas naturel de penser qu'en prodiguant vos éloges à cette concupiscence, vous faites plus pour l'enflammer que vous ne faites pour l'enchaîner en vous condamnant à la continence ?

## 50.

Armé de votre continence vous vous flattez de soutenir de glorieux combats ; et contre quoi donc, je vous prie ? N'est-ce pas contre la concupiscence de la chair ? Mais est-elle votre alliée, ou est-elle votre ennemie? Ne me répondez-vous pas qu'elle est votre adversaire? « Car la chair convoite l'esprit, et l'esprit contre la chair; ce sont là deux adversaires», dit l'apôtre saint Paul<sup>199</sup>. Si la lutte que vous soutenez contre elle est sérieuse, les éloges que vous lui prodiguez peuvent-ils l'être? Je ne vois pas que l'on puisse allier sincèrement ces deux choses contradictoires : louer la concupiscence comme amie, et la combattre comme ennemie. Il nous faut l'un ou l'autre, mais lequel des deux voulez-vous que nous choissions? Si vous combattez franchement, ce n'est pas franchement que vous louez. Au contraire, si vos éloges sont sincères, votre combat n'est plus qu'un jeu. Je ne suis pas votre ennemi, comme l'est de votre âme ce mal qui habite dans votre chair, et dont je voudrais vous voir triompher par une saine doctrine et par une sainteté véritable ; cependant si j'étais condamné à vous voir feindre sur un point et agir franchement sur l'autre, je préférerais que la concupiscence fût en vous l'objet d'une fausse louange, plutôt que d'un combat simulé. Le mensonge dans

---

<sup>199</sup>Lévit. XII.

les paroles se tolère plus facilement que le mensonge dans les oeuvres; feindre sur une proposition, c'est quelque chose, mais feindre la continence ne serait plus tolérable. En louant la concupiscence, vous vous posez en adversaire de ma doctrine, mais cette louange n'est qu'une feinte, si vous ne simulez pas la chasteté qui vous constitue l'adversaire de votre concupiscence. Si donc c'est sincèrement que vous faites la guerre à la passion, vous cesserez à l'instant de vous poser mon adversaire dans vos paroles. Du reste, que vous feigniez sur un point ou sur les deux à la fois, car la simulation vous est absolument nécessaire, soit que vous combattiez ce que vous louez, soit que vous approuviez ce que vous combattez, toujours est-il qu'adoptant l'interprétation la plus favorable je me regarderai comme ayant affaire avec un adversaire de la concupiscence, J'affirme donc que le mariage est bon, et que les époux chastes font un bon usage du anal, tandis que vous prétendez que c'est du bien qu'ils font un bon usage, puisque vous appelez bien la concupiscence de la chair, quoiqu'en la combattant vous la regardiez comme un mal. J'ai montré précédemment comment les époux luttent contre elle, tout en en faisant un bon usage.

## 51.

Il suit de là que le mariage est bon en tant que mariage, et que l'homme, en tant qu'homme, qu'il naisse du mariage ou de l'adultère, est bon en lui-même, car, comme homme, il est l'oeuvre de Dieu ; et cependant comme il naît avec et de cette concupiscence mauvaise dont pourtant la pudeur conjugale fait un bon usage, il est absolument nécessaire que l'homme trouve dans la régénération le remède à cette transmission du mal. Pourquoi donc me demandez-vous où est le « mal originel », quand vous avez pour vous répondre cette concupiscence contre laquelle vous combattez, alors même que vous la comblez d'éloges? Pourquoi demandez-vous comment l'homme créé par Dieu peut être « sous le joug du démon ? » Ce n'est pas Dieu qui a fait la mort, comment donc l'homme y est-il soumis ? Vous demandez également à ce que le « démon peut trouver dans l'homme qui lui appartienne, puisqu'il n'est l'auteur ni de l'homme lui-même ni des causes immédiates à qui l'ont produit ». En lui-même et dans sa cause immédiate l'homme est bon, car à aucun de ces deux points de vue il n'est l'oeuvre du démon, mais c'est le démon qui a semé le vice dans la semence. Du bien qui lui appartienne il n'en trouve aucun dans l'homme, car aucun n'est son oeuvre; mais il se reconnaît l'auteur du mal contre lequel nous combattons l'un et l'autre, et qui, par conséquent, ne saurait être loué par aucun d'entre nous. Voyez maintenant ce qu'il faut penser de cette question que vous me faites : « Parmi tant de biens dont les enfants sont comblés, d'où peut leur venir le mal? » quand surtout vous passiez sous silence, et à dessein, les preuves que j'énumérais dans le livre auquel vous répondez, et ces paroles mêmes de l'Apôtre : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort a par le péché, et c'est ainsi que le péché est passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>200</sup>

---

<sup>200</sup>Lévit. XII.

». Ce langage était trop explicite pour que vous permettiez à vos lecteurs de le méditer, dans un moment sur. tout où vous aviez besoin qu'ils ne se rendissent pas compte de leur foi et qu'il ne fussent pas saisis de dédain pour votre argumentation.

52.

Vous me prêtez cette absurde définition: «L'homme qui naît de la fornication n'est point coupable, ruais celui qui naît du mariage n'est point innocent ». C'est le comble de la calomnie. M'appuyant sur la foi catholique que nos pères ont justifiée contre vous avant même que vous fussiez de ce monde, j'ai dit positivement que tout homme, quelle que fût sa naissance, naît exempt de tout péché personnel, mais souillé par le péché originel. Quant à la substance même de la nature, dont Dieu est l'auteur, j'ai affirmé qu'elle est bonne, même dans les plus grands pécheurs, ce qui n'empêche pas qu'ils se soient rendus coupables par les péchés personnels qu'ils ont librement ajoutés au péché originel. Pourquoi donc craindrais-je qu'on ne vînt à m'objecter, comme vous le faites, que «j'impute les péchés de tous les parents à tous les enfants ? » Lors même qu'il en serait ainsi, et il ne peut être ici question que des enfants, et non des adultes ; je dirais encore que la substance de la nature n'est pas mauvaise, car c'est Dieu qui en est l'auteur, et que le mal réside dans ces vices contre lesquels, pour me servir de vos propres paroles, «vous soutenez de glorieux combats».

53.

«Dans l'adultère », dites-vous, «l'enfant naît de la fécondité naturelle de ses parents, et non de la honte même du crime »; vous dite vrai, et j'ajoute pour la même raison : Quand les époux engendrent, l'enfant naît de la fécondité naturelle de ses parents, et non de l'honnêteté même du mariage. Si, dans ce dernier cas, vous donnez pour causes de la naissance la fécondité et l'honnêteté, soyez logique, et, dans le premier cas, joignez également la honte à la fécondité. Remarquez toutefois que le fruit immédiat du mariage en lui-même, ce n'est point précisément la génération des enfants qui peuvent naître aussi bien de l'adultère, triais la naissance légitime de ces enfants. Comment donc accusez-vous de fausseté évidente cette partie de ma proposition où j'ai dit que « l'honnêteté da mariage n'est nullement compromise par le mal originel qui en découle ordinairement?» N'ai-je pas prouvé que ce mal, contre lequel vous combattez, les époux en ont fait un bon usage pour vous donner l'existence, et que pourtant ce mal vous est transmis et vous souille jusqu'à votre régénération ? De là je conclus tout à la fois que les époux qui font un usage légitime de ce mal ne doivent pas être inculpés, et que les enfants doivent recevoir la régénération pour être délivrés de ce mal.

Si le bien du mariage ne consistait que dans le bon usage du bien, il y aurait de quoi s'étonner que le mal pût en résulter; quand, au contraire, nous disons que le bien du mariage

consiste dans le bon usage du mal, on n'est plus étonné que de ce mal, dont le mariage fait un bon usage, sorte ce mal que nous appelons le mal originel. Les apôtres étaient la bonne odeur de Jésus-Christ; comment donc étaient-ils l'occasion du bien pour les uns, et l'occasion du mal pour les autres? Pour les uns ils étaient l'odeur de la vie pour la vie, et pour les autres l'odeur de la mort pour la mort<sup>201</sup>; pourtant cette odeur n'était pas l'usage du mal, mais du bien. En effet, ils étaient l'odeur de Jésus-Christ, parce qu'ils faisaient un bon usage de la grâce de Jésus-Christ. De votre part, c'était donc une erreur de soutenir que « si le mal se transmet par le mariage, celui-ci peut être accusé et ne saurait être excusé ». Si le mariage est la cause occasionnelle de la transmission du péché originel, n'est-il pas aussi la cause d'un grand bien, je veux dire la naissance légitime des enfants? Remarquez que si le mal se transmet, ce n'est pas parce que le mariage est bon, mais parce que, dans le mariage, quoique bon, on fait usage du mal. L'union nuptiale a été établie, non pas comme vous le pensez, à cause de la concupiscence de la chair, mais à cause du bien qui doit sortir de ce mal. Ce bien se serait également produit, mais alors sans aucun mal, si le péché n'avait point été commis. Depuis le péché il en est autrement, et cependant ce bien n'est pas devenu un mal. De même le mal n'existerait pas, s'il n'y avait eu aucun bien, et le mal n'en devient pas pour cela un bien. L'oeuvre de Dieu est bonne dans la nature, et cependant sans cette oeuvre il n'aurait pu y avoir de volonté mauvaise. Ainsi donc, de même que l'adultère suppose nécessairement le bien de la nature, sans que pour cela il devienne un bien ; de même le mariage est inséparable de la concupiscence, sans que pour cela il devienne un mal. Par conséquent, lors même que je vous concéderais que « toute cause du mal est mauvaise », je n'aurais rien avancé contre le mariage, car il n'est pas la cause du mal. Ce n'est pas le mariage qui a produit le mal de la concupiscence; au contraire, il est destiné à faire faire du mal un bon usage.

#### 54.

« Cette condition », dites-vous, « n'échappe pas au supplice, puisque c'est en y participant que la culpabilité se contracte ». Si vous parlez de la concupiscence, vous êtes dans le vrai. En effet, les époux fidèles font de ce mal un bon usage, mais les enfants qu'ils forment naissent coupables, voilà pourquoi ils ont besoin d'être régénérés. Or, ce mal n'échappe pas au châtement qu'il mérite, car il est infailliblement puni dans les enfants privés du baptême ; quant à ceux qui sont baptisés, le mal originel est en eux parfaitement guéri et complètement détruit. « Si », dites-vous, « le mal originel se transmet par le mariage, le mariage est donc la cause du mal ». Et si quelqu'un venait vous dire : La volonté mauvaise se transmet par la nature, donc la nature est la cause du mal, ne serait-ce point une grossière erreur? Telle est pourtant la proposition que vous émettez ; le mal originel se contracte, non pas précisément par le mariage, mais par la concupiscence charnelle; tel est le mal contre lequel

---

<sup>201</sup>Lévit. XII.

vous luttez; de ce mal les époux font un bon usage, s'ils n'ont en vue que la propagation de la famille; et sans le péché primitif, qui est passé dans tous les hommes, le mariage ne connaîtrait pas le mal de la concupiscence, et cependant les époux s'uniraient pour perpétuer le genre humain.

55.

Quant au bon et au mauvais arbre, je crois vous avoir prouvé, dans le premier livre de cet ouvrage, à quel degré d'erreur vous êtes tombé sur ce point<sup>202</sup>. Vous essayez pourtant de reprendre des noeuds depuis longtemps rompus, mais ne nous arrêtons pas à des superfluités. Vous demandez en vertu « de quel péché les enfants se trouvent souillés » ; puis vous vous livrez à une longue énumération des biens que ces enfants apportent en naissant, sauf à garder le plus profond silence sur le mal contre lequel vous combattez. Mais votre silence est une révélation, éclatante. Vous dites : « Les parents dont l'union est la cause du péché sont en droit condamnables; n'est-ce pas le moyen fourni au démon d'exercer son cruel empire sur les hommes? » Ce langage, vous pourriez l'adresser à Dieu lui-même, non pas en ce sens qu'il crée les hommes soumis à la transmission du péché originel, car vous niez obstinément ce dogme; mais en ce sens qu'il donne le vêtement et la nourriture à une multitude d'impies, même à ceux qu'il sait devoir persévérer dans leur impiété; qu'il agisse autrement, et le démon n'aura plus autant d'esclaves. Vous me répondrez peut-être, qu'en agissant ainsi Dieu ne se propose que le bien dont il est l'auteur, puisqu'il est le Créateur des hommes. Je dis également que les parents, dans la génération des enfants, ne se proposent que le bien, c'est-à-dire la naissance de ces enfants, dont surtout ils ne connaissent pas la destinée. Vous admettez vous-même que le péché n'aurait jamais été commis, si antérieurement il n'y avait eu aucune volonté mauvaise ; par conséquent le péché originel, que nous affirmons et que vous niez, n'aurait jamais existé si la nature n'avait pas été viciée par la volonté mauvaise du premier homme. D'un autre côté, la volonté mauvaise n'est possible qu'autant qu'elle suppose déjà l'existence antérieure d'une nature quelconque, angélique ou humaine. Direz-vous donc que Dieu est la cause des péchés, parce que sa volonté est le principe d'existence de toutes les natures changeantes ? De même donc que l'on ne saurait imputer à Dieu le crime que commettent les natures raisonnables en se séparant du bien, puisqu'il n'est l'auteur que du bien qu'elles possèdent; de même les parents qui engendrent et qui font un bon usage de la concupiscence ne sauraient s'imputer à eux-mêmes le mal avec lequel leurs enfants naissent; ils n'ont formé que leur nature, et leur nature est bonne. N'êtes-vous donc pas dans l'erreur, quand vous prétendez que les « enfants », comme hommes, « tireraient leur origine du démon, puisque c'est le démon qui est le principe du péché, dont aucun homme n'est exempt à sa naissance? » La mort tire également son origine du démon ; s'ensuit-il que tous les mortels lui doivent leur origine?

---

<sup>202</sup>Lévit. XII.

56.

«A travers tous ces remparts qui protégeaient l'innocence », vous cherchez « une ouverture par laquelle le péché puisse pénétrer ». Ne voyez-vous donc pas l'apôtre saint Paul, vous montrant, non pas une fente, mais une porte tout au large ouverte, quand il s'écrie: «Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et c'est a ainsi que le péché est entré dans tous les a hommes?» Vous gardez le silence sur ces paroles, afin de mieux faire retentir les vôtres : « L'oeuvre du démon », dites-vous, «ne saurait pénétrer dans l'oeuvre de Dieu »; les hommes sont l'oeuvre de Dieu, le péché est l'oeuvre du démon, et pourtant l'Apôtre affirme que le péché est passé dans tous les hommes. Vous vous écriez : «Si la nature nous vient de Dieu, elle est exempte de tout mal originel » ; pourquoi ne pas dire : Si la nature nous vient de Dieu, le mal ne peut venir d'elle, ni habiter en elle? Cette pensée serait plus religieuse encore, et cependant elle est une erreur, car le mal ne peut sortir que de la nature, et il ne peut habiter nulle part que dans la nature. Je proclame donc que je vois l'oeuvre de Dieu dans l'enfant qui prend naissance, quoiqu'il soit souillé par le mal originel; car ce qui, dans cet enfant, est l'oeuvre de Dieu, jouit d'une bonté réelle ; l'oeuvre de Dieu n'est-elle pas bonne, même avec le mal, non-seulement dans les enfants, mais encore à tous les âges? j'entends par là le sentiment, la substance, la forme, la vie, la raison, et tous les autres biens qui se trouvent dans l'homme mauvais. Quel est donc celui qui donne la vie à l'homme, si ce n'est celui en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être<sup>203</sup>? Cette vie, il nous la donne par le travail mystérieux de sa munificence, en tenant compte des aliments visibles avec lesquels nous sustentons notre existence. Celui donc qui conserve la vie de l'homme, fût-il même pécheur, c'est également lui qui donne naissance à l'enfant, quoique cette naissance soit souillée par le péché.

57.

Pourquoi donc, à l'aide de quelques-unes de mes paroles prises indistinctement dans mon livre, cherchez-vous à dénaturer ma pensée, en me prêtant tin langage comme celui-ci: «Autre était l'institution du mariage avant le péché d'Adam, car alors on n'y trouvait ni la concupiscence, ni le mouvement des corps, ni la nécessité des sexes? » Arrachez au mariage la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit, arrachez le mal contre lequel vous soutenez des combats si glorieux par la vertu de continence, et vous retrouverez le mariage tel qu'il pouvait être avant le péché de nos premiers parents. Quel mariage pourrait-on concevoir en dehors de tout mouvement des corps et de toute distinction des sexes? Quant à la lutte qu'éprouvent tous les hommes chastes, qu'ils vivent dans la continence ou dans le mariage, nous disons qu'elle était inconnue dans le paradis terrestre avant le péché. Alors comme aujourd'hui le mariage existait., seulement il n'avait point à faire usage du mal dans la génération des enfants, tandis que maintenant le mal de la concupiscence

---

<sup>203</sup>Lévit. XII.

s'impose à lui, et il lui faut en faire un bon usage. Malgré la présence de ce mal, le mariage n'a point perdu ce qui faisait sa bonté intrinsèque, je veux dire la chasteté conjugale, la fidélité sacramentelle et la fécondité. En dehors de cette concupiscence, l'époux resterait uni à son épouse en vue de la génération ; mais ils n'éprouveraient pas dans leur chair les mouvements de la passion honteuse ; la volonté jouirait de son empire dans une tranquillité parfaite, et régnerait en souveraine sur tous les membres.

**58.**

Vous me reprochez de dire que ces enfants qui ont peuplé le monde et pour lesquels Jésus-Christ est mort, sont l'oeuvre du démon, «nés de la maladie, et coupables dès leur origine ». Substantiellement parlant, les enfants ne sont pas l'oeuvre du démon, mais c'est par le fait du démon qu'ils sont originellement coupables. Voilà pourquoi, comme vous en convenez vous-même, Jésus-Christ est mort pour ces mêmes enfants, car ils ont leur part dans ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés<sup>204</sup> ; comment donc osez-vous les priver de ce sang, en niant la transmission du péché originel ? Ne vous irritez pas de m'entendre dire de la concupiscence qu'elle est une maladie, car vous avouez vous-même qu'il lui a été préparé un remède. La source commune dans laquelle les enfants vont puiser leur naissance, c'est Adam ; mais, comme Adam s'est laissé souiller et condamner par le péché, Jésus-Christ a établi pour eux une autre source dans laquelle ils viennent se régénérer.

**59.**

«Avant le péché », dites-vous, «si Dieu a posé le principe de l'existence des hommes, et le démon, le principe des mouvements de la concupiscence dans les parents, on doit, sans hésiter, attribuer la sainteté aux enfants qui naissent, et la faute aux parents qui engendrent». Que parlez-vous de «commotions dans les parents ? » S'ils s'unissent avec une volonté pieuse et dans le désir d'avoir des enfants, cette union a été voulue par Dieu lui-même; s'il s'agit des troubles passionnés sur lesquels la volonté n'a directement aucun empire, c'est là le fruit de la blessure faite à la nature par la prévarication dont le démon s'est fait l'instigateur. J'ai donc eu raison de dire : «La génération se serait faite dans ce corps de vie en dehors de toute atteinte de cette maladie, sans laquelle il n'y a plus de génération possible dans ce corps de mort<sup>205</sup>».

**60.**

Mais voici l'un de vos raisonnements: «Les enfants sont le fruit de cette fécondité conférée parla bénédiction de Dieu avant la maladie de la concupiscence; ils n'appartiennent donc

---

<sup>204</sup>Lévit. XII.

<sup>205</sup>Lévit. XII.

pas à cette maladie elle-même, supposé que plus tard elle se soit emparée des pécheurs; d'où il suit que la sainteté doit être attribuée aux enfants et la faute aux parents». Vous oubliez donc que par ce grand péché toute la nature humaine s'est trouvée précipitée dans une déchéance profonde, au sein de laquelle toute génération devait se produire. Autant vaudrait dire qu'Eve seule, à l'exclusion de toutes les autres femmes, devait ressentir les douleurs de l'enfantement; car cette bénédiction : «Croissez et multipliez-vous<sup>206</sup> », principe de toute fécondité, a été formulée avant que le sexe féminin eût été frappé de malédiction. Mais alors je répondrais que toute la nature humaine a été déchue par le fait de cette malédiction, comme par le fait du péché, et que telle est la cause de la transmission du péché originel et de ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam.

## 61.

Vous êtes donc dans l'erreur quand vous affirmez qu'il ne s'agit que du Juif placé sous la loi, dans ces paroles de l'Apôtre: « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; ce n'est pas moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi; le mal m'est inhérent; je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit ». Paul ne parlait pas seulement du Juif, mais de la nature humaine soumise à une chair corruptible, non pas en ce sens que Dieu l'ait primitivement créée dans le mal, mais en ce sens qu'elle a été blessée par le péché libre et volontaire de nos premiers parents. Ecoutez-le : «Malheureux homme que je suis, qui donc me délivrera de corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>207</sup> ». Parle-t-il du Juif? Assurément non, mais bien du chrétien. C'est donc au chrétien que s'appliquent également les paroles précédentes, dont celles-ci ne sont que la conséquence. Celui qui a dit : «La grâce de Dieu me délivrera de ce corps de mort par Jésus-Christ Notre-Seigneur » ; c'est le même qui disait : « Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit ».

## 62.

Peut-être seriez-vous tenté de croire que ces paroles ne sont que le cri d'un catéchumène appelant de ses vœux le bain de la régénération, après lequel il ne ressentirait plus dans ses membres aucune loi de péché résistant à la loi de son esprit. Pourtant, si nous vous en croyons, quoique régénéré dans les eaux du baptême, vous avez encore à soutenir, par le bien de la continence, de glorieux combats contre le mal de la concupiscence. Quoi qu'il en soit, je vous invite à méditer les avertissements donnés par saint Paul aux Galates, qui certainement étaient baptisés. « Obéissez », leur dit-il, «à l'impulsion de l'esprit, et ne cédez pas aux convoitises de la chair ». Il ne leur dit pas : N'ayez aucune de ces convoitises, car ils n'étaient pas libres de ne point en avoir; mais : «N'y cédez pas », c'est-à-dire, n'en faites

---

<sup>206</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>207</sup>Ps. L. 7.

pas les œuvres par le consentement de votre volonté. «Car »,dit-il, « la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; ce sont là deux adversaires, de telle sorte que vous ne faites pas toujours des choses que vous voudriez ». N'est-ce pas le commentaire naturel de ces paroles aux Romains: «Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas ? » S'adressant aux Galates, il ajoute: «Que si vous a vous conduisez par l'Esprit de Dieu, vous n'êtes point sous la loi<sup>208</sup> ». C'est la pensée qu'il formulait en ces termes aux Romains : «Ce n'est pas moi qui le fais ; je me réjouis dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur; que le péché ne règne pas dans votre corps mortel, de manière à obéir à ses désirs<sup>209</sup> ». Nécessairement notre chair de péché, notre corps mortel ressentent les mouvements de la concupiscence, mais, pourvu qu'on y résiste, on réalisera ce vœu de l'Apôtre : «Ne cédez point aux convoitises de la chair ». Les œuvres de la chair nous sont admirablement dévoilées dans ce qui suit : «Il est aisé de reconnaître à leur évidence les oeuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, la luxure, l'idolâtrie, etc.<sup>210</sup> » Si donc on ne consent pas aux convoitises de la chair, quelle que soit l'impétuosité de ses mouvements, on n'en fera pas les oeuvres. Comme donc la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, de telle sorte que nous ne faisons pas ce que nous voulons, on doit en conclure que les convoitises de la chair peuvent se faire sentir sans être couronnées par les oeuvres, comme nos bonnes œuvres peuvent se produire sans arriver pour cela à leur perfection. La concupiscence de la chair est pleinement satisfaite quand elle obtient pour ses oeuvres mauvaises le consentement de l'esprit, de telle sorte que, loin de convoiter contre elle, l'esprit convoite avec elle ; de même nos bonnes oeuvres arrivent à leur perfection, quand la chair se met tellement d'accord avec l'esprit qu'elle cesse de convoiter contre lui. C'est là ce que nous voulons obtenir, quand nous aspirons à la perfection de la justice ; c'est là le but que nous devons poursuivre sans relâche ; mais comme nous ne pouvons en arriver là tant que nous sommes ensevelis dans notre chair corruptible, l'Apôtre a pu dire aux Romains en toute vérité : «Il m'appartient de vouloir le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir<sup>211</sup> » ; ou bien, selon le texte grec : «Il m'appartient de vouloir, mais non pas de faire le bien dans toute sa perfection ». Il ne dit pas de faire, mais de « parfaire ». Car faire le bien, c'est ne point obéir à la concupiscence<sup>212</sup>; tandis que parfaire le bien, c'est ne point convoiter. L'Apôtre disait aux Galates : « Ne parfaites point les concupiscences de la chair » ; et aux Romains il dit dans un sens tout opposé : « Je ne trouve pas le moyen de parfaire le bien ». En effet, la concupiscence n'arrive point à la perfection du mal, tant qu'elle n'a pas obtenu l'assentiment de notre volonté ; de même notre volonté n'arrive point à la perfection dans le bien, tant que nous ressentons au dedans de nous-mêmes ces mouvements auxquels pourtant nous

---

<sup>208</sup>Lévit. XII.

<sup>209</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>210</sup>Ps. L. 7.

<sup>211</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>212</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

ne consentons -pas. Mais revenons à ce combat qu'ont à soutenir ceux même qui ont reçu le baptême, tant que la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; l'esprit fait le bien, quand il refuse de consentir à la concupiscence mauvaise, mais ce bien n'est point encore parfait, puisque les mauvais désirs n'ont point entièrement disparu ; quant à la chair, elle forme le mauvais désir, mais tant qu'elle n'a pas obtenu le consentement de l'esprit, elle n'atteint pas la perfection du mal et n'arrive même pas aux oeuvres condamnables. Or, je dis que ce combat n'est soutenu ni par les Juifs ni par les Gentils, mais uniquement par les chrétiens qui savent déployer tous leurs efforts pour mener une vie sainte, et réalisent de la sorte en eux-mêmes cette parole de saint Paul aux Romains : «Je suis soumis à la loi de Dieu selon l'esprit, mais assujetti à la loi du péché selon la chair<sup>213</sup> ».

### 63.

Si telle est notre condition dans ce corps de mort, condition toute différente de celle qui nous était faite dans un corps de vie au paradis terrestre, comment ne pas voir pourquoi les enfants contractent l'obligation du péché lorsqu'ils naissent charnellement et y restent soumis jusqu'à ce qu'ils renaissent spirituellement ? Cette obligation leur est transmise, non point par l'action créatrice de la nature humaine, mais par la blessure faite à notre nature par l'ennemi du genre humain. D'un autre côté, l'ennemi dont nous parlons n'est point celui que les Manichéens ont imaginé comme sortant de la nature du mal, de cette nature essentiellement mauvaise et étrangère à toute création ; nous parlons de cet ange révolté que Dieu avait créé bon, et qui s'est lui-même rendu mauvais par la perversion de ses oeuvres ; de cet ange qui s'est frappé lui-même d'une blessure sans remède, avant de blesser le genre humain, de le séduire criminellement et de le faire tomber dans la prévarication; de là vient cette marche chancelante que nous trouvons dans tous les hommes, dans ceux-là même qui suivent les voies de Dieu.

### 64.

Et cependant, vous vous enflamez de colère, parce que j'ai dit: «Telle est cette honteuse concupiscence impudemment louée par des hommes impudents<sup>214</sup> ». Arrivée à son comble, la colère aidée de cet orgueil qui tend sans cesse à s'élever, vous rend assez insolent pour soutenir que si vous niez l'existence du mal dans la nature humaine, ce n'est qu'en vous appuyant sur le témoignage des saintes Ecritures et de la saine raison, et pour inspirer aux hommes un désir plus ardent de se livrer à la pratique des vertus. Vous voudriez persuader à tous que la vertu n'a point de sommet si élevé qu'on ne puisse y parvenir, sans aucune intervention du secours et de la grâce de Dieu. Si vous soutenez que notre chair n'est point nécessairement mauvaise, c'est afin », dites-vous, «que chacun se sentant créé dans le bien,

---

<sup>213</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>214</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

rougisse profondément à la seule pensée d'une vie mauvaise, et qu'ainsi la honte secoue la paresse et réveille le secours de notre noblesse originelle » . Vous ajoutez mille autres choses semblables que vous déroulez à grands flots d'éloquence, et que vous lancez comme alitant de glaives contre nous, quand vous vous écriez que nos dogmes n'ont qu'un résultat infaillible, le renversement de toute sainteté, la « flétrissure de la pudeur et la perversité des mœurs »: Vous me défiez même « de pouvoir le nier, moi qui », dites-vous, « voudrais faire retomber sur la nature les souillures de la vie, de manière à détruire jusqu'à la crainte, cette dernière ressource des pécheurs ». En face de tant d'obscénités, je me console à la pensée des injures déversées contre les Apôtres et contre les saints, et surtout je rap. pelle souvent à ma pensée cette parole de Paul, ce vase précieux de l'Eglise de Jésus-Christ : « Je ne fais pas le bien que je veux; et je fais le mal que je hais<sup>215</sup> ».

## 65.

Toutefois, malgré les éloges que vous vous adressez et les injures que vous nous prodiguez, vous ne laissez pas de lutter contre le mal de la concupiscence, et, en luttant ainsi, vous confessez par votre conduite ce que vous niez par votre langage. Vous vous flattez d'être parvenu au sommet de la vertu, et, de ce sommet où vous croyez avoir échappé aux poursuites de la concupiscence, vous combattez comme du haut d'une forteresse, et quelle que soit l'élévation de ce champ de bataille, l'ennemi que vous avez à terrasser est un ennemi tout intérieur. Et cette concupiscence, sous les coups de laquelle vous périrez infailliblement si elle est victorieuse, vous ne craignez pas de la louer au détriment de celui qui, même après vous avoir vaincu, voudrait vous arracher à votre perte. A la fin de ce même livre, ne dites-vous pas que « je n'ai d'autre intention que de faire la guerre aux vertus en faveur des vices; de déployer l'astuce et la fureur pour ruiner la cité de Dieu; de faire sonner bien haut l'impossibilité d'acquérir la chasteté pour effrayer ceux dont le coeur répugne à la honte ; de supposer une puissance extraordinaire à la passion de la volupté, afin de laisser croire que la raison ne peut ni la gouverner ni la dompter, ce qui explique pourquoi la légion même des Apôtres n'a pas craint d'y céder ». Toutes ces propositions que vous me prêtez sont autant de mensonges. Je ne fais pas la guerre aux vertus, mais aux vices, autant du moins que Dieu m'en donne la grâce, et je prêche hautement qu'il faut les combattre sans répit. Si c'est ainsi que vous agissez vous-même, comment donc louez-vous ce que vous combattez? Comment me persuaderez-vous que vous opposez la vertu à des ennemis que vous n'osez attaquer dans vos paroles ? Si nous sommes d'accord pour combattre la concupiscence, pourquoi ne sommes-nous pas d'accord pour la couvrir de honte ? Cette passion, que vous vous flattez de combattre par la continence, pourquoi donc ne voulez-vous pas la condamner par votre doctrine ? Vous m'accusez d'exagérer ses forces jusqu'à soutenir que la raison ne peut ni la diriger ni la dompter. Je n'ai jamais dit que la raison, soutenue et

---

<sup>215</sup>Lévit. XII.

aidée par la grâce divine, ne puisse la diriger et la dompter; mais vous, comment osez-vous nier l'existence d'un mal que nous devons enchaîner, si nous ne voulons pas qu'il nous tue ? Quoiqu'il vous plaise de soutenir le contraire, je crie de toutes mes voix que la légion des Apôtres a toujours lutté et lutte encore contre la concupiscence ; mais vous qui nous reprochez et nous accusez de faire injure aux Apôtres, pourquoi donc ces éloges dont vous couronnez une passion qu'ils ont toujours regardée comme une ennemie ? Et puisqu'ils font regardée comme une ennemie, comment entreprendre sa justification, à moins qu'on ne soit l'ennemi des Apôtres ?

**66.**

Pouvez-vous donc tout à la fois aimer la concupiscence et la haïr, la combattre en vous-même, et prendre contre moi sa défense? La guerre que vous lui faites est invisible, mais votre amitié pour elle est évidente ; l'évidence de celle-ci ne fait-elle pas suspecter les mystères de celle-là ? Comment voulez-vous que nous croyions à la sincérité d'une guerre que vous faites en secret à une chose pour laquelle vous affichez publiquement l'amitié la plus vive? Comment voulez-vous nous faire croire que vous luttez contre l'aiguillon de la passion, quand tous vos livres ne font que redire ses éloges? Mais je veux imposer silence à mes soupçons les plus légitimes; je crois donc que vous combattez ce que vous louez, mais je regrette de vous entendre louer ce que vous combattez. Or, c'est de ce mal, et avec ce mal que l'homme est engendré, quoique vous niiez qu'il en soit délivré par la régénération. Les époux en font un bon usage, mais les vierges font mieux encore de ne pas en user. Or, si l'on doit regarder comme un mal cette concupiscence par laquelle la chair convoite l'esprit, et contre laquelle a lutté, dites-vous, la légion des Apôtres, il est clair que les époux qui en font usage, usent légitimement, non pas d'un bien, mais d'un mal. Par conséquent, tout enfant né de et avec cette concupiscence, doit être régénéré, s'il veut être délivré du mal. Dira-t-on que leurs parents en se faisant régénérer ont été délivrés de ce mal originel ? C'est vrai, mais il n'en est pas moins certain qu'ils l'avaient apporté en naissant. Or, quand ils engendrent à leur tour, est-ce en vertu et avec les caractères de leur génération ou de leur régénération, et alors qu'engendrent-ils? Des coupables, puisqu'eux-mêmes sont nés coupables, et, qu'engendrant en vertu de leur naissance, ils n'ont pu engendrer que ce qu'ils étaient à leur naissance. La régénération n'a fait que les purifier de la faute avec laquelle ils étaient nés. J'en conclus que les enfants engendrés par des parents régénérés ont eux-mêmes besoin de régénération. En effet, ils sont nés de ce mal dont il n'est donné aux époux de faire un bon usage qu'afin que les enfants qui naissent du mariage soient appelés à la régénération. Si vous ne combattez pas contre ce mal, croyez à ceux qui lui font une guerre continuelle; si vous combattez, avouez donc qu'il est pour vous un adversaire ; enfin, gardez-vous, en louant cette maladie, de l'avoir comme amie, quand en la combattant vous la reconnaissez pour ennemie.

## LIVRE QUATRIÈME. LE DEUXIÈME LIVRE DE JULIEN.

Saint Augustin répond au deuxième livre de Julien; il y prouve que les vertus des infidèles ne sont pas des vertus véritables, et que les Gentils ont toujours regardé la concupiscence comme un mal.

### 1.

Voyons maintenant ce que vous m'opposez dans le second livre de votre réfutation. Comme je l'ai promis, je passerai sous silence ce qui serait étranger à la question que nous avons à résoudre, car je ne veux pas ennuyer le lecteur par des longueurs et des superfluités. Dans le livre précédent, je crois avoir suffisamment prouvé à toute intelligence droite, que le Dieu véritable et bon est réellement le créateur de tous les hommes, que le mariage est bon, car il l'a fondé lui-même sur l'union des deux sexes et l'a béni en vue de la fécondité; toutefois j'ai également prouvé que l'on doit regarder comme un mal cette concupiscence sous l'impulsion de laquelle la chair convoite contre l'esprit; que la pudeur conjugale fait un bon usage de ce mal, mais qu'il est mieux de n'en faire aucun usage en embrassant la perfection de la continence. J'ai ajouté que ce mal n'a pas pour principe une substance essentiellement mauvaise comme l'ont rêvée les Manichéens; il est uniquement le résultat de la désobéissance du premier homme, et trouvera son expiation et sa guérison dans l'obéissance du second Adam ; enfin ce mal est transmis, avec son droit au châtement, à tous les enfants qui naissent de la concupiscence, et sera effacé par la grâce imméritée de la régénération. En vous obtenant à faire l'éloge de cette concupiscence, vous vous déclarez mon adversaire; mais du moment que vous la combattez en vous-même, vous confirmez ma doctrine, tandis qu'en cédant à cette passion, vous seriez à vous-même votre propre ennemi. La réponse que j'ai faite à votre premier livre me paraît si concluante que la cause me semble jugée; cependant, comme mon silence sur les trois autres livres pourrait paraître une véritable impuissance à répondre, je les réfuterai, et en prouverai toute la futilité.

### 2.

Vous chantez victoire parce que, dans l'un de mes livres<sup>216</sup>, j'ai dit, après l'Apôtre, que la pudeur conjugale est un don de Dieu<sup>217</sup> » ; vous voudriez en conclure que l'Apôtre a loué lui-même le mal que vous louez, ce mal qui pousse la chair à convoiter contre l'esprit<sup>218</sup>; ce mal enfin dont la pudeur conjugale fait un bon usage, comme je l'ai prouvé dans le livre précédent. Or, je dis qu'il faut un don spécial de Dieu pour enchaîner ce mal, de telle sorte que le mariage ne descende à rien d'illicite, et n'ait en vue que la génération des enfants qui devront être régénérés. Est-ce donc à la concupiscence à se modérer par elle-même? et si les

---

<sup>216</sup>Lévit. XII.

<sup>217</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>218</sup>Ps. L. 7.

membres se montrent dociles à ses désirs, à quel excès ne se laissera-t-elle point aller? Ce que nous louons, ce n'est donc pas la concupiscence ni ses mouvements passionnés, mais l'énergie chrétienne avec laquelle on l'enchaîne et la réprime.

3.

Quand donc les époux chrétiens, purifiés dans le bain salutaire du Rédempteur, usent légitimement du mal de la concupiscence, les enfants qui naissent de ce mariage, et sous l'influence créatrice de Dieu, ne sont pas condamnés, comme vous nous le faite dire, à constituer nécessairement le royaume du démon »; car, au contraire, ils sont appelés par Dieu à être rachetés et transférés dans le royaume de son Fils unique. Telle est et telle doit être l'intention des époux chrétiens, pré parer la régénération par la génération. Si et mal dont les parents ressentent les mouvements en eux-mêmes, et auquel, pour me servir de vos propres expressions, toute la légion des Apôtres a résisté<sup>219</sup> », ne concernait aucunement les enfants, il n'aurait nullement à intervenir dans leur naissance. Mais comme ces enfants naissent avec ce mal, pourquoi, vous étonner qu'on leur en procure la délivrance dans le bain de la régénération, soit pour leur épargner le malheur de mourir dans ce péché, soit, s'ils vivent, pour le rendre plus léger et plus facile le coi contre la concupiscence, et leur assurer récompense des vainqueurs au terme de le carrière mortelle?

4.

A qui d'entre nous est venue la pensée de croire que l'union des époux a été inventée par le démon, ou que les relations conjugales sont la conséquence de la prévarication », comme si tout cela n'était pas de la nature même du mariage ? Quant au mal, dont les époux font un bon usage, il n'aurait pas existé sans le péché. Objectez-moi mes paroles et je les justifierai; mais si vous m'objectez ce que je n'ai pas dit, quand en finirons-nous ?

5.

« Si l'homme naît avec le mal, il faut en conclure », pensez-vous, que le plus grand don que Dieu puisse nous faire, nous devient nuisible, car toute naissance est un don de Dieu». Ecoutez et comprenez: le don de Dieu, en vertu duquel nous sommes et nous vivons, ne nuit à personne; quant au mal de la concupiscence, s'il existe, il ne peut exister que dans celui qui est et qui vit. Voilà pourquoi le mal peut se trouver avec un présent de Dieu, sauf à être guéri par un autre présent. Par conséquent, dans l'homme qui n'est et ne vit que par la grâce de Dieu, rien ne s'oppose à ce que nous trouvions le mal, contracté par la génération et devant disparaître par la régénération. Pour naître avec le démon, il faut avant tout que l'enfant naisse; ce qui ne veut pas dire pour cela que sa naissance même est la cause du mal

---

<sup>219</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

qui lui arrive. Il naît donc par un don de Dieu, quoiqu'il naisse avec le démon ; tel est le décret de Dieu, décret mystérieux, sans doute, mais qui donc oserait le taxer d'injustice ?

## 6.

J'avais dit<sup>220</sup> que même le bien conjugal a doit être demandé à Dieu quand on ne le a possède pas » ; il est évident que je parlais de ceux à qui il est nécessaire. Or, voici que vous me faites dire que l'on doit demander des forces en vue de la consommation du mariage ». Ma pensée était d'inviter à prier Dieu en faveur de la pudeur conjugale qui n'est pas libre de s'abstenir et qui ne doit user que chrétiennement. Que l'homme ne cherche d'épouse qu'autant qu'il peut la connaître, car l'Apôtre a dit : « Que celui pour qui la continence est impossible se marie<sup>221</sup> » ; ce qui prouve qu'il envisageait le mariage comme un remède à la maladie de la concupiscence; vous qui avouez le remède, comment donc n'avouez-vous pas la maladie<sup>222</sup> ? Ce remède ne consiste pas à faire naître la concupiscence, supposé qu'elle n'existe pas, mais à empêcher ses mouvements illicites. La demande dont je parle se rapporte donc parfaitement à cette autre demande de l'Oraison dominicale : « Ne nous laissez point succomber à la tentation » ; car chacun est tenté par sa propre concupiscence », comme parle l'apôtre saint Jacques<sup>223</sup>. Nous pouvons en dire autant de ces autres paroles : « Délivrez-nous du mal<sup>224</sup> ». Par ces supplications, les époux, déjà détachés du mal en esprit, demandent à faire un bon usage du mal de la concupiscence de la chair, car ils savent que le bien n'habite pas dans leur chair<sup>225</sup> ; ce n'est que plus tard qu'ils seront guéris de toute corruptibilité, et alors il n'y aura plus en eux aucun mal dont ils aient à faire un bon usage. Quel ennemi vaincu vous inspire donc ces chants de triomphe ? Avant tout triomphez de cet ennemi intérieur que vous louez. Quant à moi, ne suffit-il pas que ce mal combatte contre vous, pour que je sois assuré de remporter sur vous la victoire ? Vous n'oserez pas soutenir, je pense, que celui qui dit la vérité soit vaincu par celui qui ment. Or, je condamne la concupiscence contre laquelle vous combattez, et vous la louez; mais votre combat lui-même ne proclame-t-il pas comme mauvais ce que votre langue menteuse voudrait faire passer comme bon ? Voici même que vous ajoutez le mensonge au mensonge, quand vous affirmez que je regarde comme bonne cette concupiscence de la chair. Comment donc le pourrais-je, quand j'entends l'apôtre saint Jean déclarer que la concupiscence de la chair ne vient pas du Père<sup>226</sup> ? La chose bonne à mes yeux, c'est la pudeur conjugale qui résiste au mal de la concupiscence et enchaîne ses mouvements illicites.

---

<sup>220</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>221</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>222</sup>II Cor. V, 14.

<sup>223</sup>Lévit. XII.

<sup>224</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>225</sup>Ps. L. 7.

<sup>226</sup>Rom. VI, 3, 11.

7.

Bien convaincu de la faiblesse de votre argumentation, vous attaquez », dites-vous, une autre face de ma définition», et vous dites: « Si la concupiscence est soumise, de la part des époux chrétiens, à une répression suffisante par la force de leur volonté et par le secours de la grâce, qui peut bien l'enchaîner, mais ne la détruit pas ; soit qu'on l'envisage dans son genre ou dans son mode, elle n'offre plus rien de répréhensible, et ne peut être accusée que pour ses excès ». En parlant ainsi, vous oubliez que si le mariage, contracté en vue de la génération, est un bien en soi et mérite des éloges, c'est parce qu'il impose une sage limite au mal de la convoitise. Pourquoi ne pas simplement appeler mal, ce qui mérite à vos yeux d'être enchaîné sévèrement ? Et pourquoi l'enchaîner, s'il est impuissant à nuire, s'il n'y a aucun danger à donner satisfaction à ses désirs illicites ? Le désir du mal est un mal, lors même qu'on n'y consentirait pas, et il restera tel jusqu'au jour où nous en serons entièrement dépouillés. Nous avons donc à nous occuper, non pas du bien, mais du mal dont la concupiscence de la chair peut être la cause. En face de cette concupiscence toujours altérée de volupté licite ou illicite, la pudeur conjugale repousse ce qui est illicite et ne permet que ce qui est licite ; de là jaillit le bien, non pas le bien de la concupiscence, mais le bien de celui qui sait en faire un bon usage. Quant à l'effet propre de la concupiscence, il est toujours mauvais, abstraction faite de l'objet licite ou illicite pour lequel elle s'enflamme. Voilà pourquoi nous disons que la pudeur conjugale fait un bon usage de ce mal, mais qu'il est encore plus parfait de s'en abstenir par la virginité.

8.

« Si », dites-vous, « la chaleur génitale pouvait être naturellement un mal, on devrait l'extirper, sans jamais composer avec elle ». Remarquez que vous parlez ici de composer « avec la concupiscence, tandis que précédemment vous parliez de l'enchaîner ». Vous avez compris, sans doute, que l'idée d'enchaîner entraîne celle de combattre ; voilà pourquoi, changeant les termes, vous proclamez, par votre crainte elle-même, que cette concupiscence est un mal. Vous l'appellez chaleur génitale, parce que vous rougiriez de la nommer, la passion, voire même simplement la concupiscence de la chair, comme parle le texte sacré. Maintenant donc changez les termes et dites : Si la concupiscence de la chair pouvait être naturellement mauvaise, il faudrait l'extirper et ne faire avec elle aucune composition. A cette condition vous serez compris par les intelligences les plus obtuses. Toutefois, vos paroles ne signifient-elles pas qu'alors même qu'il leur serait possible d'extirper la concupiscence on verrait s'y refuser tous ceux qui se marient parce qu'ils craignent le travail de la continence, et qu'ils préfèrent user sagement du mal, plutôt que de s'en abstenir entièrement ? Si donc, dans la condition telle que nous la fait ce corps de mort, la concupiscence est nécessaire aux époux, parce que sans elle le bien de la génération n'est plus possible; que du moins les vierges n'hésitent pas à extirper la

concupiscence de la chair. Vous-même qui parlez sans peser la portée de vos paroles, extirpez la passion de vos membres. A vous du moins elle n'est pas nécessaire ; ou bien dites hautement que tous ses désirs sont légitimes, ce qui ne vous empêchera pas de périr, si vous cédez à leur impétuosité.

## 9.

Si c'est le mal que vous combattez et poursuivez en vous-même, si c'est du mal que vous triomphez quand vous êtes vainqueur, le mieux pour vous serait de ne pas user de ce mal dont font un bon usage ceux en qui vous prétendez que c'est un bien; prétention mensongère et trompeuse. Vous ne direz pas, je pense, que dans les époux la passion est un bien, tandis qu'elle est un mal dans les saints, dans les vierges et dans les continents. Vous avez dit, et nous en prenons acte : « Celui qui modère la concupiscence naturelle fait un bon usage de ce qui est bien, celui qui ne la modère pas, use mal de ce qui est bien; enfin celui qui, par amour pour la virginité, refuse d'en user même avec modération, se place par le fait même dans une condition plus parfaite; plein de confiance dans son salut et dans sa force il méprise les remèdes afin de soutenir de glorieux combats ». Ces paroles énoncent clairement que la concupiscence de la chair se rencontre dans tous les hommes, dans les époux comme dans les vierges. Ce dont les époux font un bon usage, et ce dont se privent les vierges, vous l'appellez un bien, et moi je l'appelle un mal; mais toujours est-il que pour les vierges et pour les continents la concupiscence de la chair revêt clairement les caractères du mal, puisque vous avouez qu'ils soutiennent contre elle de « glorieux combats »; ce dont ils refusent l'usage, par amour pour la perfection, ce n'est donc pas un bien, mais un mal. Toute la difficulté, si toutefois il peut y en avoir, est donc de décider si cette concupiscence de la chair est un bien ou un mal, dans ceux qui ont fait voeu de virginité, Quelle que soit la solution, on pourra l'appliquer aux époux, car ceux-ci ne font que bien user de ce dont les vierges n'usent pas. Rassemblez donc toutes les forces de votre coeur perspicace et de votre front indépendant, et, si vous le pouvez, osez dire que l'on doit regarder comme un bien ce à quoi la « légion des Apôtres a toujours répugné », selon l'expression que j'ai déjà relevée dans votre livre précédent, et dans laquelle vous m'accusiez de dire que la passion est douée de forces telles, que la légion même des Apôtres n'avait pu lui résister». Vous ne comprenez donc pas que c'est plaider en faveur de ma cause que de soutenir que la légion, non-seulement des saints, mais même des Apôtres, a résisté courageusement à ce mal qu'il vous plaît de nommer un bien? Qui croirait que ce mal eut le glorieux privilège de voir son défenseur applaudir à tous ceux qui lui font une guerre acharnée? Ce défenseur, disons-le, ne se rencontre ni parmi les anciens, ni parmi les Apôtres, ni parmi les saints; il ne pouvait se trouver que parmi ces nouveaux hérétiques; eux seuls, joignant l'absurdité à l'audace, pouvaient se poser en même temps comme les ennemis et comme les défenseurs de la concupiscence de la chair; eux seuls, tout en se montrant fidèles aux principes de

l'hérésie pélagienne, pouvaient tenter de louer sincèrement un mal qui les tue s'il triomphe, et de combattre avec non moins de sincérité un bien qui cesse de l'être quand on cesse de le louer.

#### 10.

Si vous n'avez pas perdu le sens commun, veuillez me dire si le péché peut être un mal, et si ce peut être un bien de désirer le péché ? Dans la chair des vierges, cette concupiscence produit-elle autre chose que des désirs de péché ? Et n'est-ce pas en refusant d'y consentir qu' « ils soutiennent ces glorieux combats ? » Il n'est pas jusqu'au désir même du mariage qui ne soit un mal dans cette profession de la continence. Que fait-elle donc là où tout ce qu'elle fait est un mal; à plus forte raison si elle est suivie du consentement et des oeuvres ? Que fait cette concupiscence là où elle ne convoite rien de bon ? Que fait la passion là où elle ne peut se passionner pour rien de bon ? Envisageons-la jusque dans les époux eux-mêmes ; admettons qu'ils pratiquent dans toute sa perfection la pudeur conjugale, même alors, s'ils font par elle quelque chose de bien, toutefois ils ne font rien à cause d'elle. Mais dans les vierges et les continents, que fait-elle, je vous prie ? que fait-elle en vous comme amie, quand vous poussez la folie jusqu'à l'approuver ? qu'y fait-elle comme ennemie, quand vous l'appréciez comme elle le mérite ? que fait elle là où elle ne fait ni n'inspire rien de bien ? Que fait-elle dans ceux en qui toutes les convoitises qu'elle inspire sont mauvaises ? Que fait-elle en ceux qu'elle oblige à exercer contre elle une vigilance et un combat continuel ? Ne suffit-il pas qu'elle se glisse quelque part à l'improviste, voire même pendant le sommeil, pour que aussitôt le réveil on se répande en gémissements entrecoupés de ces paroles : « Comment donc mon âme a-t-elle été remplie d'illusions<sup>227</sup> ? » Quand les sens endormis se livrent à certains rêves, comment les âmes les plus chastes se trouvent-elles atteintes de délectations mauvaises ? Et si le Seigneur nous les imputait, qui donc pourrait vivre dans la chasteté ?

#### 11.

Tel est ce mal que vous n'oseriez nommer un bien si vous ne fermiez obstinément l'oreille au cri manifeste de la vérité, si vous ne poussiez l'aveuglement jusqu'à ce point inouï de soutenir que c'est un bien de convoiter le mal. Or, veuillez me dire pourquoi ce mal n'est point extirpé de la chair des saints et des vierges ? Pourquoi ne disparaît-il pas entièrement sous les efforts de l'esprit ? » Vous dites vous-même qu' « il devrait en être ainsi, si cette concupiscence était un mal ». Parce qu'elle n'est pas retirée aux époux, dont les relations conjugales sont fondées sur la concupiscence, vous soutenez qu'elle est un bien ; mais ne voyez-vous pas qu'elle existe même là où elle n'est nullement nécessaire, qu'elle n'y est que pour nuire, et que si les saints n'y trouvent pas une cause de ruine parce qu'ils n'y consentent

---

<sup>227</sup>Lévit. XII.

pas, toutefois elle suffit trop souvent pour affaiblir la délectation spirituelle des âmes saintes; je parle de cette délectation dont l'Apôtre a dit : « Je me complais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur<sup>228</sup> ». Or, cette délectation s'affaiblit infailliblement au milieu des luttes et des glorieux combats que l'âme soutient, non pas pour satisfaire, mais pour combattre la concupiscence de la volupté charnelle ; la beauté intelligible des choses supérieures s'éclipse plus ou moins dans cette agitation intérieure. Et comme dans cette misérable condition humaine l'ennemi le plus redoutable c'est l'orgueil, Dieu n'a point jugé à propos d'éteindre la concupiscence dans la chair des saints, afin que la nécessité de lutter contre elle tienne toujours l'âme en éveil sur les dangers qu'elle peut courir, et l'empêche de s'enorgueillir dans sa sécurité. Quand enfin on n'aura plus à craindre ni le feu de la convoitise complètement éteint, ni les séductions de l'orgueil, alors viendra la santé parfaite et la guérison radicale de notre humaine faiblesse. Ainsi la vertu se perfectionne dans la faiblesse<sup>229</sup>, car c'est le propre de la faiblesse de combattre. En effet, plus la victoire est facile, moins la lutte est pénible. Qui donc combattrait contre soi-même, s'il ne sentait en soi quelque chose qui lui répugne? Et qu'est-ce donc qui nous répugne en nous, si ce n'est ce dont nous cherchons la guérison ? C'est donc notre faiblesse qui est en nous la seule cause du combat; c'est elle aussi qui nous avertit de nous défier de l'orgueil. Voilà pourquoi c'est dans la faiblesse que se perfectionne cette vertu qui nous empêche de nous enorgueillir là où nous pourrions concevoir de l'orgueil.

## 12.

Ainsi donc, si d'un côté les époux font un bon usage de la concupiscence, d'un autre côté il est mieux de n'en user aucunement, comme fait la virginité. Avouez du moins que cette concupiscence les époux ne peuvent en faire un bon usage qu'à la condition de la posséder; de même, si les vierges se refusent à en user, c'est qu'ils en ressentent les convoitises ; et ces convoitises leur sont laissées pour étouffer en eux tout sentiment d'orgueil. Ce qui constitue le péché, « c'est donc uniquement l'excès de cette concupiscence », dans celui qui ne s'occupe pas de l'enchaîner ; quant à la concupiscence elle-même, elle s'accuse clairement par ses propres mouvements, dont on doit empêcher les conséquences par une lutte continuelle. Il n'est donc pas vrai, comme vous le dites, que « l'innocence n'ait rien à gagner quand l'objet qu'elle repousse comme nuisible n'est que de peu d'importance ». Résister au mal, quel qu'il soit, c'est accroître son innocence, mais le mal n'en reste pas moins le mal, alors même qu'on n'y consent pas; je vais même plus loin, et je dis qu'une chose est évidemment mauvaise, par cela même que c'est un bien de ne pas y consentir. Si la concupiscence est bonne, comment serait-ce un mal d'y consentir ? Est-ce un crime pour les époux de s'unir sous l'influence de ce mal et de donner naissance à un enfant qui est de

---

<sup>228</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>229</sup>Lévit. XII.

la part de Dieu une œuvre essentiellement bonne? Ne dites pas davantage que « la passion est le principe de la fécondité ». Le véritable auteur de cette fécondité, c'est celui qui crée l'homme par cette fécondité; et pourtant il importe de savoir quel est ce mode de création. Car la transmission de la concupiscence est aussi mystérieuse que cruelle ; d'un autre côté, pour créer soit la fécondité, soit les hommes, Dieu ne prend nullement pour intermédiaires des hommes exempts de cette concupiscence, quoique, pour la plupart, ils aient été purifiés de la souillure originelle dans le bain de la régénération, comme doivent y être purifiés tous ceux qui naissent.

### 13.

Parlant de la pudeur conjugale, j'ai réellement prononcé, et je ne m'en repens pas; les paroles suivantes que vous citez textuellement: « La pudeur conjugale est un don de Dieu, et c'est à Dieu que doivent la demander ceux qui ne la possèdent pas, comme c'est à Dieu que doivent en faire hommage ceux qui la possèdent ». Nous rendons grâce, non pas, comme vous le dites, « de l'origine de la concupiscence », car cette origine n'est autre chose que le premier péché de l'homme; mais uniquement de la direction » qu'il nous est donné de lui imprimer, et en cela vous avez dit vrai. En effet, vous vous servez de ces deux expressions, « ou la direction, ou l'origine » de la concupiscence. Nous rendons grâce de sa direction, parce que cette concupiscence est vaincue dans sa lutte contre nous. Or, ce qui lutte contre une volonté bonne, ne saurait être bon et pour nier que ce soit le mal, il faudrait ne ressentir en soi. même aucune volonté bonne, seul moyen de n'avoir pas à combattre contre le mal.

### 14.

J'avais dit de la pudeur conjugale -qu'elle est un don de Dieu, et j'avais invoqué comme preuve le témoignage de l'Apôtre, Une question se présentait naturellement; Que penser des impies qui vivent pudique ment avec leurs épouses<sup>230</sup> ? Vous relevez également ces paroles . « Dans les dons de Dieu », nous dites-vous, « vous refusez de voir ces vertus qui impriment une sage directions à la vie, et vous les attribuez, non pas à la grâce de Dieu, mais à la nature et à la volonté humaine, la preuve en est que des infidèles les possèdent quelquefois ». Par là, sans doute, vous voudriez démentir ce qui, pour nous, est une vérité certaine, à savoir que personne ne peut vivre dans la justice que par la foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur, le seul médiateur entre Dieu et les hommes; et, en effet, cette proposition vous semble digne de toutes vos colères. Et puis, n'allons pas si loin; avant de m'accuser d'erreur, répondez à ces simples questions. J'ai déclaré qu' « on ne saurait regarder comme véritablement pudique celui dont la fidélité conjugale n'a pas pour motif le Dieu véritable ». Aussitôt j'en ai donné la preuve, et elle me semble de la plus grande importance<sup>231</sup>. J'ai

---

<sup>230</sup>Ps. L. 7.

<sup>231</sup>Lévit. XII.

dit: « Puisque la pudeur est une vertu qui a pour opposé l'impudicité; puisque toutes les vertus, même celles qui ont pour instrument le corps, ont leur siège dans l'âme ; comment donc pourrait-on dire du corps qu'il est chaste, quand l'âme est coupable de fornication par rapport au vrai Dieu ? » Ensuite, pour vous prouver que tout infidèle est un fornicateur par rapport à Dieu, j'ai cité ce passage de la sainte Ecriture : « Ceux qui s'éloignent de vous périront; car vous perdez quiconque est en fornication contre vous<sup>232</sup> ». Vous qui vous flattez de pulvériser les arguments qui me paraissent les mieux fondés, vous honorez ce passage de votre silence comme s'il était pour moi de la plus profonde obscurité. Voyez donc ce qui vous paraît devoir être nié. Vous avouez sans peine que la pudeur conjugale est une vertu; vous admettez également que toutes les vertus, même celles qui ont le corps pour instrument, ont leur siège dans l'âme. Or, pour nier que l'âme d'un infidèle soit en état de fornication par rapport à Dieu, il faut se déclarer franchement l'adversaire des saintes Ecritures. De là je conclus, ou bien que la véritable pudeur peut exister dans une âme fornicatrice, ce qui est une absurdité, même à vos yeux; ou bien que cette véritable pudeur ne se trouve pas dans une âme infidèle ; mais alors, quand j'émettais cette affirmation, pourquoi donc avez-vous fait la sourde oreille? Et vous prétendez que quand je loue les dons, « ce n'est que pour mieux flétrir la substance »; c'est là une calomnie. En effet, si la substance humaine n'était pas bonne, elle serait incapable de recevoir les dons divins ; il n'est pas même jusqu'aux vices qui ne rendent témoignage de sa bonté naturelle. En effet, qu'est-ce donc qui déplaît dans un vice, si ce n'est ce qui détruit ou affaiblit ce qui plaît dans la nature?

## 15.

Quand la grâce est conférée à l'homme, ce n'est donc pas uniquement « pour lui aider à atteindre la perfection », et quand vous délimitez ainsi son but, n'est-il pas évident que vous voulez faire entendre que la grâce n'est point nécessaire pour commencer le bien, mais seulement pour lui donner toute sa perfection ? N'oublions pas ce que dit l'Apôtre, que celui qui a commencé le bien en nous le perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ<sup>233</sup>. Après un témoignage aussi formel, vous osez encore nous dire que ce n'est pas dans le Seigneur, mais dans son libre arbitre, que l'homme peut se glorifier, « quand son coeur généreux lui a inspiré une louable entreprise »; qu'ainsi l'homme commence à donner, afin qu'il puisse recevoir, d'où il suit nécessairement que la grâce n'est plus une grâce<sup>234</sup>, puisqu'elle n'est point gratuite. Vous proclamez « bonne la nature humaine qui mérite le secours d'une telle grâce ». J'applaudirais à cette parole, si vous n'aviez pour but que de remercier Dieu de nous avoir donné une âme raisonnable, car la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur n'est

---

<sup>232</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>233</sup>Lévit. XII.

<sup>234</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

conférée ni aux pierres, ni aux bois, ni aux animaux. C'est parce que notre âme est l'image de Dieu qu'elle mérite cette faveur; et si elle la mérite, ce n'est pas en ce sens que, en dehors de toute grâce précédente, la volonté puisse être bonne, ou qu'elle donne la première, pour mériter de recevoir ensuite, de telle sorte que la grâce cesse d'être une grâce, c'est-à-dire d'être gratuite, et qu'elle ne soit en réalité qu'une dette véritable. Et dès lors comment donc osez-vous me prêter un langage qui vous appartient en propre, et supposer que, pour moi, « les dons célestes ne sont autre chose que l'effet de la volonté humaine » ; comme si la volonté humaine, sans la grâce de Dieu, pouvait être mue vers le bien, et acquérir ainsi un droit rigoureux à un paiement de la part de Dieu? Oubliez-vous donc cet oracle divin que nous ne cessons de vous opposer : « La volonté est préparée par le Seigneur<sup>235</sup>? » ou, en d'autres termes, ignorez-vous que Dieu opère en nous, même le vouloir? O coeurs ingrats pour la grâce de Dieu ! ô ennemis de la grâce de Jésus-Christ ! ô hommes qui n'êtes chrétiens que de nom ! L'Eglise ne prie-t-elle pas pour ses ennemis? Et que demande-t-elle, dites -moi? Si elle demande qu'il leur soit accordé la juste récompense de leur volonté, que demande-t-elle, sinon le plus affreux des supplices? Ne serait-ce point demander, non pas leur bonheur, mais leur malheur? Or, elle prie en leur faveur; et puisque leur volonté n'est pas bonne, elle demande donc que leur volonté mauvaise se change en une volonté bonne, car « la volonté est préparée par le Seigneur ». « C'est Dieu », dit l'Apôtre, « qui opère en nous, même le vouloir<sup>236</sup> ».

## 16.

Docile à cette haine atroce dont vous poursuivez la grâce, vous nous proposez l'exemple d'impies, qui, dites-vous, « tout étrangers qu'ils étaient à la foi, possédaient en abondance les vertus dans lesquelles, sans aucun secours de la grâce, consiste le seul bien de la nature, quoique mêlé à des superstitions, de telle sorte qu'avec les seules forces de leur liberté naturelle on les a vus fréquemment miséricordieux, modestes, chastes et sobres ». Ce que vous aviez concédé à la grâce de Dieu, vous le retirez par ces paroles, c'est-à-dire l'effet même de la volonté. En effet, vous ne dites plus seulement qu'ils ont voulu être miséricordieux, modestes, chastes et sobres, et qu'ils n'ont pu le devenir parce qu'ils n'avaient pas encore reçu de la grâce l'effet de leur bonne volonté ; vous soutenez maintenant qu'ils ont voulu l'être et qu'ils l'ont été, réunissant ainsi et la volonté et l'effet de la volonté. Mais alors quelle efficacité attribuez-vous donc à la grâce, puisque vous affirmez clairement de ces impies qu'ils possédaient des vertus en abondance? Vous mettez vos délices à louer ces impies, à les combler de vertus véritables, sans vous inquiéter aucunement de cette parole de l'Ecriture : « Celui qui dit de l'impie qu'il est juste, sera maudit au milieu de son peuple, et chargé

---

<sup>235</sup>Ps. L. 7.

<sup>236</sup>Rom. VI, 3, 11.

de la haine des Gentils<sup>237</sup> ». Ne vous arrêtez pas en si beau chemin; dites hautement que toutes ces vertus sont des donc de Dieu. Sous l'influence de ces décrets mystérieux, mais justes, ne voyons-nous pas, parmi les hommes qui naissent, des insensés, des idiots, incapables de comprendre, privés d'intelligence ou, de mémoire, tandis que d'autres possèdent ou une grande intelligence, ou une grande mémoire, ou quelquefois l'une et l'autre ensemble et dans des proportions étonnantes? d'autres sont d'une nature très-douce, d'autres d'une nature très-irascible, et d'autres. d'une nature vindicative; ici des eunuques, là des tempéraments froids et insensibles, plus loin des voluptueux déchaînés, ailleurs enfin des natures intermédiaires aussi faciles à émouvoir qu'à contenir; voici des hommes très-timides, en voilà d'autres d'une audace incroyable, d'autres enfin qui ne sont ni timides ni audacieux; celui-ci rit toujours, celui-là est toujours triste, cet autre n'est ni joyeux ni triste. Se peut-il donc des différences plus tranchées? et cependant ces différences ne viennent ni de la volonté, ni de la liberté, mais de la nature, ou, comme disent les médecins, du tempérament. Sans vouloir entreprendre aucune solution directe, je me contente de poser cette question : Est-ce donc chaque homme qui, s'est créé son corps, et doit-on rendre sa volonté responsable de ces maux naturels dont il est plus ou moins affecté ? Quoi qu'il fasse, tout homme en ce monde ne pourra y échapper entièrement Et pourtant celui qui souffre le plus, comme celui qui souffre le moins, n'a aucun droit à dire à son Créateur tout-puissant, juste et bon : « Pourquoi m'avez-vous ainsi créé<sup>238</sup> ? » Quant à ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants d'Adam<sup>239</sup>, personne ne peut nous en délivrer, si ce n'est le second Adam. Mieux vaudrait donc, au sujet des vertus des impies, les attribuer à la libéralité divine qu'à leur propre volonté ; ils l'ignorent maintenant, mais pourvu qu'ils soient du nombre des prédestinés et qu'ils reçoivent l'Esprit de Dieu, ils finiront par connaître ce qu'ils doivent à la munificence du Créateur<sup>240</sup>.

## 17.

Et cependant, nous disons hautement qu'il ne saurait y avoir de vertu véritable que dans celui qui est juste. D'un autre côté, il ne peut y avoir de justice qu'autant que l'on vit de la foi, car « le juste vit de la foi<sup>241</sup> ». En dehors des Pélagiens, et peut-être en dehors de vous-même, trouverait-on un seul chrétien qui osât donner le nom de juste à un infidèle, à un impie, à un esclave du démon ? Que cet infidèle s'appelle Fabricius, Fabius, Scipion ou Régulus, peu m'importent noms, par l'éclat desquels vous avez cru m'effrayer, comme si nous étions encore dans, l'antique curie de Rome. Libre à vous, sans doute, de m'appeler à l'école de Pythagore ou de Platon, dans laquelle les philosophes les plus savants et les plus distingués

---

<sup>237</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>238</sup>Lévit. XII.

<sup>239</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>240</sup>Ps. L. 7.

<sup>241</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

ne regardaient comme vertus véritables que celles qui avaient été imprimées en quelque sorte dans notre esprit, par la forme de cette substance éternelle et immuable qui est Dieu. Dussé-je vous suivre à cette école, je vous crierais encore dans toute la liberté de ma foi et avec toute l'énergie dont Dieu me rendrait capable : Non, la véritable justice n'était pas le partage de tous ces hommes: « Le juste vit de la foi. La foi vient de ce qu'on a entendu, et on a entendu par la parole de Jésus-Christ, car Jésus-Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croiront en lui<sup>242</sup> ». Comment peuvent-ils être véritablement justes, ceux qui regardent comme une honte l'humilité du juste par excellence ? Leur intelligence les poussait vers lui, mais leur orgueil les en a éloignés pour toujours : « Car, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur coeur insensé a été rempli de ténèbres. Ainsi ils sont devenus fous, en s'attribuant le nom de sages<sup>243</sup> ». Puisqu'ils n'ont point la véritable sagesse, ont-ils donc la véritable justice ? Si vous la leur attribuez, rien ne vous empêchera plus de dire qu'ils sont parvenus à ce royaume dont il est écrit : « Le désir de la sagesse conduit au royaume<sup>244</sup> ». C'est donc en vain que Jésus-Christ est mort si les hommes, sans la foi de Jésus-Christ, et par quelque moyen que ce soit, parviennent à la foi véritable, à la vertu véritable, à la justice véritable, à la véritable sagesse. Parlant de la loi, l'Apôtre avait dit : « Si la justice est conférée par la loi, c'est en vain que Jésus-Christ est mort<sup>245</sup> » ; on pourrait dire avec tout autant de raison : Si la justice est conférée par la nature et la volonté, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. Si la simple doctrine des hommes peut conférer la justice quelle qu'elle soit, c'est en vain que Jésus-Christ est mort. Car ce qui produit la justice, produit par le fait même le droit au royaume de Dieu. En effet, Dieu serait injuste, s'il n'admettait pas le juste véritable dans son royaume, car son royaume, c'est la justice, selon cette parole : « Le royaume de Dieu a n'est ni la nourriture, ni le breuvage, mais la justice, la paix et la joie<sup>246</sup> ». Or, si les impies ne possèdent pas la véritable justice, les autres vertus dont on voudrait les gratifier ne sont pas, et ne peuvent être des vertus véritables ; ne suffit-il pas que les dons de Dieu ne soient pas rapportés à leur auteur pour que les impies qui en usent deviennent injustes ? Par conséquent, la continence ou la pudeur des impies ne sauraient être des vertus véritables.

## 18.

Quant à ces paroles de l'Apôtre : « Pour se préparer au combat les athlètes gardent en toute chose une exacte tempérance<sup>247</sup> » ; vous les dénaturez jusqu'au point de soutenir que

---

<sup>242</sup>Lévit. XII.

<sup>243</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>244</sup>Ps. L. 7.

<sup>245</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>246</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>247</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

cette grande vertu de continence dont il est dit que personne ne la possède, à moins qu'il ne l'ait reçue de Dieu<sup>248</sup>, se rencontre jusque dans les saltimbanques, et autres personnes de profession aussi infâmes. Il est vrai que, pour se préparer au combat, ils observent en tout une exacte tempérance; mais se privent-ils également d'une vaine cupidité? N'est-ce pas cette cupidité vaine, et par là même dépravée, qui triomphe en eux, et enchaîne momentanément les autres passions également dépravées; et n'est-ce pas pour ce seul motif qu'on les gratifie de la continence? La plus grande injure que vous puissiez faire aux Scipion, dont vous avez si pompeusement vanté la continence, n'était-ce pas d'attribuer cette continence aux histrions eux-mêmes? Vous feignez d'ignorer que, pour exhorter plus puissamment les hommes à la vertu, l'Apôtre leur proposait pour exemple les passions les plus criminelles des hommes; c'est ainsi que la sainte Ecriture, dans un autre passage, pour inspirer aux hommes l'amour de la sagesse, leur dit de la chercher comme on cherche l'argent<sup>249</sup>. En concluez-vous que l'Ecriture a fait l'éloge de l'avarice? Nous savons tous à quels travaux et à quelles souffrances se condamnent les amateurs de la richesse, de quelles satisfactions ils savent se priver, soit pour augmenter leur capital, soit dans la crainte de le diminuer; quelle sagacité et quelle prudence ils déploient pour obtenir des bénéfices, ou pour éviter des pertes; comme ils s'abstiennent de léser les droits du prochain et quelquefois même de revendiquer les leurs, dans la crainte de perdre encore davantage dans des discussions et des procès. Quoi de plus naturel que de nous proposer cet amour de l'argent comme modèle de l'amour que nous devons avoir pour la sagesse? Désirons avidement en acquérir un immense trésor, augmentons-le sans cesse; ne souffrons pas qu'il diminue, et pour cela faisons tous les sacrifices nécessaires, enchaînons nos passions, ne perdons pas de vue l'avenir, et conservons notre innocence et notre bienfaisance. En agissant ainsi, nous faisons preuve des vertus véritables, car c'est le Dieu véritable qui est le but de nos vœux, c'est-à-dire que ces œuvres revêtent un caractère de conformité avec le salut et l'éternelle félicité.

## 19.

On peut certainement accepter cette définition de la vertu : « La vertu est dans l'âme et une habitude conforme à la nature et à la raison<sup>250</sup>. ». Cicéron disait vrai, mais il ignorait ce qui peut être conforme à la délivrance et à la béatification de notre nature. Qui que nous soyons, et par une sorte d'instinct naturel, nous aspirons tous à l'immortalité et au bonheur; n'est-ce pas une preuve que nous pouvons y parvenir? Mais comment arriver à ce souverain bien, si ce n'est par Jésus-Christ crucifié, dont la mort a vaincu la mort, et dont les blessures ont guéri notre nature? Voilà pourquoi le juste vit de la foi de Jésus-Christ. Et cette foi, pour celui qui en suit fidèlement les inspirations, imprime à ses œuvres un caractère de prudence,

---

<sup>248</sup>Ps. L. 7.

<sup>249</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>250</sup>Lévit. XII.

de force, de tempérance, de justice, eu un mot le caractère de toutes les vertus véritables. Si donc les vertus de tel homme ne lui sont d'aucune utilité pour obtenir la véritable béatitude dont la promesse nous est faite par la vraie foi en Jésus-Christ, n'est-ce pas parce que ces vertus ne peuvent être véritables ? Direz-vous, par exemple, que les avarés ont de véritables vertus, parce qu'ils sont très-prudents à saisir toutes les chances de s'enrichir, parce qu'ils s'imposent de nombreux et grands sacrifices pour gagner de l'argent, parce qu'ils opposent sans cesse la tempérance et la sobriété à toutes les inspirations du luxe et de la somptuosité, parce qu'ils s'abstiennent de prendre le bien d'autrui, et même quelquefois de revendiquer celui qu'ils ont perdu, pour ne pas s'exposer à en perdre davantage dans des discussions et des procès? Toutes les fois que l'on agit avec prudence, avec force, avec tempérance et avec justice, on met en pratique ces quatre vertus que vous regarderez toujours comme les vertus véritables, si, pour les connaître et en juger, vous ne faites attention qu'à l'oeuvre même, et non pas au but qui les inspire. Comme vous pourriez m'accuser de vous calomnier, je vais citer vos paroles. « Toutes les vertus », dites-vous, « n'ont d'autre origine que l'âme raisonnable, et toutes les affections qui nous rendent ou fructueusement ou stérilement bons; c'est-à-dire la prudence, la justice, la tempérance et la force, ont pour principe notre esprit. Or », ajoutez-vous, « quoique ces affections se trouvent naturellement dans tous les hommes, cependant elles ne tendent pas toujours au même but; ici elles aspirent aux biens éternels, là aux biens temporels, suivant l'impulsion de la volonté dont elles sont les dociles servantes. Il suit de là que, si elles se distinguent entre elles, ce n'est ni par leur nature, ni par leurs actes, mais uniquement par la récompense qu'elles méritent. Par conséquent, aucune perte ne peut les atteindre, ni quant à leur nom, ni quant à leur genre, ruais uniquement quant à leur récompense, dont l'abondance les enrichit, et dont l'absence les appauvrit ». J'ignore où vous avez puisé une semblable doctrine ; cependant vous voyez, je pense, que la conclusion rigoureuse que vous devez en tirer vous met dans la nécessité de regarder comme une vertu véritable la prudente des avarés, par laquelle ils savent si bien se ménager tous les genres de bénéfices; la justice des avarés, sous l'inspiration de la. quelle, et dans la crainte de plus grands malheurs, ils abandonnent leurs propres biens, plus facilement qu'ils n'usurpent le bien d'autrui; la tempérance des avarés, qui se privent de toute somptuosité parce qu'elle coûte trop cher, et se contentent du rigoureux nécessaire pour la nourriture et le vêtement; enfin la fonce des avarés, car elle est telle selon les paroles mêmes d'Horace « qu'ils fuient la pauvreté à travers les mers, les rochers et le feu<sup>251</sup> » ; n'en avons-nous pas vus, de ces avarés, sous le coup d'une invasion des barbares, braver tous les tourments et tous les supplices plutôt que de révéler leurs trésors?

Et pourtant ces vertus, aussi honteuses que criminelles dans leur fin, vous paraissent tellement véritables et belles, « qu'elles ne peuvent souffrir de perte, ni dans leur nom ni dans leur genre, mais uniquement dans leur a récompense dont la faiblesse peut tromper leur

---

<sup>251</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

attente ». Vous parlez ici, assurément, des avantages terrestres, et non pas des récompenses célestes. A ce prix encore vous célébrerez dans Catilina une justice véritable, car il avait de nombreux amis, prenait hardiment leur défense, et entretenait avec eux des relations assidues ; exaltez en lui la véritable vertu de force, qui le rendait capable de supporter le froid, la faim et la soif, et surtout n'oubliez pas sa patience, car on peut à peine se faire une idée du sang-froid qu'il ne cessa de montrer dans la disette la plus profonde, dans les froids les plus rigoureux, dans des veilles continues<sup>252</sup>. Et pourtant, on regarderait comme un insensé celui qui émettrait une semblable doctrine.

## 20.

Comment donc, malgré votre science, vous laissez-vous prendre à ces vaines ressemblances, qui vous font regarder comme des vertus véritables des oeuvres extérieures, qui ne sont en réalité que des vices ? La constance est une vertu qui a pour vice contraire l'inconstance ; et cependant l'obstination qui touche de si près à la constance et semble l'imiter, n'est autre chose qu'un vice véritable. Puissiez-vous être exempt de ce vice, quand vous aurez reconnu la vérité de mes paroles; alors du moins, sous prétexte de montrer de la constance, je n'aurai plus à redouter de vous voir vous obstiner dans l'erreur. De là, nous pouvons conclure que les vices, non-seulement sont contraires aux vertus, comme la témérité est contraire à la prudence, mais encore que ces vices ont avec les vertus une certaine similitude extérieure, à laquelle on peut se laisser prendre. C'est ainsi qu'on peut rapprocher de la prudence, non pas la témérité ou l'imprudence, mais l'astuce ou la ruse, laquelle ne laisse pas d'être un vice, quoique nous lisions dans l'Écriture ces mots auxquels on doit donner une interprétation favorable, « Soyez rusés comme des serpents<sup>253</sup> », tandis que l'on doit interpréter dans le sens mauvais ces autres paroles : « Le serpent était le plus prudent des animaux<sup>254</sup> ». Il serait dit : facile de désigner par leur nom propre chacun de ces vices qui ont une si grande affinité avec les vertus; mais, après tout, peu importe leur nom, l'essentiel c'est de les éviter.

## 21.

Vous comprenez maintenant que les vertus se distinguent des vices, non pas précisément par leurs oeuvres, mais par la fin qu'elles veulent atteindre. L'oeuvre, c'est ce que l'on doit faire ; la fin, c'est le but pour lequel on agit. En soi, telle oeuvre peut paraître bonne, et cependant, si son auteur ne l'accomplit pas dans le but pour lequel il doit la faire, il se rend certainement coupable. Vous ne faites pas cette distinction essentielle; voilà pourquoi vous séparez l'oeuvre de sa fin, et vous faites de cette oeuvre une vertu véritable, sans tenir aucun compte de sa fin. De là, ces absurdités dans lesquelles vous tombez, jusqu'à vous voir con-

---

<sup>252</sup>Ps. L. 7.

<sup>253</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>254</sup>Ps. L. 7.

traint d'appeler justice véritable, ce qui au fond n'est qu'une avarice déguisée. En effet, si vous n'envisagez que l'oeuvre en elle-même, vous verrez toujours la vertu de justice dans la simple abstention de prendre le bien d'autrui ; mais, si je demande pourquoi cette abstention, et qu'on me réponde que c'est pour éviter des procès, où l'on perdrait beaucoup plus d'argent, verrez-vous encore une oeuvre de justice véritable dans ce qui n'est réellement qu'une précaution de l'avarice? Telles furent, par exemple, les vertus qu'on donna comme suivantes à la volupté ; ces vertus, c'est tout naturel, ne devaient agir qu'en vue de satisfaire leur maîtresse. Concluons donc que la vertu véritable ne se trouve que dans celui qui agit en vue de Dieu, à qui nous adressons cette prière: « Dieu des vertus, Convertissez-nous<sup>255</sup> ».

Quant à ces vertus qui ont pour motif et pour but les délectations charnelles, les satisfactions ou les avantages temporels, on ne saurait les regarder comme des vertus véritables. Agir sans motif et sans but, ne suffit pas non plus pour une vertu réelle. Toute vertu véritable sert Dieu dans les hommes qui l'ont reçue de Dieu ; elle sert Dieu dans les anges qui l'ont également reçue de Dieu. D'un autre côté, telle oeuvre qui peut être bonne en elle-même, si elle n'est pas dirigée vers la fin que commande la véritable sagesse, devient coupable par sa fin même.

## 22.

On peut donc faire le bien et le faire mal. C'est une bonne oeuvre de courir au secours de quelqu'un, surtout d'un innocent ; mais si on le fait par amour de la gloire humaine, et non pas pour Dieu, tout en faisant le bien, on fait le mal; l'auteur d'une action peut-il être bon, s'il n'agit pas avec une volonté bonne? Or, une volonté peut-elle être bonne si elle cherche sa gloire, non pas en Dieu, mais dans les créatures ou en elle-même ? Le bien ne peut donc être le fruit de cette volonté, car l'arbre mauvais ne peut porter de bons fruits ; le bien qu'elle pourrait faire ne serait que le fruit de celui qui se sert des méchants pour faire le bien. Comment dès lors caractériser comme elle le mérite cette fausse opinion que vous formulez en ces termes : « Toutes les vertus sont des affections qui nous rendent bons fructueusement ou stérilement? » L'arbre bon porte-t-il pas de bons fruits<sup>256</sup>? Or, notre Dieu, la bonté même, qui lance la cognée à la racine de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits, se garde bien de couper et de jeter au feu les arbres bons<sup>257</sup>. Il n'est donc pas possible que des hommes soient stérilement bons ; quant à ceux qui sont mauvais, les uns peuvent l'être plus et les autres moins.

---

<sup>255</sup>Lévit. XII.

<sup>256</sup>Lévit. XII.

<sup>257</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

23.

Quant à ces hommes, que l'Apôtre désignait en ces termes : « Les Gentils, qui n'ont point de loi, font naturellement ce que la loi commande, et sont à eux-mêmes leur propre loi, car ils ont l'oeuvre de la loi écrite dans leur coeur », je ne vois pas quel appui ils peuvent apporter à votre thèse. Vous les invoquez cependant pour prouver que ceux même qui n'ont pas la foi de Jésus-Christ, peuvent posséder la véritable justice, puisque, selon l'Apôtre, « ils font naturellement ce que la loi commande ». C'était là pour vous une belle occasion de formuler ce dogme impie par lequel vous vous déclarez les ennemis de la grâce de Dieu, conférée aux hommes par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui efface les péchés du monde<sup>258</sup>; comment, dès lors, ne pas insister sur cette race d'hommes, qui peut plaire à Dieu, sans la foi de Jésus-Christ, et seulement par la loi de nature? Mais enfin que faites-vous de ces hommes? Ont-ils des vertus véritables, et sont-ils stérilement bons, parce que ce n'est pas pour Dieu qu'ils le sont? ou bien les vertus qu'ils pratiquent, leur suffisent-elles pour plaire à Dieu et mériter de lui les récompenses éternelles ?

Si vous dites que leurs vertus sont stériles, à quoi servira-t-il à ces hommes d'être défendus par leurs pensées au jour où Dieu jugera, par Jésus-Christ, tout ce qui est caché dans le coeur des hommes<sup>259</sup>?», Et si ces hommes, défendus par leurs pensées, parce qu'ils ont accompli naturellement les prescriptions de la loi, ne sont pas stérilement bons, et dès lors trouveront un jour en Dieu la récompense éternelle, il faut en conclure qu'ils sont justes, parce qu'ils vivent de la foi.

24.

Quant à ces paroles de l'Apôtre: « Tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché », vous les interprétez comme il vous plaît, et non selon les règles véritables. Saint Paul dans ce passage, parlait des nourritures. Il venait de dire : « Celui qui doute et qui en mange, est condamné parce qu'il n'agit pas selon la foi » ; voulant donc fonder cette décision sur un principe général qui déterminât l'espèce. de péché, il ajoutait aussitôt : « Ce qui ne se fait point selon la foi est péché<sup>260</sup> ». Mais soit, je vous accorderai même qu'il ne s'agit que des aliments offerts aux idoles; que direz-vous du moins d'un autre témoignage que j'ai également invoqué, et que vous avez passé sous silence, sans doute parce que vous n'avez pas trouvé moyen de le tourner en votre faveur ? Il s'agit de ces paroles adressées aux Hébreux : « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu<sup>261</sup> ». L'Apôtre ne veut-il pas parler de toute la vie de l'homme, pendant laquelle le juste vit de la foi ; et cependant, puisque sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, comment donc des vertus, sans la foi, ont-elles le talent

---

<sup>258</sup>Ps. L. 7.

<sup>259</sup>Lévit. XII.

<sup>260</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>261</sup>Ps. L. 7.

de vous plaire jusqu'à se voir proclamées des vertus véritables qui rendent bons tous ceux qui les possèdent? Et puis, comme si vous regrettiez aussitôt les éloges que vous prodiguez à ces vertus, vous ne craignez pas de les frapper de stérilité.

25.

Tous ceux donc qui sont justes par la loi naturelle ou qui plaisent à Dieu, ne lui plaisent qu'à la condition d'avoir la foi, car sans elle il est impossible de lui plaire. Et quelle foi les rend ainsi agréables, si ce n'est la foi de Jésus-Christ, selon ces autres paroles des Actes des Apôtres : « Dieu a donné à tous la foi en Jésus-Christ, en le ressuscitant d'entre les morts<sup>262</sup>? » Si donc il est dit de ces hommes, que sans loi ils ont naturellement accompli les prescriptions de la loi, c'est parce qu'ils sont venus à l'Évangile, en sortant de la gentilité, et non de la circoncision à laquelle la loi a été imposée; et enfin, si c'est naturellement qu'ils ont accompli la loi, c'est parce que la grâce de Dieu a corrigé en eux la nature pour les amener à la foi. Ces hommes ne peuvent donc vous être d'aucun secours pour prouver que les infidèles peuvent posséder des vertus véritables, car ils ont reçu la foi. Ou bien, s'ils n'ont pas la foi de Jésus-Christ, ils ne sont pas justes et ne plaisent pas à Dieu, puisqu'on ne saurait lui plaire sans la foi. Toutefois, au jour du jugement, ils trouveront dans leurs pensées une sorte de justification qui diminuera leurs tourments, parce qu'ils auront accompli naturellement les prescriptions de la loi, et montré que l'œuvre de la loi était écrite dans leur cœur et leur inspirait de ne pas faire à autrui ce qu'ils ne voulaient pas qu'on leur fit à eux-mêmes. Cependant, ils ne laissent pas d'être coupables, parce que, rejetant les données de la foi, il n'imprimaient pas à leurs cœurs le but qu'ils auraient dû leur donner. C'est ainsi que Fabricius sera moins puni que Catilina, non pas en ce sens que le premier ait été bon, mais en ce sens que ce dernier était plus mauvais; Fabricius était moins impie que Catilina, non pas qu'il ait possédé des vertus véritables, mais parce qu'il s'éloignait moins de ces vertus.

26.

Mais voici des hommes qui ont éprouvé pour la patrie terrestre une dilection babylonienne, et, poussés par une vertu civile, non pas véritable, mais semblable à la véritable, se sont faits les esclaves des démons et de la gloire humaine; je nommerai les Fabricius, les Régulus, les Fabius, les Scipion, les Camille et tant d'autres. Or, je vous demande si vous accordez à ces hommes, -comme vous le faites aux enfants morts sans baptême, un séjour intermédiaire entre la damnation et le royaume des cieux; un lieu qui réunisse, non pas dans la souffrance, mais dans la béatitude éternelle, ceux qui n'ont pas plu à Dieu, puisqu'il est impossible de lui plaire sans cette foi qu'ils n'ont possédée. ni dans leurs œuvres ni dans leurs cœurs. Il me semble que vous n'en êtes pas encore arrivé jusqu'à ce degré d'aveuglement et d'impudence. « Mais », répliquez-vous, « seront-ils donc dans la damnation éternelle, ces hommes en qui

---

<sup>262</sup>Rom. VI, 3, 11.

se trouvait la justice véritable? » C'est le comble de l'audace la plus sacrilège ! J'affirme qu'il n'y avait en eux aucune véritable justice, car les oeuvres s'apprécient, non pas seulement par leur objet matériel, mais encore et surtout d'après leur fin.

27.

Tout à coup, revêtant toutes les grâces de l'élégance et de l'urbanité, vous vous écriez : « Si la chasteté des infidèles n'est pas la chasteté. pourquoi ne pas aller jusqu'à dire que le corps des païens n'était pas un corps, que les yeux des païens n'étaient pas doués du sens de la vue; que le froment qui naît dans le champ des païens n'est pas du froment, et beaucoup d'autres choses semblables, dont l'absurdité serait telle qu'il se soulèverait de partout un rire universel ? » Ce n'est pas le rire, mais les larmes, que provoque votre rire dans toutes les personnes capables de comprendre, comme on voit le rire des frénétiques arracher des sanglots à leurs amis. Contrairement à la doctrine formelle des saintes Ecritures, vous niez que l'infidélité soit une véritable fornication spirituelle ; ou bien, vous soutenez que la chasteté véritable peut se concilier avec cette fornication spirituelle ; et vous riez et vous n'êtes pas fou? Pourquoi, comment cela peut-il se faire? Non, il n'y a ici ni chasteté véritable ni véritable raison. Je l'affirme, la véritable chasteté est incompatible avec la fornication, et il y a folie à soutenir cette extravagance et à en rire. A Dieu ne plaise que nous disions du corps des païens que ce n'est pas un corps, et autres choses semblables ! Que la vertu dont l'impie se glorifie ne soit pas la véritable vertu, faut-il en conclure que le corps, créé par Dieu, ne soit pas un corps véritable ? Mais nous pouvons dire que le front des hérétiques n'est pas un front, si par ce mot nous désignons la pudeur, et non pas cette partie de la tête créée par Dieu. Mais quoi ? Dans ce livre que vous vous flattez de réfuter, n'ai-je pas prouvé, par avance, et affirmé hautement que cette parole : « Ce qui n'est pas selon la foi est péché », ne s'applique, à l'égard même des infidèles, ni aux biens de l'esprit, ni aux biens du corps, lesquels sont tous l'oeuvre de Dieu? Or, parmi ces biens, je trouve les objets sur lesquels vous plaisantez; le corps, les yeux et les autres membres. On peut y ajouter également le froment qui naît dans le champ des païens, et dont la création est l'oeuvre de Dieu, et non pas des païens. Pourquoi, dans votre énumération, n'avez-vous pas cité ces quelques paroles que pourtant vous avez lues dans mon livre : « L'âme et le corps, et tous les biens naturels de l'âme et du corps, sont partout des dons de Dieu, même dans les pécheurs, car c'est Dieu, et non pas l'homme, qui en est l'auteur. Mais s'il s'agit de leurs oeuvres, elles tombent sous le coup de cette sentence

Tout ce qui n'est pas selon la foi est péché<sup>263</sup> ». Si vous aviez daigné vous souvenir de cette courte explication que j'avais donnée, je pense que vous n'auriez pas porté la mauvaise foi jusqu'à soutenir que nous étions de taille à dire que le corps des païens n'est pas un corps, que les yeux des païens ne sont pas doués du sens de la vue, et que le froment, « qui croit

---

<sup>263</sup>Lévit. XII.

dans le champ des païens, n'est pas du froment ». Permettez donc que, vous traitant comme un homme profondément endormi ou volontairement oublieux, je vous redise encore : « L'âme et le corps, et tous les biens naturels de l'âme et du corps, sont partout des dons de Dieu, même dans les pécheurs, car c'est Dieu, et non pas l'homme, qui en est l'auteur. Mais s'il s'agit de leurs oeuvres, elles tombent sous le coup de cette sentence : Tout ce qui n'est pas selon la foi est péché ». Vos paroles et votre rire insensés vous assimilent donc à un frénétique; mais quand je vous vois laisser passer inaperçues et oublier des paroles que vous aviez rappelées. peu de temps auparavant, et qui étaient gravées en toutes lettres dans le livre auquel vous vous flattez de répondre, ce n'est plus de la frénésie que je trouve en vous, mais une véritable léthargie.

## 28.

« Vous vous étonnez », dites-vous, « qu'un excellent génie comme le mien », je vous sais gré de cette ironie, « n'ait pas vu que je mets entre vos mains contre moi une arme redoutable, quand j'affirme que tels péchés sont vaincus par tels autres péchés ». Vous concluez immédiatement: « Donc, animé de ce zèle de la sainteté, auquel Dieu donne le secours de sa grâce, l'homme peut très-facilement vivre exempt de péchés. En effet », dites-vous, « si tels péchés sont vaincus par tels autres péchés, combien plus les péchés peuvent-ils être vaincus par les vertus? » Mais nous ne nions aucunement que le secours de Dieu possède assez de puissance, s'il le voulait, pour que, à l'instant même, nous soyons entièrement dépouillés de cette concupiscence mauvaise contre laquelle nous combattons même victorieusement; et cependant, vous en convenez vous-même, cette faveur ne nous est point accordée. Pourquoi ce bonheur nous est-il refusé? Qui donc connaît les secrets de Dieu<sup>264</sup> ? Ce que je sais, et je l'affirme en toute assurance, c'est que la justice de Dieu est sans iniquité, et sa toute-puissance sans faiblesse. Si donc, pendant que nous vivons dans cette chair mortelle, nous portons en nous-mêmes la cause d'une lutte continuelle, croyons que c'est Dieu qui l'a ainsi voulu dans ses décrets mystérieux ; c'est lui qui veut que nous ayons toujours à dire : « Pardonnez-nous nos offenses<sup>265</sup> ». Mais vous parlant d'homme à homme, et sous le poids de cet habitacle terrestre qui comprime l'essor de notre esprit<sup>266</sup>, je proclamerai devant vous que, parmi les natures créées, c'est l'âme raisonnable qui occupe sans conteste le premier rang. De là vient que l'âme bonne se complaît en elle-même et s'aime d'un tout autre amour qu'elle n'aime les créatures inférieures. Or, c'est là pour elle le grand danger; n'est-il pas à craindre qu'elle ne se gonfle sous le souffle perfide de l'orgueil, tant qu'il ne lui est pas encore donné de voir ce bien suprême et immuable, qu'elle ne contempera qu'après la mort? si elle le voyait maintenant, elle n'éprouverait pour elle-même que le plus profond

---

<sup>264</sup>Lévit. XII.

<sup>265</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>266</sup>Ps. L. 7.

mépris; elle cesserait de s'avilir par son amour personnel et exagéré, et se sentirait si vivement saisie de l'esprit de Dieu, que ce Dieu deviendrait l'objet de toutes les préférences, non-seulement de sa raison, mais encore de son amour. Un tel sujet exigerait d'immenses développements. Comme il les sent avec délices, celui qui, pressé par la faim, rentre en lui-même et s'écrie : « Je me lèverai et j'irai à mon père<sup>267</sup> ! » Nous savons que ce mal de l'orgueil ne pourra plus nous tenter et nous faire la guerre quand il nous sera donné de nous rassasier de la vue de Dieu, quand nous serons tout embrasés de l'amour du bien suprême ; alors du moins, nous ne pourrons plus nous complaire en nous-mêmes, et déchoir de cette charité dont nous serons inondés. N'est-ce donc pas pour empêcher l'orgueil de nous séduire, que nous sommes condamnés, dans ce séjour de faiblesse, à vivre dans le besoin d'une rémission quotidienne de nos péchés? C'est ce mal de l'orgueil qui forçait l'Apôtre à se défier de son propre jugement; parce qu'il n'était point encore arrivé à la participation de ce bien suprême, et qu'il restait exposé aux atteintes de l'orgueil, l'ange de Satan lui fut donné pour le souffleter, et le tenir sans cesse sous l'impression de son propre néant<sup>268</sup>.

<sup>269</sup>. Matt. VI, 12.

## 29.

Du reste, que ce soit cette raison, ou tout autre que je ne connais pas, il est une chose certaine, c'est que, sous le poids de ce corps corruptible, quel que soit le degré de perfection où nous puissions atteindre, « si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous<sup>270</sup> ». Voilà pourquoi, au grand scandale de votre orgueil, la sainte Eglise, comme pour mieux apparaître sans tache et sans souillure aux yeux de tous ses membres<sup>271</sup>, ne cesse de dire à Dieu : « Pardonnez-nous nos offenses ». Vous, au contraire, plein d'arrogance et de présomption dans votre vertu, vous vous écriez : « Tout homme qui a du zèle pour sa sainteté peut très-facilement vivre sans péché, avec le secours que Dieu lui accorde ». De telles paroles ne sont pas comprises de ceux qui ne sont pas initiés à vos dogmes. En effet, vous prétendez que le zèle de la sainteté se forma dans la volonté de l'homme, sans aucun secours antérieur de la part de Dieu, et que ce secours ne lui est accordé que comme récompense, et par là même n'est nullement gratuit. Vous en concluez que, dans cette vie de peines et de labeurs, l'homme, peut vivre exempt de péché et sans aucun besoin de dire : « Pardonnez-nous nos offenses ». Pourtant cette affirmation paraît, de votre part, empreinte d'une certaine timidité, car vous n'osez dire qu'il puisse être absolument exempt de tout péché. D'un autre côté, vous ne dites pas non plus qu'il ne serait exempt que de certains péchés ; mais, comme si vous rougissiez de votre présomp-

---

<sup>267</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>268</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>269</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>270</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>271</sup>Ps. L. 7.

tion, vous tempérez votre proposition, comme si vous vouliez qu'elle pût être soutenue et par vous et par nous. Si nous consultons les Pélagiens, ils nous répondent que l'on ne met pas de restrictions, parce que l'homme peut vivre exempt de tout péché, quel qu'il soit; au contraire, s'il s'agit des catholiques, on répond qu'il ne s'agit pas de tous les péchés sans exception, car l'homme a toujours besoin d'implorer son pardon pour quelques péchés. Quoi qu'il en soit, nous connaissons parfaitement votre opinion, mais nous ne pouvons préciser le sens que vous donnez à vos paroles.

### 30.

« Tel païen », dites-vous, « donne son vêtement à un malheureux qui n'en a pas ; parce que son action n'est pas inspirée par la foi, sera-t-elle un péché? » Oui, en tant qu'elle n'est pas inspirée par la foi, elle est un péché; mais, quant à sa nature même, l'acte de vêtir un homme qui est nu n'est pas un péché; enfin, si l'on se glorifiait de cet acte, mais non pas dans le Seigneur, il faudrait être impie pour n'y pas voir un péché. Cette proposition est assez importante pour nous arrêter un instant, quoique nous l'ayons déjà discutée. Et d'abord, voici vos propres paroles : « Tel païen, qui ne vit pas selon la foi, donne son vêtement à un pauvre, arrache un malheureux au danger qui le menace, panse les plaies d'un malade, fait des largesses à une honnête amitié, préfère braver tous les tourments plutôt que de faire un faux témoignage ». Eh bien ! sans nier que toutes ces oeuvres ne soient bonnes en elles-mêmes, je vous demande s'il les accomplit bien ou mal. S'il les accomplit mal, vous ne pouvez excuser de péché celui qui fait mal, de quelque manière que ce soit. Mais comme vous ne voulez pas qu'il soit coupable, vous répondrez infailliblement que toutes ces oeuvres sont bonnes, et qu'il les fait bien. Mais alors, un arbre mauvais porte donc de bons fruits, quoiqu'en ait dit la Vérité même. N'apportez aucune précipitation dans votre réponse, et, avant de l'émettre, pesez-la sérieusement. Direz-vous d'un homme infidèle qu'il est un bon arbre? S'il est bon, il plaît à Dieu, car tout ce qui est bon ne peut que lui plaire. Mais alors, que devient cette sentence

Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu<sup>272</sup> ? » Me répondrez-vous qu'il est un bon arbre, non pas en tant qu'il est infidèle, mais en tant qu'il est homme ? Et de qui donc le Seigneur a-t-il dit : « Un mauvais arbre ne peut porter de bons fruits<sup>273</sup>? » Evidemment il s'agit là ou de l'homme ou de l'ange. Or, si l'homme, en tant qu'il est homme, est un bon arbre; à plus forte raison l'ange, en tant qu'il est ange, doit-il être un bon arbre. En effet, l'homme et l'ange sont l'oeuvre de celui qui a créé toutes les natures. A ce prix, il serait impossible de trouver un seul mauvais arbre dont on dirait qu'il ne peut porter de bons fruits. Un infidèle lui-même pousserai-t-il jusqu'à ce point son infidélité? Ce n'est donc pas en tant qu'il est homme, et par là même l'oeuvre de Dieu, mais en tant qu'il se laisse vaincre

---

<sup>272</sup>Lévit. XII.

<sup>273</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

par sa volonté mauvaise, que l'homme devient un arbre mauvais et ne peut porter de bons fruits. Maintenant, voyez si vous pouvez dire d'une volonté infidèle qu'elle est une bonne volonté.

**31.**

Vous direz, peut-être, qu'une volonté miséricordieuse est une volonté bonne. Vous en auriez le droit, si la miséricorde était toujours bonne, comme l'est toujours la foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire la foi qui opère par la charité<sup>274</sup>. Si, au contraire, on trouve une miséricorde mauvaise, qui traîne en jugement la personne du pauvre<sup>275</sup>, et qui a mérité au roi Saül d'être condamné par le Seigneur, parce que, cédant à un sentiment tout humain, il avait épargné un roi captif, contre l'ordre formel du Seigneur<sup>276</sup>; ne devez-vous pas en conclure, après un examen attentif, qu'il n'y a de miséricorde bonne que celle qui est inspirée par une foi véritable? Ou plutôt, car je veux sur ce point dissiper tous vos doutes, dites-moi franchement si vous trouvez bonne la miséricorde infidèle. Si c'est un vice de faire un mauvais usage de la miséricorde, n'est-ce pas un vice d'en faire usage sans la foi? Sans doute, toute oeuvre de miséricorde, inspirée par une compassion naturelle, est bonne par elle-même; mais c'est faire de ce bien un mauvais usage, que d'en faire usage dans l'infidélité; or, c'est toujours un péché que de faire un mauvais usage de quoi que ce soit.

**32.**

Il suit de là que les bonnes oeuvres des infidèles ne sont pas leurs propres oeuvres, mais les oeuvres de Celui qui sait faire un bon usage des méchants eux-mêmes. Quant à leurs péchés, ils leur appartiennent en propre; même quand ils font un mauvais usage du bien, car alors ils obéissent, non pas à une volonté bonne, mais à une volonté folle et criminelle. Une telle volonté, tous les chrétiens en conviennent, est réellement cet arbre mauvais, qui ne peut porter que de mauvais fruits, c'est-à-dire des péchés. Car, que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, « tout ce qui n'est pas selon la foi est péché<sup>277</sup> ». Dès lors, Dieu ne saurait aimer de tels arbres, et s'ils restent tels, il ordonnera de les couper, car sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ». Mais pour, quoi insister sur ce point, quand vous déclarez vous-même que de tels arbres sont stériles? Quand donc je vous entends louer les fruits des arbres stériles, comment ne pas croire ou que vous plaisantez, ou que vous délirez? Ou bien ces fruits sont nuls, ou bien ils sont mauvais. Si vous soutenez qu'ils sont bons, dites de ces arbres, non pas qu'ils sont stériles, mais qu'ils sont bons, puisqu'ils portent de bons fruits, et qu'ils doivent plaire à Dieu, car il n'y a que les arbres bons qui puissent lui plaire

---

<sup>274</sup>Lévit. XII.

<sup>275</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>276</sup>Ps. L. 7.

<sup>277</sup>Lévit. XII.

; et alors je ne verrai plus qu'un mensonge dans cette parole . « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ».

### 33.

A cela que répondrez-vous, si ce n'est des futilités? «J'ai appelé stérilement bons», dites-vous, « les hommes qui, ne faisant pas pour Dieu le bien qu'ils accomplissent, n'obtiennent pas de lui la vie éternelle ». Un Dieu juste et bon jettera donc les bons dans la mort éternelle ? Je rougis de relever toutes les absurdités qui se pressent dans votre doctrine, dans vos paroles, dans vos écrits, et dans ces reproches que vous m'a. dressez, et dans lesquels je n'aurai pas la folie de vous suivre. Cependant, sous peine de passer pour ergoter sur des mots, je ne puis taire toutes ces erreurs profondes, dans lesquelles vous vous précipitez. Je lis dans l'Évangile : « Si votre oeil est corrompu, tout votre corps sera dans les ténèbres; mais si votre oeil est pur, tout votre corps sera resplendissant de lumière<sup>278</sup> ». Sachez donc que cet œil désigne l'intention dont chacun s'inspire dans ses actes ; par conséquent, celui qui, faisant le bien, n'a pas pour intention la foi véritable, c'est-à-dire celle qui agit par la charité, précipite dans les ténèbres, c'est-à-dire dans la noirceur des péchés, son corps, c'est-à-dire ses oeuvres qui en sont comme les membres. Pourtant vous nous concédez que les oeuvres des infidèles, même celles qui vous paraissent bonnes, ne les conduisent ni au salut, ni au royaume éternel; or, nous enseignons que ce bien, cette bonne volonté, cette bonne oeuvre, ne peut être conférée à personne sans la grâce de Dieu, laquelle nous est donnée par le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et sans laquelle l'homme ne peut parvenir au don et au royaume éternels de Dieu. Quant aux autres oeuvres humaines, qui vous paraissent dignes de louange, libre à vous de les regarder comme des vertus véritables, comme des oeuvres bonnes, et faites sans aucun péché. Pour moi, je sais une chose, c'est que ces oeuvres ne procèdent pas d'une volonté bonne ; car une volonté infidèle et impie ne saurait être bonne. Libre à vous de dire de ces volontés qu'elles sont des arbres bons; il me suffit que ces arbres soient stériles pour que je les déclare mauvais; libre aux hommes de les regarder comme fructueux et bons, grâce aux louanges que vous leur accordez, et qui feraient croire facilement que vous les avez plantés vous-même; il me suffit que vous me concédiez, de gré ou de force, que l'amour du monde, qui fait de nous des amis de ce monde, ne vient pas de Dieu. L'amour de jouir des créatures, quelles qu'elles soient, séparé de l'amour de Dieu, ne vient pas de Dieu ; quant à l'amour de Dieu, lequel nous fait parvenir à Dieu, il ne vient que du Père par Jésus-Christ avec le Saint-Esprit. Par cet amour du Créateur, nous faisons un bon usage même des créatures. Sans cet amour du Créateur, on ne peut regarder comme bon l'usage que nous faisons des créatures. Cet amour est donc nécessaire pour rendre digne du ciel la pudeur conjugale, et pour lui imposer, dans l'usage de la chair, la volonté que Dieu lui impose, c'est-à-dire la propagation du genre humain, et non la volupté

---

<sup>278</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

de la passion charnelle. Si cette volupté l'emporte, si les époux, sous son influence, n'ont pas pour but la génération, ils commettent un péché qui pourtant n'est que véniel à cause du mariage chrétien.

34.

Je n'ai pas fait remarquer que vous dénaturez mes paroles par la manière dont vous les citez. Selon vous j'aurais dit : « Les enfants sont sous le joug du démon, parce qu'ils naissent de l'union des corps ». J'avais dit : « Les enfants qui naissent de l'union des corps ». Or, entre ces deux propositions, la différence est très-grande. En effet, la cause du mal n'est pas précisément l'union des corps, car cette union eût existé lors même que la nature humaine n'aurait pas été viciée par le péché de nos premiers parents. Si donc les enfants qui naissent de l'union des corps, restent sous l'empire du démon, jusqu'à ce qu'ils renaissent par l'esprit, c'est parce qu'ils naissent sous l'influence de cette concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit, et force l'esprit à convoiter contre elle<sup>279</sup>. Si le péché n'avait pas été commis, ce combat entre le bien et le mal n'existerait pas. De même donc qu'il n'existait pas avant le péché, il cessera d'exister quand notre guérison sera parfaite.

35.

Vous citez encore de moi d'autres paroles sur lesquelles vous discutez longuement : « Vu l'inégalité des biens dont nous sommes composés, c'est l'âme qui doit régner sur le corps ; vous rappelez vous-même que l'une nous est commune avec les dieux, tandis que l'autre nous assimile aux animaux. Voilà pourquoi », dites-vous, « la vertu est l'apanage de la partie supérieure, c'est-à-dire de l'âme à laquelle il appartient de commander aux membres du corps et aux passions ». Vous oubliez donc que les passions ne se laissent pas gouverner comme les membres. En effet, les passions sont mauvaises, voilà pourquoi nous les enchaînons et les combattons; au contraire, nos membres sont bons, aussi sont-ils soumis à l'impulsion de la volonté, à l'exception des membres génitaux, qui cependant sont bons eux-mêmes, en tant du moins qu'ils sont l'oeuvre de Dieu. Toutefois on les appelle membres honteux, parce que la passion a sur eux plus d'influence que la raison; et cependant nous pouvons résister à ces commotions, parce que les autres membres sont soumis à l'empire de notre volonté. Or, si l'homme fait un mauvais usage de ses membres bons, n'est-ce pas uniquement quand il obéit aux cupidités mauvaises qui habitent en nous? De toutes ces cupidités, la plus honteuse c'est la concupiscence de la chair qui nous entraînerait dans toutes les infamies, si on ne lui opposait pas une résistance énergique. Tel est le mal dont l'usage légitime ne se trouve que dans la pudeur conjugale. D'un autre côté, cette passion sensuelle n'est pas un mal dans les animaux, puisqu'elle ne répugne nullement à la raison qu'ils n'ont

---

<sup>279</sup>Lévit. XII.

pas. Pourquoi donc n'admettez-vous pas que nos premiers parents, dans le paradis terrestre, et avant le péché, avaient reçu de Dieu une grâce telle, que sans aucune commotion voluptueuse ils pouvaient se donner une postérité, que du moins cette volupté ne pouvait ni précéder ni dominer leur volonté ? Et parce que cette passion vous plaît, faut-il que vous mettiez vos complaisances dans celle qui vient nous solliciter malgré nos refus et nos répugnances ? Et cependant les Pélagiens osent se glorifier de ces combats comme d'un bien réel, tandis que les saints en gémissent, et demandent d'être délivrés de ce mal.

**36.**

« Voyez », dites-vous, « quel contraste ridicule : les uns se rendent coupables par une bonne action, et les autres se sanctifient par une mauvaise ». C'est là une calomnie dont vous essayez de me salir; voici mes paroles : « Les infidèles, usant infidèlement du bien du mariage, n'en deviennent que plus mauvais et plus coupables; tandis que les époux chrétiens savent pratiquer la justice, jusque dans l'usage de ce mal de la concupiscence<sup>280</sup> ». Ce n'est donc point parce qu'ils font une bonne action que les uns sont coupables, mais parce qu'ils en font une mauvaise en usant mal de ce qui est bien. Si vous ne voulez pas, ou si vous feignez de ne pas comprendre, gardez-vous du moins de tromper ceux qui veulent et peuvent comprendre.

**37.**

« Si », dites-vous, « un homme pouvait être créé pécheur, toutes les ablutions possibles ne pourraient le rendre bon ». Vous auriez autant de raison d'ajouter qu'un corps qui a été créé mortel, ne peut devenir immortel ; ces deux propositions seraient également fausses. En effet, en créant l'homme, Dieu ne l'a pas créé mauvais; il l'a créé bon, mais l'homme par le péché s'est approprié le mal que Dieu n'avait pas créé, et que lui seul guérit dans le bien qu'il a créé.

**38.**

Jamais nous n'avons dit que les démons aient institué le mariage, l'union des deux sexes, ou le devoir conjugal en vue de la génération ». Nous affirmons, au contraire, que tout cela est l'oeuvre de Dieu, et pourrait exister en dehors de toute concupiscence mauvaise, si l'homme n'avait pas été blessé par cette prévarication qui a jeté la discorde entre la chair et l'esprit.

Comment donc ne rougissez-vous pas de toutes ces folies que vous débitez avec une loquacité ridicule, quand vous allez jusqu'à nous dire que les démons surprennent les époux dans l'acte conjugal qui est leur oeuvre, et ne leur permettent pas de donner naissance à des enfants qu'ils destineraient au bain libérateur de la régénération ? » Si le démon pouvait

---

<sup>280</sup>Lévit. XII.

faire tout ce qu'il veut, n'étoufferait-il pas immédiatement tous les adultes impies, quand il sait qu'ils secoueraient son joug, et embrasseraient la foi chrétienne? Rien donc ne vous oblige à supposer, comme vous le faites, que les démons effraient par de terribles menaces les époux qui se connaissent pour se donner des enfants et les présenter au baptême. Sans doute, le démon nous a blessés en nous frappant de cette concupiscence dans laquelle se traîne péniblement le genre humain; toutefois cette concupiscence devient entre les mains de Dieu le moyen dont il se sert pour continuer la création, et nous faire passer d'Adam à Jésus-Christ, alors même que les démons, pour passer dans de vils pourceaux, ont besoin de la permission du Christ<sup>281</sup>. Il est vrai que Dieu leur a permis de persécuter ses élus, mais il savait que, dans ces persécutions, les martyrs se tresseraient de brillantes couronnes, et prouveraient dans leur personne que Dieu peut toujours se servir des méchants pour l'avantage des bons. Même dans les époux qui n'ont aucune idée de la régénération de leurs enfants, ou peut-être la détestent, le mariage reste bon en lui-même. Le seul motif de la génération suffit pour légitimer l'union des deux sexes, qui a pour fin naturelle la formation des enfants. Ce nonobstant, nous disons encore qu'ils font un mauvais usage de ce qui est bien, et que c'est pour eux une faute de se complaire dans la formation d'enfants coupables. Quelles que soient les fautes dont ils puissent être souillés, les hommes, comme tels, sont toujours un bien; par conséquent leur naissance par elle-même ne saurait être un mal.

### 39.

Toutefois, sous le vain prétexte « de donner des enfants à la société, on ne doit recourir ni à l'adultère, ni à tout autre crime ». Voilà pourtant de quelle absurdité nous voudriez nous convaincre, parce que nous disons que, toute mauvaise qu'elle est, la concupiscence produit un bien réel, la génération des enfants. Notre proposition est parfaitement vraie, et la conséquence que vous voulez en tirer est d'une fausseté évidente. Il est vrai que le Seigneur a dit : « Faites-vous des amis avec l'argent de l'iniquité<sup>282</sup> » ; gardons-nous cependant de commettre l'iniquité, des vols et des rapines, afin de pouvoir verser dans le sein des pauvres de plus abondantes aumônes. De même donc qu'avec les richesses injustement possédées, on doit se faire des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels; de même les époux doivent se servir de la plaie du péché originel pour se donner des enfants qui seront régénérés à la vie éternelle. Si donc il n'est pas permis d'accroître sa fortune par des moyens injustes, sous prétexte de se faire dans les pauvres un plus grand nombre d'amis; il est également défendu d'ajouter au vice originel l'adultère, le viol et la fornication, sous prétexte de donner naissance à un plus grand nombre d'enfants. En effet, autre chose est de faire un bon usage d'un mal qui existe déjà; autre chose est de créer un mal qui n'existait pas. Dans le premier cas, on se sert légitimement du mal originel pour accomplir un bien volontaire;

---

<sup>281</sup>Lévit. XII.

<sup>282</sup>Lévit. XII.

dans le second cas, au mal originel on ajoute un crime personnel et volontaire. Il importe, sans doute, de distribuer aux pauvres l'argent injustement possédé ; mais quant à la concupiscence charnelle il est plus louable de l'enchaîner entièrement sous les lois de la virginité, que d'en chercher les fruits légitimes dans le mariage. En effet, le mal de la concupiscence est si grand qu'il est beaucoup plus parfait de ne pas en user, que d'en faire même un bon usage.

#### 40.

Vous citez ensuite quelques autres de mes paroles, contre lesquelles ne peut rien cette loquacité sans mesure, dans les flots de laquelle vous roulez de nouveau des propositions depuis longtemps réfutées. Si je voulais les réfuter toutes, nous n'en finirions jamais. Sur-tout vous n'omettez pas cette accusation favorite et vaine que vous lancez contre la grâce de Jésus-Christ, en prétendant que, a sous le nom de grâce, c'est réellement e d'une nécessité fatale que nous faisons dépendre la bonté des hommes ». Mais pour vous fermer la bouche, et vous réduire au silence, il me suffit d'invoquer le muet témoignage des enfants qui ne peuvent encore parler. Vous vous livrez à une loquacité prodigieuse pour nous prouver que « la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites » ; proposition que Pélage a formellement condamnée au synode de Palestine. Mais pouvez-vous bien nous dire en vertu de quels mérites antérieurs tels enfants reçoivent l'adoption divine, tandis que d'autres meurent avant d'avoir obtenu cette grâce?

#### 41.

Une nouvelle calomnie de votre part. Vous me faites dire qu' on ne doit rien attendre de bon de la volonté humaine, « quoique nous lisions dans l'Evangile : Demandez et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez ; frappez et on vous ouvrira ; quiconque demande, reçoit; celui qui cherche, trouve; et l'on ouvre à celui qui frappe<sup>283</sup> ». Il est clair que, dans votre opinion, demander, chercher, frapper, sont pour vous des mérites qui précèdent la collation de la grâce; de telle sorte que cette grâce n'est plus qu'une dette acquise à ces mérites, et n'a plus le caractère de gratuité. Il suivrait de là qu'il n'a fallu aucune grâce antérieure, éclairant l'esprit, et touchant le coeur pour demander à Dieu le bien béatifique, pour chercher Dieu, pour frapper à la demeure de Dieu. Dès lors, ce serait en vain que nous lirions: « Sa miséricorde me préviendra<sup>284</sup> » ; ce serait en vain que Dieu nous ordonne de prier pour nos ennemis<sup>285</sup>, si ce n'est pas à Dieu qu'il appartient de changer les coeurs hostiles et ennemis.

---

<sup>283</sup>Lévit. XII.

<sup>284</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>285</sup>Ps. L. 7.

42.

Vous invoquez le témoignage de l'Apôtre, et vous soutenez que, pour ceux qui frappent, la porte est ouverte par Celui « qui veut que tous les hommes soient sauvés, et parviennent à la connaissance de la vérité<sup>286</sup> ». Par là vous voulez nous faire croire que s'il en est qui ne sont pas sauvés, et ne parviennent pas à la connaissance de la vérité, c'est parce qu'ils ne veulent ni demander, quoique Dieu veuille leur donner; ni chercher, quoique Dieu veuille leur montrer; ni frapper, quoique Dieu veuille leur ouvrir. Une telle doctrine est réfutée par le fait même de ces petits enfants qui ne demandent pas, ne cherchent pas, ne frappent pas; quelquefois même, pendant qu'on les baptise, ils jettent des cris de colère et de refus; et cependant ils reçoivent, ils trouvent, il leur est ouvert, et ils entrent dans le royaume de Dieu, où ils posséderont éternellement le salut et la connaissance de la vérité. Et à côté de ces enfants, combien d'autres qui ne reçoivent pas la grâce de l'adoption de Celui « qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ! » Peut-on dire à ces enfants : « J'ai voulu et vous avez refusé<sup>287</sup> », car si Dieu avait voulu, ces enfants qui ne jouissent pas encore de leur libre arbitre, auraient-ils pu résister à sa volonté toute-puissante? Ces paroles: « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » ; pourquoi donc ne pas les interpréter dans le sens de ces autres paroles de l'Apôtre : « C'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie<sup>288</sup>? » En effet, Dieu veut le salut et la connaissance de la vérité pour tous ceux qui, par la grâce de la justice d'un seul, reçoivent la justification de la vie. Dans ce sens, du moins, on n'aurait plus à nous dire : Si les hommes à qui Dieu veut donner le salut et la connaissance de la vérité, ne reçoivent pas cette grâce, parce qu'ils ne la veulent pas, pourquoi tous ces milliers d'enfants, qui meurent sans baptême, n'entrent-ils pas dans le royaume de Dieu, où ils trouveraient la connaissance de la vérité ? Dira-t-on qu'ils ne sont pas des hommes, et qu'ils ne sont pas compris dans ce mot: « Tous les hommes? » Ou bien dira-t-on que Dieu veut les sauver, mais qu'ils s'y refusent, eux qui ne savent encore ce que c'est que vouloir ou ne pas vouloir, pas plus que ces autres mille fois plus heureux qui ne meurent qu'après avoir reçu le baptême, et avec cette grâce de la régénération parviennent à la connaissance certaine de la vérité dans le royaume de Dieu ; et cela parce qu'ils auraient voulu recevoir la régénération dans le baptême de Jésus-Christ? Or, puisque ce n'est ni par un refus, ni par une volonté de leur part que les uns sont privés du baptême et que les autres le reçoivent, Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, pourquoi donc permet-il que des enfants en si grand nombre, et entièrement incapables de résister à sa volonté, n'entrent jamais dans ce royaume éternel où se trouve la connaissance certaine de la vérité ?

---

<sup>286</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>287</sup>Lévit. XII.

<sup>288</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

43.

Vous répondrez peut-être qu'on ne doit pas compter les enfants au nombre de ceux que Dieu veut sauver tous, parce que, se trouvant absolument sans péché, ils sont, par le fait même, sauvés de ce salut, dont il est ici parlé. Mais cette réponse va vous jeter dans une absurdité plus intolérable encore. En effet, si vous êtes conséquent avec vous-même, vous conclurez que Dieu a pour tous les impies et pour tous les scélérats plus de bienveillance qu'il n'en a pour ces enfants qui sont innocents et purs de toute tâche et de toute souillure. Quant aux premiers, puisque Dieu veut que tous soient sauvés, il veut par là même qu'ils entrent dans son royaume; ce bonheur est la conséquence rigoureuse de leur salut. Quant à ceux qui ne veulent pas de cette félicité, c'est à eux seuls qu'ils devront attribuer leur malheur. Mais s'agit-il de ces innombrables enfants qui meurent sans baptême ? comment dire que Dieu veuille leur salut, puisque, selon vous, aucun péché ne les empêche d'y parvenir; et que, de leur côté, comme personne n'en doute, ils ne peuvent lui résister par aucun acte de volonté propre? Il suit de là que, parmi tous ceux dont Dieu veut le salut, le plus grand nombre n'en veut pas, et parmi ceux dont il ne veut pas le salut de tous, il n'en est pas un seul qui le refuse; le simple énoncé d'une telle doctrine n'en prouve-t-il pas la fausseté? Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui<sup>289</sup> ; et nous savons qu'il veut les sauver et les introduire dans son royaume. Ainsi donc, ces paroles : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité », doivent être interprétées dans le même sens que cet autre passage : « C'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la justice ».

44.

Vous direz peut-être que dans ce passage de l'Apôtre le mot « tous », doit être pris dans le sens de « plusieurs, beaucoup », comme s'il y avait : Beaucoup reçoivent la justification de la vie, car il en est beaucoup d'autres qui ne la reçoivent pas et ne sont pas vivifiés en Jésus-Christ. Mais alors, je vous répondrai que dans cet autre passage: « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de « la vérité », ce mot « tous », doit être pris également dans le sens de plusieurs, beaucoup », comme s'il y avait : Parmi tous les hommes, Dieu en appelle un grand nombre à cette grâce. Cette explication se trouverait naturellement confirmée par le verset où il est dit que personne ne vient à Dieu, que celui que Dieu lui-même a bien voulu attirer à lui. « Personne ne vient à moi », dit le Fils, « à moins qu'il ne soit attiré par mon Père qui m'a envoyé ». Et ailleurs : « Personne ne peut venir à moi, à moins qu'il n'en ait reçu la grâce de mon Père<sup>290</sup> ». Tous ceux donc qui sont sauvés et qui parviennent à la connaissance de la vérité, ne jouissent de ce bonheur que par l'effet de la volonté de Dieu. En effet, ceux qui n'ont pas encore l'usage de leur libre

---

<sup>289</sup>Lévit. XII.

<sup>290</sup>Lévit. XII.

arbitre, comme les enfants, reçoivent la régénération par la volonté de Dieu, comme c'est par sa création qu'ils ont été engendrés ; de même ceux qui font usage de leur libre arbitre, ne peuvent vouloir le salut qu'avec le secours, et par la volonté de celui qui prépare notre volonté<sup>291</sup>.

**45.**

Si vous me demandez pourquoi Dieu ne convertit pas toutes les volontés rebelles, pour toute réponse, je vous demanderai à mon tour pourquoi Dieu ne confère pas son adoption, dans le bain de la régénération, à tous les enfants qui ne doivent pas survivre et qui ne peuvent avoir de volonté rebelle, puisqu'ils ne peuvent encore en faire usage ? Si ce mystère vous paraît trop profond pour être résolu, que devons-nous penser, vous et moi, de cet autre mystère non moins profond, en vertu duquel Dieu accorde son secours aux uns, et le refuse aux autres, soit parmi les adultes, soit parmi les enfants ? Et cependant, c'est pour nous un article de foi, que nulle iniquité ne se trouve en Dieu<sup>292</sup>, et qu'ainsi personne n'est condamné sans l'avoir mérité. Nous croyons également que, par un effet de sa bonté, Dieu sauve un grand nombre d'hommes, sans aucun mérite de leur part. Dans ceux qu'il repousse, Dieu nous montre ce que nous méritions tous, et à ceux qu'il délivre, il veut apprendre à quel châtement mérité il les arrache, et quelle grâce imméritée il leur accorde.

**46.**

Vous n'avez pas sur ces vérités les sentiments qu'éprouve tout coeur chrétien, et plutôt que de vous démentir, vous préférez voir dans tout cela un effet du destin. C'est vous, et non pas nous, qui avez dit: « Ce qui se fait sans mérite, se fait par le destin ». De là nous devrions conclure, que tout ce que les hommes reçoivent sans l'avoir mérité, c'est du destin qu'ils le reçoivent ; mais pour détruire autant que possible cette conclusion, vous invoquez partout des mérites antérieurs, soit bons, soit mauvais, dans la crainte que toute place vide de mérites ne soit aussitôt occupée par le destin. A cela nous vous répondons: Si tout ce que les hommes reçoivent sans aucun mérite de leur part, doit être attribué au destin, d'où il suit qu'il faut multiplier les chances de mérite pour diminuer celles du destin ; nous devons conclure que c'est par le destin que les enfants sont baptisés, et par le destin qu'ils entrent dans le royaume des cieux, car ces faveurs n'ont été par eux méritées en aucune manière. Par la même raison, c'est par le destin que les enfants ne sont pas baptisés, et par le destin qu'ils n'entrent pas dans le royaume des cieux, puisqu'aucune faute de leur part ne leur a mérité cette double infortune. C'est ainsi que ces petits enfants, encore privés de l'usage de la parole, vous prouvent éloquemment que vous êtes les adorateurs du destin. Pour nous, au contraire, comme nous confessons dans tous les hommes la souillure originelle, nous

---

<sup>291</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>292</sup>Ps. L. 7.

disons que c'est par le pur effet de la grâce que les enfants entrent dans le royaume de Dieu, car Dieu est bon ; nous disons également, que c'est en punition de cette souillure que d'autres n'y entrent pas, car Dieu est juste ; ni d'un côté, ni de l'autre, le destin ne joue aucun rôle, car Dieu agit toujours comme il le veut. Ce Dieu dont nous célébrons en toute vérité la miséricorde et la justice<sup>293</sup>, nous apprend lui-même qu'il condamne les uns selon sa justice, et qu'il délivre les autres selon sa miséricorde. Et si nous sommes tentés de lui demander pourquoi il condamne celui-ci et délivre celui-là, écrivons-nous aussitôt : Qui sommes-nous donc pour oser répondre à Dieu ? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire, de la même masse d'argile, un vase destiné à des usages honorables, et un vase destiné à de vils usages ; le premier selon sa miséricorde, et le second selon sa justice<sup>294</sup>? Il ne les fait pas tous deux des vases d'honneur, car ils pourraient croire qu'ils ont mérité cet honneur par leur propre innocence ; il ne les fait pas non plus tous deux des vases d'ignominie, afin que l'on sache que la miséricorde l'emporte sur la justice<sup>295</sup>. Par conséquent, celui qui est condamné n'a pas à se plaindre du supplice qui lui est justement infligé ; et celui qui est délivré gratuitement n'est point tenté de se prévaloir de son propre mérite ; bien plutôt, il rend : d'humbles actions de grâces, parce que, dans le malheureux justement condamné, il voit mieux l'étendue du bienfait dont il a été gratifié.

#### 47.

Vous m'accusez d'avoir dit dans l'un autre de mes livres : « Faire l'éloge de la grâce, c'est nier le libre arbitre ; et faire l'éloge du libre arbitre, c'est nier la grâce ». C'est là une calomnie ; ce ne sont pas là les termes dont je me suis servi, car pour mieux faire sentir la difficulté de la question, je m'étais contenté de dire qu'en faisant l'éloge de l'un, on pourrait paraître nier l'autre. Le moins que je puisse faire, c'est de citer moi-même mes propres paroles, afin que le lecteur puisse juger par lui-même du soin que vous prenez de dénaturer mes écrits, de surprendre la crédulité des simples et des ignorants, et de leur persuader que vous me réfutez par cela seul que vous ne voulez pas garder le silence. Vers la fin d'un premier livre adressé à saint Pinianus, et ayant pour titre : De la grâce contre Pélage, je m'exprimais en ces termes : « Cette question du libre arbitre et de la grâce de Dieu est tellement difficile à résoudre, qu'il suffit de louer le libre arbitre pour paraître nier la grâce de Dieu ; comme il suffit d'affirmer la grâce de Dieu, pour paraître nier le libre arbitre, et le reste<sup>296</sup> ». Mais, dans votre amour pour la probité et la véracité, vous changez les termes dont je me suis servi pour y en substituer d'autres de votre invention. J'ai dit de cette question qu'elle est très- difficile, mais non pas que la solution en fût impossible. Bien moins encore, n'ai-je

---

<sup>293</sup>Ps. L. 7.

<sup>294</sup>Lévit. XII.

<sup>295</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>296</sup>Ps. L. 7.

pas dit ce que vous me prêtez gratuitement, « que louer la grâce, c'est nier le libre arbitre, et que louer le libre arbitre, c'est nier la grâce ». Citez mes paroles dans leur intégrité, et votre calomnie n'aura plus l'ombre même d'un prétexte. Remettez en leur lieu et place ces expressions: « Pour paraître; pour sembler », et l'on verra clairement de quelles fourberies vous voudriez couvrir cette importante question. Je n'ai pas dit : « C'est nier la grâce » ; mais : « C'est paraître nier la grâce ». Je n'ai pas dit: « C'est nier le libre arbitre » ; mais : « C'est sembler le nier ». Vous terminez en promettant, « lorsque ces livres commenceront à se répandre, de mettre à nu et de stigmatiser, comme elle le mérite, l'impiété de ma doctrine ». Comment ne pas appeler de tous ses vœux la sagesse du dissertateur, quand on a les preuves les plus évidentes de la probité du menteur ?

#### 48.

Mais recueillons cette autre exclamation : « Est-ce une gloire pour la grâce de donner aux siens ce que les impies trouvent dans leurs péchés ? » Vous faites allusion à la pudeur conjugale, dont à vos yeux sont ornés les impies eux-mêmes. Sachez donc, grand ami de la chicane, que la vertu conférée par la grâce, est une vertu véritable, et non une vertu qui n'existe que de nom. Dans quel but, dites-moi, associez-vous la pudeur et la virginité, comme si ce n'était qu'une seule et même chose ? La pudeur réside dans l'âme, et la virginité dans le corps. La pudeur peut rester parfaitement intacte dans l'âme, tandis que la virginité est violemment arrachée du corps ; d'un autre côté, le corps peut être parfaitement vierge, tandis que la pudeur disparaît de l'âme sous le souffle impur d'une volonté lascive. Voilà pourquoi je n'ai pas dit . Le véritable mariage, ou la viduité, ou la virginité ; mais : « La véritable pudeur, soit conjugale, soit viduelle, soit virginale, n'est possible que quand elle est unie à la vraie foi<sup>297</sup> ». Telles pourront être épouses, veuves ou vierges, et cependant elles ne seront pas pudiques, si leur volonté se souille par de coupables désirs, si elles rêvent de honteuses jouissances à se procurer. Comment donc osez-vous dire qu'elles sont pudiques, alors même que leur âme se plonge dans la fornication? Et cette âme fornicatrice, l'Écriture nous dit qu'on la rencontre dans tous les impies.

#### 49.

Avons-nous jamais dit que « l'union conjugale fût un mal », quand nous affirmons, au contraire, que le mariage fait un bon usage du mal de la concupiscence, en vue de la multiplication des enfants? Cette concupiscence, du reste, ne serait pas un mal si elle tendait uniquement à un commerce licite, en vue de se créer une postérité. D'un autre côté, l'effet propre de la pudeur conjugale est d'imposer des bornes à ce mal de la concupiscence, et de résister à ses écarts, voilà pourquoi elle est bonne, et rend bon le devoir conjugal. C'est donc bien à tort que vous vous écriez : « Le crime de cet acte doit à la religion de rester impuni

---

<sup>297</sup>Lévit. XII.

» ; il n'y a dans cet acte aucun crime, quand il reste conforme aux inspirations de la foi. Il n'y a pas lieu davantage, quoi que vous en disiez, à lui appliquer cette parole : « Faisons le mal afin qu'il en arrive du bien<sup>298</sup> », car le mariage n'a absolument rien de mauvais par lui-même. En effet, ce n'est pas à lui qu'il faut attribuer ce mal qui passe des parents aux enfants, et que les parents eux-mêmes n'ont pas commis, mais reçu. Quant aux premiers époux, créés par Dieu directement, le mal, le désordre de la concupiscence charnelle leur est survenu par le péché, et non point par le mariage, car le mariage était destiné pour eux à réparer le mal de la concupiscence. Pourquoi donc demander si dans les époux chrétiens, j'appelle pudeur, « ou impudicité la volupté de la chair ». Je réponds : Je ne l'appelle pas pudeur, je dis seulement que c'est l'usage légitime du mal de la concupiscence, de telle sorte que ce mal ne mérite plus pour eux le titre d'impudicité. En effet, l'impudicité consiste dans l'usage criminel de ce mal; comme la pudeur virginale consiste à n'en faire aucun usage. Il suit de là que, sans porter aucune atteinte à la pudeur conjugale, le mal originel engendre le mal originel, sauf à être ensuite effacé par la régénération.

#### 50.

Mais, dites-vous, « si, à raison de ce mal de la concupiscence, les parents, même chrétiens, transmettent à leurs enfants la souillure originelle, on doit en conclure que la pudeur virginale est un principe de bonheur; et comme cette pudeur virginale se rencontre parfois dans les impies, on doit en conclure que les infidèles, qui ont conservé la virginité, l'emportent sur les chrétiens souillés de la tache de la concupiscence ». C est là de votre part une très grande erreur. En effet, ceux qui font un bon usage de la concupiscence, ne reçoivent aucune souillure de la concupiscence, quoiqu'ils engendrent dans la concupiscence des enfants qui auront besoin d'être purifiés par la régénération. D'un autre côté, quoique certains impies aient conservé la virginité de la chair, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils aient la pudeur virginale, car la véritable pudeur ne saurait se trouver dans une âme fornicatrice. Gardez-vous donc de préférer le bien virginal des impies au bien conjugal des fidèles ; car des époux, qui font un bon usage du mal, doivent être préférés à des vierges qui font un mauvais usage du bien. Par conséquent, puisque les époux chrétiens font un bon usage du mal de la concupiscence, ce n'est que par « une insigne calomnie que vous pouvez accuser la foi de leur procurer l'impunité du crime » ; la seule conclusion à tirer, c'est que la foi leur assure une chasteté, non pas fausse, mais véritable.

#### 51.

Que nous importe, après tout, ce langage que vous prêtez aux Manichéens : « Si quelqu'un commet en tremblant le crime d'homicide, il est coupable parce qu'il a craint; au contraire, celui qui consomme une faute avec une audace triomphante, et pour ainsi dire avec

---

<sup>298</sup>Lévit. XII.

la conviction que le mal qu'il accomplit lui est inspiré par la foi, celui-là échappe à toute culpabilité ? » J'avoue n'avoir jamais rien entendu de pareil de la part des Manichéens. Mais enfin nous n'avons à nous préoccuper ni de leur langage, ni de vos calomnies; il nous suffit que cette doctrine ne soit pas celle de la foi catholique, à laquelle nous adhérons de toutes nos forces, et sous le poids de laquelle nous vous pressons sans relâche. De telles oeuvres qui paraissent bonnes, nous disons qu'elles ne sont pas bonnes, si elles se font sans la foi ; car des oeuvres vraiment bonnes doivent plaire à Dieu ; or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu<sup>299</sup>; d'où il suit qu'il ne saurait y avoir d'œuvre bonne sans la foi. Quant à ces oeuvres qui sont évidemment mauvaises, elles ne peuvent procéder de cette foi qui agit par la charité<sup>300</sup>, car l'amour du prochain ne commet pas le mal<sup>301</sup>.

## 52.

Vous vous écriez : « La concupiscence naturelle » — vous rougiriez de l'appeler charnelle — est donc bonne, car du moment qu'elle se renferme dans des bornes légitimes, le mal ne peut avoir sur elle aucune influence ». Comment donc, dites-moi, la renferme-t-on dans des bornes légitimes ? n'est-ce pas en lui résistant? Et pourquoi lui résister, si ce n'est parce qu'elle court à la satisfaction de désirs mauvais? Mais alors comment donc est-elle bonne ?

## 53.

Vous arrivez à ces paroles de mon livre : « Est-ce que ces premiers époux, dont Dieu bénit le mariage en ces termes Croissez et multipliez-vous<sup>302</sup>, n'étaient pas nus, sans rougir de leur nudité<sup>303</sup> ? Pourquoi donc, immédiatement après le péché, cette confusion dans leurs membres ? N'est-ce point parce qu'il s'y était produit, un de ces mouvements indécents, que, le mariage n'aurait jamais connu, si les hommes n'avaient point péché<sup>304</sup> ? » Vous voyiez fort bien vous-même que ces paroles n'étaient que l'exacte reproduction de la pensée du texte sacré, et qu'elles ne pouvaient qu'être approuvées par tout lecteur attentif du livre de la Genèse; c'était pour vous une raison de plus de tenter les derniers efforts pour les combattre dans une longue discussion où l'on voit parfaitement vos sueurs, mais nullement votre sincérité. Vous vous obstinez dans vos erreurs, quoique vous ayez suffisamment compris que ma doctrine est à l'abri de toutes vos attaques. Je passe sous silence ces gestes et ces éclats excentriques qui dénotent si clairement un homme essoufflé, qui se sent incapable d'arriver à son but, et qui voudrait faire croire à son triomphe, alors même qu'il se sent rouler dans les ténèbres les plus épaisses. Mais, autant qu'il plaît à Dieu de m'en donner la

---

<sup>299</sup>Lévit. XII.

<sup>300</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>301</sup>Ps. L. 7.

<sup>302</sup>Lévit. XII.

<sup>303</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>304</sup>Ps. L. 7.

grâce, je saisis et je brise tous les ressorts de votre argumentation ; tout ce brillant échafaudage n'est plus qu'un amas de poussière aux yeux de quiconque a lu vos accusations et ma réponse autant de fois vous revenez à la charge, autant de fois vous reculez confondu.

54.

Vous dites, entre autres choses : « En voyant après le péché les premiers humains rougir d'eux-mêmes, et voiler ces membres, devenus le foyer de la concupiscence, j'y trouve la preuve que Dieu avait fait du mariage quelque chose de purement aérien ».

Si le mariage, sans la concupiscence, était purement aérien, les corps exempts de cette concupiscence ne seraient donc plus pour vous que des corps aériens ? Ou bien, n'auriez-vous pas pour la concupiscence un tel amour, qu'après en avoir fait une condition de l'existence de nos premiers parents dans le paradis terrestre, vous ne craindriez pas d'en doter nos corps, même après la résurrection? Je n'ai jamais dit, comme vous le prétendez qu'on ne doit pas regarder comme naturelle une chose sans laquelle « la nature ne saurait exister » ; j'affirme seulement qu'on appelle naturel ce vice que la nature apporte actuellement en naissant, quoiqu'elle ait été créée dans d'autres conditions. Dès lors, ce mal ne remonte pas à l'institution première de la nature; il n'a d'autre origine que la volonté coupable du premier homme; voilà pourquoi, ou bien ce mal sera condamné, ou bien il sera guéri.

55.

Vous assimilez ma doctrine « à une punaise qui tourmente pendant sa vie, et, quand on l'a broyée, répand une odeur nauséabonde ». N'est-ce pas dire clairement qu' il vous répugnait de m'écraser dans ma défaite ? » ou mieux encore, « que dans mon impuissance je fuirais vers ces lieux fangeux, où vous auriez horreur de me poursuivre et de me donner le coup de mort; comme si vraiment une sainte pudeur vous empêchait de parler des oeuvres de la chair et vous forçait de retrancher de votre discussion des arguments sous le poids desquels je tomberais infailliblement broyé et confondu? » Pourquoi donc ne préférez vous point parler librement des biens que vous louez? Pourquoi n'auriez-vous pas la liberté de parler de ce qui est l'oeuvre de Dieu, de ce qu'il a pu créer sans compromettre sa dignité, sans se rendre aucunement coupable? D'où vous vient donc cette pudeur profonde? pourquoi nous dire que vous n'êtes pas libre?

56.

« Si », dites-vous, « il n'y a pas de mariage sans concupiscence, comme vous condamnez la concupiscence, vous condamnez donc aussi le mariage ». Autant vaudrait dire : Puisque la mort sera condamnée, tous les mortels le seront donc également. Si la concupiscence était produite par le mariage, elle serait nécessairement inconnue, soit avant, soit en dehors du

mariage. « On ne peut pas », dites-vous, « appeler maladie ce qui est inséparable du mariage ; car le mariage peut exister en dehors de tout péché, et l'Apôtre donne à la maladie le nom de péché ». Je réponds : Toute maladie n'est pas appelée péché. Quant à celle dont nous parlons, elle est le châtement du péché, et tant que la nature humaine n'a pas reçu sa guérison parfaite, elle reste soumise à ce triste châtement. Si donc vous prétendez que cette concupiscence n'est pas un mal, parce que le bien du mariage ne se produit jamais sans elle, je dirai par la même raison que le corps ne saurait être bon, puisque le mal de l'adultère ne se produit jamais sans lui. Si ma proposition est fautive, la vôtre doit l'être également. Personne n'ignore que l'Apôtre ordonne aux époux de posséder leur vase, c'est-à-dire leur épouse, non pas dans la maladie du désir, comme font les nations qui ne connaissent pas le Seigneur<sup>305</sup>. Il suffit d'accepter cette parole de l'Apôtre, pour mépriser la vôtre. Et malgré cette sainte pudeur qui vous distingue, vous ne rougissez pas d'introduire cette maladie de la concupiscence charnelle jusque dans le paradis terrestre, et d'en flétrir des époux même avant le péché ? Oh ! non, Julien, ce n'est pas dans la fange que vous vous cachez, puisque la passion de la chair et du sang n'est pour vous, dans le paradis terrestre, qu'une fleur magnifique dont vous vous tressez une couronne et qui vous inspire à la fois le blâme et la louange ?

57.

D'où vous vient donc ce voluptueux besoin de parler, qui vous lance aussitôt dans une interminable discussion, où vous essayez de prouver que nous nions ce que nous affirmons de la manière la plus positive ? A-t-on jamais nié que les époux dussent se connaître, lors même que le péché n'aurait point été commis ? Dans ce cas, l'homme aurait tenu tous ses membres, sans exception, sous la dépendance absolue de sa volonté, sans être troublé par aucun mouvement étranger ; ou bien, ceci soit dit pour ménager la tendresse que vous lui prodiguez, la concupiscence, mais une concupiscence toute différente de celle qui nous afflige aujourd'hui, se serait montrée docile aux moindres mouvements de la volonté. Mais cela ne vous suffit pas, et plutôt que de vous démentir, vous vous résignez à des efforts contre nature pour doter le paradis terrestre de la concupiscence dont la terre gémit aujourd'hui ; quant à lui donner pour cause le péché, vous y verriez une sorte de blasphème ; et bien loin d'admettre la nécessité de combattre contre elle dans cette paix de l'Eden, vous affirmez hardiment que prompt satisfaction était accordée à chacun de ses désirs. O saintes délices du paradis terrestre ! O singulière audace de la part d'évêques, quels qu'ils soient ! O foi étrange dans je ne sais quels partisans de la chasteté !

---

<sup>305</sup>Lévit. XII.

58.

Voulant prouver que tout ce que l'on recouvre d'un voile impénétrable ne doit pas au péché son honteux caractère, vous citez, dans une énumération aussi longue que futile, une multitude de choses qui, dans notre corps, sont naturellement cachées. On dirait vraiment que toutes ces choses n'ont été cachées qu'après le péché, en même temps, sans doute, que ces premiers parents, dont nous nous occupons, voilaient sur eux, après le péché, ce qui les laissait insensibles avant la faute. « Cicéron », dites-vous, « nous rapporte de Balbus et de Cotta une discussion vraiment sérieuse<sup>306</sup> ». Vous ajoutez que, « si vous en citez quelques passages, c'est afin de me couvrir de honte en me prouvant que, malgré la lumière éclatante de la loi sainte, j'étais loin de posséder ces notions que les païens avaient acquises avec les seuls secours de la raison ». Vous citez alors certaines paroles de Balbus pour nous apprendre ce que les Stoïciens pensaient de la diversité des sexes, des membres génitaux et de ces étranges passions qui président à l'union des corps. Toutefois, ces paroles, de Cicéron ou de n'importe qui, vous les faites précéder des réflexions suivantes : « L'auteur, à l'occasion des animaux, nous parle de la diversité des sexes, parce que la pudeur lui défendait de toucher, dans l'homme, à cette matière délicate ». De quelle pudeur parlez-vous? N'y a-t-il donc aucune honnêteté dans le sexe de l'homme, qui, est le chef-d'œuvre de la création divine? Je vois que les Stoïciens vous ont appris à discuter les choses cachées, mais sans vous apprendre à rougir de ce qui est honteux. Vous rappelez ensuite « comment il décrit l'homme; comment il rattache les intestins à l'estomac, dans lequel se concentrent la nourriture et le breuvage ; les pourrions et le coeur ont pour fonction d'aspirer l'air du dehors; les intestins subissent différentes contractions dont les nerfs sont les agents principaux, et influent sur leur tortuosité et leur tension plus ou moins grande, selon que les aliments sont solides ou liquides ». Vous continuez ainsi jusqu'à ce qu'enfin l'auteur nous ait appris que « le résidu de l'alimentation est évacué par les divers gonflements et dépressions des intestins ». Puisque cette description pouvait également se faire pour les animaux, pourquoi donc a-t-il pris l'homme pour modèle? N'est-ce point parce que la pudeur ne s'en trouve pas offensée ? pas plus qu'elle n'est offensée quand on décrit la diversité des sexes dans les animaux; ce qu'on ne pourrait faire pour l'homme, sans blesser toutes les convenances? Ce sentiment de pudeur n'est autre que celui qui a poussé nos parents à se couvrir de feuillage, aussitôt après leur péché. Après une description complète des organes de digestion et d'évacuation, l'auteur ajoute

Il serait facile de montrer comment tout cela s'opère; mais je dois garder le silence, « pour ne mêler à ce discours rien de désagréable ». Il ne dit pas que ce qu'il pourrait ajouter serait immodeste ou honteux, mais seulement a désagréable ». En effet, tels sujets inspirent de l'horreur à cause de leur difformité ; d'autres, quoique beaux, blessent la pudeur ; et si j'en

---

<sup>306</sup>Lévit. XII.

cherche la raison, je trouve que les premiers offensent la délectation, tandis que les seconds soulèvent ou éprouvent des commotions voluptueuses.

**59.**

Mais enfin cette citation appuie-t-elle la cause que vous soutenez ? «Je constate », dites-vous, « que si le Créateur a caché avec soin nos membres vitaux, ce n'est nullement parce qu'il aurait reconnu quelque crime dans son oeuvre ». Qui oserait supposer que ce Créateur tout-puissant ait reconnu quelque crime dans son oeuvre? Quant au voile dont il a couvert certains de nos membres, vous avez déjà dit précédemment qu' « il ne voulait pas qu'ils périssent ou qu'ils inspirassent de l'horreur, s'ils étaient rendus visibles ». Et pourtant les membres que nos premiers parents couvrirent de feuillage<sup>307</sup>, ne périssaient pas plus qu'ils n'inspiraient de l'horreur et de la honte malgré leur nudité<sup>308</sup>. Aujourd'hui même, si nous détournons nos regards à la pensée de ces membres, ce n'est point précisément parce qu'ils nous inspirent de l'horreur, mais parce qu'ils soulèvent la convoitise. C'est donc en vain que vous avez invoqué le témoignage des Stoïciens en faveur d'une thèse qui ne saurait leur sourire, puisqu'ils ne voyaient que du mal dans toutes les voluptés du corps. D'ailleurs, voulant louer les passions, comme vous les louez vous-même, ils les considèrent, non point dans les hommes, mais dans les animaux. C'est pour se conformer à la philosophie stoïcienne que Cicéron dit, dans l'un de ses ouvrages, que le bien est tout différent dans un bœuf et dans Scipion l'Africain. Cette seule maxime devrait vous suffire pour vous faire une idée des passions humaines.

**60.**

Je consens à établir entre nous une discussion au sujet de ces écrits de Cicéron, parce qu'on y trouve encore quelques vestiges de vérités, et cependant, quant aux passages que vous avez cités, vous avouerez, je pense, qu'ils ne prouvent absolument rien contre nous. Je vais en citer, à mon tour, qui prouveront évidemment contre vous. Dans son troisième livre de la République, Cicéron dit de l'homme, que «la nature s'est montrée pour lui, non pas une mère, mais une marâtre, car elle le jette sur la terre avec un corps nu, fragile et infirme, et avec un esprit anxieux dans les chagrins, humble dans la crainte, mou pour le travail et enclin à des passions de toute sorte : et cependant, au sein de ces maux, dont il est accablé, on trouve encore je ne sais quelle flamme divine qui constitue l'intelligence et le génie». Qu'opposez-vous à ce langage? L'auteur ne voit pas, dans ces imperfections et ces maux de notre nature, le résultat de l'inconduite, mais l'oeuvre même de la nature. Il a pu constater les phénomènes, mais il en ignorait la cause. En effet, il ne savait pas pourquoi un joug bien lourd pèse sur les enfants d'Adam, « depuis leur sortie du sein de leur mère, jusqu'au jour de

---

<sup>307</sup>Lévit. XII.

<sup>308</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

leur sépulture dans les entrailles de la terre<sup>309</sup> ». Entièrement étranger à nos Livres saints, il n'avait aucune notion du péché originel. Toutefois, s'il avait applaudi à cette concupiscence que vous louez, il n'aurait pas gémi de trouver dans votre esprit une inclination si prononcée vers les passions.

## 61.

Vous répondrez peut-être que ce ne sont là que des biens inférieurs, que l'esprit toutefois doit repousser pour ne s'attacher qu'aux biens supérieurs, non pas pourtant en ce sens que la passion soit un vice, mais en ce sens qu'elle est un bien inférieur. Eh bien ! cette allégation est clairement réfutée par le même auteur, dans son troisième livre sur la République, dans le passage où il traite du commandement. « Ne voyons-nous pas », dit-il, « que c'est pour le plus grand avantage des inférieurs que la nature elle-même a adonné l'empire aux supérieurs? Pourquoi Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps, la raison à la convoitise, à la colère et aux autres inclinations vicieuses de la volonté? » Ne l'entendez-vous pas flétrir comme vicieuses ces inclinations que vous justifiez comme bonnes? Ecoutez encore. Il ajoute aussitôt: « Remarquons les différents modes de commander et d'obéir. On dit de l'âme a quelle commande au corps et à la passion; mais elle commande au corps comme un roi commande à ses sujets, ou un père à ses enfants, tandis qu'elle commande aux passions, comme un maître à ses esclaves, car elle tend à les enchaîner et à les dompter. Ainsi donc les rois, les généraux, les magistrats, les pères, les peuples commandent à leurs concitoyens et à leurs alliés, comme l'âme commande au corps; au contraire, ce que font les maîtres à l'égard de leurs esclaves, la partie de l'âme la plus parfaite, c'est-à-dire la sagesse, le fait à l'égard des autres parties faibles et vicieuses, a comme les passions, la colère et autres mouvements semblables ». Oseriez-vous encore nous opposer les auteurs profanes? Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deviez chercher encore à soutenir votre erreur contre le témoignage formel de tant d'évêques dont la science des oracles divins n'a d'égale que la sainteté, oseriez-vous dire de Cicéron que dans ces matières il a fait preuve de délire et d'ignorance? Ne parlez donc pas de ce genre de livres, surtout gardez-vous bien de les alléguer comme autant de preuves contre nous; car, après avoir cru y trouver un sujet d'orgueil, ils pourraient bien devenir pour tous une cause de profonde ignominie.

## 62.

Mais pourquoi vous obstiner à parler du mouvement de convoitise éprouvé par la première femme et dont elle a rougi? Ce n'est pas un mouvement visible que la femme a voilé; ce que l'homme éprouvait, elle l'éprouva elle-même, quoique d'une manière plus secrète ; tous deux voilèrent ce que chacun d'eux éprouvait à la vue de l'autre ; l'homme et la femme rougirent, ou bien chacun pour soi, ou bien l'un pour l'autre. Sentant vous-même la vanité

---

<sup>309</sup>Lévit. XII.

de votre langage, « vous demandez que les oreilles a chastes vous pardonnent et gémissent plutôt que de s'indigner de la nécessité qui vous presse ». Comment donc rougissez-vous de traiter des oeuvres de Dieu ? Quel besoin d'implorer votre pardon? La seule demande que vous en faites n'est-elle pas une accusation contre la concupiscence? « Avant le péché », dites-vous, « si les sens pouvaient s'irriter, qu'est-ce que l'homme trouvait en lui-même de nouveau après le péché? » Cette irritation pouvait se produire avant la faute, mais du moins elle n'était pas indécente et ne faisait pas rougir, car elle était soumise à l'empire de la volonté, et la chair ne convoitait pas contre l'esprit. La honteuse nouveauté qui se produisit, c'est celle dont votre nouveauté prend honteusement la défense. Je n'ai jamais condamné d'une manière absolue les mouvements charnels; je condamne uniquement ceux qui sont le fruit de cette concupiscence depuis l'origine de laquelle la chair convoite contre l'esprit. Vous, au contraire, pour être logique dans votre erreur, vous la défendez comme un bien; voilà pourquoi je ne comprends plus que votre esprit puisse convoiter contre elle, comme si elle était un mal.

**63.**

« Si », dites-vous, « cette passion se trouvait dans le fruit de l'arbre, elle est l'oeuvre de Dieu, et comme telle ne saurait qu'être bonne ». Je réponds: La concupiscence n'était pas dans le fruit de l'arbre, voilà pourquoi l'arbre était bon; ce qui est mauvais, c'est. la révolte de la concupiscence, et cette révolte éclata au moment où l'homme, se séparant de Dieu, désobéit à son Créateur en mangeant le fruit défendu. A Dieu ne plaise que nous croyions jamais que le Créateur eût déposé dans un arbre naturellement bon la vertu propre de faire naître dans le corps humain une adversaire contre laquelle la pudeur aurait à soutenir un combat continuel.

**64.**

« Nous savons », dites-vous encore, « que ce monde, tel qu'il est en lui-même, c'est-à-dire le ciel et la terre et toutes les substances qui y sont contenues et qui ont été créées par Dieu, n'entrent pour rien dans cet anathème fulminé par saint Jean : Tout ce qui est dans le monde est, ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; or, cette concupiscence ne vient pas du Père, mais du monde<sup>310</sup> ». Cette vérité nous est connue ; gardez-vous de nous l'enseigner. Toutefois, voulant faire comprendre « quelle concupiscence de la chair ne vient pas du Père », vous déclarez que « c'est la luxure ». Mais quand je vous prie de me dire sur quoi doit tomber le consentement pour qu'il y ait luxure, et à quoi il faut le refuser pour qu'il n'y ait pas luxure, aussitôt votre thèse favorite vous revient à l'esprit; dites-moi du moins, si vous devez encore louer une concupiscence, à laquelle il suffit de consentir pour tomber dans la luxure, et à laquelle on ne résiste que par la vertu

---

<sup>310</sup>Lévit. XII.

de continence. Si vous voulez bien y réfléchir, vous avez le choix ou de blâmer cette concupiscence avec la luxure, produite par le seul consentement qu'on y donne; ou de la louer avec la continence qui se pose partout contre elle en ennemie déclarée. Dans cette guerre, si la continence l'emporte, elle produit la pudeur; mais si la concupiscence est victorieuse, elle engendre la luxure. En juge incorruptible et intègre, vous louez la continence, et vous condamnez la luxure; et pourtant cette concupiscence, à laquelle je ne sais pas pourquoi vous craignez de déplaire, vous ne rougissez pas de la louer avec son adversaire, et vous n'osez pas la condamner avec sa victoire. Croyez bien cependant que jamais un homme de Dieu ne pourra vous regarder tout à la fois comme l'ennemi de la luxure et comme le panégyriste de la concupiscence; tous vos discours ne pourront lui faire regarder comme bon ce que sa propre expérience lui prouve être mauvais. Enfin, quiconque sera parvenu, par ses efforts, à triompher de cette concupiscence dont vous êtes le coupable approbateur, n'aura rien à craindre de cette luxure que vous frappez d'une juste condamnation. Comment donc pouvons-nous obéir à l'apôtre saint Jean, si nous aimons la concupiscence de la chair? «Ce n'est pas elle que je loue», me répondrez-vous. Et quelle est donc la concupiscence dont saint Jean a dit qu'elle ne vient pas du père? «La luxure», dites-vous. Mais nous ne pouvons échapper à la luxure, qu'autant que nous n'aimons pas cette concupiscence que vous louez. Quand donc l'Apôtre nous défendait d'aimer la concupiscence de la chair, c'était pour nous empêcher de tomber dans la luxure. Nous défendre la luxure, c'est donc nous défendre cette concupiscence que vous louez; et cette concupiscence qu'il vous est interdit d'aimer, c'est celle qui ne vient pas du Père; par conséquent, ce n'est pas du Père que vient cette concupiscence que vous louez. Est-ce que deux biens, venant également du Père, peuvent être en opposition l'un avec l'autre? Or, la continence et la concupiscence se combattent réciproquement; dites-moi donc laquelle des deux vient du Père. Je comprends votre extrême embarras, car vos faveurs sont pour la concupiscence, et vous rougissez de la continence. Que votre pudeur triomphe, et que votre erreur soit à jamais vaincue. Puisque c'est du Père que vient cette continence qui combat contre la concupiscence de la chair, implorez de Dieu cette continence dont vous avez audacieusement rougi, et subjuguiez cette concupiscence que vous avez criminellement louée.

**65.**

Vous n'avez pas craint d'appeler à votre aide la volupté de tous les sens, comme si la concupiscence charnelle, déjà si puissamment patronnée, ne pouvait se suffire à elle-même sans le secours de toutes les autres concupiscences. «J'en conclus», dites-vous, «que ce n'est pas de Dieu, mais du démon, que nous avons reçu la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher, si nous concédons que cette concupiscence de la chair contre laquelle nous luttons par la continence, n'existait pas avant le péché dans le paradis terrestre, et que c'est par suite de ce péché que l'homme s'est laissé induire en erreur par le démon». Vous ignorez donc, ou

du moins vous feignez d'ignorer que autre chose est la vivacité, l'utilité, ou la nécessité de percevoir par les autres sens, autre chose est la volupté ou la passion de sentir. La vivacité dans les perceptions sensibles résulte de l'impression plus ou moins forte, et plus ou moins rapide que font en nous les choses corporelles, suivant leur mode et leur nature, et de celté impression dépend la distinction plus ou moins prononcée du vrai d'avec le faux. L'utilité dans les perceptions sensibles n'est (181) autre chose que ce sentiment plus ou moins développé qui, dans les soins dont nous entourons notre corps et notre vie, nous dirige pour approuver une chose et en rejeter une autre, accepter tel objet et repousser tel autre, désirer celui-ci et fuir celui-là. La nécessité dans les perceptions sensibles, a lieu quand, malgré nous, nos sens se trouvent impressionnés. Quant à la volupté de sentir, la seule dont nous nous occupons en ce moment, elle n'est autre chose que cet appétit de la volupté charnelle qui nous pousse vers les émotions, soit que nous y donnions, soit que nous y refusions le consentement de notre esprit. Cette volupté est évidemment hostile à la sagesse et aux vertus. Toutefois, pour ce qui regarde l'union des époux, le mariage fait de ce mal de la concupiscence un légitime usage, lorsque les époux se créent par elle une postérité, et ne font rien pour elle. Si donc vous aviez voulu, ou si vous aviez pu établir la distinction naturelle entre la volupté de sentir et la vivacité, l'utilité et la nécessité dans ces perceptions sensibles, vous auriez compris toute la futilité de vos longues énumérations. Le Seigneur n'a pas dit : Celui qui verra une femme; mais : « Celui qui la regardera avec un oeil de convoitise, a déjà commis l'adultère dans son coeur<sup>311</sup> ». A moins d'une aveugle obstination de votre part, vous devez voir dans ce texte la distinction à établir entre le sens de la vue et la passion de sentir. En formant le corps humain, Dieu lui a donné des yeux pour voir; mais en lui inspirant le mal, le démon a déposé en lui la semence de cette volupté sensible.

## 66.

Que les hommes pieux louent donc le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, et surtout, que dans tout cela ils louent le Seigneur, non point avec les ardeurs de la convoitise, mais avec le sentiment de ces splendeurs de l'univers. Le religieux et l'avare louent tous deux l'éclat de l'or, mais d'une manière bien différente ; celui-là avec un sentiment d'adoration pour le Créateur; celui-ci, avec la passion de posséder. Quand on entend un divin cantique, on sent son âme s'éprendre des affections de la piété; et cependant si, dans cette harmonie, la passion d'entendre ne cherchait que le son, et non pas le sens, elle serait condamnable ; combien plus doit-elle l'être quand elle s'enflamme pour ces chants légers, parfois même honteux ? Les trois autres sens sont en quelque sorte plus corporels, et par là même plus grossiers ; ils ne perçoivent pas à distance, mais seulement par un contact immédiat. L'odeur est perçue par l'odorat, la saveur par le goût, le tact par le toucher. Ce tact a des objets multiples : ce qui est chaud et ce qui est froid, ce qui est poli et ce qui est âpre, ce qui est

---

<sup>311</sup>Lévit. XII.

mou et ce qui est dur; toutes propriétés parfaitement distinctes de ce que l'on appelle la légèreté ou la pesanteur. Or, quand l'homme repousse ce qui lui est désagréable, comme la puanteur, l'amertume, la chaleur, le froid, l'aspérité, la dureté, la pesanteur, il obéit, non pas à la passion de la volupté, mais à une prévoyance humaine très-louable. Au contraire, s'il s'agit de choses qui naturellement nous plaisent, nous pouvons en user même avec plaisir, lors même qu'elles ne nous seraient pas absolument nécessaires, soit pour la santé, soit comme remède à la douleur et au travail; et cependant, quand nous en sommes privés, nous ne devons pas les désirer avec passion. Les désirer ainsi, ce serait une faute. Car en toutes choses nous devons dompter et guérir cet appétit désordonné. Le plus grand ennemi de la concupiscence charnelle, s'il entre dans un lieu saturé de parfums, pourra-t-il ne pas respirer ces suaves odeurs, à moins qu'il ne s'obstrue le sens de l'odorat, ou que, par un violent effort, il ne se rende insensible à toutes les impressions du corps? Et quand il sera sorti, quelque part qu'il se rende, chez lui ou ailleurs, éprouvera-t-il le désir de semblables jouissances; et s'il l'éprouve, doit-il satisfaire cette passion? ne doit-il pas plutôt l'enchaîner et convoiter par l'esprit contre la concupiscence de la chair, jusqu'à ce qu'il recouvre cet état de santé parfaite, où de semblables désirs ne viendront plus le tourmenter? Vous me direz que ce point est peu important; c'est vrai, mais « celui qui méprise les petites, choses, tombe peu à peu dans les grandes<sup>312</sup> ».

## 67.

Les aliments sont pour nous une sustentation nécessaire; s'ils exhalent une odeur fétide, nous ne pouvons les prendre, et souvent même ils nous inspirent une répulsion de dégoût. c'est même un devoir de s'abstenir de tout ce qui répugne. J'en conclus donc que la faiblesse de notre corps a besoin, non-seulement de nourriture, mais encore d'y trouver une odeur convenable, non point pour satisfaire la passion, mais pour conserver la santé. Quand donc la nature réclame à sa manière ce qui manque dans l'alimentation, ce n'est pas à la passion qu'elle obéit, mais à la faim ou à la soif; mais quand on a pris son nécessaire, éprouver encore le désir de manger, c'est de la passion, par là même c'est un mal auquel on ne doit pas céder, mais résister. Cette distinction entre la faim et l'amour de manger nous a été signalée par le poète, quand, parlant des compagnons d'Enée battus par la tempête, et jetés errants sur le rivage, il déclare qu'on ne doit prendre de nourriture qu'autant qu'il est nécessaire pour se reconforter, et s'exprime en ces ternies : « Dès que la faim fut apaisée et que les tables eurent disparu<sup>313</sup> ». Plus loin Enée, goûtant les douceurs de l'hospitalité qui lui était offerte par Evandre, et s'apercevant que le festin qui lui était offert dépassait de beaucoup les bornes de la nécessité, ne s'écrie plus seulement : « Dès que la faim fut apaisée » ; il ajoute : « Et après

---

<sup>312</sup>Lévit. XII.

<sup>313</sup>Lévit. XII.

avoir réprimé le désir de manger<sup>314</sup> ». Combien plus devons-nous savoir ce que demande la nécessité de manger, ce que réclame aussi la passion de la gourmandise, nous qui avons pour devoir de convoiter par l'esprit contre la concupiscence charnelle, de nous réjouir dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, et de ne troubler la sérénité de cette délectation par aucune convoitise mauvaise ? En effet, cet amour de manger doit être réprimé, non point par la manducation même, mais par la tempérance.

**68.**

Tout homme sobre ne préférerait-il pas, s'il le pouvait, se nourrir d'aliments secs ou humides sans éprouver aucune volupté charnelle, à peu près comme nous aspirons et expirons l'air qui nous environne ? Cet air qui s'insinue continuellement en nous par la bouche et par le nez, ne nous fait éprouver ni saveur ni odeur, et cependant nous ne pourrions rester privés d'air aussi longtemps que nous restons privés de nourriture ; nous n'en ressentons même pas la privation ; tout ce que nous éprouvons, c'est une gêne et une souffrance quand nous nous fermons la bouche ou le nez, ou quand, par un acte de la volonté, nous empêchons pour un moment le mouvement des poumons à l'aide desquels nous aspirons et expirons les fluides vitaux, par un jeu de va-et-vient assez semblable à celui d'un soufflet. Quel bonheur ne serait-ce pas pour nous si, à la durée plus ou moins longue, fût-elle plus longue encore, pendant laquelle nous pouvons nous passer de nourriture, venait s'ajouter l'heureux avantage de ne trouver dans les aliments aucune de ces saveurs séductrices, en dehors desquelles nous pourrions fort bien satisfaire aux besoins de l'alimentation ? Dans cette vie il suffit d'user modérément de nourriture pour mériter le nom de sobre et de continent, et des éloges justement acquis ; il est même des hommes qui savent retrancher quelque chose à leur nécessaire, et préfèrent toujours prendre moins que plus. Combien plus devons nous croire que, dans l'état de notre dignité primitive, la nourriture nécessaire à la sustentation de notre corps était soumise à un mode naturel, qu'elle ne dépassait jamais ; et telle était la vie des premiers hommes dans le paradis terrestre.

**69.**

Il est vrai qu'un certain nombre d'auteurs, qui du reste ne sont pas à mépriser, prétendent qu'avant le péché nos premiers parents n'avaient nullement besoin de nourriture matérielle, et ne goûtaient d'autre aliment que ceux dont se nourrit le cœur des sages. Toutefois, j'embrasse de préférence l'opinion de ceux qui prennent dans leur sens littéral et matériel les paroles de l'Écriture. « Dieu les créa homme et femme, et les bénit en disant : Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre » ; comment, disent-ils, ne pas voir dans ce texte la distinction des sexes ? « Dieu dit encore : Voici que je vous ai donné toutes les plantes capables de porter sentence, et tous les arbres portant des fruits ; ils vous serviront de nourriture

---

<sup>314</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

à vous, à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel et à tous les reptiles qui jouissent de la vie; toutes les herbes sont pour votre nourriture<sup>315</sup> ». D'après eux-mêmes auteurs dont je suis la doctrine, ces paroles signifient que l'homme, comme les autres animaux, avait besoin d'aliments corporels pour sustenter son corps, sous une forme immortelle; l'arbre de vie, dont il avait la jouissance, devait l'empêcher de vieillir et de marcher vers la mort. D'un autre côté, je n'ai aucune raison de croire que dans ce lieu de félicité parfaite la chair ait convoité contre l'esprit et l'esprit contre la chair, et que l'homme ait dû vivre dans un état de lutte et d'agitation intérieure. Encore moins pourrais-je admettre que l'esprit ne répugnait aucunement aux désirs charnels, et accomplissait servilement tout ce que la passion pouvait lui suggérer. J'en conclus, ou bien que la concupiscence charnelle n'existait pas et qu'il y avait alors un mode de vivre en vertu duquel, sans aucun mouvement d'une passion quelconque, les membres devaient recevoir tout ce qui leur était nécessaire pour remplir leurs fonctions. La terre n'engendre-t-elle pas elle-même les fruits qu'elle doit produire, bien qu'elle ne soit susceptible d'aucune passion, et que les mains du laboureur doivent lui confier la semence dont elle a besoin pour ne pas rester stérile? Ou bien, pour ne pas trop paraître blesser ceux qui se font, pour et contre tout, les défenseurs de la volupté du corps, on pourrait admettre que, si les sens éprouvaient quelque passion, cette passion restait entièrement soumise à l'empire de la volonté raisonnable, et ne se manifestait que dans le cas où elle était nécessaire soit à la santé du corps, soit à la multiplication de l'espèce. Quelque grande qu'elle eût été, elle n'aurait pas détourné l'esprit de l'amour des pensées surnaturelles; elle n'aurait soulevé aucun mouvement superflu ou importun ; elle n'aurait servi qu'à faire le bien, et rien ne se serait fait pour elle.

## 70.

Entre cet heureux état et le nôtre, la différence est immense et parfaitement comprise par ceux surtout qui combattent contre cette concupiscence. Ce qu'ils voient et entendent lui est complètement étranger, même dans leur intention; n'importe, elle se glisse en eux parce qu'ils voient et entendent ; et s'il ne lui est pas donné de percevoir la volupté du toucher, par un mouvement subit, elle s'empare du moins d'une pensée voluptueuse, alors même que l'on ne s'occupe que de choses nécessaires qui ne la concernent aucunement. Je vous suppose uniquement livré à vos pensées; rien de voluptueux ne se présente ni à vos yeux ni à vos oreilles, et cependant que de choses oubliées et endormies reparassent sous le souffle inquiet et tumultueux de la concupiscence ! quel nuage sombre et menaçant vient semer le trouble et l'inquiétude dans les intentions les plus chastes et les plus saintes ! Et puis, s'agit-il d'user de cette volupté nécessaire qui préside à la réfection du corps, comment expliquer qu'elle ne nous permette pas de sentir ce mode de nécessité et qu'elle puisse, en nous entraînant vers ce qui nous plaît, nous faire oublier entièrement les limites dans les-

---

<sup>315</sup>Lévit. XII.

quelles se renferme notre santé? Avec quelle facilité nous croyons n'avoir pas assez, quand nous avons assez ! comme nous nous courbons dociles sous le poids de ses exigences, et nous nous flattons de ne chercher que les intérêts de notre santé, quand, en réalité, nous ne faisons qu'obéir aux instincts de la gourmandise ! Pour connaître tous les maux dont nous sommes capables, il suffit de voir à quels excès peut se porter une honteuse crapule. Si la crainte de tels excès nous domine, nous entreprenons aussitôt de refuser à la nature ce qui ne serait que nécessaire pour apaiser sa faim; et c'est ainsi que la cupidité ignore complètement où la nécessité finit.

## 71.

Ce plaisir qui accompagne la nourriture et le breuvage est tolérable, pourvu que nous exercions sur nous-mêmes une grande vigilance, et que nous ne prenions jamais au-delà de ce qui doit nous suffire; d'un autre côté, le jeûne et la tempérance sont pour nous des armes efficaces pour combattre la concupiscence ; j'en conclus que nous faisons de ce mal un usage légitime, quand nous n'acceptons que ce qui est nécessaire à notre santé. J'ai dit de ce plaisir qu'il est tolérable, parce qu'il ne va pas jusqu'au point de nous rendre impossibles l'étude et la pratique de la sagesse, s'il nous est donné d'y trouver quelque charme. Pendant nos repas, combien de fois ne nous arrive-t-il pas, non-seulement de méditer intérieurement, mais même de discuter sur les plus graves sujets ! malgré le travail de la mastication et de l'absorption, ne montrons-nous pas un grand empressement à entendre, à parler ou à trouver dans une lecture l'occasion d'apprendre ce que nous ne savons pas ou de nous rappeler ce que nous avons oublié ? Quant à cette concupiscence charnelle dont vous prenez si chaudement contre moi la défense, si je l'envisage dans ce qu'elle a de légitime, c'est-à-dire la création des enfants, permet-elle, dans l'acte qui lui est propre, de s'occuper, je ne dis pas de la sagesse, mais seulement de tout autre chose ? N'a-t-elle pas le triste privilège d'occuper entièrement l'esprit et le corps, et de jeter l'âme elle-même dans une sorte de naufrage? Et quand il lui arrive de triompher des époux, quand ces époux, sans exclure la fin naturelle du mariage, cèdent à la cupidité de la délectation charnelle, dont l'Apôtre a dit : « Je vous parle ainsi par condescendance et non par commandement<sup>316</sup> », l'âme sort de cet état comme on sort du sein des flots, et se trouve heureuse de pouvoir reprendre le cours de ses pensées, de respirer à l'aise et de goûter cette volupté du repentir, qui tient de si près, a dit quelqu'un, à la volupté de la faute. L'époux le plus sage, pour peu qu'il aime le véritable bien spirituel, ne préférerait-il pas, ou engendrer sans la concupiscence, s'il le pouvait., ou du moins sans en ressentir d'aussi violentes secousses ? Or, ce que les époux chrétiens désireraient en cette vie, le moins que nous puissions faire, n'est-ce pas de croire que nos premiers parents le possédaient dans le paradis terrestre?

---

<sup>316</sup>Lévit. XII.

72.

Je vous en prie, permettez-nous de penser que la philosophie païenne n'est pas plus honnête que la philosophie chrétienne, qui est la seule véritable philosophie, s'il est vrai que ce mot signifie le zèle ou l'amour de la sagesse. Voyez quel est le langage de Cicéron dans son dialogue d'Hortensius; ce langage, je crois, aurait dû vous être plus agréable que celui de Balbus plaidant la cause des Stoïciens : c'était la vérité, j'en conviens; mais la vérité sur ce qui se passe dans la partie inférieure de l'homme, c'est-à-dire dans son corps, et une semblable doctrine ne pouvait vous être d'aucun secours. Ecoutez comme il oppose la vivacité de l'esprit à la volupté du corps. «Pouvons-nous», dit-il, «désirer les voluptés du corps, quand Platon, dans un langage aussi vrai que sérieux, les regarde comme des séductions et comme la nourriture des méchants? Ce que produit la volupté, n'est-ce pas trop souvent la ruine de la santé, l'altération de la couleur et du corps, la décadence et la honte? Plus ses mouvements sont violents, plus ils sont ennemis de la philosophie. Les grandes pensées ne sont-elles pas incompatibles avec la volupté du corps? Se livrer à cette volupté, reine de toutes les autres, n'est-ce pas se placer dans une impuissance radicale de cultiver son esprit, de développer sa raison et de nourrir des pensées sérieuses? «N'est-ce pas là ce gouffre qui tend sans cesse, la nuit et le jour, à produire dans tous nos sens ces violentes commotions dont le secret appartient aux voluptés poussées à l'extrême? Quel homme sage ne préférerait que la nature nous eût refusé toutes les voluptés, quelles qu'elles soient?» Ainsi parlait ce philosophe qui ignorait entièrement ce que la foi nous enseigne de la vie de nos premiers parents, de la félicité du paradis terrestre, de la résurrection des corps. En présence de ces discussions si justes de la part des impies, ne devons-nous pas rougir, nous qui avons appris, dans la véritable et sainte philosophie, que la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair<sup>317</sup>? Quelle en est la cause? Cicéron l'ignorait, et cependant il ne flattait pas la concupiscence de la chair, tandis que vous la louez; il la condamnait même avec une puissante énergie, tandis que bien loin de l'imiter, vous réservez toute votre haine contre ceux qui la condamnent. Témoin de la lutte engagée sous vos yeux entre la concupiscence de l'esprit et la concupiscence de la chair, vous prenez le parti du lâche combattant, celui de louer les deux adversaires, comme si vous craigniez le courroux de celui des deux qui restera vainqueur. Déposez vos alarmes, armez-vous de courage, et louez hautement cette concupiscence de l'esprit qui combat contre la concupiscence de la chair avec au tant d'énergie que de chasteté; condamnez, au contraire, au nom de la loi de l'esprit, cette loi des membres qui combat contre la loi de l'esprit.

73.

Autre chose est la contemplation de la beauté même corporelle, soit qu'elle frappe les yeux, comme dans les couleurs et les figures, soit qu'elle frappe les oreilles, comme dans les chants

---

<sup>317</sup>Lévit. XII.

et les mélodies; quel que soit du reste son objet, cette contemplation n'est possible qu'autant que l'on jouit de l'usage de la raison ; autre chose est le mouvement de la concupiscence que l'on doit toujours soumettre à la répression et à l'empire de la raison. Saint Jean n'a-t-il pas déclaré que ce n'est point du Père que peut venir cette concupiscence<sup>318</sup> qui convoite contre l'esprit ? Qui donc oserait la dire bonne, si ce n'est celui dont l'esprit n'aime pas de convoiter contre elle ? Que si vous supposez que cette concupiscence n'existe ni dans les mouvements, ni dans le feu des organes vitaux, ne souffrez pas que votre esprit convoite contre elle ; si vous ne voulez pas vous exposer, par une coupable ingratitude, à convoiter contre le don de Dieu. Au contraire, accordez-lui tout ce qu'elle demande, puisque c'est elle qui vient du Père ; et si vous n'avez rien à lui donner, demandez au Père, non pas de l'étouffer ou de la détruire, mais de fournir un aliment généreux à cette concupiscence qu'il vous a donnée. Si cette conduite vous paraît une folie, pourquoi donc comparer cette concupiscence au vin et à la nourriture ; pourquoi nous dire avec une sorte de complaisance : « Que l'ivresse ne condamne pas le vin, que la gourmandise ne condamne point la nourriture, ni la luxure la concupiscence ? » Est-ce que l'ivresse, la gourmandise et la luxure sont possibles, si la concupiscence de la chair est vaincue dans la lutte engagée contre elle parla concupiscence de l'esprit? «C'est l'excès qui est une faute », dites-vous. Si vous aviez été plus préoccupé de la vaincre, que de me vaincre moi-même, très-facilement vous auriez compris que, pour empêcher l'excès, l'on doit avant tout résister au mal de la convoitise. Si donc nous ne résistons pas à ce mal de la concupiscence que nous portons en nous-mêmes, nous acceptons un double mal, celui que nous avons, et celui que nous commettons.

#### 74.

Nous avons dit précédemment<sup>319</sup>, que le mal est étranger aux animaux, parce qu'en eux il n'y a aucune convoitise possible contre l'esprit. En effet, ils n'ont pas la raison, et ce n'est que par la raison qu'il est possible de subjuguier les passions, ou du moins de les affaiblir par une lutte continuelle. Qui donc a pu vous dire que « les animaux pèchent a toujours par imitation ? » Personne ne vous a jeté, que je sache, une semblable absurdité, et pourtant vous faites appel à votre insatiable loquacité pour la réfuter, et toutes les superfluités vous sont bonnes pour nous montrer que la science de la médecine peut profiter à l'aide des animaux. Quoi qu'il en soit, comme on aurait pu croire que la concupiscence de la chair n'est pas un mal, puisqu'elle est un bien dans les animaux, et que ce bien est le seul principe de jouissance dans une nature qui ne peut désirer la sagesse ; pour dissiper cette erreur, nous avons dit que le mal ne saurait exister dans les animaux, puisqu'en eux il n'y a aucune lutte de la chair contre l'esprit, tandis que le mal se trouve dans l'homme, puisqu'en lui la chair convoite contre l'esprit.

---

<sup>318</sup>Lévit. XII.

<sup>319</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

75.

Vous appelez également à votre aide la foule des philosophes, afin de trouver, au moins dans les enfants, ce que vous ne trouvez pas dans l'instinct naturel des animaux, c'est-à-dire la confirmation de vos erreurs. Mais il est facile de voir que cette longue énumération de savants et de sectes diverses n'est de votre part qu'un dernier dédommagement aux blessures de votre orgueil, puisqu'en lisant avec un peu d'attention vos écrits, la seule conclusion évidente que l'on puisse tirer, c'est que ces témoignages sont absolument étrangers à la question qui nous occupe. Vous citez Thalès de Milet, l'un des sept sages, « Anaximandre, Anaximène, Anaxagore, Xénophane, Parménide, Leucippe, Démocrite, Empédocle, Héraclite, Mélisse, Platon, les Pythagoriciens », et vous rappelez l'enseignement de chacun d'eux sur les choses naturelles. En entendant cette longue énumération de noms et de sectes, comment les ignorants, c'est-à-dire l'immense multitude, ne serait-elle pas frappée de stupeur, et en même temps ravie d'admiration devant un semblable spécimen de votre vaste érudition? C'est là sans doute le seul résultat que vous désiriez obtenir ; car dans cette monstrueuse compilation de témoignages, il n'en est pas un seul qui touche à la question qui nous occupe. Écoutons les préliminaires dont vous faites précéder cette citation : « Tous les philosophes, malgré leur diversité d'opinions, adoraient les idoles avec le peuple, et cherchaient à se rendre raison des causes naturelles ; or, en tenant compte de la vanité de leurs nombreux systèmes, du moins faut-il reconnaître qu'ils ont quelquefois effleuré la vérité, et que leur témoignage doit être préféré sur la question contre laquelle je combats ». Pour le prouver, vous invoquez, comme je l'ai fait moi-même, le nom des philosophes physiciens, ainsi que les opinions qu'ils ont émises sur les causes naturelles ; et cependant vous n'avez pas voulu ou vous n'avez pas pu rendre complète votre énumération. Tout homme sérieux avouera, sans hésiter, que c'est là de votre part une ruse pour tromper les simples. En effet, vous aviez entrepris de prouver que « tous les philosophes, qui se sont occupés des causes naturelles, sont les véritables maîtres que l'on doit préférer sur la question contre laquelle vous combattiez ». Je ne parlerai pas des autres, mais, pourquoi donc, après avoir cité Anaximène et son disciple Anaxagore, gardez-vous le plus profond silence sur un autre de ses disciples, Diogène, qui, dans son opinion sur les choses de la nature, se sépare entièrement de son maître et de son condisciple et formule une doctrine qui lui est particulière ? En voici un qui ne doit pas nous être préféré, bien que vous veniez de dire que l'on doit nous préférer tous les philosophes qui se sont occupés de la nature des choses. Et sous le vain prétexte de prouver votre thèse, vous vous êtes donné l'orgueilleuse jouissance de citer les noms et la doctrine des philosophes. Oui, vous en omettez un, qui pourtant a dû vous être signalé, soit par son maître, soit par son condisciple. Avez-vous craint, en citant le nom de Diogène, de rappeler Diogène le cynique, et de porter vos lecteurs à conclure qu'il vous devance de beaucoup comme défenseur de la passion, puisqu'il ne craignait pas de s'y abandonner en public, d'où est venu à la secte son nom de cynique, ou secte de chiens. Vous aussi, vous

vous posez en défenseur de la passion, mais vous rougiriez de tirer comme votre maître toutes les conclusions de vos principes.

**76.**

Si vous vous proposiez de montrer contre nous la supériorité des philosophes, pourquoi donc ne citez-vous pas, de préférence, ceux qui ont si habilement traité de cette partie de la philosophie qu'ils appellent éthique, et à laquelle nous conservons le nom de morale ? C'était là pour vous le parti le plus sage, puisque vous soutenez que la volupté du corps est dans l'homme un bien véritable, quoique inférieur à la volupté de l'esprit. Mais il y avait là pour vous une difficulté qui ne saurait échapper à personne. En effet, dans cette question de la volupté qui nous occupe, n'aviez-vous pas à craindre de vous voir écrasé par l'autorité de ces philosophes plus honnêtes, que Cicéron appelle les philosophes consulaires, en raison même de l'honnêteté de leur doctrine ? Comment surtout lutter contre ces Stoïciens, ennemis déclarés de toute volupté, et dont vous connaissez la doctrine, puisque, sans trop examiner si elle vous est, ou non, favorable, vous l'invoquez telle qu'elle est formulée par Balbus dans le dialogue de Cicéron<sup>320</sup> ? Personnellement désireux de ne pas même nous laisser soupçonner qu'à leurs yeux la volupté du corps n'est pas un bien pour l'homme, vous n'avez garde de nous citer les noms et la doctrine de ces philosophes sur la question morale ; et cependant c'était là le point capital à faire ressortir, du moment que vous invoquiez le témoignage des philosophes. Contre les coups qu'ils vous portaient, pouviez-vous vous abriter, je ne dis pas derrière Epicure, pour qui tout le bien de l'homme réside dans la volupté du corps ; vous n'en êtes pas encore là ; mais derrière Dinomachus dont vous êtes le chaud partisan ? Ce dernier, prenant un moyen terme, réunit bravement la volupté à l'honnêteté, et soutient que ces deux choses peuvent être recherchées au même titre<sup>321</sup>. Ainsi donc vous avez compris que, la morale serait contre vous une arme trop puissante, aussi l'avez-vous prudemment écartée. Vous voyez maintenant que, dans la controverse entre nous engagée, vous avez contre vous les philosophes païens les plus distingués, et en particulier Platon lui-même, que Cicéron ne craint pas d'appeler en quelque sorte le Dieu des philosophes<sup>322</sup>. Vous n'avez pu vous-même ne pas nous citer son nom, pour nous prouver d'une manière plus concluante que, dans les matières naturelles, non pas morales, nous étions en désaccord avec les philosophes ; vous oubliez sans doute que Platon avait dit des voluptés du corps qu'elles sont pour les méchants un appât et un aliment continuel<sup>323</sup>.

---

<sup>320</sup>Lévit. XII.

<sup>321</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>322</sup>Ps. L. 7.

<sup>323</sup>Rom. VI, 3, 11.

77.

Qu'ont pensé de la condition de l'homme tous ces philosophes dont vous nous avez décliné les noms? Le sujet que nous traitions exigeait naturellement que vous nous le disiez, et cependant vous avez gardé le plus profond silence; j'avoue que c'était pour vous le parti le plus sage. Qu'avaient-ils appris ou qu'enseignaient-ils sur Adam et son épouse, nos premiers parents ; sur leur prévarication primitive, sur la tentation du serpent, sur la parfaite indifférence où ils étaient avant le péché par rapport à la nudité de leur corps, tandis qu'ils en rougirent aussitôt après la perpétration de leur faute? Enfin, qu'avaient-ils appris qui se rapprochât de ces paroles de l'Apôtre : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>324</sup>? » Chaque jour cette vérité se réalisait sous leurs yeux, et cependant quel était sur ce point leur enseignement? Or, si pour vous le parti le plus sage, dès qu'il s'agissait de la condition de l'homme, était de ne tenir aucun compte de ce que peuvent enseigner des hommes qui ont en horreur nos livres saints, comment donc avez-vous pu vous tromper jusqu'au point de croire que pour vous assurer la victoire, il vous suffisait d'invoquer leur témoignage sur l'origine de ce monde visible, quand cette origine n'était nullement en cause entre nous ? Tout cet échafaudage philosophique s'écroule sous le poids du ridicule que soulève votre vaine jactance.

78.

Toutefois on trouve des traces assez sensibles de la foi chrétienne dans l'enseignement de quelques-uns de ces philosophes, qui voyaient dans les erreurs et les misères de cette vie la preuve du courroux de Dieu, l'effet de la vengeance du Créateur, qui tient dans ses mains l'administration de ce monde. Concluez donc que vous êtes dans une écrasante infériorité, par rapport à ces philosophes dont Cicéron, poussé par l'évidence, cite l'éclatant témoignage à la fin de son dialogue d'Hortensius. Parlant de ces erreurs et de ces infortunes humaines sur lesquelles nous versons des larmes et des gémissements, il s'écrie : « A la vue de ces erreurs et de ces infortunes de la vie humaine, ces auteurs anciens, fussent-ils prophètes ou seulement rires interprètes de la pensée divine, nous renseignent tous que nous naissons condamnés à subir le châtement de quelque faute commise dans une vie antérieure. Ils en concluent, avec Aristote, que notre sort, ici-bas, est à peu près semblable à celui de ces malheureux qui tombèrent entre les mains de certains brigands de l'Etrurie, éprouvèrent tous les raffinements de la cruauté, et se virent attachés l'un après l'autre, et dos à dos, avec un cadavre en putréfaction ; telle est la destinée de notre âme condamnée toute vivante à rester dans un corps, comme seraient les vivants avec les morts ». Des philosophes, qui formulaient ainsi leur pensée, ne comprenaient-ils pas beaucoup mieux que vous ce joug qui pèse sur les enfants d'Adam ; n'avaient-ils pas une idée plus parfaite de la puissance et de la

---

<sup>324</sup>Lévit. XII.

justice de Dieu, quoiqu'ils n'aient eu aucune connaissance de cette grâce conférée aux hommes par le Médiateur pour les justifier? Ce qui précède vous prouve que j'étais parfaitement dans mon droit en affirmant votre complète infériorité par rapport à certains philosophes; du reste, c'est vous-même qui avez provoqué votre défaite, en citant des philosophes dont la doctrine, loin de vous être favorable, devait me fournir contre vous les arguments les plus redoutables. .

**79.**

Mais quoi ? N'invoquez-vous pas en votre faveur ce passage de saint Paul, qui est directement contre vous? n'affirmez-vous pas que la nudité, dont, avant le péché, nos premiers parents ne rougissaient pas, n'en était pas moins une honte et un danger? En vérité, savez-vous donc ce que vous dites? Après vous, j'ai dû citer ces paroles de l'Apôtre : « Les membres du corps qui paraissent les pins faibles, sont au contraire les plus nécessaires » ; ce qui suit nous est également favorable. Mais il n'est pas sans intérêt de voir comment vous en êtes venu à dire : « Il est temps de montrer, non plus seulement par le témoignage de la nature, mais même par l'autorité de la loi, que nos membres ont été créés de telle sorte que les uns étaient destinés à la honte, et les autres à la liberté. Comme preuve, qu'il suffise de citer saint Paul écrivant aux Corinthiens : Le corps a n'est pas un seul membre, mais plusieurs ». Plus loin, rapportant les paroles dans lesquelles l'Apôtre explique admirablement l'unité et la parfaite harmonie des membres, vous ajoutez : « Il n'avait énuméré qu'un petit nombre de ces membres, la pudeur lui défendant de parler de certains autres ». Ces mots ne sont-ils pas contre vous une véritable condamnation? Ce que Dieu avait daigné faire directement, l'honnêteté ne permettait d'en parler qu'indirectement; ce que Dieu, souverain juge, n'avait pas rougi de créer, son ministre devait rougir de l'énoncer ? Oui, sans doute, mais n'est-ce pas uniquement parce que le péché a rendu déshonnête ce qui était très-honnête en sortant des mains du Créateur?

**80.**

Vous citez ensuite tout au long les paroles de l'Apôtre : « Les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont, au contraire, les plus nécessaires ; nous honorons même davantage les parties du corps qui paraissent les moins honorables, et nous couvrons avec plus de soins et d'honnêteté celles qui sont les moins honnêtes. Car celles qui sont honnêtes n'en ont pas besoin, mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même, afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, et que tous les membres conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres<sup>325</sup> ». Après cette citation, prenant les accents du triomphe vous vous écriez : « Voilà le véritable interprète de l'oeuvre de Dieu ; voilà le fidèle prédicateur de la sagesse. Nous honorons davantage

---

<sup>325</sup>Lévit. XII.

», dit-il, « les parties du corps qui sont les moins honorables ». Une seule parole résume donc à vos yeux toute la question entre nous débattue, c'est celle-ci : « Les parties les moins honorables ». Si vous aviez lu les « parties déshonnêtes », jamais vous n'auriez osé citer ce passage. En effet, Dieu lui-même, surtout avant le péché, aurait-il créé quelque chose de déshonnête dans les membres du corps humain ? Sachez donc enfin ce que vous ignorez encore, parce que vous n'avez pas voulu l'apprendre. L'Apôtre s'est réellement servi du mot : « Membres déshonnêtes », mais quelques traducteurs, comme celui que vous citez, se sont servis de l'expression mitigée, « membres plus dignes de respect » ; pour vous en convaincre, il vous suffit de consulter le manuscrit auquel vous avez emprunté ce passage. En effet, le mot grec que vous traduisez par plus dignes de respect (*verecundiora*), veut simplement dire déshonnêtes (*asxemona*) ; de même là où vous voyez une plus grande « honnêteté », le texte porte simplement « honnêteté » (*eusxemosunen*). Le latin a donc pu traduire *asxemona* par « les membres déshonnêtes ». Quant à ces mots : « Celles qui sont honnêtes », ils sont la traduction du grec *eusxemona* ; ce qui ne permet pas de douter que *eusxemona* signifie « déshonnêtes ». D'un autre côté, sans même interroger le texte grec, ne pouviez-vous conclure que les membres qui ont besoin d'une plus grande honnêteté sont les membres déshonnêtes, tandis que ceux qui sont honnêtes n'ont pas besoin d'être honorés ? Si donc ceux qui sont honnêtes n'ont pas besoin « d'honnêteté », comment ne pas conclure que, s'il en est qui en ont besoin, c'est qu'ils sont déshonnêtes ? C'est pour donner à ces membres un cachet d'honnêteté qu'on les couvre du voile de la pudeur. Leur honnêteté, leur honneur, ils les doivent à ce voile qui est d'autant plus épais qu'ils sont plus déshonnêtes. Or, je le demande : l'Apôtre eût-il ainsi parlé, s'il avait eu à décrire le corps humain tel qu'il était, quand nos premiers parents étaient nus et ne rougissaient nullement de leur nudité ?

## 81.

Voyez donc quelle impudence a pu vous faire dire que, « si nos premiers parents ont d'abord été nus, c'est parce que l'art de se vêtir leur faisait défaut ». Il suivrait de là que, de paresseux qu'ils étaient avant le péché, ils sont devenus tout à coup vigilants et habiles par le péché. Vous couronnez en suite toutes ces folies par cette conclusion élégante et spirituelle : « Malgré le péché, leurs membres génitaux ne sont devenus ni diaboliques ni déshonnêtes ; mais ils tremblaient de frayeur, voilà pourquoi ils ont voilé des membres qui n'avaient aucunement perdu leur honnêteté primitive ». Je réponds : Ces membres n'étaient nullement diaboliques quant à leur substance, quant à leur forme, et quant à la qualité que Dieu leur avait conférée. Mais s'ils n'avaient nullement perdu leur honnêteté primitive, comment donc l'Apôtre peut-il les appeler déshonnêtes ? Vous dites vrai quand vous affirmez que ces membres étaient primitivement honnêtes, car ce serait un blasphème de croire que l'Apôtre appelle déshonnête ce que Dieu créé avec l'honnêteté la plus parfaite. Mais, puisque ces membres sont devenus déshonnêtes, quelle en est la cause, si ce n'est pas le péché ?

Ces membres honnêtes, qui donc les a souillés, jusqu'au point que le saint Apôtre les appelle déshonnêtes ? Est-ce leur constitution, dans laquelle respandit l'art divin du Créateur, ou plutôt n'est-ce pas la passion dans laquelle le pécheur trouve son propre châtement? Aujourd'hui comme alors, tout ce que Dieu fait est honnête; mais ce qui se contracte par l'origine est déshonnête. Et cependant, afin qu'il n'y eût point de schisme dans le corps, le Seigneur inspira aux membres l'instinct naturel de s'entraider réciproquement ; c'est ainsi que la pudeur couvre d'un voile épais ce que la concupiscence avait souillé.

## 82.

Vous demandez : « Pourquoi donc, en entendant la voix de Dieu marchant dans le paradis terrestre, Adam et Eve se sont-ils cachés<sup>326</sup> ? comment dire qu'ils rougissaient de leur nudité, puisque déjà cette nudité a disparaissait sous un feuillage suffisant ? » Ne parlez-vous pas sans savoir ce que vous dites? ne comprenez-vous pas que s'ils se précipitèrent dans les profondeurs de la forêt, c'est parce qu'ils frémissaient dans leur coeur à la pensée de se trouver en présence du Seigneur ? Quant à la ceinture qu'ils avaient tressée pour leur corps, elle leur avait été inspirée par le mouvement honteux qu'ils ressentaient dans leurs membres. Précédemment, malgré leur nudité, ils ne rougissaient pas ; c'est donc la confusion qui les a contraints de se couvrir. Or, la confusion n'est inspirée que par ce qui est déshonnête. Voilà pourquoi il est dit : « Ils étaient nus, et ils ne rougissaient pas<sup>327</sup> », pour nous prouver que la confusion ne leur est venue qu'ultérieurement. D'un autre côté, pour excuser sa fuite et sa disparition au sein de la forêt, Adam s'écrie : « J'ai entendu votre voix, mais j'ai craint, parce que je suis nu ». Il se cache, c'est la preuve de sa confusion manifeste ; il craint, c'est le cri intérieur de sa conscience qui lui reproche la faute qui a causé sa confusion ; là, c'est de la honte ; ici, c'est de la crainte; là, une honteuse concupiscence; ici, une conscience coupable ; et avec cela une indicible folie qui lui laissait croire qu'en cachant son corps, il pourrait échapper à celui qui sondait jusqu'aux profondeurs de son âme. Mais écouillons le langage du Seigneur: « Qui donc vous a appris que vous êtes nu? n'est-ce point parce que vous avez mangé du fruit dont je vous avais défendu de manger<sup>328</sup> ? » C'est la manducation du fruit défendu qui découvre à l'homme sa nudité n'est-ce pas dire clairement que le péché a dépouillé ce qui était caché sous le voile de la grâce ? Quelle était grande cette grâce, sous l'action de laquelle un corps terrestre et animal n'éprouvait aucune passion bestiale ! Ainsi donc, celui qui, sous le vêtement de la grâce, ne voyait dans son corps quoi que ce fût qui pût le faire rougir, sentit aussitôt ce qu'il devait cacher, dès qu'il se vit dépouillé du manteau de la grâce.

---

<sup>326</sup>Lévit. XII.

<sup>327</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>328</sup>Ps. L. 7.

83.

« On doit repousser », dites-vous, « toute opinion qui ferait du démon l'auteur, soit des membres des hommes, soit de la sensibilité de ces membres ». Pourquoi nous opposer des absurdités dont vous êtes le seul inventeur ? Dans tout ce qui constitue la nature de l'homme, rien n'est l'oeuvre du démon ; mais ce qui était sorti bon des mains de Dieu, le démon l'a souillé en jetant l'homme dans les séductions du péché. C'est ainsi que le libre arbitre de nos deux premiers parents a jeté dans le malle genre humain tout entier. Cette déchéance générale de notre race s'impose de toute part à vos sens dans sa triste réalité. Vous êtes nomme : que rien de ce qui est humain ne vous paraisse étranger<sup>329</sup>, et si vous êtes exempt de telle ou telle infortune, soyez compatissant pour ceux qu'elle fait gémir. Que vous soyez porté sur le flot de tous les bonheurs humains, j'y consens, mais je n'en affirme pas moins qu'aucun de vos jours n'est exempt de cette guerre intestine, pourvu toutefois que vous vous efforciez de rendre vos oeuvres conformes à votre croyance. Vous avez pu oublier bien des choses; alors voyez les enfants, quels maux ne souffrent-ils pas ? et s'ils grandissent, n'est-ce pas au sein de toutes les vanités, de tous les tourments, de toutes les erreurs et de toutes les craintes ? Les voici à l'âge adulte et capables de servir Dieu ; aussitôt l'erreur les assiège pour les tromper ; le travail ou la douleur pour les briser ; la passion pour les dévorer ; le chagrin pour les accabler ; l'orgueil pour les exalter. Comment dépeindre en quelques traits les maux de toute sorte dont se compose le joug douloureux qui pèse sur les enfants d'Adam ? Les philosophes païens ne savaient ou ne croyaient rien du péché du premier homme ; mais le spectacle de toutes nos misères était pour eux d'une telle évidence que, pour l'expliquer, ils enseignaient que nous naissons pour expier des crimes commis dans une vie antérieure, et que nos âmes sont unies à des corps corruptibles, à peu près comme ces malheureux captifs que les Etrusques enchaînaient vivants à des cadavres en pleine corruption. L'Apôtre condamne formellement l'opinion qui voudrait nous faire croire que les âmes ne sont unies à des corps que pour les punir des fautes commises dans une vie antérieure. Mais alors il faut chercher la cause de ces maux que nous souffrons, ou bien dans l'injustice, ou bien dans l'impuissance de Dieu, ou bien dans le châtement d'un premier et antique péché. Or, Dieu n'est ni injuste, ni impuissant; dès lors, malgré votre obstination, vous êtes contraint d'avouer que la solidarité de la faute originelle est la seule explication possible de ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis le sein de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture<sup>330</sup>.

## LIVRE CINQUIÈME. LE TROISIÈME LIVRE DE JULIEN.

Saint Augustin y réfute le troisième livre de Julien. Répulsion des chrétiens pour cette nouvelle hérésie. Le péché peut être le châtement d'un péché précédent. La concupiscence est

---

<sup>329</sup>Lévit. XII.

<sup>330</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

un vice et devient un crime pour ceux qui consentent à ses mouvements désordonnés. Le mariage véritable, en dehors de toute relation charnelle. Différence entre la chair de Jésus-Christ et celle des autres hommes.

1.

Après avoir répondu à vos deux premiers livres, l'ordre naturel nous commande de réfuter le troisième. A ce pernicieux travail de votre part, j'opposerai un travail salutaire, autant du moins qu'il plaira à Dieu de m'en faire la grâce. Du reste, comme je l'ai fait précédemment, je passerai sous silence ce qui n'a pas trait à la question qui nous occupe, car je me reprocherais de faire perdre le temps inutilement à ceux qui entreprendront la lecture de mes ouvrages. A ce prix, pourquoi relever toutes les vaines absurdités que vous entassez au commencement de votre livre au sujet de l'envie dont vous vous flattez d'être poursuivi, à cause de la vérité, «et au sujet également du petit nombre d'hommes prudents dont les applaudissements sont pour vous la plus douce de toutes les joies? » En cela vraiment vous montrez une ressemblance de plus avec tous les hérétiques anciens et nouveaux ; c'est grand dommage que ces réclames soient usées par une longue et honteuse habitude. Et pourtant ces vieilleries sont devenues le manteau nécessaire à ce vaste orgueil qui se tend et se gonfle tellement qu'il fait sauter en lambeaux ces vêtements usés sous lesquels il se croit déshonoré. D'un autre côté, je ne crois pas nécessaire de répondre à ces incessantes calomnies dont je suis devenu à vos yeux le seul et nécessaire objectif. Jetant sous le boisseau toutes ces grandes lumières catholiques dont vous ne daignez pas même articuler les noms, c'est contre moi que vous vous lancez en furieux; c'est moi que vous attaquez en aveugle. Serait-ce donc me tromper que de croire que ma réfutation de vos deux premiers livres ne laisse rien à désirer?

2.

Tout d'abord, c'est une exagération de votre part de soutenir que «la connaissance des saintes Lettres est par trop difficile, et ne saurait convenir qu'à un petit nombre de savants». Vous voudriez par là qu'il fût prouvé que Dieu, créateur des hommes et de l'univers, juste, vrai et bon, comble réellement les hommes de toute l'abondance de ses biens, car il est »,dites-vous, «le principe et la cause de toutes ces bonnes études qui ont pour objet l'honneur de Dieu ». C'est donc pour mieux l'honorer que vous vous obstinez à dire qu'il n'est pas le libérateur des enfants par Jésus-Christ, c'est-à-dire par l'unique Sauveur dont le baptême, de quelque manière qu'ils y soient lavés, ne leur confère pas le salut dont ils sont en possession, par cela même qu'ils n'ont pas besoin de Jésus-Christ comme médecin. Quel bonheur pour ces enfants qu'il ait plu à Julien d'étudier le principe de l'origine humaine, et de prononcer qu'ils sont absolument sans tache et sans souillure ! Mieux eût valu, sans doute, une ignorance complète de votre part, que cette vaine science de la loi que vous étudiez,

non pas à la lumière de la loi de Dieu, mais sous les éclairs de cet orgueil démesuré, qui vous gonfle au possible, et vous conduit à cette présomption sacrilège, ennemie tout à la fois de votre âme et de la foi chrétienne.

3.

«Arrière », dites-vous, «cette informe et vaine doctrine, qui fait de Dieu un être injuste, du démon le créateur des hommes, du péché une substance, et attribue aux enfants une conscience sans aucune connaissance possible ». Je réponds en deux mots : Notre doctrine n'est point informe parce qu'elle proclame du plus beau des enfants des hommes qu'il est le Sauveur de tous les hommes<sup>331</sup> et par là même des enfants; elle n'est pas vaine, car ce n'est pas sans fondement, mais à cause d'un péché précédent qu'elle dit de l'homme qu'il est semblable à la vanité et que ses jours passent comme une ombre; elle n'attribue pas à Dieu l'injustice, mais bien l'équité, car ce n'est pas injustement que l'enfant est très-souvent frappé de tous ces maux qui s'étalent sous nos yeux. Elle ne fait pas du démon le créateur des hommes, mais le corrupteur de l'origine humaine. Elle ne fait pas du péché une substance, mais simplement un acte dans nos premiers parents et une contagion dans leur postérité. Elle n'attribue pas aux enfants une conscience sans connaissance, car elle leur refuse toute connaissance et toute conscience. Mais la connaissance se trouvait dans Adam, en qui tous ont péché, et par lui tous les hommes subissent la transmission du péché.

4.

Vous nous opposez la multitude des ignorants, ou, comme vous les appelez, «des simples qui, livrés à d'autres travaux, sont privés de toute instruction proprement dite; n'appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ que par la foi; trouvent dans cette foi l'appui nécessaire pour ne trembler devant l'obscurité d'aucune question; croient que Dieu est vraiment le créateur des hommes, qu'il est bon, vrai et juste; ont sur la Trinité des convictions tellement inébranlables qu'ils embrassent et approuvent tous les enseignements conformes à cette doctrine; ne se laissent ébranler par aucun raisonnement, et repoussent toute autorité, toute société qui «formulerait des idées contraires à leurs convictions ». Pour peu que vous vouliez peser sérieusement votre langage, vous comprendrez facilement que vous rendez vous-même ces hommes simples inébranlables à toutes vos attaques. C'est là vraiment la raison pour laquelle votre nouvelle hérésie soulève toutes les répulsions de la multitude de ces chrétiens que vous provoquez sans cesse à venir chercher le remède à leur ignorance dans les enseignements de ces quelques sectaires que vous voudriez faire passer pour les plus prudents et les plus savants des mortels. Ces chrétiens, prétendus si simples, voient en Dieu le créateur des hommes et la justice même; quant aux douleurs de toute sorte qu'ils voient peser sur leurs enfants, ils comprennent parfaitement que,

---

<sup>331</sup>Lévit. XII.

sous l'empire d'un Dieu juste et bon, ces douleurs prouvent nécessairement, l'existence du péché originel. Je suppose que l'un de ces chrétiens vous présente son fils aussitôt après sa naissance, vous appelle dans un lieu secret, et de sa voix la plus calme vous interpelle et vous dise : Je jouis de l'esprit, de l'intelligence et de la raison dont je suis doué, par ma ressemblance avec Dieu; or, j'ai pour le royaume de Dieu un amour tel que je regarde comme le plus grand châtiment pour l'homme celui de ne pouvoir jamais entrer dans ce royaume. Vous qui appartenez, non pas à la foule des ignorants, mais au petit nombre des sages; vous qui, à ce titre, aimez aussi ce royaume; et qui l'aimez d'autant plus que cet amour est sans cesse alimenté par le petit nombre de vos ardents sectaires, sans se refroidir jamais au contact d'une multitude indifférente, que répondrez-vous à cet homme? lui direz-vous : La privation du royaume de Dieu, non-seulement n'est pas un grand châtiment, mais n'est pas même une peine pour une créature faite à l'image de Dieu? Il me semble que vous n'oseriez tenir un semblable langage à un homme, quel qu'il fût, lors même que vous. n'auriez à redouter de sa part ni violence, ni réplique. Soit que vous répondiez, soit que par un sentiment de pudeur, non, seulement chrétienne, mais purement humaine, vous gardiez le silence, il pourrait présenter son fils à vos yeux et vous dire.: Dieu est juste ; quel mal peut donc empêcher cette innocente image de Dieu d'entrer dans le royaume éternel, si ce mal n'est pas le péché qui est entré dans le monde par un seul homme<sup>332</sup> ? Quelle que soit votre sagesse, il me semble que sur ce point vous ne pourrez vous croire plus savant que ne l'est cet homme sans éducation; et pour peu que vous déposiez votre impudence, vous resterez plus enfant que cet enfant lui-même.

## 5.

Telle est donc l'idée générale de votre introduction, vous repoussez impitoyablement les simples, et vous vous faites du petit nombre autant d'auditeurs bienveillants; maintenant entrons dans le fond même de la discussion. Dans votre second livre, vous aviez déjà longuement disserté sur ces membres secrets qu'un sentiment de honte bien légitime, après le péché, s'empressa de couvrir avec des branches de palmier; sans doute quelque chose vous était échappé sur ce point, car vous y revenez encore. dans le troisième livre, vous efforçant, mais en vain, de réfuter cette proposition que j'avais émise; «Pourquoi, dans ces membres, la confusion succède-t-elle immédiatement au péché? n'est-ce pas parce que le péché y a soulevé des mouvements déshonnêtes<sup>333</sup>? » Quelle idée si neuve vous est donc survenue, pour que, dans le volume où vous aviez traité si longuement cette question, vous ayez cru devoir y revenir encore ? Vous citez cette parole : «Ils se firent des vêtements<sup>334</sup> », appelant vêtements « ce que le texte sacré nomme simplement une ceinture »; vous en concluez que

---

<sup>332</sup>Lévit. XII.

<sup>333</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>334</sup>Lévit. XII.

«ce qui n'était que pour cacher la pudeur, devint un vêtement proprement a dit ». Si le commentateur que vous avez lu n'est pas un Pélagien, je m'étonne qu'il ait pu prendre pour un « vêtement » ce qui en réalité n'était qu'une « ceinture ». Quoi qu'il en soit, en supposant ce sentiment de pudeur, dont la délicatesse, selon vous, réclamait un vêtement, soyez certain que jamais vous ne nous persuaderez que c'est à l'école du péché que les premiers hommes ont appris les devoirs de la pudeur, et qu'ils portaient en même temps dans leur âme, comme deux compagnes et deux amies, l'innocence et l'impudeur. En effet, lorsqu'ils portaient leur nudité sans aucune confusion, ils faisaient preuve d'impudence, selon vous, et ils n'avaient que de la répulsion pour le sentiment naturel de la pudeur; mais le péché les a corrigés de cette dépravation, et le sens réprouvé de la prévarication fut pour eux le maître qui leur apprit la pudeur. Voici donc l'iniquité rendant pudiques ces mêmes hommes que la justice rendait impudiques. Disons plutôt que votre doctrine est d'une telle impudeur et d'une si honteuse nudité, que toutes les feuilles de vos paroles ne pourront jamais en cacher la honte.

## 6.

Vous me raillez finement d'avoir appris des peintres qu'Adam et Eve voilèrent leur nudité, et vous m'ordonnez d'écouter ce vers d'Horace : «Les peintres et les poètes se sont toujours également attribué le pouvoir de tout oser<sup>335</sup> ». Ce n'est point auprès d'un peintre de vaines figures, mais auprès de l'auteur des divines Ecritures que j'ai appris, de nos premiers parents, qu'avant de pécher ils étaient nus, et que cependant ils n'en rougissaient pas. Etait-ce donc leur innocence qui leur inspirait une semblable impudence ? A Dieu ne plaise ! mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y avait rien en eux qui dût les faire rougir. Ils pêchent, ils considèrent, ils rougissent, ils se voilent<sup>336</sup>, et vous osez encore vous écrier : «Ils n'éprouvèrent alors rien d'indécent ni de nouveau ». C'est porter l'impudence à un tel excès que je me garde bien de dire que vous l'avez apprise à l'école, non pas seulement d'un apôtre ou d'un prophète, mais même d'un peintre ou d'un poète. En effet, peintre et poète, quoiqu' «ils se soient toujours également attribué le pouvoir de tout oser», rougiraient profondément d'imaginer, pour faire rire, une absurdité comme celle que vous voudriez discuter et nous faire croire. Quel peintre aurait osé représenter, et quel poète chanter le parfait accord et la constante harmonie de ces deux compagnes habitant sous le même toit, l'une d'une perfection qui n'a d'égal que la corruption de l'aune, je veux dire l'innocence et l'impudence? à moins de désespérer entièrement du sens commun, ce n'est point jusque-là que se fût portée la hardiesse des peintres et des poètes, à moins de tomber dans une véritable folie.

---

<sup>335</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>336</sup>Ps. L. 7.

7.

Vous ajoutez : « Si l'on embrasse l'opinion de ceux qui traduisent le mot grec a par ceinture, il faudra en conclure que les flancs étaient les parties les mieux couvertes ». Avant tout je gémis de vous voir abuser à ce point de l'ignorance de ceux qui ne connaissent pas la langue grecque, sans vous occuper nullement de ce que peuvent penser ceux qui la connaissent. Mais il est bien plus commode de prendre un mot grec et de lui donner en latin le sens propre à la langue. Aussi, quand je vous entends dire de la ceinture, qu'elle couvrait les flancs, de préférence à toutes les autres parties du corps, je pense que vous riez vous-même d'une telle plaisanterie. Qu'on soit savant ou ignorant, comment ne pas savoir à quelles parties du corps s'applique une ceinture? Interrogez et apprenez ce que certainement vous n'ignorez pas. Supposé même que vous l'ignoriez, j'imagine que vous n'irez pas dénaturer, non point le langage, ruais le vêtement humain, jusqu'à prétendre que la ceinture doit se placer sur les épaules; du moins, si vous soutenez que la ceinture couvrait les flancs, vous souffrirez bien qu'elle ne laisse à nu aucune des parties déshonnêtes du corps humain. Ce n'est donc pas en faveur de vos principes, mais en faveur des miens qu'on néglige les parties supérieures du corps pour couvrir les parties inférieures, dans lesquelles siège cette loi des membres, qui répugne à la loi de l'esprit<sup>337</sup>, et qui dans nos premiers parents se faisait sentir dans des ardeurs réciproques, s'enflammait dans des regards mutuels et par la nouveauté même de sa révolte, frappait de confusion la perversité de ces premiers pécheurs. Plus ses mouvements devenaient tumultueux, plus s'accroissait leur honte ; et comme c'était la vue de la chair qui stimulait ces impressions, le besoin le plus pressant était de la couvrir du voile le plus épais. Que la ceinture parte donc des flancs ou des reins, peu importe, pourvu que les parties indécentes soient couvertes ; or, ces parties ne seraient pas indécentes, si la loi du péché ne répugnait pas à la loi de l'esprit. Quand le sens d'un passage est de toute évidence, nous ne devons pas mêler à la sainte Ecriture nos interprétations personnelles; ce ne serait plus alors de l'ignorance, mais une présomption criminelle. Adam et Eve étaient nus avant le péché et ne rougissaient pas; mais dès qu'ils eurent péché, ils se voilèrent, et le nom seul de ceinture indique clairement de quelles parties du corps il s'agit. Nous savons ce qu'ils ont voilé, ce serait le comble de la folie de chercher, et le comble de l'impudence de nier ce qu'ils ont éprouvé. Malgré vos contradictions obstinées, vous vous êtes vu dans la nécessité d'admettre, forcé par le sens commun, que c'est bien le mouvement de la concupiscence que ces malheureux ont voulu cacher en voilant, certaines parties de leur corps; qu'importe après cela que vous placiez la ceinture sur les flancs, ou sur le côté, dans lequel vous prétendez que les pécheurs n'éprouvent aucune sensation mauvaise, qu'importe enfin que vous mettià à nu ce que vous voudrez, puisque vous avouez que c'est là surtout que doit être jeté le voile de la pudeur ?

---

<sup>337</sup>Lévit. XII.

8.

Vous citez de mon livre ces autres paroles : « La désobéissance de la chair fut pour l'homme le trop juste châtiment de sa propre désobéissance; car celui qui avait refusé d'obéir à son maître ne méritait pas d'être obéi par son propre esclave, c'est-à-dire par son corps<sup>338</sup> ». Vous, au contraire, vous essayez de montrer que par cela même qu'« elle est la punition du péché, la concupiscence de la chair est vraiment digne d'éloges » ; vous allez même jusqu'à la personnifier, et lui prêtant la connaissance de ses oeuvres, vous nous la présentez, « punissant sciemment le crime, et se constituant le ministre de Dieu » ; n'est-ce point de votre part chausser le cothurne, pour chanter la grandeur et la bonté de la concupiscence? Vous ne voyez donc pas qu'à ce prix vous pourrez louer les mauvais anges, qui, tout prévaricateurs et tout impies qu'ils soient, deviennent l'instrument dont Dieu se sert pour punir les pécheurs, selon cette parole de l'Écriture : « Dieu lança contre eux, par le moyen des anges mauvais, la colère de son indignation, l'indignation, la colère et le trouble<sup>339</sup> ». Faites donc leur éloge, louez le prince de l'enfer, Satan, car lui aussi fut chargé de punir le péché, quand l'Apôtre lui livra le fornicateur de Corinthe, pour mortifier sa chair<sup>340</sup>. Autant vous déployez d'éloquence contre la grâce du Christ, autant vous en montrez pour faire le panégyrique de Satan et de ses anges, par lesquels Dieu se montre le juge et le vengeur de ses droits contre une multitude de pécheurs, leur rendant à tous selon leurs covres, les soumettant, pour les punir, à la tyrannie de ces esprits pervers et infernaux, et prouvant qu'il sait se servir des bons et des méchants pour faire éclater sa bonté et sa justice. Chantez donc ces puis sauces coupables qui servent à tourmenter les coupables ; ne louez-vous pas là concupiscente de la chair, par cette raison qu'elle est le châtiment de la désobéissance du pécheur? Louez Saül, ce roi coupable, qui a servi de châtiment au pécheur, selon cette parole; « Je vous l'ai donné pour roi dans ma colère<sup>341</sup> ». Louez le démon dont ce roi était possédé<sup>342</sup>, en punition de ses crimes. Louez l'aveuglement de coeur « dont Israël fut frappé » ; écoutez pourquoi : « Jusqu'à ce que la plénitude des Gentils fût entrée dans l'Église<sup>343</sup> ». Ceci, peut-être, ne vous paraîtra pas un châtiment, et cependant, si vous aimiez la lumière intérieure, vous trouveriez là, non-seulement un châtiment quelconque, mais le plus grand de tous les châtiments. Cet aveuglement fut la source de leur incrédulité et le principe de l'horrible crime qu'ils ont commis en faisant mourir le Christ. Niez que cet, aveuglement soit une punition, et vos prouvez immédiatement que vous en êtes frappé vous-même. Direz-vous que c'est un châtiment, mais que ce n'est pas le châtiment du péché? Vous avouez donc que tel état peut être à la fois un péché et un châtiment; et si ce châtiment n'est point le châtiment

---

<sup>338</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>339</sup> Lévit. XII.

<sup>340</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>341</sup> Ps. L. 7.

<sup>342</sup> Rom. VI, 3, 11.

<sup>343</sup> Cypr. lett. t. XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

d'un péché, il est injuste, et vous accusez d'injustice ce Dieu qui ordonne ou permet ce châtement, à moins que vous ne l'accusiez de faiblesse, puisqu'il ne détournerait pas d'un innocent le châtement qui le frappe. Si, pour montrer que vous n'êtes pas vous-même frappé d'aveuglement, vous avouez que cet aveuglement est le châtement du péché, comprenez alors que, malgré toutes vos protestations, la question que vous soulevez est parfaitement résolue. En effet, comme le démon, ses anges et les mauvais rois, non-seulement sont pécheurs, mais, par la justice même de Dieu, deviennent encore le supplice des pécheurs, sans que l'on puisse dire pour cela qu'ils soient dignes de louange, parce qu'ils sont les instruments de la vengeance divine; de même la loi de nos membres, répugnant à la loi de notre esprit, ne saurait passer pour sainte et légitime par cela seul qu'elle devient le châtement mérité de celui qui obéit à ses convoitises. Cet aveuglement du coeur, que Dieu seul peut guérir par l'éclat de sa lumière, est tout à la fois un péché, en tant qu'il ne croit pas en Dieu, et le châtement du péché, en tant que le coeur orgueilleux est frappé par lui d'une répulsion méritée. De même cette concupiscence de la chair, contre laquelle l'esprit convoite, est tout à la fois un péché en tant qu'elle est une révolte contre l'empire de Pâme; le châtement du péché, en tant que sa révolte punit une autre révolte; et enfin la cause du péché, en tant qu'elle est dans l'homme une sorte de contagion originelle dont l'homme accepte trop souvent les inspirations coupables.

## 9.

En faut-il davantage pour convaincre de fausseté cette opinion aveugle et téméraire, par laquelle vous voudriez nous faire croire que cette concupiscence de la chair, par cela même que nous la disons un châtement du péché, loin de mériter la réprobation, est au contraire véritablement digne d'éloges? Vous ajoutez: «Si la passion est le châtement du péché, on doit rejeter toute pudeur, si l'on ne veut pas que la chasteté, se révoltant contre Dieu, paraisse démentir la sentence par lui formellement prononcée » ; vous continuez sur ce ton, et toujours pour vous montrer conséquent avec votre vanité d'hérétique. Mais une fois engagé dans cette erreur, vous pouvez appliquer ce raisonnement à l'aveuglement du coeur, et dire: Si l'aveuglement du coeur est le châtement du péché, il faut rejeter l'instruction, si l'on ne veut pas que la lumière intellectuelle, se révoltant contre Dieu, paraisse démentir la sentence par lui formellement prononcée. Or, une telle conclusion serait des plus absurdes, quoique l'aveuglement du coeur soit le châtement du péché; par la même raison votre principe n'est qu'une évidente absurdité, quoique la passion, c'est-à-dire la désobéissance de la chair, soit le châtement du péché. En effet, la science doit résister à l'aveuglement du coeur, et la continence à la passion ; quant à ce châtement, qui n'est ni une erreur ni une passion, il ne reste qu'à le subir avec patience. C'est pourquoi, lorsque Dieu nous fait la grâce de vivre de la foi véritable, nous devons être certains que Dieu lui-même est là, illuminant notre intelligence, domptant la concupiscence, et nous aidant à supporter l'épreuve. C'est là

ce qui se fait parfaitement, lorsque c'est pour Dieu qu'on le fait, c'est-à-dire lorsqu'on l'aime gratuitement, et cet amour ne peut venir que de lui-même. Au contraire, lorsque l'homme se complait en soi-même, et se confie en sa propre vertu, s'il s'abandonne aux désirs de son orgueil, son malheur devient d'autant plus profond, que cet orgueil lui-même se pose en tyran plus absolu des autres passions, et semble vouloir les étouffer pour mieux se complaire dans son froid égoïsme.

## 10.

Vous m'accusez d'avoir dit, dans quelques autres de mes ouvrages: «Il est certains péchés qui sont le châtement direct d'autres péchés<sup>344</sup> » : comme c'est en vain que vous tentez de réfuter cette proposition, laissez là toutes vos aspirations à la victoire, et vous comprendrez que ce n'est là que la conséquence rigoureuse de ce qui vient d'être, dit sur l'aveuglement du coeur. Dans quel but, dites-moi, avez-vous cité ce passage de l'Apôtre, dont je me suis servi pour prouver invinciblement ma proposition : «Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, afin qu'ils fassent ce qui est défendu ? » Ce langage vous paraît une pure hyperbole, c'est-à-dire une de ces exagérations dont se servent certains orateurs pour produire dans les esprits une impression plus profonde. Vous allez même jusqu'à citer le passage où l'Apôtre en agit ainsi. «Fulminant », dites-vous, «contre les crimes des impies, il alla jusqu'à faire de ces crimes autant de châtements, et pour mieux montrer toute l'horreur qu'éprouvait son âme, siège de tant de vertus, il s'écrie que ces malheureux lui paraissent, non pas des coupables, mais de véritables réprouvés ». Vous vous trompez, volontairement peut-être, sur le sens de ses paroles, car ces impies lui paraissent tout à la fois condamnés et coupables, non-seulement coupables à cause des péchés passés pour lesquels ils sont condamnés, mais encore coupables par cela même qu'ils sont condamnés. En effet, il accuse leur culpabilité, quand il s'écrie : «Ils ont adoré et servi la créature de préférence au Créateur, qui est béni dans les siècles. Amen ». Prouvant ensuite qu'ils ont été condamnés pour cette faute, il ajoute: «Voilà pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses ». Remarquez cette expression : «Voilà pourquoi ». Quelle folie, dès lors, de demander dans quel sens on peut dire que Dieu les a livrés », et de suer sang et eau pour prouver qu' «il les a livrés en les abandonnant ! » De quelque manière qu'il les ait livrés, toujours est-il que c'est pour cela qu'il les a livrés, qu'il les a abandonnés ; donnez à ces paroles l'interprétation qu'il vous plaira, vous n'en voyez pas moins toutes les conséquences de cet abandon. L'Apôtre voulait nous faire comprendre quel châtement c'est pour un homme d'être livré à des passions honteuses, quel que soit du reste le mode, compréhensible ou incompréhensible, sous lequel s'opère cet abandon de la part d'un Dieu souverainement bon et ineffablement juste. «En effet », dit-il, «les femmes parmi eux ont changé l'usage qui est selon la nature, en un autre qui est contre la nature. Les hommes, de même, en rejetant l'union des deux sexes, qui est selon la nature, ont été

---

<sup>344</sup>Lévit. XII.

embrasés d'un désir brutal les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme des crimes infâmes et recevant ainsi en eux-mêmes la juste peine due à leur erreur ». Se peut-il un langage plus évident, plus clair, plus formel ? L'Apôtre dit de ces hommes qu'ils ont reçu leur récompense réciproque, que, s'ils ont accompli ces oeuvres criminelles, c'est par l'effet de leur condamnation, et que cette condamnation devient à son tour une affreuse culpabilité qui en entraîne beaucoup d'autres à sa suite. Par conséquent, ces oeuvres sont à la fois des péchés et le châtement de péchés précédents. Ce qui m'étonne bien plus encore, c'est de lui entendre dire qu'il a fallu que ces malheureux reçussent leur récompense réciproque. Tel est également le sens des paroles précédentes que vous empruntez au même Apôtre: «Ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible à l'image d'un homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes et de serpents. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur coeur, à l'impureté<sup>345</sup> », et le reste. L'Apôtre nous désigne clairement la cause pour laquelle ils ont été livrés à eux-mêmes. Il révèle le crime qu'ils avaient commis précédemment, et ajoute : «Voilà pourquoi Dieu les livra aux désirs de leur coeur ». C'est donc là le châtement d'un péché précédent; et ce châtement, à son tour, n'est autre chose que le péché, comme la suite le démontre clairement.

## 11.

Vous soutenez précisément l'opinion contraire, et vous pensez la question résolue, parce que l'Apôtre affirme que ces païens ont été livrés aux désirs de leur coeur. «Ils étaient dévorés », dites-vous, « par les désirs criminels ». Vous ajoutez : «Or, comment peut-on supposer qu'ils sont tombés dans cet abîme par la puissance de Dieu, les abandonnant à eux-mêmes ? » Qu'ont ils fait de plus, je vous demande, ou pourquoi ces paroles: « Dieu les livra aux désirs de leur coeur », s'ils étaient déjà possédés par ces mêmes désirs ? Parce qu'un homme éprouve de mauvais désirs dans son coeur, s'ensuit-il qu'il consent à ces désirs pour commettre le mal ? Autre chose est d'avoir de mauvais désirs, autre chose de s'y abandonner; c'est quand on y consent qu'on en est possédé, et ceci n'arrive que quand, dans sa justice, Dieu nous y abandonne. Autrement, que signe fierait cette parole : « Ne suivez pas votre concupiscence ? » Est-on coupable, précisément parce qu'on ressent en soi-même le tumulte et l'entraînement des désirs, alors les même qu'on refuse de les suivre et de s'y abandonner, alors même surtout que, pour conserver la grâce, on livre à ces désirs glorieux combats? Celui qui est assez malheureux pour réaliser cette parole : «Si vous vous abandonnez à vos concupiscences, c'est-à-dire à vos mauvais désirs, «vous comblerez de joie vos ennemis et vos envieux<sup>346</sup> » ; celui-là est-il déjà coupable, par cela seul qu'il éprouve ces désirs auxquels il ne doit point consentir, s'il ne veut pas combler de joie le démon et ses anges, qui sont nos ennemis et nos envieux ?

---

<sup>345</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>346</sup>Lévit. XII.

## 12.

Lors donc que l'on peut dire d'un homme qu'il est livré à ses désirs, on peut par là même le déclarer coupable, parce que, abandonné de Dieu, il cède et consent à ces désirs, par lesquels il se trouve vaincu, enchaîné, entraîné et possédé. «On devient l'esclave de celui par qui on a été vaincu<sup>347</sup>», et ce qui n'était que le châtement d'un péché antérieur, devient ultérieurement un péché. Ne trouvons-nous pas le péché et le châtement du péché dans ces paroles : «Le Seigneur a mêlé en eux l'esprit d'erreur, et ils ont séduit l'Egypte, dans toutes leurs oeuvres, comme on séduit un homme ivre<sup>348</sup> ? » Ne voyons-nous pas le péché et le châtement du péché dans ces paroles adressées au Seigneur par le Prophète : «Pourquoi, Seigneur, nous avez-vous fait errer loin de votre voie ; vous avez endurci nos coeurs, afin que nous cessions de vous craindre<sup>349</sup> ? » Comment ne pas en dire autant de ces autres paroles «Voici que vous êtes irrité, et nous avons péché ; voilà pourquoi nous avons erré, et nous nous sommes tous souillés<sup>350</sup> ? » Ne trouvons-nous pas le péché et le châtement du péché dans ce passage où nous lisons, des nations en guerre avec Josué, que le Seigneur enhardit leur coeur et leur inspira d'attaquer Israël, mais dans le but de les exterminer<sup>351</sup> ? N'est-ce pas grâce au péché et au châtement du péché, que Roboam refusa d'écouter les sages avis de son peuple, parce que, selon la parole même de l'Écriture, «le Seigneur s'était retiré de lui, afin de réaliser la menace qu'il lui avait fait entendre par la bouche de son prophète<sup>352</sup> ? » N'est-ce pas à cause du péché et du châtement du péché, que nous lisons d'Amasias, roi de Juda, qu'il refusa d'écouter les sages conseils de Josias, roi d'Israël, qui lui défendait de faire la guerre? Voici ce qui est écrit : «Amasias n'écouta point, car le Seigneur avait résolu de le livrer à ses ennemis, parce qu'ils avaient cherché le dieu d'Edom<sup>353</sup> ». Nous pouvons citer beaucoup d'autres passages, qui nous montrent clairement qu'il entre, parfois, dans les secrets desseins de Dieu, de permettre la perversité du coeur, de manière à ce qu'on n'entende pas la vérité, que l'on commette le péché, et que ce péché devienne le châtement d'un péché précédent. Croire au mensonge, et ne pas croire à la vérité, c'est également un péché. Mais ce péché vient ordinairement de l'aveuglement du coeur, et cet aveuglement du coeur, par un mystérieux mais juste dessein de Dieu, n'est évidemment que le châtement du péché. Tel est le sens de ces paroles de saint Paul aux Thessaloniens : «Parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés, Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge<sup>354</sup> ». Dans ce texte, le châtement du péché devient évidemment un péché. Ces deux propositions sont formelles et explicites dans leur laconisme ; et surtout

---

<sup>347</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>348</sup>Ps. L. 7.

<sup>349</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>350</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>351</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>352</sup>II Cor. V, 14.

<sup>353</sup>Lévit. XII.

<sup>354</sup>Gal. IV, 24.

elles sont émises par celui dont vous avez souvent essayé de dénaturer les paroles en faveur de votre doctrine.

### 13.

Vous vous écriez : « Quand nous lisons de certains hommes qu'ils ont été abandonnés à leur désir, nous devons entendre qu'ils ont lassé la patience de Dieu, mais non pas qu'ils aient été poussés au péché par sa puissance ». Que voulez-vous dire ? Prétendriez-vous que l'Apôtre n'a pas réuni en même temps, et dans le même texte, ces deux expressions : la patience et la puissance ? Ecoutez donc : « Qui peut se plaindre, si Dieu, voulant montrer sa colère et sa puissance, souffre avec une patience extrême les vases de colère préparés pour la perdition<sup>355</sup> ? » Nous lisons ailleurs : « Et si le Prophète a erré et parlé, moi, le Seigneur, j'ai séduit ce prophète, j'appesantirai ma main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple d'Israël<sup>356</sup> » ; de quoi s'agit-il ici, selon vous ? est-ce de la patience ou de la puissance ? Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, ou de toutes deux à la fois, toujours est-il que le fait même de prophétiser le mensonge est tout ensemble un péché et le châtement du péché. Direz-vous que ces mots : « Moi, le Seigneur, « j'ai séduit ce prophète », signifient : Je l'ai abandonné, afin que, séduit par ses propres mérites, il tombât dans l'erreur ? Libre à vous ; toutefois, il est certain qu'il a été puni de son péché, afin qu'il péchât en prophétisant le mensonge. Mais écoutez cette vision du prophète Michée : « Je vis le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel était debout à sa droite et à sa gauche. Et le Seigneur dit : Qui séduira Achab roi d'Israël, et il montera, et il tombera sur Ramoth Galaad ? Et l'un parla dans un sens, « et l'autre dans un autre. Et un esprit sortit, se tint en présence du Seigneur et dit : Je le séduirai. Et le Seigneur lui répondit : En quoi ? Il répliqua : J'irai et je serai l'esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur ajouta : Tu séduiras, et tu prévaudras ; va, et fais ainsi<sup>357</sup> ». Que répondrez-vous à ce témoignage ? Vous avouerez du moins que le roi se rendit coupable, en croyant à ses faux prophètes. Mais cette crédulité était en même temps le châtement du péché ; ainsi le voulait le Seigneur en envoyant son ange mauvais ; et par, là nous comprenons plus facilement comment le Psalmiste a pu dire que Dieu envoya la colère de son indignation par les mauvais anges<sup>358</sup> . Dieu toutefois s'est-il trompé alors ? a-t-il jugé ou agi soit témérement soit injustement ? Loin de nous cette idée ! Ce n'est pas sans raison que dans le même livre il est écrit : « Vos jugements sont un abîme profond<sup>359</sup> ». Ce n'est donc pas en vain que l'Apôtre s'écrie : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! Car, qui donc a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans

---

<sup>355</sup>Ps. L. 7.

<sup>356</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>357</sup>Lévit. XII.

<sup>358</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>359</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

le secret de ses conseils? Ou qui lui a donné quelque chose le premier pour en prétendre récompense<sup>360</sup> ? » Il n'a pas choisi celui qui était déjà digne de l'être; mais en le choisissant, il l'en a rendu digne; et cependant personne n'est puni sans l'avoir mérité.

#### 14.

«L'Apôtre », dites-vous, «s'est écrié : La bonté de Dieu vous amène à la pénitence ». C'est vrai, mais celui qu'il amène, c'est celui qu'il a prédestiné, ce qui peut-être n'empêche pas ce pécheur, nécoutant que la dureté et l'impénitence de son coeur, d'amasser un trésor de colère pour le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses oeuvres<sup>361</sup>. Dieu, sans doute, est la patience infinie ; et pourtant qui donc fait pénitence, à moins que Dieu ne lui en donne la grâce ? Avez-vous oublié cette autre parole du même docteur : « De crainte que Dieu ne leur accorde la grâce de la pénitence pour les amener à la connaissance de la vérité, et les arracher aux filets du démon<sup>362</sup> ? » Les jugements de Dieu sont autant de profonds abîmes. Si nous permettions à ceux qui nous sont soumis de faire le mal sous nos yeux, nous serions assurément aussi coupables qu'eux ; et cependant de combien de crimes le Seigneur ne permet-il pas la perpétration sous ses yeux, quand un seul acte de sa part les rendrait à jamais impossibles ? et néanmoins Dieu est infiniment juste et bon. Quant à cette patience qui donne aux pécheurs la liberté de faire pénitence, parce qu'il ne veut la mort de personne<sup>363</sup>, «Dieu connaît ceux qui sont à lui<sup>364</sup>», et « il coopère en toutes choses au bien», mais « pour ceux qui sont appelés selon ses desseins ». En effet, tous ceux qui sont appelés ne sont pas pour cela appelés selon ses desseins. «Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus<sup>365</sup> ». Les élus, voilà donc ceux qui sont appelés selon le dessein de Dieu. De là ces autres paroles. «Selon la vertu de Dieu qui nous a rachetés et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos oeuvres, mais selon le décret de sa volonté, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus Christ avant tous les siècles<sup>366</sup>». De même après avoir dit : «Nous savons que tout ce.

opère au bien de ceux qu'il a appelés selon son décret », l'Apôtre ajoute aussitôt : « Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères ; et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés<sup>367</sup> ». Tels sont ceux qui sont appelés selon le décret. Ils ont donc été élus, dès avant

---

<sup>360</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>361</sup> Lévit. XII.

<sup>362</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>363</sup> Ps. L. 7.

<sup>364</sup> Rom. VI, 3, 11.

<sup>365</sup> Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>366</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>367</sup> II Cor. V, 14.

la constitution du monde<sup>368</sup>, par celui qui appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient<sup>369</sup>. Mais s'ils sont élus, c'est par l'élection de la grâce.

De là, ce mot de l'Apôtre en parlant d'Israël Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon «l'élection de sa grâce». Et pour nous empêcher de croire qu'ils aient été élus dès avant la constitution du monde, par la connaissance anticipée de leurs oeuvres, l'Apôtre ajoute aussitôt : «Si c'est par grâce, ce n'est donc pas par les oeuvres ; autrement la grâce ne a serait plus grâce<sup>370</sup>». Au nombre de ces élus et de ces prédestinés nous devons ranger ceux qui, après une vie très-coupable, sont amenés à la pénitence par la bonté de Dieu, dont la patience leur avait déjà permis de n'être pas frappés de mort dans la perpétration même de leurs crimes. Comment donc ne comprendraient-ils pas, eux et leurs héritiers, que, malgré la profondeur de l'iniquité, la grâce de Dieu peut toujours nous en délivrer ? Parmi ces élus aucun ne périt, à quelque âge qu'il soit frappé par la mort. Jamais, en effet, Dieu ne permettra qu'un prédestiné à la vie meure sans participer au sacrement du Médiateur. C'est à eux que s'adresse cette parole du Sauveur : «Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés<sup>371</sup>». Quant à ceux qui ne sont pas de ce nombre, et qui, formés du même limon que les autres, ne sont cependant que des vases de colère, leur présence sur la terre est pour tous un précieux enseignement. En effet, Dieu ne crée aucun d'eux ni témérement ni fortuitement; il n'ignore pas non plus le bien qu'ils peuvent faire ; n'est-ce déjà pas un grand bien, de créer en eux la nature humaine, et de les faire servir d'ornements à ce vaste univers? Aucun d'eux n'est amené à cette pénitence salutaire et spi rituelle, dans laquelle on trouve en Jésus-Christ sa réconciliation avec Dieu; bien que Dieu ait pour eux une patience plus ou moins grande. Ainsi donc, quoique ces malheureux, issus de la masse de perdition et de damnation selon la dureté et l'impénitence de leur coeur, s'amassent, en ce qui les regarde, un trésor de colère pour ce jour de vengeance où Dieu rendra à chacun selon ses oeuvres, cela n'empêche pas la miséricorde et la bonté divine d'amener certains pécheurs à la pénitence, tandis que d'autres en restent. privés selon le juste jugement de Dieu. En effet, c'est au Seigneur qu'il appartient d'amener et d'attirer, selon. cette parole du Sauveur : «Personne ne vient à moi s'il n'est attiré par mon Père qui m'a envoyé<sup>372</sup>». A-t-il donc amené à la pénitence Achab, ce roi sacrilège et impie; ou du moins, après l'avoir laissé séduire et tromper par l'esprit mauvais, lui a-t-il accordé la patience et la longanimité ? N'a-t-il pas suffi qu'il se fût laissé séduire, pour qu'aussitôt la mort vînt mettre le comble à sa réprobation<sup>373</sup> ? Dira-t-on qu'il n'a pas péché en croyant à la parole de l'esprit menteur ? Dira-t-on que ce péché n'a pas été le châtement de son péché antérieur, châtement

---

<sup>368</sup>Gal. IV, 24.

<sup>369</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

<sup>370</sup>Matt. XXIII, 9.

<sup>371</sup>Job, III, 3.

<sup>372</sup>Jean, VI, 44.

<sup>373</sup>III Rois, XXII.

décerné par le jugement de Dieu qui, pourtant, avait ordonné ou permis à l'esprit menteur de se rendre auprès du monarque? Quiconque oserait tenir ce langage ne prouverait-il pas qu'il dit ce qu'il veut, et qu'il refuse d'entendre la vérité ?

## 15.

Le Psalmiste s'écrie : « Ne me livrez pas, Seigneur, à mon désir criminel<sup>374</sup> ». En entendant ce cri, quel insensé oserait soutenir que David demandait à Dieu de n'user envers lui d'aucune patience ; et alors comment affirmer que « Dieu n'abandonne le pécheur au mal qu'il commet, qu'en usant envers lui, pendant son péché, d'une patience et d'une bonté sans bornes ? » En répétant chaque jour : « Ne nous induisez pas en tentation<sup>375</sup> », ne demandons-nous pas à Dieu de ne pas nous abandonner à notre concupiscence ? En effet, chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et l'entraîne dans le péché<sup>376</sup>. Demandons-nous donc à Dieu que sa bonté ne soit pas patiente à notre égard ? Ce serait là, non pas invoquer sa miséricorde, mais bien plutôt provoquer son courroux. Un homme sensé concevrait-il de semblables idées ; et le plus furieux tiendrait-il un pareil langage ? Il est donc vrai de dire que Dieu abandonne certains pécheurs aux passions de l'ignominie, sachant fort bien qu'ils se livreront au crime ; mais cet abandon est de sa part parfaitement légitime ; et les péchés qui en résultent deviennent tout à la fois le châtement des péchés passés et un titre à de nouveaux supplices. C'est ainsi qu'il livra Achab au mensonge des faux prophètes, comme il livra Roboam à un conseil funeste<sup>377</sup>. Tout cela se fait d'une manière mystérieuse et ineffable, car Dieu sait réaliser ses justes jugements, non seulement dans le corps, mais encore dans le cœur des hommes. Ce n'est pas lui qui rend mauvaises les volontés humaines ; mais, quoiqu'il ne puisse pas vouloir le mal, il sait se servir à son gré de ces volontés mauvaises. Il exauce dans sa miséricorde, et n'exauce pas dans sa colère ; et réciproquement, il n'exauce pas dans sa miséricorde, et il exauce dans sa colère. Il épargne dans sa miséricorde, il n'épargne pas dans sa colère ; et réciproquement, il n'épargne pas dans sa miséricorde, et il épargne dans sa colère ; et toujours, quoi qu'il fasse, il reste bon et juste. Mais qui est capable d'un tel ministère<sup>378</sup> ? La profondeur de ces jugements peut-elle être sondée et comprise par l'homme, tant qu'il gémit sous le poids de son corps corruptible, lors même qu'il posséderait déjà le gage du Saint-Esprit ?

## 16.

Mais j'oubliais que votre intelligence perspicace vous autorisait à dire que « la passion est juste et vraiment digne d'éloge, si elle est un châtement dont Dieu frappe celui qui lui dés-

---

<sup>374</sup>Ps. L. 7.

<sup>375</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>376</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>377</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>378</sup>Lévit. XII.

obéit, en permettant que le corps désobéisse à l'esprit ». Si vous puisiez aux données de la sagesse, vous comprendriez que la révolte de la partie inférieure de l'homme contre la partie supérieure ne saurait être qu'une iniquité ; vous ajouteriez également que c'est en toute rigueur de justice, que le pécheur est puni par l'iniquité de la chair, comme ce roi impie dont nous parlions a été puni par l'iniquité de l'esprit mauvais. Vous sentiriez-vous disposé à louer aussi l'esprit mauvais ? Eh bien ! voyons, n'hésitez pas. A qui sied-il mieux de louer l'esprit menteur, qu'à celui qui se pose en ennemi de la bonté gratuite de Dieu ? Vous trouverez sans peine ce que vous pouvez dire ; vos éloges sont tout préparés ; il suffit d'appliquer à cet esprit mauvais ce que vous avez dit de la passion et ce que vous présentez comme la conclusion rigoureuse de cette proposition par moi formulée : «Il eût été injuste que celui qui n'avait pas obéi à son maître, se vît obéi par son esclave, c'est-à-dire par son corps<sup>379</sup> ». Et pourtant vous niez cette proposition, vous raillez sa fausseté, et, pour montrer qu'elle se réduit à l'absurde, vous concluez que, s'il en est ainsi, il ne vous reste plus qu'à faire de la passion le plus pompeux éloge. Vous ne refuserez certainement pas de voir le vengeur de l'iniquité, dans cet esprit menteur qui, par ses séductions, a entraîné la mort, du resté bien méritée, de ce roi impie. Voilà pourquoi je ne crains pas de dire qu'il eût été injuste que celui qui n'avait pas cru à la parole du Dieu véritable, ne fût pas trompé par un esprit menteur. Louez donc la justice de cette fausseté, et répétez ce que vous avez dit à la louange de la passion : «Le plus bel éloge que l'on puisse en faire, c'est d'affirmer qu'elle est le châtement de l'iniquité commise, la réparation de l'injure faite à Dieu, «et une vengeance parfaitement adaptée au péché, dans lequel elle n'a pris aucune part ». Tout cela est fort beau, et peut très-bien s'appliquer à la gloire de cet esprit immonde. Par conséquent, puisqu'ici la cause est absolument la même, ou vous décernerez vos éloges à l'esprit mauvais, ou vous les refuserez à la concupiscence.

## 17.

Pourquoi donc cherchez-vous un refuge dans les obscurités que soulève la question de l'âme? Dans le paradis terrestre, l'orgueil commença par l'esprit, et si l'homme consentit à la transgression du précepte, c'est d'abord parce qu'il crut à cette fallacieuse parole : «Vous serez comme des dieux<sup>380</sup> ». Mais ce péché, commencé par l'esprit, fut consommé par l'homme tout entier. C'est alors que la chair est devenue une chair de péché, dont les vices ne peuvent être guéris que par Celui qui nous est venu dans la similitude de la chair de péché. De même donc que l'âme et le corps ont tous deux été punis, de même faut-il que tout ce qui naît soit purifié par la régénération. J'en conclus, ou bien que ces deux substances sont transmises viciées par la génération; ou bien que l'une des deux se, souille dans l'autre comme dans un vase corrompu; en tout cas, c'est là que gît le mystère; de la justice et

---

<sup>379</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>380</sup>Lévit. XII.

de la loi divine. Laquelle de ces deux opinions est la vraie, je préfère l'apprendre que de le dire, pour ne pas avoir à me reprocher d'enseigner ce que j'ignore. Toutefois ce que je sais, ce qui est la vérité même, c'est l'existence du péché originel, comme nous l'enseigne la foi véritable, antique et catholique; toute opinion contraire à ce dogme est par le fait même une erreur. Respect à cette foi; quant aux autres questions relatives à l'âme et restées insolubles, libre à ceux qui ont des loisirs de les approfondir; du moins l'ignorance où nous sommes sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ne compromet en aucune manière notre salut. Ce qui importe avant tout, aux petits et aux grands, c'est de savoir par quel secours notre âme est guérie, plutôt que de savoir comment elle est souillée; nier qu'elle fût souillée, ce serait rendre pour elle toute guérison impossible.

## 18.

Quoi qu'il en soit, je ne puis me rendre compte du motif qui vous a déterminé à citer ces paroles de l'Apôtre: «Leur coeur insensé a été rempli de ténèbres<sup>381</sup> ». Vous ajoutez : «Il est à remarquer que l'Apôtre regarde la folie comme la cause de tous les maux ». Rien ne prouve toutefois que ce soit là réellement la pensée de l'Apôtre. Mais ce n'est point ce qui m'inquiète; je voudrais seulement que vous me disiez pourquoi vous avez tenu ce langage. Serait-ce parce qu'on aurait tort de regarder les enfants comme des insensés, quoiqu'ils n'aient pu recevoir encore les leçons de la sagesse? et de là vous concluriez que ces enfants ne sont coupables d'aucun péché, si la cause de tous les maux c'est la folie. Mais pour savoir si c'est la folie qui a rendu les premiers hommes orgueilleux, ou si c'est l'orgueil qui les a rendus fous, il faudrait se livrer à une discussion aussi subtile que délicate et minutieuse; quant à la question qui nous occupe, qu'il nous suffise de savoir que ce n'est qu'en quittant la folie que les hommes aujourd'hui deviennent sages. Il peut se faire cependant que, parmi les hérauts du Médiateur, quelques-uns, doués d'une grâce extraordinaire, n'aient jamais connu la folie et soient passés de l'enfance à la sagesse. Si vous attribuez ce précieux résultat à la nature, en dehors de toute foi au Médiateur, vous ouvrez une voie large au venin de votre hérésie. En effet, la conclusion à tirer de ces brillants éloges que vous faites de la nature, c'est que Jésus-Christ est mort en vain<sup>382</sup>, tandis que nous disons, nous, que la foi en Jésus-Christ, quand elle est animée de la charité<sup>383</sup>, vient puissamment au secours de ceux qui, par nature, sont insensés. N'est-il pas des hommes qui naissent dans un tel aveuglement du coeur, qu'ils paraissent plutôt ressembler à des animaux qu'à des hommes? et cette folie qui nous apparaît en eux absolument naturelle, comment pouvez-vous en déterminer la cause, vous qui niez l'existence de tout péché originel? L'expérience quotidienne ne nous prouve-t-elle pas que l'enfant est d'abord incapable de goûter quoi que ce soit; puis, en grandissant, il

---

<sup>381</sup>Lévit. XII.

<sup>382</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>383</sup>Ps. L. 7.

goûte toutes les vanités, puis enfin, s'il a le bonheur de se ranger du côté des sages, il s'attache à ce qui est vrai et bien. C'est ainsi que, de l'enfance à la sagesse, il faut pour ainsi dire passer par une folie intermédiaire. Vous voyez donc que cette nature humaine, telle qu'elle existe dans les enfants, et dont vous célébrez si pompeusement l'innocence qu'il n'y a plus lieu pour eux de s'appliquer les bienfaits de la rédemption, vous voyez, dis-je, que cette nature humaine donne les fruits de la folie avant de donner ceux de la sagesse, et pourtant vous vous obstinez encore à ne voir en eux aucun vice originel; ou bien, ce qui serait pire encore, vous le voyez, et voles le nier effrontément.

## 19.

Vous vous armez ensuite de quelques-unes de mes paroles pour me calomnier plus à l'aise; vous me reprochez « de m'être mis en contradiction avec moi-même, car après avoir dit que l'homme fut puni de sa propre désobéissance par la désobéissance qu'il ressentit dans son propre corps, j'aurais aussitôt parlé de certains membres de notre corps, lesquels obéissent immédiatement au moindre signe de notre volonté<sup>384</sup> ». J'ai constaté cette soumission dans nos membres, à l'exception des membres génitaux que j'ai désignés simplement sous le nom de corps. Il suit de là que le corps obéit à la volonté dans le mouvement des autres membres, tandis que, dans le mouvement de ceux dont nous parlons, la volonté reste à peu près impuissante. Mes paroles ne sont donc nullement contradictoires, et si elles reçoivent une contradiction, c'est de vous, soit parce que vous ne les comprenez pas, soit parce que vous ne voulez pas que les autres les comprennent. Si, à l'égard du corps, la partie ne pouvait pas être prise pour le tout, l'Apôtre dirait-il : « Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle de son mari; de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme<sup>385</sup> ? » Il est certain que l'Apôtre n'entend parler que des membres qui établissent la distinction et les relations des sexes; c'est bien là ce qu'il désigne sous le nom de corps. En effet, comment dire de l'homme qu'il n'a pas l'empire de son corps, si dans cette formule l'Apôtre entendait parler du corps tout entier et de tous les membres qui le composent? A l'exemple de l'Apôtre, sous le nom de corps, je parlais de ce qui en nous reçoit le mouvement, non pas de la volonté, comme la main et le pied, mais de la passion ou de la concupiscence; et le sens commun ne peut que sourire de mépris en vous voyant soulever des nuages dans des matières aussi claires, et nous forcer de revenir sur un sujet dont on ne parle que par nécessité, et qu'on entoure, par honnêteté, de toutes les circonlocutions possibles. Mais, sans s'occuper de vos chicanes aussi vaines que captieuses, il suffit que le lecteur comprenne ce que je désigne sous le nom de corps.

---

<sup>384</sup>Lévit. XII.

<sup>385</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

20.

Vous donc qui voudriez me mettre en contradiction avec moi-même, quand je n'ai fait qu'imiter le langage de saint Paul; vous qui me déchirez à belles dents et avec tant de délices, veuillez bien me prouver à votre tour que vous n'êtes point en contradiction avec vous-même. Vous dites d'abord : « Dans l'acte de la génération la volonté est maîtresse absolue, à moins qu'il ne surgisse des empêchements soit pour cause de faiblesse, soit pour cause d'excès ». Plus loin vous ajoutez : « Ce genre de mouvement, vous le classez au rang de ces fonctions aussi nombreuses que secrètes, et qui demandent non point les ordres de la volonté, mais son simple consentement ». Vous faites déjà ici quelque peu la part de la vérité, mais vous auriez dû rétracter ce que vous aviez dit précédemment. En effet, vous avez d'abord affirmé que « les membres dont nous parlons, obéissent à l'empire de la volonté et au pouvoir de l'âme » ; comment donc concilier cette première proposition avec celle-ci : « Nous devons assimiler ces membres à la faim, à la soif et à la digestion, qui demandent à la volonté, non pas ses ordres, mais seulement son consentement ». Ce n'est qu'au prix de violents efforts que vous avez découvert cette vérité, qui est plutôt contre vous que contre moi; mais le peu de pudeur que vous auriez eue vous aurait dispensé de ces efforts superflus. « Je rougis », dites-vous, « je suis tout confus de traiter une semblable matière, mais je dois céder à la nécessité » ; j'admire vraiment cette belle protestation, quand je vous vois braver la honte de laisser par écrit une maxime contre laquelle vous protestez un peu plus loin, tristement vaincu et troublé par l'évidence de la vérité. L'aveu que vous faites de votre honte prétendue, n'est qu'une infamie de plus ajoutée à toutes les autres. Et pourtant je ne regrette pas cette infamie, parce qu'elle est contre vous une arme des plus puissantes. Vous êtes homme à ne rougir pas de louer la passion, et à nous dire que vous rougissez de parler, des mouvements de cette même passion !

21.

Qu'ai-je donc fait de si extraordinaire, en disant : « Nous avons en notre pouvoir le mouvement des autres membres ? » j'ajoutais aussitôt : pourvu que notre corps soit sain et libre de tout obstacle. Le sommeil qui vient nous accabler malgré nous, la lassitude également, sont des obstacles qui s'opposent à l'agilité de nos membres. Vous répondez : « Malgré toute la force de notre volonté, nous ne pouvons imprimer à nos membres une direction qui serait contraire à leurs habitudes naturelles » ; vous n'avez donc pas remarqué que j'avais prévu cette objection, en disant : « Pourvu que ces membres soient appliqués à des fonctions qui leur conviennent » ; vouloir leur imposer des oeuvres qui seraient contre leur nature, c'est donc leur commander, avec la certitude qu'ils ne peuvent pas obéir. Mais quand ils obéissent à un ordre de la volonté librement imposé, nous n'avons nullement besoin d'invoquer le secours de la passion ; cessons de vouloir, ils cessent d'agir, sans que l'ai. guillon de la concupiscence vienne les sou. lever contre l'empire de la volonté.

22.

En disant que «les membres génitaux obéissent à l'empire de la volonté », vous parlez d'une nouvelle passion, ou plutôt d'une passion fort ancienne, telle qu'elle aurait pu exister dans le paradis terrestre, si le péché n'avait pas été commis. Mais comment vous accuser de ce langage, quand vous le rétractez immédiatement vous-même par ces dernières paroles : «Ces membres ne reconnaissent pas l'empire de l'esprit, ils ne demandent que son consentement ? » J'ajoute toutefois que vous ne devriez pas comparer cette passion à la faim et aux autres besoins naturels que nous éprouvons. Il n'est au pouvoir de personne d'avoir faim, d'avoir soif ou de digérer quand il veut; ce sont là des besoins naturels qu'il faut satisfaire sous peine de blesser ou de tuer le corps; mais serait-ce le blesser ou le tuer, que de refuser de consentir à la passion? Veuillez donc mettre une distinction essentielle entre les maux que nous supportons par la patience, et ceux que nous réprimons par la continence. De ces maux, les premiers sont la conséquence naturelle de notre misérable mortalité. Et pourtant quel heureux et doux empire nous aurions exercé sur ces fonctions naturelles de manducation et de digestion, si nous avions conservé l'innocence du paradis terrestre! mais ces joies, qui pourrait les connaître, qui pourrait les dépeindre? Qu'il vous suffise de croire que rien, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, n'aurait pu donner lieu à la douleur de nous déchirer, au travail de nous fatiguer, à la pudeur de nous faire rougir, à la chaleur de nous brûler, au froid de nous glacer, à l'horreur de nous faire trembler.

23.

Et cette ravissante domestique que la pudeur me défend de nommer, et que vous ne rougisiez pas de célébrer, ne trouvez-vous pas « qu'elle se trouve rehaussée par les adulations qui lui sont prodiguées par les autres parties du corps, et qu'elle éprouve des ardeurs nouvelles quand les yeux s'ouvrent à pour convoiter, les lèvres pour baiser et les bras pour étreindre? » Il n'est pas jusqu'aux oreilles que vous n'ayez trouvé moyen de lui soumettre ; voilà pourquoi vous rappelez l'ancien adage renouvelé par Cicéron, sous cette forme pompeuse, dans l'exposition de ses conseils : «Lorsque des jeunes gens pris de vin et enthousiasmés par les accords de la musique sont sur le point de forcer la demeure d'une femme pudique, Pythagoras veut, dit-on, que la joueuse de flûte chante le spondée; car alors la lenteur de la mesure, et la gravité du chant, ont promptement dissipé la pétulance et la fureur ». Comprenez donc que j'avais raison de dire que cette capricieuse idole., à laquelle les autres sens prodiguent parfois leurs adulations, reste encore maîtresse d'elle-même, du moins dans une certaine mesure, et peut à son gré, soit se précipiter sur sa victime, soit calmer ses emportements. Je ne m'exprimais ainsi que pour répondre à cet aveu de votre part : «On lui donne son consentement, plutôt qu'on ne lui impose des ordres ». En effet, «si certains aiguillons la soulèvent, certaines modulations là calment et l'adoucissent » ; or, ces paroles de votre part ne seraient qu'un séduisant mensonge, si cette passion subissait entièrement l'empire de la

volonté. Quant aux femmes, vous les dites étrangères à ce mouvement, quoiqu'elles puissent subir la concupiscence de l'homme, sans que la leur s'enflamme; cependant, si vous voulez savoir ce qu'elles peuvent éprouver de honteux et de voluptueux, demandez-le à Joseph<sup>386</sup>. En votre qualité d'ecclésiastique, les chants religieux auraient dû vous être plus précieux à citer que les maximes de Pythagore; auriez-vous donc oublié l'heureuse influence exercée par la harpe de David sur le roi Saül, quand celui-ci était agité de l'esprit mauvais? vous saviez que l'harmonie de cet instrument touché par un saint suffisait pour calmer le courroux de ce monarque infortuné<sup>387</sup>. Mais alors comment soutenir encore que la concupiscence est un bien, par cela même qu'elle se laisse parfois enchaîner par les accents de la musique.

#### 24.

Vous vous écriez : « Que j'aime à en. « tendre Jérémie, entouré du chœur des Prophètes et de tous les saints, jeter vers Dieu cette brûlante parole: Qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes yeux une source de larmes<sup>388</sup> ? » Jérémie demandait des larmes pour pleurer les péchés de son peuple insensé ! N'en demandez-vous pas pour pleurer sur l'Eglise de Jésus-Christ, qui s'obstine à repousser de son sein les docteurs de l'hérésie pélagienne ? Si vous vouliez verser des larmes salutaires, vous gémiriez de vous sentir impliqué dans cette erreur, et ces larmes vous obtiendraient la purification de ce crime. Ignorez-vous, avez-vous oublié, ou refusez-vous de voir que cette Eglise sainte, une, catholique, était clairement figurée par l'heureux séjour de l'Eden ? Pourquoi donc vous étonner de vous entendre chassés de ce paradis de la terre, précisément parce que vous prétendez y introduire cette loi des membres qui répugne à la loi de l'esprit, comme si vous ignoriez que nous avons été chassés de l'Eden et que nous ne pouvons y rentrer qu'à la condition de profiter de notre exil pour vaincre cette concupiscence ? Si la concupiscence, dont vous vous constituez le défenseur, ne répugne pas à la loi de l'esprit, elle ne doit être combattue par aucun des saints de la terre. Et pourtant vous avez avoué vous-même que les saints soutiennent contre elle « de glorieux combats<sup>389</sup> ». C'est donc bien de cette loi qui, dans notre corps de mort, répugne à la loi de l'esprit ; c'est donc bien de cette loi que l'Apôtre se disait délivré dans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>390</sup>. Comprenez-vous enfin quel torrent de larmes devrait être versé sur les ennemis de cette grâce, et quel zèle doivent déployer les pasteurs pour arracher leurs ouailles à cette ruine effrayante ? Par cette nouvelle erreur vous creusez de plus en plus l'abîme de tout temps ouvert par toutes les hérésies. « Vous êtes la ruine des mœurs », puisque vous sapez les fondements de cette foi sur laquelle s'élève nécessairement l'édifice des mœurs. Vous êtes « la ruine de la pudeur », par cela même que vous ne rougissez pas de

---

<sup>386</sup>Lévit. XII.

<sup>387</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>388</sup>Ps. L. 7.

<sup>389</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>390</sup>Lévit. XII.

louer ce que réprouve la pudeur. Voilà ce que doit entendre cette vierge immaculée, la sainte Église, ce que doivent entendre les matrones, les vierges sacrées et la pudeur chrétienne, si elles veulent toujours vous fuir avec horreur. Vous les accusez de soutenir avec les Manichéens que la chair subit la nécessité du mal »; et que le mal est une substance coéternelle à Dieu. C'est là un mensonge et une accusation calomnieuse; ne vous suffit-il pas de dire avec l'Apôtre : « Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne la loi de mon esprit ? » Nous affirmons également que cette loi reste soumise à l'empire de l'âme par la grâce divine reçue de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'elle doit être châtiée et dissoute dans ce corps de mort, et qu'enfin elle sera guérie dans la résurrection du corps et dans la mort de la mort. Ces justes- dont je parle persévèrent dans leur sainte profession, non-seulement par le costume extérieur, mais par les habitudes de l'esprit et du corps, et par une résistance courageuse à la concupiscence de la chair, résistance qui est ici-bas notre seule ressource, puisque nous n'avons pas à espérer d'être jamais sur la terre entièrement; délivrés de toute concupiscence. Voilà ce qu'ils ne doivent pas oublier, et ce qui suffit pour les mettre en garde contre vous, jusqu'à ce que toute concupiscence soit éteinte dans leur chair. Représentez-vous tous les justes réunis dans une immense assemblée, et demandez-leur ce qu'ils veulent entendre de préférence, la condamnation ou le panégyrique de la concupiscence mauvaise; n'êtes-vous pas persuadé que pour toute réponse ils allégueraient la lutte que soutiennent les vierges, la pudeur observée par les époux, la chasteté pratiquée par tous ? S'opposeraient-ils à entendre condamner la passion, et demanderaient-ils- qu'on en fit devant eux les plus pompeux éloges ? Croyez bien que tant de honte soulèverait encore l'indignation du plus grand nombre, et ne serait acceptée que dans les assemblées que présiderait Célestius ou Pélage, et dont vous seriez l'orateur.

## 25.

Vous m'accusez ensuite d'avoir dit : « Ce mouvement de convoitise était indécent, précisément parce qu'il était une révolte de la chair; voilà pourquoi, dès qu'ils en eurent senti les atteintes dans leur corps, nos premiers parents durent rougir de leur nudité, et se couvrir de feuillage. La chair s'agitait en eux contre toute volonté de leur part, mais ils firent preuve de volonté en voilant ce qui les faisait rougir ; ce qui leur était permis, leur paraissait d'une telle indécence, que pour rendre décent ce dont ils rougissaient, ils durent le couvrir du voile le plus épais<sup>391</sup> ». Après avoir cité ces paroles au début de ce troisième livre que je réfute, vous proclamez, avec une jactance inouïe, que vous les avez pulvérisées dans votre livre précédent. J'ai dit de « ce mouvement » de convoitise qu' « il était indécent, parce qu'il était une révolte de la chair » ; de là vous m'accusez de soutenir que « cette concupiscente ne reconnaît l'empire ni du corps ni de l'esprit, et que sa vertu féroce est réellement indomptable ». Or, je l'ai toujours appelée, non pas une vertu, mais un vice. Direz-vous qu'elle ne

---

<sup>391</sup>Lévit. XII.

s'êmeut pas sous les attraits de la convoitise? Mais alors, que devient cette lutte soutenue contre elle parla chasteté et par la continence ? Que deviennent « ces glorieux combats », au sein desquels vous nous montriez les saints se couvrant de gloire ? Quant à la pudeur, vous affirmez, comme moi, qu'elle ne se conserve qu'à la condition d'attaquer la concupiscence, de l'opprimer, de l'enchaîner et d'arrêter tous ses élans illicites; mais ce que nous devons ainsi attaquer, opprimer, enchaîner, est-ce quelque chose de bon ? vous l'affirmez et je le nie. Lequel de nous deux a raison? J'en appelle au jugement des hommes chastes, qui parleront d'après leur propre expérience, et non pas sur une foi aveugle en vos paroles. J'en appelle au jugement de l'Apôtre s'écriant: «Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit ».

## 26.

«Les Paterniens », dites-vous, «et les Vénustiens, se rapprochant de très-près des Manichéens, soutiennent que la moitié inférieure du corps humain, jusqu'aux pieds, a le démon pour auteur, tandis que la moitié supérieure est l'oeuvre de Dieu; ils ajoutent que le seul devoir imposé à l'homme, c'est de conserver pure son âme qui a pour siège l'estomac et la tête; quant aux crimes de toute sorte qui peuvent se commettre dans les parties inférieures, l'homme n'a point à s'en préoccuper. C'est ainsi que, pour mieux se faire les honteux esclaves de la passion, ils ne craignent pas de lui attribuer en propre une véritable puissance ». Vous concluez en soutenant que la doctrine de ces hérétiques a certainement des liens de parenté avec la mienne, telle que je l'ai formulée en ces termes : «Ils firent preuve de volonté, en voilant ce qui les faisait rougir; «ce qui leur était permis leur paraissait d'une telle indécence, que pour rendre décent ce dont ils rougissaient, ils durent le couvrir du voile le plus épais ». Pensez-vous donc vous soustraire à la force de la vérité, en nous faisant passer calomnieusement pour les sectaires de l'erreur ? Ce passage que vous citez, et plaise à Dieu que vous l'acceptiez plutôt que de le repousser, n'a rien de commun avec l'erreur des Paterniens ou des Vénustiens. En effet, éclairé des lumières de la foi catholique, je proclame que l'homme tout entier, c'est-à-dire l'âme et le corps tout entier, est l'oeuvre du Dieu suprême et véritable; quant au démon, je soutiens qu'il a, non pas créé, mais vicié la nature humaine; que cette plaie dont nous n'attendons que de bien la guérison parfaite, exige de notre part une lutte continuelle, jusqu'à notre complète délivrance ; et enfin que notre âme, étroitement unie à notre corps, ne peut rester pure, même de la seule pureté possible ici-bas, si la volonté s'abandonne volontairement à ces dé. sirs coupables, inspirés par la concupiscence. Puisque vous n'avez rien à répondre à cette déclaration, comment ne rétractez-vous pas votre odieuse calomnie ? D'ailleurs, je condamne et réprouve la doctrine que vous attribuez aux Paterniens et aux Vénustiens ; j'anathématise également les Manichéens ; eux et tous les autres hérétiques, je les exécère, les condamne, les anathématise et les déteste. Que voulez-vous (le plus? Laissez là vos

calomnies; attaquez, j'y consens, mais avec des armes loyales et non point frauduleuses. Dites-moi d'où peut venir une passion qu'il faut réprimer sous peine de perdre aussitôt la chasteté? Cette passion est assurément ni une nature ni une substance, comme le soutiennent les Vénustiens et les Manichéens ; et si elle n'est pas un vice de la nature, qu'est-elle donc ? Elle se dresse, je l'opprime; elle résiste, je l'enchaîne; elle lutte, je la combats. Mon âme tout entière, mon corps tout entier, ont pour auteur le Dieu de paix; qui donc a semé ta guerre en moi ? Grand Apôtre, tranchez la question, et répondez : «Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et c'est ainsi que le péché est passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>392</sup> ». Mais Julien n'est pas de cet avis. Répondez-lui encore: «Si quelqu'un vous prêche le contraire de ce que vous avez appris, qu'il soit anathème<sup>393</sup>».

27.

Vous ajoutez : «Si contre ma pensée je regarde comme invincible le mal de la concupiscence, je me constitue par là même l'avocat de la honte; et si je dis que ce mal, que j'ai appelé naturel, peut être vaincu, «c'est-à-dire évité », vous vous consolez en vous applaudissant de l'autre partie de la proposition que vous avez émise précédemment. «En effet », dites-vous, «les hommes peuvent éviter tout péché, quel qu'il soit, puisqu'ils peuvent vaincre le mal de la concupiscence. Car, si la passion est un mal naturel, et s'il est vaincu par l'amour de la vertu, combien plus doivent se laisser vaincre tous ces vices qui procèdent uniquement de la volonté ». J'ai déjà réfuté souvent, et sous des formes différentes, cette étrange doctrine. Tant que nous sommes sur cette terre, où la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair<sup>394</sup>, quelles que soient les victoires que nous remportons dans la lutte ; quel que soit le courage que nous déployions pour empêcher nos membres de devenir des armes d'iniquité pour le péché, et d'obéir à ses désirs<sup>395</sup>; cependant, sans parler des sens du corps, et me renfermant dans les oeuvres permises, je déclare que, par le fait même des excès de la volupté, des mouvements et des affections de notre pensée, nous ne devons pas perdre de vue que, «si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous<sup>396</sup> ». C'est donc en vain que vous vous applaudissez de l'autre partie de votre proposition, à moins que, par une présomption sacrilège, vous ne rejetiez la maxime de l'apôtre saint Jean. Quant à la question pour le moment débattue, je dis de la concupiscence qu'elle est naturelle, en ce sens que tout homme l'apporte en naissant; de votre côté, vous allez bien plus loin, puisque vous soutenez que l'homme a été créé avec elle. De même j'affirme que cette passion doit être vaincue, et qu'on ne peut la vaincre qu'en

---

<sup>392</sup>Lévit. XII.

<sup>393</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>394</sup>Ps. L. 7.

<sup>395</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>396</sup>Lévit. XII.

lui résistant et en l'enchaînant; vous vous résignez vous-même à cet aveu, dans la crainte de m'entendre vous dire ce que vous m'avez dit à moi-même : «Vous vous déclarez l'avocat de la honte, si vous niez la nécessité de vaincre la passion » ; or, cette passion ne peut être vaincue qu'à la condition de lui faire la guerre. Ainsi donc nous disons tous deux de la passion qu'elle est naturelle et qu'elle peut être vaincue; or, de quoi triomphons-nous, est-ce du bien, est-ce du mal? C'est là toute la question. Mais quelle absurdité, dites-moi, de faire de la passion un ennemi à combattre, et de ne pas vouloir avouer que cet ennemi soit mauvais! J'admets, si vous le voulez, que vous soyez vainqueur du démon dans la guerre que vous faites à la concupiscence; mais du moins comprenez que, dans la perversité de votre doctrine, le démon remporte sur vous la victoire la plus éclatante.

## 28.

Eveillez-vous donc, et comprenez que ce n'est pas contre une nature, mais contre un vice que nous combattons. Nous ne triomphons pas du bien par le bien, mais du mal par le bien. Voyez avec quoi le mal triomphe, avec quoi il est vaincu. Quand la passion triomphe, le démon triomphe avec elle; quand la passion est vaincue, le démon est vaincu avec elle. Or, ce dont la passion triomphe, et ce par quoi elle est vaincue, est par le fait même l'ennemi de cette passion; quant à ce avec quoi elle triomphe, et avec quoi elle est vaincue, que peut-il être, sinon l'auteur même de cette passion? Je vous en prie, ouvrez les yeux et regardez ce qui est l'évidence même. Le combat ne va jamais sans le mal. En effet, quand il y a guerre, ou c'est le bien qui combat contre le mal, ou c'est le mal qui combat contre le mal, ou si ce sont deux biens qui se combattent, ce combat lui-même devient un grand mal. Supposez que le corps soit le théâtre de cette lutte, c'est-à-dire que les parties contraires dont il est composé, l'humide et le sec, le froid et le chaud, troublent la paix réciproque et la concorde mutuelle, aussitôt apparaissent la maladie et la souffrance. Dira-t-on que quelqu'une de ces parties n'est pas bonne? mais toute créature de Dieu est bonne, et dans le cantique des trois enfants de la fournaise, le froid et le chaud ne bénissent-ils pas le Seigneur<sup>397</sup>? Ce sont là des propriétés opposées l'une à l'autre, et cependant la santé générale exige de leur part la concorde ; car elle est atteinte et troublée dès que la lutte ou l'opposition s'engage dans notre corps. Cette discordance, comme la mort elle-même, est le résultat de la transmission du péché. En effet, tous conviennent facilement que ces désordres corporels ne se seraient pas produits dans le paradis de délices, si personne n'avait péché. Mais autres sont les qualités des choses corporelles, qui par leur contrariété même, se tempèrent les unes par les autres, et assurent ainsi notre santé ; toutes sont bonnes dans leur genre, et cependant, dès qu'elles sortent de leurs propres fonctions, elles nuisent à la santé ; et autres sont les désirs de l'âme, autrement appelés les désirs de la chair, parce que c'est selon la chair que l'âme convoite, toutes les fois qu'elle convoite de telle sorte qu'elle se met en opposition avec

---

<sup>397</sup>Lévit. XII.

l'esprit, c'est-à-dire avec la partie supérieure dans l'homme. Ces vices n'ont rien à démêler avec les médecins des corps, et n'ont de guérison à attendre que de la grâce de Jésus-Christ. C'est la grâce, en effet, qui nous purifie de la souillure de ces vices, nous donne la force de les vaincre, et enfin nous délivre entièrement de leur pré. sente, quand notre guérison est parfaite. Si donc c'est un mal de convoiter le mal, et un bien de convoiter le bien ; si cette lutte doit durer autant que notre vie sur la terre, parce qu'ici-bas la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair; qui me délivrera de ce corps de mort, si ce n'est pas la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur? Voilà pourquoi nous repoussons avec horreur une doctrine qui se pose en ennemie déclarée de la grâce.

## 29.

Cédant à vos ardeurs belliqueuses, vous faisant, sinon le soldat, du moins le héraut et le prédicateur de combats continuels, vous accusez « de lâcheté et de mollesse l'opinion de ceux qui pensent que, dans le paradis terrestre, tous les membres de l'homme, sans exception, se prêtaient dociles à tous les mouvements de la volonté »; tant est grande votre chasteté, qu'un esprit vous paraît d'autant plus efféminé, qu'il exerce sur le corps un pouvoir plus absolu ! Pourtant nous ne discutons pas avec vous sur l'absence ou la présence de la passion, nous nous gardons bien surtout de blesser la tendre amitié dont nous vous voyons entourer cette passion; mais, du moins, soumettez-la donc à l'empire de la volonté dans ce lieu de bonheur complet. Ne faites pas de ce lieu le théâtre de ce combat évident quia pour cause la résistance que l'esprit oppose à la concupiscence; n'y placez pas non plus cette paix honteuse qui résulterait de l'asservissement absolu de l'esprit à la chair. Maintenant donc, puisque vous rougiriez, non pas peut-être au nom de votre raison égarée, mais au nom de la pudeur, de placer dans le paradis terrestre la passion telle que vous la voyez sous vos yeux, avouez du moins que, dans sa forme actuelle, elle est un véritable péché originel; avouez qu'obéir à cette passion, c'est nous jeter dans une ruine infaillible, et que ne pas lui obéir, c'est lui faire une guerre sans quartier. Voilà donc ce que vous louez, et vous ne craignez pas qu'on vous reproche de porter les hommes au crime ; car comment leur faire entendre qu'ils doivent résister à une concupiscence que vous nous vantez comme étant un bien naturel? Qu'importe, après tout, que vous paraissiez blâmer ses excès, quand vous approuvez son mouvement? Céder à ses mouvements, n'est-ce pas dépasser les bornes de ce qui est permis? Nous disons, nous, qu'elle est mauvaise, alors même qu'on lui résiste; c'est bien au mal que nous résistons, car ne pas lui résister, ce serait perdre infailliblement le bien de la continence. Quand vous prétendez qu'elle est naturellement bonne, vous décidez insidieusement qu'on doit toujours lui donner son consentement, pour ne pas s'exposer par un refus coupable à repousser un bien naturel. En ce sens, du moins, on comprend facilement que vous puissiez dire en toute vérité que l'homme, s'il le veut, peut rester sans péché. En effet, comment faire ce qui n'est pas permis, quand tout ce qui plaît est permis, d'après

ce principe, que tout ce qui plaît naturellement est bon? Par conséquent, si les voluptés se présentent, qu'on en jouisse ; si elles ne se présentent pas, ne peut-on pas, comme le conseille Epicure, s'en rassasier par la pensée, et cela sans l'ombre même Au péché, et sans se priver de quelque bien que ce soit? Enfin, plutôt que de résister aux mouvements naturels, foulons aux pieds toutes les opinions des savants; «n'obéit-on pas à la nature », dit Hortensius, «lorsque, sans avoir besoin d'aucun maître, on sent ce que désire la nature<sup>398</sup> ?» En effet, une passion bonne ne peut désirer ce qui est mauvais, autrement on devrait refuser le bien à ce qui est bon. Donc, tout ce qu'une passion bonne désire, doit lui être accordé, sous peine, pour le rebelle, de devenir mauvais en résistant au bien.

### 30.

Ce n'est pas là ce que j'avance, me direz-vous, et c'est une véritable injustice de me prêter un langage que je n'ai jamais formulé. Ne faites donc pas souffrir aux autres ce que vous ne voulez pas souffrir vous-même, et ne dites plus que «nous invitons aux doux larcins ceux à qui nous citons ces paroles de l'Apôtre : Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair<sup>399</sup>». Quoi qu'ils ne réalisent pas le bien qu'ils veulent, lequel bien serait de ne plus convoiter, cependant ils font le bien en refusant d'obéir à leur concupiscence<sup>400</sup>. Si vous vous flattez d'enseigner la chasteté, lorsque vous dites : Ne vous laissez pas vaincre par le bien, mais triomphez du bien par le bien ; combien plus devons-nous l'enseigner, nous qui disons : «Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien<sup>401</sup> ? » Voyez si ce n'est pas une injustice de votre part de soutenir que nous ne combattons pas ce que nous haïssons, quand vous nous reprochez de croire que vous voulez jouir de ce que vous louez. Comment soutenir que les ennemis de la passion ne peuvent pas être chastes, quand on admet que ses amis peuvent l'être ? Vous niez le péché originel, vous refusez aux enfants le bénéfice de la rédemption opérée par Jésus-Christ, la loi du péché répugnant à la loi de l'esprit, vous voulez l'introduire dans le paradis avant le péché; or, ce sont là tout autant d'erreurs que nous réfutons dans cet ouvrage. Ce que nous ne voyons pas en vous, ce que nous n'entendons pas sortir de vos lèvres, nous nous abstenons de le juger ; que nous importe, après tout, ce que peuvent faire en secret des panégyristes aussi déclarés de la concupiscence ?

### 31.

Parlant du mariage et de la concupiscence de nos premiers parents, j'avais établi une distinction essentielle ainsi formulée « En se créant plus tard une postérité, ils réalisèrent le

---

<sup>398</sup>Lévit. XII.

<sup>399</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>400</sup>Ps. L. 7.

<sup>401</sup>Rom. VI, 3, 11.

bien inhérent au mariage, tandis que le mal de la concupiscence s'était clairement révélé dans ce sentiment de honte et de confusion, qui leur inspira de se couvrir de feuillage<sup>402</sup> ». Cette distinction, vous la réfutez en ces termes : « Ce qui est bon fait nécessairement rejaillir sa bonté sur tout ce qui lui est essentiel » . C'est dire clairement que le mariage doit faire cause commune avec la concupiscence dont il est toujours accompagné ; mais un peu de réflexion vous montrera comment s'écroule cette maxime pour vous définitive. D'abord, dans l'universalité des choses créées, il doit nécessairement s'en trouver de mauvaises, et cependant il n'est aucunement vrai de dire que les mauvaises méritent les mêmes éloges que les bonnes. Ensuite, si « ce qui est bon fait nécessairement rejaillir sa bonté sur tout ce qui lui est essentiel », on doit dire également que ce qui est mauvais fait nécessairement rejaillir son propre désordre sur tout ce qui lui est essentiel. Réprouvons donc les oeuvres de Dieu, comme nous réprouvons le mal qui s'y trouve nécessairement mêlé. Le mal existe, par conséquent il a son siège dans telle ou telle des oeuvres de Dieu, car, s'il n'était dans aucune de ces oeuvres, il n'existerait pas. Sans aller plus loin, réprouvez donc ces membres humains, comme vous réprouvez l'adultère, car l'adultère n'est possible que par, ces membres. Si vous repoussez cette conclusion d'une folie trop manifeste, avouez du moins que le mariage peut être bon, sans communiquer aucun reflet de bonté à cette concupiscence sans laquelle, aujourd'hui, le mariage n'est pas possible ; je dis également que le mal ne peut communiquer aucun reflet de malice à la création, sans laquelle pourtant il n'existerait pas. Votre définition est fautive, toutes les conséquences que vous en tirez le sont donc également.

### 32.

Jamais, quoi que vous en disiez, je n'ai parlé de « l'invincibilité de la volupté charnelle ». Je soutiens, au contraire, que nous devons vaincre et la volupté et la chair; vous le soutenez également, mais avec cette différence essentielle que, pour vous, le bien de la volupté est vaincu par la lutte d'un autre bien, tandis que, pour moi, le mal de la volupté est vaincu par le bien; de plus, vous attribuez cette victoire à vos propres forces ; moi je l'attribue à la grâce du Sauveur, j'éloigne toute autre cupidité mauvaise pour m'appuyer uniquement sur la charité de Dieu, répandue dans nos coeurs, non pas par nos propres forces, mais par le Saint-Esprit que nous avons reçu<sup>403</sup> .

### 33.

« Quant à la confusion ressentie par les premiers hommes, et quant au vêtement dont ils se couvrirent », pourquoi nous rappeler que « vous n'en avez parlé que dans le sens exprimé par l'apôtre saint Paul ? » N'appellez-vous pas « plus dignes de respecta les membres que

---

<sup>402</sup>Lévit. XII.

<sup>403</sup>Lévit. XII.

l'Apôtre appelle « déshonnêtes ? » Mais je me suis déjà suffisamment expliqué sur ce point. Vous recourez ensuite, et sans plus de profit, à Balbus et aux écrits des philosophes ; ce Balbus peut-il donc vous rendre éloquent, lorsque vous ne savez que dire sur cette confusion des premiers hommes? Si, du moins, vous acceptiez ce qu'il y a de vrai dans certaines maximes des philosophes, vous croiriez avec eux que les voluptés sont pour les méchants une séduction et une pâture continuelles, et que la passion leur a paru être la partie vicieuse de l'âme. Que Balbus établisse une distinction entre nos sens et les organes de digestion, il a raison, s'il en tend par là que nos sens sont plutôt offensés que flattés par les aliments que nous digérons ; voilà pourquoi les organes d'évacuation se trouvent cachés par les parties les plus proéminentes du corps. Cette conformation était absolument la même dans les premiers hommes, et pourtant ils ne rougissaient pas de leur nudité, tandis qu'aussitôt après le péché ils durent voiler, non pas seulement les parties cachées, mais même celles qui l'étaient moins. Plus cet état, au lieu de les frapper d'horreur, les attirait par ses attraits et éveillait votre amie, plus il était du devoir de la pudeur de les couvrir d'un voile épais.

#### 34.

Je me suis servi de la comparaison d'un homme « qui boite en marchant et arrive cependant à son but<sup>404</sup> » ; or, ce que vous dites de cette comparaison me prouve ou que vous n'êtes pas franc ou que vous ne l'avez pas comprise. En effet, en disant de mon voyageur qu'il arrive, je n'ai pas voulu, quoi que vous en disiez, «représenter l'homme qui naît du devoir conjugal » ; j'affirmais seulement que le mariage, envisagé dans sa fin naturelle, est bon et légitime, lors même qu'il serait frappé de stérilité. A l'homme de jeter la semence, à la femme de la recevoir, telle est la fonction propre des époux, fonction cependant qu'ils ne peuvent remplir sans la claudication, c'est-à-dire sans la concupiscence. Quant à la fécondation et à la naissance, c'est là l'oeuvre de Dieu; et c'est en vue de cette action divine que le mariage accomplit les fonctions qui lui sont propres. D'un autre côté, ce qui attend cet enfant, c'est la damnation, à moins qu'il ne renaisse en Jésus-Christ ; cette renaissance est également voulue par les époux, non pas sans doute en vertu de l'oeuvre qui leur est propre, mais sous l'influence de la foi chrétienne ; voilà pourquoi nous disons de la pudeur des époux qu'elle est réelle et agréable à Dieu. Car, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu<sup>405</sup>.

#### 35.

Vous arrivez ensuite à ce passage de l'Apôtre : «Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps », c'est-à-dire son épouse, «non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu<sup>406</sup> ». Expliquant ce texte,

---

<sup>404</sup>Lévit. XII.

<sup>405</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>406</sup>Ps. L. 7.

j'ai dit : «L'Apôtre ne défend pas l'union des époux, c'est-à-dire l'union licite et légitime, mais il veut que l'on a s'y laisse diriger par la volonté de se créer a une postérité, et non point par la volupté de a la chair ; comme s'il disait : Quoique cette a union ne puisse se faire sans la concupiscence, qu'elle se fasse cependant, pourvu que ce ne soit pas pour satisfaire la passion<sup>407</sup> ». C'est alors que vous vous écriez : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu<sup>408</sup> ! de ce Dieu qui, en dehors de la récompense future de nos oeuvres, a voulu que le libre arbitre prononçât en grande partie la forme du jugement ! Car », dites-vous, «il est très-juste que chacun réponde de ses propres oeuvres, le bon et le méchant, le bon pour sa propre jouissance, et le méchant pour son propre tourment ». Cette exclamation de votre part ne fait absolument rien à la question dans laquelle vous vous sentez étreint; elle ne diminue en quoi que ce soit le poids qui vous écrase, puisque vous vous obstinez dans ce dogme impie en vertu duquel vous prétendez que, par l'ordre de Dieu même, l'homme juste ne relève que de lui-même, de telle sorte qu'il n'ait aucun besoin de la grâce divine, et qu'il puisse se suffire à lui-même. A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi ! Ceux qui ne relèvent que d'eux-mêmes, et se conduisent eux-mêmes, ne sont pas justes et bons, par cela même qu'ils ne sont pas les enfants de Dieu. «Car ceux-là sont les enfants de Dieu, qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu<sup>409</sup> ». Il me semble que, dans ces paroles, vous reconnaissez la doctrine apostolique, en contradiction manifeste avec la vôtre.

### 36.

Cependant vous lancez contre vous une parole que je ne saurais passer sous silence. Dans une discussion que vous engagiez contre une des vérités les plus évidentes formulées par l'Apôtre, vous souvenez-vous d'avoir prononcé cette parole : «Il est absolument impossible qu'une action soit tout ensemble un péché et un châtement du péché? » Comment donc pouvez-vous oublier ce langage solennel, jusqu'à louer la profondeur du trésor de la sagesse et de la science de Dieu, qui, en dehors de la récompense future de vos oeuvres, a voulu que le libre arbitre prononçât en grande partie la forme du jugement ? « Car », avez-vous ajouté, il est très-juste que chacun réponde de ses propres oeuvres, le bon et le méchant, le bon pour sa propre jouissance, et le méchant pour son propre tourment » ; le premier dans sa bonne oeuvre, et le second dans son oeuvre mauvaise. Pour ce dernier, il est bien certain que son oeuvre est un péché, puisqu'elle est mauvaise; et elle est également le châtement du péché, puisqu'il souffre le mal. C'est ainsi que, dans une grande partie du moins, le libre arbitre remplit la forme du jugement en vertu duquel les biens sont pour les bons, et les maux pour les méchants ; car n'est-il pas vrai que le bon jouit de sa bonté même, et

---

<sup>407</sup>Lévit. XII.

<sup>408</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>409</sup>Rom. VI, 3, 11.

que le méchant souffre de se sentir méchant ? Comprenez-vous maintenant que ces armes fragiles et vaines dont vous vantiez la puissance, se sont retournées contre vous pour vous frapper, ou plutôt vous les avez retournées vous-même ? Et vous osez pourtant m'accuser de contradiction avec moi-même ! Quelles sont donc mes paroles ? En voici que vous me prêtez calomnieusement : « L'union des corps a été inventée par le démon » ; mais une telle proposition eût été de ma part le comble de la folie, puisque, en dehors même de tout péché, l'union des deux sexes était le moyen établi pour la multiplication du genre humain. J'ai soutenu d'abord que « la désobéissance de la chair, telle qu'elle se révèle clairement dans les convoitises de la chair contre l'esprit, était la conséquence de la blessure ouverte en nous par le démon ». J'ai ajouté que « cette loi du péché qui lutte contre la loi de l'esprit s'est produite en nous sous le souffle de la vengeance divine, d'où il suit qu'elle est réellement le châtement du péché ». Or, ces deux propositions vous paraissent contradictoires; comme s'il ne pouvait se faire qu'un seul et même mal se glissât dans les pécheurs, tout à la fois par l'iniquité du démon et par la justice de Dieu. Est-ce que, par sa propre malignité, le démon n'est pas l'ennemi des hommes; et, d'un autre côté, Dieu ne peut-il pas lui permettre de nuire aux pécheurs ? Trouvez-vous donc une contradiction entre ces deux oracles divins : « Dieu n'a pas fait la mort<sup>410</sup> »; et : « La vie et la mort sont de Dieu<sup>411</sup> ? » Le démon, ce grand séducteur de l'homme, est la cause de la mort; et pourtant, de cette mort dont il n'est pas l'auteur, Dieu en a fait le plus redoutable instrument de sa vengeance contre les pécheurs. Mais vous avez suffisamment vous-même élucidé cette question, quand vous avez dit du pécheur qu'il commet sa faute contre lui-même et qu'il est à lui-même son propre supplice, et cela d'après la teneur même du jugement divin, et la détermination du libre arbitre. D'où il suit qu'il ne peut y avoir de contradiction à soutenir que, dans le châtement qui le frappe, le pécheur se présente comme cause véritable et Dieu comme vengeur.

### 37.

Vous vous jouez de la simplicité de certains esprits. Car je me refuse à dire que vous ne comprenez pas, et que, par une ruse infâme ou par un aveuglement profond; vous détruisez la distinction essentielle à établir entre la volonté et la volupté. De même donc que nous accuserions de surdité celui qui confondrait ces deux mots dans la prononciation, de même ce n'est qu'à des cœurs d'une surdité absolue que vous pouvez persuader que ces deux choses n'en font qu'une. Voilà ce qui m'explique la contradiction que vous trouvez ou que vous voulez trouver dans mes paroles, comme si je désapprouvais ce qu'auparavant j'avais approuvé, ou comme si j'embrassais ce qu'auparavant j'avais rejeté. Ecoutez donc l'expression formelle de ma doctrine et comprenez-la, ou du moins permettez aux autres de la comprendre, et pour cela ne venez point troubler l'éclat si pur de la vérité par les profondes ténèbres d'une

---

<sup>410</sup>Lévit. XII.

<sup>411</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

discussion nébuleuse. De même qu'il est bien de faire un bon usage du mal, de même est-il honnête de faire un bon usage de ce qui est déshonnête. Quand donc l'Apôtre flétrit du nom de « déshonnêtes<sup>412</sup> » certains de nos membres, il néglige entièrement la beauté intrinsèque de l'oeuvre divine, pour ne penser qu'à la laideur de la passion. Ce serait également une erreur de soutenir que ceux qui sont chastes sont nécessités à l'impureté; car on les voit résister à une passion déshonnête qui cependant vient toujours se mêler à la création des enfants; la résistance alors doit les empêcher de tomber dans des fautes déshonnêtes. Il suit de là, pour les époux chastes, cette double situation : la volonté de se créer une postérité et la nécessité de subir les mouvements de la passion. Par conséquent, ce qui était déshonnête en soi, devient honnête dans la procréation, pourvu qu'on n'ait pour la passion aucun amour, et que la chasteté préside à l'acte conjugal.

### 38.

Vous n'avez que trop l'habitude de chercher un refuge dans les maximes des auteurs profanes. Eh bien ! faites taire vos préjugés et écoutez ce qu'un poète a dit de Caton : « Il est le père et l'époux de la Ville, le disciple de la justice, le rigoureux observateur de tout ce qui est honnête, dévoué au bien public ; et jamais le besoin naturel de volupté ne s'est glissé dans aucun de ses actes pour en prendre sa part<sup>413</sup> ». Quant à savoir ce que fut Caton, et s'il possédait la vertu et l'honnêteté véritables, c'est une autre question. Toutefois, quelque but qu'il se soit proposé dans ses fonctions, toujours est-il vrai de dire que la concupiscence ne resta point étrangère à ses devoirs d'époux, ce qui n'empêche pas que jamais le besoin naturel de volupté ne s'est glissé dans aucun de ses actes pour en prendre sa part. La raison en est qu'il ne faisait pas pour la volupté ce qu'il ne faisait pas sans volupté; et, quoiqu'il n'eût pas de Dieu une véritable connaissance, il ne possédait pas le vase de son corps suivant les mouvements de la concupiscence ; je suppose évidemment qu'il fut réellement ce qu'il nous est montré par son panégyriste. Et après cela vous refusez encore de comprendre cette parole de l'Apôtre : « Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps, non pas selon les mouvements de la concupiscence, comme les païens qui ne connaissent pas Dieu ».

### 39.

Vous établissez parfaitement la différence qui sépare le bien inférieur du mariage, du bien supérieur de la continence ; mais votre doctrine, ennemie déclarée de la grâce, vous vous gardez bien de l'abandonner. Vous soutenez, en effet, que « par ces paroles Que celui qui peut comprendre comprenne, le Seigneur a honoré de la liberté d'élection la gloire de la continence », comme si la continence dépendait, non pas du don de Dieu, mais uniquement

---

<sup>412</sup>Lévit. XII.

<sup>413</sup>Lévit. XII.

du libre arbitre. Et en effet, pourquoi donc passez-vous sous silence ces paroles qui précèdent immédiatement: «Tous ne comprennent pas cette parole, il n'y a pour la comprendre que ceux qui en ont reçu la grâce<sup>414</sup> ?» voyez ce que vous omettez, voyez ce que vous citez. Il me semble que votre conscience vous fait sentir ses remords; mais, devant la nécessité de soutenir une doctrine mauvaise qui ne produit qu'une fausse honte, la crainte la plus légitime ne doit-elle pas subir une honteuse défaite ? Il vous suffit de condamner les excès de la concupiscence, sans cesser de la combler elle-même de tous vos éloges. Quand donc la réflexion vous fera-t-elle sentir et comprendre qu'une passion contre laquelle la tempérance a besoin de combattre, pour la contraindre à respecter les limites de la nécessité, ne saurait être qu'une passion mauvaise.

#### 40.

Je sais que cet avertissement donné par l'Apôtre à chaque fidèle de posséder le vase de son corps, non pas selon les mouvements de la concupiscence, vous prétendez qu'il ne s'applique pas au mariage, mais seulement à la fornication. De cette manière vous rendez les époux entièrement étrangers à l'honnêteté de la tempérance, vous leur donnez le droit de penser qu'ils possèdent toujours le vase de leur corps sans obéir aucunement aux mouvements de la concupiscence, quelle que soit d'ailleurs l'impétuosité de la passion conjugale. En effet, si vous admettiez qu'il y eût un mode à suivre jusque dans le mariage, vous croiriez par là même à la possibilité pour les époux de tomber dans des excès, et vous leur feriez sans hésiter l'application du précepte formulé par l'apôtre. Saint Pierre, traitant le même sujet, s'exprime à peu près de la même manière, quand il avertit les époux de rendre à leurs épouses l'honneur qui est dû à un vase aussi fragile et à leurs cohéritières dans la grâce ; il ajoute : «Prenez garde d'empêcher l'exercice de vos prières<sup>415</sup> ». Paul rappelle également à la tempérance conjugale qu'il y a des temps pour prier, et il conclut qu'ils ont besoin de pardon, quand ils se connaissent, non pas précisément en vue de la génération, mais surtout pour satisfaire à leur besoin de volupté . Que cette parole de l'Apôtre serve de règle aux époux chrétiens; et non pas la vôtre, puisque vous n'admettez pas qu'il aient à s'occuper d'enchaîner la concupiscence dont ils peuvent suivre en toute sécurité les mouvements et les désirs. Que les époux chrétiens apprennent de l'Apôtre à se réserver, d'un consentement réciproque, le temps nécessaire pour se livrer à la prière; et quand ils se croiront obligés de céder de nouveau à leur intempérance, qu'ils sachent toujours dire à Dieu: «Pardonnez-nous nos offenses<sup>416</sup> ». En effet, ce que l'Apôtre accorde par condescendance, et non par commandement, nous devons le pardonner, mais nous n'avons pas le droit de le commander.<sup>417</sup>

---

<sup>414</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>415</sup>Lévit. XII.

<sup>416</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>417</sup>Ps. L. 7.

**41.**

Vous citez ensuite celles de mes paroles dans lesquelles j'avertis les époux pieux, parce qu'ils sont chrétiens, de se proposer, en formant des enfants ici-bas, de les régénérer en Jésus-Christ pour le siècle futur<sup>418</sup>. Vous rappelez ensuite que, dans votre second livre, vous avez réduit à néant cette doctrine. Je vous ai répondu moi-même, et ceux qui en auraient le désir peuvent lire ma réponse. Qu'il me suffise d'ajouter qu'on ne doit pas commettre l'adultère sous prétexte que l'on veut engendrer des enfants à régénérer; pas plus qu'il n'est permis de voler, même avec la volonté de nourrir les pauvres du Seigneur; et cependant l'aumône doit être faite, non pas en commettant le vol, mais en faisant un bon usage de l'argent de l'iniquité, afin que les pauvres nous reçoivent dans les tabernacles éternels<sup>419</sup>. De même, en faisant un bon usage de la concupiscence, non pas dans l'adultère, mais dans le mariage, le but suprême que l'on se propose dans la génération des enfants, c'est de régner avec eux dans le séjour éternel.

**42.**

Vous louez élégamment votre opinion en disant, et cette fois en toute vérité, «que dans l'acte du mariage toutes ces pensées sont impossibles ». Vous avez parfaitement raison. A quelle pensée sérieuse l'esprit pourrait-il se livrer, quand il est plongé tout entier dans la délectation charnelle? De là cette parole si vraie du philosophe romain discutant sur la volupté : « La philosophie »,dit-il, « n'a pas de plus grands ennemis que les mouvements de la volupté. Toute pensée grande et sérieuse est absolument incompatible avec la volupté du corps. Peut-on goûter à la fois les douceurs de la plus séduisante des voluptés, et fixer sérieusement son esprit, occuper sa raison et concevoir une seule pensée<sup>420</sup> ? » Tous vos éloges disparaissent devant cette grave accusation que vous portez contre la concupiscence, quand vous avouez que, dès qu'elle sème, elle rend impossible toute pensée sainte et sérieuse. Toutefois, je dois dire que tout homme religieux qui veut faire un bon usage de ce mal de la concupiscence se nourrit d'ordinaire de cette pensée chrétienne, qu'en subissant la concupiscence il subit un véritable châtiment; une telle pensée ne serait plus possible au moment même de la jouissance. De même un homme, avant de se livrer au sommeil, médite sur son salut, sachant bien qu'il ne peut le faire quand il dort; d'un autre côté, le sommeil, en s'emparant de nos membres, les rend impuissants à se révolter contre la volonté, comme il prive la volonté elle-même de tout empire sur eux, pour laisser l'âme tout entière à ses rêves et parfois même à des visions ou à des révélations de l'avenir. Supposé donc que l'homme eût connu les veilles et le sommeil dans le paradis terrestre, alors que le mal de la concupiscence n'existait pas encore, nous en concluons que le sommeil y était

---

<sup>418</sup>Lévit. XII.

<sup>419</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>420</sup>Ps. L. 7.

aussi pur que la veille y était innocente.

**43.**

Mais vous lancez tout à coup les flots écumants de votre éloquence, « faisant de nos parents de véritables parricides, et affirmant que, si les enfants naissent dans la damnation, ce sont eux qui en sont la cause ». J'admire ce tressaillement, ce battement des ailes de votre langue; mais dans ce vol audacieux, pourquoi donc ne portez-vous pas vos regards jusqu'à Dieu? Au lieu d'accuser vos parents sur ce point et sur beaucoup d'autres, pourquoi n'accusez-vous pas plutôt le Créateur de qui seul procèdent tous les biens? Sa prescience lui enseigne que tel homme méritera les flammes éternelles, et cependant il ne laisse pas que de le créer; et alors même qu'il le crée, on ne cesse de lui attribuer la bonté. De même il prévoit que tels enfants régénérés par le baptême deviendront un jour des apostats, et cependant il ne les arrache pas à cette vie pour les placer dans son royaume; il leur refuse ce grand bienfait dont il est écrit : « La mort l'a enlevé, de crainte que la malice ne changeât son intelligence<sup>421</sup> ». Et cependant nous n'attribuons à Dieu que la bonté et la justice avec lesquelles il préside à la destinée des bons et des méchants. De quoi donc nos parents pourraient-ils être rendus responsables? tout ce qu'ils veulent, c'est se donner des enfants, dont la destinée du reste leur est absolument inconnue.

**44.**

Vous citez ces paroles de l'Évangile: « Il eût été préférable pour cet homme de n'être pas né<sup>422</sup> » ; cette naissance n'est-elle pas l'œuvre de Dieu plus que celle de nos parents? Pourquoi Dieu n'a-t-il pas placé son image dans la condition la plus parfaite, lui qui connaissait fort bien, dans sa prescience, le mal qui devait tomber sur l'homme, et dont nos parents n'ont pu avoir aucune connaissance? Quoi qu'il en soit, tout homme sérieux n'attribue à Dieu que ce qui doit être attribué à la bonté du Créateur. De même, sans tenir aucun compte du noeud de cette difficile question, nous n'attribuons aux parents que la volonté d'avoir des enfants dont ils ignorent la destinée. Pour moi, je ne dis pas que les enfants morts sans le baptême du Christ seront punis, de manière qu'il eût été préférable pour eux de n'être pas nés; car cette parole du Seigneur ne s'applique pas à tous les pécheurs quels qu'ils soient, mais seulement aux plus criminels et aux plus impies. En effet, parlant des Sodomites, et dans leur personne de tous les pécheurs, le Sauveur déclare qu'au jour du jugement le sort des uns sera plus tolérable que celui des autres<sup>423</sup>; s'il en est ainsi, comment douter que ces enfants morts sans le baptême, n'ayant que le péché originel, et sans s'être rendus coupables d'aucune faute volontaire, n'aient pas à subir de toutes les peines la plus légère? Quoique

---

<sup>421</sup>Lévit. XII.

<sup>422</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>423</sup>Lévit. XII.

je ne puisse pas définir le caractère, la nature, la grandeur de cette peine, je n'ose pas dire cependant que le néant eût mieux valu pour eux que l'existence. Pour vous qui soutenez que ces enfants n'ont à subir aucune condamnation, vous ne voulez pas comprendre que vous les frappez d'une condamnation véritable en éloignant de la vie et du royaume de Dieu tous ces enfants créés à l'image de Dieu, et enfin, en les séparant de ces parents pieux et aimés que vous appelez, de toute votre éloquence, aux honneurs de la paternité. Je conclus: Si ces enfants n'ont aucun péché, leur séparation est une injustice; si elle n'est pas une injustice, c'est qu'ils sont coupables du péché originel.

#### 45.

Vous rappelez ce que j'ai dit de ces saints patriarches qui portèrent si loin la chasteté conjugale; vous ajoutez qu'« en se donnant des enfants ils n'avaient aucune idée ni de la culpabilité de ces enfants, ni de la nécessité de les purifier par le baptême, puisque le baptême n'était point encore institué<sup>424</sup> ». Il est vrai que le baptême n'était pas encore institué; toutefois vous auriez tort de penser que, même avant la circoncision, qui renfermait la foi implicite au Médiateur futur, il n'y avait aucun moyen d'apporter remède à la culpabilité des enfants; et si la sainte Ecriture a jugé à propos de nous taire ce remède, c'est qu'elle a cru ce silence absolument nécessaire. Ne trouvons-nous pas l'usage de ces sacrifices dans lesquels était clairement figuré ce sang qui seul efface les péchés du monde<sup>425</sup> ? Ce qui est plus frappant encore, c'est la prescription portée par la loi ancienne d'offrir des sacrifices pour les péchés, à la naissance des enfants. Dites-moi donc de quels péchés il s'agissait alors. Remarquez encore que cette même loi décrétait que l'âme de l'enfant serait exterminée du milieu de son peuple, si cet enfant n'était pas circoncis le huitième jour<sup>426</sup>; vous qui niez l'existence du péché originel, veuillez me dire en punition de quel péché cet enfant devait périr.

#### 46.

Appuyé sur l'Évangile, j'ai présenté comme véritable « le mariage de Joseph et de Marie<sup>427</sup> ». Vous protestez longuement contre cette doctrine, et vous prétendez prouver qu'« il n'y a pas eu de mariage entre eux, « puisqu'ils ne se sont pas connus ». Il suivrait de là que la cessation des relations conjugales entraîne la dissolution du mariage, et par là même le divorce. Pour s'épargner ce malheur, que les époux décrépits par l'âge fassent comme ils peuvent ce qu'ils faisaient étant jeunes; qu'ils soient sans miséricorde pour leur corps, quand il s'agit de cet acte conjugal que vous entourez d'une prédilection si prononcée, quoique vous fassiez profession de continence. Qu'ils oublient leur âge, dès qu'il s'agit de cette passion, s'ils

---

<sup>424</sup>Ps. L. 7.

<sup>425</sup>Lévit. XII.

<sup>426</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>427</sup>Ps. L. 7.

tiennent à rester époux. Si cette doctrine vous agréée, c'est votre affaire. Pour moi, sans oublier que l'on doit chercher dans le mariage le remède à la faiblesse charnelle, et la gloire de se créer une postérité, je trouve dans cet état trois sortes de biens ; d'abord la fidélité que se doivent les époux et qui les éloigne de l'adultère, ensuite la postérité en vue de laquelle s'opère l'union des sexes ; enfin, surtout pour le peuple de Dieu, l'indissolubilité sacramentelle qui défend à un époux de se séparer de son épouse, fût-elle frappée de stérilité, ou d'une fécondité telle que son époux, irrité d'un trop grand nombre d'enfants, l'abandonnerait à un autre, comme le fit Caton, si du moins il faut en croire la tradition<sup>428</sup>. Or, dans le mariage de Joseph et de Marie, dont nous parle l'Évangile, j'ai trouvé réalisés ces trois biens du mariage : « La fidélité, car l'adultère y fut inconnu ; la postérité, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ, et enfin le sacrement, puisqu'il n'y eut pas de divorce ». Mais, parce que j'ai dit que ces trois biens du mariage s'étaient réalisés dans le mariage des parents de Jésus-Christ, doit-on me prêter, comme vous l'insinuez, le crime d'avoir dit qu' « on doit regarder comme mauvais tout mariage où ces trois biens ne se rencontrent pas de la même manière ? » Je proclame bon le mariage dans lequel la postérité n'est possible que par l'union des deux sexes. Si cette postérité était possible autrement, et que néanmoins les époux se connussent, ils prouveraient clairement qu'ils cèdent à la concupiscence, et alors ils feraient de ce mal lui-même un mauvais usage. Mais comme la constitution même des deux sexes nous prouve que ce n'est que par leur union que la postérité est possible, nous disons que les époux en se connaissant dans ce but font un bon usage du mal de la concupiscence ; et pourtant, si même alors ils demandent à la volupté la pure satisfaction de la volupté, ils commettent une faute vénielle.

#### 47.

« Selon l'opinion commune », dites-vous, « Joseph n'était que le quasi-époux ». C'est selon cette opinion, et non pas selon la vérité, qu'aurait parlé, selon vous, la sainte Écriture, quand elle donne le nom d'épouse à la vierge Marie. Admettons, si vous le voulez, que l'Évangéliste, rapportant ses propres paroles ou celles d'un autre homme, ait pu parler selon l'opinion commune des hommes. Mais admettez-vous qu'un ange parle contre sa propre conscience et contre la conscience de celui à qui il s'adresse, et préférant se conformer à l'opinion plutôt qu'à la vérité, s'écrie : « Ne craignez pas de recevoir Marie votre épouse ? » Ensuite, pourquoi compter les générations jusqu'à Joseph<sup>429</sup>, si ce dénombrement n'a pas du moins pour excuse la supériorité de l'Homme sur la femme dans le mariage ? Voilà ce que j'avais établi dans le livre que vous entreprenez de réfuter<sup>430</sup> ; mais vous vous gardez bien d'en toucher un mot. D'un autre côté, saint Luc dit du Seigneur qu' « il était regardé comme le Fils de

---

<sup>428</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>429</sup>Lévit. XII.

<sup>430</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

Joseph<sup>431</sup> » ; en effet, il était regardé comme issu de ce mariage selon les formes ordinaires. Telle est la fausse opinion que l'Évangéliste a voulu détruire, sans nier, aucunement pour Marie sa qualité d'épouse, attestée par le témoignage de l'envoyé céleste.

**48.**

Vous avouez cependant que « Marie a reçu le nom d'épouse sur la foi des fiançailles ». Cette foi d'ailleurs est restée inviolable. En effet, après avoir connu la maternité à laquelle cette vierge sainte était divinement appelée, Joseph ne chercha pas d'autre épouse, pas plus qu'il n'aurait cherché Marie elle-même, s'il ne s'était pas cru dans la nécessité de se donner une épouse. Toutefois il ne jugea pas devoir rompre le lien de la foi conjugale, quoiqu'il eût perdu tout espoir de connaître son épouse. Du reste, pensez de ce mariage ce que vous voulez ; je vous demande seulement de ne pas nous calomnier, quand nous disons que, « d'après l'institution première, les époux étaient réellement époux en dehors de toute union des sexes ». Dans le paradis terrestre et avant le péché, la chair a-t-elle convoité contre l'esprit ? aujourd'hui peut-on dire que cette convoitise n'a pas lieu dans les époux, quand la pudeur conjugale a besoin de s'armer sans cesse contre les excès de cette même concupiscence ? cette concupiscence est-elle bonne, quand on est obligé de refuser tout consentement à ses assauts, pour l'empêcher de tomber dans ses excès ? n'est-ce pas de cette concupiscence et avec cette concupiscence que tout enfant vient au monde, quoique vous prétendiez qu'il n'y ait en lui aucun mal ? la régénération est-elle le seul moyen pour l'homme d'être délivré du mal qu'il apporte en naissant ? Telles sont les questions débattues entre nous. Sur toutes ces questions la vérité catholique se lève antique et majestueuse pour étouffer vos nouveautés impies.

**49.**

Vous avez cru devoir entasser les passages des saintes Lettres pour prouver que nous sommes tous parfaitement d'accord à affirmer que « l'homme a été créé par Dieu », comme si l'on ne devait pas en dire autant du plus humble vermisseau. A quoi donc êtes-vous parvenu, si ce n'est à nous montrer qu'en fait de paroles vous avez pris le large pour y courir plus à votre aise ? Mais puisque vous insistez d'une manière toute spéciale sur le témoignage du saint homme Job, pourquoi donc ne vous êtes-vous pas rappelé que, parlant des péchés des hommes, ce patriarche déclare que personne n'est exempt de souillure, voire même l'enfant qui n'a encore vécu qu'un seul jour sur la terre<sup>432</sup> ? Nier que tous, grands et petits, aient besoin de la miséricorde de celui qui est le salut des hommes et des animaux, et qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, qui l'oserait, si ce n'est celui qui ne croit ni à l'existence de Dieu, ni à sa providence universelle ? Vous nous placez, sans doute, au

---

<sup>431</sup>Ps. L. 7.

<sup>432</sup>Lévit. XII.

nombre de ces téméraires, puisque vous mettez une sorte de complaisance à nous rappeler ces paroles de Job : « Vous m'avez formé d'os et de nerfs, et vous m'avez accordé la vie et la miséricorde<sup>433</sup> ». Il pourrait se faire, toutefois, que Job n'eût pas parlé de tous les hommes, mais de lui seul, et qu'il eût remercié le Seigneur de ne l'avoir pas abandonné dans sa chair et de lui avoir accordé la grâce de vivre de la vie véritable, c'est-à-dire dans la justice. Ou plutôt sentant bien le néant de cette vie naturelle que nous apportons en naissant, il y aurait joint « la miséricorde » dont Dieu l'avait comblé pour l'empêcher de rester, comme les autres, naturellement enfant de colère et au nombre des vases de colère, et pour le ranger parmi les vases de miséricorde.

#### 50.

Quant à savoir pourquoi le fidèle n'est pas souillé par le mal qui lui est adhérent et qui réside dans ses membres, tandis que l'enfant vient au monde, souillé du péché originel, je ne saurais dire combien de fois je me suis expliqué sur ce point. Le fidèle doit ce privilège à sa régénération, et non pas à sa génération. La rédemption conférée aux parents, pourquoi donc la refuser aux enfants?

#### 51.

Mais écoutons ce chef-d'œuvre de dialectique: « L'accident inhérent à la substance ne peut exister en dehors de la substance à laquelle il adhère. Par conséquent, le mal qui est dans le père, comme dans sa substance, ne peut transmettre sa culpabilité à une autre substance, c'est-à-dire à la race à laquelle il n'est point parvenu ». Vous seriez dans le vrai, si le mal de la concupiscence ne passait pas des pères aux enfants; mais comme ce mal est inséparable de la génération et de la naissance, pouvez-vous encore nous dire qu'il ne parvient pas à la postérité ? Ce n'est pas Aristote dont les catégories vous inspirent un culte insensé, mais c'est l'Apôtre lui-même qui nous dit : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et c'est ainsi qu'il est passé dans tous les hommes<sup>434</sup> ». Cette dialectique, je pense, ne vous paraît pas menteuse, seulement vous ne la comprenez pas. Votre principe est parfaitement vrai : Les accidents inhérents à une substance, comme sont les qualités, ne peuvent exister en dehors de la substance à laquelle ils adhèrent; telles sont la couleur ou la forme dans les corps; cependant ils se communiquent, non point par voie d'émigration, mais par voie d'impression. C'est ainsi que les Ethiopiens, parce qu'ils sont noirs, donnent naissance à des enfants noirs, sans que l'on puisse dire qu'ils leur transmettent la couleur noire, comme on transmet un vêtement; entre le corps engendrant et le corps engendré il y a donc réellement une impression ou affection. Ce phénomène est plus étonnant encore, quand les qualités des choses corporelles se transmettent aux choses incorporelles; et cependant,

---

<sup>433</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>434</sup>Lévit. XII.

c'est ce qui arrive lorsque, après avoir aspiré en quelque sorte les formes des corps que nous voyons, nous les cachons dans notre mémoire, et les portons avec nous en quelque lieu que nous dirignons nos pas. Ces formes n'ont point quitté les corps auxquels elles adhèrent, et cependant elles sont venues, par une sorte de prodige, se fixer dans nos sens émus. Ce qui se fait du corps à l'esprit, se fait également de l'esprit au corps. Les couleurs variées déposées par Jacob sur les verges passèrent dans l'esprit des brebis mères, et de là se reproduisirent parfaitement sur le corps des agneaux<sup>435</sup>. Que ce phénomène puisse se produire à l'égard des enfants, un médecin très-distingué, Soranus, nous l'affirme et en cite des exemples. Il raconte que Denys le tyran, se sentant très-difforme et ne voulant pas avoir d'enfants qui lui ressemblaient, mettait, pendant l'acte du mariage, sous les yeux de sa femme, un chef-d'œuvre de peinture, afin que, par la violence de ses désirs, elle en détachât en quelque sorte la beauté et la reproduisît dans les enfants qu'elle concevait<sup>436</sup>. En effet, c'est Dieu qui crée les natures, mais il les crée de manière à conserver les lois qu'il a imprimées aux mouvements de chacune de ces natures. Ainsi, quant aux vices, par exemple, en leur qualité d'accidents ils doivent adhérer à une substance, et cependant nous disons qu'ils passent des pères aux enfants; non pas, sans doute, par voie de transmigration d'une substance à une autre substance, ce qui n'est pas possible, comme le prouvent logiquement ces catégories que vous connaissez, mais par voie d'affection, et en quelque sorte de contagion, et c'est là ce que vous ne voulez pas comprendre.

## 52.

Quoi donc ! tous vos grands raisonnements n'auraient servi qu'à vous précipiter dans le plus profond abîme de l'impiété ! Vous en seriez arrivé à dire que «la chair de Jésus-Christ, du moment qu'elle est née de la chair de Marie, laquelle à son tour descendait d'Adam par la voie ordinaire, ne diffère en rien de la chair de péché, et que c'est dans toute la rigueur de l'expression que l'Apôtre a pu dire du Sauveur qu'il a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché<sup>437</sup> ». Vous allez plus loin encore, et vous soutenez qu'il ne doit y avoir aucune chair de péché, «à moins de conclure que la chair de Jésus-Christ est, elle aussi, une chair de péché ». Mais s'il n'y a aucune chair de péché, comment peut-il y avoir une ressemblance de la chair de péché? Vous prétendez que «je n'ai pas compris la maxime de l'Apôtre » ; pourquoi donc ne l'avez-vous pas expliquée? à l'école d'un aussi grand docteur que vous, nous aurions pu apprendre comment une chose peut être semblable à une autre qui n'existe pas. Si cette hypothèse n'est qu'une absurdité, et s'il est certain que la chair de Jésus-Christ n'est pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair de péché, la conclusion la plus évidente à tirer, c'est que, à l'exception de la chair de Jésus-Christ, toute chair de

---

<sup>435</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>436</sup>Ps. L. 7.

<sup>437</sup>Lévit. XII.

l'homme est une chair de péché. Il suit de là que le moyen de transmission du mal dans le genre humain, c'est bien cette concupiscence dans laquelle le Christ n'a pas voulu être conçu. Oui, sans doute, le corps de Marie avait été formé par la voie ordinaire, cependant il n'a pu transmettre au corps de Jésus-Christ un mal dans lequel il n'avait pas conçu ce même corps du Sauveur. D'un autre côté, enseigner du corps de Jésus-Christ qu'il est dans la ressemblance de la chair de péché, n'est-ce pas affirmer clairement que, dans les autres hommes, la chair est une chair de péché? Et si l'Apôtre compare la chair de Jésus-Christ à la chair de tous les enfants des hommes, vouloir en conclure que des deux côtés la chair est d'une pureté égale et parfaite, c'est faire preuve d'une hérésie détestable et criminelle.

53.

Mais, pour échapper à ces difficultés, voici le puissant moyen que vous croyez avoir trouvé : vous discutez longuement pour prouver que, «si le mal peut être transmis des parents aux enfants, ce mal disparaît nécessairement sous la main de Dieu, puisque c'est Dieu qui forme lui-même les enfants dans le sein de leur mère ». Pour nous prouver, comme si nous en doutions, cette action créatrice de Dieu, vous citez une multitude de témoignages des saintes Ecritures. Vous insistez spécialement sur le passage de l'Ecclésiastique, où il est dit que les oeuvres de Dieu sont occultes<sup>438</sup>, et vous le faites suivre des réflexions suivantes : «Cette maxime confond la vanité de ceux qui se flattent de comprendre par leur investigation la profondeur naturelle des choses ». Appliquez. vous donc à vous-même cette réflexion, et, quant à l'origine de l'âme, ne définissez rien au hasard, car c'est là un point sur lequel la raison doit avouer son impuissance, et sur lequel aussi les oracles divins n'ont rien de formel et d'explicite. Le plus sage parti à prendre, c'est d'imiter la mère des Macchabées. Vous rappelez vous-même le langage qu'elle adresse à ses enfants : «Je ne sais comment vous avez apparu dans mon sein<sup>439</sup> ». Elle ne parlait assurément pas de leurs corps, car elle savait par quelle voie ils avaient été formés dans son sein ; mais leur âme émanait-elle de l'âme paternelle, ou leur était-elle advenue d'une autre manière, elle l'ignorait absolument; et, plutôt que de se montrer téméraire, elle confessait hautement son ignorance. Et vous demandez encore : «Pourquoi les enfants ne sont-ils pas purifiés dans leur formation même? la puissance de leur Créateur n'est-elle point assez grande pour les laver de toutes les pollutions de leurs parents? » Vous ne remarquez pas que cela peut se dire également des vices antérieurs corporels que les enfants apportent quelquefois en naissant; et cependant personne ne doute que le Dieu véritable et bon soit l'auteur de tous les corps. Comment donc voit-on sortir des mains du puissant Architecte des corps, non-seulement vicieux, mais tellement monstrueux, que certains auteurs n'ont pas craint de les appeler des erreurs de la nature? Pauvres orgueilleux qui, ne pouvant sonder les opérations divines, ni comprendre ce que

---

<sup>438</sup>Lévit. XII.

<sup>439</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

Dieu fait et pourquoi il le fait, rougissent d'avouer leur propre ignorance !

54.

Quant à la transmission du péché originel à tous les hommes, comme cette transmission se fait par la concupiscence de la chair, a-t-elle pu se faire dans une chair formée par une vierge et en dehors de toute convoitise charnelle ? Dans un livre adressé à Marcellin, de sainte mémoire, et répondant à vos erreurs, j'ai dit du premier homme qu' « il souilla dans sa propre personne toute la postérité » ; or, le moyen par lequel il transmet cette souillure resta complètement étranger à la formation du corps de Jésus-Christ dans le sein de sa Mère. D'ailleurs, en citant ma proposition, vous avez omis certaines paroles que vous avez jugées trop importantes, sans doute; puisque vous les passez sous silence, nous en comprenons le motif. Les voici : « Adam souilla, dans sa propre personne, toute sa postérité de la tache mystérieuse de la concupiscence charnelle<sup>440</sup> ». Comment donc aurait-il souillé une chair conçue en dehors de toute concupiscence ? La chair de Jésus-Christ a contracté la mortalité dans la mortalité du corps maternel, parce qu'elle a trouvé ce corps mortel ; mais elle n'a pas contracté la contagion du péché originel, puisqu'elle n'a pas trouvé dans ce corps la concupiscence matrimoniale. Enfin, si la chair de Jésus-Christ n'avait pas reçu du sein maternel la mortalité, mais uniquement la substance de la chair, non-seulement elle ne serait point une chair de péché, mais elle n'aurait même pas la similitude de la chair de péché.

55.

Mais voici que vous voulez faire de moi « un partisan de l'erreur d'Apollinaire, qui a nié en Jésus-Christ le sens de la chair » ; c'est une nouvelle ruse de votre part pour obscurcir encore l'intelligence des esprits faibles et les empêcher de s'ouvrir à la lumière de la vérité. Autre chose est le sens de la chair, sans lequel il n'est, il n'a jamais été, et il n'y aura jamais d'homme vivant dans un corps ordinaire ; autre chose est la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit. Avant le péché le premier homme ne connaissait pas cette concupiscence ; c'est dans cet état primitif que le Verbe a revêtu notre nature humaine ; comme le premier homme avait été tiré de la terre sans aucune concupiscence, ainsi le corps de Jésus-Christ fut formé de la femme sans aucune concupiscence. Cependant ce corps divin reçut de la femme la faiblesse de la mortalité, inconnue avant le premier péché ; et c'est ainsi que ce corps devint ce que n'était pas le corps d'Adam, c'est-à-dire la similitude de la chair de péché. Afin de nous mieux servir de modèle dans la souffrance, Jésus-Christ, exempt de tous les maux, voulut bien souffrir les nôtres; pour nous il embrassa la douleur, sans connaître aucune de nos cupidités.

---

<sup>440</sup>Lévit. XII.

56.

Voilà pourquoi, nés d'Adam, nous devons renaître pour Jésus-Christ ; ce n'est qu'à cette condition que le royaume de Dieu devient accessible aux images de Dieu ; les exclure de ce royaume et dire que ce n'est pas un si grand mal, ne serait-ce pas prouver qu'on n'a pour Dieu ni crainte ni amour? D'un autre côté, l'homme engendré dans la concupiscence est nécessairement condamné par son origine. Mais soutenir que «nous réduisons les hommes régénérés à la dure nécessité de pécher, sous l'empire d'un Dieu qui distribue largement le don de toutes les vertus», c'est nous calomnier indignement. Sans doute, nous trouvons dans nos membres une loi qui répugne à la loi de notre esprit; cependant, loin de nous sentir nécessités au péché, nous comprenons que c'est pour nous une gloire de répondre à la grâce qui nous appelle à convoiter contre la concupiscence de la chair. Tournez-vous de tous les côtés, invoquez toutes les ressources possibles, recueillez, dissipez, concentrez, dispersez, toujours vous serez contraint d'avouer que ce n'est pas contre le bien que peut convoiter un esprit bon.

57.

«Deux natures dissemblables », dites-vous, «ne peuvent se servir l'une à l'autre de modèle ». Vous êtes dans l'erreur ; n'est-ce pas pour ce motif qu'on nous invite à l'imitation du Père qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, afin qu'à son exemple nous aimions nos ennemis<sup>441</sup>? La nature humaine en Jésus-Christ n'était pas différente de la nôtre en tant que nature, toute la différence vient de notre péché. Nous naissons tous avec le péché, tandis que Jésus-Christ est né sans péché. Quant à nos oeuvres, que nous devons former à l'imitation de celles de Jésus-Christ, il y aura toujours cette immense différence que nous ne sommes que des hommes, tandis que le Sauveur était Dieu et homme. La justice dans un homme peut-elle jamais égaler la justice dans un Dieu? Je vous approuve d'avoir cité cette parole de saint Pierre disant de Jésus-Christ : «Lui qui n'a pas commis le péché<sup>442</sup> ». Seulement vous faites remarquer que, voulant montrer qu'il n'y avait en Jésus-Christ aucun péché, l'Apôtre a jugé plus que suffisant de dire qu'il n'avait commis aucun péché; et par là, dites-vous, «il nous enseignait que celui qui n'a pas commis le péché ne saurait être coupable de péché ». Vous êtes parfaitement dans la vérité. Car si, tout petit enfant, il eût été coupable de péché, devenu grand il l'eût commis volontairement. En effet, à l'exception de Jésus-Christ, il n'en est pas un seul qui tout petit enfant n'ait été coupable du péché originel.

---

<sup>441</sup>Lévit. XII.

<sup>442</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

58.

«Supprimez », dites-vous, «la cause de l'exemple, vous supprimez par là même la cause de la récompense, qui n'est autre pour nous que Jésus-Christ lui-même ». Je ne métonne pas que vous croyiez avoir tout dit de Jésus-Christ quand vous en avez fait votre modèle, puisque vous vous déclarez franchement l'ennemi de la grâce dont il est pour nous la plénitude et la source. «L'espoir de vivre exempts du mal nous fait chercher, dans la foi, une protection contre les misères de notre naissance; car, même après le baptême, nous ne laissons pas que de sentir notre virilité ». Sous le nom de virilité, vous désignez la concupiscence de la chair; elle persiste en nous, vous en convenez vous-même, et c'est contre elle que notre esprit doit convoiter, si nous ne voulons pas, même après notre renaissance, nous laisser entraîner par les séductions de cette concupiscence. En effet, ce n'est que pour nous entraîner qu'elle combat; et lors même que la résistance que l'esprit lui oppose l'empêcherait de nous séduire et par là même de concevoir et d'enfanter le péché<sup>443</sup>, devons-nous hésiter à la nommer un mal ? C'est d'elle que l'Apôtre a dit : «Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair<sup>444</sup> ». Or, si Jésus-Christ avait possédé ce mal dans sa propre nature, le guérirait-il dans la nôtre?

59.

J'avais dit dans mon livre: «L'acte conjugal, accompli en vue de se créer une postérité, n'est point un péché, parce qu'il a pour principe la bonne volonté de l'âme, et non point la volupté du corps<sup>445</sup> ». Vous tentez de réfuter ce langage en disant : «Le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péché » ; et cette proposition vous paraît suffisante pour rendre impossible l'existence même de ce péché originel, dont nous ne sommes délivrés que par le Sauveur, si tant est que vous admettiez un Sauveur pour les enfants. Nous disons, nous, que Jésus-Christ détruit dans tous les chrétiens le péché originel en l'effaçant par sa grâce, et non pas en niant son existence. Si donc l'acte conjugal, accompli en vue de se créer une postérité, n'est pas un péché, c'est parce qu'alors les époux savent faire un bon usage de cette loi du péché, c'est-à-dire de cette concupiscence qui dans nos membres répugne à la loi de notre esprit. Si cette loi ne rend pas les parents coupables, par la raison qu'ils ont été régénérés, qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle vicié l'enfant dont la génération s'est faite au sein même de cette concupiscence? Voilà pourquoi cet enfant doit être régénéré, sous peine de rester coupable. Quant à cette proposition formulée par vous en ces termes : «Le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péchés, pesez-la sérieusement, et bientôt elle vous paraîtra tellement favorable au Manichéisme, que vous voudrez la faire disparaître de votre livre et du coeur de tous ceux qui auront lu notre ouvrage. En effet, si le péché ne saurait

---

<sup>443</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>444</sup>Lévit. XII.

<sup>445</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

naître de ce qui est exempt de péché, les Manichéens ont raison de soutenir l'éternité d'une nature mauvaise. Du reste, dans le premier livre de cet ouvrage, je vous ai suffisamment prouvé que les Manichéens trouvent en vous l'un de leurs plus puissants défenseurs<sup>446</sup>. Sur le point qui nous occupe ils n'auraient pas davantage à vous désavouer. Coin. prenez-vous dès lors que, si nous voulons triompher des Manichéens, il nous faut nécessairement réfuter, non-seulement votre erreur pélagienne en général, mais encore certaines opinions particulières, entre autres celle qui nous occupe en ce moment: «Le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péché». Mais le contraire nous est affirmé par la vérité, et cette vérité vous condamne, vous et les Manichéens avec lesquels vous faites cause commune. L'ange, créé par Dieu, était exempt de péché; l'homme, créé par Dieu, était également exempt de péché. Par conséquent, soutenir que le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péché, c'est être un Manichéen déclaré, ou bien c'est prêter imprudemment l'appui de sa parole à la cause manichéenne.

## 60.

Citant ensuite quelques autres de mes paroles, vous en tirez la conclusion suivante, dont vous voudriez me rendre responsable La concupiscence est digne de tout éloge, «quand elle sert aux époux pour se créer une postérité». Pour moi, jamais je n'ai tenu ce langage, jamais je n'en ai eu la pensée. En effet, comment soutenir que la concupiscence soit digne de tout éloge, quand elle sert aux époux, puisque ces époux se voient dans la nécessité de la soumettre à la répression de l'esprit, pour l'empêcher de se livrer à tous les excès? D'un autre côté, nous ne disons pas davantage que ce soit toujours une faute de faire usage de la concupiscence». Vous voudriez cependant nous attribuer cette proposition, puisque vous affectez de résumer notre doctrine en ces termes. «Les adultères sont moins coupables que les époux, car tandis que la concupiscence commande aux adultères, elle n'est pour les époux qu'un instrument docile de péché». Comme jamais je n'ai rien dit de semblable, je vous laisse à vous seul la responsabilité de cette horrible conclusion. Je soutiens uniquement que ce n'est pas toujours un péché d'user de la concupiscence, car ce n'est pas un péché de faire du mal un bon usage. Ecoutez plutôt cette parole de l'Écriture: «L'enfant instruit sera sage, et il se servira du serviteur imprudent<sup>447</sup>?» Est-ce donc un bien d'être imprudent, quoique même alors on puisse servir d'instrument à l'homme sage? Voilà pourquoi saint Jean ne dit pas: Gardez-vous de vous servir du monde; mais: «Gardez-vous d'aimer le monde», et par ce monde il entendait la concupiscence de la chair<sup>448</sup>. Celui qui en use sans l'aimer, en use pour ainsi dire sans en user; car, s'il en use, ce n'est pas pour elle, mais par amour pour une autre chose vers laquelle il aspire, de telle sorte qu'il aime le but sans

---

<sup>446</sup>Ps. L. 7.

<sup>447</sup>Lévit. XII.

<sup>448</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

aimer le moyen nécessaire pour le réaliser. De là ce mot de saint Paul : « Que ceux qui usent de ce monde soient comme n'en usant pas<sup>449</sup> ». Ces dernières paroles ne peuvent-elles pas se traduire ainsi : Qu'ils n'aiment pas ce dont ils usent, car ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent en faire un bon usage ? C'est même ainsi que l'on doit agir à l'égard de certaines choses, bonnes en elles-mêmes, et que cependant l'on ne doit pas aimer. On ne dit pas que la richesse soit un mal, et cependant c'est en faire un mauvais usage que de l'aimer; combien plus doit-il en être ainsi de la concupiscence ? convoiter la richesse, c'est l'oeuvre d'un esprit mauvais, et cependant la richesse ne convoite pas contre l'esprit bon, comme le fait la concupiscence, j'en conclus que nier de la concupiscence qu'elle soit un mal, c'est un péché ; tandis que ce n'est pas un péché d'en faire un bon usage. Vous dites : « Si la concupiscence est mauvaise, elle rend les époux plus coupables que les adultères, puisqu'elle n'est qu'une humble servante pour les premiers, tandis que pour les seconds elle est une maîtresse et un tyran ». Cette conclusion serait logique, si nous disions de ces époux, en qui la concupiscence est un moyen dont ils se servent uniquement en vue de la génération, qu'ils en font usage pour accomplir le mal, à peu près comme ferait un homicide qui se servirait de son domestique pour tuer son ennemi. Or, nous soutenons, au contraire, que la génération est une chose bonne dans les époux, quoique le fruit qui doit en résulter apporte en naissant cette blessure originelle, dont le seul remède est dans la régénération. Par conséquent, les époux chrétiens doivent user de la concupiscence comme un homme sage use d'un serviteur imprudent pour faire une bonne action ou se procurer un bien.

## 61.

Poussant l'esprit jusqu'au sublime, ce que vous condamnez, ce n'est ni le mode ni le genre de la concupiscence, mais uniquement l'excès, et cet excès vous le reprochez amèrement aux impudiques ; « car », nous dites-vous, « vous savez que par la puissance de l'esprit cet excès peut être contenu dans les limites de la loi ». Eh bien ! s'il en a le pouvoir, que l'esprit empêche la concupiscence, j'y consens, de dépasser les limites, dans le cercle desquelles il doit la tenir enchaînée. S'il est impuissant à cette oeuvre, que du moins il ne s'épargne ni la lutte ni les efforts pour défendre à ce cruel ennemi de sortir des bornes du devoir. « Mais », dites-vous, « nous trouvons dans les vierges et dans les continents l'universel mépris de la concupiscence ». Voudriez-vous dire par là que les vierges et les continents ne combattent pas contre la concupiscence de la chair ? Mais alors, contre qui donc soutiennent-ils ces glorieux combats dont vous nous parlez vous-même ? et, s'ils les soutiennent, n'est-ce point pour défendre leur continence et leur virginité<sup>450</sup> ? Ce qu'ils combattent est nécessairement mauvais. Et ce mal, où le trouvent-ils, si ce n'est en eux-mêmes ? Donc « le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair » telle est la parole qu'ils peuvent eux-mêmes redire

---

<sup>449</sup>Ps. L. 7.

<sup>450</sup>Lévit. XII.

en toute vérité.

**62.**

«Le mariage», dites-vous, «n'est rien autre chose que le mélange des corps » ; vous ajoutez, et cette fois avec raison, que «la propagation ne peut se faire sans l'appétit réciproque et sans l'oeuvre naturelle des corps ». Nieriez-vous, par hasard, que les adultères se connaissent sous l'impulsion de l'appétit réciproque, de l'oeuvre naturelle et du mélange des corps ? ceci vous prouve la fausseté de votre définition du mariage. En effet, autre chose est le mariage, autre chose la condition nécessaire à la formation des enfants. Les enfants peuvent naître en dehors du mariage, et le mariage exister en dehors de l'acte conjugal; autrement, pour ne citer qu'un exemple, on ne devrait plus considérer comme époux ces vieillards qui ne peuvent plus se connaître, ou qui rougiraient et refuseraient de se connaître, dès qu'ils ont perdu toute espérance d'avoir des enfants. Jugez par là de l'imprudence qui seule a pu vous inspirer de définir le mariage : «L'union ou le mélange des corps ». A la rigueur, il eût mieux valu dire que le mariage n'est commencé que par l'union des corps, car les époux ne se marient que dans le but de se donner des enfants, ce qui ne peut se faire que par l'union des corps. Mais alors, n'oubliez pas que, si le péché n'eût pas été commis, l'acte conjugal, tout en restant le moyen de propagation, se serait accompli dans des circonstances toutes différentes. En effet, à Dieu ne plaise que nous disions jamais que dans le paradis terrestre, l'innocente et pure félicité eût toujours obéi aux mouvements de la passion ! A Dieu ne plaise que nous acceptions jamais que cette paix de l'âme et du corps, dont jouissaient nos premiers parents, eût été témoin d'une lutte engagée contre soi-même par la nature de l'homme ! Si donc, dans le paradis terrestre, l'homme n'avait ni à obéir à la passion, ni à lutter contre elle, n'ai-je pas le droit d'en conclure, ou que cette passion n'existait pas, ou qu'elle n'était point alors ce qu'elle est aujourd'hui? Parmi nous, celui qui ne veut pas se faire l'esclave de la concupiscence doit nécessairement lutter contre elle, et celui qui néglige de lutter contre elle devient nécessairement son esclave. De ces deux partis à prendre, l'un est gênant, quoique digne d'éloge; l'autre est honteux et misérable. Par conséquent, le premier est nécessaire en ce monde à ceux qui veulent rester chastes, tandis que l'un et l'autre étaient incompatibles avec le bonheur du paradis terrestre.

**63.**

Vous m'accusez une seconde fois de me mettre en contradiction avec moi-même; et dans ce but vous citez ce passage de mon livre où j'ai établi une distinction réelle entre la propagation et les désirs de la délectation charnelle : «Autre chose est de connaître son épouse uniquement en vue de la génération, ce qui n'est point une faute; autre chose est, dans l'acte conjugal, de chercher la volupté de la chair, ce qui n'est qu'un péché véniel, pourvu que cet

acte s'accomplisse dans le mariage<sup>451</sup> ». Au jugement de tout homme prudent, il ne saurait y avoir aucune contradiction entre ces deux propositions. Mais je veux vous en donner une preuve qui frappera par l'évidence ceux mêmes que vous affectez de jeter dans l'erreur. Vous nous reprochez de chercher des excuses en faveur de ces hommes souillés et criminels qui s'abandonnent aux désirs les plus grossiers et que nous justifions de tout péché, sous prétexte qu'ils ont agi contre leur volonté a. Mais personne n'ignore que l'avertissement par nous répété sans cesse, c'est de combattre la concupiscence. Cette concupiscence, vous la regardez comme un bien, et cependant vous ne voulez pas que nous puissions vous accuser de froideur ou d'indifférence dans la lutte contre ce bien; nous qui la regardons au contraire comme un mal, quelle vigilance et quelle ardeur ne devons-nous pas soulever contre elle ? Ce que nous regardons comme indépendant de la volonté, c'est que la chair convoite contre l'esprit, et non pas que l'esprit convoite contre la chair. Cette dernière et excellente convoitise a pour résultat d'inspirer aux époux la volonté de n'user du mariage qu'en vue de la génération, et par là même de faire un bon usage du mal. C'est ce bon usage du mal qui rend l'acte conjugal véritablement honnête et nuptial ; tandis que chercher dans cet acte conjugal, non pas la génération, mais la satisfaction de la volupté, c'est une faute, mais une faute vénielle pour les époux. D'un autre côté, supposant l'acte conjugal aussi honnête que possible, je n'en affirme pas moins que l'enfant issu de cette union contracte une souillure dont il devra se purifier dans la régénération, parce que dans l'acte le plus honnête se trouve le concours de ce mal dont la sainteté nuptiale sait faire un bon usage. J'ajoute toutefois que les parents régénérés ne reçoivent aucune atteinte de cette souillure contractée par l'enfant. D'où je conclus que cette souillure doit nuire à l'enfant, jusqu'au moment où lui est conféré le bienfait de la régénération.

#### 64.

Ebloui par tous les raisonnements que vous formulez vainement contre moi, vous ne voyez pas que vous aigüisez les armes dont les Manichéens se servent contre la vérité. Vous soutenez que l'enfant n'est souillé d'aucun péché originel, «parce que le péché », dites-vous, «ne peut sortir d'une oeuvre qui n'est pas un péché ». Comment donc de l'oeuvre divine, qui n'était pas un péché, a pu naître le péché de l'ange et le péché de l'homme? Vous voyez quel appui vous prêtez à ces hérétiques, malgré toutes les protestations que vous nous prodiguez de votre attachement inébranlable à la foi catholique. «Le péché ne peut naître d'une oeuvre qui n'est pas un péché » ; selon les termes de cette définition, il doit être certain que les oeuvres de Dieu sont sans péché; quelle est donc l'origine du péché? Grâce à vous, le Manichéen se trouve plus autorisé que jamais à soutenir l'existence d'une autre nature essentiellement mauvaise, et qui soit le principe du péché; car « la faute ne peut naître d'une oeuvre de Dieu » ; ce sont là vos propres expressions. Peut-on, dès lors, réfuter

---

<sup>451</sup>Lévit. XII.

les Manichéens sans vous réfuter vous-même? L'ange et l'homme sont l'oeuvre de Dieu, et l'oeuvre essentiellement innocente dans sa source ; et cependant le péché est sorti de l'ange et de l'homme, lorsque, par leur libre arbitre, ils se sont séparés de Celui qui est la sainteté même, et qui leur avait donné le libre arbitre dans une parfaite innocence. Tous deux, l'ange et l'homme, sont devenus mauvais, non pas en ce sens que le mal soit venu se mêler à eux, mais parce qu'ils se sont volontairement séparés du bien.

**65.**

Vous soutenez que, «si j'ai loué la continence du monde chrétien, ce n'est point dans le but d'inspirer aux hommes l'amour de la virginité, mais uniquement en vue de condamner le bien du mariage institué par Dieu ». Mais craignant, sans doute, qu'on ne vous soupçonnât de malveillance à mon égard, vous avez voulu donner la preuve de votre accusation, et vous me dites : «Si vous invitez sincèrement les hommes à pratiquer la continence, avouez donc que la vertu de pudeur est exclusivement en nous l'oeuvre de notre propre volonté, de telle sorte qu'il suffise de le vouloir pour être saint de corps et d'esprit ». Je réponds que je fais volontiers cet aveu, mais non pas dans le sens que vous voudriez lui donner. Vous faites de la vertu l'oeuvre propre et exclusive de la volonté ; pour moi, je soutiens que, pour pratiquer la vertu, on a essentiellement besoin du secours de la grâce de Dieu. D'un autre côté, sur quoi donc peut tomber cette répression commandée par l'esprit pour échapper au péché ? n'est-ce pas sur le mal dont le triomphe entraîne nécessairement le péché ? A moins de dire avec les Manichéens que ce mal a été mêlé à notre nature par une autre nature essentiellement mauvaise, avouons franchement que ce mal est en nous une blessure originelle dont nous devons chercher la guérison, par la grâce de Jésus-Christ, dans le sacrement de la régénération.

**66.**

C'est en vain, vous le voyez, que pour m'assimiler aux hérétiques vous énumérez leurs erreurs, et plutôt à Dieu que vous ne fussiez pas du nombre de ces malheureux ! Vous assurez que le dois m'appliquer «le jugement porté par l'Apôtre contre ces hérétiques qui condamnent le mariage<sup>452</sup> », comme si j'avais dit que «depuis l'avènement de Jésus-Christ le mariage soit une chose honteuse n. Sachez donc ce que nous enseignons, et qu'après l'avoir entendu très-souvent et sous toutes les formes, vous ne puissiez plus dissimuler la vérité, en simulant en quelque sorte la surdité. Nous ne disons pas que le mariage est une chose honteuse; nous affirmons, au contraire, qu'il offre à l'incontinence un moyen très-honnête de ne point s'abandonner à de coupables désordres. D'un autre côté, la doctrine chrétienne proteste énergiquement quand elle nous entend dire que «l'homme se suffit parfaitement à lui-même pour imposer des lois à tous les mouvements de sa nature ». Loin de nous un

---

<sup>452</sup>Lévit. XII.

semblable langage; nous n'affirmons que ce que l'Apôtre affirmait en ces termes : «Chacun reçoit de Dieu son don particulier<sup>453</sup> ». Le Sauveur avait dit lui-même : «Sans moi vous ne pouvez rien y faire ». Et ailleurs : «Tous ne comprennent pas cette parole, il n'y a que ceux qui en ont reçu la grâce<sup>454</sup> ». Il aurait pu dire : Tous ne comprennent pas cette parole, il n'y a que ceux qui le veulent; et c'est ainsi qu'il aurait parlé, si vous êtes dans la vérité. Mais enfin, si l'homme se suffit parfaitement à lui-même pour imposer des lois aux mouvements de sa nature, ces mouvements sont-ils bons ou mauvais ? S'ils sont bons, j'en conclus que l'esprit convoite contre le bien ; alors je trouve dans l'homme deux biens qui se font réciproquement la guerre, et de toute évidence cette opposition réciproque ne saurait être un bien. S'ils sont mauvais, avouez donc qu'il est dans l'homme des mouvements naturels mauvais, contre lesquels la chasteté se sent le besoin de combattre. Si vous ne voulez pas vous voir réduit à avouer avec les Manichéens qu'une nature essentiellement mauvaise est venue se mêler à la nôtre, confessez hautement qu'il existe en nous une langueur originelle. De cette langueur la chasteté conjugale sait faire un bon usage ; c'est contre elle que les incontinents vont chercher un remède dans la sainteté du mariage, et que les continents soutiennent leurs glorieux combats. Mais j'ai promis de répondre à toutes les difficultés que vous soulevez arbitrairement contre ces importantes questions; je crois donc que, pour mieux assurer l'accomplissement de ma promesse, je ne dois pas excéder le nombre de vos volumes. Voilà pourquoi je termine ici ce cinquième livre, me réservant de réfuter le dernier des vôtres dans le livre suivant.

## **LIVRE SIXIÈME. LE QUATRIÈME LIVRE DE JULIEN**

Réponse au quatrième livre de Julien et à toutes ses arguties contre le traité du Mariage et de la Concupiscence. Existence du péché originel, prouvée par le baptême conféré aux enfants, par les paroles de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et par le rite de l'exorcisme Comparaison tirée de l'olivier franc et de l'olivier sauvage. Le péché originel, volontaire dans nos premiers parents, nous arrive par voie de transmission. Sanctification conférée par le baptême à l'âme et au corps. Témoignage tiré d'Ezéchiel.

### **1.**

J'ai répondu à votre troisième livre, il me reste à répondre au quatrième; et le Seigneur m'accordera la grâce de faire briller à vos yeux la vérité, et à votre coeur la charité. Quiconque se montrera fidèle à la vérité et à la charité, ne fera preuve ni de folie ni de jalousie, ces deux vices sur lesquels vous avez longuement insisté dès le début de ce livre. En effet, à l'erreur il faut opposer la vérité et à la jalousie la charité. Vous avez dit de la folie qu'« elle est la mère de tous les vices », et comme preuve vous avez cité ce passage de l'Écriture: «

---

<sup>453</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>454</sup>Ps. L. 7.

Dieu n'aime que celui qui habite avec la sagesse<sup>455</sup> ». Posez-vous donc à vous-même sérieusement la question de savoir si la sagesse peut se concilier avec cette vanité puérile que l'enfant doit traverser, et qu'il traverse en effet avant d'arriver à la maturité; voyez quel est le premier fruit sorti de cette racine que vous louez; par quelles transformations successives il doit passer avant de mériter l'amour de ce Dieu qui n'aime que ceux qui habitent avec la sagesse. S'agit-il même des enfants prédestinés, Dieu a besoin de les dépouiller de ce qui peut leur attirer sa haine, et ce n'est qu'après les avoir délivrés de cette vanité qu'il les aime, parce qu'alors seulement ils habitent avec la sagesse. Supposé que la mort vienne les arracher au sein maternel, je m'étonnerais que vous osiez dire qu'ils habitent avec la sagesse hors de ce royaume de Dieu, dans lequel ils ne seront pas admis, malgré l'innocence de leur nature, à moins que la grâce du Sauveur ne les délivre de la folie de leur panégyriste mensonger. Je ne parlerai pas de ces malheureux qui sont fous par nature, et qui nous sont présentés par la sainte Ecriture comme étant plus à plaindre que les morts eux-mêmes<sup>456</sup>. Disons cependant que la grâce de Dieu peut les délivrer de cet effroyable malheur par le sang du divin Médiateur; mais il reste toujours à savoir comment ce malheur a pu les frapper, si leur origine n'était pas viciée, et comme telle n'était digne d'aucun châtement de la part de Dieu.

## 2.

Vous blâmez avec autant de justice que de sévérité ceux qui s'abstiennent de connaître ce qu'ils doivent savoir, ou ne craignent pas d'incriminer ce qu'ils ignorent ». Pouvez-vous donc en dire autant de ceux qui sont nés insensés? Et cependant, sans un Dieu juste, jamais vous ne pourrez rendre raison de ce triste phénomène, si vous admettez qu'il ne saurait y avoir de solidarité pour le mal entre les enfants et leurs parents. « C'est nous », dites-vous, « qui sommes ces insensés, et nous en donnons la preuve quand nous vous pour suivons d'une indigne jalousie dans cette atmosphère où vous jouissez du plein midi de la vérité, sans aucune ombre d'ignorance ». Mais vous qui n'avez pas de jalousie, vous ne voyez donc pas tous ces maux qui s'appesantissent sur les enfants? Dieu est bon, Dieu est juste, mais en dehors de lui il n'est donc aucune nature essentiellement mauvaise, quoique les Manichéens nous la présentent comme mêlée à notre nature. Mais alors, si notre origine humaine n'est pas viciée, si nous n'appartenons pas à la masse de damnation, je demande d'où peuvent venir tous ces maux que les hommes apportent en naissant, sans attendre qu'ils se les attirent par leurs oeuvres? Vous qui n'éprouvez ni les élans de la fatuité ni les aiguillons de l'envie, comment donc pouvez-vous nous faire de l'envie une description telle, qu'elle nous apparaisse tout à la fois comme un vice, comme un péché et comme le châtement du péché? La jalousie n'est-elle pas un péché diabolique? N'est-elle pas le plus

---

<sup>455</sup>Lévit. XII.

<sup>456</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

rigoureux châtement « dont puisse être frappé celui qui s'en rend coupable? » Ce sont là vos propres paroles; et cependant, pour conclusion d'une longue thèse où vous croyez avoir fait preuve de beaucoup d'esprit, vous vous écriez qu'un seul et même vice ne peut être ni un péché ni le châtement du péché ». Mais comme vous n'êtes point jaloux, peut-être avez-vous entrevu quelque peu de jalousie dans un autre ouvrage; c'est là ce qui vous aurait arraché ces accents et inspiré cette réfutation que vous m'opposez, parce que vous n'éprouvez contre moi nul sentiment de jalousie.

### 3.

Dans votre introduction, vous tentez les plus grands efforts pour prouver cette proposition qui n'est niée par personne, et que je prêche sans cesse : « Dieu est le créateur des hommes ». Puis vous entrez en matière en m'empruntant ces paroles : « C'est pour le monde, et non point pour Dieu, que naît l'homme issu de la concupiscence de la chair; s'il naît pour Dieu, ce n'est que quand il renaît de l'eau et de l'esprit<sup>457</sup> ». De ces paroles, grâce à vos arguties insidieuses, vous voudriez tirer pour conclusion que, selon moi, tout ce qui appartient au monde appartient au démon. Vous appelez comme preuve ces autres paroles: « Ceux qui naissent du mélange des corps tombent sous le joug du démon » ; ou bien encore: « Les hommes sont arrachés à la puis sauce des ténèbres lorsqu'ils sont régénérés en Jésus-Christ ». A cette nouvelle calomnie de votre part, voici ma réponse. Quand je dis du monde qu'il est sous l'empire du démon, vous prétendez que j'affirme du démon qu'il a créé le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, ou du moins qu'il exerce sur cet univers un empire arbitraire et absolu. Loin de tenir un semblable langage, je le réprouve et le condamne, de quelque part qu'il soit formulé. Ce que j'appelle le monde dans les paroles que vous citez, c'est ce que le Sauveur a désigné en ces termes : « Voici venir le prince du monde<sup>458</sup> ». Il ne s'agit donc nullement ni du ciel, ni de la terre, ni de tout ce qui a été créé par le Verbe, c'est-à-dire par ce même, Jésus-Christ dont il est écrit : « Le monde a été fait par lui<sup>459</sup> »; le prince de tout cela ce n'est assurément pas le démon. Si nous voulons connaître le monde du démon, écoutons ces autres paroles : « Le monde est placé dans le mal<sup>460</sup> »; et encore: « Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et ambition du siècle; or, cette concupiscence ne vient pas du Père, mais du monde<sup>461</sup> ». Le ciel et la terre viennent assurément du Père par le Verbe ; de même, les anges, les astres, les arbres, les animaux, les hommes viennent du Père par le Fils, du moins quant à la substance même qui en fait des hommes. D'un autre côté, le prince du monde, c'est le démon; le monde a été placé dans le mal, ainsi que les hommes qui naissent tous coupables de la damnation

---

<sup>457</sup>Lévit. XII.

<sup>458</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>459</sup>Ps. L. 7.

<sup>460</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>461</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

éternelle à laquelle ils n'échappent que par l'intervention du souverain Libérateur. Dès que la grâce de la rédemption leur est appliquée, ils cessent d'appartenir au prince des péchés, rachetés qu'ils sont par ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés. Tel est le prince dont a dit celui qui a vaincu le monde<sup>462</sup> : « Voici venir le prince du monde, et il ne trouvera rien en moi »; or, c'est pour ce monde que naissent tous les hommes, jusqu'à ce qu'ils renaissent en celui qui a vaincu le monde et en qui le prince du monde ne saurait rien trouver.

#### 4.

Quel est ce monde dont le Sauveur et le vainqueur du monde a dit : « Le monde ne peut pas vous haïr; pour moi, il me liait, « parce que, rendant témoignage de lui, j'affirme que ses oeuvres sont mauvaises<sup>463</sup>? » Direz-vous de la terre et de la mer, du ciel et des astres, que leurs oeuvres sont mauvaises? Mais les hommes appartiennent aussi à ce monde. Or, ce qui seul peut nous délivrer du joug de ce monde, c'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a donné son corps pour la vie du monde; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il n'eût pas trouvé le monde dans la mort du péché. Quel est ce monde dont Jésus-Christ disait aux Juifs : « Vous êtes de ce monde, mais moi je ne suis pas de ce monde<sup>464</sup>? » Enfin, quel est ce monde auquel Jésus-Christ a arraché ses disciples, afin qu'ils ne fussent plus de ce monde et qu'ils méritassent la haine de ceux qu'ils avaient quittés? Écoutons ce langage du Sauveur du monde, de la lumière du monde : « Le précepte que je vous donne, c'est de vous aimer les uns les autres. Si le monde vous hait, sachez qu'avant vous j'ai été l'objet de sa haine. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui lui appartiendrait; mais, parce que vous n'êtes pas du monde et que je vous ai tirés du monde, le monde vous poursuit de sa haine<sup>465</sup> ». Si le Sauveur n'eût pas ajouté; « Je vous ai tirés du monde », on aurait pu penser qu'il disait. d'eux : « Vous n'êtes pas du monde », comme il avait dit de lui-même Je ne suis pas de ce monde ». Jamais, en effet, il ne fut du monde, jamais dès lors il ne fut choisi pour être tiré du monde. Est-il un seul chrétien qui oserait dire le contraire ? Ce n'est point parce qu'il, daigna se faire homme, que le Fils de Dieu aurait été du monde. Car jamais il ne fut atteint du péché le plus léger, et le péché n'est-ce pas la seule cause par laquelle tout homme naît, d'abord pour le monde, et, afin de naître pour Dieu, a besoin de renaître et de cesser d'être du monde? Voilà pourquoi il faut que le prince de ce monde soit chassé, et que s'accomplisse cette parole : « C'est maintenant le jugement du monde, c'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé<sup>466</sup> ».

---

<sup>462</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>463</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>464</sup> Ps. L. 7.

<sup>465</sup> Rom. VI, 3, 11.

<sup>466</sup> Lévit. XII.

5.

Mais quoi ! pousseriez-vous l'audace jusqu'à soutenir que ce n'est pas du monde que sont tirés les enfants, quand ils sont purifiés par le baptême de celui dont il est dit : « Dieu était en Jésus-Christ, se réconciliant le monde ? » Si vous niez que les enfants soient du monde, vous niez par lui-même qu'ils aient part à cette réconciliation; et alors je ne sais plus de quel front vous vivez dans le monde. Au contraire, si vous avouez que c'est du monde qu'ils sont tirés, lorsqu'ils sont appelés à s'incorporer à Jésus-Christ, n'êtes-vous pas obligé de conclure qu'ils ont dû naître au monde avant d'en être tirés pour renaître en Jésus-Christ? Ils naissent par la concupiscence de la chair, mais ils renaissent par la grâce de l'Esprit. La concupiscence est du monde; la grâce est venue afin de tirer de ce monde ceux qui ont été prédestinés avant la création du monde. L'Apôtre avait dit: « Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde » ; puis, voulant nous montrer comment s'opère cette réconciliation, il ajoute aussitôt : « Ne leur imputant pas a leurs péchés<sup>467</sup> ». Le Monde est donc tout entier impliqué dans la faute d'Adam, et Dieu n'en continue pas moins son action créatrice par les moyens qu'il a primitivement établis, quoique ces moyens aient été viciés par la prévarication paternelle. Mais, lorsque le monde est réconcilié par Jésus-Christ, il est véritablement délivré du monde par la puissance de celui qui est venu dans le monde, non pas pour être tiré du monde, mais pour en tirer ses frères, et les en tirer, non pas en considération de leurs mérites personnels, mais par la pure élection de la grâce; car Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés par l'élection de sa grâce<sup>468</sup>.

6.

J'avais dit : « La souillure de cette concupiscence s'efface uniquement par la régénération et se transmet par la génération » ; j'ajoutais aussitôt : « Il faut donc que ce qui est engendré soit régénéré, afin que le péché transmis soit pardonné par le seul moyen :divinement institué<sup>469</sup> ». Vous citez ces paroles et vous tentez de vous en autoriser pour soutenir l'inutilité du baptême dans les enfants, parce que, dites-vous, « la grâce des mystères de Jésus-Christ est infiniment riche dans ses dons et ses faveurs ». Bon gré mal gré, vous avouez que les enfants ont la foi en Jésus-Christ par l'organe du coeur et sur les lèvres de ceux qui les apportent au baptême. Il est donc possible de leur appliquer, cette maxime du Sauveur : « Celui qui ne croira pas sera condamné<sup>470</sup> ». Mais pour quel motif, à quel titre seront-ils condamnés, s'ils ne sont coupables d'aucun péché originel? Vous dites : « Dieu adopte pour siens tous ceux qu'il a comblés de ses bienfaits, avant même qu'ils aient pu faire acte de soumis Sion de leur volonté personnelle ». S'il adopte ceux-là, conséquemment il n'adopte pas ceux qu'il laisse

---

<sup>467</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>468</sup>Lévit. XII.

<sup>469</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>470</sup>Ps. L. 7.

privés de sa munificence. Et pourtant la cause des uns et des autres est absolument la même, puisque tous sont ses créatures; pourquoi donc. ne les adopte-t-il pas également? A cette occasion, vous n'invoquez ni le destin, ni l'acception des personnes. C'est donc la grâce que vous confessez avec nous. Et en effet, du moment qu'ils n'ont à présenter aucun titre spécial et personnel, n'est-ce pas la grâce seule qui explique la différence de leur destinée? La cause des uns et des autres est absolument la même, et cependant celui-ci est délaissé au nom de la justice, et on pas du destin, tandis que celui-là est adopté par le bienfait de la grâce et sans aucun mérite de sa part.

7.

Quelque grands qu'ils soient, vos efforts seront vains pour prouver que dans la régénération les enfants ne sont pas purifiés du péché originel. Cette purification est hautement proclamée par celui qui a dit : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort que nous sommes baptisés ». « Nous tous », dit-il, il n'excepte donc pas les enfants. Or, être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, qu'est-ce autre chose que mourir au péché? Voilà pourquoi il nous dit ailleurs de ce même Jésus-Christ : « Quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois ». Cette proposition se fonde sur la similitude de la chair de péché; de là le profond mystère de sa croix, où notre vieil homme a été crucifié avec lui, « afin que le corps du péché fût détruit ». Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort qu'ils sont baptisés. Et s'ils sont baptisés dans sa mort, ils meurent réellement au péché, car ils sont entés en lui par le fait même de la ressemblance de sa mort. « Car, quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois; mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu ». Et qu'est-ce donc qu'être enté dans la ressemblance de sa mort, si ce n'est réaliser cette parole : « Considérez-vous donc comme étant également morts au péché, et comme ne vivant plus que pour, Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>471</sup> ? » Disons-nous que Jésus-Christ est mort au péché, lui qui n'a jamais été coupable de péché? Ce serait un blasphème. Et cependant, quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois. Sa mort est l'emblème de notre péché, pour lequel il a voulu mourir; et pour indiquer qu'il est mort à cette mort, c'est-à-dire qu'il a cessé d'être mortel, nous disons qu'il est mort au péché. Dès lors, le mystère qu'il a signifié dans la ressemblance de la chair de péché, nous l'accomplissons nous-mêmes par sa grâce dans notre chair de péché. De même donc que nous disons de lui qu'il est mort au péché, parce qu'il est mort à la ressemblance du péché, de même nous tous qui sommes baptisés en lui, nous mourons à la réalité du péché, tandis que Jésus-Christ n'est mort qu'à la ressemblance du péché. Enfin, de même que sa chair véritable a été frappée d'une véritable mort, de même il nous est accordé une véritable rémission de nos véritables péchés.

---

<sup>471</sup>Lévit. XII.

8.

Si le passage que je viens de citer de l'apôtre saint Paul reste impuissant à dissiper votre perversité, avouez que l'endurcissement est chez vous à son comble. Malgré l'enchaînement logique de toutes les propositions qu'il déroule sous les yeux des Romains pour exalter comme elle le mérite la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il serait trop long pour nous de rappeler toute cette épître et d'en faire l'exposition. Contentons-nous donc d'un regard plus attentif sur le chapitre où nous lisons : « Dieu a fait éclater son amour pour nous, car tout pécheurs que nous étions encore, Jésus-Christ est mort pour nous<sup>472</sup> ». Vous supposez que ces paroles ne sauraient s'appliquer aux enfants. Or, supposé que ces enfants ne soient pas du nombre des pécheurs, voulez-vous me dire comment a pu mourir pour eux celui qui est mort pour les pécheurs? Vous me répondrez sans doute que Jésus-Christ n'est pas mort seulement pour les pécheurs, quoiqu'il soit réellement mort pour eux. Votre réponse peut être adroite, seule. ment, dussé-je parcourir tous les oracles divins de la loi, je ne trouverais nulle part que Jésus-Christ fût mort pour ceux qui n'avaient absolument aucun péché. J'en trouve, au contraire, et des plus explicites, pour réfuter votre erreur. Vous dites que Jésus-Christ est mort également pour les pécheurs, et moi je soutiens qu'il n'est mort que pour les pécheurs ; et si vous vous obstinez à croire que les enfants n'ont aucun péché, vous serez forcé de conclure que Jésus-Christ n'est pas mort pour eux. En effet, saint Paul écrit aux Corinthiens: « Comme un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, et Jésus-Christ est mort pour tous<sup>473</sup> ». Assurément, vous ne pouvez nier que Jésus-Christ ne soit mort pour ceux qui sont morts. Mais quels sont ces morts dont il est parlé dans ce passage? S'agit-il de ceux qui ont quitté leur dépouille mortelle ? Ne serait ce pas folie de le penser? Par conséquent, nous appelons morts tous ceux pour qui Jésus-Christ seul est mort, selon ces autres paroles. « Lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés<sup>474</sup> ». De là cette conclusion: « Seul il est mort pour tous, donc tous sont morts » ; n'est-ce point là la preuve évidente que Jésus-Christ ne pouvait mourir que pour ceux qui sont morts? L'Apôtre prouve que tous sont morts, par cela même que Jésus-Christ seul est mort pour tous. Vous niez, j'insiste, je répète pour mieux vous inculquer cette vérité ; acceptez-la, c'est le salut, et je ne veux pas que vous mouriez. « Un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Comprenez ce raisonnement: Tous sont morts, si Jésus-Christ est mort pour tous. Et comme il ne s'agit pas ici de la mort corporelle, tout chrétien doit affirmer, sans aucune hésitation possible, que tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort sont réellement morts dans le péché. Si donc les enfants à leur naissance ne contractent aucun péché, ils ne sont pas morts. Et s'ils ne sont pas morts, Jésus-Christ, qui n'est mort que pour ceux qui

---

<sup>472</sup>Lévit. XII.

<sup>473</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>474</sup>Ps. L. 7.

sont morts, n'est pas mort pour eux. Or, dans votre premier livre, entonnant contre nous le chant de la victoire, vous disiez : « Jésus-Christ est mort pour les enfants eux-mêmes ». Et vous pourriez encore nier qu'ils fussent coupables du péché originel ! En quoi donc sont-ils morts, si ce n'est pas dans le péché originel ? Ou bien, pour quelle espèce de mort dans les enfants Jésus-Christ est-il mort, lui qui n'est mort que pour ceux qui sont morts ? Vous confessez qu'il est mort pour les enfants ; revenons donc à ce que l'Apôtre nous disait tout à l'heure dans son épître aux Romains.

## 9.

« Dieu », dit saint Paul, « a fait éclater son amour pour nous, car alors même que « nous étions encore des pécheurs, Jésus Christ est mort pour nous ». « Alors même que nous étions encore des pécheurs », c'est-à-dire, alors que nous étions morts dans le péché, « Jésus-Christ est mort pour nous ; maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, à plus forte raison serons-nous délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, maintenant « que nous sommes réconciliés avec lui, nous oserons sauvés par la vie de ce même Fils ». C'est dans le même sens qu'il nous dit ailleurs : « Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde<sup>475</sup> ». Il ajoute : « Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». « Non-seulement », dit-il, « nous sommes sauvés, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ en qui nous avons obtenu maintenant cette réconciliation ». Puis, cherchant en quelque sorte à se rendre compte de la raison pour laquelle cette réconciliation s'est faite par le Médiateur Dieu et homme, il ajoute : « Comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort parle péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché ». Qu'a donc fait la loi ? A-t-elle été impuissante à opérer cette réconciliation ? « Jusqu'à la loi », dit-il, « le péché a été dans le monde » ; en d'autres termes : La loi n'a pu détruire le péché. « Toute fois le péché n'était pas imputé, lorsque la loi n'existait pas ». Le péché existait donc, mais il n'était pas imputé parce qu'il n'était pas connu. L'Apôtre avait dit ailleurs : « C'est par la loi que nous est venue la connaissance du péché<sup>476</sup> ». Mais la mort a régné de puis Adam jusqu'à Moïse », car le règne de la mort n'a pas même été détruit par Moïse, c'est-à-dire par la loi. « Elle régna même sur ceux qui n'ont pas péché ». Pourquoi donc régna-t-elle, s'ils n'ont pas péché ? Voici pourquoi c'était par une transgression semblable -à celle d'Adam qui est la figure de l'Adam futur ». En effet, le premier homme a imprimé sa propre forme à sa postérité ; et quoique cette postérité neût point encore commis de péché personnel, elle était morte par le fait de la contagion du péché paternel, contagion qu'elle subit par cela même qu'elle est engendrée dans la concupiscence de la chair. « Mais il n'en est pas de la

---

<sup>475</sup>Lévit. XII.

<sup>476</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

grâce comme du péché, car, si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus beaucoup plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme qui est Jésus-Christ ». Cette abondance beaucoup plus grande a été départie à ceux qui, mourant temporellement à cause de l'abondance du mal, triompheront éternellement à cause de la surabondance de la grâce. « Il n'en est pas de la grâce comme du péché, car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés ». Il est vrai que ce seul péché a pu suffire pour nous entraîner dans la damnation ; mais la grâce a pleinement effacé ce premier péché et la multitude de ceux qui lui ont été surajoutés. « Si donc, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et de la justice, régneront dans la vie par un seul qui est Jésus-Christ ». Ce n'est ici que la répétition de ce qui précède, car le règne de la vie, règne qui sera éternel, ne sera-t-il pas infiniment supérieur au règne de la mort, règne qui doit avoir un terme? « Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie ». Vous voyez dans les deux termes de cette comparaison la répétition affectée du mot « tous », parce que la mort ne vient à personne que par Adam, comme personne ne parvient à la vie que par Jésus-Christ. « Car, comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul. Or, la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché; mais où il y a en abondance de péché, il y a eu une surabondance de grâce, afin que, comme le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même régne par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur ».

## 10.

« Que dirons-nous donc », ajoute saint Paul? « Demeurerons-nous dans le péché « pour donner lieu à cette surabondance de grâce? A Dieu ne plaise ! » Car quel effet a produit la grâce, si nous devons demeurer dans le péché ? L'Apôtre continue : « Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons nous encore dans le péché? » Redoublez ici d'attention afin de comprendre ce qui suit : « Nous qui sommes morts au péché », avait dit l'Apôtre, « comment vivrons-nous encore dans le péché? » Il ajoute : « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » Les enfants baptisés suint-ils de ce nombre ou n'en sont-ils pas? S'ils n'en sont pas, l'Apôtre a eu tort de dire : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort », car alors ce n'est pas dans sa mort que les enfants sont baptisés. Vous croyez à la véracité de l'Apôtre; comme lui, dès lors, ne faites aucune exception. Supposé d'ailleurs que ces mots : « nous tous », ne désignent que les adultes en possession de leur libre arbitre, que devient cette menace du Sauveur : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit? » Laissez

à cette sentence toute l'extension qu'elle comporte, et soutenez ensuite qu'elle ne s'applique qu'aux adultes, et que les enfants n'y sont pas compris? Mais alors pourquoi soulever encore, à l'occasion du baptême, la question de savoir s'il y a une vie éternelle en dehors du royaume de Dieu, ou si l'on doit priver de la vie éternelle toutes ces innocentes images de Dieu, et les condamner par là même à une mort éternelle? Vous n'osez porter jusque-là la témérité de vos assertions, parce que vous trouvez trop absolus les termes de cette sentence : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu<sup>477</sup> » ; comprenez donc qu'il n'y a pas lieu davantage d'opposer des exceptions à ces paroles de l'Apôtre : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort ». Par conséquent, il est vrai de dire que les enfants qui sont baptisés en Jésus-Christ, par cela même qu'ils sont baptisés dans sa mort, meurent réellement au péché. De là cette conclusion que l'Apôtre lui-même prend soin de tirer de ce qui précède : « Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché? » Puis il semble se demander à lui-même ce que c'est que mourir au péché, « Ignorez-vous », dit-il, « que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » C'est ainsi qu'il prouve les paroles précédentes : « Si nous sommes morts au péché; comment donc vivrons-nous encore dans le péché? » Comme s'il eût dit : Vous n'ignorez pas que c'est dans la mort de Jésus-Christ que vous avez été baptisés, sachez donc aussi que, par le fait même de ce baptême en Jésus-Christ, vous êtes morts au péché; car être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, ce n'est pas autre chose que mourir au péché. Pour donner encore plus d'énergie et de clarté à sa parole, l'Apôtre ajoute : « Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle. Car si nous avons été entés et lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, et que désormais nous ne fussions plus asservis au péché. Car celui qui est mort est justifié du péché. Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ, sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le péché, mais quant à ce qu'il est maintenant, il vit pour Dieu. Considérez-vous de même comme étant morts au péché et comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ Notre Seigneur<sup>478</sup> ». Si donc les enfants ne meurent pas au péché, sans aucun doute ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ. Et s'ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ, ils ne sont pas baptisés en Jésus-Christ. « Car nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort ». Or, ces enfants sont baptisés en Jésus-Christ, par conséquent ils sont morts au péché. A quel péché, je vous prie, si ce n'est au péché originel

---

<sup>477</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>478</sup>Lévit. XII.

qu'ils ont contracté? Qu'ici tons les raisonnements humains se taisent. Dieu sait que les pensées des hommes sont vaines<sup>479</sup>. Il a caché ces vérités aux sages et aux prudents, et il les a révélées aux petits<sup>480</sup>. Si la foi chrétienne vous révolte, avouez-le clairement; car, trouver une autre foi chrétienne, vous ne le pouvez pas. Un seul homme a produit la mort, un seul homme a produit la vie. Le premier n'était qu'un homme, le second est à la fois Dieu et homme. Par le premier le monde est devenu l'ennemi de Dieu, par le second le monde choisi dans le monde a été réconcilié avec Dieu. « Car de même que tous meurent en Adam, de même tous sont vivifiés en Jésus-Christ. Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de celui qui est du ciel<sup>481</sup> ». Quiconque ose tenter de renverser ces fondements de la foi chrétienne, se voit brisé lui-même pendant que ces fondements restent debout.

## 11.

Quoi que vous en disiez, c'est bien la vérité que j'ai formulée dans mon livre, en ces termes : « La faute réellement pardonnée aux parents se transmet néanmoins aux enfants, quelle qu'en soit la manière; or, comme ce mode de transmission ne s'ex plique que difficilement par la raison et le langage; les infidèles se donnent le droit de rejeter cette croyance<sup>482</sup> ». Vous dénaturez nies paroles en me faisant dire que ce mode de transmission a n'est ni compréhensible par la raison, ni explicable par le langage » ; vous retranchez adroitement le mot difficilement », que j'applique et à la raison et au langage. Autre chose est de nier absolument la compréhensibilité de tel mode, autre chose de la regarder comme très-difficile; votre adresse sur ce point n'est donc qu'une nouvelle calomnie. Eh bien ! supposé même que ni la raison ni le langage n'aient rien à voir dans ce dogme, une alose resterait toujours hors de doute, c'est que ce dogme de foi catholique est enseigné et cru dans l'Eglise tout entière depuis la plus haute antiquité. Il n'est pas moins certain que l'Eglise n'exorciserait pas et n'insufflerait pas les enfants des fidèles, si elle ne croyait les arracher par ce moyen à la puissance des ténèbres et au prince de la mort. C'est ce que j'ai établi dans le livre que vous essayez de réfuter<sup>483</sup>. Mais vous avez omis de mentionner cet usage, sans doute parce que vous avez craint d'être expulsé» de l'univers tout entier, pour peu que vous paraissiez contredire cette insufflation », qui rejette loin de nos enfants le prince de ce monde. Ce n'est qu'au prix des plus grandes douleurs que vous enfantez vos longs raisonnements, et cependant c'est bien en vain que vous vous armez, non pas contre moi, mais contre notre commune mère spirituelle; elle vous a enfanté, comme vous ne voulez plus qu'elle enfante,. et contre son sein maternel vous vous croyez suffisamment armé, parce que vous avez

---

<sup>479</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>480</sup>Ps. L. 7.

<sup>481</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>482</sup>Lévit. XII.

<sup>483</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

recueilli les arguments les plus disparates de la justice de Dieu contre la justice de Dieu, et de la grâce de Dieu contre la :grâce de Dieu. Pour constater la justice de Dieu, il me suffit de savoir que le joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance<sup>484</sup>, n'est point une injustice. Or, comment ce joug si lourd n'est-il pas une injustice, s'il n'est mérité de la part des enfants par la présence d'aucun mal ? Pour m'assurer de la grâce de Dieu, il me suffit qu'elle soit dans la réalité des choses ce qu'elle est. dans la teneur de sa définition. Or, quelle réalité lui attribuer, si elle « insuffle » celui de qui elle sait bien qu'il n'y arien à chasser, et si elle lave celui en qui elle sait bien qu'il n'y a rien à laver ?

## 12.

Vous et vos adeptes, je vous invite à réfléchir, dans toute la sainteté de votre esprit, sur la nature et l'étendue du mal de la concupiscence de la chair, puisque tout ce qui naît d'elle a besoin de renaître, et tout ce qui ne renaît pas, est nécessairement condamné ; réfléchissez également sur le prix de la grâce qui efface la souillure primitive de cette même concupiscence et produit la rémission complète des péchés, là où la concupiscence rendait l'homme originairement coupable. Réfléchissez, et dites-moi quel langage vous pensez pouvoir vous formuler à vous-même et à vos partisans. J'ajoute que, malgré la rémission de la faute, la concupiscence reste et doit s'attendre à voir se soulever contre elle la convoitise de l'esprit régénéré, soit que cet esprit se contente dans un moindre combat de faire un bon usage de ce mal, soit qu'il préfère n'en user aucunement et soutenir une lutte définitive et sans quartier. Lutter contre ce mal et l'enchaîner, n'est-ce point prouver qu'on a le sentiment de ce mal lui-même? Quant à cette culpabilité qui est effacée par la régénération, elle existait, mais elle n'était point sentie; de même elle disparaît, mais sa disparition est uniquement du domaine de la foi et n'est sentie ni par la chair ni par l'esprit. Et vous vous flattez de cette obscurité, et avec une acrimonie qui n'a d'égale que votre infidélité, vous luttez ouvertement contre une vérité qui n'a surtout rien à démêler avec les sens des hommes charnels

## 13.

Mais tournez-vous de tous les côtés, « et réunissez toutes les forces que vous pouvez puiser dans l'art ou la nature<sup>485</sup> » ; toujours est-il que « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Il est donc vrai que nous sommes morts au péché dans la mort de Jésus-Christ, laquelle a été sans péché; et de ce nombre se trouvent également les adultes et les enfants. Il ne s'agit pas de prendre ceux-là et de laisser ceux-ci, ou de prendre ceux-ci et de laisser ceux-là; il est dit sans exception aucune : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort. Nous soim mes donc ensevelis en Jésus-Christ par le baptême pour la mort ». Nulle exclusion possible des

---

<sup>484</sup>Ps. L. 7.

<sup>485</sup>Lévit. XII.

enfants, puisque « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort. De même donc que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, de même marchons, nous aussi, dans une vie nouvelle. Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection ». Il suit de là que les enfants, eux aussi, sont entés dans la ressemblance de sa mort, puisque ce privilège, nous est propre à nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ. « Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui ». De qui ce vieil homme, si ce n'est de nous qui avons été baptisés en Jésus-Christ? » C'est donc aussi le vieil homme des enfants, puisque nous ne nions pas qu'ils soient eux-mêmes baptisés en Jésus-Christ. Mais pourquoi « notre vieil homme a-t-il été crucifié avec Jésus-Christ? » C'est, dit-il, « afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché ». C'est à cause de ce corps de péché, que Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair de péché<sup>486</sup>. Et nous aurions l'impudence de nier dans les enfants l'existence de ce corps de péché, quand l'Apôtre l'attribue clairement à chacun de nous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ? « Car celui qui est mort est délivré du péché. Si donc nous sommes morts avec Jésus Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ; sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le péché; mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu. De même considérez-vous comme étant aussi morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur ». A qui l'Apôtre adresse-t-il ces paroles? Etes-vous éveillé et attentif? Il s'adresse à ceux à qui il disait: « Si nous sommes morts avec Jésus-Christ ». Et ces derniers ne sont-ils pas ceux à qui il disait encore:

« Notre vieil homme a été crucifié, afin que le corps du péché soit détruit? » N'est-ce pas à ces derniers qu'il avait dit : « Nous avons été entés dans la ressemblance de sa mort? » Et enfin, n'est-ce pas à ceux-ci qu'il avait dit encore : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort? » Mais quels sont ceux qu'il désignait par ces dernières paroles? Lisez ce qui précède immédiatement, et vous trouverez : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » Et puis, que voulait-il donc prouver? Lisez encore un peu plus haut, et vous trouverez : « Si nous sommes morts au péché, comment donc vivrons-nous encore dans le péché? » Donc, ou bien reconnaissez que les enfants, dans le baptême, sont morts au péché, et avouez que pour mourir au péché il fallait qu'ils eussent le péché originel; ou bien dites hautement que, quand ils seraient baptisés en Jésus-Christ, ils ne seraient pas baptisés dans sa mort. Ce sera là du moins accuser formellement de mensonge cette parole de l'Apôtre : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ».

---

<sup>486</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

14.

Je n'abandonne pas ces oracles célestes, ces armes puissantes, devant lesquelles Célestius doit s'avouer vaincu ; je leur confie ma foi et ma doctrine. Les arguments que vous formulez sont des arguments humains; mais nous avons pour nous une forteresse divine. « Qui connaît ses péchés<sup>487</sup> ? » Parce qu'ils sont inconnus, cessent-ils d'être des péchés? Mais surtout, qui connaît ce péché originel, effacé dans un père régénéré, et cependant transmis aux enfants, dans lesquels il demeure jusqu'à la régénération? Parce qu'il n'est pas connu, cesse-t-il d'être un péché? « Un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Quelle audace n'a donc pas dû s'emparer de votre coeur, de vos lèvres et de votre front, puisque vous allez jusqu'à nier la mort dans ces enfants pour lesquels vous avouez que Jésus-Christ est mort? Si Jésus-Christ n'est pas mort pour eux, pourquoi leur conférer le baptême? « Car nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Et s'il est mort pour eux, lui qui seul est mort pour tous, donc ils sont morts eux-mêmes avec tous les autres. D'un autre côté, parce qu'ils sont morts dans le péché, ils meurent au péché; afin de vivre pour Dieu, lorsqu'ils reçoivent de Dieu le bienfait de la régénération. Supposé que je ne puisse expliquer comment un père vivant engendre un enfant mort; et en effet, ce père déjà mort au péché et vivant pour Dieu, engendre un enfant qui est mort dans le péché, et qui a besoin d'être régénéré, afin de mourir lui-même au péché, et de vivre pour Dieu ; devrait-on conclure que ce péché n'existe pas, parce que, dans le langage, ce péché ne peut pas être, ou ne peut être que très-difficilement expliqué? Si vous l'osez, niez la mort spirituelle de cet enfant, pour qui vous ne niez pas que Jésus-Christ soit mort. Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts<sup>488</sup> ». Ce sont là les paroles mêmes de l'Apôtre, paroles qui sont pour nous des armes invincibles; et si vous refusez de leur résister, c'est que vous comprenez que vous devez croire, sans aucune hésitation, ce que vous ne comprenez pas. L'homme qui, né spirituellement, engendre charnellement, possède en lui-même une double semence, l'une immortelle, qui lui procure la joie de se sentir vivant, et l'autre mortelle, de laquelle ne peut sortir qu'un enfant mort spirituellement. Cet enfant aurait-il donc besoin d'être vivifié par la mort de Jésus-Christ, s'il n'était pas mort en naissant? Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Laissez-les donc ensevelis dans cette mort, puisque vous proclamez qu'ils ne sont pas morts ; disons plutôt que vous leur fermez la vie, quand, par le vain échafaudage de vos arguments impies, vous combattez cette foi paternelle, seul principe possible de leur régénération et de leur vie.

15.

Mais engageons-nous enfin dans votre longue et ténébreuse discussion. Dans une matière aussi difficile à expliquer que celle de la grâce, j'avais cru devoir recourir à une comparai-

---

<sup>487</sup>Lévit. XII.

<sup>488</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

son<sup>489</sup>, celle de l'olivier greffé, et qui pourtant ne produit que des oliviers sauvages. Vous attaquez cette comparaison, prétendant tout d'abord que « les exemples ne sont d'aucun secours dans une thèse qui ne saurait se soutenir d'elle-même ». Pourquoi donc, engageant la question de savoir comment les morts ressuscitent, avec quels corps ils ressuscitent, l'Apôtre commence-t-il par se servir d'une comparaison pour prouver une vérité inconnue et imperceptible à nos sens ? Il s'écrie en terminant : « Insensé que vous êtes, ce que vous semez n'est vivifié qu'à la condition de mourir, etc.<sup>490</sup> » Vous avouerez cependant que cette comparaison serait assez appropriée à la matière que nous traitons. Le grain de blé est entièrement dépouillé de la paille qui l'enveloppait, comme l'homme est entièrement délivré du péché, et cependant tous les grains qui sortent de cette semence si pure, sont à leur tour enveloppés de paille.

## 16.

Mais que vient donc faire le crocodile dont vous dites : « Albinus affirme que, parmi tous les animaux, le crocodile est le seul dont les mandibules supérieures soient mobiles ; de même on voit la salamandre se jouer du feu, tandis que tous les autres êtres en deviennent la proie? » Mais ne prouvez-vous pas ici contre vous, en nous montrant la possibilité de phénomènes généralement niés? Vous affirmez d'une manière générale que les parents ne peuvent transmettre à leurs enfants un péché dont ils ne sont pas coupables; et si l'on vous démontrait que cela. est possible, ne seriez-vous pas vaincu, comme le fut celui qui avait affirmé que les animaux ne peuvent remuer que la mâchoire inférieure, et à qui on prouva, par l'exemple du crocodile, que sa proposition était fausse; comme le fut également celui qui avait soutenu qu'aucun animal ne peut vivre dans le feu, et à qui on donna le démenti le plus formel, en lui montrant la salamandre? Vous affirmez que « ce qui est accidentel ne peut devenir naturel ». Si pourtant l'on vous présentait un homme qui, après s'être accidentellement rendu coupable d'une faute, engendrerait son fils dans la même faute; ce qui n'était qu'un accident pour le père ne serait-il pas naturel pour l'enfant? Et alors, que deviendra votre définition? Vous affirmez également que « le père ne peut pas transmettre à son fils ce qu'il n'a pas lui-même ». Cette définition ne tombera-t-elle pas d'elle-même, si l'on nous montre tels enfants doués parfaitement de tous leurs membres, tandis que leurs parents avaient été privés de tels ou tels de ces membres ? Nos , anciens nous assuraient avoir connu, et vu un certain Fundanius, rhéteur à Carthage, devenu borgne par accident, et ayant engendré un enfant borgne. Cet exemple détruit votre première affirmation : « Ce qui est accidentel ne peut pas devenir naturel ». La perte d'un oeil n'était dans le père qu'un accident, tandis qu'elle fut naturelle dans l'enfant. Votre seconde proposition est-elle mieux fondée ? « Les pères ne peuvent transmettre à leurs enfants que ce qu'ils ont eux-mêmes »;

---

<sup>489</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>490</sup>Lévit. XII.

or, un autre enfant de ce même Fundanius vint au monde avec ses deux yeux, quoique son père fût borgne ; et puis; il est d'expérience générale que des pères aveugles ont des enfants parfaitement doués de deux yeux. Ces parents transmettent donc à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et en cela ils prouvent que c'est vous-même, et non pas leurs enfants, qui leur ressemblez, car vos définitions prouvent de votre part un profond aveuglement.

## 17.

Au milieu d'une multitude de choses parfaitement étrangères à la question qui nous occupe, vous laissez échapper certaines propositions qui me paraissent importantes à relever. Vous dites, par exemple, que « la curiosité reste d'ordinaire très-froide pour tout ce qu'elle comprend ; c'est donc pour la tenir plus en éveil qu'il a plu à Dieu de cacher sous le voile du mystère une multitude des oeuvres qu'il opère sur la terre ». En effet, c'est bien là le sentiment que nous inspirent toutes les oeuvres de Dieu, quand elles sont cachées à nos yeux ; en se mufti. pliant elles nous paraîtraient trop communes; et si nous les comprenions, elles cesseraient de nous étonner. De là ce mot de l'Écriture : « Vous n'avez pas plus le dernier mot de toutes les oeuvres de Dieu, que vous ne comprenez comment se forment les ossements dans le sein de la mère<sup>491</sup> ». C'est donc avec raison que vous avez pu dire de la curiosité qu'elle admire très-peu d'ordinaire ce qu'elle peut comprendre; de là le mystère qui voile à nos yeux beaucoup des oeuvres du Créateur. Mais alors, pourquoi donc, au nom de votre simple raison humaine, essayer de renverser ce que vous ne pouvez que difficilement comprendre dans la raison divine? Parlant du péché originel, j'ai dit, « non pas qu'il ne saurait nullement être compris », mais qu' « il ne peut l'être que difficilement ». Ne puis-je donc pas vous répondre que, connaissant la curiosité humaine qui méprise bien vite ce qu'elle comprend, Dieu a voulu jeter le voile du mystère sur la transmission du péché originel, comme sur beaucoup d'autres choses, de manière à priver la raison humaine du pouvoir de la comprendre? Pourquoi donc vous attribuer la triste mission de lever contre le sein de votre mère la sainte Eglise, le glaive parricide de vos ridicules raisonnements, pour déchirer tout à votre aise la force cachée de ce sacrement qui nous prouve avec évidence que les enfants issus de parents déjà purifiés, ont eux-mêmes besoin des grâces de la régénération ; et si ces mères ignorent comment les os se forment dans leur sein, est-il étonnant qu'elles ignorent comment se transmet le péché ? Si je ne craignais, par de trop longs développements, de fatiguer l'attention du lecteur, j'énumérerais une multitude de faits, dans lesquels la raison se perd et ne voit plus que ténèbres. Je parlerais en particulier de la dégénérescence de certaines semences, qui produisent, non pas sans doute des genres différents, car l'olivier sauvage se rapproche toujours plus de l'olivier franc que de la vigne, mais une certaine dissimilitude semblable, comme par exemple dans la vigne sauvage, qui diffère de la vigne véritable, quoiqu'elle soit produite par la semence de cette dernière. Et

---

<sup>491</sup>Lévit. XII.

dans combien d'autres plantes les choses se passent ainsi ! Pourquoi ne pas voir que le Créateur en a agi de cette manière pour nous aider à croire que les parents peuvent transmettre à leurs enfants un vice originel qui n'existe plus en eux? N'est-ce pas du reste avec cette conviction profonde que ces pères, déjà baptisés, s'empressent de procurer à leurs enfants cette même grâce qui arrache les hommes à la puissance des ténèbres et les transfère dans le royaume de Dieu? C'est là ce que votre père s'est. empressé de faire; il ignorait alors que cette même grâce trouverait un jour en vous un ingrat et fougueux adversaire.

## 18.

Mais de votre oeil perspicace sondant les profondeurs de la nature, vous vous flattez d'en trouver les limites et d'en fixer les règles «Selon la nature des choses », dites-vous, « il est impossible de prouver que des parents transmettent ce dont on les croit exempts. Affirmer qu'ils le transmettent, c'est affirmer qu'ils ne l'ont pas perdu ». C'est là encore une de ces définitions pélagiennes que vous auriez dû repousser, si vous avez lu, comme vous le dites, l'opuscule adressé par moi à Marcellin de religieuse mémoire<sup>492</sup>. Pélage le premier avait dit des parents chrétiens qu'« ils ne peuvent transmettre à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes ». C'est là un mensonge contre lequel protestent les quelques exemples que j'ai donnés plus haut, et auxquels je puis en ajouter d'autres. Le juif circoncis conservait-il encore quelque chose du prépuce? Et cependant l'enfant qu'il engendrait avait encore besoin d'être circoncis; ce qui prouve que la génération transmettait ce qui n'était plus dans le père. D'ailleurs le précepte formel de la circoncision, au huitième jour, imposé aux patriarches et au peuple juif, était évidemment la figure de la régénération en Jésus-Christ, qui, après avoir passé dans le tombeau le septième jour, celui du sabbat, ressuscita le huitième jour pour notre justification<sup>493</sup>. Pour peu que l'on soit initié à la science des saintes lettres, il est impossible qu'on ignore que le sacrement de la circoncision n'était qu'une figure du baptême. D'ailleurs, rien de plus explicite que ce langage de l'Apôtre parlant de Jésus-Christ: « C'est lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance. C'est en lui aussi que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, et qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle, c'est-à-dire de la circoncision de Jésus-Christ. C'est encore avec lui que vous avez été ensevelis par le baptême, et avec lui que vous êtes ressuscités, par la foi que vous avez eue que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficacité de sa puissance. Car, lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés<sup>494</sup> ». Cette circoncision faite de main d'homme et donnée à Abraham n'était donc que la figure de cette circoncision qui nous est

---

<sup>492</sup>Lévit. XII.

<sup>493</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>494</sup>Ps. L. 7.

faite aujourd'hui en Jésus-Christ, et non pas de main d'homme.

19.

20.

Voilà donc le juif circoncis transmettant à son fils ce dont il a été délivré par la circoncision. Et vous soutenez encore qu'« en vertu de la nature des choses il est impossible de prouver que les hommes transmettent ce dont on les croit exempts? » Le prépuce, en tant qu'il est l'oeuvre de Dieu, est un bien et non pas un mal, et on peut lui appliquer ce que vous avez dit de l'olivier sauvage. Toutefois je vous réponds : L'olivier sauvage est bon dans sa nature de plante, mais dans la langue mystérieuse de l'Écriture il symbolise le mal; il en est de même du loup, du renard, du porc se roulant dans la fange, et du chien retournant à son vomissement; entant que natures, tous ces êtres sont bons, au même titre que les brebis, puisque Dieu a déclaré bon tout ce qu'il a fait<sup>495</sup>; et toutefois, dans les saintes Écritures, les méchants sont symbolisés par les loups, et les bons par les brebis. C'est donc uniquement en considérant, non pas ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, que nous invoquons ces êtres comme termes de comparaison, lorsque nous discutons sur la différence des bons et des méchants. De même, en tant qu'il est une partie du corps humain qui est tout entier une substance bonne, le prépuce est certainement bon dans sa nature, et cependant il symbolise le mal par cela même qu'il était ordonné de circoncire l'enfant le huitième jour, en vue de Jésus-Christ, en qui, selon l'Apôtre, nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme et qui figurait évidemment la circoncision faite de main d'homme. Le prépuce n'est donc pas le péché, mais le signe du péché, et surtout du péché originel, car ce qui est l'instrument de notre naissance devient par là même l'instrument de ce péché originel, qui fait de nous, par nature, des enfants de colère. Par conséquent, la circoncision de la chair est d'abord la réfutation la plus explicite de cette maxime par nous si hautement patronnée: « Selon la nature des choses il est impossible de prouver qu'un père transmette à son fils ce qu'il n'a pas lui-même ». De plus, ce prépuce est le symbole du péché et se retrouve dans l'enfant après avoir disparu dans le père; ne prouve-t-il pas, dès lors, que le péché originel, quoique effacé dans les parents, ne laisse pas que de se transmettre aux enfants et de demeurer en eux jusqu'à ce qu'ils soient baptisés, c'est-à-dire purifiés par la circoncision spirituelle ? Peut-on affirmer plus explicitement ce que vous niez? Car cet enfant dont il est dit: « Son âme sera exterminée du milieu de son peuple », s'il n'est pas circoncis le huitième jour<sup>496</sup>, quel crime a-t-il donc commis pour mériter sous un juge équitable, un châtiment aussi sévère? Quel crime, si ce n'est pas le péché originel, que pourtant vous niez encore?

---

<sup>495</sup>Lévit. XII.

<sup>496</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

21.

Laissons les forêts d'oliviers sauvages, et ces montagnes d'Afrique ou d'Italie toutes couvertes d'oliviers francs. N'interrogeons pas les cultivateurs qui peut-être vous répondraient dans un sens, et à moi dans un autre; et comment arriver promptement à les convaincre, s'il ne nous restait à tenter d'autre expérience que de semer un arbre devant fournir une ombre salutaire à nos arrière-neveux<sup>497</sup> ? Nous avons un olivier qui n'est ni de l'Afrique ni de l'Italie, mais de la Judée ; et nous sommes heureux de nous sentir entés sur lui, nous qui n'étions que des oliviers sauvages. Cet olivier a reçu une circoncision qui tranche pour nous définitive ment la question. L'enfant reçoit le prépuce que n'avait plus son père; celui-ci en est privé et cependant il le transmet; il l'a perdu et cependant il le donne; et ce prépuce est la frappante image du péché. Il peut donc être enlevé aux parents et passer aux enfants. J'en prends à témoin l'enfant lui même; qu'il nous dise dans son mystérieux silence: Mon âme sera exterminée du milieu de mon peuple, si je ne suis pas circoncis le huitième jour; Nous donc qui niez le mal originel et croyez à la justice de Dieu, dites-moi de quel péché je puis être coupable. A la voix silencieuse et éloquente de cet enfant toute votre faconde ne peut opposer une réponse raisonnable; eh bien donc ! joignez avec nous votre voix à la voix des Apôtres. Libre à nous de chercher à savoir si nos parents nous transmettent des péchés, et quels péchés ils nous transmettent, sans trop nous demander si la réponse sera facile, ou difficile, ou impossible; mais que pour nous il soit hors de doute que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et la mort parle péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>498</sup>. Ces paroles elles-mêmes, la seule explication que nous puissions en donner, c'est que tous les hommes sont morts dans le péché du premier homme, que Jésus-Christ est mort pour tous, et que tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ meurent réellement au péché.

22.

Vous mêlez à votre discussion, et pour me réfuter moi-même, quelques-unes de mes paroles qui vous inspirent ce cri de souverain mépris : « Vous soulevez là contre moi une lutte par trop vulgaire ». Voici dans quels termes je m'étais exprimé<sup>499</sup> : « La foi catholique, attaquée par ces nouveaux hérétiques, affirme sans hésiter que ceux qui sont purifiés dans le bain de la régénération, sont par le fait même arrachés à l'empire du démon ; au contraire , ceux qui n'ont pas été rachetés par cette régénération, fus sent-ils les enfants de parents baptisés , restent captifs sous le joug du démon fusa qu'à ce qu'ils aient reçu la même grâce de délivrance ». M'appuyant ensuite sur la parole même de l'Apôtre, j'ai dit qu'il s'agissait là du bienfait attribué en ces termes à Dieu lui-même : « Qui nous a délivré de la puissance

---

<sup>497</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>498</sup>Lévit. XII.

<sup>499</sup>Rom. VI, 3, 11.

des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé<sup>500</sup> ». Si cette maxime ne vous était opposée que par un vulgaire méprisable, ne devriez-vous pas en conclure que la foi catholique est tellement vulgarisée et affermie dans tous les chrétiens, qu'elle est devenue une connaissance réellement populaire? Il était nécessaire, en effet, que tous les chrétiens connussent ce que la foi opère dans leurs enfants et ce qui touche de si près aux mystères chrétiens. Pourquoi donc vous écrier que, «oubliant notre combat singulier, je fais appel au vulgaire?» Qui donc vous a promis de ma part un combat singulier? Où, quand, comment, devant quels témoins, devant quels arbitres? « Pour faire cesser la guerre », dites-vous, « la paix fut offerte<sup>501</sup>, et dans notre duel devaient se terminer toutes les querelles ». Dieu me garde de m'arroger parmi les catholiques les droits que vous vous arrosez parmi les Pélagiens ! Je ne suis que l'un de ces nombreux soldats qui repoussons vos nouveautés profanes, selon notre pouvoir et selon la mesure de la foi que Dieu nous a départie à chacun<sup>502</sup>. Avant que je fusse lié et avant que la foi m'eût fait renaître à Dieu, beaucoup de grandes lumières catholiques avaient prévenu et rejeté vos futures ténèbres. Selon mon pouvoir, j'ai rehaussé l'éclat de leur nom dans deux des livres précédents. De telles autorités sont plus que suffisantes pour vous faire ouvrir les yeux, si vous trouvez encore quelque plaisir à dérouler vos folies contre la foi catholique.

### 23.

Cessez de vous moquer des membres du Christ en les appelant des travailleurs de boutique » ; souvenez-vous plutôt que Dieu a choisi les faibles selon le monde pour confondre les forts<sup>503</sup>. « Mais », dites-vous, « lorsque je leur aurai montré la vérité, en deviendront-ils plus acerbes contre moi ? » Abstenez-vous de leur dérouler vos mensonges, et ils ne deviendront pas ce que vous craignez. Vous me calomniez, quand vous affirmez que « j'appelle patrimoine du démon » ceux même que je sais avoir été rachetés par le sang de Jésus-Christ; « mariage pour le démon », le mariage comme tel; quand enfin vous me faites dire du démon qu'« il est le créateur des parties sexuelles, le promoteur des mouvements de convoitise dans les hommes », et « l'auteur de la vie des enfants ». Toutes ces assertions me sont absolument étrangères; vous mentez effrontément, si vous me les attribuez; et si quelqu'un, après vous avoir entendu et vous croyant sur parole, se sent pris de fiel et d'amertume contre moi, celui-là n'est simplement qu'un dupe et non point un docteur. Ceux qui nous connaissent, vous et moi, et qui connaissent la foi catholique, ne veulent rien apprendre de vous, mais plutôt ils prennent garde que vous ne leur enleviez ce qu'ils savent. Beaucoup d'entre eux, non-seulement n'ont pas appris de moi, mais même ont appris avant moi ce que votre nouvelle erreur voudrait détruire. Dès lors, puisque je ne les ai pas faits ce qu'ils

---

<sup>500</sup>Lévit. XII.

<sup>501</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>502</sup>Ps. L. 7.

<sup>503</sup>Rom. VI, 3, 11.

sont, et que je les ai trouvés en possession de cette vérité que vous niez, comment puis-je être moi-même l'auteur de ce que vous croyez une erreur?

24.

« Expliquez-moi », dites-vous, « comment tel péché peut être justement attribué à une personne qui n'a ni voulu, ni pu le commettre ». Autre chose est la perpétration d'une faute personnelle, autre chose la solidarité dans les péchés d'autrui, autant du moins que l'action de chaque vie peut y être intéressée. Si vous ne refusiez pas obstinément d'opposer la vraie doctrine à vos opinions tortueuses, vous comprendriez la courte explication donnée par l'Apôtre, quand il nous dit que tous ont péché en un seul. C'est dans ce seul homme que tous sont morts, afin qu'un autre mourût seul pour tous. Car un seul est mort pour tous, donc sont tous morts<sup>504</sup> » ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Niez donc que Jésus-Christ soit mort pour les enfants, puisque c'est pour vous le seul moyen de les retrancher du nombre des morts, c'est-à-dire de les soustraire à la contagion des péchés. « Comment peut-il se faire », dites-vous, « qu'une chose qui est essentiellement du ressort du libre arbitre se trouve mêlée à la condition de la semence ? » Si cela ne pouvait se faire, nous n'aurions plus à regarder comme morts les enfants qui ne sont pas encore sortis du sein de leur mère. En effet, si Jésus-Christ est mort pour eux, ils sont donc morts eux-mêmes, « puisque si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Entendez-vous, Julien ? Ce sont là les propres paroles de l'Apôtre, et non pas les miennes. Pourquoi me demander encore le comment de ce dogme », quand vous voyez clairement que c'est un dogme, quelque en soit le comment, pourvu cependant que vous ayez quelque foi dans la parole de l'Apôtre, qui n'a pu mentir en nous parlant soit de Jésus-Christ, soit de ceux pour qui Jésus-Christ est mort ?

25.

Tout homme perverti comme vous, quoique perverti par une erreur différente, pourrait dire de Dieu ce que vous nous faites dire des enfants, « qu'il est très-industrieux en faveur de son ennemi », puisque sachant fort bien de tels enfants, qu'ils seront soumis au démon, non pas seulement pour un temps, mais pour toujours, il ne laisse pas de les créer, de les nourrir, de les vêtir et de leur offrir la vie et le salut, malgré leur criminelle obstination dans le péché. Oui, c'est là ce que Dieu fait, parce qu'il sait faire un bon usage des justes et des pécheurs; à cette action continuelle de la divine Providence, le démon lui-même ne saurait soustraire ni lui ni ceux qu'il subjuge ou qu'il trompe. Ceux donc que la grâce arrache à la puissance du démon n'appartiennent plus au démon; tandis que ceux qui restent les esclaves du péché n'en sont pas moins, comme lui-même, soumis à la puissance de Dieu.

---

<sup>504</sup>Lévit. XII.

26.

Quelle pitié, dès lors, de vous entendre nous attribuer un langage comme celui-ci Le démon et Dieu ont fait entre eux un pacte en vertu duquel Dieu réclame pour lui tout ce qui est baptisé, et le démon tout ce qui naît; à la condition toutefois que Dieu fécondera par sa funeste vertu l'union des sexes instituée par le démon ! » Or, ce n'est pas le démon qui a institué cette union, puisqu'elle aurait existé, alors même que personne n'aurait péché; seulement, si l'état d'innocence avait duré, la concupiscence, dont vous vous instituez le défenseur, ou bien n'aurait pas existé, ou bien n'aurait eu aucun mouvement désordonné. De plus, ce n'est point par une funeste vertu, mais par sa puissance libre et infinie, que Dieu féconde le sein des mères, malgré la prévision qu'elles n'enfanteraient que des vases de colère. A la semence viciée dès son origine, quoique bonne en tant que substance, comme en général à tous les hommes mauvais Dieu accorde l'accroissement, la forme, la vie et la santé par une bonté purement gratuite, sans aucune nécessité de sa part, par sa puissance infinie et son irrépréhensible vérité. Tout relève absolument de la puissance de Dieu, ce qui est baptisé comme ce qui naît; le démon lui-même ne saurait s'y soustraire, et vous osez établir entre ces deux choses une distinction? Voulez-vous dire qu'il est préférable de naître que d'être baptisé? Ou bien vaut-il mieux être baptisé, parce qu'alors on a les deux choses à la fois? En effet, il faut d'abord naître avant de pouvoir être baptisé. Ou enfin, mettez-vous entre ces deux états la balance égale? Si vos prédilections sont pour la naissance, vous faites injure à la régénération spirituelle, à laquelle vous préférez sacrilègement la génération charnelle. C'est bien par un calcul de votre part que vous avez dit : « Ce qui est lavé », et non pas : Ce qui renaît; ne deviez-vous pas faire la part de Dieu aussi vile que possible, du moins quant à l'expression, dans ce contrat réciproque que vous supposez entre Dieu et le démon, et dont vous nous attribuez calomnieusement la responsabilité? Vous pouviez indifféremment vous servir des expressions suivantes : ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé ; toutes ces expressions tirées du grec reçoivent de notre langage latin une précision qui les rend synonymes du sacrement de la régénération. Vous les avez négligées à dessein pour choisir de préférence le mot le plus propre à jeter le mépris sur ce que vous disiez. En effet, tous vos lecteurs auraient certainement préféré à ce qui naît ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé; tandis qu'au contraire vous avez pensé qu'on préférerait facilement ce qui naît à ce qui est lavé ou arrosé. Toutefois, s'il est vrai de dire qu'autant le ciel est distant de la terre, autant l'homme purifié pour porter en soi l'image de l'homme céleste l'emporte sur l'homme qui naît pour porter en soi l'image de l'homme terrestre<sup>505</sup>, le partage jaloux et intéressé que vous faites entre Dieu et l'homme ne s'évanouit-il pas au moindre souffle? Du reste, nous ne devons pas nous étonner que Dieu revendique pour lui l'image de l'homme céleste, imprimée dans une sainte purification, tandis qu'il laisse le démon régner sur (image de l'homme terrestre, image souillée par la faute originelle, jusqu'à

---

<sup>505</sup>Lévit. XII.

ce qu'il lui soit donné de renaître en Jésus-Christ et de recevoir l'image de l'homme céleste.

27.

D'ailleurs, si, mettant sur une balance égale l'ablution et ta naissance, vous prétendez prouver par là que les enfants avant la régénération ne sont pas soumis à l'empire du démon, et détruire cette égalité de partage dont nous parlions tout à l'heure, et qui attribuait à Dieu ce qui est lavé, et au démon ce qui naît ; je m'empare de ce nouveau subterfuge et j'en conclus que, si vous mettez sur le même pied d'égalité l'ablution et la naissance, c'est uniquement pour prouver l'inutilité parfaite de l'ablution, puisque la naissance vaut autant que l'ablution, et par là même doit suffire. Pourtant, grâce à Dieu, vous n'êtes point encore tombé dans cet abîme, malgré toutes les apparences. En effet, vous exigez de ceux qui naissent qu'ils soient lavés, avant de les admettre dans le royaume de Dieu; ce qui prouve que, malgré tout, vous préférez l'ablution à la naissance. Maintenant donc, expliquez-vous à vous-même comment il peut n'y avoir aucune injustice à sentir sous le joug de celui qui a été chassé du royaume de Dieu, tous ceux qui ne sont pas admis dans le royaume de Dieu ; et sous le joug de celui qui a perdu la vie, tous ceux qui n'ont pas la vie. Or, les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, et ils ne le possèdent qu'autant qu'ils l'ont revêtu, selon cette parole : « Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus Christ<sup>506</sup> ». Les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, c'est saint Jean lui-même qui nous l'atteste en ces termes : « Celui qui possède le Fils possède la vie ; et celui qui ne possède pas le Fils ne possède pas la vie<sup>507</sup> ». Est-ce donc à tort que l'on regarde comme morts ceux qui n'ont pas la vie et qui n'ont pu la recouvrer que par la mort de Jésus-Christ ? Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Or, l'épître aux Hébreux nous apprend que Jésus-Christ est mort, « afin d'expulser par sa mort celui qui avait la puissance de la mort, c'est à -dire le démon<sup>508</sup> ». Pourquoi donc nous étonner, quand on nous enseigne que les enfants, tant qu'ils sont morts, et avant de posséder celui qui est mort pour les morts, soient sous le joug de celui qui a la puissance de la mort ?

28.

Vous énumérez ensuite les vérités hautement proclamées par la foi chrétienne, vous en rappelez surtout que nous prêchons nous-même et qui ne sont pour nous l'objet d'aucun doute, sans en excepter cette dernière L'homme ne peut commettre de péché sans le concours de son libre arbitre ». En effet, ce péché lui-même qui nous est transmis par notre origine, n'a été primitivement commis que par le concours du libre arbitre du premier homme, par qui

---

<sup>506</sup>Lévit. XII.

<sup>507</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>508</sup>Ps. L. 7.

le péché est entré dans le monde, et par qui il est passé dans tous les hommes<sup>509</sup>. Vous ajoutez . « Personne ne peut être rendu responsable des péchés d'autrui » ; mais tout dépend de la manière d'interpréter cette proposition. Je ne parle en ce moment , ni du péché commis par David et qui a entraîné la mort de tant de milliers d'hommes<sup>510</sup>, ni de l'anathème qui, pour la faute d'un seul, fut lancé contre l'armée tout entière, quoique entièrement étrangère à ce crime qu'elle ne connaissait même pas<sup>511</sup>. Ce genre de péchés ou de châtements ne rentre pas dans la question qui nous occupe. Quant aux péchés de nos parents, ils nous sont étrangers à un point de vue, et deviennent nôtres à un autre point de vue ; ils nous sont étrangers en tant qu'actions propres et personnelles, mais ils deviennent nôtres en vertu de la loi de transmission et de solidarité. Cette loi seule nous explique pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance jusqu'à leur mort, n'est à aucun titre une injustice.

## 29.

Vous citez ces paroles de l'Apôtre : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps<sup>512</sup> ». Or, comment donc faites-vous aux enfants l'application de ces paroles ? Comparaitront-ils, oui ou non, devant le tribunal de Jésus-Christ ? S'ils ne doivent pas y comparaître, pourquoi citer ce passage qui n'aurait aucune application possible à ces enfants dont nous nous occupons en ce moment. S'ils doivent y comparaître, comment pourront-ils recevoir selon leurs oeuvres, eux qui n'ont fait aucune oeuvre ; à moins qu'il ne leur soit tenu compte de la foi qu'ils auront professée par le coeur et par les lèvres de leurs parrains et marraines, ou de l'incrédulité dans laquelle on les aura laissés ? L'Apôtre parle des actions faites « pendant que chacun était revêtu de son corps », c'est-à-dire pendant qu'il jouissait en lui-même de la vie. Quel bien peut présenter un enfant pour entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'on ne lui tienne compte de ce qu'il a fait dans la personne de ceux qui l'ont tenu sur les fonts du baptême, c'est-à-dire de sa profession de foi ? De même donc que cette profession lui méritera, pour récompense, d'entrer dans le royaume de Dieu ; de même, s'il n'a pas cru, cette absence de foi sera contre lui un titre de condamnation, car sur ce point l'Évangile est formel: «Celui qui ne croira pas sera condamné<sup>513</sup> ». D'ailleurs la proposition de l'Apôtre ne laisse possible aucun moyen terme : «Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive selon ses oeuvres, soit bonnes, soit mauvaises ». Voyez donc quelle inconséquence de votre part ; vous refusez à l'enfant toute solidarité avec le péché d'autrui,

---

<sup>509</sup>Lévit. XII.

<sup>510</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>511</sup>Ps. L. 7.

<sup>512</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>513</sup>Lévit. XII.

et vous prétendez qu'il est solidaire du bien d'autrui, jusqu'à mériter par là, non pas telle récompense en général, mais même le royaume de Dieu. La profession de foi qu'il fait par un autre ne lui est-elle pas aussi étrangère que le péché qu'il a commis dans un autre? Nous affirmons donc que le baptême efface tous les péchés, et que celui qui est régénéré se trouve entièrement purifié. Par conséquent, tous les enfants des hommes contractent par la génération la faute qui ne peut être effacée que par la régénération.

**30.**

En disant de la concupiscence qu'« elle n'est pas partout et toujours rebelle à l'esprit », vous confessez qu'elle l'est du moins quelquefois ; et vous n'avouez pas que la guerre qu'elle vous fait soit un véritable supplice ? « Il faut proclamer », dites-vous, « que Dieu a créé les enfants dans le seul état véritablement digne de ses mains, c'est-à-dire dans l'innocence ». Que répondriez-vous donc à celui qui, par piété et pour la plus grande gloire de Dieu, viendrait vous dire qu'il n'a pu sortir des mains de Dieu que des oeuvres belles et parfaites ? Pourtant combien d'êtres viennent au monde difformes, malades, horribles et monstrueux ? et cependant ces êtres, dans leur substance, leurs parties, leur vie et leur existence, n'ont pu être créés que par le Dieu véritable et bon.

**31.**

Vous me sommer de vous dire comment le démon peut oser revendiquer pour lui des enfants qui ont été créés en Jésus-Christ, c'est-à-dire dans sa vertu? » Dites-moi donc vous-même, si vous le pouvez, comment il revendique pour lui-même, d'une manière claire et formelle, les enfants que tourmentent les esprits immondes. Si vous dites qu'ils lui ont été livrés, vous convenez avec moi du supplice, mais veuillez m'en dire la cause; vous voyez avec moi le châtement, mais vous qui prétendez que nous ne pouvons être solidaires des fautes de nos parents, montrez-moi dans les enfants une faute qui ait pu leur mériter ce châtement, car tous deux nous confessons que Dieu est juste. Bien plutôt ne reconnaissez-vous pas que c'est là une partie de ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants depuis leur naissance jusqu'à leur mort ? Les infortunes diverses qui viennent si souvent s'abattre sur le genre humain nous prouvent clairement que ces hommes, nés enfants de colère, doivent trouver dans les épreuves, le gage de la promesse qui les appelle à devenir les enfants de la miséricorde et les héritiers du siècle futur; sans oublier que, dans ce bas monde, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, ils ne peuvent s'attendre qu'à porter le joug. Il n'est pas même jusqu'aux enfants déjà baptisés qui n'éprouvent parfois les assauts du démon, sans compter les autres malheurs inhérents à notre nature ; ils sont, sans doute, délivrés de la puissance des ténèbres, mais ils ont toujours à craindre de se laisser entraîner par elles dans les supplices éternels.

32.

Vous revenez sur ce que vous avez déjà dit; moi-même je vous ai déjà répondu<sup>514</sup>, et cependant je ne dois pas laisser vos paroles passer sous silence. Vous dites : « Puisque Dieu, sans aucun mérite personnel de leur part, accorde aux enfants la gloire de la régénération, ne nous enseigne-t-il pas clairement que ces enfants sont par là même sa propriété, son droit, l'objet de sa sollicitude, puisqu'il prévient leur volonté par l'abondance ineffable de ses bienfaits ? » Mais voici qu'il refuse cette même faveur à une multitude d'autres enfants qu'il a créés également innocents, purs et à son image; quel crime ont donc commis ces enfants, pour que Dieu refuse de prévenir leur volonté par l'abondance ineffable de ses bienfaits, et qu'il repousse loin. de son royaume ces créatures formées à son image? Si cette exclusion n'est pas pour eux un supplice, ces images de Dieu aussi innocentes que nombreuses n'aimeraient donc pas le royaume. de Dieu. Si elles l'aiment, elles l'aimeraient autant que des âmes innocentes doivent aimer le royaume de celui qui les a créées à son image; et vous pourriez dire que cette séparation ne sera pas pour elles un tourment? D'ailleurs, placez-les où vous voudrez, dans quel état vous voudrez, sous un Dieu juge qui n'est point l'esclave de la fatalité et ne se laisse nullement corrompre par l'acceptation des personnes; toujours est-il qu'elles ne goûteront pas les joies de ce royaume, que posséderont ceux qui n'auraient également mérité d'aucune manière ni en bien ni en mal. Or, je dis que si ces enfants n'étaient pas coupables de quelque faute, leur cause étant commune avec les autres, ils ne seraient pas exclus de la participation commune à un aussi grand bienfait. Donc, comme nous l'avons souvent répété, à l'occasion de ces vases de colère, Dieu a voulu faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, comme parle l'Apôtre<sup>515</sup>, de crainte qu'ils ne se glorifient comme si cette gloire ils l'eussent méritée par leurs oeuvres, tandis qu'ils doivent se convaincre qu'ils pouvaient très justement partager le sort de tous ceux dont ils partageaient la mort.

33.

Si donc vous voulez écouter les enseignements de la sagesse, appliquez aux enfants cette parole formulée par l'Apôtre à la gloire de Dieu le Père : « Qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres et transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé<sup>516</sup> » ; et cette autre : « Autrefois, et par nature, nous étions nous aussi, comme les autres, des enfants de colère<sup>517</sup> ». Enfin tous ceux qui meurent au péché sont délivrés de la puissance des ténèbres et étaient autrefois des enfants de colère. Or, tous ceux qui sont baptisés dans la mort de Jésus-Christ meurent au péché, afin de vivre pour Dieu. Par conséquent, tous ceux qui sont baptisés en

---

<sup>514</sup>Lévit. XII.

<sup>515</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>516</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>517</sup>Ps. L. 7.

Jésus-Christ sont baptisés dans sa mort. Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, ils meurent au péché et sont délivrés de la puissance des ténèbres, qui faisaient d'eux, par nature, des enfants de colère. Vous faites remarquer que « ces mots de l'Apôtre : Par nature enfants de colère, peuvent s'entendre en ce sens: Entièrement enfants de colère ». Cette observation n'aurait-elle pas dû vous faire comprendre que nous soutenons contre vous l'antique foi catholique, car vous ne trouverez nulle part, à moins qu'il n'ait été corrigé ou plutôt faussé dans vos mains, aucun manuscrit latin qui ne porte ces mots: « Par nature ». Les anciens interprètes n'auraient-ils pas dû s'épargner cette expression, si elle n'était pas exigée par cette antiquité de la foi contre laquelle s'insurge votre criminelle nouveauté ?

#### 34.

Mais vous vous faites de vous-même une trop haute idée, pour vouloir vous. mêler à la foule du peuple. De nouveau vous rejetez la croyance, de ce peuple, dans l'âme duquel vous aviez soufflé contre moi toutes les haines possibles , pour faire contre-poids à l'indignation qu'il nourrissait contre vous. Mais en y réfléchissant quelque peu, vous avez parfaitement compris que tous vos arguments étaient frappés d'une honteuse impuissance, auprès de ce peuple attaché du fond de ses entrailles à la vérité et à l'antiquité de la foi catholique. Froissé de cette cruelle déception, vous vous retournez vers ce .peuple pour lui lancer une parole de mépris, et parcourant les différentes classes dont se compose cette innocente multitude de chrétiens, parmi lesquels vous signalez spécialement ces scolastiques auditeurs », vous leur conseillez de s'écrier contre moi : « O temps, ô mœurs !<sup>518</sup> » Et cependant vous redoutez le jugement de cet humble vulgaire, dans les rangs duquel vous avez pu trouver des partisans assez, furibonds pour tenter de m'effrayer par ces paroles de Tullius Cicéron, comme si « je soutenais que dans l'homme les membres générateurs n'ont pas la même origine que tous les autres membres ». Mais je puis leur répondre : M'attribuer ce langage , c'est un infâme mensonge; je condamne la concupiscence, et non pas les membres; je dénonce le vice, et non pas la nature ; cet adversaire qui me calomnie devant vous , ose bien, dans l'Église de Dieu, bravant la majesté de son maître qui est au ciel, faire l'éloge de la concupiscence; s'il était assis parmi les auditeurs, aucun de ses maîtres ne lui proposerait de répéter cet éloge, dans la crainte de blesser profondément votre pudeur naturelle. Enfin, cette foule ne pourrait-elle pas emprunter à Cicéron les paroles qui vous concernent, et vous dire entre autres choses De notre côté se lève la pudeur, du vôtre la pétulance ; la continence est pour nous, « pour vous est la passion<sup>519</sup> ».

---

<sup>518</sup>Lévit. XII.

<sup>519</sup>Rom. VI, 3, 11.

35.

Mais voici que votre courroux s'enflamme contre je ne sais quels téméraires qui ont osé quitter vos rangs pour embrasser la foi catholique. Toutefois, la meilleure preuve que vous pussiez nous donner de la crainte qu'ils vous inspirent, c'était de n'oser pas nous décliner leurs noms; vous sentiez bien que, vous entendant leur reprocher calomnieusement certains crimes, ils se trouveraient promptement en mesure de vous en reprocher à vous-même, sinon de vrais, du moins de plus probables. Pourtant, quels qu'ils soient, il suffit qu'ils s'inspirent des graves leçons de la sagesse, pour repousser cet indigne moyen de vengeance, et vous pardonner généreusement, selon cette parole de l'Apôtre : « Ne rendez pas le mal pour le mal<sup>520</sup> ». Vous, du moins, ne refusez pas d'entendre les conseils de celui à qui vous avez emprunté ce cri. « O temps, ô moeurs ! » Écoutez cet avis qu'il vous donne : « Autant vous êtes pur de toutes les turpitudes humaines », si toutefois vous en êtes pur, « autant vous devez vous défier de la liberté des paroles; ne dites pas contre les autres ce qui vous ferait rougir, s'il et vous était dit contre vous-même ». Vos lecteurs savent que vous tenez contre certains de vos adversaires que je ne connais pas, un langage que nous sommes loin de trouver sur les lèvres de ceux qui, par amour pour la continence, ont renoncé courageusement à l'hérésie pélagienne. Peu m'importe, du reste, à quels ou quelles sont ceux ou celles que vous trompez en leur faisant croire qu'il me serait arrivé de dire que « même dans un corps carié il est impossible d'enchaîner la passion ». Puisque je déclare que cette concupiscence peut et doit être enchaînée, je la regarde donc comme un mal. Celui qui nie de la concupiscence qu'elle soit un mal, qu'il m'explique comment il peut voir un bien dans une passion qu'il faut sans cesse réprimer, parce qu'elle est sans cesse en guerre contre l'esprit. Je dis donc que la concupiscence peut être réprimée, non-seulement par les vieillards, mais encore par les jeunes gens; et ce qui métonne souverainement, c'est que cette passion puisse être louée par des hommes qui aimeraient la continence.

36.

Qui d'entre nous. a jamais dit que « le mal transmis originairement aux enfants peut exister ou a jamais existé en dehors de la substance à laquelle il adhère? » Supposant que nous enseignons cette erreur, vous en appelez au jugement des dialecticiens, et vous vous riez du pauvre peuple, comme si j'en appelais contre vous à son jugement, quand. il est certain que de semblables matières ne sont pas de sa compétence. J'ajoute que, si vous n'aviez pas fait de ces sujets l'objet d'une étude particulière, la machine du dogme Pélagien aurait été privée de son architecte nécessaire. Si vous voulez vivre, gardez-vous de rechercher cette sagesse de langage qui anéantit la croix de Jésus-Christ<sup>521</sup>. Déjà, dans le livre précédent, nous avons étudié la communication qui se fait, non point par voie de migration, mais

---

<sup>520</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>521</sup>Lévit. XII.

par voie d'affection, des qualités de certaines substances à d'autres substances<sup>522</sup>. Si vous dédaignez le jugement du peuple, prêtez l'oreille à la sentence de ces juges dont je vous ai parlé dans mes deux premiers livres, et que je vous ai montrés jouissant dans l'Eglise de Jésus-Christ de l'autorité la plus haute et la plus imposante.

**37.**

Comment donc osez-vous accuser de prévarication le pape Zozime d'heureuse mémoire, pour vous donner le droit de persévérer dans votre dérèglement? Ce pape ne s'est point départi de la ligne de conduite tracée par son prédécesseur, dont vous avez craint de prononcer le nom ; toutes vos prédilections sont pour Zozime, parce qu'il se montra d'abord d'une très-grande condescendance à l'égard de Célestins, qui s'était déclaré tout prêt à corriger tout ce qui, dans votre doctrine, pourrait paraître répréhensible, et avait promis de se conformer absolument aux lettres du pape Innocent.

**38.**

Souvenez-vous de l'insultante ironie avec laquelle vous nous objectez la dissension qui se forma parmi le peuple romain, quand il fut question de choisir un successeur à Zozime. Veuillez me dire si ces troubles n'ont eu pour cause que la libre volonté du peuple. Si vous le niez, comment donc défendez-vous le libre arbitre ? Si vous l'affirmez, comment donc pouvez-vous voir dans ce fait « la preuve évidente de la vengeance de Dieu » ; et comment, au mépris de vos propres doctrines, affectez-vous de nous faire croire que Dieu lui-même s'est armé de sa justice pour vous venger? Vous nous concédez peut-être aujourd'hui ce que jusque-là vous nous aviez refusé avec une incroyable obstination, à savoir que, par un jugement mystérieux de Dieu, l'on rencontre parfois dans les volontés même des hommes telle ou telle disposition qui est à la fois un péché et un châtement du péché ! Si telle n'était point la pensée qui vous inspire, de quel droit pourriez-vous dire que telle conduite tenue par les hommes est une vengeance de Dieu ? Remarquons enfin que l'Eglise romaine n'avait pas encore condamné les Pélagiens, lorsque survint le conflit entre le bienheureux Damas et Ursicinus.

**39.**

Vous me reprochez ensuite « d'avoir changé d'opinion, puisque, au début de ma conversion, je pensais absolument comme vous ». Mais vous êtes trompeur ou trompé, soit que vous cherchiez l'occasion de calomnier ma doctrine, soit que vous ne la compreniez pas, ou plutôt que vous ne preniez même pas la peine de lire ce que j'ai écrit à cette époque. Que le péché soit entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la

---

<sup>522</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

mort soit passée dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché<sup>523</sup> ; c'est là une vérité que j'ai crue et enseignée dès le commencement de ma conversion , comme je la crois et l'enseigne aujourd'hui. Pour preuve, je vous renvoie à mes ouvrages d'une date antérieure à mon élévation au sacerdoce, et à peu près contemporains de ma conversion; je connaissais peu alors les saintes Ecritures, et cependant ma croyance et mes discours, ou mes discussions ont toujours été conformes à l'antique enseignement de l'Eglise. Ces misères aussi profondes que manifestes, qui rendent l'homme semblable à la vanité, font de ses jours une ombre qui passe avec rapidité<sup>524</sup>, et de lui-même une vanité universelle<sup>525</sup>, je les ai toujours regardées comme une triste conséquence de ce péché originel, dans lequel le genre humain est tombé tout entier. Le seul libérateur possible, c'est celui qui a dit : « La vérité vous délivrera<sup>526</sup>; je suis la vérité<sup>527</sup>; si le Fils vous délivre, vous serez vraiment libres<sup>528</sup> ».

C'est de la vanité que la vérité nous délivre, mais selon la grâce, et non selon nos mérites; par miséricorde et non par obligation. La justice avait exigé que nous fussions soumis à la vanité ; la miséricorde demande que nous soyons délivrés par la vérité, et tous les mérites que nous pouvons acquérir, nous proclamons qu'ils ne sont en nous que des dons de Dieu.

#### 40.

Discutons maintenant cette autre calomnie dont il vous plaît de me charger. J'aurais dit : « des hommes baptisés qu'ils sont en partie purifiés ; et cette doctrine apparaîtrait surtout dans mes sermons ». En conséquence, vous vous proposez surtout, dans votre discussion, d'étudier ces discours dans lesquels vous croyez trouver la preuve de votre assertion calomnieuse. Béni soit Dieu, car j'ai toujours enseigné que « la concupiscence de la chair ne doit pas être imputée au mariage, mais tolérée dans le mariage. « Elle n'est pas un bien résultant de l'union naturelle, mais un mal survenu en conséquence de l'ancien péché. Aussi suffit-elle à nous expliquer pourquoi les fruits issus du mariage juste et légitime des enfants de Dieu, naissent non pas enfants de Dieu, mais enfants du siècle. En effet, les parents déjà régénérés engendrent, non pas en tant qu'ils sont les enfants de Dieu, mais en tant qu'ils sont encore les enfants du siècle. Le Sauveur n'a-t-il pas dit formellement : Les enfants de ce siècle engendrent et sont engendrés<sup>529</sup> ? Dès lors, en tant que nous sommes encore les enfants de ce siècle, notre homme extérieur se corrompt, et ne peut engendrer que des enfants de ce siècle: et pour devenir les enfants de Dieu, nous avons besoin que notre homme

---

<sup>523</sup>Lévit. XII.

<sup>524</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>525</sup>Ps. L. 7.

<sup>526</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>527</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>528</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>529</sup>Lévit. XII.

intérieur se renouvelle de jour en jour<sup>530</sup>. Il est vrai que l'homme extérieur a été sanctifié par le baptême, et a reçu l'espérance de l'incorruption future, voilà pourquoi c'est avec raison qu'il est appelé le temple de Dieu<sup>531</sup>; toutefois cette glorieuse dénomination a pour principe, non pas seulement la sanctification présente, mais cette espérance ainsi formulée par l'Apôtre : Possédant les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, dans l'attente de l'adoption divine, dont l'effet sera la rédemption de nos corps<sup>532</sup>. Si donc, selon l'Apôtre, nous attendons la rédemption de notre corps, « nous ne possédons encore cette rédemption qu'en espérance, et non en réalité<sup>533</sup> ». Tout ce qu'expriment ces paroles, le chrétien baptisé l'éprouve art dedans de lui-même, et s'écrie avec l'Apôtre : « Nous gémissons en nous-mêmes » ; ou encore : « Pendant que nous sommes dans ce corps, comme dans une tente, nous gémissons sous sa pesanteur<sup>534</sup> » ; et enfin, comme l'auteur de la sagesse : « Ce corps corruptible appesantit l'âme, et cette habitation terrestre comprime l'essor de l'esprit vers ses nombreuses pensées<sup>535</sup> ». Pour vous, immortel concitoyen des anges dans le ciel, vous vous riez des plaintes de notre faiblesse et de notre mortalité ; et, déroulant fallacieusement ces plaintes, vous m'accusez de dire que « la grâce ne produit pas la parfaite rénovation de l'homme ». Ce n'est point là ce que j'avance; écoutez ma doctrine. La grâce renouvelle parfaitement l'homme, puisqu'elle le conduit à l'immortalité du corps, et à la félicité parfaite. Pour le moment elle le renouvelle, quant à ce qui regarde la délivrance de tous les péchés, non pas quant à ce qui regarde la délivrance de tous les maux et de toute corruption de notre mortalité, sous le poids de laquelle notre âme se sent toujours accablée. De là ce gémissement que l'Apôtre exhale pour lui-même, quand il s'écrie : « Nous gémissons en nous-mêmes ». Quant à la perfection dont nous conservons l'espérance, nous entrons par le baptême dans la voie qui doit nous y conduire. Du reste, tous les enfants du siècle ne sont pas pour cela les enfants du démon, tandis que tout enfant du démon est nécessairement enfant du siècle. Même parmi les enfants de Dieu, il en est qui sont encore enfants du siècle, voilà pourquoi ils se marient; quant aux enfants qu'ils engendrent dans la chair, ils ne sont pas les enfants de Dieu, car pour devenir les enfants de Dieu, il leur faut naître de Dieu, et non pas de la chair, du sang, de la volonté de l'homme ou de la volonté de la chair<sup>536</sup>. Ainsi donc, par le baptême, la sanctification est conférée au corps lui-même, et cependant le temps n'est point encore venu pour lui de dépouiller cette corruption, qui est pour l'âme un fardeau si pesant. Ces corps, je les suppose aussi chastes que possible, précisément parce que les membres n'obéissent pas aux désirs du péché, et méritent ainsi d'appartenir au temple de Dieu; toutefois, la grâce n'a point encore achevé son oeuvre de

---

<sup>530</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>531</sup>Ps. L. 7.

<sup>532</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>533</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>534</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>535</sup>II Cor. V, 14.

<sup>536</sup>Gal. IV, 24.

perfection dans cet édifice mortel, tout le temps que la chair convoite contre l'esprit et soulève ces mouvements mauvais contre lesquels il faut une répression énergique, tout le temps aussi que l'esprit convoite contre la chair<sup>537</sup>, pour assurer la persévérance de la sainteté.

#### 41.

Personne n'ignore qu'en votre qualité d'illustre docteur vous voulez bien nous apprendre que, « si la chair convoite, c'est parce que l'âme convoite charnellement ». En effet, retranchez l'âme, il n'y a plus de possible aucune concupiscence de la chair. Pour convoiter, il faut d'abord vivre et sentir; les eunuques n'éprouvent-ils pas eux-mêmes une certaine concupiscence contre laquelle doit s'armer leur chasteté ? sans doute cette concupiscence est moins violente, parce qu'elle ne trouve plus de matière sur laquelle elle puisse agir; voilà pourquoi la chasteté rencontre dans la passion beaucoup moins de résistance. Cependant la lutte existe, et la chasteté a besoin encore de toute son énergie pour enchaîner ces instincts dépravés dont nous trouvons un exemple dans cet eunuque de Valentinien le Jeune, Calligonus, convaincu de crime par les aveux d'une concubine, et frappé à mort par un glaive vengeur. D'ailleurs, ces paroles de l'Ecclésiastique : « Contemplant de mes yeux et gémissant comme un eunuque serrant une vierge dans ses bras et soupirant<sup>538</sup> », ne prouvent-elles pas que l'homme physiquement impuissant à satisfaire ses désirs n'en éprouve pas moins les affections de la concupiscence de la chair? Voilà pourquoi l'âme, par les mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit, s'oppose à ces autres mouvements qu'elle ressent selon la chair; et réciproquement, par les mouvements qu'elle ressent selon la chair, elle s'oppose à ces autres mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit. De là cette proposition : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair ». De là aussi nous disons de notre âme qu'« elle se renouvelle de jour en jour<sup>539</sup> ». N'est-ce point de sa part avancer dans la sainteté, que d'affaiblir et de diminuer de plus en plus ces cupidités charnelles auxquelles elle refuse son consentement? C'est à des chrétiens que l'Apôtre disait : « Mortifiez vos membres qui sont sur la terre ». Il nomme aussitôt la fornication, la concupiscence mauvaise et l'avarice<sup>540</sup>. Comment donc un homme déjà baptisé mortifie-t-il la fornication qu'il ne commet pas, et « dans laquelle », selon vous, « il n'a rien à mortifier? » Comment, dis-je, obéit-il à ce précepte de l'Apôtre : « Mortifiez la fornication? » N'est-ce point en combattant ces désirs auxquels il ne consent pas, et qui vont toujours s'affaiblissant, sans disparaître jamais, dans tous ceux qui marchent vers la perfection et ne commettent la fornication ni dans leur consentement, ni dans leurs oeuvres ? C'est là ce qui se passe dans le temple de Dieu quand, avec la grâce divine, on y accomplit les commandements du Seigneur. Les oeuvres de l'esprit s'y développent, les oeuvres de la chair y sont enchaînées par la mortification. « Car si vous

---

<sup>537</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

<sup>538</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>539</sup>Ps. L. 7.

<sup>540</sup>Lévit. XII.

vivez selon la chair, vous mourrez, et si par l'esprit vous mortifiez les oeuvres de la chair, vous vivrez ». Pour mieux nous faire comprendre que ces précieux résultats ne sont dus qu'à la grâce, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Car ceux-là sont les enfants de Dieu, qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu<sup>541</sup> ». Tous ceux donc qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu, mortifient par l'esprit les oeuvres de la chair.

#### 42.

Les chrétiens ont donc tout tracé le plan de ce qu'ils doivent faire en eux-mêmes, c'est-à-dire dans le temple de Dieu, que nous construisons dans le temps pour en faire la dédicace à la fin du monde. Ce temple est construit après la captivité, comme l'indique clairement l'inscription du psaume, c'est-à-dire après l'expulsion de l'ennemi qui nous retenait captifs. N'est-il pas étonnant que, dans la classification des psaumes, le psaume de la dédicace du temple précède le psaume de sa construction? Si le psaume de la dédicace précède, c'est parce qu'il chante cette demeure dont l'Architecte a dit : « Détruisez ce temple, et je le reconstruirai en trois jours<sup>542</sup> ». Le suivant, composé pour la reconstruction du temple après la captivité, prophétisait l'Eglise. Il commence ainsi : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau ; que toute la terre chante au Seigneur<sup>543</sup> ».

Que Dieu garde les chrétiens de cet orgueil insensé qui leur ferait croire qu'ils ont atteint la perfection, parce qu'il est écrit: « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple<sup>544</sup> ; ne savez-vous pas que vos corps sont le temple de l'Esprit-Saint que vous avez reçu de Dieu<sup>545</sup>? Nous sommes les temples vivants de Dieu<sup>546</sup> » ; et autres paroles du même genre. Il ne s'agit dans tous ces passages que d'une vocation à devenir le temple de Dieu; et la construction de ce temple s'opère par la mortification de nos membres qui sont sur la terre. En effet, quoique nous soyons déjà morts au péché, et que nous vivions pour Dieu, cependant nous trouvons toujours en nous de quoi mortifier, si nous ne voulons pas que le péché règne dans notre corps mortel et nous rende esclave de ses convoitises<sup>547</sup>. Nous avons été arrachés à cet esclavage par la rémission pleine et parfaite de nos péchés, et cependant il nous reste assez d'ennemis pour contraindre les âmes chastes à une guerre continuelle. Qu'il me suffise de nommer cette concupiscence dont les époux chrétiens savent faire un bon usage. Malgré ce bon usage, la génération se fait toujours dans le mal, et le bien qui en sort n'est pas sans un mélange de mal; voilà pourquoi il doit renaître, s'il veut être délivré de ce mal. L'enfant que Dieu crée et que l'homme engendre est bon en lui-même en tant

---

<sup>541</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>542</sup>Ps. L. 7.

<sup>543</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>544</sup>Lévit. XII.

<sup>545</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>546</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>547</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

qu'il est homme; et cependant il apporte aussi le mal en naissant, puisque la régénération seule peut le délivrer du mal qui lui est transmis par le premier et le plus grand de tous les péchés.

43.

Vous ne pouvez croire, dites-vous, «que dans le sein d'une femme baptisée, dont le corps est le temple de Dieu, l'homme soit a formé de telle sorte qu'il tombe sous le joug du démon, jusqu'à ce qu'il renaisse en Dieu et pour Dieu ». Mais ce qui métonne bien plus encore, c'est que Dieu agisse là où il ne demeure pas. Il n'habite pas dans un corps soumis aux péchés<sup>548</sup>, et cependant c'est lui qui crée l'homme dans le sein d'une prostituée. Il touche à tout avec sa pureté parfaite, et rien de souillé ne saurait l'atteindre<sup>549</sup>. Enfin, mon étonnement est à son comble, lorsque je le vois quelquefois adopter pour enfant celui qu'il forme dans le sein de la femme la plus impudique, tandis qu'il refuse quelquefois la même faveur à celui qu'il forme dans le sein d'une mère chrétienne et pieuse. Celui-là, je ne sais par suite de quelle prévision, a le bonheur d'arriver as baptême, tandis que celui-ci est frappé d'une mort prématurée qui le prive de ce bienfait. C'est ainsi que Dieu, dont la puissance gouverne toutes choses, établit comme cohéritier de Jésus-Christ celui-là même qu'il a formé dans la sentine du démon, tandis qu'il refuse l'entrée de son royaume à celui qu'il a formé dans son temple. Ou bien, s'il veut la lui donner, pourquoi donc ne fait-il pas ce qu'il veut? Vous n'avez pas à nous objecter ici, comme vous le faites pour les adultes, que Dieu veut et que l'enfant ne veut pas. Puisqu'on ne peut invoquer ici ni l'immobilité du destin, ni la témérité de la fortune, ni la dignité de la personne, que reste-t-il devant nous, si ce n'est la profondeur de la miséricorde et de la vérité? Sachons donc et comprenons cet incompréhensible mystère des deux hommes, par l'un desquels le péché est entré dans le monde, et dont l'autre efface les péchés du monde; comprenons que tous les enfants de la concupiscence charnelle, de quelque manière qu'ils naissent, subissent justement ce joug qui pèse si lourd sur la, enfants d'Adam ; comprenons enfin que tous ces enfants de la grâce spirituelle, de quelque manière qu'ils naissent, sont appelés, sans aucun mérite de leur part, à goûter les douceurs du joug des enfants de Dieu. Par conséquent, il subit la condition de sa nature celui qui, formé dans un corps étranger qui est le temple de Dieu, est cependant édifié de telle sorte qu'il ne soit pas lui-même le temple de Dieu, quoiqu'il soit construit dans le temple de Dieu. Si le corps d'une mère est devenu le temple de Dieu, c'est par grâce et non par nature, et cette grâce est conférée, non point par la conception, mais par la régénération, Si l'enfant qui naît faisait essentiellement partie intrinsèque du corps de sa mère, devrait-on baptiser cet enfant, supposé que si mère ait été baptisée, à l'article de la mort, pendant qu'elle le portait dans son sein? Pourtant on baptise cet enfant, et il ne vient à personne de dire qu'il ait été

---

<sup>548</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>549</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

baptisé Jeu fois. Quoique dans le sein de sa mère, cet enfant n'était donc pas une partie du corps maternel ; et cependant, sans être le temple de Dieu, il était créé dans le temple de Dieu. De même, dans une femme fidèle Dieu crée un enfant infidèle; de plus, ce sont ses parents eux-mêmes qui lui ont transmis cette infidélité qu'ils n'avaient plus, il est vrai, quand ils ont engendré, mais qu'ils avaient eue également, quand ils avaient pris naissance. Ils ont donc transmis ce dont ils avaient été délivrés par la semence spirituelle dans laquelle ils avaient été régénérés, et ils l'ont transmis parce qu'il existait dans la semence charnelle par laquelle ils ont engendré cet enfant.

#### 44.

Oui, sans doute, le corps lui-même est sanctifié dans le baptême, et cette sanctification a pour résultat d'abord d'effacer tous les péchés passés, et ensuite de conférer à l'homme assez de puissance pour résister à la concupiscence de la chair qu'il porte en lui-même. Quant à détruire entièrement cette concupiscence, le baptême ne va pas jusque-là; d'où il suit rigoureusement que l'enfant subit les suites de cette concupiscence et les subira jusqu'à la mort, à moins qu'il ne renaisse en Jésus-Christ. Quand donc m'avez-vous surpris, disant dans mes discours ou dans mes livres que « les hommes reçoivent dans le baptême, non pas un renouvellement, mais un quasi-renouvellement; non pas une délivrance, mais une quasi-délivrance; non pas le salut, mais un quasi-salut? » Loin de moi la pensée de regarder comme vaine la grâce de ce sacrement, dans lequel j'ai été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, dans lequel j'ai reçu la rémission de tous mes péchés, soit de celui que j'avais apporté en naissant, soit de ceux dont je m'étais rendu coupable. J'ai reçu cette rémission, afin que je sache ne point succomber à la tentation, entraîné et séduit par ma concupiscence, et afin que je sois exaucé quand je m'écrie avec tous mes frères d'ici-bas : « Pardonnez-nous nos offenses<sup>550</sup> ». Quant à la complète disparition de cette concupiscence, je ne l'espère que dans l'éternité, où dans mes membres il n'y aura plus aucune loi pour s'opposer à la loi de mon esprit<sup>551</sup>. Je ne frappe donc point d'inanité la grâce de Dieu; son ennemi, c'est vous-même, et voici que, courant après la vaine fumée de la gloire et de la jactance, vous invoquez, dans votre discussion, l'autorité d'un Epicure, a qui a attribuait aux dieux, non pas un corps, mais une sorte de corps; non pas du sang, mais une sorte de sang<sup>552</sup> ». Puis vous saisissez cette occasion pour vous laisser aller à une digression, aussi inepte que folle, sur des opinions de philosophes qui n'ont aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Qui d'entre nous a jamais dit : « Tout ce que nous faisons en ce monde doit être regardé comme un péché? » Est-ce que Jésus-Christ lui-même n'est pas passé en faisant le bien, afin de nous soustraire à l'influence mauvaise du siècle présent?

---

<sup>550</sup>Lévit. XII.

<sup>551</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>552</sup>Ps. L. 7.

45.

C'est pour nous un devoir d'examiner avec quel soin et quelle habileté vous commentez ce passage de saint Paul : « Nous ne sommes encore sauvés qu'en espérance », et le reste jusqu'à ces mots : « La rédemption de notre corps<sup>553</sup> ». Vous affirmez que « cette résurrection ne remet aucun péché, mais a seulement purifié les mérites de chacun ». « En effet », dites-vous, « Dieu rend à chacun selon ses oeuvres » ; pourquoi donc ne nous apprenez-vous point par quelles oeuvres les enfants mériteront d'entrer dans le royaume de Dieu ? Aucun péché, sans doute, ne sera remis dans ce royaume ; et pourtant, si du moins au jugement dernier ne pouvait se faire cette rémission, le Seigneur aurait-il dit de certain péché qu' « il ne sera pardonné ni dans le siècle présent, ni dans le siècle futur<sup>554</sup> ? » N'est-ce pas cette rémission qu'espérait le bon larron, quand il s'écriait : « Sou venez-vous de moi, quand vous serez entré dans votre royaume<sup>555</sup> ? » Du reste, comme c'est là. une matière très-difficile, je ne crois pas devoir en précipiter la solution. Mais si Dieu, dans son royaume, ne remet aucun péché à ses enfants, n'est-ce point parce qu'il ne trouve en eux aucun péché à pardonner ? Et comment pourrait-il y avoir des péchés là où l'esprit, non-seulement ne consent pas à la concupiscence, mais ne convoite même plus contre la chair, puisque la chair elle-même ne convoite plus contre l'esprit ? Là se trouve le salut ineffable et parfait, de tous points supérieur à la justification du baptême ; car si, dans le baptême, tous les péchés sont remis, il reste toujours cette concupiscence charnelle contre laquelle, de la part des époux, comme de la part des vierges, doit s'engager un glorieux combat, pourvu, du moins, qu'ils aient quelque désir d'avancer dans la perfection. Vous confessez vous-même cette vérité<sup>556</sup>, mais je ne puis m'expliquer par quel malencontreux hasard vous ne vous entendez pas vous-même, quand il vous arrive de parler en faveur de la vérité.

46.

Décrivant cette suprême félicité de la résurrection, vous vous écriez : « Aucun juste n'y rendra livide son propre corps et ne le réduira en servitude ; aucun n'humiliera son âme sur la dureté de sa couche et dans la saleté des membres ». Dites-moi donc pourquoi en agit ainsi celui qui n'avait apporté aucune souillure au baptême ; pourquoi il ose rendre livide le temple de Dieu ? Est-ce que ses membres ne sont pas aussi les membres du temple de Dieu ? Pourquoi donc n'est-ce point par des parfums suaves, mais par la corruption de son temple, qu'il attire sa présence, ou qu'il implore sa miséricorde, ou qu'il calme sa colère ? Ce qu'il châtie, dompte, subjugue, opprime dans le temple de Dieu, même par la laideur et la corruption de ce temple de Dieu, direz-vous que ce n'est point un mal ? Ne voyez-vous

---

<sup>553</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>554</sup>Ps. L. 7.

<sup>555</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>556</sup>Lévit. XII.

pas, ne comprenez-vous pas qu'en persécutant avec tant de violence son propre corps, s'il n'y trouve rien qui déplaît à Dieu, sa persécution, par cela même qu'elle est inutile, fait à Dieu la plus grande injure? Pourquoi ces tergiversations, ces incertitudes? confessez donc hautement l'évidence de la vérité. Cette lividité, cette corruption dont vous nous parlez et qu'il poursuit dans sa chair, c'est bien ce que l'Apôtre nous désignait en ces termes : « Je sais que le bien n'habite pas en moi. c'est-à-dire dans ma chair<sup>557</sup> ». Pourquoi niez-vous que ce soit aussi le cri du chrétien, puisque vous reconnaissez la réalité de cette parole dans la lividité du corps et dans la corruption des membres ? L'expérience que les saints en font en eux-mêmes ne leur est infligée ni par la colère de Dieu, ni par la haine de leurs ennemis, mais par les efforts de la lutte que leur impose la continence. Mais pourquoi cette épreuve, si ce n'est parce que ici-bas l'esprit convoite contre la chair ? C'est là ce qu'assurément vous avez éprouvé vous-même. Dans votre description du bonheur de la vie future, vous ajoutiez : « Personne ne soumettra cette heureuse impudence aux outrages, ses joues aux soufflets, et ses épaules aux mauvais traitements ; la faiblesse n'aura plus à craindre les brutalités de la force ; la frugalité ne luttera plus contre la disette, la magnanimité contre les chagrins » ; vous auriez dû ajouter : « La chasteté contre la concupiscence de la chair », et vous terminez précipitamment : « Ni la patience contre la douleur ». Vous ne parlez donc absolument que des peines extérieures contre lesquelles on doit s'armer de force et de courage, sans dire un seul mot de ces mouvements intérieurs que l'on doit comprimer par la continence. Irez-vous nous accuser pas de beaucoup de lenteur intellectuelle, parce que nous n'avons pas compris que c'était à cela que vous faisiez allusion, lorsque vous nous parliez de la lividité du corps, du travail et de la corruption des membres ? Quand un homme fort se sent poursuivi, non point par un ennemi extérieur, mais par sa propre nature, c'est en lui-même qu'il trouve l'adversaire sur lequel il lui faut remporter la victoire.

#### 47.

N'oubliez pas que vous n'avez pas pu nous expliquer pourquoi l'Apôtre s'est servi de ces mots : « Attendant l'adoption<sup>558</sup> », lui qui déjà avait été adopté dans le bain de la régénération. Vous ajoutez de nouveau que « personne ne hait sa propre chair ». Qui donc a jamais soutenu le contraire ? Et cependant vous avouez que cette même chair doit être soumise à la répression de la discipline. Sur ce point encore vous formulez le langage de la vérité, mais hélas ! vous ne voulez pas l'entendre. Pourquoi donc la chair a-t-elle besoin d'être réprimée par les fidèles, si, depuis le baptême, il n'y a plus rien en elle qui convoite contre l'esprit ? Pourquoi le temple de Dieu se réprime-t-il par lui-même, si rien en lui ne résiste à l'Esprit de Dieu ? Et non-seulement ce mal existe en nous, mais il y produirait les plus tristes résultats, si la faute à laquelle nous étions enchaînés n'avait vu ses liens se briser par la rémission

---

<sup>557</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>558</sup> Lévit. XII.

des péchés. En tant que faute, ce mal originel nous est pardonné parla miséricorde de Dieu; et en tant qu'habitude, il doit être comprimé parla continence, si nous ne voulons pas lui laisser la victoire. Empêchons-le donc de nous nuire, jusqu'à ce que la mort, en le guérissant, le détruise. Ainsi donc le baptême nous confère la rémission de tous les péchés, soit du péché originel, soit des péchés actuels commis par ignorance ou avec connaissance. L'apôtre saint Jacques nous dit : « Chacun est tenté par sa propre concupiscence qui le charme et qui l'attire dans le péché; et ensuite, quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché engendre la mort<sup>559</sup> » ; or, ces paroles établissent une distinction réelle entre le fruit conçu et l'auteur de cette conception. Ce qui enfante, c'est la concupiscence ; ce qui est enfanté, c'est le péché. Mais la concupiscence n'enfante qu'autant qu'elle a conçu, et elle ne conçoit qu'autant qu'elle a obtenu l'assentiment de la volonté pour commettre le mal. Lutter contre elle, e est donc l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché. Après donc que nous avons reçu dans le baptême la rémission de tous les péchés, c'est-à-dire de tous les fruits de la concupiscence, si vous soutenez que la concupiscence elle-même a été détruite, expliquez-moi comment, pour l'empêcher de concevoir, les saints ont encore besoin de la combattre par la maigreur de a leur corps, la mortification de leurs membres et la répression de leur chair » ; car ce sont là vos propres paroles. Comment, dis-je, la maigreur, la mortification et la répression du temple de Dieu, peuvent-elles être les armes dont les saints doivent se servir contre la concupiscence; si cette concupiscence est entièrement détruite par le baptême? Non, elle ne l'est pas ; et loin de nous guérir de cette triste maladie, le bain de la régénération a laissé très-vivace en nous le sentiment de sa présence dans notre chair.

#### 48.

Quelles seraient donc l'imprudence et l'impudence, l'effronterie, l'obstination et la perversité, je dis même la démence et la folie, d'un homme qui avouerait la culpabilité des péchés et nierait que la concupiscence des péchés fût un mal, quoiqu'il lui opposât la convoitise de l'esprit pour l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché? Comment donc un mal de cette nature et de cette force, par sa seule présence, ne nous tiendrait-il pas dans la mort et ne nous entraînerait-il pas dans la mort éternelle, si le lien qui nous enchaîne à lui n'était rompu dans cette rémission de tous les péchés, laquelle s'opère dans le baptême? En vertu de ce lien de mort qui nous rattache au premier Adam, et qui ne peut être rompu que par le second Adam, tous les enfants nous sont présentés dans un état de mort véritable, non pas de cette mort qui sépare notre âme de notre corps, mais de cette mort spirituelle dans laquelle étaient ensevelis tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Car, dit l'Apôtre, et nous ne pouvons trop souvent répéter ces paroles : « Nous savons qu'un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour

---

<sup>559</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour tous et qui est ressuscité<sup>560</sup> ». Ils vivent donc, ceux pour qui est mort celui qui vivait, afin qu'ils vécussent. Cette vérité nous est encore plus clairement exprimée en ces termes : Ils sont délivrés du lien de la mort, ceux pour qui a bien voulu mourir celui qui était libre entre les morts<sup>561</sup>. Et mieux encore Ceux-là sont délivrés du péché, pour qui est mort celui qui n'avait jamais été dans le péché. Il n'est mort qu'une fois, et cependant il meurt chaque fois que, dans sa mort, est baptisé un homme de quelque âge qu'il soit; c'est-à-dire que la mort de celui qui fut toujours sans péché, communique ses mérites à celui qui, après avoir été mort dans le péché, est assez heureux pour être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, et par ce moyen mourir au péché.

#### 49.

Vous invoquez ce passage de l'Apôtre Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs ni les adorateurs des idoles », et autres qu'il énumère, « ne posséderont le royaume de Dieu ». Or, c'est à tous ces crimes que se trouvent entraînés tous ceux qui consentent aux mouvements coupables et honteux de cette concupiscence que vous louez. C'est ce qu'indique l'Apôtre : « Vous avez été ces coupables, mais vous avez été purifiés, mais vous avez été sanctifiés<sup>562</sup> ». Il constate donc qu'il s'est fait en eux une grande amélioration, non pas en ce sens qu'ils soient dépouillés de toute concupiscence, ce qui ne saurait se faire en ce monde, mais en ce sens qu'ils savent ne plus lui obéir, et c'est ce qui arrive pour toute vie sérieusement bonne et chrétienne; enfin, c'est aussi pour eux une amélioration et un bonheur de savoir que la grâce a brisé en eux le lien qui les enchaînait au mal, et cette délivrance ne peut s'opérer que par la régénération. Vous donc qui pensez que, « si la concupiscence était un mal, « elle cesserait d'exister dans celui qui reçoit le baptême », vous êtes dans l'erreur la plus profonde. Le baptême nous délivre de tous les péchés, mais non pas de tous les maux; ou bien, pour être plus exact, il nous délivre de la culpabilité de tous les maux, mais non pas de tous les maux eux-mêmes. Sommes-nous donc délivrés de la corruption du corps? Ne portons-nous pas en nous ce mal qui appesantit notre âme? Et s'est-il trompé celui qui a dit : « Le corps corruptible appesantit l'âme<sup>563</sup> ? » Sommes-nous délivrés du mal de l'ignorance, qui est la cause d'une multitude de péchés? Est-ce un mal si léger que celui qui empêche l'homme de percevoir ce qui est de l'Esprit de Dieu? Parlant des chrétiens, l'Apôtre disait : « L'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu; elles lui paraissent une folie, et il ne peut les comprendre, parce qu'on ne peut en juger que par une lumière spirituelle<sup>564</sup> ». Un peu plus loin il ajoute : « Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles. Comme à de petits

---

<sup>560</sup>Lévit. XII.

<sup>561</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>562</sup>Ps. L. 7.

<sup>563</sup>Lévit. XII.

<sup>564</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

enfants en Jésus-Christ, je ne vous ai donné que du lait, et non pas des viandes solides, parce que vous n'étiez pas encore capables de vous en nourrir, et à présent même, vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels. Car, puisqu'il y a parmi vous des jalousies, des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez selon l'homme ? » Voyez quels ne sont pas les maux qu'il attribue au mal de l'ignorance. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il s'adressait alors à des catéchumènes. Eussent-ils été des enfants en Jésus-Christ, s'ils n'avaient pas encore reçu le sacrement de la régénération? Si vous en doutez, écoutez ce que l'Apôtre leur dit un peu plus loin : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous<sup>565</sup>? » Cette fois, vous ne douterez pas, vous ne nierez pas qu'il fallait qu'ils fussent baptisés, pour pouvoir être le temple de Dieu, la demeure de l'Esprit de Dieu. Déjà même il le leur avait dit : « Avez-vous donc été baptisés au nom de Paul<sup>566</sup>? » Avouez dès lors que le bain de la régénération, en les purifiant, sans aucun doute, de tous leurs péchés, ne les avait pas délivrés de ce grand mal de l'ignorance. Par suite de ce mal de l'ignorance, les choses qui sont de l'Esprit de Dieu n'étaient que folie pour ce temple de Dieu dans lequel habitait l'Esprit de Dieu. Niais pourvu qu'ils se perfectionnassent de jour en jour, et qu'ils continuassent à marcher dans la voie où ils venaient de s'engager, la vraie science devait leur être départie de plus en plus, et le mal de l'ignorance diminuer dans la même proportion. Non-seulement cette ignorance peut diminuer, mais nous croyons même que dès cette vie elle peut entièrement disparaître ; j'entends après le baptême; ai-je jamais dit que ce fût par la vertu directe du baptême? Quant à la concupiscence elle-même, personne ne doute qu'elle puisse diminuer en cette vie, mais non pas disparaître entièrement.

## 50.

Toutes les souillures que ces maux nous avaient fait contracter sont donc effacées dans le baptême. Ces maux eux-mêmes sont pardonnés dans ceux qui renaissent, et ils vont diminuant dans ceux qui tendent à la perfection. L'ignorance diminue à la lumière sans cesse croissante de la vérité; la concupiscence diminue sous les ardeurs de plus en plus vives de la charité. Or, nous n'avons de nous-mêmes ni la vérité ni la charité. Car « nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'esprit qui vient de Dieu, afin que nous sachions quels biens Dieu nous a donnés<sup>567</sup> ». Il suit de là que la concupiscence est encore pour nous un plus grand mal que l'ignorance, parce que l'ignorance sans la concupiscence pèche plus légèrement, tandis que la concupiscence sans l'ignorance pèche plus gravement. Ignorer le mal n'est pas toujours un mal, tandis que c'en est toujours un de convoiter le mal. Il est même quelquefois utile d'ignorer le bien, afin d'en acquérir la connaissance au moment

---

<sup>565</sup>Ps. L. 7.

<sup>566</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>567</sup>Lévit. XII.

opportun; au contraire, jamais il n'est possible de convoiter le bien de l'homme par la concupiscence charnelle ; dans le mariage, par exemple, si l'on désire une postérité, ce n'est point au nom de la passion corporelle , mais au nom de la volonté, quoique le corps ait une si grande part dans la génération. Il est clair que nous parlons de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, et non de cette concupiscence légitime, par laquelle l'esprit convoite contre la chair<sup>568</sup> ; par laquelle aussi la continence convoite et finit par triompher de la concupiscence. Si donc la volupté de la chair n'est pas le bien de l'homme, jamais le bien de l'homme n'est l'objet des convoitises de la concupiscence de la chair. Mais si , comme vous nous l'avez déclaré dans l'un de vos livres, « vos préférences sont pour la secte de Dinomachus; joignant dans un seul et même amour l'honnêteté et la volupté<sup>569</sup> » ; si cette doctrine monstrueuse, justement comparée, par une philosophie plus honnête, à ce monstre Scylléen à la fois homme et animal, possède toute votre estime, nous n'avons plus qu'à vous remercier de vouloir bien avouer qu'il y a une volupté illicite et une volupté licite. Il suit de là que l'on doit regarder comme mauvaise la concupiscence qui convoite indifféremment le bien et le mal, à moins qu'elle ne soit arrachée à cette volupté illicite par une volupté licite. Or, ce mal n'est pas détruit par le baptême; seulement, par la grâce de la régénération, les chrétiens cessent d'en être les esclaves; et, bien loin de subir aveuglement son joug, ils sont- armés de toute la force nécessaire pour remporter sur ce mal une victoire salutaire. A la résurrection générale, l'exemption pleine et entière de ce mal sera la précieuse récompense de tous ceux qui auront combattu courageusement la concupiscence en ce monde; alors ils seront guéris de toutes leurs langueurs et revêtus de la bienheureuse immortalité. Quant à ceux qui ressusciteront, mais non pas pour la vie, sans doute ils n'auront plus la concupiscence; mais cette exemption., loin d'être pour eux un bonheur, sera un véritable châtement, car tout d'abord ils ne seront pas purifiés de ses souillures; et ensuite toute l'ardeur qu'ils éprouvaient pour le mal et pour la volupté, se tournera invinciblement vers la souffrance et les tourments.

## 51.

Mais quelle excellente pointe d'esprit ne fallait-il pas pour essayer, comme vous l'avez fait, la réfutation de ce passage où j'avais dit : « La concupiscence de la chair est effacée dans le baptême, non pas en ce sens qu'elle n'existe plus, mais en ce sens qu'elle n'est point imputée à péché; le péché est effacé, mais la concupiscence demeure<sup>570</sup>? » Supposant donc que par le baptême la concupiscence est purifiée de toute souillure, vous tirez cette conclusion d'une étonnante subtilité : « La concupiscence est dépouillée de sa souillure », c'est-à-dire de la souillure qui la rendait coupable; donc elle est parfaitement absoute et absolument

---

<sup>568</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>569</sup>Ps. L. 7.

<sup>570</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

innocente. Mais si telle eût été ma pensée, tout en soutenant que cette concupiscence a été mauvaise, pourrai-je affirmer qu'elle l'est encore? Acceptons un instant l'interprétation par trop étrange que vous nous proposez; on vous annonce que tel homme a reçu l'absolution du crime d'homicide dont il s'était rendu coupable; sur quoi donc est tombée, dites-moi, cette justification ? serait-ce sur l'homicide lui-même, et non pas sur le malheureux qui s'en était rendu coupable? Cette conclusion ne saurait être tirée que par celui qui ne rougit pas de louer une passion contre laquelle il se voit réduit à soutenir un combat continuel. Et, pour comble d'audace, vous accompagnez de tous vos chants de triomphe la réfutation que vous faites d'une doctrine qui est bien la vôtre et nullement la mienne? Ce que vous dites, en effet, ne saurait venir que de ces hérétiques téméraires qui affirment que, par le baptême, la concupiscence de la chair a été sanctifiée et rendue chrétienne dans tous ceux qui ont été régénérés. Vous célébrez pompeusement la permanence et la légitimité de la concupiscence; après l'avoir proclamée « un bien naturel », ne deviez-vous pas; comme vous le faites pour les enfants, lui adjoindre « le bien de la sanctification », et faire ainsi de la concupiscence la plus sainte fille de Dieu? Nous, au contraire, nous la disons mauvaise, nous affirmons qu'elle reste comme telle dans les chrétiens régénérés, quoique le péché, non pas le péché dont elle était coupable, puisqu'elle n'est pas une personne, mais le péché dont elle avait rendu l'homme originairement coupable, ait été remis et pardonné dans le bain du baptême. Mais à Dieu ne plaise que nous proclamions jamais la sanctification de cette concupiscence contre laquelle, si ce n'est pas en vain qu'ils ont reçu la grâce de Dieu, tous les hommes régénérés ont besoin de soutenir une guerre intestine et continuelle, et de demander, de désirer avec ardeur leur guérison radicale et définitive.

## 52.

Peut-être seriez-vous tenté de dire qu'il ne reste aucun mal dans les hommes baptisés, dans la crainte qu'on ne soit amené à conclure que le mal qui y resterait a été baptisé et sanctifié. Mais ne serait-ce pas là l'absurdité la plus grossière? En effet, si vous supposez que tout ce qui est dans l'homme au moment de son baptême, y est baptisé et sanctifié, ne vous arrêtez pas en si beau chemin, et dites que cette grâce et cette sanctification du baptême tombent directement sur ces résidus de digestion que les intestins roulent dans leurs replis tortueux en attendant l'évacuation. Dites aussi que le baptême et la sanctification, s'appliquent à l'enfant encore renfermé dans le sein de sa mère, supposé que celle-ci, pressée par le danger, se voie réduite à recevoir le baptême pendant sa gestation; d'où il faudrait conclure que l'enfant n'aurait aucun besoin de recevoir le baptême. Dites enfin que, quand on baptise un malade, on baptise également toutes les fièvres auxquelles il est en proie : cette fois ce seraient les oeuvres mêmes du démon qui seraient baptisées et sanctifiées; c'est ce qui serait arrivé pour cette femme que le démon retenait dans la maladie depuis dix-huit ans, si elle

avait été baptisée avant d'être guérie<sup>571</sup>. Que dirai-je donc des maux de l'âme elle-même? Quel mal n'est-ce pas de regarder comme une folie les choses qui sont de l'esprit de Dieu? Et cependant, c'est là qu'en étaient les fidèles que l'Apôtre nourrissait de lait, parce qu'ils ne pouvaient encore supporter une nourriture plus solide. Et comme ce mat étrange n'avait pas disparu dans les eaux du baptême, en concluez-vous qu'il a été baptisé et sanctifié? Je soutiens, au contraire, que malgré la rémission qui a été faite de tous les péchés dans le baptême, la concupiscence nous reste à combattre et à guérir, que loin d'être sanctifiée elle tend sans cesse à précipiter dans la mort éternelle ceux mêmes qui ont été sanctifiés; de là pour eux la nécessité absolue de l'enchaîner et de la vaincre. Quant à ces fidèles qui étaient nourris de lait et non pas de viandes solides, parce qu'il y avait encore en eux l'homme animal, parce qu'ils ne percevaient pas encore les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, parce qu'enfin ils n'étaient pas encore guéris de la folie spirituelle; supposé qu'ils fussent morts dans cette jeunesse de l'esprit, et non du corps, dans laquelle ils étaient appelés de petits enfants en Jésus-Christ, leur folie spirituelle n'aurait été pour eux matière à aucune culpabilité, à aucun péché. La raison en est dans le bienfait qui leur avait été conféré par la régénération, bienfait tellement précieux, qu'ils avaient reçu par lui la rémission de tous les péchés dont ils avaient pu se rendre coupables sous l'influence de ces maux qu'ils ne devaient dépouiller entièrement que par la mort ou par la perfection. Leurs péchés étaient remis, mais ils n'étaient pas encore guéris de toutes leurs maladies. D'un autre côté, quiconque est engendré selon la chair, nécessairement naît coupable, car il n'y a de justifié que celui qui est régénéré selon l'esprit. Par conséquent, l'effet de la rédemption opérée par le seul médiateur entre Dieu et les hommes, c'est de délivrer le genre humain de la mort éternelle à laquelle il était très-justement condamné; non pas seulement de la mort du corps, mais en général de la mort dont sont morts ceux pour qui un seul est mort. Et comme Jésus-Christ est mort pour tous, donc tous sont morts.

### 53.

Vous vous livrez ensuite à une longue discussion sur les différentes qualités du corps, parce qu'il m'était arrivé de prononcer une seule fois ce nom, quand j'avais dit: « La concupiscence n'est point en nous une substance, comme serait un corps ou un esprit; elle n'est qu'une certaine affection d'une mauvaise qualité, comme est, par exemple, la langueur<sup>572</sup> ». Ne comprenez-vous donc pas que ces paroles ont une importance capitale? Vous dites d'abord que « j'ai changé d'opinion et qu'oubliant tout ce que j'avais écrit dans mon livre, j'enseigne formellement que la passion est une substance ». Examinez mon livre autant qu'il vous plaira, je vous défie d'y trouver un seul passage dans lequel j'aie fait de la passion une substance. Certains philosophes ont avancé qu'elle est la partie vicieuse de l'âme; et comme

---

<sup>571</sup>Lévit. XII.

<sup>572</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

l'âme est une substance, toute partie de l'âme doit être également une substance; Pour moi, je dis de la concupiscence qu'elle est un vice qui souille l'âme ou telle partie de l'âme; de telle sorte que, quand ce vice est guéri, toute la substance est parfaitement saine. Du reste, il me semble que ce n'est que dans un langage figuré, que les philosophes ont pu dire de la passion qu'elle est la partie vicieuse de l'âme, donnant ainsi à la partie le nom du vice dont elle est affectée, comme on se sert souvent du mot maison pour désigner ceux qui l'habitent.

#### 54.

Mais vous voici armé de tous les traits de la dialectique, vous tirez triomphalement le glaive contre nous; quoi donc ce n'est que pour frapper à mort votre propre secte. Vous distinguez, vous définissez, vous décrivez même les différentes espèces de qualités, et vous dites entre autres choses: « La troisième espèce de qualité, c'est l'affection et la qualité affectionnelle ». « Et si », dites-vous, « nous plaçons l'affection parmi les qualités, c'est parce qu'elle est le principe des qualités; c'est à elle que se rapportent toutes ces passions de l'âme et du corps, qui paraissent et disparaissent en nous avec une étonnante rapidité. Quant à la qualité affectionnelle, à tous ceux en qui elle apparaît, sachons bien qu'elle adhère en vertu de causes supérieures, et que, pour l'arracher, les plus «violents efforts sont souvent même inutiles ». Vous en dites assez pour ceux qui sont familiarisés avec ce genre de matières; mais comme ceux qui liront nos ouvrages et qui sont peu initiés à ces théories, ne sont pas toujours à mépriser, je vais essayer, par des exemples, de jeter quelque lumière sur ce chapitre. En ce qui regarde l'âme, la crainte est une affection, tandis qu'être timide serait une qualité affectionnelle; on en dirait autant de l'homme en colère et de l'homme colère; de l'homme dans l'ivresse et de l'homme ivrogne; là nous trouvons les affections, ici nous trouvons les qualités affectionnelles. En ce qui regarde le corps, autre chose est de pâlir, autre chose d'être pâle; autre chose est de rougir, autre chose d'être rouge, et autres choses semblables dont le vocabulaire laisse à désirer les noms. Or, vous dites de la qualité affectionnelle qu' « elle est produite par des causes supérieures, et qu'elle adhère telle ment que les plus violents efforts restent même impuissants à l'arracher ». D'un autre côté, rappelez-vous qu'à nos yeux c'est cette qualité affectionnelle qui rend l'âme mauvaise, ou plutôt l'homme mauvais. Mais alors ne craignez-vous pas que dans un tel homme il n'y ait plus de place pour une volonté bonne, ou du moins que cette volonté n'ait plus aucun pouvoir? Ne me concédez-vous pas que c'est contre une telle qualité, qu'un homme quel qu'il fût ou quel qu'il ait été s'est écrié Je trouve en moi la volonté de faire le bien, « mais je ne trouve point en moi le moyen de l'accomplir? » Confessez donc au moins qu'il est bien nécessaire le gémissement formulé par ces paroles: « Qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur<sup>573</sup> ».

---

<sup>573</sup>Lévit. XII.

55.

C'est donc en vain que, sous le voile trompeur de la dialectique, vous voulez vous déguiser aux yeux des simples ; le masque vous sera promptement arraché. Je soutiens que le vice, comme une maladie, s'est attaché à l'homme en vertu de son origine viciée ; je soutiens que les époux chastes font de ce mal un usage légitime, quand ils ont en vue la postérité ; mais ces éloges s'appliquent uniquement à celui qui réalise ce bon usage du mal, et non pas au mal lui-même. Ce n'est pas le mal qui est innocent, mais l'homme qui sait agir de telle sorte que le mal dont il use, ne nuise à son auteur en aucune manière. La mort est le supplice du pécheur, et cependant c'est le bon usage de la mort qui constitue le mérite du martyr. Or, dans le baptême, nous sommes parfaitement renouvelés et parfaitement guéris de tous les maux dont nous étions coupables, mais non pas des maux contre lesquels nous avons à lutter, pour ne pas devenir coupables; ces maux sont en nous-mêmes, ils ne nous sont pas étrangers, ils sont bien nôtres. S'agit-il de l'habitude de l'intempérance, les hommes se la font eux-mêmes, et ne l'ont point reçue de leur origine; après le baptême ils doivent donc lutter contre elle, s'ils ne veulent pas se voir entraînés dans les maux qui en sont ordinairement la suite; toutefois, quoiqu'ils résistent au mal en opposant la continence à la concupiscence, ils sentent encore en eux les convoitises contractées par l'habitude. C'est ainsi qu'on explique parfaitement pourquoi cette concupiscence génitale déposée en nous par le péché originel, impose à la veuve des combats plus violents qu'à la vierge, de plus violents surtout à la prostituée qui veut devenir chaste qu'à la personne qui l'a toujours été; et d'ailleurs, pour s'assurer la victoire, la volonté aura d'autant plus de force qu'elle en aura acquis davantage par une longue habitude. L'homme naît du mal, et avec le mal de la concupiscence; ce mal par lui-même est si grand, il est si étroitement lié à la damnation de l'homme, et à sa séparation du royaume de Dieu, que, fût-il contracté dans des parents régénérés, il ne peut être pardonné que dans le bain de la régénération, seul remède par lequel il soit possible aux enfants d'échapper à la mort, comme c'est par lui que leurs parents y ont échappé. Or, la qualité du mal ne passe pas d'une substance à une autre substance comme si elle passait d'un bien dans un autre, de telle sorte qu'elle cesse d'exister là où elle était, et qu'après avoir été dans telle âme elle se retrouve dans telle autre. Non, cette qualité, quoique du même genre, n'est pas dans les enfants numériquement la même que dans les parents; il n'y a pas transmigration de la part des uns aux autres, les parents la produisent par voie de génération comme des corps malades produisent la maladie.

56.

Mais que voulez-vous dire, quand vous vous flattez de fermer la lutte avec Aristote, « pour revenir aux saintes Ecritures? » Voici vos propres paroles : « La concupiscence est donc un sentiment, mais elle n'est pas une qualité mauvaise; donc, quand la concupiscence diminue, le sentiment diminue ». Voulez-vous donc dire que, par la concupiscence de la

chasteté et de la continence, la concupiscence de la chair va chaque jour diminuant de plus en plus? Alors je vous demande si, à mesure que l'homme sent en soi diminuer l'amour de la fornication, il ne peut pas dire qu'il guérit, dans la même mesure, du mal de la fornication? et cependant, la seule conversion suffit pour enlever ce mal, auquel ne cédera jamais celui qui conserve la grâce que lui a conférée la régénération. De même, je suppose un homme qui n'a été baptisé qu'après avoir contracté l'habitude de l'ivresse, et qui, après son baptême, ne retombe plus dans cette faute; or, veuillez me dire si je n'ai pas le droit d'affirmer que, de jour en jour, la maladie de cet homme va diminuant, puisque de moins en moins il se sent pressé du désir de se livrer à cette coupable passion. Ce qui est un pur sentiment, ce n'est donc pas la concupiscence elle-même, mais plutôt la sensation que nous avons de sa plus ou moins grande intensité. De même, quand il s'agit des impressions du corps, ce qui est un sentiment, ce n'est pas la douleur, mais cela même qui fait que nous sentons la douleur; ce n'est pas non plus la maladie qui est le sentiment, mais ce qui fait que nous sentons la maladie. Or, s'il devient bon, et bon d'une bonne qualité, celui qui, renonçant à la fornication et à l'ivresse, s'abstient des oeuvres commandées par ces deux passions, ne peut-il pas s'appliquer en toute vérité ces belles paroles : « Voilà que vous êtes guéri, gardez-vous de pécher désormais<sup>574</sup> ? » ne mérite-t-il pas le nom de chaste et de sobre? De plus, si, grâce aux progrès de la bonne concupiscence, il combat de plus en plus la concupiscence mauvaise de la fornication et de l'ivresse; s'il sent s'opérer en lui un changement qu'il ne remarquait pas même au moment de sa conversion ; si le désir du mal le tourmente de moins en moins; si l'ardeur de la lutte va s'affaiblissant de plus en plus, non pas faute de vertus, mais faute d'ennemis, non point parce que le combat cesse, mais parce que la victoire augmente ; est-ce que vous douterez un instant que cet homme soit en grande voie de perfection? Et s'il y a perfection, n'est-ce point parce que la bonne qualité se développe, et que la mauvaise diminue? Par conséquent, ce qui le rend bon s'accroît de plus en plus, tandis que ce qui le rendait mauvais diminue dans la même proportion ; or, ce progrès se réalise après le baptême, et non pas dans l'action même du baptême. Oui, sans doute, la rémission des péchés y est pleine et entière; et cependant le champ reste ouvert à la perfection par la lutte ardente et continuelle que nous avons à soutenir contre ces mauvais désirs qui soulèvent en nous l'orage et la tempête. Voilà pourquoi c'est aux baptisés que s'adressent ces paroles : « Mortifiez vos membres qui sont sur la terre<sup>575</sup> ; si, par l'esprit, vous avez mortifié les oeuvres de la chair, vous vivrez<sup>576</sup> ; dépouillez-vous du vieil homme<sup>577</sup> ». Toutes ces paroles sont l'expression de la vérité, et non point un reproche pour le baptême.

---

<sup>574</sup>Lévit. XII.

<sup>575</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>576</sup>Ps. L. 7.

<sup>577</sup>Rom. VI, 3, 11.

57.

A moins que vous n'ayez pris le parti de la chicane, je pense que vous comprenez maintenant pourquoi le Prophète, après avoir dit de Dieu qu' « il se montre propice à toutes nos iniquités », comme il le prouve, avez-vous dit vous-même, par la rémission de tous nos péchés, ajoute aussitôt: « C'est Dieu qui guérit toutes nos langueurs<sup>578</sup> ». Ces langueurs désignent clairement tous ces maux contre lesquels, jusqu'à leur entière disparition, ou même dans cette vie, jusqu'à leur diminution de plus en plus prononcée, les saints ont à soutenir de longues guerres intestines. Elle n'est pas nulle assurément, la langueur en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, alors même que la vertu de chasteté reste invincible. Si elle était nulle, quel besoin y aurait-il donc pour l'esprit de convoiter contre elle? Or, il convoite afin de se conserver pur de tout consentement, s'il ne peut encore obtenir le privilège de n'avoir plus à combattre. Donc le mal existe en nous, et ce mal, est-ce une nature étrangère à séparer de la nôtre, ou bien est-ce notre propre nature réclamant sa guérison? Si vous soutenez que c'est une nature étrangère à séparer de la nôtre, vous tombez dans le manichéisme. Pour nous, qui ne voulons être ni Manichéens ni Pélagiens, nous confessons hautement que si nous avons à lutter, c'est contre notre propre nature dont nous attendons la guérison.

58.

« Cette blessure portée au genre humain par Satan, donne sur tous les enfants droit au démon, comme le jardinier a droit sur le fruit de son arbre<sup>579</sup> ». En citant ces paroles de mon livre, vous en promettez la réfutation; et de la manière la plus insidieuse vous laissez croire que « je fais du démon l'auteur de la nature humaine, et le créateur de la substance dont il est formé »; vous vous attribuez ainsi le droit de donner le nom de substance à une simple blessure faite à un corps. Or, si vous prétendez que je fais du démon le créateur de la substance, parce que, dans la comparaison dont je me suis servi, j'ai parlé d'arbrisseau, et que tout arbrisseau est évidemment une substance; pourquoi donc simulez-vous tout à coup une ignorance telle que vous n'admettez pas qu'en parlant de choses qui ne sont pas des substances, on puisse prendre pour termes de comparaison de véritables substances? A ce prix, et au nom de votre brillante dialectique, il ne vous reste plus qu'à condamner Jésus-Christ, parce qu'il a dit: « L'arbre bon porte de bons fruits, et l'arbre mauvais porte de mauvais fruits<sup>580</sup> ». Parce que le Sauveur compare la malice ou la bonté, c'est-à-dire les oeuvres bonnes et mauvaises, aux fruits des arbres, l'insensé qui voudrait en conclure que Jésus-Christ fait de cette bonté ou de cette malice de véritables substances, ne prouverait-il pas qu'il ne sait point ce qu'il dit? D'un autre côté, pour peu que l'on se comprenne soi-

---

<sup>578</sup>Lévit. XII.

<sup>579</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>580</sup>Lévit. XII.

même, niera-t-on que les arbres et leurs fruits soient des substances ? Par conséquent, nous avons là un exemple qui nous prouve que l'on peut parfaitement établir une comparaison entre des substances, et des choses qui ne sont pas des substances. Si l'arbre bon ou l'arbre mauvais symbolisent, non pas la bonté ou la malice de l'homme, mais les hommes eux-mêmes dans lesquels nous trouvons ces qualités, c'est-à-dire la bonté dans l'homme bon, et la méchanceté dans l'homme mauvais ; en un mot, s'il s'agit uniquement des substances, c'est-à-dire des arbres et des hommes, pourra-t-on raisonnablement en conclure que les oeuvres des hommes, désignées par les fruits des arbres, sont également des substances ? Cette conclusion serait une folie. Et pourtant, au nom de l'évidence elle-même, on est obligé d'avouer que les fruits de ces arbres, employés ici comme termes de comparaison, sont bien réellement des substances. J'en conclus de nouveau que l'on peut comparer des substances à des choses qui ne sont pas des substances, et réciproquement. Voilà pourquoi, parlant de ce vice que le démon a imprimé comme une blessure dans le genre humain, sachant bien, du reste, qu'il n'est pas une substance, j'ai pu le comparer à une substance, j'ai pu l'appeler un arbre, et lui assigner pour fruits ces vices que les hommes apportent en naissant, dont vous niez l'existence, mais dont la vérité affirme la réalité, et qui suffisent pour éloigner à tout jamais du royaume de Dieu, à moins qu'on ne renaisse dans la justice et l'innocence.

## 59.

A mes yeux, dès lors, le démon est le corrupteur et non pas le créateur de la substance. Par la blessure qu'il nous a faite, il soumet à son empire ce qu'il n'a pas créé ; du reste, ce pouvoir même, il ne le tient que de la justice infinie de Dieu, et Dieu, en le lui conférant, n'a pu, ni limiter sa propre puissance, ni soustraire quoi que ce fût à son empire pire souverain. Notre première naissance était condamnée, Dieu lui-même en institua une seconde. Et pourtant, la première n'est pas tellement mauvaise, que la bonté de Dieu n'y éclate encore dans la formation d'une nature raisonnable issue d'une semence maudite ; n'est-ce pas également cette inépuisable bonté de Dieu, qui nourrit et développe la vie dans la multitude des hommes pécheurs ? Supposez que tout à coup cette bonté se retire et cesse de présider à la formation et à la vivification des semences, toute génération cesserait à l'instant, et tous les êtres déjà produits rentreraient aussitôt dans le néant. Reprocher à Dieu, qui vivifie toutes choses, de vivifier également tous ces hommes qui courent à leur perte sous l'impression de leur volonté vicieuse, ce serait assurément le comble de la folie et de l'impiété; pourquoi donc abhorrer les oeuvres de Dieu, parce que, lui qui est le créateur de toutes choses, ne refuse pas son action créatrice à des hommes qui se trouvent condamnés par le vice même de leur origine ? Et puis, faut-il oublier que, par les mérites du souverain Médiateur, ces hommes justement condamnés par le vice de leur origine, trouvent leur délivrance dans une miséricorde purement gratuite, ceux du moins qui ont été choisis, avant la création du monde, par l'élection de la grâce, et non pas en vertu de leurs oeuvres passées, présentes, ou futures ?

Autrement la grâce ne serait plus une grâce<sup>581</sup>. C'est là ce qui se réalise admirablement dans la personne des enfants, à qui l'on ne peut attribuer ni des œuvres passées, puisqu'ils n'en ont fait aucune, ni des œuvres présentes, puisqu'ils ne sauraient agir, ni enfin des œuvres futures, quand ils meurent dans ces premiers âges de la vie.

## 60.

J'ai dit : « comment des péchés parfaitement écoulés, quant à l'acte lui-même, restent toutefois dans leur culpabilité ; et de là j'ai conclu, mais dans un autre sens, que la concupiscence peut demeurer en acte, quoique le péché dont elle est la suite ait été pleinement effacé<sup>582</sup> ». En vertu de vos principes erronés, vous regardez comme fausse cette dernière conclusion, mais la vérité vous convainc de mensonge. En effet, sentant fort bien que vous n'avez rien à répondre, vous recourez à toutes les ténèbres de la dialectique pour mieux tromper les faibles, et vous vous écriez que «vous ne pouvez imaginer dans quelle dialectique j'ai trouvé la réciproque de toutes les contraires ». Pour réfuter une telle proposition, et pour mettre ces sortes de matières à la portée de l'intelligence de tous ceux qui n'y sont point initiés, il me faudrait sans doute un fort volume. Mais, pour le moment, je n'ai besoin d'autre chose que de vos propres paroles : « Dans aucune dialectique, on ne peut trouver la réciproque de toutes les contraires ». Si je comprends vos paroles, elles signifient que l'on peut trouver la réciproque de certaines propositions contraires, et non pas de toutes. Eh bien ! c'est dans ces quelques contraires que j'ai trouvé la réciproque. Si vous aviez dit d'une manière absolue qu'il n'y a de réciproque dans aucune contraire, et si vous aviez prouvé que les quelques réciproques que j'ai posées, ne sont pas admissibles, parce qu'il n'y en a aucune de possible, j'aurais dû vous démontrer à mon tour, que certains contraires admettent des réciproques, et, en particulier, ceux que j'ai énumérés. Mais c'est chose faite, puisque vous nous concédez le principe en affirmant, non pas que la réciproque n'est possible pour aucune contraire, mais seulement qu'elle n'est pas possible pour toutes. Donc elle est possible pour quelques-unes. Reste à savoir si elle est possible dans les quelques contraires que j'ai énumérées; c'est-à-dire, si les péchés peuvent rester quant à la culpabilité, et passer quant à l'acte; et si, au contraire, la concupiscence peut demeurer quant à l'acte et passer quant à la culpabilité; pour nous ces deux propositions sont hors de doute. Pour vous, il en est autrement, et pour mettre la raison de votre côté, vous avez dit ce que je n'ai pas dit moi-même. Parlant de la concupiscence, j'ai dit qu'elle reste dans nos membres, et qu'elle répugne à la loi de l'esprit<sup>583</sup>, quoique sa culpabilité ait été effacée dans la rémission de tous les péchés ; au contraire, parlant d'un sacrifice offert aux idoles, j'ai dit que ce sacrifice, pourvu qu'il ne se renouvelle pas, est passé dans son acte, mais demeure quant à la culpabilité, à moins qu'elle ne

---

<sup>581</sup>Lévit. XII.

<sup>582</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>583</sup>Lévit. XII.

soit effacée par la miséricorde divine. En effet, le sacrifice offert aux idoles est un de ces actes qui cessent aussitôt qu'ils sont accomplis, et qui après leur accomplissement demeurent dans leur culpabilité, jusqu'à ce qu'elle soit effacée par le pardon. Au contraire, quant à la concupiscence de la chair, elle est un état dans l'homme, un objet de lutte continuelle pour la continence, quoique la culpabilité qu'elle avait contractée dans la génération, ait été effacée dans la régénération. Elle reste en acte, non pas sans doute en ce sens qu'elle domine absolument l'esprit, qu'elle lui impose le consentement et enfante par elle-même le péché, mais en ce sens qu'elle soulève dans l'homme cette foule de mauvais désirs auxquels l'esprit est obligé de résister. Ce mouvement est proprement l'acte même de la concupiscence, quoique cet acte reste sans effet par le refus de consentement de la part de l'esprit. Je suppose même que parfois cet acte cesse, ce mouvement se taise; toujours est-il que, même alors, l'homme porte le mal en lui-même, et c'est de ce mal que sortira peut-être tout à l'heure le mouvement dont je parle, et que nous nommons le désir. D'ailleurs, n'est-ce pas toujours contre un désir que nous combattons? Mais, s'il n'y a pas de désir, parce que rien ne vient soulever la convoitise dans l'imagination ou dans les sens, il peut fort bien se faire qu'il y ait en nous une qualité mauvaise, pour le moment endormie faute de tentation; tel homme timide peut ne rien craindre en ce moment, quoique la timidité soit réellement en lui. Mais, lorsqu'apparaît un objet propre à soulever la convoitise, si les désirs mauvais se dressent malgré nos résistances, concluons que nous ne possédons pas encore la santé parfaite. Quant à ce vice, ce n'est que par sa culpabilité qu'il peut s'emparer de l'homme, quoique d'ailleurs il ait été produit par le bon usage que des époux chastes ont fait du mal de la concupiscence. Or, malgré la permanence du mal, cette culpabilité est effacée dans la rémission de tous les péchés, par cette grâce de Dieu qui nous délivre de tous les maux, puisque Dieu, non-seulement nous pardonne tous nos péchés, mais guérit même toutes nos langueurs. Rappelez-vous la réponse que fit notre Libérateur et notre Sauveur à ceux qui lui ordonnaient de sortir de Jérusalem: « Voici que je chasse les démons, que je guéris aujourd'hui et demain les malades, et le troisième jour je suis mis à mort<sup>584</sup> ». Lisez l'Évangile, et voyez combien de jours après il a souffert et est ressuscité. A-t-il donc été menteur?

Dieu nous garde de le penser! Mais il s'est exprimé en figure sur la question même débattue entre nous. En effet, l'expulsion des démons est l'image de la rémission des péchés; la guérison des maladies figure le progrès des âmes après le baptême; enfin, sa mort au troisième jour, telle qu'il l'a réalisée dans la mortalité de sa chair, est l'annonce des joies incorruptibles du ciel.

## 61.

Vous n'avez pas craint d'invoquer un exemple à l'appui de ce que vous disiez; vous avez cité le sacrifice sacrilège, et vous avez dit: « Tout ce qui concerne la matière peut se résumer

---

<sup>584</sup>Ps. L. 7.

dans ce seul exemple; car celui qui offre une seule fois un sacrifice aux idoles peut, jusqu'à ce qu'il obtienne son pardon, se sentir accablé sous le poids de la faute commise ; et c'est ainsi que sa culpabilité survit à son action ». Mais, ajoutez-vous, « il ne saurait se faire que l'action demeure et que la culpabilité disparaisse, c'est-à-dire que l'on continue à sacrifier aux idoles et qu'on soit exempt de toute profanation sacrilège ». Tout ce que vous dites là de ce sacrifice idolâtrique est parfaitement exact : un premier sacrifice est un premier acte ; et si ce sacrifice se renouvelle, l'acte se renouvelle également. Mais quant à l'impiété qui inspire ces actes, ne demeure-t-elle pas dans l'âme jusqu'à ce qu'on ait renoncé aux idoles et que l'on croie en Dieu ? En lui-même le sacrifice offert aux idoles est un acte transitoire, et non pas un vice permanent; mais l'impiété qui a inspiré ce sacrifice, demeure quand l'acte est accompli, et peut très-bien être comparée à la concupiscence qui a suggéré l'adultère. Supposé que disparaisse cette erreur qui prenait pour de la piété ce qui était l'impiété même, trouvera-t-on encore du plaisir à sacrifier aux idoles, et se sentira-t-on pressé d'accéder à un désir de ce genre? Votre comparaison, décisive en apparence, n'est donc ici d'aucune application possible. Y a-t-il une similitude à établir entre le sacrifice, qui est un acte essentiellement transitoire, et la concupiscence, qui est une habitude permanente ? L'homme peut se refuser à lui obéir; éclairé par la foi et par la vérité surnaturelle, il peut résister à ses suggestions, et cependant il n'en ressent pas moins au dedans de lui-même l'aiguillon de ces désirs illicites qui ne laissent pas que de l'agiter, quoiqu'il leur oppose la barrière infranchissable de la chasteté. Cette agitation, du reste, si elle influe sur la connaissance, ne va pas jusqu'à la détruire; mais la continence trouve là un puissant obstacle pour atteindre le but auquel elle aspire. Quant à l'immolation idolâtrique, elle a cessé dans l'action, puisqu'elle est accomplie; elle a cessé dans la volonté, puisque l'erreur qui l'inspirait a disparu; et cependant elle reste encore dans sa culpabilité jusqu'à ce qu'elle soit effacée par la rémission (le tous les péchés dans le bain de la régénération. Au contraire, quoique la culpabilité de la concupiscence mauvaise ait été effacée dans le baptême, cette concupiscence demeure jusqu'à ce qu'elle soit entièrement guérie par celui qui, après avoir chassé les démons, rend la santé parfaite.

## 62.

Puisque vous avouez que la culpabilité d'un péché entièrement accompli demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée dans les fonts sacrés du baptême , dites-moi donc ce qu'est cette culpabilité et quel en est le siège, dans un homme corrigé et d'une vie régulière, quoiqu'il n'ait pas encore obtenu sa délivrance dans la rémission des péchés. Cette culpabilité est-elle une substance, soit spirituelle, soit corporelle? ou bien, n'est-elle qu'un accident inhérent à une substance, comme la fièvre , ou une blessure dans le corps, ou comme l'avarice ou l'erreur dans l'âme? Vous me répondrez qu'elle n'est qu'un accident, car vous n'oseriez affirmer qu'elle soit une substance. Mais alors dans quelle substance la placez-vous? Mais pourquoi vous demander une réponse, quand je la trouve dans vos propres paroles? « L'action passe », dites-vous, «

mais la coulpe de meure dans la conscience qui a péché, jus qu'à ce que cette coulpe soit pardonnée ». Elle siège donc dans l'esprit de celui qui se souvient de sa faute et qui est agité par les remords de sa conscience, jusqu'à ce qu'il ait recouvré la paix dans la rémission de sa faute. Et si cette faute il venait à l'oublier et à néprouver aucun remords, où siégerait alors cette coulpe qui survit, dites-vous, à l'action criminelle, et demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée? Assurément, elle ne siège pas dans le corps, puisqu'elle n'est pas du nombre de ces accidents dont le corps est susceptible; elle ne siège pas dans l'âme, puisque l'âme en a complètement perdu le souvenir; et cependant elle existe. Où est-elle donc, surtout quand le coupable a repris une vie régulière et ne retombe plus dans ses fautes précédentes? On ne dira pas, sans doute, que la coulpe ne demeure qu'autant que l'on se souvient de ses péchés, tandis qu'elle ne demeure pas si les péchés sont oubliés. Elle demeure, quoi qu'il advienne, jusqu'à ce qu'elle ait été pardonnée. Où demeure-t-elle donc, si ce n'est dans les lois mystérieuses de Dieu, lois gravées en quelque sorte dans l'esprit des Anges, afin qu'aucune iniquité ne reste impunie, si ce n'est celle qui a été expiée par le sang du Médiateur? Si l'eau du baptême est consacrée par le signe de la croix du Sauveur, n'est-ce point pour effacer cette faute, écrite en quelque sorte, et en soustraire la connaissance aux puissances spirituelles, vengeresses de toutes les iniquités ? La sentence de condamnation pèse sur tous ceux qui naissent charnellement de la chair, et n'est effacée que dans le sang de celui qui est né dans la chair, et de la chair, mais spirituellement et non pas charnellement. En effet, Jésus-Christ est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Du Saint-Esprit, afin qu'il n'y eût pas en lui la chair de péché; de la Vierge Marie, afin qu'il portât en lui-même la ressemblance de la chair de péché. La sentence de condamnation ne pouvait donc lui être appliquée, et il l'a brisée en faveur de ceux qui devaient en être les victimes. En effet, il y a toujours iniquité dans l'homme, soit lorsque ses facultés supérieures se font les esclaves des facultés inférieures, soit lorsque ses facultés inférieures se révoltent audacieusement contre ses facultés supérieures, dût-on ne pas leur laisser la victoire. Si cette iniquité était subie par l'homme de la part d'un autre homme, l'un des deux pourrait être puni sans l'autre, à raison de leur séparation; mais ici rien de semblable, c'est dans et par l'homme lui-même que l'iniquité s'accomplit; si donc elle est punie, ce sera avec l'homme; si elle est pardonnée, ce sera également avec l'homme. De plus, quoique l'homme soit pardonné et avec lui la coulpe de sa concupiscence, cette concupiscence continue à combattre contre l'esprit; mais pourvu que l'homme conserve son innocence, il n'aura pas à craindre qu'elle le précipite dans les tourments après la mort, qu'elle le prive du royaume de Dieu, qu'elle l'enchaîne à l'éternelle réprobation. Enfin, quand il nous sera donné d'être entièrement dépouillés de cette concupiscence, ce n'est pas une nature étrangère à la nôtre que nous aurons perdue, ce sera seulement notre propre nature, jusque-là victime de la langueur originelle, qui aura reçu sa guérison parfaite.

**63.**

Dans le livre que vous tentez de réfuter, parlant de ce vice j'avais dit : « La nature humaine est condamnée; ce qui lui a mérité sa condamnation , c'est précisément ce qui la soumet au malheureux empire du démon ; car le démon est lui-même un esprit immonde; or, comme esprit il est bon, mais comme immonde il est mauvais; bon comme esprit, parce que l'esprit est une nature, et mauvais comme immonde, parce que c'est le vice qui le souille. Par conséquent, comme esprit il vient de Dieu, mais s'il est souillé, c'est par son oeuvre propre. Quant aux hommes quels qu'ils soient, adultes ou petits enfants, s'ils sont tous sous le joug du démon, c'est en tant qu'ils sont eux-mêmes souillés, et non pas en tant qu'ils sont hommes<sup>585</sup> ». Pour réfuter ces paroles de mon livre, vous avez dit : « La forme suivie à l'égard du démon a dû s'observer également à l'égard de l'homme coupable, de telle sorte que personne ne soit condamné que pour les vices de sa volonté propre. Par conséquent le péché originel est de soi même impossible; autrement on ne saurait approuver l'oeuvre de celui qui, même en il créant le démon, l'a créé bon ». Vous oubliez donc qu'en créant le démon, Dieu ne l'a tiré ni d'un autre démon, ni d'un autre ange, qui, eût-il été bon, aurait ressenti dans ses membres une loi en opposition avec la loi de son esprit; or, c'est par cette loi, et avec cette loi, que tout homme naît de son semblable. Du reste, votre raisonnement ne pourrait avoir de valeur qu'autant que nous affirmerions que le démon, comme l'homme, engendre des enfants, et que nous nierions de ces enfants qu'ils fussent souillés du péché paternel. Nous enseignons, à la vérité, que cet esprit mauvais, devenu homicide dès le commencement pour avoir trompé l'homme et l'avoir tué par la séduction de la femme, était sorti lui-même des voies de la vérité par son libre arbitre<sup>586</sup>, et s'était précipité dans une ruine effroyable; mais autre chose est ce crime du démon, autre chose est la catastrophe par suite de laquelle le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort parle péché; c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>587</sup> ». L'Apôtre, dans ces paroles, n'enseigne-t-il pas formellement qu'en dehors des péchés personnels dont chaque homme peut se rendre coupable, le péché originel est commun à tous les hommes indistinctement ?

**64.**

J'ai ajouté : « Que celui qui s'étonne de voir une créature de Dieu soumise au «joug du démon, ne s'étonne pas; car c'est la créature de Dieu soumise à la créature de Dieu, celle qui est inférieure soumise à celle qui lui est supérieure<sup>588</sup> ». Vous citez ces paroles de mon livre ; mais pourquoi ne pas citer également les paroles suivantes, par lesquelles j'ai montré dans

---

<sup>585</sup>Lévit. XII.

<sup>586</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>587</sup>Ps. L. 7.

<sup>588</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

quel sens on devait interpréter ces mots: « La créature inférieure soumise à la créature supérieure », c'est-à-dire la nature humaine à la nature angélique? J'estime qu'avant tout vous vouliez rendre mon langage inintelligible, afin de trouver là une belle occasion d'entasser de profondes ténèbres, à l'aide de toutes les catégories d'Aristote, et de faire applaudir votre génie par ceux qui ne savent même pas ce que vous dites. Votre hérésie n'en est-elle pas arrivée à ce point que vos sectateurs gémissent de ne pas trouver pour juges dans l'Eglise, des dialecticiens des écoles péripatéticiennes ou stoïciennes, qui puissent vous absoudre? Dans quelle pensée, dans quel dessein, dans quel but avez-vous dit: « Le plus grand et le plus petit sont pour une quantité les deux extrêmes limites? Mais », ajoutez-vous, « non-seulement la quantité n'est pas susceptible des contraires, et cette propriété lui est commune avec la qualité et les autres prédicaments ou catégories; mais encore, elle n'a pas de contraire, et en cela elle se rapproche de la substance, tandis que le bien et le mal sont deux contraires? » Assurément jamais vous n'auriez tenu un semblable langage si vous aviez pensé devoir être compris par vos auditeurs ou par vos lecteurs. Faut-il donc conclure que l'homme souillé n'a pas dû être soumis à l'ange souillé, par la raison que la quantité qui fait de l'ange un être supérieur à l'homme, non-seulement n'est pas susceptible des contraires, mais même n'a pas de contraire? Il faudrait en conclure que l'homme aurait dû être soumis au démon s'il lui avait été trouvé contraire; tandis que les maux ne doivent pas être soumis aux maux, puisque c'est le bien qui est contraire au mal, et non pas le mal au mal lui-même? N'est-ce point là le comble de l'absurdité et de la folie? Est-ce que le serviteur n'est pas soumis à son maître, et le bon au bon, et le méchant au méchant, et le mauvais au bon, et le bon au méchant? La femme n'est-elle pas soumise à son mari, une bonne à un bon, une mauvaise à un mauvais, une mauvaise à un bon, une bonne à un mauvais? Du moment donc qu'une chose doit être soumise à une autre, qu'importe que l'une ou l'autre des deux puisse ou ne puisse pas avoir de contraire? Toujours est-il que vous vous seriez abstenu à tout jamais de ces réflexions inconsidérées, si à la folie qui vous les a suggérées vous aviez opposé son contraire, c'est-à-dire la sagesse.

## 65.

Mais enfin, pourquoi ne prendrions-nous pas corps à corps votre argumentation? « Si », dites-vous, « toute chose bien ordonnée appartient à Dieu, et si toute chose qui appartient à Dieu est bonne, il est donc bon d'être soumis au démon, puisque c'est par là que se conserve l'ordre établi de Dieu. D'où il suit que c'est un mal de se révolter contre le démon, puisqu'une telle révolte trouble l'ordre établi de Dieu ». Vous pourriez dire avec autant de raison que, de la part des cultivateurs, c'est résister à Dieu et troubler l'ordre qu'il a établi, que d'arracher de leurs champs les ronces et les épines que Dieu fait naître pour servir de châtiment aux pécheurs<sup>589</sup>. Il y a plus encore, car, en vertu de votre principe, toute chose bien ordonnée

---

<sup>589</sup>Ps. L. 7.

appartient à Dieu, et toute chose qui appartient à Dieu est bonne; ne doit-on pas conclure que c'est un bien pour les méchants d'être en enfer, puisque par là se conserve l'ordre établi de Dieu? Vous ajoutez : « Il suit de là que c'est un mal de résister au démon, puisque cette résistance trouble l'ordre établi de Dieu ». Pourquoi cette conclusion de votre part? Et qui donc résiste au démon, si ce n'est celui qui a été soustrait à sa puissance par le sang du Médiateur? Sans doute, il eût été préférable de n'avoir pas d'ennemi, que d'avoir à le vaincre. Mais puisque, en vertu du péché, la nature humaine est soumise à son ennemi ; avant de pouvoir combattre victorieusement cet ennemi, ne faut-il pas que l'on soit soustrait à son empire? Ensuite, supposé que la vie se prolonge, la grâce vient au secours du combattant et lui aide à remporter la victoire. Enfin, le vainqueur est béatifié en attendant qu'il entre dans son royaume où il s'écriera éternellement: « O mort, où est ton combat<sup>590</sup>? » ou avec l'Apôtre : « O mort, où est ta victoire; ô mort, où est ton aiguillon<sup>591</sup>? »

## 66.

Vous avez jugé bon de citer certaines doctrines manichéennes, afin de montrer combien la mienne s'en rapproche. Vous oubliez donc que cette détestable hérésie a pour premier principe l'opinion fabuleuse et insensée du mélange des deux natures, le bien et le mal. Or, non-seulement ma foi et mes paroles condamnent et réprouvent cette opinion ; je prouverai même, en vous réfutant, que vous êtes leur plus puissant auxiliaire. La vérité, pour les confondre, crie contre eux de toutes ses voix, que le mal n'a pu sortir que du bien ; or, n'est-ce pas pour eux et avec eux que vous vous écriez vous-même contre toute vérité : « L'oeuvre du démon ne saurait se transmettre par l'oeuvre de Dieu. La racine du mal ne peut se trouver dans, ce qui est un don de Dieu. Il est contraire à la nature des choses que le mal sorte du bien, et que l'iniquité sorte de la justice. Le péché ne peut naître de ce qui est exempt de péché. La faute ne peut sortir d'une oeuvre qui n'est pas une faute<sup>592</sup>? » Ces paroles, dont vous ne niez pas la paternité, n'affirment-elles pas que le mal ne peut sortir du bien? De à cette conclusion manichéenne : Le mal ne peut venir que du mal. Et vous osez flétrir votre adversaire du nom de Manichéen; comme si vous vous posiez franchement leur ennemi ; vous ne voyez donc pas que votre cause est tellement liée à la leur, qu'ils ne peuvent être vaincus, sans que par le fait vous le soyez vous-même? Ne l'ai-je pas prouvé très longuement dans le premier livre de cet ouvrage<sup>593</sup>; plus brièvement dans le cinquième<sup>594</sup>? et tout ce que j'ai dit jusqu'ici tend à la même conclusion.

---

<sup>590</sup>Lévit. XII.

<sup>591</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>592</sup>Ps. L. 7.

<sup>593</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>594</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

67.

J'ai souvent montré combien l'hérésie qui vous est commune est favorable aux Manichéens; je crois devoir en faire encore ici la remarque. Les Manichéens énumèrent les maux qu'ils observent dans les enfants; Cicéron avait fait de même dans ses livres sur la république, et c'est sur ce texte que j'ai transcrit ses paroles<sup>595</sup>. Il termine son énumération par ces mots : « La nature , en jetant l'homme au sein de toutes ces misères, s'est montrée, non pas une mère, mais une marâtre ». A ces maux viennent s'en ajouter beaucoup d'autres encore, qui ne tombent pas indistinctement sur tous les enfants, mais qui en atteignent un grand nombre, voire même la possession du démon. Maintenant voici la conclusion que tirent les Manichéens: Sous un Dieu juste et tout-puissant, si les enfants qui sont son image sont victimes de tant de maux, quelle en peut être la cause si ce n'est le mélange de ces natures contraires, la nature du bien et la nature du mal? La vérité catholique les réfute, en affirmant l'existence du péché originel par lequel le genre humain est devenu le jouet des démons, comme les misères de toute sorte sont devenues la destinée des mortels. Or, rien de semblable ne serait advenu si, par son libre arbitre, la nature humaine avait persévéré dans l'état qui lui avait été fait à sa création. Vous, au contraire, qui niez le péché originel, ne vous sentez-vous pas réduits à dire de Dieu qu'il est impuissant ou injuste, puisque des enfants créés à son image et sans avoir démérité soit par des péchés personnels, soit par le péché originel, se sentent les tristes victimes de ces maux de tout genre, sans même qu'ils puissent y voir une épreuve, comme on pourrait le dire des justes adultes qui possèdent l'usage de la raison? Ou bien, comme vous ne pouvez dire de Dieu ni qu'il soit impuissant, ni qu'il soit injuste, le seul parti qui vous reste à prendre, c'est de vous ranger du côté des Manichéens, si vous ne voulez pas qu'ils prouvent contre vous leur criminelle erreur des deux substances ennemies se mélangeant dans l'homme. Il n'est donc pas vrai, quoi que vous en disiez, « qu'aucune herbe du foulon ne puisse me purifier de l'infection des Manichéens». Ces pétulantes paroles font injure au baptême que j'ai reçu dans le sein de l'Eglise catholique ma mère. N'est-ce pas, au contraire, parce que le venin pernicieux de l'antique dragon s'est glissé dans vos esprits, que vous essayez de flétrir les catholiques en leur jetant au visage l'horrible nom de Manichéens, tandis que la perversité de votre dogme est pour ces Manichéens eux-mêmes le plus puissant secours?

68.

Dans mon livre à Marcellin, j'avais dit Les enfants de cette femme coupable qui a cru à la parole du serpent et s'est laissé corrompre par la passion, ne sont sauvés que par le Fils de cette Vierge qui a cru à la parole de l'Ange lui annonçant qu'elle enfanterait sans passion<sup>596</sup> ». Or, vous avez cité et interprété ces paroles, comme si j'avais dit que « le serpent eut avec

---

<sup>595</sup>Lévit. XII.

<sup>596</sup>Lévit. XII.

Eve un commerce charnel » ; c'est là également ce que soutiennent les Manichéens arrivés au comble du délire. Assurément je n'ai jamais tenu pareil langage sur le serpent. Mais vous, au contraire, ne soutenez-vous pas, contre la parole formelle de l'Apôtre, que l'esprit de la femme n'a pas été corrompu par le serpent ? Ne l'entendez-vous donc pas s'écriant : « Comme le serpent séduisit Eve par ses artifices, j'appréhende que vos esprits ne se corrompent et ne dégénèrent de la simplicité et de la chasteté chrétiennes<sup>597</sup> ? » Or, cette corruption produite par le serpent, et qui se produit lorsque les mauvais discours corrompent les bonnes moeurs<sup>598</sup>, fut le principe de cette passion de péché dont l'esprit de la femme fut envahi ; que l'homme se laisse séduire à son tour, et aussitôt cette prévarication dont ces malheureux vont rougir, s'emparera de la chair, non point parce que la femme aura commerce avec le serpent, mais parce que la grâce spirituelle de Dieu s'est éloignée de leur personne.

## 69.

Malgré vos chants de victoire, avouez que « vos longs raisonnements n'ont pu ébranler en quoi que ce fût mon affirmation sur le mal de la concupiscence charnelle et du péché originel » ; ni compromettre la bonté du mariage qui sait faire un bon usage du mal, qu'il n'a pas créé, mais en présence duquel il se trouve nécessairement. Vous n'avez pas même réfuté les Manichéens ; bien plutôt vous leur avez prêté secours, vous surtout et en général tous ceux qui partagent les nouveautés et les erreurs pélagiennes ; je l'ai démontré suffisamment. Quant aux passages cités des auteurs catholiques, saint Basile, évêque de Césarée, et saint Jean Chrysostome, dont vous auriez voulu faire les auteurs de votre hérésie, je vous ai suffisamment et clairement réfuté sur ce point<sup>599</sup>. Je vous ai prouvé que, pour n'avoir pas coïncidé avec quelques-unes de leurs paroles, vous aviez, avec un aveuglement étrange, combattu leur enseignement qui est l'enseignement catholique. Dans le second livre, j'ai suffisamment montré que vous n'avez pas contre vous, quoi que vous en disiez, « une conspiration d'hommes perdus<sup>600</sup> » ; mais l'unanimité pieuse et fidèle de tous les saints docteurs de l'Eglise catholique, qui maintiennent et affirment l'antique vérité catholique contre votre hérétique nouveauté. Quant à ce murmure du peuple, la seule protestation, dites-vous, « que vous ayez à subir », elle n'est pas seule, car elle repose sur l'autorité de tous nos grands docteurs ; de plus, elle est juste, car ce peuple ne veut pas que vous veniez lui ravir l'assurance qu'il trouve en Jésus-Christ pour le salut des enfants.

---

<sup>597</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>598</sup> Ps. L. 7.

<sup>599</sup> Lévit. XII.

<sup>600</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

70.

J'avais cité ces paroles de l'Apôtre: «Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair », et le reste jusqu'à ces mots : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » Or, vous m'accusez « de donner à ce chapitre une interprétation toute différente de celle qui lui est due ». Sans le savoir vous me rappelez que je lui ai plusieurs fois donné un sens quelque peu différent. D'abord, je ne suis ni le seul ni le premier qui ai vu dans ce chapitre la condamnation formelle de votre hérésie, et c'est en ce sens en effet qu'on doit l'interpréter. Mais, dès le début, je l'avais compris autrement, ou plutôt je ne l'avais nullement compris ; les ouvrages par moi composés à cette époque sont encore là pour l'attester. Je ne pensais pas que l'Apôtre ait pu dire de lui-même : « Pour moi, je suis charnel », quand il était spirituel ; ou qu'il pût se dire captif sous la loi du péché qui était dans ses membres<sup>601</sup>. Je croyais que ces paroles ne pouvaient s'appliquer qu'à ceux sur lesquels la concupiscence de la chair exerçait un empire assez grand, pour les forcer à lui obéir aveuglément. Croire cela de l'Apôtre me paraissait une folie, et cependant il n'est que trop vrai que, pour ne point accomplir les oeuvres de la concupiscence de la chair, les saints ont toujours besoin de convoiter par l'esprit contre la chair. Plus tard donc j'ai cédé à des interprétations plus exactes et plus intelligentes, ou plutôt j'ai cédé à la vérité même, et dans les paroles de l'Apôtre j'ai reconnu le gémissement poussé par tous les saints qui combattent contre la concupiscence charnelle. Par l'esprit, sans doute, ils sont spirituels, mais au point de vue de ce corps corruptible qui appesantit l'âme<sup>602</sup>. Il est bien vrai de dire qu'ils sont charnels ; sans doute ils deviendront spirituels, même par le corps, mais seulement le jour où leur corps ressuscitera spirituel, après avoir été semé corps animal<sup>603</sup>. Et puis, si l'on considère cette partie d'eux-mêmes, encore soumise aux mouvements de ces désirs que pourtant ils repoussent, comment ne pas les regarder comme captifs sous la loi du péché ? Sous l'influence de ces réflexions, j'ai enfin compris ce chapitre, comme l'avaient compris Hilaire, Grégoire, Ambroise et ces autres saints et illustres docteurs de l'Eglise, aux yeux desquels l'Apôtre ne faisait que constater la lutte qu'il soutenait contre ces concupiscences charnelles qu'il repoussait et qu'il éprouvait néanmoins, comme ils les éprouvaient eux-mêmes, tout en les combattant<sup>604</sup>. Ces mouvements auxquels la guerre seule peut arracher l'empire, et dont la guérison parfaite n'aura lieu qu'à la mort, ne sont-ils pas l'objet de ces glorieux combats, au sein desquels, vous l'avouez vous-même, les justes remportent de si brillantes victoires<sup>605</sup> ? Si nous combattons, reconnaissons le cri de guerre de tous ceux qui combattent avec nous. Pourtant ce n'est pas nous qui vivons, mais Jésus-Christ qui vit en nous, si ce n'est pas sur nous, mais sur lui seul que repose notre espérance pour soutenir

---

<sup>601</sup> Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>602</sup> Lévit. XII.

<sup>603</sup> Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>604</sup> Ps. L. 7.

<sup>605</sup> Rom. VI, 3, 11.

là lutte contre la concupiscence et pour remporter la victoire jusqu'à l'extinction complète de nos ennemis. En effet, c'est lui « qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, selon ce qui est écrit, celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur<sup>606</sup> ».

71.

C'est donc à tort que « vous accusez de contradiction celui qui, après avoir dit . Je vis, non pas moi, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi<sup>607</sup>, ne craint pas d'ajouter: Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ». En effet, autant Jésus-Christ vit en lui, autant il livre de combats et remporte de victoires, non pas contre le bien, mais contre le mal qui habite dans sa chair. Pour qu'un homme, par son esprit, convoite contre sa propre chair, ne faut-il pas que l'esprit de Jésus-Christ habite en lui ? Dès lors, à Dieu ne plaise que nous tenions jamais le langage que vous nous prêtez : « L'Apôtre », dites-vous, « aurait parlé comme un homme qui, voulant faire croire à sa prétendue résistance, se serait laissé entraîner comme par la main dans les honteuses profondeurs de la volupté<sup>608</sup> » N'est-ce donc pas lui qui s'écrie : « Mais le mal, je ne le fais pas ? » nous montrant par là que la concupiscence de la chair peut bien soulever l'orage des passions, mais que la volonté reste inébranlable dans son refus du péché.

72.

Mais pourquoi ce besoin « d'appliquer ces paroles à l'orgueil des Juifs », pourquoi soutenir que « c'est uniquement à leur point de vue que l'Apôtre se place, parce qu'ils rejetaient les dons de Jésus-Christ, « comme leur étant absolument inutiles? » Vous prenez volontiers un soupçon pour une réalité; plaise à Dieu que vous estimiez assez vous-même les dons de Jésus-Christ et que vous leur croyiez le pouvoir de nous faire triompher de la concupiscence ! Vous soutenez que les Juifs méprisaient ces dons, « parce que Jésus-Christ conférait par eux la rémission des péchés dont ces Juifs se croyaient exempts par leur fidélité à la loi ». Est-ce donc que la rémission des péchés confère à l'homme assez de perfection pour que la chair cesse de convoiter contre l'esprit<sup>609</sup>, et qu'il n'y ait plus lieu d'appliquer ces paroles : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair », et autres propositions semblables ? Cependant vous ne renoncez pas à ce dogme impie en vertu duquel vous enseignez que la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur est tellement renfermée dans la seule rémission des péchés, qu'elle ne nous est d'aucun secours pour éviter le péché et pour triompher de nos désirs charnels, quoiqu'elle répande dans nos coeurs la charité

---

<sup>606</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>607</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>608</sup>Lévit. XII.

<sup>609</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

par le Saint-Esprit qui nous a été donné. Vous perdez donc de vue celui qui pousse ce gémissement : « Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit », et proclame hautement qu'il ne peut être délivré de ce mal que par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. S'il gémit, ce n'est donc, ni parce qu'il est juif, ni parce qu'il a péché, mais uniquement parce qu'il lui faut faire de violents efforts pour résister au péché.

73.

«L'Apôtre», dites-vous, «exagère la force de la coutume ». Voudriez-vous me dire si l'homme baptisé n'a plus besoin de combattre contre cette force de la coutume? Si vous prétendez qu'il n'a plus à combattre, vous heurtez de front tous les sentiments chrétiens ; et s'il doit encore combattre, pourquoi dans les paroles de l'Apôtre ne reconnaissez-vous pas le cri d'un généreux athlète? « Les instincts des hommes dépravés », dites-vous, « s'étaient enflammés sous la pression d'une loi bonne et d'un précepte saint; car, sans la volonté propre, toute instruction était insuffisante pour inspirer la vertu ». O le spirituel interprète ! O l'illustre commentateur des oracles divins ! Que faites-vous donc de ces paroles : « Je ne fais pas ce que je veux; le vouloir m'appartient ; je fais ce que je ne veux pas ; je me réjouis dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ? » Vous entendez ces mots, et vous osez dire encore que la vertu a fait défaut parce que la volonté a failli ? Ne fallait-il pas la présence, non-seulement de la volonté, mais encore du courage et de la vertu, pour refuser tout consentement à cette concupiscence de la chair qui obéissait à la loi du péché par ces mouvements désordonnés ? Il refusait de céder à ces mouvements, et d'abandonner ses membres pour servir d'armes d'iniquité<sup>610</sup> ; et cependant ressentant, ce qu'il ne voulait pas, les convoitises de sa chair contre son esprit, soulevant au contraire, contre cette même chair, les convoitises de son esprit, il s'écriait avec l'accent d'une chasteté sincère : « Par mon esprit j'obéis à la loi de Dieu, et par ma chair à la loi du péché ». Vous rappelez ces autres paroles du même Apôtre : « La loi est véritablement sainte et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est bon en soi, m'a-t-il donc causé la mort? Nullement; mais c'est le péché qui, m'ayant donné la mort par une chose qui était bonne, a fait paraître ce qu'il était, de sorte que le péché est devenu, par ces mêmes préceptes, une source plus abondante du péché ». Or, ce langage de l'Apôtre s'applique à sa vie passée, pendant qu'il était sous la loi, et avant d'entrer sous le règne de la grâce. En effet, c'est bien le passé qu'il exprime en ces termes : « Je n'ai connu le péché que par la loi ; je ne connaissais pas la concupiscente ; il a opéré en moi toute concupiscente ; autrefois je vivais sous la loi ». Il nous parle même de l'époque pendant laquelle il ne pouvait encore avoir l'usage de la raison : « Le commandement étant survenu, le péché est ressuscité ; le péché ayant saisi l'occasion du commandement, m'a trompé et m'a tué par le commandement même ; il s'est servi du bien pour me donner la mort ». Toutes ces propositions se rapportent évidemment à l'époque pendant laquelle il vivait sous la loi, et se laissait vaincre

---

<sup>610</sup>Lévit. XII.

par la concupiscence charnelle, privé qu'il était du secours de la grâce de Dieu. Mais quand il s'écrie : « La loi est spirituelle, et moi je suis charnel », c'est le soldat chrétien qui nous montre ce qu'il souffre. Il ne dit pas : « J'ai été charnel »; ou bien : J'étais; mais : « Je suis ». Mais voici qu'il distingue bien mieux encore les époques : « Maintenant ce n'est plus moi qui fais ce mal, mais c'est le péché qui habite en moi ». En effet, il ne voyait plus se réaliser le mouvement des mauvais désirs auxquels il refusait impitoyablement son consentement. Quant au péché qu'il dit habiter en lui, il entend par ce mot la concupiscence elle-même ; car elle a été faite par le péché, et dès qu'elle obtient le consentement de la volonté, elle conçoit et engendre le péché. C'est ce qu'il exprime dans tout ce passage, jusqu'à ces mots : « Ainsi donc par mon esprit j'obéis à la loi de Dieu, et par ma chair à la loi du péché<sup>611</sup> ». C'est là le langage d'un homme soumis à l'empire de la grâce, mais ayant encore à combattre contre sa propre concupiscence, et lui refusant son consentement pour échapper au péché. Il résiste à tous les désirs du péché, mais ces désirs il les éprouve et en gémit.

#### 74.

Personne d'entre nous n'accuse la substance du corps ; personne n'accuse la nature de la chair ; pourquoi donc vous croire obligé de justifier ce que nous n'avons jamais inculqué ? Quant à la concupiscence mauvaise, quoique nous lui refusions notre consentement, nous n'avons pas à nier son existence en nous ; qu'on doive la châtier, l'enchaîner, la combattre, la vaincre, nous le proclamons hautement, comme nous proclamons qu'elle est en nous et qu'elle vient de nous. Nous la regardons, non pas comme un bien, mais comme un mal. Nous condamnons la vanité manichéenne qui soutient que cette concupiscence, séparée de nous, subsistera hors de nous, et nous affirmons avec la vérité catholique, qu'elle sera guérie en nous et disparaîtra entièrement.

#### 75.

Mais où je vois éclater de votre part une impudence étonnante, voire même une véritable folie, c'est quand il s'agit de ces paroles dans lesquelles l'Apôtre formule le principe inébranlable de notre foi : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché ; et c'est ainsi que la mort est entrée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché<sup>612</sup> ». Or, c'est en vain que vous tentez de faire subir à ces paroles une interprétation aussi nouvelle que fautive et condamnable. N'affirmez-vous pas que « ces mots : En qui tous ont péché, doivent s'interpréter comme s'il y avait: Parce que tous ont péché ; comme nous lisons: Parce que le jeune homme corrige sa voie<sup>613</sup> ? » Dans ce sens l'Apôtre n'aurait donc pas voulu dire que tous les hommes ont péché originairement dans un seul homme, et com-

---

<sup>611</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>612</sup>Lévit. XII.

<sup>613</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

me dans l'unité commune d'une seule et même masse ; il aurait dit simplement que tous les hommes ont péché parce que le premier homme a péché, c'est-à-dire qu'ils ont péché en tant qu'ils l'ont imité, et non pas en tant qu'ils ont été engendrés par lui. Or, donner à ces mots « en qui », le sens de parce que », c'est évidemment manquer à toutes les règles de l'interprétation et du bon sens. En effet, ce pour quoi chacun pêche, désigne la fin qu'il se propose en péchant, ou la cause quelle qu'elle soit de son péché. Ace prix, ne serait-ce pas manquer aux plus simples notions du bon sens, que de dire : Ce qui a déterminé cet homme à commettre un homicide, c'est parce que, dans le paradis terrestre, Adam a mangé du fruit défendu ? or, il est bien probable que ce criminel, en versant le sang de son frère, pensait bien moins à Adam qu'à s'emparer des richesses de sa victime. Il en est de même de tous les autres péchés qu'un homme peut commettre ; ils ont tous une fin qui leur est propre, alors même que leur auteur ne pense nullement à la faute commise par le premier homme , ni à imiter ses exemples. Ce n'est pas même parce qu'Adam a péché, que Caïn a péché lui-même, et cependant il connaissait parfaitement la faute commise par son père. La raison pour laquelle il a tué son frère, nous la connaissons : ce ne fut point le péché même d'Adam, mais la violente jalousie qu'il éprouvait à l'égard d'Abel.

76.

Enfin, tous les passages que vous avez cités ne prouvent nullement en faveur de votre opinion. Ou a pu dire en quoi un « jeune homme corrige sa conduite? » comme s'il y avait: « Pourquoi la corrige-t-il? » Car le texte ajoute immédiatement. « En gardant vos paroles». Si donc il corrige sa conduite, c'est parce qu'il médite, comme il le doit, les paroles de Dieu, et parce qu'en les méditant il les observe, et parce qu'en les observant il mène une vie sage. Ainsi donc, la raison pour laquelle il corrige sa conduite, c'est parce qu'il observe les préceptes de Dieu. Saint Etienne dit également: « A cette parole Moïse prit la fuite<sup>614</sup> ». On peut également dire : « A cause de cette parole »; c'est-à-dire qu'en l'entendant il a été saisi de crainte, et sous le coup de la crainte il a pensé à prendre la fuite: telle fut la cause de sa fuite. Dans toutes ces locutions, qu'y a-t-il donc qui puisse se rapporter à l'imitation; et peut-on dire de tel homme qu'il en imite un autre, quand ce dernier n'est pas même l'objet de la moindre de ses pensées? On ne peut donc pas dire que le second a péché, parce que le premier avait péché quand le premier n'a exercé sur le second aucune influence ni par l'origine ni par la pensée.

77.

« Mais », dites-vous, « si l'Apôtre avait voulu parler de la transmission même du péché, quelle excellente occasion de nous dire, une fois pour toutes, que le péché se transmet originairement, parce que tous les hommes sont engendrés dans la volupté des époux; et

---

<sup>614</sup>Lévit. XII.

d'ajouter aussitôt : Le péché se transmet par là même voie par laquelle les descendants d'Adam sont sortis de sa chair coupable ». Vous ne voyez donc pas que l'on pourrait vous répondre dans les mêmes termes: Si l'Apôtre parlait de l'imitation du péché, quelle excellente occasion de dire que le péché a été transmis, parce que l'exemple du premier homme a précédé; et d'ajouter aussitôt : Le péché s'est transmis, parce que tous les hommes ont péché à l'imitation du premier homme? Si donc l'Apôtre avait daigné se plier au caprice de vous ou de moi, il aurait parlé de la première ou de la seconde de ces deux manières. Mais comme il n'a emprunté ni vos paroles ni les miennes, voulez-vous que nous en concluions qu'il n'a parlé ni du péché d'origine selon les catholiques, ni du péché d'imitation selon les Pélagiens? Il me semble que vous repoussez cette conclusion. Donc, rejetez ces formules qui peuvent être énoncées avec des raisons égales de part et d'autre, et si, vous voulez, sans aucun parti pris, examiner sérieusement le langage de l'Apôtre, sachez tout d'abord dans quel but il prononçait ces paroles. Vous comprendrez aussitôt qu'il nous parle de deux hommes bien distincts : par le premier, la colère de Dieu s'est précipitée sur le genre humain, et par le second, Dieu s'est réconcilié gratuitement le genre humain et a brisé l'arrêt de sa condamnation. Le premier, c'est Adam tiré du sein de la terre; le second, c'est Jésus-Christ tiré du sein d'une vierge. Dans le premier, la chair a été faite par le Verbe; dans le second, le Verbe lui-même s'est fait chair, afin que nous vivions par sa mort, tandis que, séparés de lui, nous restions dans la mort. «Dieu a fait éclater son amour pour nous, car alors même que nous étions des pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps marqué; à présent donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu<sup>615</sup>».

## 78.

Sur cette colère de Dieu, écoutez l'Apôtre : « Nous étions par nature enfants de colère, comme les autres<sup>616</sup> » ; le prophète Jérémie : « Maudit soit le jour où je suis né<sup>617</sup> » ; le saint homme Job : « Périssent le jour où je suis né<sup>618</sup> » ; et le même : « L'homme né de la femme ne vit que peu de jours, et ces jours sont pleins de colère; il tombe comme la fleur qui s'étiolle, il fuit comme une ombre légère. N'avez-vous donc pris aucun soin de l'homme, et ne l'avez-vous pas fait entrer en jugement devant vous ? Qui donc sera trouvé pur de toute souillure? Personne, pas même celui qui n'aura vécu qu'un seul jour sur la terre<sup>619</sup> ? » l'Écclésiastique : « Toute chair vieillit comme un vêtement, car le décret porte dans tous les siècles : Vous mourrez de mort<sup>620</sup> » ; et encore : « Le péché a commencé par la femme,

---

<sup>615</sup>Lévit. XII.

<sup>616</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

<sup>617</sup>Matt. XXIII, 9.

<sup>618</sup>Job, III, 3.

<sup>619</sup>Lévit. XII.

<sup>620</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

et c'est par elle que nous mourrons tous<sup>621</sup> » ; et encore: « Une grande occupation a été imposée à tout homme, et un joug bien lourd pèse sur tous les enfants d'Adam depuis le jour de leur naissance jusqu'à celui de leur sépulture<sup>622</sup> » ; l'Ecclésiaste: « Vanité des vanités, et tout est vanité. Quelle abondance l'homme retire-t-il de tous les travaux qu'il a accomplis sous le soleil<sup>623</sup>? » saint Paul : « Toute créature est soumise à la vanité<sup>624</sup> » ; le Psalmiste : « Vous avez fait vieillir mes jours, et ma substance, est comme le néant devant vous, voilà pourquoi tout homme vivant n'est que l'universelle vanité<sup>625</sup> » ; et encore: « Les âmes des hommes sont comme des choses qu'on compte pour rien; leur vie est comme l'herbe qui paraît dès le matin et qui passe déjà; dans ce matin on voit la fleur et elle passe, le soir elle tombe fanée, et elle se dessèche aussitôt. C'est que notre colère nous a consumés, et que notre fureur nous a remplis de trouble. C'est que vous avez placé devant vous nos iniquités, et que « toute notre vie a été éclairée de la splendeur de votre visage. C'est pour cela que tous nos jours se sont éteints, et que nous avons été consumés par le feu de votre colère. Nos années s'épuisent comme l'araignée<sup>626</sup> ».

## 79.

Personne ne peut se soustraire à cette colère de Dieu, à moins qu'il ne soit réconcilié avec Dieu par le Médiateur. De là ces paroles du Médiateur lui-même : « Celui qui ne croit pas au Fils n'aura pas la vie, et la colère de Dieu demeure sur lui<sup>627</sup> ». Il ne dit pas qu'elle viendra, mais qu'elle demeure sur lui ». Voilà pourquoi tes adultes croient et confessent par leur propre cœur et leurs propres lèvres, et les enfants par le cœur et la bouche de leurs parrains, afin de pouvoir se réconcilier avec Dieu par la mort de son Fils, et afin que la colère de Dieu ne demeure plus sur ceux qui avaient été rendus coupables par le vice de leur origine. De là ces mots de l'Apôtre : « Lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous, maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, à combien plus forte raison serons nous délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils. Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui nous avons obtenu cette réconciliation. Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ». Ces paroles nous font clairement connaître le but poursuivi par l'Apôtre. Allez donc, vous aussi, soustraire à cette réconciliation qui

---

<sup>621</sup>Ps. L. 7.

<sup>622</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>623</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>624</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>625</sup>II Cor. V, 14.

<sup>626</sup>Gal. IV, 24.

<sup>627</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

s'opère par la mort du Fils de Dieu, venu sans péché dans ce monde, ces pauvres enfants, sur qui vous laisserez ainsi peser la colère de Dieu, à cause de celui par qui le péché est entré dans ce monde? Que petit faire ici l'imitation, je vous le demande, quand vous entendez cette sentence formulée par l'Apôtre : « Car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés<sup>628</sup> ? » Pourquoi donc cette grâce de la justification après plusieurs péchés? n'est-ce point parce que à ce péché d'origine nous en avons ajouté beaucoup d'autres dont la grâce a dû nous purifier? Autrement la condamnation ne serait pas pour un seul péché, mais pour beaucoup de péchés commis à l'imitation du premier homme ; cette condamnation serait pour plusieurs péchés comme la justification nous est conférée après plusieurs péchés dont la rémission par la grâce nous rend à la vie véritable. Quant à la condamnation, elle avait été justement portée après le seul péché d'origine; mais quant à la grâce, il ne lui suffisait pas d'en effacer un seul, elle devait effacer également la multitude des autres péchés ajoutés au péché originel, parce que la justification n'est possible que par la rémission de tous les péchés quels qu'ils soient. De là ces paroles: « Nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés ». Les enfants n'irritent pas Jésus-Christ, puisqu'ils ne le peuvent pas, et cependant ils peuvent participer à sa grâce spirituelle; de même, sans avoir aucunement imité le premier homme, ils se trouvent souillés par le fait même de la contagion produite en eux par la génération charnelle. Si vous prétendez que ces enfants n'ont rien à voir dans le péché du premier homme, parce qu'ils n'ont pu l'imiter par leur volonté propre, par la même raison privez-les impitoyablement de la justice de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont pu davantage l'imiter par leur propre volonté.

## 80.

Dans le premier membre de phrase l'Apôtre avait dit : « Tous », et dans le second il dit : « Beaucoup ». Vous en concluez que le mot beaucoup, ne peut pas signifier : tous, « puisque c'est pour établir cette distinction que l'Apôtre s'est servi du mot beaucoup ». Or, vous pouvez en dire autant de la race d'Abraham, à qui d'abord toutes les nations avaient été promises<sup>629</sup>, et soutenir que toutes les nations ne lui ont pas été promises, puisque nous lisons dans un autre passage: « Je t'ai établi le père de beaucoup de nations<sup>630</sup> ». Aux yeux d'une saine interprétation ces différences terminologiques dans la sainte Ecriture s'expliquent facilement par la raison que certaines choses peuvent être plusieurs, sans cependant être nombreuses; par exemple, nous disons Tous les Evangiles, quoique le nombre en soit réduit à quatre. D'un autre côté, nous pouvons parler de beaucoup de choses sans cependant

---

<sup>628</sup>Lévit. XII.

<sup>629</sup>Lévit. XII.

<sup>630</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

désigner toutes celles de la même espèce; par exemple, nous disons que beaucoup croient en Jésus-Christ, sans faire entendre que tous y croient. « La foi n'est pas le partage de tous », dit l'Apôtre<sup>631</sup>. Or, quand nous lisons: « Toutes les nations seront bénies en votre race » ; et: « Je vous ai établi le père de beaucoup de nations », le texte indique clairement que toutes ces nations sont nombreuses, et qu'en parlant de ces nombreuses nations il parle de toutes. De même, quand nous lisons: « Par un seul homme le péché est passé dans tous les hommes » ; et: « Par la désobéissance d'un seul beaucoup ont été constitués pécheurs » ; il est clair que ces mots : beaucoup et tous, désignent absolument les mêmes personnes, c'est-à-dire tous les hommes. Enfin, quand il est dit : « C'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie » ; et un peu plus loin : « Plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul<sup>632</sup> » ; nous devons entendre que tous les hommes absolument sont désignés alternativement par ces mots : Tous et beaucoup; non pas en ce sens que tous soient réellement justifiés en Jésus-Christ; mais en ce sens que tous ceux qui sont justifiés, ne peuvent l'être qu'en Jésus-Christ. De même quand nous disons que tous entrent dans telle demeure par une seule porte, nous voulons dire, non pas sans doute que tous les hommes entrent dans cette demeure, mais seulement que personne n'y entre que par cette porte. Nous disons de même: « Tous vont à la mort par Adam, et tous reviennent à la vie par Jésus-Christ. Car, de même que tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés en Jésus-Christ<sup>633</sup> » ; c'est-à-dire que, en vertu de la première origine du genre humain, personne ne tombe dans la mort que par Adam, et personne ne naît d'Adam que pour mourir; de même, personne ne revient à la vie que par Jésus-Christ, et personne ne renaît par Jésus-Christ que pour la vie.

## 81.

Quand donc vous prétendez que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont condamnés par Adam, et que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont délivrés par Jésus-Christ, vous faites preuve d'une horrible perversité, et vous vous posez en ennemis déclarés de la religion chrétienne. En effet, si quelques-uns peuvent être sauvés sans Jésus-Christ., et quelques-uns sanctifiés sans Jésus-Christ, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. En dehors de sa mort, ne prétendez-vous pas qu'il y avait, pour sauver les hommes et les justifier, un autre moyen que vous trouvez sans doute dans la nature, dans le libre arbitre, dans la loi naturelle et dans la loi écrite? Or, supposant justes toutes ces images de Dieu, n'y aurait-il pas une criante injustice à les éloigner du royaume de Dieu? Vous ajoutez peut-être Mais leur salut est plus facile par Jésus-Christ. Et au sujet de la loi ne pourrait-on pas dire également: La justice nous vient par la loi, mais

---

<sup>631</sup>Ps. L. 7.

<sup>632</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>633</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

elle nous vient plus facilement par Jésus-Christ? Pourtant voici que l'Apôtre nous dit Si la justice nous vient parla loi, c'est donc en vain que, Jésus-Christ est mort<sup>634</sup> ». Non, en dehors du seul Médiateur entre Dieu et les hommes, c'est-à-dire en dehors de Jésus-Christ, Dieu et homme<sup>635</sup>, il n'y a pas sous le ciel d'autre nom par lequel puisse s'opérer notre salut<sup>636</sup>. Voilà pourquoi il est écrit : « Tous seront vivifiés en Jésus-Christ », car c'est en lui que Dieu a établi la foi pour tous, le ressuscitant d'entre les morts<sup>637</sup>. Votre hérésie a nécessairement pour principe l'innocence absolue de la nature, la puissance du libre arbitre et de la loi, soit naturelle, soit mosaïque; de telle sorte que si notre salut éternel invoque la médiation de Jésus-Christ, il ne l'invoque cependant pas comme une absolue nécessité. Il me semble, toutefois je n'en suis pas assuré, que vous regardez encore le mystère de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, comme la voie la plus commode pour nous d'arriver au salut; mais vous êtes loin d'admettre que pour nous il ne puisse y avoir aucune autre voie. Que cette seule réflexion vous suffise pour vous faire juger de la détestation profonde qui vous est due par les chrétiens et vous faire renoncer à vos erreurs, alors même que nous garderions le plus complet silence.

## 82.

Le plus inébranlable argument en faveur de votre cause, vous le réservez pour la fin; c'est ce passage du prophète Ezéchiel, dans lequel nous lisons qu'il n'y aura plus de ces paraboles dans lesquelles on disait que les parents avaient mangé le raisin amer et agacé les dents de leurs enfants; le fils ne mourra plus dans le péché de son père, ni le père dans le péché de son fils, il n'y aura plus pour mourir que l'âme pécheresse elle-même<sup>638</sup>. Or, vous ne comprenez pas que cette prophétie n'est que la promesse du Nouveau Testament et de cet héritage spirituel qui se réalisera dans le siècle futur. N'est-ce point la grâce du Rédempteur qui a effacé la cédula de la condamnation paternelle<sup>639</sup>, de telle sorte que chacun n'aura plus à rendre compte que de soi-même? D'un autre côté, comment énumérer tous les passages des saintes Ecritures qui nous prouvent que les enfants sont réellement solidaires des fautes de leurs parents? Ici c'est Cham qui pêche, et la sentence vengeresse est prononcée contre son fils Chanaan<sup>640</sup>. Là le fils de Salomon voit son royaume partagé en punition de la faute de son père<sup>641</sup>.

Plus loin les crimes d'Achab, roi d'Israël, retombent en flots vengeurs sur toute sa posté-

---

<sup>634</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>635</sup>Lévit. XII.

<sup>636</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>637</sup>Ps. L, 7.

<sup>638</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>639</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>640</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

<sup>641</sup>II Cor. V, 14.

rité<sup>642</sup>. Et puis, n'est-ce pas dans les saints Livres que nous lisons : « Dieu refoule les péchés des pères dans le sein de leurs enfants<sup>643</sup> » ; et : « Dieu fait retomber les péchés des parents sur leur, enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération<sup>644</sup>? » Ce dernier nombre peut même s'interpréter dans un sens indéfini. Sont-ce là de vaines menaces? L'affirmer, ne serait-ce pas se poser en ennemi déclaré des divins oracles? Ainsi donc la génération charnelle, même du peuple de Dieu, appartenant à l'ancien Testament qui engendre pour la servitude<sup>645</sup>, rend les enfants solidaires des péchés de leurs parents. Mais quant à la génération spirituelle, en changeant l'hérédité, elle a également . changé les menaces de châtiments et les promesses de récompenses. Cette heureuse transformation nous est souvent signalée par les Prophètes, et surtout par Jérémie: « Dans ces jours », dit-il, « on ne dira plus que les pères ont mangé le raisin amer et agacé les dents de leurs enfants; chacun mourra dans son propre péché, et quiconque mangera le raisin amer sentira ses dents frémir ». Peut-on ne pas voir dans ces paroles l'annonce prophétique du Nouveau Testament, d'abord enveloppé sous le voile du mystère, et enfin clairement révélé par Jésus-Christ? Enfin, pour ne point nous effrayer outre mesure des passages que j'ai cités et de beaucoup d'autres du même genre, qui rendent les enfants responsables des péchés de leurs parents, et qui, dictés par la vérité même, pourraient paraître en contradiction avec la prophétie. que je viens de rappeler, il suffit de voir dans les paroles suivantes du même prophète , comment il résout cette question si difficile et si grave en apparence : « Les jours viennent, dit le Seigneur, et je réaliserai pour la maison d'Israël et pour la maison de Juda le Testament nouveau, non pas selon le Testament que j'ai donné à leurs pères<sup>646</sup> ». Dans ce Testament nouveau le décret de condamnation paternelle a été détruit et annulé par le sang du testateur; par conséquent l'homme appelé à renaître voit se briser sur sa tête la solidarité qu'il avait contractée en naissant, à l'égard des péchés paternels; le Médiateur n'a-t-il pas dit lui-même : « Sur la terre ne donnez à personne le nom de père<sup>647</sup>? » C'est ainsi qu'il nous est donné de participer à une nouvelle naissance, en vertu de laquelle nous n'avons plus à succéder à notre Père, ruais à vivre éternellement avec lui.

### 83.

Je pense, Julien, avoir suffisamment réfuté, dans ma réponse, toutes les raisons prétendues que vous avez jetées dans vos quatre volumes, pour nous prouver que le péché originel n'existe pas et qu'on ne peut inculper la concupiscence sans condamner par cela même le mariage. A moins d'obstination de votre part, je crois que vous conviendrez de vos erreurs.

---

<sup>642</sup>Lévit. XII.

<sup>643</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>644</sup>Ps. L. 7.

<sup>645</sup>Gal. IV, 24.

<sup>646</sup>Jérém. XXXI, 28-32.

<sup>647</sup>Matt. XXIII, 9.

Il a été démontré que celui-là seul n'est plus soumis à l'antique condamnation paternelle, qui a changé d'hérédité et de père ; qui s'est vu adopté par la grâce et s'est uni comme frère à l'unique cohéritier naturel. J'ai prouvé que seul l'homme baptisé n'a plus à craindre que la concupiscence charnelle lui cause de nouveau la mort, après la mort, puisqu'il a trouvé, dans la mort de Jésus-Christ, le moyen de mourir au péché et d'échapper à la mort à laquelle le condamnait sa naissance dans le péché. Un seul est mort, donc tous sont morts<sup>648</sup>. Il est mort pour tous, et la vie ne saurait être le partage de ceux pour lesquels n'est pas mont celui qui dans la plénitude de la vie est mort pour les morts. Telles sont les vérités que vous niez, que vous repoussez avec la coupable prétention de renverser les fondements de la foi catholique, et de rompre tous les nerfs de la religion chrétienne et de la piété véritable. Et vous osez dire en outre que vous soutenez la lutte contre des impies, quand c'est bien contre cette mère généreuse qui vous a enfanté spirituellement, que vous revêtez toutes les armes de l'impiété ! Vous osez dire que vous vous êtes placé dans les rangs des saints patriarches, des Prophète, des Apôtres, des martyrs et des prêtres ! Mais les patriarches nous enseignent que des sacrifices sont offerts pour les péchés des petits enfants<sup>649</sup>, parce que l'enfant d'un jour n'est pas lui-même exempt de toute souillure<sup>650</sup>. Mais les Prophètes vous disent que nous sommes tous conçus dans l'iniquité<sup>651</sup> ; mais les Apôtres vous disent: « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés », afin que nous sachions que nous sommes morts au péché et que nous vivons pour Dieu en Jésus-Christ<sup>652</sup> ; mais les martyrs vous disent que les enfants issus charnellement de la race d'Adam naissent sujets à l'antique mort, et que le baptême efface, non pas des péchés qui leur soient personnels, mais des péchés d'autrui<sup>653</sup> ; mais enfin, les prêtres vous disent que les hommes venus au monde par la voie de la chair subissent le mal du péché avant de jouir du bienfait de cette vie<sup>654</sup>. Vous vous flattez donc d'entrer dans la société de ceux dont vous combattez la foi. Vous osez dire que vous n'êtes vaincu que par une conjuration de Manichéens, vous qui rendriez les Manichéens invincibles si toute victoire remportée sur eux n'était pour vous-même une véritable défaite. Vous vous trompez donc, mon fils, vous vous trompez misérablement, vous vous trompez d'une manière détestable ; quand vous aurez vaincu l'animosité qui vous tient, vous pourrez tenir la vérité par laquelle vous serez vaincu.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

---

<sup>648</sup>II Cor. V, 14.

<sup>649</sup>Lévit. XII.

<sup>650</sup>Job, XIV, 5, selon les Sept.

<sup>651</sup>Ps. L. 7.

<sup>652</sup>Rom. VI, 3, 11.

<sup>653</sup>Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III.

<sup>654</sup>Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.